



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
ET RAPPORT FINANCIER ANNUEL
2011



BNP PARIBAS | La banque d'un monde qui change

1**PRÉSENTATION
DU GROUPE BNP PARIBAS**

1.1	Présentation du Groupe	4
1.2	Chiffres clés	4
1.3	Historique	5
1.4	Présentation des pôles et des métiers	6
1.5	BNP Paribas et ses actionnaires	15

2**GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

2.1	Le Conseil d'administration	28
2.2	Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société	42
2.3	Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration	68
2.4	Le Comité Exécutif	70

3**ACTIVITÉ ET ÉLÉMENTS COMPTABLES
EN 2011**

3.1	Résultats consolidés de BNP Paribas	72
3.2	Résultats par pôle/métier	73
3.3	Expositions sensibles selon les recommandations du Conseil de stabilité financière	83
3.4	Bilan	88
3.5	Compte de résultat	91
3.6	Événements récents	96
3.7	Perspectives	97

4**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2011 ÉTABLIS
SELON LES NORMES COMPTABLES IFRS
ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE**

4.1	Compte de résultat de l'exercice 2011	102
4.2	État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres	103
4.3	Bilan au 31 décembre 2011	104
4.4	Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2011	105
4.5	Tableaux de passage des capitaux propres du 1 ^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011	106
4.6	Notes annexes aux États financiers établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne	108
4.7	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	206

5**PILIER 3**

5.1	Champ d'application	211
5.2	Gestion des risques	213
5.3	Risques souverains	221
5.4	Gestion du capital et adéquation des fonds propres	223
5.5	Risque de crédit	229
5.6	Titrisation en portefeuille bancaire	251
5.7	Risque de contrepartie	261

3**27****71****99****209**

5.8	Risque de marché	264
5.9	Risque de liquidité et de refinancement	277
5.10	Risque opérationnel	280
5.11	Risque de non-conformité et de réputation	285
5.12	Risques d'assurance	286
Annexes : Informations relatives aux exigences en fonds propres pour les filiales « significatives »		288

6**INFORMATIONS
SUR LES COMPTES SOCIAUX**

6.1	États financiers de BNP Paribas SA	296
	Notes annexes aux États financiers des comptes sociaux	298
6.2	L'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et la mise en distribution de dividende	326
6.3	Tableau des 5 derniers exercices de BNP Paribas SA	327
6.4	Principales filiales et participations de BNP Paribas SA	328
6.5	Informations relatives aux prises de participations de BNP Paribas SA en 2011 portant sur au moins 5 % du capital de sociétés françaises	331
6.6	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	332

7**ACTION SOCIALE, SOCIÉTALE
ET ENVIRONNEMENTALE**

7.1	Le développement des ressources humaines	336
7.2	Annexe NRE - volet social	357
7.3	Annexe NRE - volet sociétal	362
7.4	Annexe NRE - volet environnemental	367

8**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

8.1	Documents accessibles au public	374
8.2	Contrats importants	374
8.3	Situation de dépendance	374
8.4	Changement significatif	375
8.5	Investissements	375
8.6	Actes constitutifs et statuts	376
8.7	Plan de Rétablissement et de Réorganisation	380
8.8	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	381

9**RESPONSABLES DU CONTRÔLE
DES COMPTES**

9.1	Commissaires aux comptes	384
-----	--------------------------	-----

10**RESPONSABLE
DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE**

10.1	Personne responsable du Document de référence et du rapport financier annuel	386
10.2	Attestation du responsable	386

11**TABLE DE CONCORDANCE****387**



BNP PARIBAS

Document de référence et rapport financier annuel **2011**



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 9 mars 2012 conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété d'une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le présent Document de référence intègre tous les éléments du rapport financier annuel mentionné au I de l'article L451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF. Une table de concordance entre les documents mentionnés à l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF et les rubriques correspondantes du présent Document de référence figure en page 387.

1 PRÉSENTATION DU GROUPE BNP PARIBAS

1.1	Présentation du Groupe	4
1.2	Chiffres clés	4
	Résultats	4
	Capitalisation boursière	4
	Notations long terme	5
1.3	Historique	5
1.4	Présentation des pôles et des métiers	6
	Retail Banking	6
	Investment Solutions	9
	Corporate and Investment Banking	12
	BNP Paribas « Principal Investments »	14
	Klépierre	15
1.5	BNP Paribas et ses actionnaires	15
	Le capital social	15
	Évolution de l'actionnariat	16
	Le marché de l'action	17
	Le tableau de bord de l'actionnaire	19
	La création de valeur boursière	20
	Communication avec les actionnaires	21
	Le Comité de Liaison des Actionnaires	22
	Le dividende	23
	Évolution du dividende (en euros par action)	23
	Le nominatif chez BNP Paribas	24
	L'Assemblée Générale des actionnaires	24
	Déclarations des franchissements de seuil statutaire	26

1.1 Présentation du Groupe

BNP Paribas, leader européen des services bancaires et financiers, possède quatre marchés domestiques en banque de détail en Europe : la Belgique, la France, l'Italie et le Luxembourg.

Il est présent dans 79 pays et compte près de 200 000 collaborateurs, dont plus de 155 000 en Europe ; BNP Paribas détient des positions clés dans ses trois domaines d'activité :

- la banque de détail, regroupant les ensembles opérationnels suivants :
 - Banque De Détail en France (BDDF),
 - BNL banca commerciale (BNL bc), banque de détail en Italie,

- BeLux Retail Banking,
- Europe Méditerranée,
- BancWest,
- Personal Finance,
- Equipment Solutions ;
- le pôle Investment Solutions ;
- le pôle Corporate and Investment Banking (CIB) ;

BNP Paribas SA est la maison mère du groupe BNP Paribas.

1.2 Chiffres clés

RÉSULTATS

	2007	2008	2009	2010	2011
Produit net bancaire (M€)	31 037	27 376	40 191	43 880	42 384
Résultat brut d'exploitation (M€)	12 273	8 976	16 851	17 363	16 268
Résultat net, part du Groupe (M€)	7 822	3 021	5 832	7 843	6 050
Bénéfice net par action (€) (*)	8,25	2,99	5,20	6,33	4,82
Rentabilité des capitaux propres (**)	19,6 %	6,6 %	10,8 %	12,3 %	8,8 %

(*) Retraité des effets de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de 2009.

(**) La rentabilité des capitaux propres est calculée en rapportant le résultat net part du Groupe (ajusté de la rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende) à la moyenne des capitaux propres part du Groupe au début et à la fin de la période considérée (après distribution et hors Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA).

CAPITALISATION BOURSIÈRE

	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011
Capitalisation boursière (Md€)	76,9	67,2	27,6	66,2	57,1	36,7

Source : Bloomberg.

NOTATIONS LONG TERME

Standard & Poor's : AA-, perspective négative – perspective revue le 23 janvier 2012

Moody's : Aa3, sous revue en vue d'une possible dégradation – 15 février 2012

Fitch : A+, perspective stable – notation révisée le 15 décembre 2011

1.3 Historique

1966 : Création de la BNP

La fusion de la BNCF et du CNEP est la plus grande opération de restructuration bancaire en France depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

1968 : Création de la Compagnie Financière de Paris et des Pays-Bas

1982 : Nationalisation de la BNP et de la Compagnie Financière de Paris et des Pays-Bas à l'occasion de la nationalisation de l'ensemble des banques françaises

Le « big-bang » financier, la déréglementation du secteur bancaire et la désintermédiation du crédit modifient tout au long des années 1980 le métier de la banque et ses conditions d'activité, en France et dans le monde.

1987 : Privatisation de la Compagnie Financière de Paribas

Avec 3,8 millions d'actionnaires individuels, la Compagnie Financière de Paribas est alors la société comptant le plus d'actionnaires au monde. La Compagnie Financière de Paribas est actionnaire à 48 % de la Compagnie Bancaire.

1993 : Privatisation de la BNP

La BNP, privatisée, prend un nouveau départ. Les années 1990 sont marquées par un changement du niveau de la rentabilité de la banque, qui dégage le retour sur fonds propres le plus élevé des grands établissements français en 1998. Cette période est marquée par le lancement de nouveaux produits et services bancaires, le développement des activités sur les marchés financiers, l'expansion en France et au niveau international et la préparation de l'avènement de l'euro.

1998 : Création de Paribas

Le 12 mai est ratifiée la fusion de la Compagnie Financière de Paribas, de la Banque Paribas et de la Compagnie Bancaire.

1999 : Année historique pour le Groupe

À l'issue d'une double offre publique d'échange sans précédent et d'une bataille boursière de six mois, la BNP et Paribas réalisent un rapprochement d'égaux. Pour chacun des deux groupes, cet événement est le plus important depuis leur privatisation. Il crée un nouveau Groupe bénéficiant de larges perspectives. À l'ère de la globalisation de l'économie, il permet la constitution d'un leader européen de l'industrie bancaire.

2000 : Création de BNP Paribas

La fusion de la BNP et de Paribas est réalisée le 23 mai 2000.

Le nouveau Groupe tire sa force des deux grandes lignées bancaires et financières dont il procède. Il se fixe une double ambition : se développer au service de ses actionnaires, de ses clients et de ses salariés et construire la banque de demain en devenant un acteur de référence à l'échelle mondiale.

2006 : Acquisition de BNL en Italie

BNP Paribas acquiert BNL, la 6^e banque italienne. Cette acquisition transforme BNP Paribas en lui donnant un deuxième marché domestique en Europe : en Italie comme en France, l'ensemble des métiers du Groupe peut s'appuyer sur un réseau bancaire national pour déployer ses activités.

2009 : Rapprochement avec le groupe Fortis

BNP Paribas prend le contrôle de Fortis Banque et de BGL (Banque Générale du Luxembourg), pour créer un groupe européen leader dans la banque de détail, avec quatre marchés domestiques.

1.4 Présentation des pôles et des métiers

RETAIL BANKING

7 200 agences dans 43 pays, 23 millions de clients particuliers, professionnels et entrepreneurs, 280 000 entreprises : en 2011, plus de la moitié des revenus de BNP Paribas ont été réalisés dans les activités de banque de détail, mais aussi de crédit à la consommation – avec près de 13 millions de clients actifs – et de leasing. 144 000 personnes, soit plus de 70 % des effectifs du Groupe, travaillent dans les activités Retail Banking.

Retail Banking s'articule autour de 7 entités opérationnelles autonomes :

- Banque De Détail en France ;
- BNL bc, la banque de détail en Italie ;
- BeLux Retail Banking, la banque de détail en Belgique et au Luxembourg ;
- Europe Méditerranée, la banque de détail en Europe centrale et orientale, Turquie, Méditerranée, Afrique de l'Ouest et Asie ;
- BancWest, la banque de détail aux États-Unis ;
- Personal Finance, les activités spécialisées de financement des particuliers, crédit à la consommation et crédit immobilier ;
- Equipment Solutions, le financement d'équipements pour les entreprises.

5 missions transversales aux activités Retail Banking apportent leurs expertises à l'ensemble et développent des projets communs : Distribution, Marchés et Solutions (DMS), IT, Opérations, Ressources Humaines et Communication.

2 activités croisées complètent l'offre : Cash Management et Factoring.

En 2012, l'organisation des activités Retail Banking évoluera selon le modèle suivant :

- un ensemble **Domestic Markets**, qui regroupera les banques de détail de BNP Paribas en France (BDDF), Italie (BNL bc), Belgique (BNP Paribas Fortis) et Luxembourg (BGL BNP Paribas), le métier du leasing (BNP Paribas Leasing Solutions), celui de la location de flottes automobiles avec services (Arval) et BNP Paribas Personal Investors, spécialiste de l'épargne et du courtage en ligne. Enfin, Wealth Management restera fonctionnellement rattachée à cet ensemble ;
- une entité **International Retail Banking**, qui regroupera les pays de la précédente entité opérationnelle Europe Méditerranée (Europe centrale et orientale, Turquie, Méditerranée, Afrique de l'Ouest et Asie), auxquels viendront s'ajouter les États-Unis avec BancWest ;
- une entité **Personal Finance**, leader du crédit à la consommation, présent dans une trentaine de pays.

BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE

La Banque De Détail en France (BDDF) accompagne tous ses clients dans leurs projets. Elle offre aux 6,8 millions de clients particuliers et banque privée, aux 615 000 clients professionnels et entrepreneurs et aux

25 000 clients entreprises et institutions une large gamme de produits et services, de la tenue du compte courant jusqu'aux montages les plus complexes en matière de financement des entreprises ou de gestion patrimoniale.

En 2011, BDDF a acquis près de 460 000 nouveaux clients. Pour améliorer sa proximité avec ses clients, BDDF continue d'investir dans son réseau. Fin 2011, il comprend 2 250 agences dont plus de 1 450 équipées du concept « Accueil & Services » et 5 892 automates bancaires. Ce dispositif s'intègre désormais plus largement dans une organisation multicanal.

Ses 31 900 collaborateurs, au service de tous ses clients, sont répartis principalement dans le réseau d'agences sous l'enseigne BNP Paribas, mais aussi au sein de la société d'affacturage BNP Paribas Factor, de la société d'accompagnement en capital BNP Paribas Développement et d'une société de télésurveillance, Protection 24. Depuis octobre 2011, la fusion juridique entre BNP Paribas et la Banque de Bretagne est effective.

Le réseau est organisé par type de clientèle avec :

- des agences dédiées aux particuliers, aux professionnels et entrepreneurs ;
- 223 centres de banque privée, faisant de BNP Paribas la première banque privée en France (en terme d'actifs sous gestion)⁽¹⁾ ;
- un dispositif unique de 28 Centres d'Affaires dédiés à la clientèle des entreprises, répartis sur tout le territoire, ainsi qu'un Service d'Assistance Entreprise (SAE) et d'un *Cash Customer Services* (CCS) ;
- 46 Maisons des Entrepreneurs qui accompagnent les entrepreneurs et les PME dans la gestion de leurs projets patrimoniaux ou liés au cycle de vie de leur entreprise.

À partir de trois plates-formes situées à Paris, Orléans et Lille, le Centre de Relations Clients centralise les appels à destination des agences et assure le traitement des courriels envoyés par les clients. Un centre de contact « Net Crédit Immo » prend en charge en moins de 48 heures les demandes de crédit immobilier. En complément, un espace dédié à l'épargne sur bnpparibas.net (NetÉpargne), permet de s'informer et de souscrire des produits d'épargne de bilan et d'assurance-vie.

BDDF poursuit le développement de son dispositif multicanal avec des automates en agence, une gestion des comptes et des applications sur mobile, des nouveaux services et prêts en ligne ainsi qu'une banque en ligne : la NET Agence.

Grâce à ses 59 agences de production et d'appui commercial, les back-offices de BDDF gèrent l'ensemble du traitement des opérations.

BNL BANCA COMMERCIALE

BNL banca commerciale (BNL bc), 6^e banque italienne par son total de bilan et ses prêts à la clientèle⁽²⁾ est l'un des principaux acteurs du système bancaire italien.

(1) Source : *Décideurs Stratégie Finances Droit* 2011.

(2) Source : *Informations financières publiées sur les sites web des sociétés.*

BNL bc propose une gamme complète de produits et services bancaires, financiers et d'assurance afin de répondre aux besoins de sa base de clientèle diversifiée :

- environ 2,5 millions de clients particuliers et 20 900 clients banque privée (par le nombre de foyers) ;
- 169 000 artisans et commerçants ;
- plus de 29 000 entreprises de taille moyenne et grande, dont les Grandes Relations soit environ 460 groupes et 1 800 sociétés d'exploitation ;
- 16 000 collectivités locales et organisations à but non lucratif.

Dans la banque de détail et la banque privée, BNL bc est très bien positionnée sur les prêts à la clientèle, notamment les crédits immobiliers résidentiels (part de marché de près de 7 %) et possède une bonne base de dépôts (part de marché d'environ 4 % pour les dépôts à vue) largement supérieure à son taux de pénétration du marché par le nombre d'agences (2,7 %⁽¹⁾).

BNL bc est aussi, depuis longtemps, bien implantée dans les segments des grandes entreprises et des collectivités locales (parts de marché supérieures à 4 % et 5 % respectivement pour les crédits⁽²⁾) avec un savoir-faire reconnu dans les paiements transfrontaliers, le financement de projets, les financements structurés et l'affacturage par le biais de sa filiale spécialisée Ifitalia (qui occupe le 2^e rang sur le marché en termes de chiffre d'affaires annuel⁽³⁾).

BNL bc s'est dotée d'un dispositif de distribution multicanal, organisé en cinq régions (« *direzioni territoriali* ») avec une structure distincte pour la banque de détail et la banque privée (Retail & Private Banking) d'une part et la banque d'entreprises (Corporate Banking) d'autre part :

- près de 890 agences ;
- 29 centres de banque privée ;
- 33 maisons des entrepreneurs ;
- 53 agences gérant les portefeuilles de PME, grandes entreprises, collectivités locales et secteur public.

De plus, l'Italie compte 5 *Trade Centres* qui offrent aux entreprises une plate-forme de solutions pour leurs activités transfrontalières, en complément du réseau international de BNP Paribas. De plus, un réseau de 10 « *Italian desks* », essentiellement situé dans le Bassin méditerranéen, permet d'accompagner les entreprises italiennes dans leurs opérations à l'étranger et les groupes multinationaux dans leurs investissements directs en Italie.

L'offre multicanal est complétée par plus de 1 970 guichets automatiques et de 25 600 terminaux points de vente, ainsi que par des services bancaires par téléphone et Internet pour les particuliers comme pour les entreprises.

La banque s'appuie par ailleurs sur des services administratifs spécialisés et de gestion des risques au niveau régional qui, d'une part, surveillent de près l'exposition au risque et, de l'autre, aident le réseau de distribution à améliorer la satisfaction des clients internes et externes en fournissant des services efficaces et de qualité.

(1) Source : données internes et statistiques de la Banque d'Italie au 30 septembre 2011.

(2) Source : Assifact au 31 décembre 2011.

(3) Source : étude *Strategic Monitor Individuals* 2010.

(4) Au mois de décembre 2011, Fintro comptait 1 018 collaborateurs, 335 427 clients et plus de 11,25 milliards d'euros de dépôts.

(5) Source : sondage réalisé par TNS.

(6) Source : étude ILRES réalisée en octobre 2011.

(7) Source : étude ILRES réalisée en novembre 2010 (étude réalisée tous les deux ans).

BELUX RETAIL BANKING

Retail & Private Banking (RPB)

BNP Paribas Fortis est le n° 1 du segment de la clientèle des particuliers en Belgique, avec 3,7 millions de clients et des positions de premier plan dans tous les produits bancaires⁽³⁾. Les clients retail sont démarchés et servis par une stratégie de distribution multicanal. Le réseau commercial est constitué de 983 agences, complétées par 681 points de vente lié au partenariat avec la Banque de la Poste et 308 franchises de l'enseigne Fintro⁽⁴⁾.

La plate-forme Client Relationship Management (CRM) de RPB gère un réseau de 3 259 distributeurs automatiques ainsi que les services de banque via Internet (1,2 million d'utilisateurs), *mobile banking* et *phone banking*.

Avec 38 centres Private Banking, BNP Paribas Fortis est un acteur important du marché belge de la banque privée. Ses services sont proposés aux particuliers dont les actifs sont supérieurs à 250 000 euros. La gestion de fortune sert les clients dont les actifs sont supérieurs à 4 millions d'euros.

Corporate & Public Bank Belgium (CPBB)

CPBB offre une gamme complète de services financiers à des entreprises situées en Belgique, des sociétés du secteur public et des collectivités territoriales. Avec une clientèle de plus de 650 grandes entreprises et de 14 200 *midcaps*, CPBB est le leader⁽⁵⁾ du marché dans ces deux segments et un acteur de premier plan sur le marché du public banking (850 clients). Grâce à une équipe composée de plus de 70 corporate bankers et 217 relationship managers opérant dans 22 Business Centres et de spécialistes dotés de compétences spécifiques, CPBB assure une offre de proximité à sa clientèle.

Banque de Détail et des Entreprises à Luxembourg (BDEL)

L'activité BDEL de BGL BNP Paribas propose une large gamme de produits et services financiers à ses clients particuliers, professionnels et entreprises à travers son réseau de 38 agences et ses services ou départements dédiés aux entreprises. BGL BNP Paribas est la deuxième banque du Grand-Duché de Luxembourg pour les particuliers résidents avec 213 000 clients (16 %⁽⁶⁾ de part de marché). Elle est la première banque auprès des entreprises avec 37 500 clients (38 %⁽⁷⁾ de part de marché).

EUROPE MÉDITERRANÉE

Europe Méditerranée (EM) opère sur une dizaine de territoires au travers d'un réseau de 2 087 agences. Ainsi le métier est présent en Turquie, en Europe centrale et de l'Est (Pologne, Ukraine), dans le sud du bassin méditerranéen (Maroc, Algérie, Tunisie, Égypte) de même qu'en Afrique subsaharienne et en Asie au travers de partenariats.

EM y déploie progressivement le modèle intégré de Retail Banking du groupe BNP Paribas qui a fait le succès des banques de détail de ses marchés domestiques en faisant bénéficier les clientèles locales des expertises qui font la force du Groupe (segmentation dynamique de la clientèle, cash management, trade finance, distribution multicanal, financements spécialisés, banque privée, etc.).

BANCWEST

L'activité de banque de détail aux États-Unis s'exerce au travers de Bank of the West et de First Hawaiian Bank, réunies depuis 1998 sous la holding BancWest Corporation dont BNP Paribas détient la totalité du capital depuis fin juin 2001. Jusqu'en 2006, BancWest a poursuivi une politique d'acquisitions qui lui a permis de développer sa franchise dans l'Ouest américain.

Bank of the West propose une très large gamme de produits et services de banque de détail à une clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises dans 19 États de l'Ouest et du Midwest américains. Elle détient également des positions fortes dans certaines activités de financements spécialisés (financements de bateaux, de véhicules de loisirs, des communautés religieuses, financements bonifiés aux PME, prêts à l'agriculture), qu'elle exerce sur l'ensemble du territoire des États-Unis.

Avec une part de marché local de plus de 40 % en termes de dépôts⁽¹⁾, First Hawaiian Bank est la plus importante banque de l'État d'Hawaï où elle exerce son activité de banque de proximité auprès d'une clientèle de particuliers et d'entreprises.

Au total, avec 11 600 collaborateurs, forte d'un réseau de près de 800 agences et bureaux commerciaux, d'un total de bilan de plus de 78 milliards de dollars au 31 décembre 2011, BancWest sert aujourd'hui 2,3 millions de clients. Elle se place désormais, par les dépôts, au 7^e rang⁽¹⁾ des banques commerciales de l'ouest des États-Unis.

PERSONAL FINANCE

BNP Paribas Personal Finance, n° 1 européen du crédit aux particuliers⁽²⁾

Au sein du groupe BNP Paribas, BNP Paribas Personal Finance (PF) est le spécialiste des financements aux particuliers à travers ses activités de crédit à la consommation et de crédit immobilier. Avec 30 000 collaborateurs dans une trentaine de pays et sur 4 continents, BNP Paribas Personal Finance est n° 1 en France et en Europe⁽²⁾.

BNP Paribas Personal Finance offre une gamme complète de crédits aux particuliers accessibles soit sur le lieu de vente (magasins, concessions automobiles), soit directement via ses centres de relations client et

Internet. En France, depuis un an, l'entreprise propose également à ses clients une offre d'épargne et d'assurance.

En outre, BNP Paribas Personal Finance a fait du partenariat un métier à part entière fondé sur son savoir-faire pour proposer tout type d'offres de crédits et de services intégrées et adaptées à l'activité et à la stratégie commerciale de ses partenaires. Ainsi BNP Paribas Personal Finance est un partenaire de référence des enseignes du monde du commerce, des services, ainsi que des banques et des sociétés d'assurances.

Le crédit responsable® au cœur de sa stratégie

BNP Paribas Personal Finance, au travers notamment de ses marques commerciales Cetelem, et Findomestic en Italie, fait de sa politique de crédit responsable® le fondement de sa stratégie commerciale pour une **croissance durable**. Ainsi, à chaque étape de la relation avec le client, ainsi que lors du processus de mise en place d'un crédit, les critères du crédit responsable® sont appliqués. Ceux-ci sont construits en fonction des besoins des clients, au cœur de ce dispositif, et de leur satisfaction, mesurée régulièrement.

Cette approche, transversale à l'ensemble de PF, est déclinée de façon adaptée selon les spécificités de chaque pays. Parallèlement, des dispositifs structurants tels que la conception et la distribution d'offres accessibles et responsables ou encore « La Charte de recouvrement », sont déployés et mis en œuvre dans tous les pays.

En France, Personal Finance présente le dispositif le plus complet incluant, notamment, le recours à une médiation d'entreprise indépendante et, depuis 2004, le suivi de trois indicateurs de crédit responsable® rendus publics : les taux de refus, de remboursement des dossiers et de risque.

Depuis 2007, BNP Paribas Personal Finance soutient le développement du microcrédit personnel garanti par le Fonds de cohésion sociale. Fin 2011, l'entreprise a financé plus de 253 microcrédits à hauteur de 507 127 euros.

EQUIPMENT SOLUTIONS

Equipment Solutions propose aux entreprises et aux professionnels, au moyen de plusieurs canaux – ventes directes, prescriptions, partenariats et réseaux bancaires – une gamme de solutions locatives allant du financement d'équipements à l'externalisation de parcs.

Equipment Solutions est composé de quatre lignes de métier internationales développant des solutions locatives adaptées spécifiquement selon les actifs :

- Arval pour les véhicules particuliers et les véhicules utilitaires légers ;
- « Equipment & Logistics Solutions » pour les matériels professionnels roulants : machines agricoles, engins de BTP et de manutention, véhicules utilitaires et industriels ;
- « Technology Solutions » pour les actifs technologiques : actifs bureautiques, informatiques (hardware, software) et télécoms ;
- « Bank Leasing Services » pour le leasing aux clients des réseaux bancaires de BNP Paribas.

(1) Source : SNL Financial, 30 juin 2011.

(2) Source : rapports annuels des acteurs du crédit aux particuliers.

Equipment Solutions a su profiter de la reprise économique du début d'année pour lancer de nombreuses initiatives commerciales. Le métier reste, pour la deuxième année consécutive, le leader européen du financement des biens d'équipement en matière de nouvelle production, et confirme son implication dans le financement de l'économie, avec plus de 495 000 contrats signés⁽¹⁾.

Fin décembre 2011, Arval affichait une progression de sa flotte de véhicules loués de + 3 % par rapport à 2010, accompagnée d'une hausse

du nombre de véhicules mis à la route (210 648 véhicules, soit + 17 % par rapport à 2010). À cette même date, Arval détenait un parc total loué de 686 946 véhicules. Acteur majeur en Europe du secteur de la location longue durée, Arval est n° 1 en Espagne⁽²⁾, en France⁽³⁾, en Italie⁽⁴⁾ et en Pologne⁽⁵⁾ en termes de parc loué.

Pour sa part, BNP Paribas Leasing Solutions a mis en place plus de 288 000 opérations en 2011. Le montant de ses encours sous gestion s'élève à plus de 20,9 milliards d'euros⁽⁶⁾.

INVESTMENT SOLUTIONS

Regroupant les activités de BNP Paribas liées à la collecte, la gestion, la valorisation, la protection et l'administration de l'épargne et du patrimoine des clients, Investment Solutions propose, à travers le monde, une large gamme de produits et services à forte valeur ajoutée répondant à l'ensemble des besoins des investisseurs particuliers, entreprises et institutionnels.

Investment Solutions regroupe 6 métiers, aux expertises très complémentaires :

- la Gestion d'actifs – BNP Paribas Investment Partners (3 423 collaborateurs, 42 pays) ;
- l'assurance – BNP Paribas Cardif (7 076 collaborateurs, 39 pays) ;
- la banque privée – BNP Paribas Wealth Management (6 103 collaborateurs, 30 pays) ;
- l'épargne et le courtage en ligne – BNP Paribas Personal Investors (3 992 collaborateurs, 7 pays) ;
- le métier Titres – BNP Paribas Securities Services (7 617 collaborateurs, 30 pays) ;
- l'immobilier – BNP Paribas Real Estate (3 289 collaborateurs, 29 pays).

Au total Investment Solutions est présent dans 68 pays et emploie environ 31 000 collaborateurs.

Les métiers d'Investment Solutions occupent des positions de premier plan en Europe où ils opèrent, entre autres, dans les principaux marchés domestiques de BNP Paribas que sont la France, l'Italie, la Belgique, le Luxembourg et en Suisse, au Royaume-Uni, en Espagne ainsi qu'en Allemagne. Le développement international d'Investment Solutions se poursuit également activement dans les zones à forte croissance telles que l'Asie-Pacifique, l'Amérique Latine et le Moyen-Orient où les métiers renforcent leurs activités – sous la forme de nouvelles implantations, d'acquisitions, de co-entreprises ou d'accords de partenariat.

En 2012, BNP Paribas Personal Investors rejoindra l'ensemble Domestic Markets de Retail Banking.

BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS

BNP Paribas Investment Partners (BNPP IP) est la branche Gestion d'actifs du groupe BNP Paribas, plate-forme mondiale composée de 24 sociétés spécialisées.

Fournisseur de solutions d'investissement complètes, BNPP IP possède trois domaines de compétence distincts :

- *les investissements multi-expertises* : BNP Paribas Asset Management, le partenaire le plus important, gère les principales classes d'actifs au sein d'équipes d'investissement opérant sur tous les principaux marchés ;
- *les investissements spécialisés* : avec des experts dans une classe d'actifs ou un domaine spécifique (principalement la gestion alternative et la multigestion) au sein de structures spécialisées comparables à des boutiques ;
- *les fournisseurs de solutions à l'échelle locale ou régionale* : gestionnaires d'actifs locaux chargés d'une clientèle et/ou d'une zone géographique spécifique, principalement dans les marchés émergents.

Avec 403 milliards d'euros d'actifs gérés et conseillés et plus de 3 400 professionnels opérant dans 42 pays, BNPP IP offre une gamme complète de services de gestion d'actifs à destination de clients institutionnels et de distributeurs partout dans le monde.

BNPP IP est présent dans les principaux centres financiers, dont Bruxelles, Hong Kong, Londres, Milan, New York, Paris et Tokyo. Il est également très bien implanté dans un grand nombre de marchés émergents avec des équipes présentes sur place (Brésil, Chine, Inde, Indonésie, Russie et Turquie) lui permettant d'adapter son offre aux besoins de chaque marché. BNPP IP est ainsi à la fois un investisseur mondial et un partenaire local.

Sur la base des actifs sous gestion, BNPP IP est classé n° 4 parmi les gérants d'actifs européens⁽⁷⁾.

BNP Paribas Investment Partners allie la solidité financière, le réseau de distribution et la gestion disciplinée de BNP Paribas à la réactivité, la spécialisation et l'esprit d'entreprise des petites sociétés de gestion.

(1) Source : classement Leaseurope 2010 publié en août 2011.

(2) Source : Asociación Española De Renting De Vehículos (AER), Espagne, octobre 2011.

(3) Source : Syndicat National des Loueurs de Voitures Longue Durée, 1^{er} trimestre 2011.

(4) Source : FISE ANIASA (Federazione Imprese di Servizi – Associazione Nazionale Industria dell'Autonoleggio e Servizi Automobilistici), Italie, septembre 2011.

(5) Source : PZWLP février 2012.

(6) Montants après transfert servicing, hors encours court terme.

(7) Source : classement IPE de juin 2011, d'après les actifs sous gestion au 31 décembre 2010.

BNP PARIBAS CARDIF

BNP Paribas Cardif a pour mission d'assurer les personnes, leurs familles et leurs biens.

Il commercialise ses produits et services en matière d'épargne et de protection par l'intermédiaire de partenaires divers.

Proche de ses clients, BNP Paribas Cardif a développé une expertise unique en partenariat d'assurance et une capacité à s'adapter à la spécificité de chaque partenaire sur les marchés d'Europe, d'Asie et d'Amérique latine, où il occupe des positions fortes.

BNP Paribas Cardif s'attache à répondre aux attentes de ses clients, en accompagnant chaque partenaire dans ses projets et chaque assuré dans toutes les étapes de sa vie.

Acteur mondial en assurance des personnes, BNP Paribas Cardif se positionne comme le 10^e assureur européen⁽¹⁾ et ambitionne de devenir la référence mondiale en partenariat d'assurance.

Trois principaux canaux de distribution

- la banque de détail de BNP Paribas en France, en Italie, au Luxembourg, en Belgique, en Turquie et en Ukraine ;
- les banques, institutions financières et sociétés de grande distribution ;
- les courtiers, réseaux de conseillers en gestion de patrimoine indépendants et Internet.

WEALTH MANAGEMENT

BNP Paribas Wealth Management regroupe les activités de banque privée au sein de BNP Paribas. Visant une approche globale de la relation avec les clients, l'activité allie, pour ces derniers, sécurité et capacité d'innovation en matière de produits et de services.

BNP Paribas Wealth Management propose des produits et services à forte valeur ajoutée, conçus pour répondre aux attentes d'une clientèle exigeante. L'offre comprend notamment :

- des services d'ingénierie patrimoniale tels que l'organisation du patrimoine, l'optimisation du mode de détention des actifs ;
- des services financiers tels que le conseil en allocation d'actifs, la sélection de produits d'investissement ou de titres, la gestion sous mandat ;
- des conseils d'experts dans des domaines spécifiques tels que l'art, l'immobilier ou la philanthropie.

Dans un contexte fortement affecté par les nouvelles réglementations, l'activité est organisée afin de répondre aux objectifs suivants :

- accompagner le développement de l'activité de banque privée dans les pays où le Groupe dispose de réseaux de banque de détail ;
- développer les activités de BNP Paribas Wealth Management dans les marchés à forte croissance ;
- prendre ou renforcer les positions via une coopération étroite avec Corporate & Investment Banking et au travers d'autres partenariats ;
- accroître la transversalité entre les zones et les fonctions supports.

Les clients bénéficient de l'expertise des équipes transversales du métier, tant pour l'offre financière et patrimoniale qu'en matière de diversification. Pour proposer ces services, BNP Paribas Wealth Management s'appuie sur les autres métiers du Groupe (Investment Partners, Securities Services, Cardif, Corporate Finance, Fixed Income, Equity Derivatives) ainsi que sur des fournisseurs de produits et services externes sélectionnés. Afin de renforcer sa capacité à conquérir et conseiller les plus grandes fortunes mondiales (« Key Clients »), le métier s'appuie également sur une équipe dédiée en charge de la couverture mondiale de ce segment.

Avec 244 milliards d'euros d'actifs gérés en 2011 et près de 6 100 professionnels implantés dans près de 30 pays, BNP Paribas Wealth Management est classé dans le top 3 des banques privées mondiales et n° 2 des banques privées européennes par Private Banker International et n° 7 mondial et n° 3 en Europe de l'Ouest selon l'étude Euromoney⁽²⁾. En France avec 69 milliards d'euros d'actifs gérés, elle est n° 1⁽³⁾.

BNP PARIBAS PERSONAL INVESTORS

BNP Paribas Personal Investors propose à des particuliers un conseil financier indépendant et un large éventail de services d'investissement. Il conjugue les forces de trois acteurs :

- Cortal Consors, spécialiste et numéro 1 en Europe⁽⁴⁾ de l'épargne et du courtage en ligne pour les particuliers, qui offre à plus d'un million de clients des services de courtage en ligne et des conseils personnalisés d'investissement à travers différents canaux de distribution (Internet, téléphone et face-à-face) en Allemagne, en France et en Espagne. Sa large gamme de produits et services indépendants comprend des solutions de placement à court terme, des OPCVM et des produits d'assurance-vie ;
- B*capital, entreprise d'investissement, qui offre à ses clients un accès direct à une gamme complète de marchés (actions, obligations, dérivés), ainsi que des services d'analyse financière, de conseil personnalisé en Bourse et de gestion active de portefeuille. B*capital est l'actionnaire majoritaire de la société de Bourse Portzamparc, spécialiste des petites et moyennes capitalisations ;
- Geojit BNP Paribas est l'un des principaux courtiers pour les particuliers en Inde. Il propose des services de courtage sur actions et dérivés et des produits d'épargne financière par téléphone, par Internet et via un réseau d'environ 530 agences sur l'ensemble du territoire indien. Geojit BNP Paribas est également présent dans les Émirats arabes unis, en Arabie Saoudite, à Oman, à Bahreïn et au Koweït, où il cible principalement la clientèle indienne non résidente.

Au Luxembourg et à Singapour, BNP Paribas Personal Investors propose des services et des placements à une clientèle internationale et d'expatriés.

Depuis juin 2011, BNP Paribas Personal Investors gère les activités de TEB Investment en Turquie, constituée de services de courtage pour les clients institutionnels et les particuliers via Internet et un réseau de 29 agences.

(1) Source : étude fondée sur les informations publiées par les concurrents.

(2) Source : Euromoney 2012.

(3) Source : Décideurs Stratégie Finances Droit 2011 et Euromoney 2012.

(4) Source : BCG, décembre 2011.

Au 31 décembre 2011, BNP Paribas Personal Investors⁽¹⁾ comptait 1,4 million de clients pour un encours géré de 32 milliards d'euros, réparti entre 39 % d'actifs boursiers, 35 % de produits d'épargne ou d'OPCVM et 26 % de liquidités. BNP Paribas Personal Investors emploie près de 4 000 personnes.

L'ambition de BNP Paribas Personal Investors est de renforcer sa position de leader en Europe et dans les marchés émergents qui présentent une forte capacité d'épargne ainsi que de développer des synergies au sein du groupe BNP Paribas.

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

BNP Paribas Securities Services est l'un des principaux acteurs mondiaux du métier titres⁽²⁾. En 2011, les actifs en conservation ont baissé de - 2,7 % par rapport à 2010, à 4 517 milliards d'euros. Les actifs sous administration ont progressé de + 7,4 % à 828 milliards d'euros. Le nombre de fonds a également augmenté de + 11,3 % à 7 044. Le nombre de transactions traitées a crû de + 4,4 % à 49 millions, dans un contexte de forte activité sur les marchés financiers.

BNP Paribas Securities Services propose des solutions intégrées à tous les acteurs du cycle d'investissement, *sell-side*, *buy-side* et émetteurs.

- les banques d'investissement, *broker-dealers*, banques et infrastructures de marché bénéficient de solutions sur mesure en matière d'exécution, de compensation d'instruments dérivés, de compensation locale et globale, de règlement-livraison et de conservation pour toutes les classes d'actifs *onshore* et *offshore* partout dans le monde. Des solutions de sous-traitance pour les activités de *middle* et *back-office* sont également proposées ;
- les investisseurs institutionnels (gestionnaires d'actifs, de fonds alternatifs, de fonds souverains, compagnies d'assurances, fonds de pension, distributeurs et promoteurs de fonds) disposent d'une gamme étendue de services : conservation globale, banque dépositaire et *trustee*, agent de transfert et support à la distribution de fonds, administration de fonds et sous-traitance de *middle-office*, reporting d'investissement, mesure du risque et de la performance ;
- les émetteurs (originateurs, arrangeurs et entreprises) ont accès à une offre étendue de services fiduciaires : titrisation et services de financement structuré, services d'agent de la dette, conseil aux émetteurs, gestion de plans de stock-options et d'actionariat salarié, services aux actionnaires et gestion des Assemblées Générales ;
- des services de marché et de financement sont proposés à tous les types de clients : prêt et emprunt de titres, gestion du change, gestion du crédit et du collatéral, et financements.

(1) Y compris Geojit à raison de 34 %.

(2) Source : chiffres de BNP Paribas Securities Services au 31 décembre 2011 pour les actifs en conservation ; communication financière des 10 principaux concurrents.

(3) Source : *Property Week*, juin 2011.

(4) Source : classement des promoteurs d'*Innovapresse*, septembre 2011.

(5) Source : *Euromoney*, septembre 2011.

(6) Source : *Immobilier Manager*, septembre 2011.

(7) Source : *Lettre M2*.

(8) Source : *Expertise*, novembre 2011.

(9) Source : *IEF*, mars 2011.

BNP PARIBAS REAL ESTATE

Avec 3 400 collaborateurs, BNP Paribas Real Estate est n° 1 des services immobiliers aux entreprises en Europe continentale⁽³⁾ et l'un des acteurs majeurs de l'immobilier résidentiel en France⁽⁴⁾.

Le client est au centre de la stratégie de l'entreprise et de son organisation commerciale. Il peut être une entreprise, un investisseur institutionnel, un particulier, un promoteur ou une entité publique.

BNP Paribas Real Estate répond aux besoins de ses clients à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien immobilier. Le métier peut mobiliser pour cela sa gamme complète de services :

- Promotion – n° 1 en Immobilier d'Entreprise et n° 6 en logements en France⁽⁴⁾ ;
- Advisory (Transaction, Conseil, Expertise) – n° 1 en France⁽⁵⁾ et en Allemagne⁽⁶⁾ ;
- Property Management (Administration de Biens) – n° 2 en France⁽⁷⁾ et n° 1 en Belgique⁽⁸⁾ ;
- Investment & Asset Management – n° 1 de la collecte des SCPI⁽⁹⁾.

Cette offre globale est structurée en lignes de métiers internationales. Elle couvre tous les produits immobiliers tels que les bureaux, entrepôts, plates-formes logistiques, commerces, hôtels, logements, résidences étudiantes « les Studélites » et résidences de tourisme d'affaires de la marque « Hipark ».

En immobilier résidentiel, BNP Paribas Real Estate est surtout présent en France.

En immobilier d'entreprise, BNP Paribas Real Estate accompagne ses clients dans 30 pays :

- à travers des implantations directes (15 pays) :
 - en Europe : Allemagne, Belgique, Espagne, France, Hongrie, Irlande, Italie, Jersey, Luxembourg, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Roumanie,
 - en Inde et dans le Golfe ;
- via des « Alliances » avec des partenaires locaux (15 pays).

Entreprise citoyenne et responsable, BNP Paribas Real Estate est en outre engagée dans de nombreuses actions en faveur du respect de l'environnement, de l'architecture et de la formation des jeunes.

CORPORATE AND INVESTMENT BANKING

BNP Paribas Corporate & Investment Banking (CIB) compte près de 20 000 personnes, déployées dans plus de 50 pays. BNP Paribas CIB opère dans les métiers de financement ainsi que dans le conseil et les métiers de marchés de capitaux. En 2011, BNP Paribas CIB a apporté une contribution au groupe BNP Paribas de 23 % du produit net bancaire et de 37 % du résultat net avant impôt.

Les clients de BNP Paribas CIB, composés d'entreprises, d'institutions financières, et de fonds d'investissements, sont au cœur de la stratégie et du « business model » de BNP Paribas CIB. Les équipes ont pour principal objectif de développer et maintenir des relations de long terme avec leurs clients, de les accompagner dans leur stratégie de développement ou d'investissement et de répondre avec des solutions globales à leurs besoins de financement, de conseil financier et de gestion de leurs risques. En 2011, BNP Paribas CIB a continué à renforcer son leadership européen et à développer ses activités sur le plan international, affirmant son rôle de partenaire européen de référence auprès de nombreuses entreprises et institutions financières à travers le monde.

Dans un contexte de marché très difficile caractérisé par une réglementation plus contraignante, le renforcement des inquiétudes sur les dettes souveraines de certains pays européens et un ralentissement économique dans les pays développés, BNP Paribas CIB a été conduit à mettre en place en 2011 des mesures d'adaptation de ses activités. Pour faire face à ce nouvel environnement, BNP Paribas CIB a mis en place un plan de réduction de ses actifs ainsi que de ses besoins de financement en dollars qui sera réalisé d'ici fin 2012.

STRUCTURED FINANCE (SF)

Au confluent des activités de crédit et de marchés de capitaux, Structured Finance (SF) conçoit des solutions de financement personnalisées à court et moyen terme pour une clientèle mondiale. Présent dans près de 40 pays, avec plus de 2 100 experts, SF couvre toute la gamme du financement, de l'origination à la structuration, de l'exécution à la syndication, et gère également les activités de cash management de CIB en dehors de l'Europe.

SF a donné à BNP Paribas un rôle majeur dans les activités de financement d'énergie et de matières premières, de financement d'actifs (aéronautique, maritime, immobilier), de financement export, de financement par effet de levier, de financement de projets, de financement d'acquisitions corporate, de trade finance, de cash management et enfin de syndication de prêts.

En 2011, SF a conclu de nombreuses opérations qui ont contribué au financement de l'économie. Le métier a financé les projets d'investissement et de développement de ses clients en leur fournissant des solutions optimales et intégrées adaptées à leurs besoins. Ils bénéficient ainsi d'une offre globale associant une expertise produit et des équipes commerciales dédiées. Dans le cadre de l'adaptation du Groupe au nouvel environnement, SF a contribué sensiblement aux mesures d'adaptation prises par CIB pour réduire ses besoins de financement en dollars et ses actifs moyens pondérés par les risques.

SF a reçu, cette année encore, de multiples distinctions qui sont autant d'éléments de reconnaissance de ses équipes et de la qualité de ses réalisations :

- N° 5 Globally in Cash Management (*Euromoney* 2011) ;
- Best Project Finance House in Western Europe (*Euromoney* 2011) ;

- Best Energy Finance Bank (*Trade Finance Magazine* 2011) ;
- Emerging EMEA Loan House (*IFR* 2011) ;
- N° 1 Mandated Lead Arranger (MLA) for Global Trade Finance Loans (excl. sole bank loans) for 2011 (*Dealogic*) ;
- N° 1 MLA (by number of deals) and n° 3 (by volume) in ECA-backed Trade Finance Loans for 2011 (*Dealogic*) ;
- N° 2 Global Financial Adviser (*Infrastructure Journal* 2011) ;
- N° 2 Global Renewables Financial Adviser (*Infrastructure Journal* 2011) ;
- N° 1 Bookrunner (*Dealogic*) and n° 1 Bookrunner and Mandated Lead Arranger (*Thomson Reuters*) in EMEA syndicated loans for 2011 by volume and number of deals ;
- N° 1 Bookrunner in the EMEA Leveraged Loan market for 2011 by number of deals (*Dealogic*) ;
- N° 1 Best Arranger of Western European Loans, n° 2 Most Impressive Arranger of EMEA Loans et N° 2 Best Arranger of Corporate Loans (*EuroWeek Syndicated Loans Awards* 2011).

CORPORATE AND TRANSACTION BANKING EUROPE

Le métier Corporate and Transaction Banking Europe (CTBE), créé en février 2010, est au cœur de l'ambition de BNP Paribas de devenir « LA banque des entreprises en Europe ». CTBE offre à ses clients entreprises tous les services quotidiens en matière de « corporate banking », en coordination avec les centres de compétence « Global Cash Management », « Global Trade Solutions » et « Global Factoring » et, aux côtés des autres lignes de métier de CIB, tous les services de banque d'investissement.

CTBE se concentre sur une clientèle locale de grandes et moyennes entreprises et sur les filiales locales des clients de BNP Paribas issus de toutes les régions, qu'elles soient sous la tutelle de CIB, des marchés domestiques ou des autres entités de la banque de détail.

En mettant l'accent sur l'offre de banque commerciale pour tous ses clients, CTBE propose des solutions de financement, de cash management et de négoce. CTBE travaille en coordination avec BNP Paribas Factor, BNP Paribas Leasing Solutions et Arval pour distribuer une gamme de solutions locatives et d'affacturage. Enfin, CTBE coopère avec les différents métiers de CIB pour proposer à ses clients leurs produits et services, notamment avec le métier Fixed Income en matière de solutions simples de couverture des risques de taux et de change.

CTBE est présent dans 16 pays (Allemagne, Autriche, Bulgarie, Danemark, Espagne, Hongrie, Irlande, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Suède, Suisse) avec 30 centres d'affaires. 8 000 clients sont servis par environ 200 chargés de clientèle, 40 chargés d'affaires Cash Management et 25 chargés d'affaires Trade Solutions.

CORPORATE FINANCE

Le métier Corporate Finance est en charge des opérations de conseil en fusions et acquisitions (mandats de conseil à l'achat ou à la vente, conseil financier stratégique, conseil en privatisation, etc.), des opérations

de conseil en restructuration et des activités de marché primaire actions (introduction en Bourse, augmentation de capital, placement secondaire, émission d'obligations convertibles et échangeables). Environ 400 professionnels sont répartis à travers un réseau mondial organisé autour de deux plates-formes principales, en Europe et en Asie, et d'une présence au Moyen-Orient, en Afrique et sur le continent américain.

En fusions-acquisitions, BNP Paribas confirme son positionnement dans le top 10 en Europe : n° 9 en Europe (*Thomson Reuters, opérations réalisées*), n° 1 en France (*Thomson Reuters, Dealogic – opérations annoncées et réalisées*), n° 3 en Italie (*Dealogic – opérations annoncées*) et n° 4 en Espagne (*Thomson Reuters – opérations annoncées*) au 31 décembre 2011.

BNP Paribas a par ailleurs obtenu les distinctions suivantes :

- « M&A Deal of the Year in Europe » décernée par *The Banker* pour le rapprochement des activités de GDF Suez Energy International et d'International Power ;
- « Best M&A House in France » décernée par *Euromoney* ;
- « Financial Advisor for France » décernée par *FT Mergermarket*.

Dans la région Afrique du Nord/Moyen-Orient la Banque se place au 1^{er} rang (*Thomson Reuters, opérations annoncées*) et obtient la distinction « M&A Deal of the Year in Africa » décernée par *The Banker* à la transaction relative à la cession des activités africaines de Zain à Bharti Airtel.

Sur le marché primaire actions, BNP Paribas a affirmé son leadership dans la région Europe/Moyen-Orient/Afrique en se classant n° 2 en tant que bookrunner d'opérations « EMEA equity-linked » selon *Dealogic* au 31 décembre 2011. BNP Paribas figure en outre au 5^e rang en tant que bookrunner d'introductions en Bourse (IPOs) (*Thomson Reuters*). BNP Paribas a par ailleurs obtenu, pour la seconde année consécutive, la prestigieuse distinction « EMEA Structured Equity House of the Year » décernée par *IFR* en décembre 2011.

En Asie, l'introduction en Bourse de Hong Kong de Sun Art Retail Group, d'un montant de 1,2 milliard de dollars américains, pour laquelle BNP Paribas a agi en tant que *bookrunner*, a obtenu les deux distinctions suivantes :

- « Best Equity Deal », « Best IPO » décernée par *FinanceAsia* ;
- « Best IPO » décernée par *Asiamoney*.

GLOBAL EQUITIES & COMMODITY DERIVATIVES

La division Global Equities & Commodity Derivatives (GECD) de BNP Paribas CIB offre des produits dérivés sur actions et matières premières, indices et fonds ainsi que des solutions de financement et une plate-forme de courtage sur actions intégrée. Elle s'appuie pour cela sur 1 400 professionnels du *front office* présents dans 3 grandes régions (Europe, Amérique, Asie-Pacifique).

GECD s'organise autour de 3 filières :

Le métier Structured Equity offre des solutions structurées à une large palette de clients qu'ils soient particuliers, entreprises, réseaux bancaires, assurances ou caisses de retraite. Les équipes de Structured Equity mettent à disposition de leurs clients des produits structurés sur mesure, ou cotés en Bourse pour répondre à leurs besoins en termes de protection de capital, de rendement et de diversification.

Le métier Flow and Financing répond aux besoins des investisseurs institutionnels et des hedge funds. Il propose des stratégies d'investissement ou de couverture appropriées et innovantes, sur les marchés d'actions du monde entier, et l'accès à des solutions de financement par l'intermédiaire du Prime Brokerage, du prêt-emprunt de titre ou de financements synthétiques. Le métier met également à la disposition de ses clients une plate-forme de courtage sur actions intégrée en plein développement, qui combine de nombreux services de recherche, de vente, de trading et d'exécution.

Le métier Commodity Derivatives propose aux entreprises dont l'activité est fortement liée au cours des matières premières (producteurs, raffineries, compagnies de transport) une gamme de solutions de couverture du risque sur ces produits. Il offre également aux investisseurs un accès aux matières premières par le biais de stratégies d'investissement variées et de solutions structurées.

Prix 2011

Les distinctions décernées pour son activité en 2011 démontrent le savoir-faire et l'expertise de GECD :

- Structured Products House of the Year (*Risk Magazine* 2011) ;
- House of the Year (*Structured Products Europe Awards* 2011) ;
- House of the Year (*Structured Products Americas Awards* 2011) ;
- Derivatives House of the Year (*The Asset Triple A Investment Awards* 2011) ;
- Derivatives House of the Year (*Energy Risk Magazine* 2011) ;
- Precious Metals House of the Year (*Energy Risk Magazine* 2011) ;
- Energy Brokerage House of the Year, Asia (*Energy Risk Magazine* 2011) ;
- Commodities House of the Year (*Commodity Business Awards* 2011) ;
- Excellence in Commodity Risk Exposure Mitigation (*Commodity Business Awards* 2011) ;
- Excellence in Commodity Finance & Structured Products (*Commodity Business Awards* 2011) ;
- Best Equity Derivatives Provider, Asia (*Global Finance Magazine* 2011).

FIXED INCOME

Fixed Income, le métier opérant sur les produits de taux, change et crédit de BNP Paribas CIB, est un acteur clé en matière de solutions globales de crédit, de change et de taux d'intérêt. Avec son siège à Londres, sept autres bureaux principaux à Paris, Bruxelles, New York, São Paulo, Hong Kong, Singapour et Tokyo, ainsi que des bureaux régionaux à travers l'Europe, les Amériques, le Moyen-Orient et la région Asie-Pacifique, le métier compte près de 2 400 personnes à travers le monde.

Le métier couvre une large gamme de produits et de services allant de l'origination à la vente, au trading, en passant par la structuration, la syndication, la recherche et les plates-formes électroniques. Un réseau global d'experts a permis au métier de se forger une clientèle large et diversifiée auprès des fonds d'investissement, des sociétés d'assurance, des banques, des entreprises, des gouvernements et des organismes supranationaux.

Des équipes d'experts dédiées dans chaque région contribuent au financement de l'économie en répondant aux besoins de leurs clients grâce à des solutions de financement telles que des émissions obligataires. Fixed Income offre aussi à sa clientèle institutionnelle de

nouvelles opportunités d'investissement et de solutions pour la gestion du risque dans les domaines des taux, de l'inflation, du change et du crédit. En 2011, le métier a apporté une réelle valeur ajoutée à sa clientèle, comme en témoignent les classements officiels et les prix :

Classements 2011

- N° 1 teneur de livre pour les émissions obligataires en euro, n° 4 teneur de livre d'émissions obligataires internationales en toutes devises (*Thomson Reuters Bookrunner Rankings* 2011) ;
- N° 4 en produits de taux en euro et n° 4 en produits d'inflation toutes devises (*Total Derivatives/Euromoney Interest Rate Derivatives Survey* 2011) ;
- N° 2 en dérivés de crédit – indices et tranches, Europe (*Risk Institutional Investor Survey* 2011) ;
- N° 2 en services de change aux institutions financières (*Asiamoney FX Poll* 2011) ;
- N° 1 en recherche de crédit sur le secteur « banques » ; n° 2 sur les secteurs « produits de consommation », et n° 5 en idées de trading (*Euromoney Fixed Income Research Poll* 2011) ;
- N° 2 en dérivés de crédit dans l'ensemble (*AsiaRisk Interdealer Rankings*, 2011).

Prix 2011

- Structured Products House of the Year (*Risk Magazine* 2012) ;
- Structured Products House of the Year (*Structured Products Europe* 2011) ;
- Structured Products House of the Year (*Structured Products Americas* 2011) ;
- Interest Rates House of the Year (*Structured Products Europe* 2012) ;
- Best Issuer for Covered Bonds, Best Bank for Structuring (*The Cover/EuroWeek Covered Bond Awards* 2011) ;
- Best Corporate Bond House, Best Bank for Corporate Secondary Markets, Best Bank for Corporate Liability Management (*EuroWeek Awards* 2011) ;
- Most Innovative for Interest Rate Derivatives (*The Banker* 2011) ;
- Derivatives House of the Year in Asia-Pacific, Best Credit Derivatives House, Best Derivatives House Korea (*The Asset Triple A Investment Awards* 2011) ;
- Credit Derivatives House of the Year (*Asia Risk Magazine* 2011) ;
- Covered Bond House (*IFR* 2011).

BNP PARIBAS « PRINCIPAL INVESTMENTS »

BNP Paribas « Principal Investments » est en charge de la gestion du portefeuille de participations cotées, non cotées et de créances souveraines sur les pays émergents du groupe BNP Paribas.

ACTIVITÉ PARTICIPATIONS COTÉES

L'équipe Gestion des Participations Cotées a pour mission la prise de participations minoritaires dans des sociétés cotées et la gestion de celles-ci pour le compte du Groupe. Les investissements sont généralement réalisés dans de grandes sociétés à large capitalisation et le portefeuille est composé en majorité de sociétés françaises. L'objectif est de valoriser les actifs dans une optique de moyen terme.

ACTIVITÉ PARTICIPATIONS NON COTÉES

L'équipe Gestion des Participations Non Cotées a pour responsabilité la gestion du portefeuille de participations non cotées du Groupe (investissements directs et indirects à travers des fonds). À ce titre, le

métier identifie et analyse des opportunités d'investissements, structure des opérations, assure la gestion des participations dans une perspective de valorisation à moyen terme et organise les cessions des lignes historiques.

CRÉANCES SOUVERAINES SUR PAYS ÉMERGENTS

L'équipe a pour mission :

- le suivi, pour le compte du Groupe, des restructurations des créances souveraines sur les pays émergents impayées ou en difficulté et la participation aux Comités de créanciers (Club de Londres), voire leur présidence, lorsque de tels Comités sont créés ;
- la gestion du portefeuille de créances souveraines sur les pays émergents logé chez Principal Investments, dans une optique de valorisation à moyen terme.

KLÉPIERRE

Présent dans 13 pays, parmi lesquels la France, la Belgique, la Norvège, la Suède, le Danemark, l'Italie et l'Espagne, Klépierre est l'un des plus importants propriétaires et gestionnaires de centres commerciaux en Europe continentale avec 335 centres sous gestion (représentant une masse de plus de 16 000 baux) dont 271 détenus en propre. Le Groupe, à travers ses filiales Ségécé et Steen & Strøm, est détenteur d'une expertise et d'une expérience de plus de 50 ans dans la gestion et le développement de centres commerciaux.

Klépierre est ainsi en mesure de proposer une plate-forme unique au service de la stratégie d'expansion des grandes enseignes internationales à l'échelle paneuropéenne.

Klépierre offre également des solutions d'externalisation immobilière (sale and lease back) dans le commerce de périphérie et de centre-ville en France, grâce à sa filiale Klémurs.

Klépierre détient et gère par ailleurs un portefeuille d'immeubles de bureaux concentré sur les principaux quartiers d'affaires de Paris et de sa première couronne (3,4 % du patrimoine au 31 décembre 2011).

Au 31 décembre 2011, le patrimoine de Klépierre est valorisé à 16 176 millions d'euros (hors droits) et son effectif s'élève à 1 500 salariés.

Klépierre et Klémurs sont des Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC), présentes respectivement sur le compartiment A et le compartiment C d'Euronext Paris™.

Le groupe Klépierre en Europe⁽¹⁾ :

- 13 pays d'implantation ;
- 1 500 collaborateurs ;
- 16,2 milliards d'euros de patrimoine (hors droits) ;
- 271 centres commerciaux détenus ;
- 335 centres commerciaux gérés.

1.5 BNP Paribas et ses actionnaires

LE CAPITAL SOCIAL

Le capital de BNP Paribas SA s'élevait au 31 décembre 2010 à 2 396 307 068 euros composé de 1 198 153 534 actions (les changements intervenus au cours des exercices antérieurs sont rappelés dans la partie « Évolution du capital et résultat par action »).

En 2011, le nombre d'actions composant le capital social a été affecté par les deux séries d'opérations suivantes :

- création de 3 270 711 actions à la suite de souscriptions dans le cadre des plans d'options ;
- souscription de 6 315 653 titres dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés.

Ainsi, au 31 décembre 2011, le capital de BNP Paribas s'élevait à 2 415 479 796 euros composé de 1 207 739 898 actions d'un nominal de deux euros chacune⁽²⁾.

Ces actions, entièrement libérées, sont de forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales en vigueur. **Il n'existe aucun droit de vote double ni aucune limitation à l'exercice des droits de vote, ni aucun droit à dividende majoré, attaché à ces valeurs mobilières.**

(1) Données au 31 décembre 2011.

(2) Depuis la fin de l'exercice social, a été enregistrée la création de 6 088 actions à la suite de souscriptions dans le cadre des plans d'options. Ainsi, au 17 janvier 2012, le capital de BNP Paribas s'élevait à 2 415 491 972 euros composé de 1 207 745 986 actions d'un nominal de deux euros chacune.

ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT

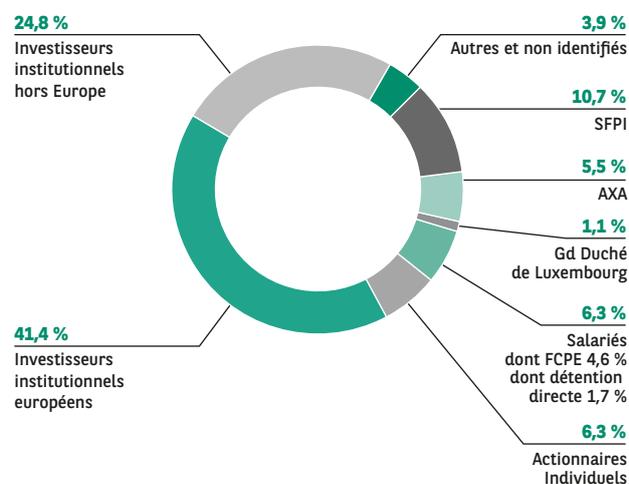
► ÉVOLUTION DE LA DÉTENTION DU CAPITAL DE LA BANQUE AU COURS DES 3 DERNIÈRES ANNÉES

Dates	31/12/2009			31/12/2010			31/12/2011		
	Nombre d'actions (en millions)	% du capital	% des DDV	Nombre d'actions (en millions)	% du capital	% des DDV	Nombre d'actions (en millions)	% du capital	% des DDV
SFPI(*)	127,75	10,8 %	10,8 %	127,75	10,7 %	10,7 %	127,75	10,6 %	10,7 %
AXA	61,63	5,2 %	5,2 %	61,65	5,1 %	5,2 %	65,67	5,4 %	5,5 %
Gd Duché de Luxembourg	12,87	1,1 %	1,1 %	12,87	1,1 %	1,1 %	12,87	1,1 %	1,1 %
Salariés	67,69	5,7 %	5,8 %	69,63	5,8 %	5,8 %	74,60	6,2 %	6,3 %
- dont FCPE Groupe	49,43	4,2 %	4,2 %	50,84	4,2 %	4,2 %	54,80	4,5 %	4,6 %
- dont détention directe	18,26	1,5 %	1,6 %	18,79	1,6 %	1,6 %	19,80	1,7 %	1,7 %
Mandataires sociaux	0,48	NS	NS	0,47	NS	NS	0,58	NS	NS
Titres détenus par le Groupe(**)	3,66	0,3 %	-	2,99	0,3 %	-	16,48	1,4 %	-
Actionnaires Individuels	63,63	5,4 %	5,4 %	66,00	5,5 %	5,5 %	75,00	6,2 %	6,3 %
Inv. Institutionnels	780,17	65,9 %	66,1 %	849,37	70,9 %	71,1 %	788,71	65,3 %	66,2 %
(dont « Investisseurs Socialement Responsables »)	(6,00)	(0,5 %)	(0,5 %)	(4,36)	(0,4 %)	(0,4 %)	(5,91)	(0,5 %)	(0,5 %)
- Européens	486,61	41,1 %	41,2 %	523,08	43,7 %	43,8 %	493,63	40,9 %	41,4 %
- Non Europ.	293,56	24,8 %	24,9 %	326,29	27,2 %	27,3 %	295,08	24,4 %	24,8 %
Autres et non identifiés	66,27	5,6 %	5,6 %	7,42	0,6 %	0,6 %	46,08	3,8 %	3,9 %
TOTAL	1 184,15	100 %	100 %	1 198,15	100 %	100 %	1 207,74	100 %	100 %

(*) Société Fédérale de Participations et d'Investissement : société anonyme d'intérêt public agissant pour le compte de l'État belge.

(**) Hors positions de travail des tables de trading.

► COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT DE BNP PARIBAS AU 31 DÉCEMBRE 2011 (EN DROITS DE VOTE)



À la connaissance de l'Entreprise, il n'existe aucun actionnaire, autre que la SFPI et AXA, qui détienne plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

La Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI) est devenue actionnaire de BNP Paribas à l'occasion du rapprochement, concrétisé courant 2009, avec le Groupe Fortis ; elle a procédé au cours de cet exercice, à deux déclarations de franchissement de seuil auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) :

■ Le 19 mai 2009 (Information AMF n° 209C0702), la SFPI déclarait avoir franchi à la hausse les seuils légaux de 5 % et 10 % du capital ou des droits de vote de BNP Paribas, à la suite de l'apport de 74,94 % de Fortis Banque SA/NV, rémunéré par l'émission de 121 218 054 actions BNP Paribas représentant alors 9,83 % du capital et 11,59 % des droits de vote. Il était notamment précisé que ni l'État belge ni la SFPI n'envisageaient d'acquiescer le contrôle de la Banque.

BNP Paribas a concomitamment informé l'AMF ce même 19 mai (Information AMF n° 209C0724), de la conclusion d'un contrat d'option entre l'État belge, la SFPI et Fortis SA/NV (devenue Ageas SA/NV fin avril 2010), aux termes duquel Fortis SA/NV bénéficie d'une option d'achat portant sur les 121 218 054 actions BNP Paribas émises en rémunération des apports effectués par la SFPI, de participations détenues dans Fortis Banque avec faculté pour BNP Paribas de mettre en œuvre un droit de substitution sur les actions concernées ;

- le 4 décembre 2009 (Information AMF n° 209C1459), la SFPI déclarait détenir 10,8 % du capital et des droits de vote de BNP Paribas ; cette évolution est consécutive, pour l'essentiel :
 - à l'augmentation de capital réalisée en actions ordinaires par BNP Paribas en 2009 ;
 - à la réduction de capital opérée par la Banque à la suite de l'annulation le 26 novembre des actions de préférence émises le 31 mars 2009 au profit de la Société de Prise de Participation de l'État.

Aucune déclaration de franchissement de seuil n'a été reçue par BNP Paribas en 2010 ni 2011 de la part de la SFPI.

Il est également précisé que le groupe AXA et le groupe BNP Paribas avaient informé l'AMF le 16 décembre 2005 (Information AMF n° 205C2221) de la conclusion d'une convention prévoyant le maintien de participations réciproques stables entre les deux groupes et des options d'achat réciproques en cas de changement de contrôle du capital de l'un d'eux. Les deux sociétés ont ensuite informé l'AMF le 5 août 2010 (Information AMF n° 210C0773) avoir conclu un protocole d'accord destiné à remplacer la convention établie en décembre 2005 ; prenant en compte les nouvelles règles édictées par les régulateurs à destination des institutions financières, les clauses de ce nouveau protocole ne font plus mention du maintien de participations réciproques stables.

LE MARCHÉ DE L'ACTION

Depuis l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2000 au cours de laquelle les actionnaires ont décidé la fusion entre la BNP et Paribas, le titre BNP est devenu BNP Paribas ; le code Euroclear-France est alors resté inchangé (13110). À compter du 30 juin 2003, l'action BNP Paribas est désignée par son code ISIN (FR0000131104).

Les actions BNP ont été admises à la cote officielle de la Bourse de Paris sur le Règlement Immédiat, le 18 octobre 1993, première date de cotation après la privatisation, puis le 25 octobre sur le Règlement Mensuel. Depuis la généralisation du comptant le 25 septembre 2000, l'action BNP Paribas est éligible au SRD (Service de Règlement Différé). Le titre est négocié à Londres sur le SEAQ International, à la Bourse de Francfort, ainsi qu'à Milan sur le MTA International depuis le 24 juillet 2006. De plus, un programme ADR (American Depositary Receipt) 144A « Level 1 » est actif aux États-Unis depuis la privatisation, JP Morgan Chase agissant en tant que banque dépositaire (1 action BNP Paribas est représentée par 2 ADR). Afin d'augmenter sa liquidité et de le rendre plus

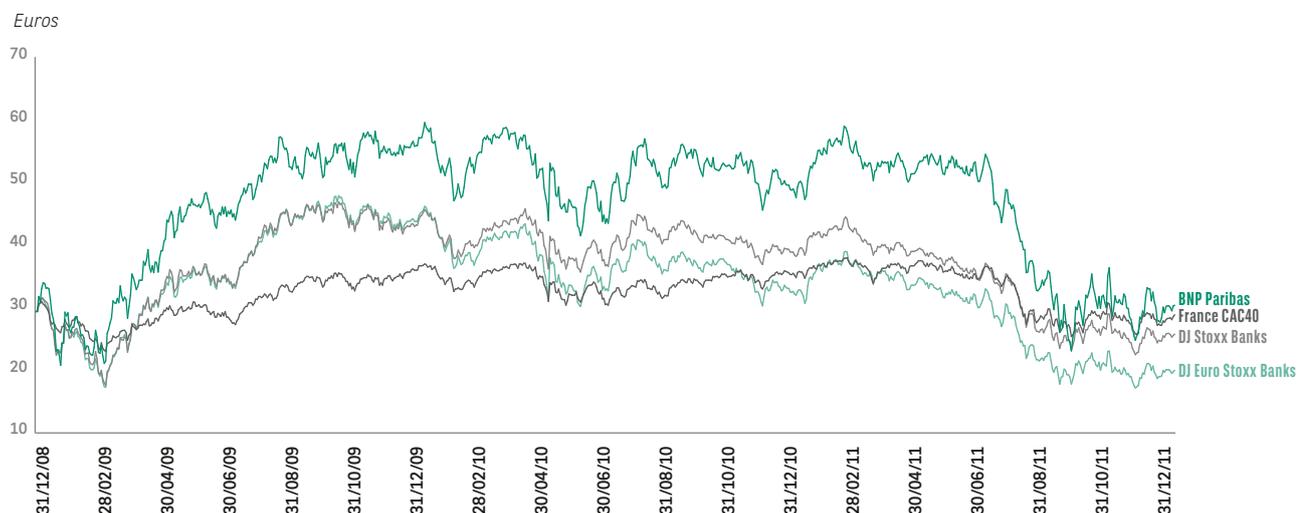
visible pour les investisseurs américains, l'ADR est négocié sur l'OTCQX International Premier depuis le 14 juillet 2010.

Pour maintenir une grande accessibilité aux actionnaires individuels, le nominal de l'action de la Banque a été divisé par deux le 20 février 2002, et fixé à deux euros.

La BNP a fait partie des sociétés constituant l'indice CAC 40 depuis le 17 novembre 1993 ; elle a par ailleurs intégré l'EURO STOXX 50 le 1^{er} novembre 1999, et le titre de la Banque entre dans la composition du Dow Jones STOXX 50 depuis le 18 septembre 2000 ; en 2007, BNP Paribas a intégré l'indice « Global Titans 50 », qui regroupe les 50 plus grandes entreprises mondiales. Enfin, l'action BNP Paribas figure dans les principaux indices de référence du Développement Durable : Aspi Eurozone, FTSE4Good (Global et Europe 50), DJSI World, Ethibel. Ces différents facteurs sont favorables à la liquidité et à l'appréciation du titre puisque celui-ci est alors une des nécessaires composantes de tous les portefeuilles et fonds indexés sur ces indices.

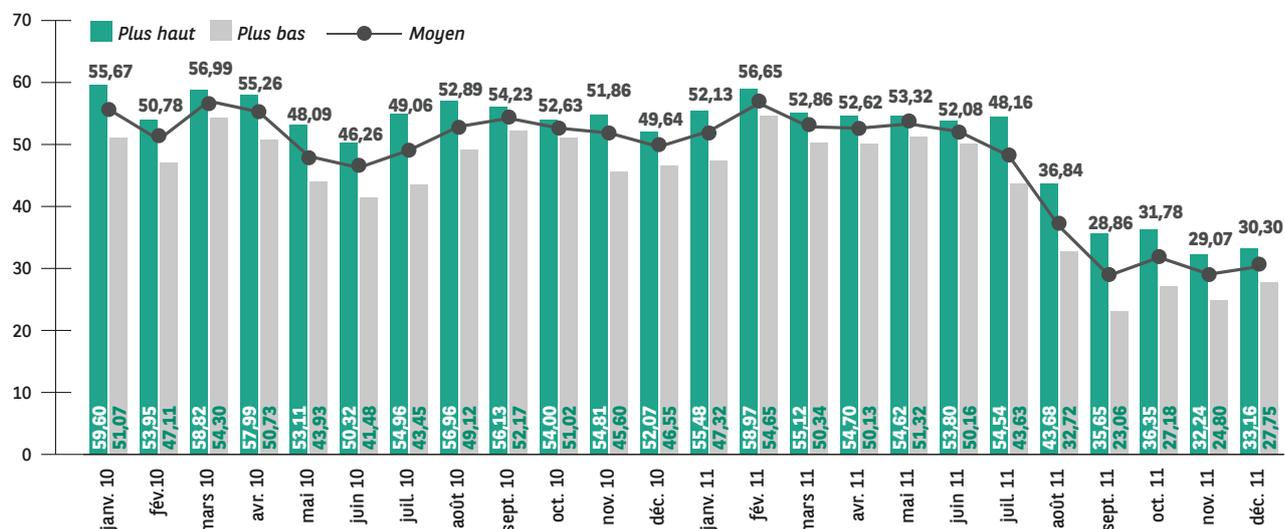
► COURS DE L'ACTION BNP PARIBAS DU 31 DÉCEMBRE 2008 AU 31 DÉCEMBRE 2011

Comparaison avec les indices DJ EURO STOXX Banks, DJ STOXX Banks et CAC 40 (indices rebasés sur le cours de l'action)



Source : Datastream.

MOYENNES MENSUELLES ET COURS DE CLÔTURE MENSUELS EXTRÊMES DE L'ACTION BNP PARIBAS DEPUIS JANVIER 2010



■ Du 31 décembre 2008 au 31 décembre 2011, le cours de l'action a augmenté de 3,23 %, à comparer à une baisse de 1,81 % pour le CAC 40, mais de 32,06 % pour le DJ EURO STOXX Banks (indice des valeurs bancaires de la zone euro) et de 12,29 % pour le DJ STOXX Banks (valeurs bancaires européennes).

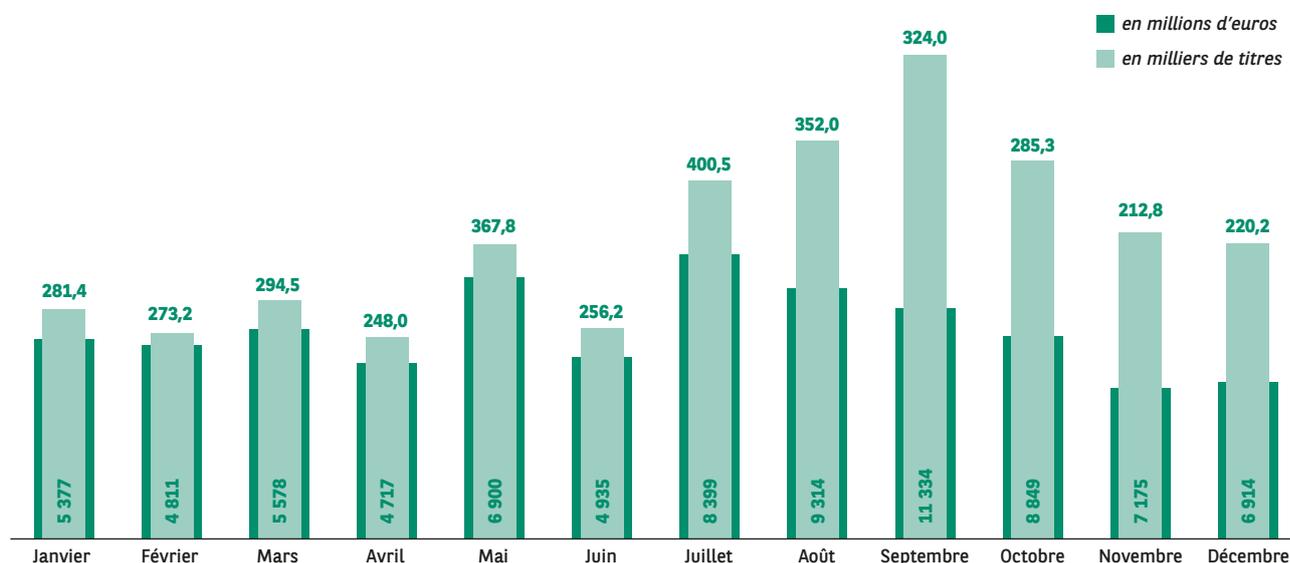
Au cours de l'année 2011, le titre BNP Paribas (30,35 euros au 30 décembre 2011, dernier jour de cotation) s'est replié de - 36,25 %, soit une évolution moins favorable que celle du CAC 40 (- 16,95 %) mais proche de celles du DJ STOXX Banks (- 32,48 %) et du DJ Euro STOXX Banks (- 37,63 %). Les banques ont en effet été affectées à partir du début de l'été par l'accroissement de craintes liées aux dettes de certains États de la zone euro et aux perspectives de ralentissement économique.

■ La capitalisation boursière de BNP Paribas s'élevait à 36,7 milliards d'euros au 31 décembre 2011, plaçant l'Entreprise au 6^e rang de l'indice CAC 40 (5^e fin 2010) ; en termes de flottant, BNP Paribas est la 3^e valeur de marché de l'indice parisien (idem fin 2010). À la même période, BNP Paribas occupait la 15^e place du DJ Euro STOXX 50 en terme de flottant (8^e un an auparavant).

■ Les volumes de transactions quotidiens en 2011 se sont établis à une moyenne de 7 066 999 titres échangés sur Euronext Paris, en hausse de 37,48 % par rapport à l'année précédente (5 140 273 titres par séance en 2010).

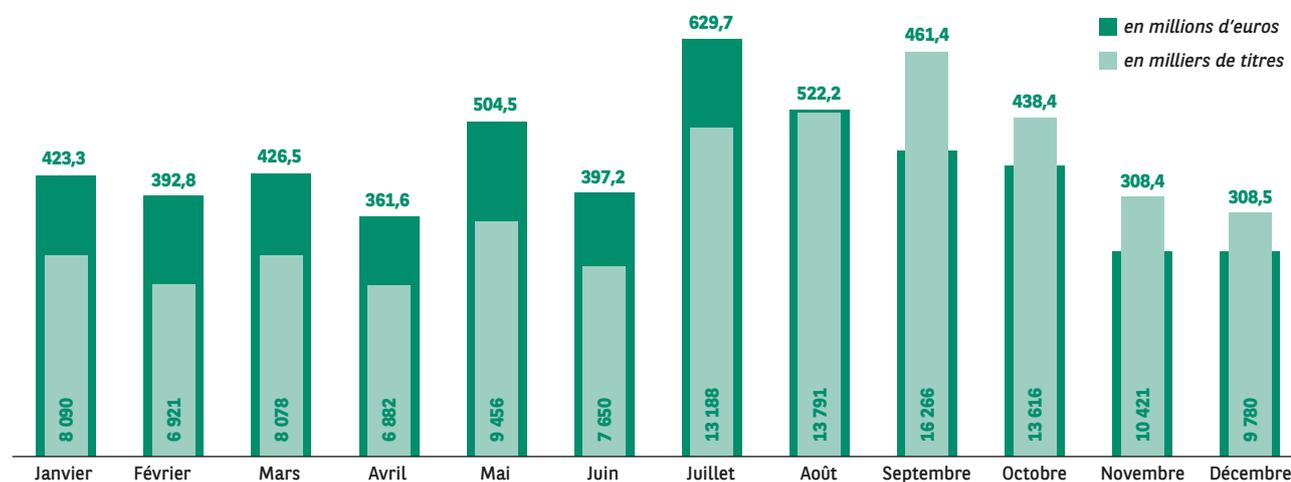
■ En réintégrant les volumes traités par les systèmes multilatéraux de négociation (*Multilateral Trading Facilities* ou MTF), la moyenne journalière 2011 s'établit à 10 403 586 titres négociés (Source : TAG Audit), soit une progression de + 43,32 % (7 258 788 en 2010).

VOLUMES ÉCHANGÉS EN 2011 SUR EURONEXT PARIS (MOYENNE QUOTIDIENNE)



Source : NYSE-Euronext Paris.

► VOLUMES ÉCHANGÉS EN 2011 (MOYENNE QUOTIDIENNE)



Source : TAG Audit

LE TABLEAU DE BORD DE L'ACTIONNAIRE

En euros	2007	2008	2009	2010	2011
Résultat net part du Groupe par action ^{(1) (*)}	8,25	2,99	5,20	6,33	4,82
Actif net par action ^{(2) (*)}	47,40	47,31	50,93	55,48	58,25
Dividende net par action ^(*)	3,26	0,97	1,50	2,10	1,20 ⁽³⁾
Taux de distribution (en %) ⁽⁴⁾	39,8	33,0	32,3	33,4	25,1 ⁽³⁾
Cours					
plus haut ^{(5) (*)}	92,40	73,29	58,58	60,38	59,93
plus bas ^{(5) (*)}	65,64	27,70	20,08	40,81	22,72
fin de période ^(*)	72,13	29,40	55,90	47,61	30,35
Indice CAC 40 au 31 décembre	5 614,08	3 217,97	3 936,33	3 804,78	3 159,81

(1) Sur la base du nombre moyen d'actions en circulation de l'exercice.

(2) Avant distribution. Actif net comptable sur nombre d'actions en circulation en fin de période.

(3) Sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale du 23 mai 2012.

(4) Distribution proposée à l'Assemblée Générale rapportée au résultat net part du Groupe.

(5) Enregistrés en séance.

(*) Les éléments du tableau ci-dessus ont été ajustés pour tenir compte de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée du 30 septembre au 13 octobre 2009 (coefficient d'ajustement = 0,971895).

LA CRÉATION DE VALEUR BOURSIÈRE

RENTABILITÉ TOTALE POUR L'ACTIONNAIRE (TOTAL SHAREHOLDER RETURN - TSR -) :

Conventions de calcul

■ Le dividende est réinvesti en actions BNP puis BNP Paribas ; l'avoir fiscal au taux de 50 % est compris, jusqu'à la suppression de ce dispositif au début de l'exercice 2005 ;

- exercice des droits préférentiels de souscription lors des augmentations de capital de mars 2006 et octobre 2009 ;
- les rendements sont bruts, avant toute imposition et commission de courtage.

Résultats du calcul

Le tableau ci-dessous indique, pour les différentes durées mentionnées se terminant au 31 décembre 2011, la rentabilité totale de la détention d'une action BNP, puis BNP Paribas, ainsi que le taux de rendement actuariel annuel.

Durée de détention	Date investissement	Cours historique d'ouverture à la date d'investissement (euros)	Nb d'actions à fin de période de calcul (31/12/2011)	Investissement initial multiplié par	Taux de rendement annuel actuariel
Depuis la privatisation	18/10/1993	36,59	4,02	x 3,33	+ 6,83 %
18 ans	03/01/1994	43,31	3,66	x 2,57	+ 5,37 %
17 ans	03/01/1995	37,20	3,59	x 2,93	+ 6,53 %
16 ans	02/01/1996	33,57	3,52	x 3,18	+ 7,50 %
15 ans	02/01/1997	30,40	3,42	x 3,41	+ 8,52 %
14 ans	02/01/1998	48,86	3,31	x 2,06	+ 5,28 %
13 ans	04/01/1999	73,05	3,24	x 1,35	+ 2,32 %
Depuis la création de BNP Paribas	01/09/1999	72,70	3,15	x 1,32	+ 2,25 %
12 ans	03/01/2000	92,00	3,15	x 1,04	+ 0,33 %
11 ans	02/01/2001	94,50	3,07	x 0,99	- 0,14 %
10 ans	02/01/2002	100,40	2,97	x 0,90	- 1,08 %
9 ans	02/01/2003	39,41	1,44	x 1,11	+ 1,13 %
8 ans	02/01/2004	49,70	1,38	x 0,84	- 2,10 %
7 ans	03/01/2005	53,40	1,32	x 0,75	- 3,98 %
6 ans	02/01/2006	68,45	1,28	x 0,57	- 9,04 %
5 ans	02/01/2007	83,50	1,22	x 0,45	- 14,96 %
4 ans	02/01/2008	74,06	1,18	x 0,49	- 16,57 %
3 ans	02/01/2009	30,50	1,13	x 1,12	+ 3,86 %
2 ans	02/01/2010	56,11	1,07	x 0,58	- 23,94 %
1 an	03/01/2011	48,30	1,04	x 0,65	- 34,89 %

BNP Paribas propose ci-après deux mesures comparatives de la création de valeur actionnariale, sur une durée correspondant à un horizon de placement à long/moyen terme qui est celui de la plus grande partie de ses actionnaires individuels.

RENTABILITÉ COMPARATIVE SUR 5 ANS D'UN INVESTISSEMENT EN ACTIONS BNP PARIBAS AU COURS D'OUVERTURE DU 02/01/2007 SOIT 83,50 EUROS, AVEC LE LIVRET A ET LES OBLIGATIONS À MOYEN TERME DU TRÉSOR.

La création de valeur pour l'actionnaire est ici appréciée en comparant l'investissement en actions BNP Paribas sur la période, à deux placements « sans risque », le livret A et les obligations à moyen terme du Trésor (OAT).

Rentabilité totale pour l'actionnaire d'un placement en actions BNP Paribas

Investissement initial = 1 action au cours d'ouverture du 02/01/2007, soit 83,50 euros

Réinvestissement des dividendes

Exercice des droits préférentiels de souscription lors de l'augmentation de capital d'octobre 2009

Valorisation au 31 décembre 2011 : 1,2240 actions à 30,35 euros, soit 37,15 euros

Taux de rendement actuariel : -14,96 % par an

Placement le 1^{er} janvier 2007 d'une somme de 83,50 euros sur un livret A :

Le taux servi à la date du placement est de 2,75 %. À compter du 1^{er} août 2007, il est fixé à 3 %. L'exercice 2008 a connu deux modifications du taux du livret A, le 1^{er} février (3,50 %) et le 1^{er} août (4,00 %), alors que trois changements sont intervenus en 2009, le taux du livret A étant progressivement ramené à 2,50 % le 1^{er} février, à 1,75 % le 1^{er} mai et enfin à 1,25 % le 1^{er} août. Il est porté à 1,75 % le 1^{er} août 2010, à 2 % le 1^{er} février 2011 et à 2,25 % le 1^{er} août de cette même année. Au 31/12/2011, cette somme représente **93,96** euros, ayant donc enregistré une progression de 10,46 euros (+ 12,5 %).

Placement de 83,50 euros le 1^{er} janvier 2007 en emprunt d'État à 5 ans :

Le taux obtenu est alors de 3,92066 % pour 5 ans (BTAN - Bon du Trésor à intérêt ANnuel-) ; chaque fin d'année, les intérêts perçus sont réinvestis dans un autre emprunt de même nature et ce aux conditions suivantes :

- 4,2239 % (BTAN) en janvier 2008 pour 4 ans ;
- 2,0675 % (BTAN) en janvier 2009 pour 3 ans ;
- 1,198 % (BTAN) en janvier 2010 pour 2 ans ;
- 1,507 % en janvier 2011 pour 1 an (Euribor).

Au bout de 5 ans, cet investissement est valorisé **100,77** euros, et a donc enregistré une progression de 17,27 euros (+ 20,7 %).

COMMUNICATION AVEC LES ACTIONNAIRES

BNP Paribas a le souci d'apporter à tous ses actionnaires une information rigoureuse, régulière, homogène et de qualité, en conformité avec les meilleures pratiques des marchés et les recommandations des autorités boursières.

Une équipe « Relations Investisseurs » informe les investisseurs institutionnels et les analystes financiers sur la stratégie du Groupe, les développements significatifs et bien sûr les résultats, publiés trimestriellement ; en 2012 par exemple, le calendrier s'établit comme suit⁽¹⁾ :

- 15 février 2012 : publication des résultats annuels 2011 ;
- 4 mai 2012 : chiffres du 1^{er} trimestre 2012 ;
- 2 août 2012 : publication des résultats du 1^{er} semestre 2012 ;
- 7 novembre 2012 : publication des résultats du 3^e trimestre et des 9 premiers mois de 2012.

Des réunions d'information à l'adresse de l'ensemble des acteurs du marché sont organisées plusieurs fois par an, plus particulièrement au moment de l'annonce des résultats annuels et semestriels, mais aussi à l'occasion de réunions thématiques au cours desquelles la Direction Générale présente le groupe BNP Paribas et sa stratégie. Plus spécifiquement, un collaborateur est dédié aux relations avec les gestionnaires de fonds éthiques et socialement responsables.

Une équipe « Relations Actionnaires » est à la disposition et à l'écoute des quelque 640 000 actionnaires individuels de la Banque (source : étude TPI au 30 décembre 2011), en croissance de près de 10 % sur un an (585 000 à fin 2010). Les actionnaires, comme les membres du « **Cercle BNP Paribas** », reçoivent chaque semestre une lettre d'information financière reprenant les principaux développements du Groupe, et un compte rendu de l'Assemblée Générale est distribué tout début juillet. En cours d'année, les actionnaires sont invités dans différentes villes de France, à des rencontres au cours desquelles les réalisations et la stratégie de l'Entreprise sont exposées par la Direction Générale (par exemple en 2011, à Nantes le 7 juin, Lille le 23 juin et à Strasbourg le 28 septembre). Enfin, les représentants de BNP Paribas ont pu dialoguer directement avec plus de 1 000 personnes lors du Salon ACTIONARIA qui s'est tenu à Paris les 18 et 19 novembre 2011.

Le Guide de l'Actionnaire BNP Paribas

Destiné à parfaire l'information des investisseurs individuels sur les réalisations de la Banque et l'évolution du cours de l'action, il a été confectionné avec l'objectif principal de contribuer à ce que les actionnaires particuliers du Groupe aient une meilleure connaissance et une compréhension plus approfondie de l'environnement économique et des marchés dans lesquels opère BNP Paribas. Ce Guide est disponible sur simple demande auprès de l'équipe « Relations Actionnaires », et est également consultable et téléchargeable sur le site Internet (cf. : infra).

Les membres du « **Cercle BNP Paribas** », créé en 1995, sont les 76 500 actionnaires individuels possédant au moins 200 titres de l'Entreprise. Ils sont destinataires trois fois par an, en alternance avec les lettres d'information financière (3 également), d'une autre correspondance « **La Vie du Cercle** » les conviant à des manifestations de nature artistique, sportive ou culturelle auxquelles la Banque s'est associée, de même qu'à des séances de formation : celles-ci concernent les opérations en Bourse (analyses technique et financière, la passation d'ordres...), la gestion patrimoniale, les *warrants* mais aussi l'actualité économique, en partenariat avec les équipes compétentes de l'Entreprise. Des conférences scientifiques ou des visites de sites industriels sont fréquemment organisées. Ces sessions se tiennent tant en province qu'en région parisienne, et ce aussi bien en semaine qu'au cours de week-ends, dans le but d'en permettre la fréquentation par tous les publics. Au total, 353 propositions ont été faites en 2011 à l'intention de près de 15 000 participants, illustrant la variété de l'offre. Pour faciliter l'accès à ces services, un **N° Vert (appel gratuit)** a été mis en place, le **0800 666 777**, qui comprend également un journal téléphonique « *BNP Paribas en actions* » riche de nombreuses fonctionnalités (cours de Bourse, carnet de l'actionnaire, actualités et interviews...). Enfin, le site Internet spécifique au Cercle des Actionnaires et à ses offres (cercle-actionnaires.bnpparibas.com) reprend l'ensemble des prestations accessibles, entre autres grâce à la « Carte de membre du Cercle ».

(1) Sous réserve de modification ultérieure.

Le site **Internet BNP Paribas** (<http://invest.bnpparibas.com>), en français, en anglais et désormais aussi largement en italien et en néerlandais, permet d'obtenir des informations sur le groupe BNP Paribas telles que les communiqués de presse, les chiffres clés, la présentation des principaux événements, etc. ; il est aussi possible de consulter et de télécharger tous les documents financiers, comme les rapports annuels et les documents de référence. L'agenda financier permet de retrouver les prochaines dates importantes (Assemblée Générale, communication des résultats, rencontres actionnaires...). Toutes les publications du Département des « Études Économiques » de BNP Paribas sont aussi consultables sur le site. Le cours de l'action et la comparaison de son évolution avec celles de quelques grands indices y sont naturellement en permanence disponibles ; un logiciel de calcul de rendement a été ajouté à tous les outils déjà mis à la disposition des internautes.

Sous un même intitulé « Actionnaires & Investisseurs » sont aussi disponibles toutes les études et présentations regardant l'activité et la stratégie de BNP Paribas, établies à l'intention de l'ensemble

des intervenants de marché, qu'ils soient actionnaires individuels, investisseurs institutionnels, gérants d'actifs ou analystes financiers. Bien sûr, un espace « Être actionnaire », y a été spécialement aménagé pour présenter les développements plus spécifiquement conçus à l'intention des investisseurs individuels, en particulier en matière d'accessibilité de l'information comme de propositions de manifestations. Enfin, une rubrique spécifique est dévolue à l'Assemblée Générale de la Banque (conditions d'accès, modalités d'exercice du droit de vote, aspects pratiques mais aussi présentation des résolutions et reprise des interventions des mandataires sociaux) : une retransmission vidéo de cette manifestation est accessible depuis le site d'information financière de la Banque. En réponse aux attentes des actionnaires individuels et des investisseurs, et pour satisfaire aux exigences croissantes de transparence et d'information réglementée, BNP Paribas met régulièrement en ligne de nouvelles rubriques ou des améliorations de celles existantes, au contenu enrichi (notamment au niveau du lexique) et présentant de nouvelles fonctionnalités.

LE COMITÉ DE LIAISON DES ACTIONNAIRES

BNP Paribas a souhaité, dès sa création en l'an 2000, se doter d'un Comité de Liaison des Actionnaires, dont la mission est d'accompagner la Banque dans sa communication à destination de l'actionnariat individuel ; c'est du reste à l'occasion de l'Assemblée Générale de fusion que le Président de BNP Paribas avait initié le processus d'appel à candidatures qui a abouti à la constitution de cette instance à la fin de l'année 2000.

Présidé par Baudouin Prot, il comprend 10 actionnaires choisis pour leur représentativité tant géographique que socioprofessionnelle, ainsi que deux salariés ou anciens salariés ; chaque membre est nommé pour 3 ans. À l'occasion des périodes de renouvellement qui sont signalées par voie de presse et/ou dans les documents financiers publiés par la Banque, tout actionnaire peut faire acte de candidature.

Au 31 décembre 2011, le Comité de Liaison était composé de :

- M. Baudouin Prot, Président ;
- M. Franck Deleau, demeurant dans le Lot ;
- M. Nicolas Derely, résidant dans la région parisienne ;
- M. Jean-Louis Dervin, demeurant à Caen ;
- M. Jacques de Juvigny, résidant en Alsace ;
- M. André Laplanche, demeurant à Cavaillon ;
- M. Jean-Marie Laurent, résidant dans l'Oise ;
- Mme Dyna Peter-Ott, résidant à Strasbourg ;
- M. Jean-Luc Robaux, demeurant à Nancy ;
- Mme Chantal Thiebaut, résidant en Meurthe-et-Moselle ;

- M. Thierry de Vignet, résidant en Dordogne ;
- Mme Odile Uzan-Fernandes, membre du personnel de BNP Paribas ;
- M. Bernard Coupeze, Président d'honneur de l'Association des actionnaires salariés, retraités, anciens salariés du groupe BNP Paribas.

Conformément aux dispositions de la Charte, à laquelle ont adhéré tous les participants et qui tient lieu de règlement intérieur, les membres du Comité se sont réunis deux fois en 2011, les 18 mars et 30 septembre, en plus de leur participation à l'Assemblée Générale et de leur présence au salon ACTIONARIA. Les principaux thèmes abordés ont, entre autres, concerné :

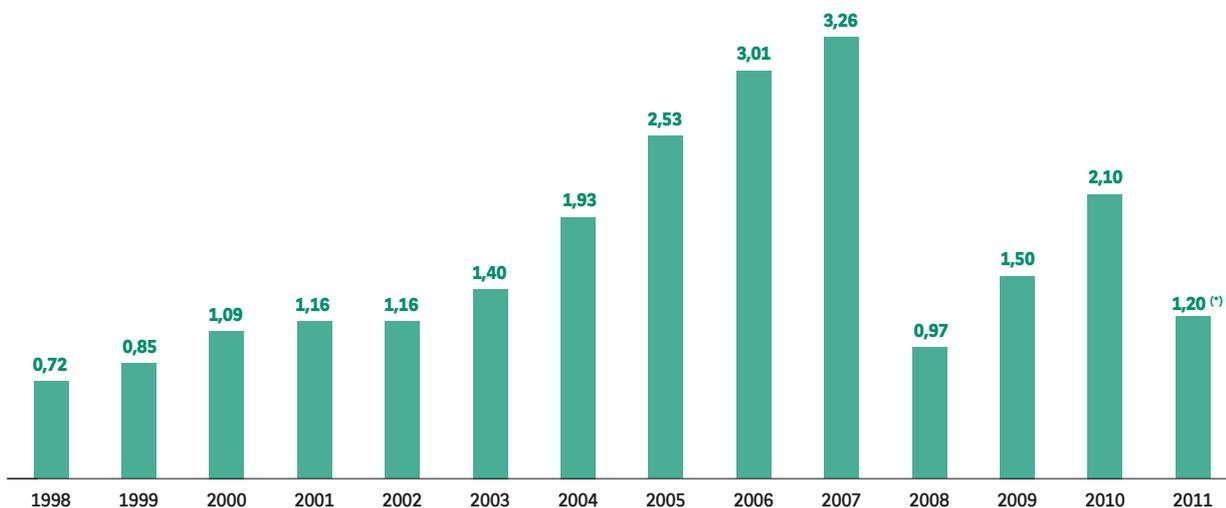
- la structure de capital de BNP Paribas et son évolution, plus spécifiquement dans sa composante « investisseurs particuliers » ;
- les supports périodiques d'information sur les réalisations et la stratégie de l'Entreprise ;
- les propositions faites aux membres du « Cercle des Actionnaires » ;
- les projets de Document de référence et de Rapport Annuel 2010 ;
- les présentations des résultats trimestriels ;
- les initiatives prises dans le cadre de la préparation de l'Assemblée Générale ;
- la participation de la Banque au Salon ACTIONARIA, manifestation à l'occasion de laquelle certains des membres, par leur présence sur le stand du Groupe, avaient tenu à mieux faire connaître aux visiteurs le rôle du Comité.

LE DIVIDENDE

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale du 23 mai 2012 un dividende de 1,20 euro par action (en baisse de 43 % par rapport à 2011). Le détachement et la mise en paiement du coupon auraient alors lieu respectivement le 30 mai et le 26 juin 2012 en cas de vote positif de l'Assemblée.

Le montant total de la distribution proposée s'élève à 1 449 millions d'euros, contre 2 517 millions d'euros en 2011 (soit une baisse de 42,4 %). Le taux de distribution est de 25,1 %⁽¹⁾.

ÉVOLUTION DU DIVIDENDE (EN EUROS PAR ACTION)



(*) Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale du 23 mai 2012.

Les dividendes des exercices 1998 à 2008 ont été ajustés pour tenir compte :

- de la division par 2 du nominal de l'action intervenu le 20 février 2002 ;
- des augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, réalisées en mars 2006 et du 30 septembre au 13 octobre 2009.

L'objectif du Groupe est de faire évoluer le dividende en fonction de la variation des résultats et de l'optimisation de la gestion du capital disponible.

Délai de prescription des dividendes : tout dividende non réclamé dans les cinq ans suivant son exigibilité, est prescrit dans les conditions prévues par la loi. Les dividendes dont le paiement n'a pas été demandé sont versés au Trésor Public.

(1) Distribution proposée à l'Assemblée Générale du 23 mai 2012 rapportée au résultat net part du Groupe.

LE NOMINATIF CHEZ BNP PARIBAS

Les actionnaires de BNP Paribas inscrits sous la forme nominative au 31 décembre 2011 sont au nombre de 40 956.

LE NOMINATIF PUR

Les actionnaires inscrits sous la forme nominative pure bénéficient :

- de l'envoi systématique de tous les documents d'information de l'Entreprise à destination de ses actionnaires ;
- d'un **N° Vert (appel gratuit) : 0800 600 700** pour les prises d'ordres⁽¹⁾ et pour tout renseignement ;
- de tarifs de courtage préférentiels ;
- d'un serveur Internet spécifique « PlanetShares » (<https://planetshares.bnpparibas.com>), entièrement sécurisé, pour consulter leurs avoirs en actions BNP Paribas au nominatif pur et l'historique des mouvements de leur compte, ainsi que pour transmettre et suivre leurs ordres de Bourse⁽¹⁾ ;
- de l'invitation automatique aux Assemblées Générales, sans nécessité d'établissement d'une attestation de participation ;
- de la possibilité d'être convoqué par Internet aux Assemblée Générales ;
- et toujours bien sûr de la gratuité des droits de garde.

La détention d'actions au nominatif pur est peu compatible avec leur enregistrement dans un PEA (Plan d'Épargne en Actions), compte tenu de la réglementation et des procédures applicables à ce véhicule ; les épargnants dont les actions sont détenues dans un PEA et qui veulent les loger « au nominatif » pourront donc opter pour le mode du nominatif administré (cf. : infra).

LE NOMINATIF ADMINISTRÉ

BNP Paribas développe également son offre de détention des actions au nominatif administré à l'intention de ses actionnaires institutionnels. Pour cette catégorie d'investisseurs en effet, le nominatif administré cumule les principaux avantages du porteur et du nominatif pur :

- maintien d'une totale liberté des transactions et conservation des courtiers habituels ;
- possibilité de détenir un compte-titres unique, couplé avec le compte-espèces ;
- invitation directe systématique à exercer le droit de vote et à participer aux Assemblées, sans interposition d'intermédiaires ;
- possibilité d'être convoqué et de transmettre les votes aux Assemblée Générales, par Internet.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

La dernière Assemblée Générale s'est tenue le 11 mai 2011 sur première convocation. Le texte des résolutions et la vidéo de la manifestation sont disponibles sur le site Internet de BNP Paribas, sur lequel cette réunion a été retransmise en direct. La composition du quorum et le résultat

du vote des résolutions ont été mis en ligne dès le lendemain de la manifestation. Cette réunion a en outre fait l'objet de publications dans la presse spécialisée ainsi que d'une lettre spécifique, qui en présentaient le compte rendu aux actionnaires.

Le quorum était constitué comme ci-dessous :

► CONSTITUTION DU QUORUM

	Nombre d'actionnaires	(%)	Nombre d'actions	(%)
Présents	1 863	14,41 %	272 227 309	35,62 %
Représentés	14	0,11 %	4 155	0,00 %
Pouvoirs au Président	7 125	55,12 %	32 161 526	4,21 %
Votes par correspondance	3 925	30,36 %	459 855 112	60,17 %
TOTAL	12 927	100 %	764 248 102	100 %
<i>dont par Internet</i>	481	<i>3,72 %</i>	672 644	<i>0,09 %</i>

	Quorum
Nombre d'actions ordinaires (hors autocontrôle)	1 198 926 926 63,74 %

(1) Sous réserve d'avoir préalablement souscrit (gratuitement) un « contrat de prestations boursières ».

Toutes les résolutions proposées aux actionnaires ont été adoptées.

RÉSULTATS	TAUX D'APPROBATION (%)
ASSEMBLÉE ORDINAIRE	
Résolution 1 : Approbation du bilan et du compte de résultats sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010	99,73 %
Résolution 2 : Approbation du bilan et du compte de résultats consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010	99,73 %
Résolution 3 : Affectation du résultat et mise en distribution du dividende	99,73 %
Résolution 4 : Conventions et engagements visés aux articles L225-38 et suivants du Code de commerce	89,93 %
Résolution 5 : Achat d'actions de la société	99,05 %
Résolution 6 : Renouvellement du mandat de Monsieur Jean-François Lepetit en qualité d'administrateur	97,43 %
Résolution 7 : Renouvellement du mandat de Madame Hélène Ploix en qualité d'administrateur	99,25 %
Résolution 8 : Renouvellement du mandat de Monsieur Baudouin Prot en qualité d'administrateur	98,13 %
Résolution 9 : Renouvellement du mandat de Madame Daniela Weber-Rey en qualité d'administrateur	99,45 %
Résolution 10 : Nomination de Madame Fields Wicker-Miurin en qualité d'administrateur	99,25 %
ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE	
Résolution 11 : Approbation de la fusion-absorption de Banque de Bretagne par BNP Paribas	99,84 %
Résolution 12 : Approbation de la fusion simplifiée transfrontalière de BNP Paribas International BV par BNP Paribas	99,84 %
Résolution 13 : Approbation de la fusion-absorption de la société Cerenicim par BNP Paribas	99,83 %
Résolution 14 : Approbation de la fusion-absorption de la société SAS Noria par BNP Paribas	99,84 %
Résolution 15 : Attribution d'actions de performance à des salariés et des mandataires sociaux du Groupe	91,25 %
Résolution 16 : Options de souscription ou d'achat d'actions	91,58 %
Résolution 17 : Réduction de capital par annulation d'actions	98,61 %
Résolution 18 : Pouvoirs pour formalités	99,87 %

L'Assemblée Générale de 2011 a été pour BNP Paribas une occasion supplémentaire de réaffirmer son implication dans le processus du Développement Durable, et son souhait d'assumer pleinement sa Responsabilité Sociale et Environnementale. La Banque est en effet désireuse d'assurer une création de valeur qui soit solide et récurrente, c'est-à-dire empreinte de qualité et respectueuse non seulement de ses partenaires « traditionnels » comme ses actionnaires, ses clients et ses salariés, mais qui prenne aussi en compte l'environnement et la société civile dans son ensemble. Il a donc semblé pertinent que la tenue de nos Assemblées Générales, aussi, soit représentative de ces principes et valeurs. C'est pourquoi il a été décidé, en concertation avec le Comité de Liaison des Actionnaires, que pour tout investisseur présent, une somme de 12 euros serait affectée au programme « Coups de pouce aux projets du personnel » spécifiquement développé par la Fondation BNP Paribas pour encourager les initiatives de solidarité d'intérêt général, dans lesquelles des collaborateurs de la Banque sont impliqués bénévolement à titre personnel. Les sommes ainsi recueillies en 2011, soit 22 356 euros, constituent un complément à la dotation déjà affectée à ce programme par l'Entreprise via la Fondation BNP Paribas, elle-même placée sous l'égide de la Fondation de France. Le total de ces contributions de 2011 a finalement été réparti sur 57 projets, tous initiés par des membres du personnel de la Banque, alors que 77 dossiers avaient été présentés. Les bénéficiaires sont localisés essentiellement en Europe (36, dont 34 en France), puis en Afrique pour 15 d'entre eux, et enfin 5 en Asie et 1 en Amérique du Sud. Les sommes allouées (de 1 000 à 4 000 euros par dossier retenu) varient selon l'importance et la qualité des dossiers, et bien sûr le degré d'engagement des collaborateurs ; ces subventions vont ainsi permettre à des projets liés essentiellement à l'éducation,

l'humanitaire, la santé et le handicap ou encore la lutte contre la pauvreté et l'exclusion de voir le jour.

L'utilisation des fonds fait en outre systématiquement l'objet d'un compte rendu dans l'avis de convocation à l'Assemblée Générale suivante.

Les modalités de tenue de l'Assemblée Générale de BNP Paribas sont définies à l'article 18 des statuts de la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) réunit tous les actionnaires au moins une fois par an à la demande du Conseil d'administration pour voter sur un ordre du jour fixé par celui-ci.

L'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) est convoquée chaque fois que des décisions ayant pour objet une modification des statuts et notamment une augmentation de capital, doivent être prises. Les décisions doivent être approuvées à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

L'Assemblée Générale Mixte (AGM) regroupe les deux précédentes (AGO et AGE) à une même date, sur une même convocation. BNP Paribas tiendra sa prochaine AGM le 23 mai 2012⁽¹⁾.

COMMENT LES ACTIONNAIRES SONT-ILS AVISÉS ?

Pour les Assemblées Générales Mixtes de la Banque :

- les actionnaires ayant leurs titres sous la forme nominative reçoivent automatiquement, quel que soit leur nombre d'actions, un dossier d'invitation complet (comprenant notamment l'ordre du jour et les projets de résolutions) et un formulaire de vote ; l'envoi par Internet

(1) Sous réserve de modification ultérieure.

d'avis de convocation a pu intervenir pour la seconde fois en 2011, après que, conformément à la loi, le Groupe a recueilli l'accord de certains de ces actionnaires : près de 9 % d'entre eux ont donc bénéficié de cette nouvelle possibilité ;

- les actionnaires ayant leurs titres sous la forme « au porteur » sont avisés par des insertions dans la presse, notamment la presse patrimoniale et financière ; en outre, bien au-delà des dispositions légales et dans le but de favoriser une large participation, BNP Paribas adresse des avis de convocation et le formulaire de vote à partir de la détention d'un certain nombre d'actions (fixé à 250 titres en 2011) ; ces mêmes documents sont bien entendu aussi accessibles par tous sur le site Internet.

Au total, ce sont donc plus de 80 000 actionnaires de la Banque qui ont ainsi personnellement reçu cette année l'information nécessaire à leur participation effective ;

- dans tous les points de vente du réseau BNP Paribas, les collaborateurs sont spécifiquement formés sur la conduite à tenir et les formalités à accomplir.

COMMENT PEUVENT-ILS ASSISTER AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ?

Tout actionnaire ayant ses titres inscrits en compte 3 jours de Bourse avant l'Assemblée peut assister à celle-ci à la condition expresse, pour les actionnaires ayant leurs titres « au porteur », de présenter une carte d'admission ou une attestation de participation.

COMMENT PEUVENT-ILS VOTER ?

S'ils n'assistent pas à l'Assemblée, les actionnaires retournent à BNP Paribas le formulaire joint à la convocation. Ce document leur permet :

- soit de voter par correspondance ;
- soit de se faire représenter par leur conjoint ou toute autre personne physique ou morale ;
- soit de donner pouvoir au Président de séance ou de n'indiquer aucun nom de mandataire.

S'ils assistent à l'Assemblée, les actionnaires ou leurs représentants sont dotés du matériel de vote nécessaire. BNP Paribas a en effet recours au vote électronique depuis l'Assemblée Générale du 13 mai 1998.

Depuis la réunion du 28 mai 2004, il est également offert la possibilité aux actionnaires de transmettre, préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale, tous les documents nécessaires à leur participation grâce à un serveur Internet spécifique et sécurisé « <https://gisproxo.bnpparibas.com/bnpparibas.pg> ».

DÉCLARATIONS DES FRANCHISSEMENTS DE SEUIL STATUTAIRE

En complément des seuils prévus par la loi, et en vertu de l'article 5 des statuts, tout actionnaire agissant seul ou de concert, venant à détenir directement ou indirectement 0,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la société ou un multiple de ce pourcentage inférieur à 5 %, est tenu d'informer la société, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Au-delà de 5 %, l'obligation de déclaration prévue à l'alinéa précédent porte sur des fractions de 1 % du capital ou des droits de vote.

Les déclarations mentionnées aux deux alinéas précédents sont également faites lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils ci-dessus mentionnés.

Le non-respect de déclaration de franchissement des seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à privation des droits de vote sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 2 % du capital ou des droits de vote de la société.

2

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1	Le Conseil d'administration	28
	Composition du Conseil d'administration	28
	Autres mandataires sociaux	39
	Rémunérations	40
	État récapitulatif des opérations déclarées sur le titre BNP Paribas	41
2.2	Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société	42
	Le gouvernement d'entreprise de BNP Paribas	42
	Contrôle interne	59
	Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	64
2.3	Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration	68
2.4	Le Comité Exécutif	70

2.1 Le Conseil d'administration

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Baudouin PROT			
Fonction principale ⁽¹⁾ : Président du Conseil d'administration de BNP Paribas (à compter du 1 ^{er} décembre 2011)			
<p>Né le 24 mai 1951 <i>Dates de début et de fin de mandat</i> : 11 mai 2011 - AG 2014 <i>Date du 1^{er} mandat</i> : 7 mars 2000</p>		<p>Mandats au 31 décembre 2011⁽²⁾ Administrateur : Pinault-Printemps-Redoute, Veolia Environnement, Erbé SA (Belgique), Pargesa Holding SA (Suisse) Membre : Vice-Président de l'IMC (The International Monetary Conference), Institute of International Finance (IIF), International Advisory Panel de la MAS (Monetary Authority of Singapour)</p>	
<p>Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽²⁾ : 146 129 <i>Adresse professionnelle</i> : 3, rue d'Antin 75002 PARIS, FRANCE</p>			
Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents			
<i>(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)</i>			
<p>2010 : Administrateur Directeur Général de BNP Paribas Administrateur : Pinault-Printemps-Redoute, Veolia Environnement, Erbé SA (Belgique), Pargesa Holding SA (Suisse) Membre : Comité Exécutif de la Fédération Bancaire Française</p>	<p>2009 : Administrateur Directeur Général de BNP Paribas Administrateur : Accor, Pinault-Printemps-Redoute, Veolia Environnement, Erbé SA (Belgique), Pargesa Holding SA (Suisse) Président : Fédération Bancaire Française de septembre 2009 à août 2010 Membre : Comité Exécutif de la Fédération Bancaire Française</p>	<p>2008 : Administrateur Directeur Général de BNP Paribas Administrateur : Accor, Pinault-Printemps-Redoute, Veolia Environnement, Erbé SA (Belgique), Pargesa Holding SA (Suisse) Membre : Comité Exécutif de la Fédération Bancaire Française</p>	<p>2007 : Administrateur Directeur Général de BNP Paribas Administrateur : Accor, Pinault-Printemps-Redoute, Veolia Environnement, Banca Nazionale del Lavoro (Italie), Erbé SA (Belgique), Pargesa Holding SA (Suisse) Membre : Comité Exécutif de la Fédération Bancaire Française</p>

(1) Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.

(2) Au 31 décembre 2011.

Michel PÉBEREAU

Fonction principale⁽¹⁾: *Président d'Honneur de BNP Paribas (à compter du 1^{er} décembre 2011)*

Né le 23 janvier 1942

Dates de début et de fin de mandat :

13 mai 2009 – AG 2012

Date du 1^{er} mandat : 14 mai 1993

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽²⁾ : 231 772

Adresse professionnelle : 3, rue d'Antin
75002 PARIS,
FRANCE

Mandats au 31 décembre 2011⁽¹⁾

Administrateur : AXA, Compagnie de Saint Gobain, Lafarge, Total, BNP Paribas (Suisse) SA, Eads N.V. (Pays-Bas), Pargesa Holding SA (Suisse)

Membre du Conseil de surveillance : Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (Maroc)

Censeur : Société Anonyme des Galeries Lafayette

Président : Conseil de direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris

Membre : Académie des sciences morales et politiques, Conseil Exécutif du Mouvement des Entreprises de France, International Business Leaders' Advisory Council for the Mayor of Shanghai (IBLAC)

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2010 :

Président du Conseil

d'administration de BNP Paribas
Administrateur : AXA, Compagnie de Saint-Gobain, Lafarge, Total, BNP Paribas (Suisse) SA, Eads N.V. (Pays-Bas), Pargesa Holding SA (Suisse)

Membre du Conseil

de surveillance : Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (Maroc)

Censeur : Société Anonyme des Galeries Lafayette

Président : European Financial Round Table, Commission Banque d'Investissement et de Marchés de la Fédération Bancaire Française, Conseil de direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Institut de l'entreprise

Membre : Académie des Sciences morales et politiques, Conseil Exécutif du Mouvement des Entreprises de France, Haut Conseil de l'Éducation, Institut International d'Études Bancaires, International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore, International Capital Markets Advisory Committee of the Federal Reserve Bank of New York, International Business Leaders' Advisory Council for the Mayor of Shanghai (IBLAC)

2009 :

Président du Conseil

d'administration de BNP Paribas
Administrateur : Lafarge, Compagnie de Saint-Gobain, Total, BNP Paribas (Suisse) SA, Eads N.V. (Pays-Bas), Pargesa Holding SA (Suisse)

Membre du Conseil

de surveillance : AXA, Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (Maroc)

Censeur : Société Anonyme des Galeries Lafayette

Président : Commission Banque d'Investissement et de Marchés de la Fédération Bancaire Française, Conseil de direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Conseil de surveillance de l'Institut Aspen France, European Financial Round Table, Institut de l'entreprise

Membre : Académie des Sciences morales et politiques, Conseil Exécutif du Mouvement des Entreprises de France, Haut Conseil de l'Éducation, Institut International d'Études Bancaires, International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore, International Capital Markets Advisory Committee de Federal Reserve Bank of New York, International Business Leaders' Advisory Council for the Mayor of Shanghai (IBLAC)

2008 :

Président du Conseil

d'administration de BNP Paribas
Administrateur : Lafarge, Compagnie de Saint-Gobain, Total, BNP Paribas (Suisse) SA, Eads N.V. (Pays-Bas), Pargesa Holding SA (Suisse)

Membre du Conseil

de surveillance : AXA, Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (Maroc)

Censeur : Société Anonyme des Galeries Lafayette

Président : Commission Banque d'Investissement et de Marchés de la Fédération Bancaire Française, Conseil de direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Conseil de surveillance de l'Institut Aspen France, Institut de l'entreprise

Membre : Académie des Sciences morales et politiques, Conseil Exécutif du Mouvement des Entreprises de France, Haut Conseil de l'Éducation, European Financial Round Table, Institut International d'Études Bancaires, International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore, International Capital Markets Advisory Committee de Federal Reserve Bank of New York, International Business Leaders' Advisory Council for the Mayor of Shanghai (IBLAC)

2007 :

Président du Conseil

d'administration de BNP Paribas
Administrateur : Lafarge, Compagnie de Saint-Gobain, Total, Eads N.V. (Pays-Bas), Pargesa Holding SA (Suisse)

Membre du Conseil

de surveillance : AXA, Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (Maroc)

Censeur : Société Anonyme des Galeries Lafayette

Président : Fédération Bancaire Européenne, Commission Banque d'Investissement et de Marchés de la Fédération Bancaire Française, Conseil de direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Conseil de surveillance de l'Institut Aspen France, Institut de l'entreprise

Membre : Académie des Sciences morales et politiques, Conseil Exécutif du Mouvement des Entreprises de France, Haut Conseil de l'Éducation, European Financial Round Table, Institut International d'Études Bancaires, International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore, International Capital Markets Advisory Committee de Federal Reserve Bank of New York, International Business Leaders' Advisory Council for the Mayor of Shanghai (IBLAC)

(1) Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.

(2) Au 31 décembre 2011.

Patrick AUGUSTE
 Fonction principale⁽¹⁾: *Responsable Service Technique*

Né le 18 juin 1951

Dates de début et de fin de mandat : élu titulaire par les salariés cadres de BNP Paribas pour 3 ans, 16 février 2009 - 30 juin 2011 (date à laquelle M. Patrick Auguste a fait valoir ses droits à la retraite)
Date du 1^{er} mandat : 14 décembre 1993

Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽³⁾ : 36
Adresse professionnelle : 20, avenue Georges-Pompidou
 92300 LEVALLOIS-PERRET,
 FRANCE

Mandats au 30 juin 2011⁽⁴⁾

Néant

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2010 :

Néant

2009 :

Néant

2008 :

Néant

2007 :

Néant

Claude BÉBÉAR
 Fonction principale⁽¹⁾: *Président d'Honneur d'AXA*

Né le 29 juillet 1935

Dates de début et de fin de mandat : 13 mai 2009 – AG 2012
Date du 1^{er} mandat : 23 mai 2000

Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾ : 3 074
Adresse professionnelle : 25, avenue Matignon,
 75008 PARIS,
 FRANCE

Mandats au 31 décembre 2011⁽⁴⁾

Administrateur : AXA Assurances Iard Mutuelle, AXA Assurances Vie Mutuelle

Membre du Conseil de surveillance : Vivendi

Censeur : Schneider Electric

Président : IMS-Entreprendre pour la Cité, Institut Montaigne

Membre : International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2010 :

Président d'Honneur d'AXA

Administrateur : AXA Assurances Iard Mutuelle, AXA Assurances Vie Mutuelle

Membre du Conseil

de surveillance : Vivendi

Censeur : Schneider Electric

Président : IMS-Entreprendre

pour la Cité, Institut Montaigne

Membre : International Advisory

Panel de Monetary Authority

of Singapore

2009 :

Président d'Honneur d'AXA

Administrateur : AXA Assurances Iard Mutuelle, AXA Assurances Vie Mutuelle

Membre du Conseil

de surveillance : Vivendi

Censeur : Schneider Electric

Président : IMS-Entreprendre

pour la Cité, Institut Montaigne

Membre : International Advisory

Panel de Monetary Authority

of Singapore

2008 :

Président d'Honneur d'AXA

Administrateur : AXA Assurances Iard Mutuelle, AXA Assurances Vie Mutuelle

Membre du Conseil

de surveillance : Vivendi

Censeur : Schneider Electric

Président : IMS-Entreprendre

pour la Cité, Institut Montaigne

Membre : International Advisory

Panel de Monetary Authority

of Singapore

2007 :

Président du Conseil

de surveillance d'AXA
Administrateur : AXA Assurances Iard Mutuelle, AXA Assurances Vie Mutuelle

Membre du Conseil

de surveillance : Vivendi

Censeur : Schneider Electric

Président : IMS-Entreprendre

pour la Cité, Institut Montaigne

Membre : International Advisory

Panel de Monetary Authority

of Singapore, International

Advisory Board de Tsinghua's

School of Economics

and Management (Pékin)

(1) Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.

(2) Au 31 décembre 2011.

(3) Au 30 juin 2011.

Suzanne BERGER

**Fonction principale⁽¹⁾ : Professeur de sciences politiques au Massachusetts Institute of Technology, Cambridge, Massachusetts (USA) ;
Directrice du MIT International Science and Technology Initiative (MISTI) – France Program ;
Directrice MIT Production in the Innovation Economy Commission**

Née le 11 mars 1939

Dates de début et de fin de mandat :

21 mai 2008 – 11 mai 2011

Date du 1^{er} mandat : 8 mars 2007

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽³⁾ : 850

Adresse professionnelle : 30, Wadsworth Street,
E53-451, CAMBRIDGE,
MA 02139-4307
ÉTATS-UNIS

Mandats au 11 mai 2011⁽⁴⁾

**Membre de l'Académie américaine des arts et des sciences
Chercheur associé et membre du Comité Exécutif
du Center for European Studies à l'Université de Harvard**

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2010 :

Membre de l'Académie américaine des arts et des sciences
Chercheur associé et membre du Comité Exécutif du Center for European Studies à l'Université de Harvard

2009 :

Membre de l'Académie américaine des arts et des sciences
Chercheur associé et membre du Comité Exécutif du Center for European Studies à l'Université de Harvard

2008 :

Membre de l'Académie américaine des arts et des sciences
Chercheur associé et membre du Comité Exécutif du Center for European Studies à l'Université de Harvard

2007 :

Membre de l'Académie américaine des arts et des sciences
Chercheur associé et membre du Comité Exécutif du Center for European Studies à l'Université de Harvard

Jean-Laurent BONNAFÉ

Fonction principale⁽¹⁾ : Administrateur Directeur Général de BNP Paribas (à compter du 1^{er} décembre 2011)

Né le 14 juillet 1961

Dates de début et de fin de mandat : 12 mai 2010 – AG 2013

Date du 1^{er} mandat : 12 mai 2010

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽²⁾ : 59 675(*)

Adresse professionnelle : 3, rue d'Antin
75002 PARIS,
FRANCE

Mandats au 31 décembre 2011⁽⁴⁾

Administrateur : Carrefour, BNP Paribas Personal Finance, Banca Nazionale del Lavoro (Italie), BNP Paribas Fortis (Belgique)

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2010 :

Directeur Général délégué et Administrateur : BNP Paribas
Administrateur : Carrefour, BNP Paribas Personal Finance, Banca Nazionale del Lavoro (Italie)
Président : Comité de direction et Comité Exécutif de BNP Paribas Fortis (Belgique)
Chief Executive Officer : BNP Paribas Fortis (Belgique)

2009 :

Directeur Général délégué : BNP Paribas
Administrateur : Carrefour, BNP Paribas Personal Finance, Banca Nazionale del Lavoro (Italie), BancWest Corporation, Bank of the West

2008 :

Directeur Général délégué : BNP Paribas
Administrateur : Carrefour, BNP Paribas Personal Finance, Banca Nazionale del Lavoro (Italie)

(1) Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.

(2) Au 31 décembre 2011.

(3) Au 11 mai 2011.

(*) Par ailleurs, au titre du Plan d'Épargne Entreprise, Monsieur Jean-Laurent Bonnafé détient l'équivalent de 15 530 actions BNP Paribas.

Jean-Marie GIANNOFonction principale⁽¹⁾: **Assistant commercial**

Né le 7 septembre 1952

Dates de début et de fin de mandat : élu titulaire par les salariés de BNP Paribas pour 3 ans, 16 février 2009 – 15 février 2012*Date du 1^{er} mandat* : 15 mars 2004

(M. Jean-Marie Gianno a exercé un mandat d'administrateur salarié à la Banque Nationale de Paris, de 1993 à 1999)

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽²⁾ : 10*Adresse professionnelle* : 21, avenue Jean-Médecin
06000 NICE,
FRANCE**Mandats au 31 décembre 2011**⁽¹⁾**Membre** : « Think tank » européen « Confrontations »**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents***(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2010 :****Membre** : Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI),
« Think tank » européen
« Confrontations »**2009 :****Membre** : Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI),
« Think tank » européen
« Confrontations »**2008 :****Membre** : Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI),
« Think tank » européen
« Confrontations »**2007 :****Membre** : Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI),
« Think tank » européen
« Confrontations »**François GRAPPOTTE**Fonction principale⁽¹⁾: **Président d'Honneur de Legrand, Administrateur de sociétés**

Né le 21 avril 1936

Dates de début et de fin de mandat : 21 mai 2008 – 11 mai 2011*Date du 1^{er} mandat* : 4 mai 1999*Nombre d'actions BNP Paribas détenues*⁽³⁾ : 2 963*Adresse professionnelle* : 128, avenue de-Lattre-de-Tassigny
87045 LIMOGES,
FRANCE**Mandats au 11 mai 2011**⁽¹⁾**Administrateur** : Legrand, Legrand France**Membre du Conseil de surveillance** : *Compagnie générale des Établissements Michelin (SCA)***Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents***(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2010 :****Président d'Honneur** de Legrand
Administrateur : Legrand, Legrand France
Membre du Conseil de surveillance : Michelin**2009 :****Président d'Honneur** de Legrand
Administrateur : Legrand, Legrand France
Membre du Conseil de surveillance : Michelin**2008 :****Président d'Honneur** de Legrand
Administrateur : Legrand, Legrand France
Membre du Conseil de surveillance : Michelin**2007 :****Président d'Honneur** de Legrand
Administrateur : Legrand, Legrand France
Membre du Conseil de surveillance : Michelin
Membre : Conseil consultatif de La Banque de France

(1) Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.

(2) Au 31 décembre 2011.

(3) Au 11 mai 2011.

Denis KESSLER
Fonction principale⁽¹⁾: Président-Directeur Général de SCOR SE

Né le 25 mars 1952
Dates de début et de fin de mandat : 13 mai 2009 – AG 2012
Date du 1^{er} mandat : 23 mai 2000

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽²⁾ : 2 684
Adresse professionnelle : 1, avenue du Général-de-Gaulle
 92074 PARIS LA DÉFENSE CEDEX,
 FRANCE

Mandats au 31 décembre 2011⁽¹⁾

Administrateur : Bolloré, Dassault Aviation, Fonds Stratégique d'Investissement, Invesco Ltd (États-Unis)
Membre du Conseil de surveillance : Yam Invest N.V. (Pays-Bas)
Membre : *Commission Économique de la Nation, Conseil d'administration du Siècle, Conseil d'administration de l'Association de Genève, Conseil de la Fondation pour la Recherche Médicale, Conseil Stratégique du Comité Européen des Assurances, Global Reinsurance Forum, Reinsurance Advisory Board*

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2010 :
Président-Directeur Général de SCOR SE
Administrateur : Bolloré, Dassault Aviation, Fonds Stratégique d'Investissement, Invesco Ltd (États-Unis)
Membre du Conseil de surveillance : Yam Invest N.V. (Pays-Bas)
Membre : Commission Économique de la Nation, Conseil d'administration du Siècle, Conseil d'administration de l'Association de Genève, Conseil de la Fondation pour la Recherche Médicale, Conseil Stratégique du Comité Européen des Assurances
Président : Reinsurance Advisory Board, Global Reinsurance Forum

2009 :
Président-Directeur Général de SCOR SE
Administrateur : Bolloré, Dassault Aviation, Fonds Stratégique d'Investissement, Invesco Ltd (États-Unis)
Membre du Conseil de surveillance : Yam Invest N.V. (Pays-Bas)
Censeur : Financière Acofi SA, Gimar Finance & Cie SCA
Membre : Commission Économique de la Nation, Conseil économique, social et environnemental, Conseil d'administration de l'Association de Genève, Conseil de la Fondation pour la Recherche Médicale, Comité des entreprises d'assurance, Conseil Stratégique du Comité Européen des Assurances
Président : Reinsurance Advisory Board, Global Reinsurance Forum, Conseil d'administration du Siècle

2008 :
Président-Directeur Général de SCOR SE
Président : SCOR Global P&C SE, SCOR Global Life U.S. Re Insurance Company (États-Unis), SCOR Global Life Re Insurance Company of Texas (États-Unis), SCOR Reinsurance Company (États-Unis), SCOR U.S. Corporation (États-Unis), SCOR Holding (Switzerland) AG (Suisse)
Président du Conseil de surveillance : SCOR Global Investments SE
Administrateur : SCOR Global Life SE, SCOR Canada Reinsurance Company (Canada), Bolloré, Dassault Aviation, Dexia SA (Belgique), Fonds Stratégique d'Investissement, Invesco Ltd (États-Unis)
Membre du Conseil de surveillance : Yam Invest N.V. (Pays-Bas)
Censeur : Financière Acofi SA, Gimar Finance & Cie SCA
Membre : Commission Économique de la Nation, Conseil économique, social et environnemental, Conseil d'administration de l'Association de Genève, Conseil de la Fondation pour la Recherche Médicale, Comité des entreprises d'assurance
Président : Conseil d'administration du Siècle, Cercle de l'Orchestre de Paris
Vice-Président : Reinsurance Advisory Board
Conseiller général du Conference Board

2007 :
Président-Directeur Général de SCOR
Président : SCOR Global Life SE, SCOR Global P&C SE, SCOR GlobalLife US Re Insurance Company (États-Unis), SCOR Holding (Switzerland) AG (Suisse), SCOR Reinsurance Company (États-Unis), SCOR US Corporation (États-Unis)
Administrateur : Bolloré, Cogedim SAS, Dassault Aviation, Dexia SA (Belgique), Invesco Plc (Grande-Bretagne), SCOR Canada Reinsurance Company (Canada)
Membre du Conseil de surveillance : Fondation du Risque Responsable permanent de Fergascor dans SA Communication & Participation
Censeur : Financière Acofi (ex FDC SA), Gimar Finance & Cie SCA
Membre : Commission Économique de la Nation, Conseil économique, social et environnemental, Conseil d'administration du Siècle, Association de Genève, Comité des entreprises d'assurance, Conseil de la Fondation pour la Recherche Médicale
Conseiller général du Conference Board

(1) Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.

(2) Au 31 décembre 2011.

Meglana KUNEVA**Fonction principale⁽¹⁾ : Présidente du Conseil d'European Policy Centre (Bruxelles)**

Née le 22 juin 1957

Dates de début et de fin de mandat : 12 mai 2010 – AG 2013*Date du 1^{er} mandat* : 12 mai 2010*Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽²⁾* : 10*Adresse professionnelle* : UL « Plachkovica » - 1
Vhod A
SOFIA 1164
BULGARIE**Mandats au 31 décembre 2011⁽¹⁾****Membre** : Conseil de l'American University (Bulgarie)**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents***(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2010 :****Membre** : Conseil de l'American University (Bulgarie)**Jean-François LEPETIT****Fonction principale⁽¹⁾ : Administrateur de sociétés**

Né le 21 juin 1942

Dates de début et de fin de mandat : 11 mai 2011 – AG 2014*Date du 1^{er} mandat* : 5 mai 2004*Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽²⁾* : 8 739*Adresse professionnelle* : 30, boulevard Diderot
75572 PARIS CEDEX 12,
FRANCE**Mandats au 31 décembre 2011⁽¹⁾****Administrateur** : Smart Trade Technologies SA, Shan SA**Membre** : Board de la QFCRA – Qatar Financial Centre Regulatory Authority – (Doha)**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents***(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2010 :****Administrateur** : Smart Trade Technologies SA, Shan SA
Membre : Board de la QFCRA – Qatar Financial Centre Regulatory Authority – (Doha)**2009 :****Administrateur** : Smart Trade Technologies SA, Shan SA
Membre : Board de la QFCRA – Qatar Financial Centre Regulatory Authority – (Doha), Collège de l'Autorité des Marchés Financiers, Conseil de normalisation des comptes publics**2008 :****Administrateur** : Smart Trade Technologies SA, Shan SA
Membre : Board de la QFCRA – Qatar Financial Centre Regulatory Authority – (Doha), Collège de l'Autorité des Marchés Financiers**2007 :****Administrateur** : Smart Trade Technologies SA, Shan SA
Membre : Board de la QFCRA – Qatar Financial Centre Regulatory Authority – (Doha), Collège de l'Autorité des Marchés Financiers**Nicole MISSON****Fonction principale⁽¹⁾ : Conseiller de clientèle**

Née le 21 mai 1950

Dates de début et de fin de mandat : élue suppléante par les salariés cadres de BNP Paribas, devenue titulaire au départ de M. Patrick AUGUSTE pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci, 1^{er} juillet 2011 – 15 février 2012*Date du 1^{er} mandat* : 1^{er} juillet 2011*Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽²⁾* : 174*Adresse professionnelle* : 22, rue de Clignancourt
75018 PARIS,
FRANCE**Mandats au 31 décembre 2011⁽¹⁾****Conseiller prud'homme section Encadrement CPH PARIS****Membre de la Commission paritaire de la Banque (AFB – formation recours)**

(1) Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.

(2) Au 31 décembre 2011.

Laurence PARISOT
Fonction principale⁽¹⁾: Vice-Présidente du Directoire de IFOPSA

Née le 31 août 1959
Dates de début et de fin de mandat :
 13 mai 2009 – AG 2012
Date du 1^{er} mandat : 23 mai 2006
Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽²⁾ : 755
Adresse professionnelle : 6-8, rue Eugène-Oudiné
 75013 PARIS,
 FRANCE

Mandats au 31 décembre 2011⁽¹⁾
Présidente : *Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)*
Administrateur : Coface SA
Membre du Conseil de surveillance : *Compagnie Générale des Établissements Michelin (SCA)*

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents
(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

<p>2010 : Vice-Présidente du Directoire de IFOP SA Présidente : Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) Administrateur : Coface SA Membre du Conseil de surveillance : Michelin</p>	<p>2009 : Vice-Présidente du Directoire de IFOP SA Présidente : Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) Administrateur : Coface SA Membre du Conseil de surveillance : Michelin</p>	<p>2008 : Vice-Présidente du Conseil d'administration de IFOP SA Présidente : Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) Administrateur : Coface SA Membre du Conseil de surveillance : Michelin</p>	<p>2007 : Présidente du Conseil d'administration de IFOP SA Présidente : Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) Administrateur : Coface SA Membre du Conseil de surveillance : Michelin</p>
--	--	--	---

(1) Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.

(2) Au 31 décembre 2011.

Hélène PLOIX

Fonction principale⁽¹⁾ : Présidente de Pechel Industries(SAS), de Pechel Industries Partenaires(SAS) et de FSH (SAS)

Née le 25 septembre 1944

Dates de début et de fin de mandat : 11 mai 2011 – AG 2014

Date du 1^{er} mandat : 21 mars 2003

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽²⁾ : 1 609

Adresse professionnelle : 162, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS,
FRANCE

Mandats au 31 décembre 2011⁽¹⁾

Administrateur : Lafarge, Ferring SA (Suisse), Sofina (Belgique)

Représentant permanent : Pechel Industries Partenaires (SAS) dans Ypso Holding (Luxembourg), Goëmar Développement (France), Laboratoires Goëmar (France), Goëmar Holding (Luxembourg), Store Electronic Systems (France)

Membre du Conseil de surveillance : Publicis Groupe

Gérante : Hélène Ploix SARL, Hélène Marie Joseph SARL, Sorepe Société Civile, Goëmar Holding (Luxembourg)

Membre : Comité d'investissement du Fonds de Pension des personnels des Nations Unies (jusqu'à fin 2011), Independent Expert Oversight Advisory Committee (IEOAC) de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), Institut Français des Administrateurs

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2010 :

Présidente de Pechel Industries (SAS), de Pechel Industries Partenaires (SAS) et de FSH (SAS)

Administrateur : Lafarge, Ferring SA (Suisse), Completel NV (Pays-Bas), Institut Français des Administrateurs

Représentant permanent : Pechel Industries Partenaires (SAS) dans Ypso Holding (Luxembourg)

Membre du Conseil de surveillance : Publicis Groupe

Gérante : Hélène Ploix SARL, Hélène Marie Joseph SARL, Sorepe Société Civile

Membre du Comité d'investissement du Fonds de Pension des personnels des Nations Unies, Independent Expert Oversight Advisory Committee (IEOAC) de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

2009 :

Présidente de Pechel Industries SAS et de Pechel Industries Partenaires SAS

Administrateur : Lafarge, Ferring SA (Suisse), Completel NV (Pays-Bas), Institut Français des Administrateurs

Représentant permanent : Pechel Industries Partenaires dans Ypso Holding (Luxembourg)

Membre du Conseil de surveillance : Publicis Groupe

Gérante : Hélène Ploix SARL, Hélène Marie Joseph SARL, Sorepe Société Civile

Membre du Comité d'investissement du Fonds de Pension des personnels des Nations Unies

2008 :

Présidente de Pechel Industries SAS et de Pechel Industries Partenaires SAS

Administrateur : Lafarge, Ferring SA (Suisse), Completel NV (Pays-Bas)

Représentant permanent : Pechel Industries Partenaires dans Ypso Holding (Luxembourg)

Membre du Conseil de surveillance : Publicis Groupe

Gérante : Hélène Ploix SARL, Hélène Marie Joseph SARL, Sorepe Société Civile

Membre du Comité d'investissement du Fonds de Pension des personnels des Nations Unies

2007 :

Présidente de Pechel Industries SAS, de Pechel Industries Partenaires SAS et de Pechel

Administrateur : Lafarge, Ferring SA (Suisse), Completel NV (Pays-Bas)

Membre du Conseil de surveillance : Publicis
Gérante : Hélène Ploix SARL, Hélène Marie Joseph SARL, Sorepe Société Civile

Membre du Comité d'investissement du Fonds de Pension des personnels des Nations Unies

(1) Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.

(2) Au 31 décembre 2011.

Louis SCHWEITZER
Fonction principale⁽¹⁾ : Président de France Initiative – Président d'Honneur de Renault

Né le 8 juillet 1942
Dates de début et de fin de mandat : 12 mai 2010 – AG 2013
Date du 1^{er} mandat : 14 décembre 1993

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽²⁾ : 24 501
Adresse professionnelle : 8-10, avenue Émile-Zola
 92109 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX,
 FRANCE

Mandats au 31 décembre 2011⁽¹⁾
Président du Conseil d'administration : AstraZeneca Plc (Grande-Bretagne), AB Volvo (Suède)
Administrateur : L'Oréal, Veolia Environnement
Membre du Conseil consultatif : Allianz (Allemagne), Bosch (Allemagne)
Membre du Conseil : Fondation Nationale des Sciences Politiques, Musée du quai Branly
Président : Festival d'Avignon, MC 93

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents
(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

<p>2010 : Président d'Honneur de Renault Président du Conseil d'administration : AstraZeneca Plc (Grande-Bretagne), AB Volvo (Suède) Administrateur : L'Oréal, Veolia Environnement Membre du Conseil consultatif : Banque de France, Allianz (Allemagne) Membre du Conseil : Fondation Nationale des Sciences Politiques, Institut Français des Relations Internationales, Musée du quai Branly</p>	<p>2009 : Président d'Honneur de Renault Président du Conseil d'administration : AstraZeneca Plc (Grande-Bretagne) Président du Conseil de surveillance : Le Monde & Partenaires Associés (SAS), Le Monde SA, Société Éditrice du Monde Administrateur : L'Oréal, Veolia Environnement, AB Volvo (Suède) Président : Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) Membre du Conseil consultatif : Banque de France, Allianz (Allemagne) Membre du Conseil : Fondation Nationale des Sciences Politiques, Institut Français des Relations Internationales, Musée du quai Branly</p>	<p>2008 : Président du Conseil d'administration de Renault Président du Conseil d'administration : AstraZeneca Plc (Grande-Bretagne) Président du Conseil de surveillance : Le Monde & Partenaires Associés (SAS), Le Monde SA, Société Éditrice du Monde Administrateur : L'Oréal, Veolia Environnement, AB Volvo (Suède) Président : Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) Membre du Conseil consultatif : Banque de France, Allianz (Allemagne) Membre du Conseil : Fondation Nationale des Sciences Politiques, Institut Français des Relations Internationales, Musée du Louvre, Musée du quai Branly</p>	<p>2007 : Président du Conseil d'administration de Renault Président du Conseil d'administration : AstraZeneca Plc (Grande-Bretagne) Vice-Président du Conseil de surveillance : Philips (Pays-Bas) Administrateur : Électricité de France, L'Oréal, Veolia Environnement, AB Volvo (Suède) Président : Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) Membre du Conseil consultatif : Banque de France, Allianz (Allemagne) Membre du Conseil : Fondation Nationale des Sciences Politiques, Institut Français des Relations Internationales, Musée du Louvre, Musée du quai Branly</p>
---	---	--	---

Michel TILMANT
Fonction principale⁽¹⁾ : Gérant de Strafin sprl (Belgique)

Né le 21 juillet 1952
Dates de début et de fin de mandat : 12 mai 2010 – AG 2013
Date du 1^{er} mandat : 12 mai 2010
 (M. Michel Tilmant a exercé les fonctions de censeur de BNP Paribas du 4 novembre 2009 au 11 mai 2010)

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽²⁾ : 500
Adresse professionnelle : Rue du Moulin 10
 B – 1310 LA HULPE
 BELGIQUE

Mandats au 31 décembre 2011⁽¹⁾
Président : Green Day Holdings Limited (Jersey), Green Day Acquisitions Limited (U.K.),
Administrateur : Sofina SA (Belgique), Groupe Lhoist SA (Belgique), Foyer Assurances SA (Luxembourg), CapitalatWork Foyer Group SA (Luxembourg), Université Catholique de Louvain (Belgique), Royal Automobile Club of Belgium
Senior Advisor : Cinven Ltd (U.K.)

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents
(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2010 :
Senior Advisor : Cinven Ltd (U.K.)
Administrateur : Sofina SA (Belgique), Groupe Lhoist SA (Belgique), Foyer Assurances SA (Luxembourg), CapitalatWork Foyer Group SA (Luxembourg), Université Catholique de Louvain (Belgique), Royal Automobile Club of Belgium (Belgique)

(1) Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.

(2) Au 31 décembre 2011.

Emiel VAN BROEKHOVENFonction principale⁽¹⁾: *Économiste, Professeur Honoraire de l'Université d'Anvers (Belgique)*

Né le 30 avril 1941

Dates de début et de fin de mandat : 12 mai 2010 – AG 2013

Date du 1^{er} mandat : 12 mai 2010

(M. Emiel Van Broekhoven a exercé les fonctions de censeur de BNP Paribas du 4 novembre 2009 au 11 mai 2010)

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽²⁾ : 550

Adresse professionnelle : Zand 7-9

B – 2000 ANTWERP

BELGIQUE

Mandats au 31 décembre 2011⁽¹⁾

Néant

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents*(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2010 :**

Néant

Daniela WEBER-REYFonction principale⁽¹⁾: *Associée chez Clifford Chance, Francfort (Allemagne)*

Née le 18 novembre 1957

Dates de début et de fin de mandat : 11 mai 2011 – AG 2014

Date du 1^{er} mandat : 21 mai 2008Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽²⁾ : 2 148

Adresse professionnelle : Mainzer Landstrasse 46

D 60325 – FRANKFURT AM MAIN

ALLEMAGNE

Mandats au 31 décembre 2011⁽¹⁾**Membre** : *Commission gouvernementale du Code allemand de gouvernement d'entreprise, Stakeholder Group de l'« European Insurance and Occupational Pensions Authority » (EIOPA), Partnership Council de Clifford Chance***Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents***(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2010 :****Membre** : *Groupe d'experts « Ad Hoc Group of Corporate Governance Experts for the Financial Services Area » de la Commission européenne, Commission gouvernementale du Code allemand de gouvernement d'entreprise, Partnership Council de Clifford Chance***2009 :****Membre** : *Groupe consultatif sur le gouvernement d'entreprise et le droit des sociétés de la Commission européenne, Groupe d'experts « Removing obstacles to cross-border investments » de la Commission européenne, Groupe d'experts « Ad Hoc Group of Corporate Governance Experts for the Financial Services Area » de la Commission européenne, Commission gouvernementale du Code allemand de gouvernement d'entreprise***2008 :****Membre** : *Groupe consultatif sur le gouvernement d'entreprise et le droit des sociétés de la Commission européenne, Groupe d'experts « Removing obstacles to cross-border investments » de la Commission européenne, Commission gouvernementale du Code allemand de gouvernement d'entreprise***Fields WICKER-MIURIN**Fonction principale⁽¹⁾: *Co-fondateur et Associée chez Leaders' Quest (Grande-Bretagne)*

Née le 30 juillet 1958

Dates de début et de fin de mandat : 11 mai 2011 – AG 2014

Date du 1^{er} mandat : 11 mai 2011Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽²⁾ : 139

Adresse professionnelle : 3-5 Richmond Hill

RICHMOND, SURREY TW10 6RE

GRANDE-BRETAGNE

Mandats au 31 décembre 2011⁽¹⁾**Administrateur** : *CDC Group Plc, Ballarpur International Graphic Paper Holdings***Membre** : *Conseil de la Battex School of Leadership – University of Virginia*

(1) Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.

(2) Au 31 décembre 2011.

AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX

Philippe BORDENAVE

Fonction principale⁽¹⁾: *Directeur Général délégué de BNP Paribas (à compter du 1^{er} décembre 2011)*

Né le 2 août 1954

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽²⁾ : 37 232

Adresse professionnelle : 3, rue d'Antin
75002 PARIS,
FRANCE

Mandats au 31 décembre 2011⁽¹⁾

Administrateur : BNP Paribas UK Holdings Ltd (Grande-Bretagne), BNP Paribas Personal Finance

Représentant Permanent : Antin Participation 5 (SAS)
dans BNP Paribas Securities Services (SCA)

Georges CHODRON DE COURCEL

Fonction principale⁽¹⁾: *Directeur Général délégué de BNP Paribas*

Né le 20 mai 1950

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽²⁾ : 71 943

Adresse professionnelle : 3, rue d'Antin
75002 PARIS,
FRANCE

Mandats au 31 décembre 2011⁽¹⁾

Président : Compagnie d'Investissement de Paris SAS, Financière BNP Paribas SAS, BNP Paribas (Suisse) SA

Vice-Président : Fortis Bank SA/NV (Belgique)

Administrateur : Alstom, Bouygues, Société Foncière, Financière et de Participations SA, Nexans, CNP - Compagnie Nationale à Portefeuille (Belgique), Erbé SA (Belgique), GBL - Groupe Bruxelles Lambert (Belgique), SCOR Holding (Switzerland) AG (Suisse), SCOR Global Life Rückversicherung Schweiz AG (Suisse), SCOR Switzerland AG (Suisse), Verner Investissements SAS

Membre du Conseil de surveillance : Lagardère SCA

Censeur : Exane, SCOR SE

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2010 :

Directeur Général délégué
de BNP Paribas

Président : Compagnie d'Investissement de Paris SAS, Financière BNP Paribas SAS, BNP Paribas (Suisse) SA

Vice-Président : Fortis Bank SA/NV (Belgique)

Administrateur : Alstom, Bouygues, Société Foncière, Financière et de Participations SA, Nexans, Erbé SA (Belgique), Groupe Bruxelles Lambert - GBL (Belgique), SCOR Holding (Switzerland) AG (Suisse), SCOR Global Life Rückversicherung Schweiz AG (Suisse), SCOR Switzerland AG (Suisse), Verner Investissements SAS

Membre du Conseil

de surveillance : Lagardère SCA

Censeur : Exane, Safran, SCOR SE

2009 :

Directeur Général délégué
de BNP Paribas

Président : Compagnie d'Investissement de Paris SAS, Financière BNP Paribas SAS, BNP Paribas (Suisse) SA

Vice-Président : Fortis Bank SA/NV (Belgique)

Administrateur : Alstom, Bouygues, Société Foncière, Financière et de Participations SA, Nexans, Erbé SA (Belgique), Groupe Bruxelles Lambert - GBL (Belgique), SCOR Holding (Switzerland) AG (Suisse), SCOR Global Life Rückversicherung Schweiz AG (Suisse), SCOR Switzerland AG (Suisse), Verner Investissements SAS

Membre du Conseil

de surveillance : Lagardère SCA

Censeur : Exane, Safran, SCOR SA

2008 :

Directeur Général délégué
de BNP Paribas

Président : Compagnie d'Investissement de Paris SAS, Financière BNP Paribas SAS, BNP Paribas (Suisse) SA

Administrateur : Alstom, Bouygues, Société Foncière, Financière et de Participations SA, Nexans, BNP Paribas ZAO (Russie), Erbé SA (Belgique), SCOR Holding (Switzerland) AG (Suisse), Verner Investissements SAS

Membre du Conseil

de surveillance : Lagardère SCA

Censeur : Exane, Safran, SCOR SA

2007 :

Directeur Général délégué
de BNP Paribas

Président : Compagnie d'Investissement de Paris SAS, Financière BNP Paribas SAS, BNP Paribas (Suisse) SA

Administrateur : Alstom, Bouygues, Société Foncière, Financière et de Participations SA, Nexans, Banca Nazionale del Lavoro (Italie), BNP Paribas ZAO (Russie), Erbé SA (Belgique), SCOR Holding (Switzerland) AG (Suisse), Verner Investissements SAS

Membre du Conseil de

surveillance : Lagardère SCA

Censeur : Exane, Safran, SCOR SA

François VILLEROY de GALHAU

Fonction principale⁽¹⁾: *Directeur Général délégué de BNP Paribas (à compter du 1^{er} décembre 2011)*

Né le 24 février 1959

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽²⁾ : 1 411(*)

Adresse professionnelle : 3, rue d'Antin
75002 PARIS,
FRANCE

Mandats au 31 décembre 2011⁽¹⁾

Administrateur : BNP Paribas Cardif, BNP Paribas Développement, BGL BNP Paribas (Luxembourg)

Membre du Conseil de surveillance : Bayard Presse, Villeroy-Boch AG

(1) Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.

(2) Au 31 décembre 2011.

(*) Par ailleurs, au titre du Plan d'Épargne Entreprise, Monsieur François Villeroy de Galhau détient l'équivalent de 876 actions BNP Paribas.

RÉMUNÉRATIONS

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX VERSÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE 2011

Voir partie 4.6 États financiers consolidés – note 8.e – Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux.

LES JETONS DE PRÉSENCE

Voir rapport du Président.

INFORMATIONS SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Options de souscription d'actions consenties aux salariés non mandataires sociaux bénéficiant du nombre d'options le plus élevé/options levées par les salariés non mandataires sociaux ayant procédé aux levées les plus importantes :

	Nombre d'options attribuées/ d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (en euros)	Dates d'attribution
Options consenties en 2011 (Somme des 10 plus importantes attributions)	154 780	56,45	04/03/11
Options levées en 2011 (10 salariés)	436 714	46,66	15/05/01 408 875 21/03/03 27 839

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS DÉCLARÉES SUR LE TITRE BNP PARIBAS

Opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société, visées aux articles 223-22 à 223-26 du Règlement général de l'AMF, réalisées au cours de l'exercice 2011 et déclarables au sens de la réglementation de l'AMF.

Nom et Prénom Qualité	Opérations réalisées	Description de l'instrument financier	Nature de l'opération	Nombre d'opérations	Montant des opérations (eneuros)
BONNAFÉ Jean-Laurent Directeur Général délégué de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 45 328 actions	12	1 481 049,23
CHODRON DE COURCEL Georges Directeur Général délégué de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 4 000 actions	4	146 100,00
			Cession de 4 675 actions	2	252 450,00
KESSLER Denis Administrateur de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 3 684 actions	3	101 648,52
			Cession de 3 344 actions	2	89 788,32
PARISOT Laurence Administrateur de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 395 actions	1	14 694,00
PÉBEREAU Michel(*) Administrateur de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Cession de 130 059 actions	4	7 093 103,47
PROT Baudouin(*) Administrateur Directeur Général de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 5 000 actions	1	170 546,50
			Cession de 30 900 actions	1	1 676 921,37
	Par une personne liée		Cession de 55 958 actions	2	3 044 841,00
SCHWEITZER Louis Administrateur de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 10 000 actions	2	400 056,00
VAN BROEKHOVEN Emiel Administrateur de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 400 actions	4	12 841,19
WEBER-REY Daniela Administrateur de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 1 012 actions	1	32 285,81
WICKER-MIURIN Fields Administrateur de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 139 actions	1	4 528,62

(*) Hors exercices de stock-options, détaillés dans l'annexe 8.e. des États financiers.

2.2 Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

Le présent rapport est établi en application de l'article L225-37 du Code de commerce.

Les informations qu'il comporte prennent notamment en considération l'annexe I du Règlement européen (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004, ainsi que les recommandations du rapport 2011 de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants.

Conformément aux dispositions de l'article L225-37 du Code de commerce, il est précisé que le Code de gouvernement d'entreprise auquel BNP Paribas se réfère volontairement est le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP) et le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF). BNP Paribas applique, dans leur intégralité, les recommandations de ce code.

LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE BNP PARIBAS

Après en avoir informé le Conseil d'administration, M. Michel Pébereau a fait part aux actionnaires de BNP Paribas, réunis en Assemblée Générale le 11 mai 2011, de son intention de remettre son mandat de Président entre les mains du Conseil avant la fin de la période d'un an pour laquelle il venait de le renouveler, en lui proposant que lui succède M. Baudouin Prot qui renoncerait alors à ses fonctions de Directeur Général. En accord avec M. Baudouin Prot, il a informé l'Assemblée Générale que M. Jean-Laurent Bonnafé, Directeur Général délégué, pourrait être nommé Directeur Général de BNP Paribas de manière concomitante. M. Michel Pébereau a précisé que ce mouvement pourrait avoir lieu le 1^{er} décembre 2011, si le Conseil voulait bien, alors, le décider.

Le 1^{er} décembre 2011, le Conseil d'administration a décidé d'accepter les propositions qui lui ont été présentées par le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations. Il a nommé, simultanément, M. Michel Pébereau Président d'Honneur, M. Baudouin Prot Président du Conseil d'administration et M. Jean-Laurent Bonnafé Directeur Général. Il a également renouvelé M. Georges Chodron de Courcel dans ses fonctions de Directeur Général délégué et nommé deux nouveaux Directeurs Généraux délégués, MM. Philippe Bordenave et François Villerooy de Galhau.

À la demande de la Direction Générale, M. Michel Pébereau en qualité de Président d'Honneur, apportera son concours à la Banque, notamment à l'occasion d'opérations de corporate finance ou dans le cadre d'interventions réalisées dans l'intérêt du groupe BNP Paribas.

1. PRINCIPES DE GOUVERNANCE

Le présent rapport reproduit, par citations ou sous forme d'extraits spécifiques, l'ensemble des dispositions du règlement intérieur consacrées à la composition et au fonctionnement du Conseil, à la répartition des responsabilités entre la Direction Générale et l'organe social délibérant,

aux missions et au fonctionnement des Comités spécialisés, ainsi qu'au comportement de l'administrateur et du censeur⁽¹⁾.

1.a Les missions du Conseil d'administration

- Le règlement intérieur adopté en 1997 par le Conseil d'administration définit les missions du Conseil et de ses Comités spécialisés ; il est périodiquement mis à jour afin d'être en conformité avec les lois, règlements et recommandations de place en vigueur, et d'être adapté en considération des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Il comporte une Charte de déontologie de l'administrateur.
- Les Comités spécialisés du Conseil d'administration sont le Comité des comptes, le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité, le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations et le Comité des rémunérations.

En créant un Comité de contrôle interne et des risques distinct du Comité des comptes, le Conseil d'administration a décidé, dès 1994, de découpler les attributions habituellement dévolues au Comité d'audit. En 2007, le Conseil a élargi la mission du Comité de contrôle interne et des risques à toute question relative à la politique de conformité relevant, notamment des risques de réputation ou de l'éthique professionnelle. Le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité remplit ses missions de manière indépendante et complémentaire du Comité des comptes qui assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Ces deux Comités se réunissent en séance commune pour traiter des sujets relevant de la politique de risque et de provisionnement de BNP Paribas, prendre connaissance des plans d'audit, et préparer les travaux du Conseil sur l'évaluation des politiques et des dispositifs de gestion des risques. Les deux Comités délibèrent sur la base d'une documentation élaborée conjointement par le responsable financier et le responsable des risques du Groupe. Ces deux responsables assistent aux réunions.

(1) Sur proposition du Président, le Conseil d'administration peut, selon les statuts, désigner un ou deux censeurs. Les censeurs participent avec voix consultative aux réunions du Conseil d'administration.

La composition de ces deux Comités et les travaux qu'ils réalisent dans leurs domaines respectifs visent à répondre aux exigences des disciplines bancaires et prudentielles, que celles-ci procèdent de la loi, des dispositions définies par le régulateur ou de règles que s'impose BNP Paribas pour la qualité de son contrôle interne et sa politique de risque.

- L'extrait du règlement intérieur relatif aux missions du Conseil d'administration et des Comités figure en annexe du présent rapport.

1.b La dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général

La séparation des fonctions de Président et de Directeur Général exprime la volonté de BNP Paribas de se conformer aux meilleures pratiques de gouvernance et d'assurer dans la transparence la continuité de la Direction Générale. Lors de sa séance du 1^{er} décembre 2011, le Conseil d'administration a confirmé les modalités de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général telles qu'il les avait arrêtées le 11 juin 2003.

Les missions du Président

Lors de la séance du 1^{er} décembre 2011, le Conseil d'administration a confirmé les missions que le Président accomplit en vertu de certaines dispositions du règlement intérieur qui ne concernent pas exclusivement l'organisation et le fonctionnement du Conseil ou les responsabilités que le Président exerce en application des dispositions légales. Ces missions sont de nature contributive et ne confèrent aucun pouvoir exécutif au Président. Elles ne limitent en rien les pouvoirs du Directeur Général qui assure seul la responsabilité opérationnelle du Groupe.

Le Président veille au maintien de la qualité de la relation avec les actionnaires en étroite coordination avec les actions menées dans ce domaine par la Direction Générale. Il préside, à ce titre, le Comité de Liaison des Actionnaires dont la mission est d'accompagner la Banque dans sa communication à destination de l'actionariat individuel ; plusieurs fois par an, il invite les actionnaires à des rencontres au cours desquelles la stratégie de l'entreprise est exposée.

Le Président apporte son aide et ses conseils au Directeur Général tout en respectant les responsabilités exécutives de celui-ci. Le Président organise son activité pour garantir sa disponibilité et mettre son expérience au service du Groupe. À la demande du Directeur Général, il peut participer à toute réunion interne portant sur des sujets qui concernent la stratégie, l'organisation, les projets d'investissement ou de désinvestissement, les risques et l'information financière. Il exprime son avis sans préjudice des compétences du Conseil d'administration.

En étroite coordination avec la Direction Générale, le Président peut représenter le Groupe dans ses relations de haut niveau, notamment les grands clients et les pouvoirs publics, aux plans national et international. Le Président apporte son appui aux équipes responsables de la couverture des grandes entreprises et institutions financières internationales ; il contribue également au développement des activités de conseil de BNP Paribas, notamment en apportant son assistance à la réalisation d'opérations majeures de Corporate Finance. Il apporte son concours à la Direction Générale ou, à la demande de celle-ci, représente la Banque dans ses relations avec les autorités financières et monétaires nationales et internationales. Il participe activement au débat sur l'évolution de la régulation et des politiques publiques qui concernent BNP Paribas et, plus généralement, le secteur bancaire.

Le Président contribue à la promotion des valeurs et de l'image de BNP Paribas tant au sein du Groupe qu'à l'extérieur de celui-ci. Il s'exprime sur les principes d'action de BNP Paribas, en particulier dans le domaine de l'éthique professionnelle. Il contribue à la réputation du Groupe au travers de responsabilités qu'il exerce à titre personnel au sein d'instances publiques nationales ou internationales.

Ces missions mobilisent le temps du Président au service du Groupe. Les initiatives qu'il prend et les actions qu'il réalise pour les mener à bien sont prises en compte par le Conseil d'administration pour procéder à son évaluation et déterminer sa rémunération.

L'extrait du règlement intérieur relatif aux missions du Président figure en annexe du présent rapport.

Les pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de BNP Paribas et pour représenter la Banque dans ses rapports avec les tiers. Il a autorité sur l'ensemble du Groupe. Il est responsable de l'organisation et des procédures de contrôle interne et de l'ensemble des informations requises à ce titre par la réglementation.

Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social, sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

À titre interne, le Règlement du Conseil d'administration dispose que le Directeur Général lui présente pour accord préalable toutes les décisions d'investissement ou de désinvestissement (hors opérations de portefeuille) d'un montant supérieur à 250 millions d'euros, ainsi que tout projet de prise ou de cession de participations (hors opérations de portefeuille) supérieures à ce seuil. Le Directeur Général doit présenter pour accord préalable au Comité des comptes du Conseil toute mission non couverte par le mandat des Commissaires aux comptes dont le montant d'honoraires (hors taxes) excède un million d'euros.

1.c La composition du Conseil – L'indépendance des administrateurs

La composition du Conseil

- Sur la proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 11 mai 2011⁽¹⁾ a renouvelé le mandat de Madame Hélène Ploix, ainsi que ceux de MM. Jean-François Lepetit et Baudouin Prot et nommé Mme Fields Wicker-Miurin. Seize administrateurs étaient présents lors de cette Assemblée.

- À l'issue de l'Assemblée Générale du 11 mai 2011, le Conseil d'administration était composé de seize administrateurs dont quatorze nommés par les actionnaires. Le 1^{er} juillet 2011, Mme Nicole Misson, administrateur élu par les salariés, a succédé à M. Patrick Auguste, parti à la retraite, pour la durée restant à courir de son mandat. La représentation des femmes parmi les administrateurs nommés par les actionnaires était au 31 décembre 2011 de 35,7 % (5/14). Cinq nationalités sont représentées au sein du Conseil.

L'indépendance des administrateurs

Répondent aux critères d'indépendance définis par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF : M. Claude Bébéar, M. Denis Kessler, Mme Meglena Kuneva, M. Jean-François Lepetit, Mmes Laurence

(1) La participation des actionnaires à l'Assemblée Générale est définie à l'article 18 des statuts. Un résumé de ces règles ainsi que le compte rendu de l'organisation et du déroulement de l'Assemblée Générale du 11 mai 2011 figurent dans la partie « BNP Paribas et ses actionnaires » du Document de référence et rapport financier annuel.

Parisot et Hélène Ploix, MM. Michel Tilmant⁽¹⁾ et Emiel Van Broekhoven⁽¹⁾, Mmes Daniela Weber-Rey et Fields Wicker-Miurin. Après avoir procédé à l'évaluation de M. Louis Schweitzer avant de proposer le renouvellement de son mandat à l'Assemblée Générale des actionnaires du 12 mai 2010, le Conseil a considéré que le critère de perte d'indépendance liée à l'exercice d'un mandat d'administrateur depuis plus de douze ans ne s'appliquait pas à sa personne. Le Conseil avait explicitement souligné que cette considération était fondée sur son appréciation de la personnalité de M. Louis Schweitzer et de la liberté d'esprit avec laquelle il exerce son mandat d'administrateur et de Président du Comité des comptes. Cette appréciation a été formulée conformément aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. Plus de la moitié des administrateurs de BNP Paribas sont indépendants conformément aux dispositions de ce code.

- Les deux administrateurs élus par les salariés, M. Jean-Marie Gianni et Mme Nicole Misson, ne sont pas reconnus comme indépendants selon les critères du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF en dépit de leur statut et de leur mode d'élection qui constituent pourtant une garantie d'indépendance.
- Trois administrateurs nommés par les actionnaires, MM. Michel Pébureau, Président du Conseil d'administration jusqu'au 1^{er} décembre 2011, puis Président d'Honneur, Baudouin Prot, Directeur Général jusqu'au 1^{er} décembre 2011, puis Président du Conseil d'administration et Jean-Laurent Bonnafé, Directeur Général délégué jusqu'au 1^{er} décembre 2011, puis Directeur Général ne répondent pas aux critères du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF définissant l'administrateur indépendant.

Le tableau ci-dessous présente la situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance proposés par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF :

► SITUATION DES ADMINISTRATEURS AU REGARD DES CRITÈRES D'INDÉPENDANCE DU CODE AFEP-MEDEF

	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4	Critère 5	Critère 6	Critère 7
M. PÉBEREAU	x	o	o	o	o	x	o
C. BÉBÉAR	o	o	o	o	o	o	o
J.L. BONNAFÉ	x	o	o	o	o	o	o
J.M. GIANNO	x	o	o	o	o	o	o
D. KESSLER	o	o	o	o	o	o	o
M. KUNOVA	o	o	o	o	o	o	o
J.F. LEPETIT	o	o	o	o	o	o	o
N. MISSON	x	o	o	o	o	o	o
L. PARISOT	o	o	o	o	o	o	o
H. PLOIX	o	o	o	o	o	o	o
B. PROT	x	o	o	o	o	o	o
L. SCHWEITZER	o	o	o	o	o	X(*)	o
M. TILMANT	o	o	o	o	o	o	o
E. VAN BROEKHOVEN	o	o	o	o	o	o	o
D. WEBER-REY	o	o	o	o	o	o	o
F. WICKER-MIURIN	o	o	o	o	o	o	o

Légende :

« o » représente un critère respecté d'indépendance selon les critères AFEP-MEDEF.

« x » représente un critère non satisfait d'indépendance selon les critères AFEP-MEDEF.

Critère 1 : Statut de salarié ou de mandataire social au cours des cinq années précédentes.

Critère 2 : Existence ou non de mandats croisés.

Critère 3 : Existence ou non de relations d'affaires significatives.

Critère 4 : Existence de lien familial proche avec un mandataire social.

Critère 5 : Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.

Critère 6 : Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Critère 7 : Statut de l'actionnaire important.

(*) Cf. commentaire ci-dessus paragraphe « L'indépendance des administrateurs ».

(1) Conformément aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 8.5), le Conseil d'administration a considéré que la composition du capital de BNP Paribas et l'absence de conflit d'intérêts potentiel garantissaient l'indépendance de MM. Michel Tilmant et Emiel Van Broekhoven.

- Le Conseil d'administration considère que les principales qualités personnelles propres à assurer, au-delà du respect des critères définis par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, l'indépendance des administrateurs sont les suivantes :
 - la compétence, fondée sur l'expérience et la capacité de compréhension des enjeux et des risques ;
 - le courage, notamment celui d'exprimer sa pensée et de formuler son jugement ;
 - la disponibilité, qui permet d'avoir le recul nécessaire et favorise l'implication de l'administrateur dans l'exercice de son mandat ;
 - l'affectio societatis, qui nourrit l'engagement de l'administrateur à l'égard de la société, au sein du Conseil qui en représente collectivement les actionnaires ; l'affectio societatis favorise notamment la bonne compréhension par l'administrateur de la culture de l'entreprise et de son éthique.
- La procédure de recrutement des administrateurs associe les informations et les appréciations des membres du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations à celles du Président du Conseil d'administration en vue de sélectionner, conformément aux critères définis par le Conseil, les candidatures susceptibles de réunir les qualités personnelles et professionnelles recherchées.

1.d La déontologie de l'administrateur

- BNP Paribas se conforme au Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004.

À la connaissance du Conseil, les administrateurs ne sont pas dans une situation de conflit d'intérêts. Le règlement intérieur du Conseil leur enjoint, en tout état de cause, de faire part de « toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel » et de s'abstenir de « participer au vote de la délibération correspondante ». Le règlement intérieur prévoit qu'un administrateur qui ne s'estimerait plus en mesure de remplir sa fonction au sein du Conseil dont il est membre doit démissionner.

À la connaissance du Conseil, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil et aucun de ses membres n'a été condamné pour fraude « au cours des cinq dernières années au moins » ni n'a été associé en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur Général à toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation « au cours des cinq dernières années au moins ».

À la connaissance du Conseil, aucune « incrimination et/ou sanction publique officielle » n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du Conseil d'administration. Aucun administrateur n'a fait l'objet d'une interdiction d'exercer ses qualités « au cours des cinq dernières années au moins ».

Indépendamment des conventions et engagement réglementés, il n'existe pas de disposition ou d'accord avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu desquels un membre du Conseil d'administration a été sélectionné.
- Les administrateurs doivent exercer leur mandat de façon responsable, notamment en ce qui concerne la réglementation relative aux opérations d'initiés. Ils sont, en particulier, tenus au respect des dispositions légales relatives aux informations privilégiées. Il leur est également demandé de s'abstenir d'effectuer sur le titre BNP Paribas des opérations qui pourraient être considérées comme spéculatives.
- Les administrateurs ont déclaré, au titre des diligences d'application des normes comptables, n'avoir bénéficié d'aucun concours financier de BNP Paribas ou d'une société du Groupe qui n'ait été consenti à des conditions de marché.

- L'extrait du règlement intérieur relatif au comportement de l'administrateur figure en annexe du présent rapport.

1.e La formation et l'information des administrateurs

- En application du règlement intérieur, chaque administrateur peut demander à se faire communiquer par le Président ou le Directeur Général tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, afin de participer utilement aux réunions du Conseil d'administration et de prendre une décision éclairée, dès lors qu'il s'agit de documents utiles à la prise de décision et reliés aux pouvoirs du Conseil.
- Les administrateurs ont librement accès aux comptes rendus des réunions des Comités du Conseil.
- Les séances des Comités sont mises à profit pour actualiser, sur des dossiers thématiques correspondant à l'ordre du jour, l'information des administrateurs. En outre, le Conseil est tenu informé de l'évolution de la réglementation bancaire et des textes de référence en matière de gouvernance. Les administrateurs sont informés des périodes pendant lesquelles ils peuvent, sauf circonstances particulières, effectuer d'éventuelles transactions sur le titre BNP Paribas.
- Lors de son entrée en fonction, le nouvel administrateur reçoit une documentation écrite sur le Groupe, ses caractéristiques, son organisation, ses États financiers récents et un ensemble de références sur les informations disponibles sur le site Internet du Groupe. Le Secrétaire du Conseil lui communique les principales dispositions légales relatives à la définition, à la communication et à l'exploitation des informations privilégiées. Il lui remet le règlement intérieur du Conseil d'administration et organise à son intention un programme de rencontres de travail avec les responsables opérationnels et fonctionnels du Groupe, correspondant aux besoins de son mandat et à ses priorités personnelles.
- En 2011, une journée d'information a été organisée à l'intention des administrateurs les plus récents. L'ordre du jour de cette journée a porté sur les activités de Corporate and Investment Banking et d'Investment Solutions ainsi que sur les risques, la liquidité, la conformité et la gestion financière. Les administrateurs présents ont rencontré à cette occasion les responsables concernés.

2. LES RÉUNIONS DU CONSEIL ET DES COMITÉS EN 2011

- Le Conseil d'administration s'est réuni à dix reprises en 2011 dont trois fois sur convocation exceptionnelle. La participation moyenne des administrateurs aux séances du Conseil a été de 90 %. Le Conseil s'est, en outre, réuni une fois pour un séminaire stratégique.
- Le Comité des comptes s'est réuni à quatre reprises avec un taux d'assiduité de ses membres de 100 %.
- Le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité s'est réuni à quatre reprises avec un taux d'assiduité de 100 %.
- Le Comité des comptes et le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité se sont réunis une fois en séance commune avec un taux d'assiduité de 100 %. Ces deux Comités se sont ainsi réunis, ensemble ou séparément, neuf fois au cours de l'année 2011.
- Le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations s'est réuni à quatre reprises avec une participation moyenne de 92 %.
- Le Comité des rémunérations s'est réuni cinq fois avec un taux d'assiduité de 100 %.

► ASSIDUITÉ AUX SÉANCES DU CONSEIL ET DES COMITÉS EN 2011

	Séances du Conseil		Séances des Comités		Ensemble des séances		
	1	2	1	2	1	2	3
Administrateurs							
M. PÉBEREAU	10	10			10	10	100 %
P. AUGUSTE (jusqu'au 30/06/2011)	6	6	2	2	8	8	100 %
C. BÉBÉAR	7	10	3	4	10	14	71 %
S. BERGER (jusqu'au 11/05/2011)	5	6			5	6	83 %
J.L. BONNAFÉ	9	10			9	10	90 %
J.M. GIANNO	9	10	5	5	14	15	93 %
F. GRAPPOTTE (jusqu'au 11/05/2011)	6	6	6	6	12	12	100 %
D. KESSLER	9	10	9	9	18	19	95 %
M. KUNOVA	6	10			6	10	60 %
J.F. LEPETIT	10	10	6	6	16	16	100 %
N. MISSON (à compter du 01/07/2011)	4	4			4	4	100 %
L. PARISOT	7	10	4	4	11	14	79 %
H. PLOIX	9	10	4	4	13	14	93 %
B. PROT	10	10			10	10	100 %
L. SCHWEITZER	8	10	4	4	12	14	86 %
M. TILMANT	10	10	5	5	15	15	100 %
E. VAN BROEKHOVEN	10	10	4	4	14	14	100 %
D. WEBER-REY	10	10	4	4	14	14	100 %
F. WICKER-MIURIN (à compter du 11/05/2011)	4	4			4	4	100 %
Moyenne		90 %		98 %			

La colonne 1 recense les présences en séance.

La colonne 2 recense le nombre de séances.

La colonne 3 indique le taux d'assiduité individuel.

3. LES TRAVAUX DU CONSEIL EN 2011

3.a Stratégie

Le Conseil d'administration détermine la stratégie et les orientations de l'activité de BNP Paribas sur la proposition de la Direction Générale, qui en présente les éléments essentiels au terme d'un processus interne formalisé.

Il examine et décide des opérations d'importance stratégique conformément aux dispositions de son règlement intérieur. Il suit la mise en œuvre des objectifs qu'il a approuvés, notamment lors des délibérations sur les comptes et sur le budget.

Il est informé régulièrement de la situation de liquidité et des engagements du Groupe.

- Le Conseil d'administration a délibéré à plusieurs reprises de la situation de l'économie et des marchés. Il a consacré une séance exceptionnelle à l'examen des événements qui se sont produits au cours de l'été 2011 et sur les craintes qui se sont manifestées à l'égard des banques européennes en raison, notamment, de leur exposition à la dette souveraine de certains États et de leur recours au marché du dollar pour le financement de leurs opérations. Le Conseil d'administration a examiné et approuvé les mesures d'adaptation

portant en particulier sur la dimension du bilan et la liquidité qui lui ont été proposées par la Direction Générale.

- Le Conseil a été informé des résultats des stress tests effectués à la demande de l'Autorité Bancaire Européenne ainsi que de la comparaison de ces résultats avec ceux des grandes banques européennes.
- Il a pris connaissance de l'état d'avancement des travaux réalisés par la Direction Générale dans le cadre du Recovery and Resolution Plan (Plan de Rétablissement et de Réorganisation) demandé par le Financial Stability Board et par l'Autorité de Contrôle Prudentiel.
- Le Conseil a délibéré de l'évolution comparée des valorisations boursières des principales banques mondiales ainsi que de la situation relative de BNP Paribas telle qu'elle résulte des notations effectuées par les agences de notation.
- Il a été informé du plan d'action destiné à déployer le modèle intégré de Retail Banking au service des clients dans les réseaux domestiques et à favoriser le développement et l'amélioration de la rentabilité dans les autres réseaux.
- Le Conseil d'administration a approuvé le projet de fusion-absorption de BNP Paribas et de la Banque de Bretagne, le projet de fusion transfrontalière simplifiée avec BNP Paribas International BV et le projet de fusion de deux foncières d'exploitation du Groupe. Il a été informé de la réalisation de la fusion de Türk Ekonomi Bankasi A.S (TEB) et de Fortis Bank A.S.

- Il n'a été saisi d'aucun projet stratégique qui se serait situé hors des orientations définies et aurait dû, de ce fait, faire l'objet d'une approbation préalable, conformément au règlement intérieur. Il a fait le point de l'évolution de plusieurs projets qu'il avait précédemment évoqués.
- Le Conseil d'administration s'est réuni, comme les années précédentes, pour un séminaire stratégique consacré aux perspectives de Retail Banking, d'Investment Solutions et de Corporate and Investment Banking ainsi qu'à l'adaptation financière du Groupe dans un environnement en profonde et rapide mutation.

3.b Risques, liquidité, conformité et contrôle interne

Sur le rapport du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité œuvrant sur la base des informations délivrées par la Direction Générale, le Conseil d'administration a régulièrement délibéré de l'environnement économique, financier et réglementaire, notamment prudentiel. Il a été informé de l'évolution des risques ainsi que de la situation de liquidité.

Risques et liquidité

- Le Conseil d'administration a débattu tout au long de l'année de la politique de liquidité en considération de la situation des marchés et des dispositions prises ou envisagées par les autorités de régulation internationales ou nationales. Dans un contexte caractérisé par une grande instabilité, il a été informé des mesures prises par la Direction Générale pour faire face aux changements et à leurs conséquences sur la quantité, la qualité et le coût de la liquidité. Il a pris note des dispositions mises en œuvre par la Direction Générale pour suivre les besoins de financement des métiers ainsi que des résultats obtenus en 2011 dans ce domaine.
- Il a pris connaissance des conditions de prix et de maturité des émissions réalisées en 2010 et 2011.
- Il a pris connaissance des conclusions des travaux du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité sur les risques du Groupe. Il a délibéré des principaux enjeux identifiés, en particulier en ce qui concerne l'exposition aux dettes souveraines. Il a été régulièrement informé de l'évolution du coût du risque par métier ainsi que des effets de la politique de réduction des actifs.
- Il a entendu les conclusions des travaux effectués conjointement par le Comité des comptes et le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité sur la base du rapport établi au titre de l'année 2010 sur la mesure et la surveillance des risques, conformément aux dispositions du règlement CRBF 97-02. Il a procédé à l'évaluation de l'efficacité des politiques et des dispositifs mis en place.

Conformité et contrôle interne

- Le Conseil d'administration a reçu communication du rapport 2010 sur la conformité et du rapport 2010 sur le contrôle permanent, le risque opérationnel et la continuité d'activités. Il a entendu les commentaires du Président du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité sur ces rapports. Il a été informé de l'évolution des moyens affectés au contrôle interne. Il a approuvé la partie du projet de rapport du Président consacrée aux procédures de contrôle interne.
- Il a été informé des principaux résultats du contrôle périodique en 2010 et au 1^{er} semestre 2011 ainsi que de la synthèse des observations rapportées par l'Inspection Générale.

- Le Conseil a noté que les plans d'audit présentés par les Commissaires aux comptes leur permettaient d'accomplir leurs diligences de manière satisfaisante.
- Il a été informé des enseignements du programme mis en œuvre par la Direction Générale pour assurer le contrôle et la sécurité des opérations de marché. Il a pris connaissance du montant des pertes et gains liés aux incidents opérationnels ainsi que des principaux contentieux.
- Il a adopté les délibérations permettant de compléter la centralisation du contrôle périodique des filiales dans le respect de la responsabilité des organes délibérants des filiales concernées.
- Le Conseil a entendu le compte rendu des auditions de l'Inspecteur Général, responsable du contrôle périodique, du responsable du contrôle permanent et de la conformité, du responsable d'ALM Trésorerie et du responsable de Group Risk Management dont la compétence couvre l'ensemble de la politique de risque du Groupe, réalisées par le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité, hors la présence du Président et du Directeur Général.
- Le Conseil a pris connaissance des échanges de correspondance avec l'Autorité de Contrôle Prudentiel et des commentaires du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité. Il a été informé des relations avec les régulateurs à l'étranger telles qu'elles ont été rapportées par la Direction Générale.

3.c Budget, comptes et résultats, gestion et information financière

Budget

Conformément à sa pratique usuelle, le Conseil a examiné et approuvé lors de sa dernière séance de l'année, le budget 2012 présenté par la Direction Générale pour l'ensemble du Groupe, ses domaines d'activité et ses principaux métiers.

Comptes et résultats

- Le Conseil a examiné et approuvé les résultats du 4^e trimestre 2010 et de l'année 2010, ainsi que ceux des trois premiers trimestres de l'année 2011.
- Il a pris connaissance, chaque trimestre, de l'évolution des revenus et du coefficient d'exploitation par métier.
- Pour chaque période considérée, le Conseil a entendu la synthèse des travaux du Comité des comptes et les conclusions des Commissaires aux comptes qui assistent de plein droit aux séances traitant des comptes et des résultats.
- Le Conseil a délibéré de l'évolution du ratio de solvabilité à la lumière des décisions prises par le régulateur dans ce domaine. Il a été informé des conséquences sur les revenus et les résultats des mesures prises pour réduire le besoin de financement du Groupe, notamment en dollar. Il a examiné la rentabilité des fonds propres investis dans les métiers.
- Il a pris connaissance de l'état d'avancement du plan de réduction du bilan. Il a examiné la composition du bilan cash en dollar et son évolution au cours de l'année 2011.
- Il a été informé des choix significatifs liés à l'application des principes comptables qui ont été examinés par le Comité des comptes sur le rapport conjoint des Commissaires aux comptes et du responsable financier du Groupe.
- Il a entendu les commentaires du Comité des comptes sur la synthèse du contrôle interne comptable examinée, chaque trimestre, par ce dernier.

- Le Conseil a entendu le compte rendu des auditions des Commissaires aux comptes et du responsable financier du Groupe, réalisées par le Comité des comptes hors la présence du Président et du Directeur Général.
- Sur la proposition du Comité des comptes, il a approuvé, au terme de la procédure de désignation mise en œuvre pour la période 2012-2017, le principe du renouvellement des Commissaires aux comptes qui sera soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale.

Gestion financière

- Le Conseil a reçu communication du rapport sur le financement à moyen et long terme en 2010 et au 1^{er} semestre 2011 ; il a entendu les commentaires de la Direction Générale sur les conditions d'exécution des programmes. Il a également été régulièrement informé de la rentabilité de la production nouvelle des crédits.
- Il lui a été rendu compte des rachats d'actions effectués dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale.

Information financière

- Le Conseil a examiné, lors de chaque séance consacrée aux résultats, les projets de communiqué. Il a approuvé le projet de rapport du Conseil d'administration pour l'année 2010 ainsi que le projet de rapport du Président sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
- Les notations long terme de l'entreprise figurent en introduction du Document de référence et rapport financier annuel.

3.d Gouvernement d'entreprise

Évolution de la gouvernance de BNP Paribas

- Le Conseil d'administration a décidé le 1^{er} décembre 2011 de nommer M. Michel Pébereau Président d'Honneur, M. Baudouin Prot Président du Conseil d'administration, M. Jean-Laurent Bonnafé Directeur Général et MM. Philippe Bordenave, Georges Chodron de Courcel et François Villeroy de Galhau Directeurs Généraux délégués. Il a confirmé les pouvoirs spécifiques conférés par le Conseil d'administration au Directeur Général et aux Directeurs Généraux délégués antérieurement au 1^{er} décembre 2011.

Il a approuvé les termes d'une convention définissant les missions que M. Michel Pébereau pourra réaliser dans l'intérêt du Groupe en qualité de Président d'Honneur.

Il a autorisé la convention par laquelle BNP Paribas et M. Baudouin Prot ont mis fin d'un commun accord au contrat de travail de M. Baudouin Prot.

Il a approuvé le principe de la rupture du contrat de travail de M. Jean-Laurent Bonnafé dans des conditions qui seront ultérieurement définies sur la proposition du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations.

- Le Conseil a été informé de la nomination de deux Directeurs Généraux adjoints non mandataires sociaux ainsi que de la composition du Comité Exécutif à compter du 1^{er} décembre 2011.

Évaluation du Conseil d'administration

Suite de l'évaluation du Conseil d'administration au titre de 2010

Le principal souhait d'amélioration formulé avait porté sur l'approfondissement des travaux du Conseil sur le risque opérationnel ainsi que sur l'analyse comparée des performances du Groupe.

Le risque opérationnel a été évoqué à plusieurs reprises par le responsable de la conformité et du contrôle permanent devant le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité. Le Comité a fait rapport au Conseil des informations qu'il a reçues, notamment sur la prévention et la protection contre la fraude, sur la sécurité informatique et sur les principaux contentieux en cours.

Compte tenu de l'évolution de l'environnement, le Conseil d'administration a centré ses analyses comparatives sur les résultats des tests de résistance et sur les évolutions des valorisations boursières.

Évaluation du Conseil d'administration au titre de 2011

- L'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités spécialisés ont fait l'objet d'une évaluation pour la dixième année consécutive.
- Cette évaluation a été réalisée sur la base d'un questionnaire anonyme portant sur l'organisation du Conseil (indépendance, conditions de fonctionnement), et ses principaux domaines d'activités tels qu'ils figurent dans le présent rapport (stratégie, contrôle interne et risques, gestion financière, rémunérations) ainsi que sur les compétences des membres des Comités, la pertinence des sujets traités et la qualité des comptes rendus de leurs travaux. Le support d'évaluation comportait trente-cinq questions assorties d'une échelle des notations, regroupées en dix thèmes. Les administrateurs ont été invités à formuler leurs propositions d'amélioration sur chacun de ces thèmes.
- Par les notes qu'ils ont attribuées et les observations qu'ils ont formulées, les administrateurs ont exprimé une appréciation favorable sur l'organisation des travaux et le fonctionnement du Conseil d'administration.

Les thèmes sur lesquels les administrateurs ont particulièrement marqué leur satisfaction concernent la qualité de l'information présentée, notamment dans le domaine stratégique, et les débats sur les enjeux de la crise. Les délibérations du Conseil sur les résultats, le risque de liquidité, les contraintes prudentielles et les dispositifs d'identification et de contrôle des risques ont également été positivement évaluées.

Les principaux souhaits d'amélioration ont porté sur l'approfondissement des travaux du Conseil sur certaines catégories de risque ainsi que sur la poursuite de sa réflexion stratégique à la lumière des enseignements qui se dégagent des changements de l'environnement économique, financier et réglementaire.

Évaluation des administrateurs – Évolution de la composition du Conseil d'administration et des Comités spécialisés

- Dans le cadre du processus décrit ci-dessus, le Conseil a évalué l'indépendance des administrateurs en considération des qualités qu'il avait définies en 2010 (compétence, courage, disponibilité et affectio societatis) ainsi que la compétence des membres de chacun de ses Comités. Il a délibéré des propositions relatives à sa composition susceptibles d'être soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires.
- Le Conseil d'administration a décidé de ne pas renouveler les mandats de Mme Suzanne Berger et de M. François Grappotte arrivés à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale du 11 mai 2011. Il a proposé à l'Assemblée Générale de nommer Mme Fields Wicker-Miurin pour une durée de trois ans et de renouveler les mandats de Mmes Hélène Ploix et Daniela Weber-Rey ainsi que ceux de MM. Jean-François Lepetit et Baudouin Prot.

Le Comité a nommé M. Jean-François Lepetit Président du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité en remplacement de M. François Grappotte.

Rapport du Président

- Le Conseil d'administration a approuvé le présent rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par BNP Paribas.

3.e Rémunération

Rémunération des administrateurs

- Les administrateurs extérieurs au Groupe⁽¹⁾ ne reçoivent de la part de BNP Paribas aucune autre rémunération que les jetons de présence.
 - S'agissant des Conseils d'administration, les jetons de présence alloués aux administrateurs comportent une part fixe et une part variable liée à la présence effective aux réunions du Conseil.
 - Sur la proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration a arrêté la part fixe des jetons de présence à 29 864 euros. Il a toutefois décidé de ne pas retenir ce montant pour 2011 et de calculer la part fixe des jetons de présence sur la base de 14 864 euros. Les membres du Conseil résidant à l'étranger bénéficient d'un demi-jeton supplémentaire pour tenir compte de leurs sujétions particulières.
 - La part variable des jetons de présence est calculée sur la base de 2 123,43 euros par séance programmée (7 séances par an). En cas de séance exceptionnelle du Conseil d'administration, chaque administrateur présent reçoit un jeton calculé sur cette base majorée de 75 %.
 - Les administrateurs ne reçoivent aucune rémunération au titre de leur participation au séminaire stratégique.
 - S'agissant des Comités spécialisés, les parts fixes des jetons de présence attribués aux membres des Comités ont été fixées à 20 000 euros pour les Présidents du Comité des comptes, du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité et du Comité des rémunérations, et à 10 000 euros pour le Président du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations.

Les parts variables liées à la présence effective aux réunions des Comités sont égales à :

- 80 % de la part variable par séance programmée du Conseil, soit 1 698,74 euros par séance pour le Président des Comités ;
- 50 % de la part variable par séance programmée du Conseil, soit 1 061,71 euros par séance pour les membres des Comités.
- En vertu des dispositions ci-dessus, le Conseil a décidé d'attribuer aux membres du Conseil d'administration une somme de 841 507 euros en 2011. Le montant est supérieur de 11,7 % au montant versé en 2010 (753 527 euros) en raison du nombre plus élevé de séances du Conseil.
- Le tableau des jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration figure dans la note annexe 8.e aux États financiers, incluse dans le présent Document de référence et rapport financier annuel.

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

- Sur la proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration a déterminé les rémunérations variables des dirigeants mandataires sociaux selon les modalités qu'il avait

définies en 2010. Ces modalités avaient été décrites dans la note annexe 8.e aux États financiers incluse dans le Document de référence et rapport financier annuel 2010 (pages 240 et 241). Le Conseil a constaté les résultats des calculs liés aux critères chiffrés portant sur la performance du Groupe. Il a apprécié comment les objectifs personnels avaient été atteints en considération de son évaluation des performances individuelles des mandataires sociaux, notamment des capacités d'anticipation, de décision et d'animation mises en œuvre par chacun d'eux. Il a décidé de n'utiliser que pour une part la possibilité d'attribuer au Directeur Général et aux Directeurs Généraux délégués une rémunération variable liée à la politique de risque et de liquidité. Le Conseil d'administration s'est assuré de la cohérence de l'évolution de la rémunération variable avec celle du résultat net part du Groupe de BNP Paribas.

- Le Conseil a décidé que les rémunérations variables allouées aux mandataires sociaux seraient différées sur trois ans en proportion de 60 % et que la partie versée en 2011 (40 %) serait, pour moitié, différée de six mois et indexée sur l'évolution du cours de l'action. La partie différée au-delà de 2011 (60 %) serait soumise, pour chaque année considérée, à une condition de rentabilité des fonds propres et indexée, pour moitié, sur l'évolution du cours de l'action depuis la date du premier versement.
- Le Conseil d'administration a arrêté les principes de rémunération des mandataires sociaux pour 2011. Ces dispositions sont décrites dans la note annexe 8.e aux États financiers incluse dans le présent Document de référence et rapport financier annuel.
- Sur la proposition du Comité des rémunérations, le Conseil a approuvé les caractéristiques d'un plan de rémunération à long terme destiné à assurer l'intéressement des mandataires sociaux à la création de valeur sur longue période. Il s'est assuré auprès du Comité des Sages AFEP-MEDEF que ce plan respectait les dispositions du Code de gouvernement d'entreprise. Il a mis en œuvre ce plan au bénéfice du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués.
- Le Conseil a déterminé le 1^{er} décembre 2011 les rémunérations fixes de M. Baudouin Prot, Président, de M. Jean-Laurent Bonnafé, Directeur Général, et de MM. Philippe Bordenave, Georges Chodron de Courcel et François Villeroy de Galhau, Directeurs Généraux délégués.
- Ni le Président, ni le Directeur Général, ni les Directeurs Généraux délégués n'ont participé à la préparation des décisions concernant leur rémunération et n'ont pris part aux délibérations correspondantes du Conseil.
- Les décisions du Conseil d'administration ont été rendues publiques conformément au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

Une note annexe aux États financiers incluse dans le Document de référence et rapport financier annuel est spécifiquement consacrée aux rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux. Cette note comporte également des informations sur les régimes de retraite dont bénéficient les mandataires sociaux ainsi que les engagements provisionnés correspondants. Elle présente de manière standardisée l'ensemble des rémunérations et avantages attribués aux mandataires sociaux. Elle a été établie conformément aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF et aux recommandations de l'AMF.

(1) Administrateurs membres du Groupe : MM. Patrick Auguste (jusqu'au 30 juin 2011), Jean-Laurent Bonnafé, Jean-Marie Gianni, Mme Nicole Misson (à compter du 1^{er} juillet 2011), MM. Michel Pébereau et Baudouin Prot.

Rémunération des catégories de salariés soumises à une réglementation spécifique

- Le Conseil a été informé par le Comité des rémunérations, de l'approche retenue par BNP Paribas pour identifier la population des collaborateurs dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise (activités régulées).
- Il a approuvé plusieurs aménagements de la politique de rémunération de cette population et pris connaissance des orientations générales envisagées par la Direction Générale pour déterminer les enveloppes de rémunération pour les activités régulées au titre de 2011.

Égalité professionnelle et salariale

Le Conseil d'administration a délibéré sur la politique de BNP Paribas en matière d'égalité professionnelle et salariale sur la base du rapport prévu par la réglementation. Il a été informé de la politique conduite par la Direction Générale pour promouvoir la diversité et veiller au respect du principe d'égalité de traitement des femmes et des hommes dans les processus de gestion de carrière et de rémunération.

Plan Global d'Intéressement en Actions – Augmentation de capital

- Sur la proposition du Comité des rémunérations, le Conseil a adopté le programme 2011 du Plan Global d'Intéressement en Actions du Groupe.
Ce programme a porté sur 2 296 820 options de souscription d'actions et sur 1 040 450 actions de performance au bénéfice de 5 317 bénéficiaires dont le niveau de responsabilité, la contribution aux résultats ou le potentiel professionnel en font des éléments clés de la stratégie du Groupe, de son développement et de sa rentabilité. Le Conseil a approuvé les règlements et les caractéristiques de ce programme.
- Le Conseil d'administration a arrêté les termes et conditions d'une nouvelle augmentation de capital réservée aux salariés.

4. LES TRAVAUX DES COMITÉS EN 2011

4.a Comité des comptes

Le Comité des comptes a été composé en 2011 de M. Louis Schweitzer, Président, de M. Denis Kessler, de Mme Hélène Ploix, ainsi que de M. Emiel Van Broekhoven à partir du 2 mai 2011. M. Patrick Auguste a été membre du Comité jusqu'au 30 juin 2011 date à laquelle son mandat d'administrateur élu par les salariés a pris fin. Le Comité comprend une majorité de membres disposant d'une expérience et d'une compétence dans le domaine de la gestion financière d'entreprise, des disciplines comptables et de l'information financière.

Le Comité des comptes ne comprend aucun membre de la Direction Générale. L'actualisation de l'information et des connaissances des membres du Comité est facilitée par la présentation, par le responsable financier du Groupe présent lors des réunions, des sujets d'importance significative qui sont commentés et discutés en présence des Commissaires aux comptes.

Les documents relatifs à l'ordre du jour, notamment les dossiers concernant les résultats et le contrôle interne comptable sont établis selon des formats standardisés de présentation.

L'extrait du règlement intérieur relatif aux missions du Comité des comptes figure en annexe du présent rapport.

Le Comité des comptes s'est réuni à quatre reprises en 2011 avec un taux d'assiduité de ses membres égal à 100 %. Il s'est, en outre, réuni une fois en séance commune avec le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité.

Examen des comptes et information financière

- Le Comité des comptes a procédé chaque trimestre à l'examen des comptes sur la base des documents et informations communiqués par la Direction Générale et des diligences effectuées par les Commissaires aux comptes.
- Il a entendu la présentation conjointe de Finances-Développement Groupe et des Commissaires aux comptes sur les choix significatifs liés à l'application des principes comptables. Il a notamment pris connaissance à cette occasion des modalités retenues pour le traitement comptable des titres de dette souveraine des pays faisant l'objet d'un plan de soutien européen ; il a, en particulier été informé des modalités de la dépréciation des titres grecs effectuée dans les comptes du 2^e trimestre et du 3^e trimestre 2011. Le Comité a également examiné sur la présentation conjointe de Finances-Développement Groupe et des Commissaires aux comptes, le traitement comptable de la restructuration du Groupe en Turquie et les conséquences du relèvement des seuils de consolidation.
- Le Comité des comptes a analysé chaque trimestre les tableaux de synthèse des résultats consolidés, la rentabilité annualisée des capitaux propres ainsi que les résultats et la rentabilité par pôle d'activité. Il a également examiné l'évolution du ratio de solvabilité Bâle 2 estimé ainsi que celle des actifs pondérés.
- Il a examiné le bilan consolidé du Groupe au 31 décembre 2010 et son évolution entre cette date et le 30 juin 2011 ; il a, à cette occasion, été informé des engagements hors-bilan.
- Le Comité a passé en revue les expositions sensibles présentées conformément aux recommandations du Financial Stability Board. Il a pris connaissance de la réduction des expositions du Groupe aux dettes souveraines et examiné les conséquences des cessions réalisées sur le résultat du Groupe.
- Lors de l'examen des résultats, le Comité des comptes a entendu le responsable financier du Groupe et son adjoint chargé du reporting comptable et financier. Il a, chaque trimestre, procédé à l'audition du responsable financier, hors la présence du Président et du Directeur Général. Il a notamment évoqué à cette occasion les conditions d'intégration des comptes de Fortis qui sont restées un point d'attention en 2011. Il a entendu les commentaires et les conclusions des Commissaires aux comptes sur les résultats de chaque trimestre. Hors la présence du Président, du Directeur Général et du responsable financier, le Comité a procédé à l'audition des Commissaires aux comptes et leur a posé les questions qu'il a jugées utiles, notamment sur l'exposition du Groupe au risque souverain et sur le caractère rationnel et prudent des choix comptables effectués.

Contrôle interne comptable

- Le Comité des comptes a examiné chaque trimestre la synthèse des points de contrôle signalés par les entités du Groupe dans le cadre de la certification de leurs États financiers. Il a analysé à cette occasion l'évolution du niveau de risque constaté pour chacun des trente contrôles comptables majeurs.
- Le Comité des comptes a examiné la partie du projet de rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; il en a recommandé l'approbation par le Conseil d'administration.

Relations avec les Commissaires aux comptes

- Le Comité des comptes a reçu de chacun des Commissaires aux comptes la déclaration écrite de son indépendance.
- Hors la présence des Commissaires aux comptes, il a été informé des honoraires qui leur ont été versés et pris connaissance du tableau de synthèse des missions non directement liées à l'audit. Il a autorisé une mission de cette nature qui a été soumise à son approbation conformément au règlement intérieur.
- Après en avoir approuvé les principes, le Comité des comptes a pris connaissance des résultats de la procédure de désignation des Commissaires aux comptes pour la période 2012-2017. Il a décidé de proposer au Conseil d'approuver le projet du renouvellement des cabinets membres du collège actuel.

Réunion commune avec le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité

- Les Comités ont délibéré sur la base du rapport établi au titre du Règlement CRBF 97-02 et d'une note établie à leur intention sur les principales évolutions intervenues dans les domaines de la gouvernance et de l'organisation des risques. Ils ont notamment évoqué les dispositions prises par la Banque pour donner une nouvelle orientation aux activités de marché, réduire certaines expositions et renforcer le contrôle des risques opérationnels. Ils ont entendu les commentaires du responsable des risques sur les principaux résultats des stress tests des risques de marché.
- Les Comités ont procédé à l'examen de l'activité, des États financiers et des risques de BancWest à la lumière des caractéristiques de l'environnement économique et réglementaire américain.
- Ils ont pris connaissance des principales orientations retenues par les Commissaires aux comptes pour l'élaboration de leur plan d'audit 2011 ainsi que les points d'attention les plus significatifs.

4.b Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité

Le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité a été composé en 2011 de MM. François Grappotte qui en a été Président jusqu'au 11 mai 2011, de MM. Jean-Marie Gianni et Jean-François Lepetit, ainsi que de M. Michel Tilmant à partir du 27 avril 2011. M. Jean-François Lepetit préside le Comité depuis le 11 mai 2011.

Le Comité comprend une majorité des deux tiers d'administrateurs indépendants, selon les critères du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. Il est constitué d'une majorité de membres présentant des compétences particulières en matière financière et dans le domaine des risques en raison de leur formation ou de leur expérience. Son Président a exercé des responsabilités exécutives dans le secteur bancaire, il a été Président de la Commission des opérations de Bourse, membre du Collège de l'Autorité des Marchés Financiers et Président du Conseil national de la comptabilité. Un autre de ses membres possède une expérience internationale du management bancaire. Le Comité ne comprend aucun membre de la Direction Générale.

L'extrait du règlement intérieur relatif aux missions du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité figure en annexe du présent rapport.

Le Comité s'est réuni à quatre reprises en 2011 avec un taux d'assiduité de ses membres égal à 100 %. Il s'est en outre réuni avec le Comité des comptes (cf. ci-dessus). Le dossier consacré aux risques de marché, de contrepartie et de crédit est systématiquement accompagné d'une note de synthèse.

Risques de marché, risques de contrepartie, risques de crédit

- Le Comité a passé en revue, lors de chacune de ses séances, l'évolution des risques de marché, des risques de contrepartie et des risques de crédit. Il a délibéré sur la base des informations présentées par Group Risk Management (GRM). Le responsable de GRM et ses adjoints spécialisés dans les différentes catégories de risques ont répondu en séance aux questions du Comité relevant de leur domaine de responsabilité.

Le Comité a pris connaissance des principales conclusions des Risk Policy Committees et des Comités Pays organisés par la Direction Générale.

- Il a analysé les évolutions de l'économie et des marchés ainsi que les conséquences qui en résultaient pour les expositions du Groupe. Il a pris connaissance des indicateurs de concentration sectorielle et géographique. Il a examiné l'exposition du Groupe aux dettes souveraines ainsi que les principales expositions aux institutions financières et aux « corporates ».
- Le Comité a été informé de l'évolution de la Valeur en Risque (VaR) ainsi que des résultats des stress tests réalisés pour les risques de marché. Il a pris connaissance des résultats des stress tests réalisés à la demande de l'Autorité Bancaire Européenne ainsi que de la comparaison de ces résultats avec ceux des principales banques européennes.
- Le Comité a procédé, hors la présence du Président et du Directeur Général, à l'audition du responsable de Group Risk Management.

Liquidité

- Le Comité a été régulièrement informé des conséquences de la crise des marchés et des évolutions réglementaires sur la politique de liquidité du Groupe et sur l'organisation de sa gestion. Lors de chacune de ses séances, il a procédé à de larges échanges de vues avec le Président, le Directeur Général et le responsable d'Asset and Liabilities Management. Il a pris connaissance des actions mises en œuvre par la Direction Générale pour faire face à un environnement profondément modifié.
- Il a examiné les conditions de réalisation du programme de financement à moyen et long terme.
- Le Comité a procédé, hors la présence du Président et du Directeur Général, à l'audition du responsable d'Asset and Liabilities Management.

Contrôle permanent, conformité, contrôle périodique

- Le Comité a reçu communication des projets de rapport 2010 sur la Conformité, le contrôle opérationnel permanent et la continuité d'activité. Il a été informé de l'adaptation de l'organisation centrale de la conformité, et pris connaissance de l'état de synthèse des résultats du contrôle permanent. Il a passé en revue les principaux incidents ainsi que les principaux litiges et contestations. Il a examiné le plan d'action de contrôle permanent pour 2011 ainsi que les points d'attention concernant la continuité d'activité. Il a été informé des actions mises en œuvre et prévues en matière de prévention et de protection contre la fraude.

Le Comité a procédé, hors la présence du Président et du Directeur Général, à l'audition du responsable de la conformité et du contrôle permanent.

- Le Comité a reçu communication du projet de rapport 2010 sur le contrôle périodique et examiné les résultats du « risk assessment » réalisé par l'Inspection Générale ainsi que l'évolution du nombre et de la nature des recommandations formulées par cette dernière. Il a pris connaissance du rapport d'activité semestriel du contrôle périodique ainsi que du plan de missions de l'Inspection Générale.

Le Comité a procédé, hors la présence du Président et du Directeur Général, à l'audition de l'Inspecteur Général, responsable du contrôle périodique.

- Le Comité a examiné le projet du rapport annuel 2011 sur le contrôle interne et recommandé son approbation par le Conseil d'administration.

Relations avec les régulateurs

- Le Comité a été informé de l'état d'avancement des travaux réalisés dans le cadre du Recovery and Resolution Plan demandé par les régulateurs.
- Il a été informé des relations avec les régulateurs, en France et à l'étranger, telles qu'elles ont été rapportées par la Direction Générale.
- Il a examiné les échanges de correspondances entre l'Autorité de Contrôle Prudentiel et la Direction Générale ; il en a rendu compte au Conseil d'administration.

4.c Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations

Le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations est resté composé de M. Claude Bébéar, Président, et de Mmes Laurence Parisot et Daniela Weber-Rey. Il est composé d'administrateurs indépendants qui possèdent une expérience des problématiques de gouvernement d'entreprise et de configuration des équipes dirigeantes dans les entreprises internationales.

Le Comité ne comprend aucun membre de la Direction Générale. Il associe le Président à ses travaux pour la sélection des nouveaux administrateurs ou censeurs, et la succession des dirigeants mandataires sociaux.

L'extrait du règlement intérieur relatif aux missions du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations figure en annexe du présent rapport.

Le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations s'est réuni à quatre reprises avec une participation moyenne de 92 %.

- Le Comité a délibéré à plusieurs reprises de l'évolution de la gouvernance du Groupe.

Après avoir pris connaissance des intentions de M. Michel Pébereau concernant la Présidence de BNP Paribas et, en accord avec M. Baudouin Prot, la Direction Générale du Groupe, le Comité a proposé au Conseil d'administration de prolonger les fonctions de Président de M. Michel Pébereau conformément à l'article 14 des statuts.

M. Michel Pébereau ayant ultérieurement confirmé ses intentions, le Comité a décidé de proposer au Conseil d'administration de le nommer Président d'Honneur et de nommer simultanément M. Baudouin Prot Président du Conseil d'administration et M. Jean-Laurent Bonnafé Directeur Général. Il a également décidé de proposer au Conseil de renouveler M. Georges Chodron de Courcel dans ses fonctions de Directeur Général délégué et de nommer MM. Philippe Bordenave et François Villeroy de Galhau Directeurs Généraux délégués.

Le Comité a été informé de la nomination de MM. Jacques d'Estais et Alain Papiasse en qualité de Directeurs Généraux adjoints non mandataires sociaux ainsi que de la composition du Comité Exécutif du Groupe à compter du 1^{er} décembre 2011.

- Le Comité a proposé au Conseil d'approuver les missions que le Président d'Honneur pourrait réaliser dans l'intérêt du Groupe ainsi que les moyens mis à sa disposition dans le cadre d'une convention relevant des dispositions de l'article L225-40 du Code de commerce. Il a soumis à l'autorisation préalable du Conseil la convention par laquelle il a été mis fin au contrat de travail de M. Baudouin Prot.

Il a examiné la situation de M. Jean-Laurent Bonnafé au regard des dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. Il a proposé au Conseil d'administration d'approuver le principe de la rupture du contrat de travail du nouveau Directeur Général.

- Le Comité a préparé l'évaluation par le Conseil d'administration de son fonctionnement et de celui de ses Comités spécialisés. Il a examiné la composition du Conseil d'administration et passé en revue la situation de chaque administrateur. Il a délibéré sur la contribution de chacun aux travaux du Conseil et, le cas échéant, des Comités, en raison de ses compétences et de son implication dans les délibérations.
- Le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations a proposé au Conseil d'engager un processus de sélection afin de préparer la proposition qu'il pourrait présenter à l'Assemblée Générale pour procéder au remplacement d'un des deux administrateurs dont les mandats parvenaient à échéance.
- Au terme de ce processus, le Comité a proposé au Conseil de présenter la candidature de Mme Fields Wicker-Miurin.
- Le Comité a examiné la partie du projet de rapport du Président consacré au gouvernement d'entreprise et a recommandé son approbation par le Conseil d'administration.

4.d Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations a été composé de M. Denis Kessler, Président, de M. François Grappotte (jusqu'au 11 mai 2011) et de M. Jean-François Lepetit. Sa composition est conforme aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF ; ses membres disposent d'une expérience des systèmes de rémunération et des pratiques de marché dans ce domaine. Chaque membre du Comité des rémunérations est également membre, soit du Comité des comptes (M. Denis Kessler), soit du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité (M. Jean-François Lepetit). Cette composition est de nature à favoriser les travaux du Conseil d'administration sur l'adéquation des principes de rémunération et de la politique de risque de BNP Paribas.

Le Comité ne comprend pas de membre de la Direction Générale. Le Président n'en fait pas partie, mais est invité à participer aux délibérations, hors celles qui le concernent personnellement.

L'extrait du règlement intérieur relatif aux missions du Comité des comptes figure en annexe du présent rapport.

Le Comité des rémunérations s'est réuni à cinq reprises avec un taux d'assiduité de ses membres égal à 100 %.

- Le Comité a examiné à plusieurs reprises les sujets concernant la rémunération des catégories de salariés soumises à une réglementation spécifique. Il a reçu une information détaillée sur la population des collaborateurs dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise. Il a pris connaissance des paramètres retenus pour déterminer les enveloppes de rémunération variable des activités régulées et a été informé du déroulement du processus de rémunération des salariés concernés ; il a examiné la synthèse du rapport de l'Inspection Générale sur ce processus. Il a examiné plusieurs aménagements des principes de rémunération des activités régulées et les a soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Il a pris connaissance de la liste nominative des rémunérations les plus élevées au titre de 2010. Il a entendu le responsable des Ressources Humaines Groupe et pris note de la conformité de la politique mise en œuvre avec la réglementation en vigueur et les normes professionnelles. Il a été informé des correspondances de l'Autorité de Contrôle Prudentiel concernant ces sujets.

- Le Comité a déterminé et proposé au Conseil d'administration la rémunération variable des mandataires sociaux au titre de 2010 ainsi que les dispositions destinées à différer sur plusieurs années et indexer sur l'évolution du cours de l'action une partie de ces rémunérations.
- Il a délibéré des dispositifs susceptibles d'intéresser les mandataires sociaux à la création de valeur sur une longue période. Il a proposé au Conseil d'approuver un plan de rémunération à long terme intégralement conditionnel et indexé sur l'évolution du cours de l'action BNP Paribas. Il a proposé au Conseil d'administration de mettre en œuvre ce plan au bénéfice du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués.
- Il a soumis à l'approbation du Conseil les principes de rémunérations variables des mandataires sociaux au titre de 2011.
- Il a déterminé et proposé au Conseil les rémunérations fixes attribuées à compter du 1^{er} décembre 2011 à MM. Baudouin Prot, Président, et Jean-Laurent Bonnafé, Directeur Général ainsi qu'à MM. Philippe Bordenave, Georges Chodron de Courcel et François Villeroy de Galhau, Directeurs Généraux délégués.
- Le Comité a été informé des rémunérations variables déterminées au titre de 2010 par le Directeur Général pour les membres du Comité Exécutif non mandataires sociaux ainsi que les attributions d'options de souscription d'action et d'actions de performance envisagées pour chacun d'eux.
- Il a examiné et soumis au Conseil d'administration les caractéristiques du programme d'intéressement en actions pour 2011 ainsi que les projets de règlements et la liste des bénéficiaires. Il a présenté à l'approbation du Conseil les conditions de performance auxquelles seraient soumises les attributions d'actions à partir de 2011 ainsi que les orientations envisagées pour le programme 2012.
- Le Comité a achevé ses analyses comparatives sur les jetons de présence. Il a proposé au Conseil d'administration de réviser le montant correspondant à la part fixe des jetons de présence afin d'achever la mise à niveau qui avait été engagée en 2010.

ANNEXES

Rapport du Président – Point 1.a

Missions du Conseil d'administration et des Comités spécialisés

Le Conseil d'administration

« Le Conseil d'administration est une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et qui agit en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise.

Il veille à l'équilibre de sa composition et à la pertinence de son fonctionnement pour agir au mieux de cet intérêt et exercer ses missions.

À ces fins :

Il détermine, sur proposition du Directeur Général, la stratégie et les orientations de l'activité de BNP Paribas et veille à leur mise en œuvre.

Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de l'entreprise et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il décide du cumul ou de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.

Il désigne les mandataires sociaux, pour des mandats d'une durée de trois ans.

Il fixe les éventuelles limitations aux pouvoirs du Directeur Général.

Il approuve le projet de rapport du Président joint au rapport de gestion.

Il procède, ou fait procéder par un ou plusieurs administrateurs, ou par un Comité spécialisé existant ou constitué ad hoc :

- aux évaluations et aux contrôles qu'il juge nécessaires en application de la réglementation en vigueur ;
- au contrôle de la gestion de l'entreprise et de la sincérité de ses comptes ;
- à l'examen et à l'arrêté des comptes ;
- à la communication aux actionnaires et aux marchés d'une information financière de qualité.

Le Président, ou le Directeur Général en cas de dissociation des fonctions, lui soumet, au moins une fois par an, les projets de budget, de rapport de gestion, ainsi que les projets des divers rapports légaux et réglementaires.

Il lui présente pour accord préalable toutes les décisions d'investissement ou de désinvestissement (hors opérations de portefeuille) d'un montant supérieur à 250 millions d'euros, ainsi que tout projet de prise ou de cession de participation (hors opérations de portefeuille) supérieur à ce seuil. Il lui rend compte périodiquement des opérations significatives dont le montant est inférieur à cette limite.

Toute opération stratégique significative se situant hors des orientations approuvées fait l'objet d'une approbation préalable par le Conseil.

Dans la mesure où le Conseil d'administration lui a délégué les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission d'obligations ainsi qu'à l'émission de titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital de BNP Paribas, le Président, ou le Directeur Général en cas de dissociation des fonctions, rend compte, selon la même périodicité, de l'émission desdits emprunts ou titres. »

Rapport du Président – Point 1.a

Les Comités spécialisés du Conseil d'administration

« Pour faciliter l'exercice de leurs fonctions par les administrateurs, des Comités spécialisés sont constitués au sein du Conseil d'administration. Leurs attributions ne réduisent ni ne limitent les pouvoirs du Conseil.

Le Président du Conseil d'administration s'assure que le nombre, les missions, la composition, le fonctionnement des Comités soient en permanence adaptés aux besoins du Conseil et aux meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise.

Lorsqu'il l'estime nécessaire, il participe aux séances des Comités, avec voix consultative.

Ces Comités se réunissent à leur convenance, avec ou sans la participation du management de la Banque. Ils peuvent recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin. Le Président de Comité peut demander l'audition de toute personne responsable, au sein du Groupe, de questions relevant de la compétence de ce Comité, telle que définie par le présent Règlement.

Ils émettent des avis destinés au Conseil d'administration. Les Présidents des Comités, ou en cas d'empêchement un autre membre du même Comité, présentent oralement une synthèse de leurs travaux à la plus prochaine séance du Conseil.

Un compte rendu écrit des séances des Comités est établi et communiqué, après approbation, aux administrateurs qui le souhaitent. »

Rapport du Président – Point 1.b

Le Président du Conseil d'administration

« Dans les relations avec les autres organes de la société et vis-à-vis de l'extérieur, le Président est le seul à pouvoir agir au nom du Conseil et à s'exprimer en son nom, sauf circonstances exceptionnelles, et hormis mission particulière ou mandat spécifique confié à un autre administrateur.

En étroite coordination avec la Direction Générale, il peut représenter le Groupe dans ses relations de haut niveau, notamment les grands clients et les pouvoirs publics, aux plans national et international.

Il veille au maintien de la qualité des relations avec les actionnaires en étroite coordination avec les actions menées dans ce domaine par la Direction Générale.

Il veille à ce que soient établis et mis en œuvre, aux meilleurs niveaux, les principes du gouvernement d'entreprise.

Il veille au bon fonctionnement des organes de BNP Paribas.

Avec le concours du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations, et sous bénéfice de l'approbation du Conseil et de l'Assemblée Générale des actionnaires, il s'efforce de construire un Conseil efficace et équilibré, et de gérer les processus de remplacement et de succession concernant le Conseil et les nominations dont celui-ci a à connaître.

Il organise les travaux du Conseil d'administration. Il fixe le calendrier et l'ordre du jour des réunions du Conseil et le convoque.

Il veille à la bonne organisation des travaux du Conseil de manière à en promouvoir le caractère décisionnaire et constructif. Il anime les travaux du Conseil et coordonne ses travaux avec ceux des Comités spécialisés.

Il s'assure que le Conseil consacre le temps nécessaire aux questions intéressant l'avenir de la société et notamment sa stratégie.

Il s'assure que les administrateurs extérieurs à la société aient une bonne connaissance de l'équipe de direction.

Il veille à maintenir une relation étroite et confiante avec le Directeur Général. Il lui apporte son aide et ses conseils tout en respectant ses responsabilités exécutives.

Le Président dirige les travaux du Conseil afin de le mettre à même d'accomplir toutes les missions qui lui reviennent.

Il s'assure que les informations nécessaires à l'exercice de ses missions soient fournies au Conseil en temps voulu et sous une forme claire et appropriée.

Le Président est tenu régulièrement informé par le Directeur Général et les autres membres de la Direction Générale des événements et situations significatifs relatifs à la vie du Groupe, notamment : stratégie, organisation, projets d'investissement et de désinvestissement, opérations financières, risques, États financiers.

Il reçoit du Directeur Général l'ensemble des informations requises par la loi au titre du rapport sur le contrôle interne.

Il peut demander au Directeur Général toute information propre à éclairer le Conseil et ses Comités dans l'accomplissement de leur mission.

Il peut entendre les Commissaires aux comptes en vue de la préparation des travaux du Conseil et du Comité des comptes.

Il s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et que, notamment, ils disposent de l'information requise pour leur participation aux travaux du Conseil, et qu'ils disposent de la collaboration adéquate des responsables de la société au fonctionnement des Comités spécialisés. Il s'assure en outre que les administrateurs participent effectivement aux travaux du Conseil, avec assiduité, compétence et loyauté.

Il rend compte dans un rapport joint au rapport de gestion des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des procédures de contrôle interne mises en place par la société et des éventuelles limitations que le Conseil apporte aux pouvoirs du Directeur Général. »

Rapport du Président – Point 1.d

Comportement de l'administrateur – Déontologie

« L'administrateur accepte les disciplines du travail en commun dans le respect mutuel des opinions et exprime librement ses positions, éventuellement minoritaires, sur les sujets débattus en séance.

Il exerce son sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes du Groupe.

Il a le souci de faire prévaloir le principe de l'intégrité personnelle dans l'exercice de son mandat et d'en respecter les règles.

Il s'engage à mettre son mandat à la disposition du Conseil d'administration en cas de changement significatif dans ses propres fonctions et mandats.

Respect des lois et règlements

L'administrateur respecte les obligations légales, les recommandations et les règlements de place relatifs aux informations concernant personnellement les administrateurs.

Administrateur de nationalité américaine

L'administrateur de nationalité américaine doit, à son initiative, ne pas prendre part à certaines délibérations du Conseil compte tenu des obligations réglementaires qui lui sont imposées en raison de sa nationalité.

Éthique et Déontologie

L'administrateur est particulièrement concerné par la législation relative aux opérations d'initiés tant à titre personnel qu'au titre de fonctions exercées au sein de sociétés actionnaires de BNP Paribas. Il est en particulier tenu au respect des prescriptions légales relatives à la définition, à la communication et à l'exploitation des informations privilégiées, dont les principales dispositions lui sont communiquées lors de sa prise de fonction.

Il ne peut effectuer des opérations sur le titre BNP Paribas à titre personnel que dans les six semaines qui débutent le lendemain de la publication des comptes trimestriels et annuels, ou de la publication d'un communiqué sur la marche de l'entreprise, sauf s'il dispose pendant cette période d'informations le mettant en situation d'initié au regard de la réglementation boursière.

Il lui est recommandé de s'abstenir d'effectuer des opérations qui pourraient être considérées comme spéculatives, notamment des opérations d'achat ou de vente à découvert ou des allers-retours sur de courtes durées.

Il lui est interdit de communiquer des informations qui ne seraient pas publiques à quiconque y compris aux gestionnaires des titres de son entreprise.

Pour toute question d'ordre déontologique, un administrateur peut consulter le responsable de la fonction Conformité Groupe et contrôle permanent Groupe.

Situation de conflit d'intérêts

L'administrateur fait part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel et s'abstient de participer au vote de la délibération correspondante.

Un administrateur qui ne s'estimerait plus en mesure de remplir sa fonction au sein du Conseil, ou des Comités dont il est membre, doit démissionner.

Discretion

Tout administrateur, de même que toute personne appelée à assister à tout ou partie des réunions du Conseil d'administration et de ses Comités spécialisés, est tenu à une obligation de discrétion sur le déroulement et le contenu des délibérations du Conseil.

Il doit en particulier conserver le secret à l'égard des informations répondant à la définition des informations financières et boursières privilégiées ou susceptibles d'intéresser concurrents ou tierce partie au titre de « l'intelligence économique » ou présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président.

L'inobservation de cette obligation peut donner lieu à une action en dommages-intérêts contre le ou les administrateurs ayant violé cette règle.

Assiduité

Les administrateurs s'efforcent de participer activement et avec assiduité aux réunions du Conseil d'administration et des Comités, et d'assister aux Assemblées Générales d'actionnaires. »

Rapport du Président – Point 4.a

Le Comité des comptes

« Le Comité se réunit au moins quatre fois par an.

Composition

Le Comité des comptes comprend au moins les deux tiers de ses membres répondant à la qualification d'indépendance telle qu'elle est retenue par le Conseil au vu des recommandations de place.

Il ne comprend aucun membre de la Direction Générale de la Banque.

Missions

Le Comité a pour missions d'analyser les États financiers trimestriels, semestriels et annuels diffusés par la société à l'occasion de l'arrêté des comptes et d'en approfondir certains éléments avant leur présentation au Conseil d'administration.

Le Comité examine toutes questions relatives à ces comptes et documents financiers : choix des référentiels comptables, provisions, résultats analytiques, normes prudentielles, calcul de rentabilité et toute question comptable présentant un intérêt méthodologique ou susceptible de générer des risques potentiels.

Le Comité analyse au moins deux fois par an la synthèse de l'activité et les résultats du contrôle interne comptable et financier sur la base des informations qui lui sont transmises par la Direction Générale. Il prend connaissance des incidents révélés par le contrôle interne comptable et financier, déclarés en considération des seuils et critères définis par le Conseil d'administration et en rend compte au Conseil d'administration.

Il est informé par le Président du Conseil d'administration de l'absence éventuelle d'exécution de mesures correctrices décidées dans le cadre du dispositif de contrôle interne comptable et financier, qui aurait été portée directement à sa connaissance par le responsable du contrôle périodique et en rend compte au Conseil d'administration.

Relations avec les Commissaires aux comptes

Le Comité pilote la procédure de sélection des Commissaires aux comptes, formule un avis sur le montant des honoraires pour l'exécution des missions de contrôle légal et soumet au Conseil le résultat de cette sélection.

Il examine le programme d'intervention des Commissaires aux comptes, leurs recommandations et leur suivi.

Il se fait communiquer annuellement le montant et la répartition des honoraires versés par le groupe BNP Paribas aux Commissaires aux comptes et aux réseaux auxquels ils appartiennent, recensés selon un modèle approuvé par le Comité. Il s'assure que le montant ou la part que BNP Paribas représente dans le chiffre d'affaires du Commissaire aux comptes ou du réseau ne sont pas de nature à porter atteinte à l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Il donne son accord préalable pour toute mission dont le montant d'honoraires (hors taxes) excède un million d'euros. Le Comité ratifie a posteriori les autres missions sur présentation de Finances-

Développement Groupe. Le Comité approuve la procédure d'agrément et de contrôle rapide de Finances-Développement Groupe sur toute mission « non-audit » dont le montant serait supérieur à 50 000 euros. Le Comité reçoit tous les ans un compte rendu de Finances-Développement Groupe sur l'ensemble des missions « non-audit » réalisées par les réseaux des Commissaires aux comptes du Groupe.

Chaque Commissaire aux comptes présente annuellement au Comité le fonctionnement de son dispositif de contrôle interne de garantie d'indépendance et atteste annuellement par écrit de son indépendance dans le déroulement de la mission d'audit.

Au moins deux fois par an, le Comité consacre une partie de la séance à une rencontre avec le collège des Commissaires aux comptes, hors la présence de la Direction Générale de la Banque.

Le Comité se réunit en présence du collège des Commissaires aux comptes, pour l'examen des comptes trimestriels, semestriels et annuels.

Toutefois, les Commissaires aux comptes n'assistent pas à tout ou partie de séance traitant de leurs honoraires et du renouvellement de leur mandat.

Les Commissaires n'assistent pas à tout ou partie de séance lorsque le Comité traite de cas particuliers intéressant l'un des leurs.

Sauf circonstances exceptionnelles, les dossiers de résultats et comptes trimestriels, semestriels et annuels sont envoyés aux membres du Comité au plus tard le vendredi ou samedi matin précédant les séances du Comité programmées pour les lundi ou mardi suivants.

Sur les questions d'interprétation comptable appelant un choix à l'occasion des résultats trimestriels, semestriels et annuels, et ayant un impact significatif, les Commissaires aux comptes et Finances-Développement Groupe présentent trimestriellement au Comité une note analysant la nature et l'importance de la question, exposant les arguments plaidant en faveur ou en défaveur des différentes solutions envisageables et justifiant le choix retenu.

Le Comité examine le projet de rapport du Président sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Auditions

Sur tous les sujets de sa compétence, le Comité entend à sa diligence, et hors la présence des autres membres de la Direction Générale s'il l'estime opportun, les responsables financier et comptable du Groupe, ainsi que le responsable de la Gestion actif-passif.

Le Comité peut demander à entendre le responsable de Finances-Développement Groupe sur toute question de sa compétence susceptible d'engager sa responsabilité et celle du management de la Banque ou de mettre en cause la qualité de l'information financière et comptable délivrée par la Banque. »

Rapport du Président – Point 4.a

Dispositions communes au Comité des comptes et au Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité

« Le Comité des comptes et le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité se réunissent deux fois l'an.

Ils prennent connaissance dans cette formation du plan de mission de l'Inspection Générale et du plan d'audit des Commissaires aux comptes et préparent les travaux du Conseil sur l'évaluation des politiques de risque et des dispositifs de gestion.

Ils traitent des sujets communs relevant de la politique des risques et de provisionnement de BNP Paribas. La présidence de cette séance est assurée par le Président du Comité des comptes. »

Rapport du Président – Point 4.b

Le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité

« Il se réunit au moins quatre fois par an.

Composition

Le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité comprend une majorité de membres répondant à la qualification d'indépendance telle qu'elle est retenue par le Conseil au vu des recommandations de place.

Il ne comprend aucun membre de la Direction Générale de la Banque.

Missions

Le Comité examine les grandes orientations de la politique de risques du Groupe en s'appuyant sur les mesures de risques et de rentabilité des opérations qui lui sont communiquées en application de la réglementation en vigueur, ainsi que d'éventuelles questions spécifiques liées à ces sujets et à ces méthodes.

Le Comité examine également toute question relative à la politique de conformité relevant, notamment, du risque de réputation ou de l'éthique professionnelle.

Le Comité analyse le rapport sur la mesure et la surveillance des risques. Il procède deux fois par an à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne (hors contrôle interne comptable et financier, qui relève du Comité des comptes) sur la base des informations qui lui sont transmises par la Direction Générale et des rapports qui lui sont présentés par les responsables du contrôle

permanent, de la conformité et du contrôle périodique. Il analyse les correspondances avec le Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudenciel.

Le Comité prend connaissance des incidents révélés par le contrôle interne déclarés en considération des seuils et critères définis par le Conseil d'administration et en rend compte au Conseil d'administration.

Il analyse l'état des préconisations de l'Inspection Générale non mises en œuvre. Il est informé par le Président du Conseil d'administration de l'absence éventuelle d'exécution des mesures de correction décidées dans le cadre du dispositif de contrôle interne, qui aurait été portée directement à sa connaissance par le responsable du contrôle périodique et en rend compte au Conseil d'administration.

Auditions

Il procède à l'audition, hors la présence d'autres membres de la Direction Générale du responsable de l'Inspection Générale et du contrôle périodique, du responsable de la fonction Conformité Groupe et contrôle permanent Groupe et du responsable de « *Group Risk Management* ».

Il présente au Conseil d'administration son appréciation sur les méthodes et procédures utilisées.

Il donne son avis sur l'organisation de ces fonctions au sein du Groupe et il est tenu informé de leur programme de travail.»

Rapport du Président – Point 4.c

Le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations

« Le Comité se réunit autant de fois que nécessaire.

Composition

Le Comité comprend une majorité de membres répondant à la qualification d'indépendance telle qu'elle est retenue par le Conseil d'administration au vu des recommandations de place.

Il ne comprend aucun membre de la Direction Générale de la Banque.

Missions

Le Comité est chargé de suivre les questions relatives au gouvernement d'entreprise. Il a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans l'adaptation du gouvernement d'entreprise de BNP Paribas et dans l'évaluation de son fonctionnement.

Il procède au suivi régulier de l'évolution des disciplines de gouvernance aux niveaux mondial et national. Il en présente une synthèse, au moins une fois l'an, au Conseil d'administration. Il sélectionne les mesures adaptées au Groupe et susceptibles d'aligner sur les meilleures pratiques les procédures, organisations et comportements de celui-ci.

Il procède régulièrement à l'évaluation du fonctionnement du Conseil, par lui-même ou par toute autre procédure, interne ou externe, appropriée.

Il examine le projet de rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et tout autre document requis par la loi et les règlements.

Il prépare, avec le Président, les délibérations relatives à la proposition de nomination d'administrateur par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Il propose au Conseil d'administration la nomination de censeur.

Le Comité est chargé de proposer au Conseil d'administration le choix du Président. En concertation avec le Président, il est chargé de proposer au Conseil le choix du Directeur Général, et sur proposition du Directeur Général le choix des Directeurs Généraux délégués.

Le Comité procède, en l'absence de l'intéressé, à l'évaluation des performances du Président. Il procède, en l'absence des intéressés, à l'évaluation des performances du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués.

Il est en outre chargé d'étudier les dispositions permettant de préparer la relève des mandataires sociaux.

Il propose au Conseil d'administration la nomination des membres et des Présidents de Comité lors de leur renouvellement.

Il est chargé d'évaluer l'indépendance des administrateurs et en rend compte au Conseil d'administration. Le Comité examine, le cas échéant, les situations résultant d'absences répétées d'administrateur. »

Rapport du Président – Point 4.d

Le Comité des rémunérations

« Le Comité se réunit autant de fois que nécessaire.

Composition

Le Comité des rémunérations comprend une majorité de membres répondant à la qualification d'indépendance telle qu'elle est retenue par le Conseil d'administration au vu des recommandations de place.

Il ne comprend aucun membre de la Direction Générale de la Banque.

Missions

Le Comité prépare les travaux du Conseil sur les principes de la politique de rémunération, notamment en ce qui concerne les professionnels des marchés financiers, conformément à la réglementation en vigueur.

Il est chargé d'étudier toutes questions relatives au statut personnel des mandataires sociaux, notamment les rémunérations, les retraites et les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de la société, ainsi que les dispositions de départ des membres des organes de direction ou de représentation de la société.

Il examine les conditions, le montant et la répartition des programmes d'options de souscription ou d'achat d'actions. De même, il examine les conditions d'attribution d'actions gratuites.

Il est également compétent, avec le Président, pour assister le Directeur Général pour tout sujet concernant les rémunérations de l'encadrement supérieur que celui-ci lui soumettrait. »

CONTRÔLE INTERNE

Les informations ci-après relatives au contrôle interne ont été fournies par la Direction Générale du Groupe. De fait, le Directeur Général est responsable de l'organisation et des procédures de contrôle interne et de l'ensemble des informations requises par la loi au titre du rapport sur le contrôle interne. Ce document repose sur les informations fournies par les fonctions Conformité, Risques, Finances et Développement, Affaires Juridiques et Inspection Générale. Il est validé par l'organe délibérant.

RÉFÉRENCES DU CONTRÔLE INTERNE DE BNP PARIBAS

Les principes et les modalités du contrôle interne des activités bancaires en France et à l'étranger se trouvent au cœur des réglementations bancaires et financières et sont l'objet de nombreuses dispositions législatives et réglementaires.

Le principal texte en la matière applicable à BNP Paribas est le règlement n° 97-02⁽¹⁾ modifié, du Comité Consultatif de la Législation et de la Réglementation Financières (CCLRF) qui définit les conditions de mise en œuvre et de suivi du contrôle interne dans les établissements de crédit et les entreprises d'investissement. Il précise notamment les principes relatifs aux systèmes de contrôle des opérations et des procédures internes, à l'organisation comptable et au traitement de l'information, aux systèmes de mesure des risques et des résultats, aux systèmes de surveillance et de maîtrise des risques, au système de documentation et d'information sur le contrôle interne. L'article 42 de ce règlement prévoit la rédaction à l'intention du Conseil d'administration d'un rapport réglementaire annuel sur les conditions dans lesquelles le contrôle interne est assuré.

Ce règlement relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement impose à BNP Paribas d'être doté d'un dispositif de contrôle interne (ci-après le contrôle interne) comprenant des organisations et des responsables spécifiques pour le contrôle permanent (dont la Conformité et les Risques) et le contrôle périodique. Ce dispositif doit aussi tenir compte, selon les cas, du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, des réglementations applicables aux succursales et filiales à l'étranger localement et aux activités spécialisées comme la gestion de portefeuille et l'assurance, des usages professionnels les plus reconnus en la matière et des recommandations d'organismes internationaux traitant des problèmes de régulation prudentielle des banques internationales, au premier rang desquels se trouvent le Comité de Bâle et le « Financial Stability Board ».

DÉFINITION, OBJECTIFS ET NORMES DU CONTRÔLE INTERNE

La Direction Générale du groupe BNP Paribas a mis en place un dispositif de contrôle interne dont l'enjeu principal est d'assurer la maîtrise globale des risques et de donner une assurance raisonnable que les objectifs que l'entreprise s'est fixés à ce titre soient atteints. La Charte de contrôle interne de BNP Paribas précise le cadre de ce dispositif et constitue le référentiel interne de base du contrôle interne de BNP Paribas. Largement diffusée au sein du Groupe et accessible à tous ses collaborateurs, cette

charte rappelle en premier lieu les objectifs du contrôle interne qui vise à assurer :

- le développement d'une culture du risque de haut niveau des collaborateurs ;
- l'efficacité et la qualité du fonctionnement interne de l'entreprise ;
- la fiabilité de l'information interne et externe (notamment comptable et financière) ;
- la sécurité des opérations ;
- la conformité aux lois, aux règlements et aux politiques internes.

La charte fixe ensuite les règles en matière d'organisation, de responsabilité et de périmètre d'intervention des différents acteurs du contrôle interne et édicte le principe selon lequel les fonctions de contrôle (Conformité, Inspection Générale et Risques) opèrent des contrôles de manière indépendante.

PÉRIMÈTRE DU CONTRÔLE INTERNE

L'un des principes fondamentaux du contrôle interne porte sur l'exhaustivité de son périmètre : il s'applique aux risques de toute nature et à toutes les entités du groupe BNP Paribas, qu'il s'agisse d'entités opérationnelles (pôles, domaines d'activités, fonctions et territoires) ou d'entités juridiques (succursales et filiales consolidables par intégration), sans exception et avec le même degré d'exigence. Il s'étend aux prestations de services ou tâches opérationnelles essentielles ou importantes qui ont été externalisées, dans les conditions prévues par la réglementation, ainsi qu'aux entreprises dont BNP Paribas assure la gestion opérationnelle même si celles-ci n'entrent pas dans le périmètre de consolidation comptable par intégration.

La mise en œuvre de ce principe nécessite une visibilité précise sur le périmètre de responsabilité et doit tenir compte de la croissance régulière des activités du Groupe.

PRINCIPES FONDAMENTAUX DU CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne de BNP Paribas est fondé sur les règles suivantes :

- la **responsabilité des opérationnels** : le dispositif de contrôle permanent doit être intégré dans l'organisation opérationnelle des entités. En effet, chaque opérationnel a le devoir d'exercer un contrôle efficace sur les activités placées sous sa responsabilité mais également chaque collaborateur a un devoir d'alerte sur tout dysfonctionnement ou carence dont il a connaissance ;
- l'**exhaustivité** du contrôle interne (voir ci-dessus son périmètre) ;
- la **séparation des tâches** : elle s'exerce particulièrement entre l'origination et l'exécution des opérations, leur comptabilisation, leur règlement et leur contrôle ; elle se traduit aussi par la mise en place de fonctions spécialisées opérant des contrôles indépendants ainsi que par une distinction nette entre le contrôle permanent et le contrôle périodique ;

(1) Ce texte est l'objet de modifications fréquentes afin, notamment, d'améliorer l'efficacité des dispositifs de contrôle interne.

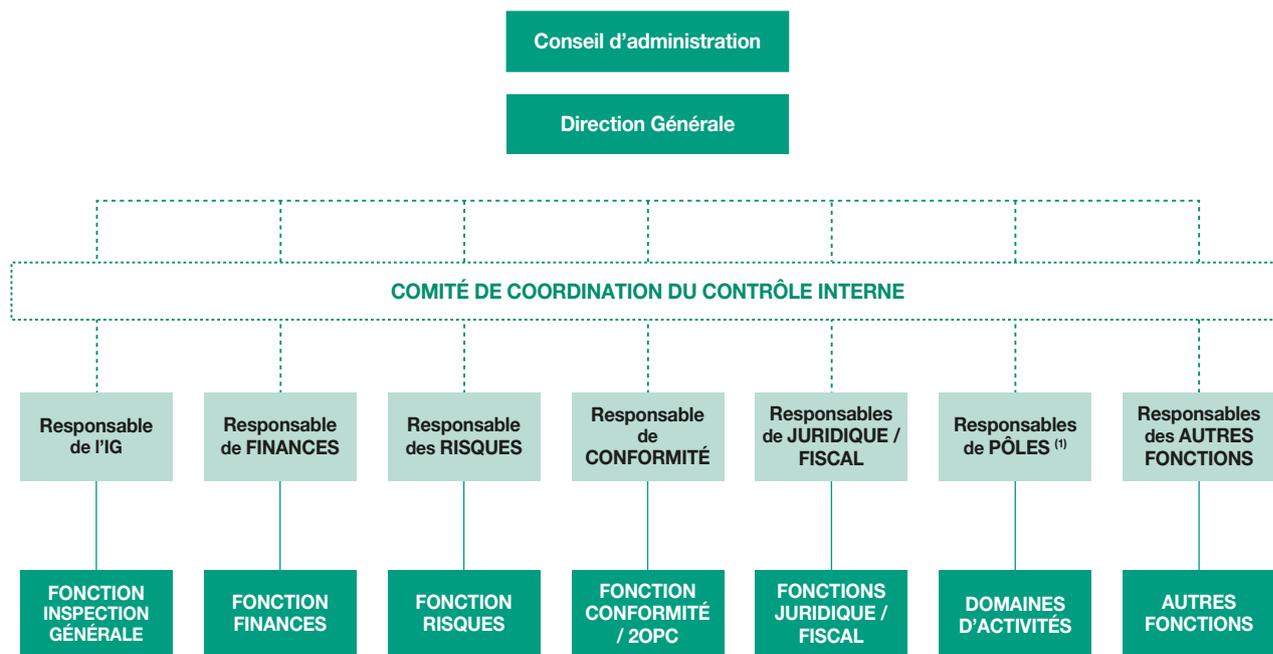
- la **proportionnalité aux risques** : l'ampleur et le nombre de contrôles doivent être proportionnels à l'intensité des risques à couvrir. Ces contrôles, le cas échéant, comprennent un ou plusieurs contrôles exercés par les opérationnels et si nécessaire, par une ou plusieurs fonctions de contrôle permanent. Un contrôle exercé par une fonction indépendante peut prendre la forme d'un « deuxième regard », consistant en une évaluation contradictoire. Les différends qui pourraient intervenir sont résolus dans le cadre d'un processus d'escalade hiérarchique ;
- une **gouvernance** appropriée : le dispositif est l'objet d'une gouvernance associant les différents acteurs et couvrant les différents aspects du contrôle interne, tant organisationnels que de surveillance et de contrôle ; les comités de contrôle interne en sont un instrument privilégié ;
- la **traçabilité** du contrôle interne : il s'appuie sur des procédures écrites et sur des pistes d'audit. À ce titre, les contrôles, leurs résultats, leur exploitation et les remontées d'informations des entités vers les niveaux supérieurs de la gouvernance du Groupe sont traçables.

Le respect de ces principes est régulièrement vérifié, notamment au travers des investigations conduites par les équipes du contrôle périodique (Inspection Générale).

ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne de BNP Paribas est constitué du contrôle permanent et du contrôle périodique, distincts et indépendants l'un de l'autre, tout en étant complémentaires :

- le contrôle permanent est le dispositif d'ensemble qui met en œuvre de façon continue les actions de maîtrise des risques et de suivi de la réalisation des actions stratégiques. Il est assuré en premier lieu par les opérationnels, y compris la hiérarchie, et en second lieu par des fonctions indépendantes de contrôle permanent intégrées aux entités opérationnelles ou indépendantes de celles-ci ;
- le contrôle périodique est le dispositif d'ensemble par lequel est assurée la vérification « ex post » du bon fonctionnement de l'entreprise, au moyen d'enquêtes, conduites par l'Inspection Générale qui exerce ses fonctions de manière indépendante.



(1) Les lignes d'activité « Retail » sont assimilées à des pôles.

PRINCIPAUX ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE

- La **Direction Générale**, sous la Direction du Conseil d'administration, est responsable du dispositif d'ensemble de contrôle interne du Groupe.
- Les **Opérationnels**, quelle que soit leur situation (front/middle/back-office, fonction support), et en particulier ceux qui ont des responsabilités hiérarchiques, sont les premiers responsables de la maîtrise de leurs risques et les premiers acteurs du contrôle permanent. Ils exercent des contrôles dits de premier niveau : contrôles sur les opérations qu'ils traitent et dont ils sont responsables, contrôles sur des opérations ou transactions traitées par d'autres opérationnels ou encore contrôles hiérarchiques.

- Les **fonctions indépendantes de contrôle permanent**. Ces fonctions exercent des contrôles dits de deuxième niveau :
 - la **Conformité** contribue au contrôle permanent du risque de non-conformité, c'est-à-dire au respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes professionnelles et déontologiques, ainsi que des orientations du Conseil d'administration et des instructions de la Direction Générale. Intégrée dans les entités opérationnelles, elle dispose d'une indépendance d'action qui est assurée notamment par une tutelle partagée avec les responsables opérationnels sur les responsables des équipes en charge de la Conformité dans les pôles et les fonctions supports. Son responsable, membre du Comité Exécutif du Groupe, est rattaché au Directeur Général et représente la Banque auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel au titre du contrôle permanent.

Elle assure aussi, dans le cadre d'équipes dédiées, la supervision des dispositifs, d'une part de contrôle permanent, d'autre part, par délégation du responsable de la fonction Risques, de mesure et de surveillance du risque opérationnel, des lignes d'activités (pôles d'activités et métiers) ainsi que des fonctions tant de support que de contrôle.

Enfin, son responsable assure un rôle de coordination de l'ensemble du dispositif de contrôle interne du Groupe, en animant le Comité de coordination du contrôle interne et en coordonnant des grands chantiers transversaux, en particulier ceux destinés à renforcer le dispositif de contrôle interne ;

- la **fonction Risques** contribue, en particulier en portant un « deuxième regard » sur les transactions et activités nouvelles, à ce que les risques de crédit et de marché pris par BNP Paribas soient conformes et compatibles avec ses politiques et ses objectifs de rentabilité. Les missions de la fonction dans sa dimension « Group Risk Management » sont exercées de manière indépendante des pôles et fonctions supports, ce qui contribue à l'objectivité de son contrôle permanent. Son responsable, membre du Comité Exécutif, est rattaché directement au Directeur Général ;
- la **fonction Finances** assure la production d'états comptables et de gestion de qualité, la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information comptable du Groupe et la conformité de la structure financière du Groupe. Son responsable rapporte directement au Directeur Général ;
- d'**autres fonctions** sont des acteurs importants du contrôle permanent dans leurs domaines de responsabilités spécifiques : **Affaires Juridiques, Affaires Fiscales, Technologies et Processus, Ressources Humaines**.
- Le **contrôle périodique** (dit de 3^e niveau) est exercé de manière indépendante par l'Inspection Générale pour l'ensemble des entités du Groupe. Elle regroupe :
 - les inspecteurs basés au niveau central et qui ont vocation à intervenir sur l'ensemble du Groupe ;
 - les auditeurs répartis dans des plates-formes géographiques ou métiers (appelées « hubs »).

L'Inspecteur Général, responsable du contrôle périodique, est hiérarchiquement rattaché au Directeur Général.

- Le **Conseil d'administration** exerce des missions en matière de contrôle interne. En particulier, a été constitué un Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité (CCIRC) qui :
 - analyse les rapports sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, les rapports d'activité de l'Inspection Générale, les correspondances avec les principaux régulateurs ;
 - examine les grandes orientations de la politique de risques.

Les responsables des fonctions Conformité, Risques et Inspection Générale rendent compte de l'exercice de leurs missions au Directeur Général et, lorsque celui-ci ou le Conseil d'administration l'estime nécessaire, à ce dernier. Ils rendent également compte régulièrement au Comité compétent du Conseil d'administration (en règle générale le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité). Ils peuvent être entendus par ceux-ci à leur demande.

COORDINATION DU CONTRÔLE INTERNE

Un Comité de coordination du contrôle interne (CCCI) réunit périodiquement les principaux acteurs du contrôle permanent (voir ci-dessus), les responsables des pôles d'activités, ou leurs délégataires, et le responsable du contrôle périodique.

Ce Comité :

- est présidé par le responsable de la Conformité, membre du Comité Exécutif, qui pilote la coordination du contrôle interne du Groupe ;
- ne se substitue pas aux différents Comités de gestion du risque du Groupe, mais veille à leur bonne articulation avec l'ensemble du dispositif ;
- garantit la cohérence du dispositif de contrôle interne et sa conformité aux réglementations ;
- assure la promotion des outils du contrôle interne à usage commun ;
- contribue à la cohérence des rapports annuels sur le contrôle interne et sur le contrôle des services d'investissement, établis par les fonctions responsables du contrôle permanent et du contrôle périodique, aux termes de leurs « Chartes de responsabilités », et du rapport du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne.

Au cours de l'année 2011, le CCCI a notamment traité les sujets suivants :

- la mise à jour de la Charte du contrôle interne, par des précisions sur le deuxième regard, le processus d'escalade, le devoir d'alerte, ainsi que l'indépendance des fonctions de contrôle ;
- la politique Groupe en matière de sanction des comportements fautifs des collaborateurs ;
- la politique Groupe vis-à-vis de la corruption ;
- la politique Groupe de traitement des réclamations clients.

PROCÉDURES

Les procédures sont un des éléments clés du dispositif de contrôle permanent à côté de l'identification et de l'évaluation des risques, des contrôles, du reporting et du pilotage du dispositif de contrôle.

Le référentiel d'instructions formalise et fait connaître dans l'ensemble du Groupe les organisations et les procédures à appliquer ainsi que les contrôles à exercer. Ces procédures constituent le référentiel interne de base du contrôle interne. La fonction Conformité, en central et dans le cadre de la supervision du dispositif de contrôle permanent, assure un suivi régulier de l'exhaustivité des référentiels de procédures. L'effort de rationalisation de l'architecture du dispositif des procédures se poursuit, notamment dans les domaines des standards applicables, de leur planification et de leur diffusion, de leur accessibilité et des outils de recherche et de stockage, tant au niveau des procédures transversales que des procédures des entités opérationnelles (procédures de niveau 3).

Le référentiel de procédures transversales du Groupe (niveaux 1 et 2) fait l'objet de mises à jour régulières auxquelles tous les pôles et fonctions contribuent activement. En ce qui concerne l'organisation du contrôle, les enquêtes sur l'état du dispositif sont intégrées au rapport semestriel sur le contrôle permanent.

Parmi les procédures transversales du Groupe, applicables dans toutes les entités, revêtent une importance majeure en matière de maîtrise des risques :

- les procédures qui encadrent le processus de validation des transactions exceptionnelles, des produits nouveaux et des activités nouvelles ;
- la procédure d'approbation des opérations de crédit et de marché courantes.

Ces processus reposent essentiellement sur des Comités (Comités de transactions exceptionnelles, activités nouvelles et produits nouveaux, Comités de crédit, etc.) réunissant principalement, d'une part, les opérationnels et, d'autre part, les fonctions de contrôle permanent (Risques et Conformité, mais aussi Finances, Juridique et autres fonctions intéressées) qui exercent un « double regard » sur les opérations. En cas de différend, celui-ci est soumis à un niveau supérieur de l'organisation. Au sommet de ce processus se trouvent des Comités (Comités de crédit, de risques de marchés, de politiques de risques) auxquels participent les membres de la Direction Générale. De plus, depuis fin 2008, un Comité des risques mensuel, composé de tous les membres de la Direction Générale ainsi que notamment, des responsables des fonctions Risques (GRM) et Finances, a été créé afin d'assurer un suivi plus fréquent sur l'évolution des risques du Groupe.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2011

Conformité Groupe

L'organisation de la Conformité est restée inchangée en 2011. Ses missions s'exercent par délégation de son unité centrale, la Conformité Groupe, aux responsables de la fonction dans les pôles, lignes d'activité « Retail » et fonctions Groupe.

Des précisions importantes pour renforcer le dispositif Conformité dans le Groupe ont été apportées notamment au travers de :

- la mise à jour de la Charte du contrôle interne complétée par des précisions sur le deuxième regard, les processus d'escalade ;
- la mise à jour des lettres de mission des responsables de la Conformité dans les pôles, les lignes d'activité « Retail » et fonctions Groupe.

L'activité de la fonction Conformité en 2011 s'est traduite notamment par les actions suivantes :

- le dispositif normatif a été enrichi de plusieurs textes importants fixant les règles et standards du Groupe notamment en matière de sanction des comportements fautifs des collaborateurs et la mise en place de Comités dédiés, d'organisation des relations avec la Commission Nationale Informatique et Libertés, de protection des données personnelles, de corruption et d'archivage ;
- le périmètre du Comité « protection des intérêts des clients » créé en 2010 s'est élargi tant au niveau des sujets traités que de ses participants dans un objectif de renforcer les synergies avec les différents pôles et lignes d'activité « Retail », de diffuser efficacement les évolutions réglementaires et de partager les bonnes pratiques. Un partenariat avec la fonction Marque, Communication & Qualité vise à associer les approches qualité (satisfaction du client) et conformité (exigences réglementaires). En particulier, le dispositif de traitement des réclamations clients est revu avec la définition de standards pour l'ensemble du Groupe ;
- dans le cadre du programme de conformité au droit de la concurrence, un réseau de correspondants dans dix pays européens a été mis en place. Dans ces entités, des binômes de correspondants de la fonction Conformité et des Affaires Juridiques s'assurent de la diffusion locale du référentiel, de l'identification des personnes les plus exposées et de leur participation aux programmes de formation dédiés au droit de la concurrence ;
- la mise en œuvre de la 3^e directive européenne de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme s'est poursuivie en 2011 avec la prise en compte, dès leur publication, des lignes directrices des autorités, en particulier de l'Autorité de Contrôle Prudentiel ;

- l'activité en matière de respect des sanctions financières a enregistré un fort développement avec la multiplication et complexification des programmes de sanctions engendrées dans un environnement géopolitique international particulier en 2011.

Contrôle opérationnel permanent

Le dispositif de contrôle permanent et de gestion des risques opérationnels du groupe BNP Paribas est organisé autour de deux axes : une forte responsabilisation des opérationnels dans la gestion des risques et un contrôle de second niveau sur cette gestion par des fonctions indépendantes. Son déploiement a fortement progressé en 2011 sur les entités issues de l'acquisition de Fortis qui, désormais, se rapprochent des standards du Groupe. Plusieurs actions significatives méritent d'être signalées :

- la nouvelle organisation du contrôle permanent et du risque opérationnel définie en 2010 s'est mise en place. Le rôle des fonctions Groupe dans ce dispositif a été précisé, en clarifiant leurs responsabilités au titre, d'une part, des processus dont elles ont la charge hiérarchique directe et, d'autre part, des processus et risques qu'elles supervisent fonctionnellement ;
- une politique globale vis-à-vis de la corruption a été définie ainsi que les conséquences de sa mise en œuvre sur le dispositif de contrôle interne. En particulier, les responsabilités définies dans le cadre du dispositif de prévention et de protection contre la fraude ont été étendues à la corruption interne, la filière Sécurité Financière au sein de la fonction Conformité prenant en charge la prévention et la protection contre la corruption externe ;
- la politique générale de continuité d'activité, y compris la continuité de l'informatique, a été entièrement revue et alignée sur celle relative au risque opérationnel. Le rôle des acteurs a été précisé et une responsabilité de contrôle indépendante a été clairement identifiée et rattachée à la filière risque opérationnel ;
- la démarche de mise en place de plans de contrôles standards par grands processus métier a continué de se déployer dans les diverses entités du Groupe ;
- le renforcement du dispositif de suivi de la mise en œuvre des recommandations, en particulier de l'Inspection Générale, a été l'une des grandes priorités de l'année, avec un pilotage renforcé impliquant tous les niveaux de management, jusqu'au Comité Exécutif du Groupe. Des résultats significatifs ont été obtenus, le nombre de recommandations échues non mises en œuvre dans les délais atteignant des seuils historiquement bas. L'effort doit se poursuivre en 2012 sur toutes les catégories de recommandations ;
- le déploiement de la méthode BNP Paribas d'évaluation des exigences en fonds propres au titre du risque opérationnel a été réalisé sur les principales entités en « approche avancée » (« Advanced Measurement Approach » ou « AMA ») issues du groupe Fortis. L'autorisation d'utiliser cette méthode dans ces entités est attendue pour 2012.

Les objectifs fixés pour l'année 2012 portent en particulier sur de nouveaux progrès dans la mise en œuvre diligente des recommandations, la finalisation du déploiement des contrôles standards et le développement de la supervision du bon fonctionnement du dispositif de contrôle permanent par des fonctions de contrôle indépendantes.

Contrôle périodique

Afin de diversifier et internationaliser son recrutement, l'Inspection Générale gère désormais trois antennes délocalisées, à Bruxelles, en Asie et à San Francisco. À fin 2011, ces antennes comportent une vingtaine

d'inspecteurs gérés professionnellement, comme les autres inspecteurs, depuis Paris et affectés aux missions de l'Inspection Centrale couvrant le périmètre de l'ensemble du Groupe.

Soucieuse d'améliorer ses performances, l'Inspection Générale a engagé fin 2010 un projet de refonte de son système d'information. Une étude d'urbanisme conduite avec la fonction Groupe Technologies et Processus (ITP) a permis d'établir formellement les processus opérationnels et d'évaluer parallèlement l'adéquation fonctionnelle, la pérennité et la sûreté des outils existants, notamment face à l'accroissement du périmètre d'activité et à la mise en place de la fonction intégrée mondiale du contrôle périodique.

Mi-2011, le constat établi a conduit à la décision de remplacer les outils actuels par un progiciel « GRC » (Gouvernance, Risques, Compliance). Le second semestre de l'année a été consacré à la consultation d'éditeurs retenus dans le cadre d'une « RFI » (Request For Information), puis à l'évaluation des solutions avec ITP.

Parallèlement, l'Inspection Générale a révisé son modèle de « risk assessment ». Le « risk assessment » représente l'évaluation annuelle, par l'Inspection Générale, de la fiabilité du dispositif du contrôle interne sur le domaine auditable de BNP Paribas. Il se construit en deux étapes distinctes. Tout d'abord, l'établissement de constats in situ par les missions d'audit ou d'inspection de l'exercice, ensuite une exploitation de ces constats par l'Inspection Générale au niveau d'une entité, d'un métier, d'un pôle ou de l'ensemble du Groupe, prenant en compte, le cas échéant, des données externes (telles que les commentaires des

Commissaires aux comptes, des régulateurs, des « Études Économiques » etc., ainsi que d'autres fonctions du contrôle interne de la Banque). Le « risk assessment » est une synthèse des travaux réalisés par la fonction Inspection Générale lors de ses missions et résumés au travers des constats établis.

Le début de l'année 2012 conduira au choix du progiciel le plus adapté aux besoins de la fonction, tout en respectant les normes techniques d'ITP, les contraintes budgétaires et la conformité aux règles éthiques du Groupe. Il est envisagé de déployer l'outil début 2013 pour l'ensemble de la fonction pour établir le bilan annuel du contrôle périodique et le « risk assessment » de l'ensemble du Groupe à partir de cet exercice.

Toujours dans le but d'améliorer constamment la qualité de ses travaux, le programme « Quality Assurance Review » (QAR), qui a permis, depuis son lancement en novembre 2006, de revoir les pratiques de l'intégralité des « hubs » vis-à-vis des normes professionnelles et du cadre de référence défini par la fonction, s'est poursuivi avec cinq nouvelles missions réalisées en 2011.

L'effort de professionnalisation se poursuit aussi de façon significative. Ainsi, plus de 80 000 heures de formation auront été réalisées en 2011 pour l'ensemble de la fonction Inspection Générale.

Le nombre d'auditeurs et d'inspecteurs certifiés à l'audit (« Certified International Auditor » ou « CIA », « Certified Information System Auditor » ou « CISA », etc.) est en augmentation de 5 % (195 certifiés). Le ratio certifiés/auditeurs ressort à 17 %.

EFFECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Fin 2011, les différentes fonctions du contrôle interne s'appuient sur les effectifs suivants (en ETP = Équivalents Temps Plein) :

	2006	2007	2008	2009 (hors Fortis)	2009 (avec Fortis)	2010	2011	Variation 2011-2010
Conformité (hors contrôle permanent)	614	740	864	904	1 125	1 369	1 544 ⁽¹⁾	13 %
Supervision du contrôle permanent/ risque opérationnel	70	439	562	637	760	315 ⁽²⁾	394 ⁽¹⁾	25 %
Group Risk Management	869	881	954	950	2 940 ⁽³⁾	1 801	1 971	9 %
Contrôle périodique	902	854	828	824	1 016	1 014	1 107	9 %
TOTAL	2 455	2 914	3 208	3 315	5 841	4 499	5 016	11 %

(1) Effectifs estimés.
 (2) Après reclassement des effectifs (voir explications ci-dessous).
 (3) Avant reclassement des effectifs Fortis (voir explications ci-dessous).

Contrôle permanent de second niveau

■ Avec 1 544 ETP estimés à la fin de l'exercice 2011, la croissance des effectifs de la Conformité se situe aux environs de 13 % contre plus de 21 % l'année précédente. Cette progression devrait se limiter à 2 % en 2012.

Parmi les faits marquants, on notera particulièrement le renforcement des équipes en Asie, en Italie (BNL), aux États-Unis (Bank of the West) et au Royaume-Uni accompagnant, pour ces deux dernières, la réorganisation des dispositifs.

À l'inverse, la réorganisation des dispositifs a conduit à rationaliser et réduire les équipes en place de manière significative en Turquie et en Ukraine et à les supprimer en Libye.

À l'exclusion de Bank of the West, de quelques entités d'Europe Méditerranée et de BNP Paribas Fortis, les entités opérationnelles « Retail » affichent une quasi-stabilité de leurs effectifs à l'instar des fonctions Groupe - hors Conformité Groupe dont les équipes 20PC,

Sécurité Financière et Services ont été renforcées, respectivement de plus de 35 %, 19 % et 15 %.

Le ratio « effectifs filière Conformité (hors 20PC)/effectifs Groupe » est de 0,78 % contre 0,67 % en 2010, ceci démontrant la volonté du Groupe de maintenir des standards très élevés en matière de contrôle interne.

■ Le repositionnement de la fonction de supervision du contrôle permanent et du risque opérationnel décidé en 2010 a conduit à réallouer aux entités opérationnelles une partie des effectifs (400 ETP) précédemment décomptés sous le terme de Contrôle Opérationnel Permanent. Ne sont repris à partir de 2010 que des effectifs qui peuvent clairement être affectés à des fonctions de contrôle de second niveau/seconde ligne de défense. Les chiffres de 2010 et des années antérieures ne peuvent être comparés. L'évolution en 2011 s'explique par la montée en charge du dispositif de supervision, notamment au sein de Bank of the West, la prise en compte de la filière de contrôle du risque comptable au niveau Groupe, le renforcement des équipes prévention et protection contre la fraude et divers ajustements dans les lignes d'activité « Retail ».

- Fin 2011, l'effectif de Group Risk Management, y compris les Directions des Risques de BNP Paribas Fortis, BGL BNP Paribas, BNL et Personal Finance, s'élève à 1 971 ETP.

Le périmètre s'est élargi avec l'intégration d'équipes régionales de BNL et du Golfe. Le dispositif a également été renforcé notamment pour faire face à l'accroissement des exigences réglementaires.

Contrôle périodique

L'effectif de l'Inspection Générale s'élève à 1 107 ETP au 31 décembre 2011, dont 1 043 ETP consacrés à la couverture d'audit (hors équipes support de la fonction), contre 1 014 ETP (957 ETP hors équipes support de la fonction) au 31 décembre 2010.

Le ratio global « auditeurs/audités » est de 0,56 %.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DANS L'ÉLABORATION ET LE TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Sous l'autorité du Directeur Général, la responsabilité de l'élaboration et du traitement de l'information comptable et financière est assurée par la fonction Finances-Développement Groupe dont les missions sont définies par une charte spécifique. Elles consistent en particulier à :

- assurer la production et la diffusion d'états comptables de qualité ;
- assurer la production et la qualité des états de gestion et fournir les éléments prévisionnels chiffrés et les analyses nécessaires au pilotage du Groupe ;
- assurer la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information Finances du Groupe ;
- assurer le pilotage de l'optimisation financière du Groupe ;
- assurer la qualité de la perception financière du Groupe par le marché ;
- animer le développement stratégique du Groupe et piloter sa croissance externe ;
- jouer un rôle d'alerte vis-à-vis de la Direction Générale.

La responsabilité de la fonction Finances s'exerce aux différents niveaux du groupe BNP Paribas : au sein de chaque entité comptable⁽¹⁾ par la fonction Finances locale, au niveau de chaque pôle/métier par la fonction Finances du pôle et à celui du Groupe par Finances-Développement Groupe.

La production des informations comptables et financières et les contrôles visant à en assurer la fiabilité sont assurés en premier lieu par la Direction Financière de l'entité comptable qui transmet les informations ainsi produites au pôle puis au Groupe et atteste de leur fiabilité, selon la procédure de certification interne (décrite ci-après).

Les pôles/métiers/territoires exercent pour leur part un contrôle sur les données produites et contribuent à la qualité des comptes établis par les entités comptables en procédant notamment, à leur niveau, aux réconciliations adéquates entre les données comptables et les données de gestion.

La fonction Finances-Développement Groupe collecte l'ensemble des informations comptables et de gestion produites par les entités comptables au moyen de restitutions formalisées et validées par les pôles/métiers/territoires. Elle assure la consolidation de ces données pour permettre leur utilisation tant par la Direction Générale que dans le cadre de la communication à l'égard des tiers.

PRODUCTION DES DONNÉES COMPTABLES ET FINANCIÈRES

Dispositif normatif

Les comptes locaux de chaque entité sont produits selon les normes comptables qui prévalent dans le pays où l'entité exerce ses activités tandis que les comptes consolidés sont établis selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Le département central « Normes Comptables » au sein de la Comptabilité Générale du Groupe définit, selon ce référentiel IFRS, les standards comptables applicables à l'ensemble du Groupe. Il assure la veille réglementaire et édicte en conséquence les nouvelles normes avec le niveau d'interprétation nécessaire pour les adapter aux opérations réalisées par le Groupe. Un manuel de normes comptables IFRS est mis à disposition des pôles/métiers et entités comptables sur les outils internes de communication en réseau (« Intranet ») de BNP Paribas. Il est régulièrement mis à jour en fonction des évolutions normatives. En outre, ce département central répond aux demandes d'études comptables spécifiques exprimées par les entités comptables ou les métiers lors de la conception ou de l'enregistrement comptable d'un produit financier.

Enfin, le département central « Strategic Management Control » (SMC) établit les règles de contrôle de gestion applicables par l'ensemble des métiers du Groupe. Ces normes sont également accessibles sur les outils internes de communication.

Systèmes utilisés

Au sein de Finances-Développement Groupe, des équipes dédiées ont notamment pour rôle de définir l'architecture cible des systèmes d'information de la fonction Finances (systèmes comptables, systèmes de comptabilité analytique, systèmes de reporting consolidé comptables et réglementaires et systèmes de reporting de gestion consolidé). Elles favorisent le partage d'informations et facilitent la mise en œuvre de projets transversaux dans un contexte de convergence croissante des différentes plates-formes comptables existantes, tant au niveau du Groupe que des métiers.

Les informations servant à l'élaboration des comptes consolidés du groupe BNP Paribas sont issues des différents systèmes traitant les opérations de la Banque, depuis leur initiation par le front-office jusqu'à leur comptabilisation. Des équipes dédiées sont chargées de définir dans les systèmes de back-offices et comptables les schémas comptables permettant de transposer au niveau opérationnel les principes établis

(1) L'« entité comptable » désigne la maison mère ainsi que chacune des filiales et succursales entrant dans le périmètre de consolidation.

par les Normes Comptables. Des contrôles d'acheminement sont assurés à chaque niveau de la chaîne de transmission de l'information afin de s'assurer de l'alimentation adéquate de ces systèmes. En outre, le Groupe procède à une maintenance évolutive régulière de ses systèmes afin de les adapter au développement de l'activité et aux besoins sans cesse croissants des restitutions réglementaires.

Processus de collecte et dispositif d'élaboration des données comptables et financières consolidées

Le dispositif de collecte des informations comptables et financières est organisé en deux filières distinctes, l'une relative à la comptabilité, l'autre au contrôle de gestion qui utilisent le même progiciel de collecte et de consolidation dénommé MATISSE (« Management & Accounting Information System »), alimenté localement par les équipes Finances avec des données financières et comptables contrôlées selon les principes édictés par le Groupe.

Le recensement des informations financières est défini dans le cadre d'un processus couvrant à la fois la filière comptable et la filière de gestion :

- **filière comptable** : l'élaboration des États financiers du Groupe fait l'objet d'un processus documenté par des instructions diffusées à l'ensemble des pôles/métiers et des entités comptables consolidées, ce qui favorise l'homogénéisation des données comptables et financières et leur conformité aux standards comptables du Groupe. Chaque entité du Groupe effectue un arrêté comptable sur base mensuelle ou trimestrielle et produit une liasse de consolidation accompagnée d'une revue analytique dans les délais fixés par le Groupe. Les procédures de validation, qui s'appliquent à chaque étape du processus de collecte et de traitement des informations, ont pour objectif de vérifier notamment :
 - la bonne application des normes du Groupe ;
 - le correct ajustement et l'élimination des opérations réciproques ;
 - les retraitements de consolidation.

La fonction Finances de chaque pôle contrôle les liasses de consolidation provenant des entités comptables relevant de son périmètre, en réalisant en particulier des contrôles de cohérence, des contrôles d'exhaustivité ciblés et des travaux de revue analytique. À l'issue de cette revue, les liasses de consolidation sont transmises au département « Reporting Groupe » en charge de l'établissement des comptes consolidés au sein de Finances-Développement Groupe.

- **filière de gestion** : la fonction Finances de chaque pôle recense et valide mensuellement les informations de gestion de chaque entité et de chaque métier, puis transmet les données de gestion consolidées à son niveau à Finances-Développement Groupe – SMC.

Au sein de chaque entité et de chaque pôle/métier, les principaux agrégats du résultat de gestion sont réconciliés avec les soldes intermédiaires de gestion du résultat comptable avant la transmission au niveau supérieur. En outre, une réconciliation globale est effectuée au niveau de Finances-Développement Groupe afin d'assurer la cohérence du résultat comptable avec le résultat de gestion consolidé. Ces deux étapes de réconciliation contribuent à la fiabilisation tant des informations comptables que des informations de gestion.

DISPOSITIF DE CONTRÔLE DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Contrôle interne comptable au sein de Finances-Développement Groupe

Afin de lui permettre d'assurer le suivi de la maîtrise du risque comptable de manière centralisée, Finances-Développement Groupe dispose d'un département « Contrôle & Certification », composé notamment d'une équipe « Contrôle & Certification Groupe » qui assure les principales missions suivantes :

- définir la politique du Groupe en matière de dispositif de contrôle interne comptable. Ce dispositif prévoit la mise en œuvre par les entités comptables des principes organisant l'environnement de contrôle interne comptable et de contrôles clés destinés à s'assurer de la fiabilité des informations figurant dans leur liasse de consolidation. À ce titre, le Groupe a émis des normes de contrôle interne comptable à l'usage des entités consolidées et a diffusé un plan de contrôles comptables standard recensant les contrôles majeurs obligatoires destinés à couvrir le risque comptable ;
- veiller au bon fonctionnement de l'environnement de contrôle interne comptable au sein du Groupe, notamment par la procédure de certification interne décrite ci-après ;
- rendre compte chaque trimestre à la Direction Générale et au Comité des comptes du Conseil d'administration de la qualité des états comptables du Groupe ;
- veiller à la mise en œuvre des recommandations des Commissaires aux comptes par les entités, avec l'appui des pôles/métiers. Ce suivi est facilité par l'utilisation d'un outil dédié (FACT « Finance Accounting Control Tool ») qui permet à chaque entité comptable de suivre les recommandations qui lui sont adressées et de préciser régulièrement l'état d'avancement des différents plans d'action. Le suivi centralisé de ces recommandations permet à Finances-Développement Groupe de connaître les points d'amélioration du dispositif de contrôle interne comptable au sein des entités consolidées, d'identifier, le cas échéant, les problématiques transversales et de faire évoluer, si nécessaire, les procédures et instructions de niveau Groupe.

Ces missions sont relayées au sein des Finances des pôles et des métiers par des équipes de contrôle comptable centrales, qui réalisent une supervision rapprochée des entités et mettent en œuvre, si nécessaire, des procédures de contrôle comptable adaptées aux spécificités de leur périmètre. Au sein des départements Finances des entités du Groupe, la déclinaison des principes de contrôle interne comptable du Groupe conduit à la mise en place d'équipes de contrôles comptables dédiées.

En outre, la démarche de mutualisation des travaux de synthèse comptable au sein de plates-formes régionales engagée au sein du Groupe permet d'assurer une meilleure harmonisation des processus de reporting et de contrôle et accroît leur efficacité sur le périmètre des entités concernées. Elle permet également de disposer d'équipes de contrôle comptable d'une taille et d'une expertise adaptées.

À titre d'exemple, l'équipe « Contrôle & Certification France », rattachée au département « Contrôle et Certification » est chargée du contrôle de la qualité de l'information comptable de BNP Paribas SA (Métropole) et de certaines entités françaises dont la comptabilité est tenue par le département « Reporting France » de Finances-Développement Groupe. Ses principales missions sont les suivantes :

- assurer le lien entre les back-offices qui alimentent la comptabilité et la Direction de la Comptabilité, et prendre en charge la formation aux outils comptables mis à leur disposition ;

- animer le processus de la « certification élémentaire » (tel que décrit ci-après) par lequel les différents départements d'une entité rendent compte de la réalisation de leurs contrôles ;
- mettre en œuvre les contrôles comptables de second niveau sur l'ensemble des entités relevant de son périmètre. Dans le cadre d'une comptabilité décentralisée, ces contrôles complètent ceux réalisés au premier niveau par les back-offices, et s'appuient notamment sur des outils de contrôle comptable qui permettent par exemple d'identifier, pour chaque compte, le service responsable de sa justification et de son contrôle, de rapprocher les soldes enregistrés dans le système comptable avec les soldes figurant dans les systèmes opérations de chaque activité et d'identifier, de justifier et de suivre l'apurement des suspens dans les comptes de flux.

Procédure de Certification Interne

Au niveau du Groupe

Finances-Développement Groupe anime, au moyen de l'outil Intranet/Internet FACT, un processus de certification interne des données produites trimestriellement pour chaque entité comptable ainsi que des contrôles réalisés au sein des départements Finances des pôles/métiers et par le département Consolidation de Finances-Développement Groupe.

Le responsable Finances de chaque entité concernée certifie à Finances-Développement Groupe :

- la fiabilité et la conformité avec les standards du Groupe des données comptables transmises à Finances-Développement Groupe ;
- le bon fonctionnement du système de contrôle interne comptable permettant de garantir la qualité des données comptables.

Le certificat principal renseigné par les entités consolidées par intégration globale ou proportionnelle reprend l'ensemble des contrôles majeurs définis dans le plan de contrôles comptables standard diffusé par Finances-Développement Groupe.

Ce processus de certification interne participe au dispositif de surveillance globale du contrôle interne comptable au sein du Groupe et permet à Finances-Développement Groupe, en tant que responsable de l'établissement et de la qualité des comptes consolidés du Groupe, d'avoir connaissance des incidences d'éventuels dysfonctionnements sur les comptes et de suivre la mise en œuvre, par les entités comptables, des mesures correctrices appropriées et le cas échéant, la constitution de provisions adéquates. Un bilan de cette procédure est présenté à la Direction Générale et au Comité des comptes du Conseil d'administration lors de chaque arrêté trimestriel des comptes consolidés du Groupe.

Au niveau des entités

La procédure de certification vis-à-vis du Groupe requiert la mise en place d'un système de contrôle interne comptable adapté à chaque entité, conférant à la fonction Finances locale une visibilité sur le processus comptable dans son ensemble. La formalisation des travaux d'arrêté au moyen d'outils de cartographie des processus et des risques associés permet la documentation des contrôles et participe à cet objectif. En outre, « Contrôle & Certification Groupe » préconise la mise en place d'une procédure de « certification élémentaire » (ou « sous-certification ») des données comptables dès lors qu'une organisation décentralisée du traitement des opérations et d'élaboration des données comptables et financières la rend nécessaire.

Il s'agit d'un processus par lequel les fournisseurs d'information associés à l'exécution des contrôles comptables et à la confection des données

comptables et financières (par exemple : middle-office, back-office, Ressources Humaines, Comptabilité Fournisseurs, etc.) attestent formellement du bon fonctionnement des contrôles fondamentaux visant à assurer la fiabilité des données comptables et financières sous leur responsabilité. Les certificats élémentaires sont transmis au département Finances local qui les exploite, en établissant une synthèse avec pour objectif de contribuer au certificat principal et assure un suivi en liaison avec les autres intervenants.

L'outil FACT permet également d'automatiser la sous-certification par la mise à disposition d'un environnement spécifique aux entités, leur permettant de gérer directement le processus mis en place à leur niveau.

Supervision du contrôle des valorisations des instruments financiers et de la détermination des résultats des activités de marché

Finances-Développement Groupe, responsable de la production et de la qualité des états comptables et de gestion du Groupe, délègue la production et le contrôle de la valeur de marché ou de modèle des instruments financiers aux différents acteurs de la chaîne qui contribuent à la valorisation des instruments financiers dans le cadre du suivi des risques de marché et du résultat de gestion.

La filière de contrôle de ces opérations, qui implique l'ensemble des acteurs, est placée sous la supervision de la fonction Finances.

Les objectifs de cette filière consistent à garantir :

- la fidèle représentation des opérations et des instruments financiers utilisés dans les comptes du Groupe, en conformité avec les principes comptables et de gestion du Groupe ;
- la qualité des évaluations des instruments financiers utilisées tant pour l'établissement des résultats comptables et de gestion que pour la gestion et le contrôle des risques de marché et de liquidité ;
- la correcte détermination, compréhension et analyse des résultats des opérations de marché ;
- la maîtrise des risques opérationnels associés.

Ce dispositif de contrôle permanent s'appuie sur des contrôles de premier et de second niveaux conformément aux principes d'organisation définis dans la Charte de contrôle interne du Groupe et se décline à chaque niveau de l'organisation, c'est-à-dire au niveau du Groupe, au niveau du pôle CIB et des principaux territoires comptabilisant des opérations de marché.

La fonction Finances, grâce à des équipes dédiées (« CIB Financial Control »), dispose d'une vision de l'ensemble du dispositif sur lequel elle exerce un contrôle de second niveau. À cette fin, elle définit les reportings à produire par les différents acteurs qui comportent à la fois les éléments quantitatifs et qualitatifs permettant de rendre compte de l'évolution des activités ainsi que des résultats et de la qualité des contrôles réalisés en amont.

Des Comités mensuels réunissant l'ensemble des acteurs sont mis en place afin d'examiner l'ensemble des problématiques liées au processus de valorisation et de représentation des opérations dans les systèmes comptables. Enfin, dans le cadre des arrêtés des comptes trimestriels, CIB Finance rend compte à un Comité d'arbitrage et de décisions (« PFC – Product and Financial Control Committee ») présidé par le Directeur Financier du Groupe de l'action de CIB Financial Control sur l'efficacité des contrôles et de la fiabilité du processus de valorisation et de détermination des résultats. Ce Comité trimestriel réunit les Directeurs de FDG-Comptabilité, de CIB et de GRM.

CONTRÔLE PÉRIODIQUE – ÉQUIPE CENTRALE D'INSPECTION COMPTABLE (« ECIC »)

L'Inspection Générale dispose d'une équipe d'inspecteurs (Équipe Centrale d'Inspection Comptable – ECIC) spécialisés dans l'audit comptable et financier, répondant ainsi à la volonté de l'Inspection Générale de renforcer le dispositif d'audit en matière comptable, tant du point de vue de la technicité de ses interventions que du périmètre de couverture du risque comptable.

Son plan d'action est déterminé notamment grâce aux outils de contrôle comptable à distance dont dispose Finances-Développement Groupe ainsi qu'à l'observatoire des risques mis en place par l'Inspection Générale.

Les principaux objectifs poursuivis par cette équipe sont les suivants :

- constituer au sein de l'Inspection Générale un pôle d'expertise comptable et financière pour renforcer les compétences de l'Inspection Générale lors des missions réalisées sur ces thèmes ;
- diffuser au sein du Groupe les meilleures pratiques en matière d'audit interne comptable et harmoniser la qualité des travaux d'audit comptable dans le Groupe ;
- identifier et inspecter les zones de risque comptable à l'échelle du Groupe.

ÉVOLUTIONS DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE

Le dispositif de contrôle interne comptable fait l'objet d'une adaptation permanente, les procédures décrites s'inscrivant dans un cadre évolutif visant à garantir un niveau de contrôle adéquat au sein du Groupe.

Les actions d'insertion des principes de contrôle interne comptable du Groupe au sein des entités du sous-groupe Fortis acquises en 2009 par BNP Paribas, qui contribuent depuis septembre 2010 au processus de certification trimestrielle des données produites à destination du Groupe, se sont poursuivies en 2011.

En outre, en lien avec les pôles et métiers, des actions systématiques de revue qualité du processus de certification ont été mises en œuvre, notamment avec le déploiement d'indicateurs pour certains contrôles. Ces actions sont complétées par des visites sur sites et la diffusion d'instructions détaillées pour la certification, afin d'assurer des modalités de réponses homogènes et une documentation adéquate du processus.

RELATIONS AVEC LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Chaque année, dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes sont appelés à émettre un rapport dans lequel ils délivrent une opinion sur la régularité et la sincérité des comptes consolidés du groupe BNP Paribas et des comptes annuels des sociétés du Groupe.

En outre, les Commissaires aux comptes réalisent des travaux d'examen limité dans le cadre des clôtures trimestrielles. Ainsi, dans le cadre de leur mission légale :

- ils examinent toute évolution significative des normes comptables et présentent au Comité des comptes leurs avis sur les choix comptables significatifs ;
- ils présentent à la fonction Finances des entités/métiers/pôles et du Groupe leurs conclusions et notamment leurs observations et recommandations éventuelles visant à l'amélioration de certains aspects du dispositif de contrôle interne qui contribue à l'élaboration de l'information financière et comptable et qu'ils ont examiné dans le cadre de leur audit.

Les choix comptables significatifs font l'objet, comme précisé ci-dessus au chapitre 2.2.1 « Gouvernement d'entreprise », d'un exposé au Comité des comptes du Conseil d'administration.

COMMUNICATION FINANCIÈRE (COMMUNIQUÉS DE PRESSE, PRÉSENTATIONS THÉMATIQUES, ETC.)

Les supports de communication financière publiés sont élaborés par le département « Relations Investisseurs et Information Financière » au sein de Finances-Développement Groupe. Ils ont pour objectif de présenter aux actionnaires individuels, investisseurs institutionnels, analystes financiers et agences de notation les différentes activités du Groupe, d'expliquer ses résultats et de détailler sa stratégie de développement.

L'équipe propose et définit, sous le contrôle de la Direction Générale et du Directeur Financier, le format de communication des informations financières publiées par le groupe BNP Paribas. Avec l'appui des pôles et des fonctions, elle conçoit les présentations des résultats, des projets stratégiques et des présentations thématiques. Elle assure leur diffusion auprès de la communauté financière.

Les exigences croissantes des investisseurs et la volonté d'être au meilleur niveau européen ont conduit le Groupe à adopter un format de communication détaillé destiné à présenter aux places financières ses résultats sur un rythme trimestriel. Les Commissaires aux comptes sont associés à la phase de validation et de revue des communiqués relatifs aux arrêtés des comptes trimestriels, semestriels ou annuels, avant leur présentation au Comité des comptes et au Conseil d'administration.

2.3 Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration

Deloitte & Associés

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires

BNP Paribas

16, boulevard des Italiens

75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de BNP Paribas et en application des dispositions de l'article L225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 7 mars 2012

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Pascal Colin

PricewaterhouseCoopers Audit

Patrice Morot

Mazars

Guillaume Potel

2.4 Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif de BNP Paribas était composé au 31 décembre 2011 des membres suivants :

- **Jean-Laurent Bonnafé**, Administrateur Directeur Général ;
- **Philippe Bordenave**, Directeur Général délégué ;
- **Georges Chodron de Courcel**, Directeur Général délégué ;
- **François Villeroy de Galhau**, Directeur Général délégué ;
- **Jacques d'Estais**, Directeur Général adjoint, responsable d'Investment Solutions et des ensembles BNP Paribas Personal Finance et International Retail Banking ;
- **Alain Papiasse**, Directeur Général adjoint, responsable de Corporate and Investment Banking ;
- **Jean Clamon**, Délégué général, responsable de la fonction Conformité et de la coordination du contrôle interne ;
- **Marie-Claire Capobianco**(*), responsable de la Banque De Détail en France ;
- **Stefaan Decraene**(*), responsable d'International Retail Banking ;
- **Fabio Gallia**, responsable de BNL bc ;
- **Yann Gérardin**(*), responsable de Global Equities & Commodity Derivatives ;
- **Maxime Jadot**, responsable de BNP Paribas Fortis ;
- **Frédéric Janbon**(*), responsable de Fixed Income ;
- **Michel Konczaty**, responsable de Group Risk Management ;
- **Thierry Laborde**(*), responsable de BNP Paribas Personal Finance ;
- **Frédéric Lavenir**, responsable de la fonction Ressources Humaines Groupe ;
- **Éric Lombard**(*), responsable de BNP Paribas Cardif ;
- **Éric Raynaud**(*), responsable de la région Asie-Pacifique.

Depuis novembre 2007, le Comité Exécutif de BNP Paribas s'est doté d'un Secrétariat permanent.

(*) Membre du Comité Exécutif de BNP Paribas depuis le 1^{er} décembre 2011.

3

ACTIVITÉ ET ÉLÉMENTS COMPTABLES EN 2011

3.1	Résultats consolidés de BNP Paribas	72
	Un bénéfice net part du Groupe de 6 milliards d'euros, malgré la dépréciation des titres grecs à 75 %, confirmant la solidité du modèle de BNP Paribas	72
3.2	Résultats par pôle/métier	73
	Retail Banking	73
	Investment Solutions	79
	Corporate and Investment Banking (CIB)	80
	Autres activités	82
3.3	Expositions sensibles selon les recommandations du Conseil de stabilité financière	83
	Financement par titrisation pour compte propre	83
	Portefeuille de crédits sensibles	83
	Expositions aux ABS et CDOs immobiliers	85
	Exposition aux assureurs monolines	86
	Portefeuille « IN » BNP Paribas Fortis	87
3.4	Bilan	88
	Actif	88
	Passif (hors capitaux propres)	89
	Capitaux propres consolidés part du Groupe	91
	Engagements hors-bilan	91
3.5	Compte de résultat	91
	Produit net bancaire	91
	Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements et aux provisions	94
	Résultat brut d'exploitation	94
	Coût du risque	94
	Résultat net, part du Groupe	95
3.6	Événements récents	96
	Produits et services	96
	Croissance externe et partenariats	96
	Résultats de l'offre de rachat de Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities (les « cashes »)	96
3.7	Perspectives	96
	Perspectives des pôles opérationnels	96
	Liquidité et financement	97
	Solvabilité	98

3.1 Résultats consolidés de BNP Paribas

En millions d'euros	2011	2010	2011/2010
Produit net bancaire	42 384	43 880	- 3,4 %
Frais de gestion	(26 116)	(26 517)	- 1,5 %
Résultat brut d'exploitation	16 268	17 363	- 6,3 %
Coût du risque	(6 797)	(4 802)	+ 41,5 %
Résultat d'exploitation	9 741	12 561	- 24,6 %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	80	268	- 70,1 %
Autres éléments hors exploitation	100	191	- 47,6 %
Éléments hors exploitation	180	459	- 60,8 %
Résultat avant impôt	9 651	13 020	- 25,9 %
Impôt sur les bénéfices	(2 757)	(3 856)	- 28,5 %
Intérêts minoritaires	(844)	(1 321)	- 36,1 %
Résultat net part du Groupe	6 050	7 843	- 22,9 %
Coefficient d'exploitation	61,6 %	60,4 %	+ 1,2 pt

UN BÉNÉFICE NET PART DU GROUPE DE 6 MILLIARDS D'EUROS, MALGRÉ LA DÉPRÉCIATION DES TITRES GRECS À 75 %, CONFIRMANT LA SOLIDITÉ DU MODÈLE DE BNP PARIBAS

L'année 2011 a été marquée au second semestre par la décision des autorités européennes de ne pas couvrir la dette de la Grèce dans sa totalité, la crise sur les dettes souveraines de certains pays de la zone euro, la chute des marchés d'actions et les tensions sur la liquidité et le refinancement ainsi que le renforcement des exigences de solvabilité par l'Autorité Bancaire Européenne (EBA). Dans ce contexte, le Groupe a provisionné son exposition sur les titres souverains grecs à hauteur de 75 % et a fortement réduit son encours de dettes souveraines (- 29 %) en réalisant une perte de - 872 millions d'euros. Il a également contracté ses besoins de financement à moyen et long terme en dollars (- 53 milliards de dollars) et accru ses émissions de dette à moyen et long terme (43 milliards d'euros contre 35 milliards programmés). Enfin, le Groupe a mis en place un plan d'adaptation de la taille de son bilan et de ses activités en vue de dégager + 100 pb de ratio common equity Tier 1 complémentaires d'ici fin 2012. Un tiers est d'ores et déjà réalisé.

Dans ce contexte exceptionnel, le Groupe a réalisé un produit net bancaire de 42 384 millions d'euros⁽¹⁾, en baisse de 3,4 % par rapport à 2010. Les frais de gestion s'établissent à 26 116 millions d'euros (- 1,5 %)⁽²⁾ et le résultat brut d'exploitation est en baisse de 6,3 % à 16 268 millions d'euros. Du fait du provisionnement des titres souverains grecs (- 3 241 millions

d'euros), le coût du risque est en hausse de 41,5 % à 6 797 millions d'euros. Hors cet effet, il est en baisse de 25,9 % à 3 556 millions d'euros. Après impact de la dépréciation des titres souverains grecs dans les partenariats d'assurance (- 213 millions d'euros), le résultat avant impôt s'inscrit en baisse de 25,9 % à 9 651 millions d'euros. Après la charge d'impôts sur les bénéfices (- 2 757 millions d'euros) et les intérêts minoritaires (- 844 millions d'euros), le résultat net part du Groupe s'établit à 6 050 millions d'euros, en baisse de 22,9 % par rapport à 2010.

Malgré cet environnement exceptionnellement difficile, le Groupe confirme son savoir-faire en matière d'intégration. Le succès du rapprochement des entités de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas avec celles du Groupe grâce à la mobilisation des équipes dans l'ensemble des territoires et métiers conduit à réaliser 1 127 millions d'euros de synergies dès 2011, niveau proche de l'objectif de 1 200 millions d'euros fixé pour 2012. Un volet additionnel de 300 millions d'euros par an à partir de 2012 portera le montant total des synergies à 1 500 millions d'euros contre 900 millions prévus initialement. Les coûts de restructuration résiduels correspondants s'élèveront à 300 millions d'euros en 2012.

La rentabilité des capitaux propres s'établit à 8,8 % contre 12,3 % en 2010.

(1) Les éléments exceptionnels du PNB se compensent à 35 millions d'euros près : pertes sur cessions de titres souverains (- 872 millions d'euros), pertes sur cession de crédits (- 152 millions d'euros), dépréciation de la participation dans AXA (- 299 millions d'euros), réévaluation de la dette propre (+ 1 190 millions d'euros), reprises exceptionnelles de PPA de Fortis (+ 168 millions d'euros).

(2) Les éléments exceptionnels de frais de gestion se compensent à 14 millions d'euros près : coût du plan d'adaptation (- 239 millions d'euros), reprise d'une provision pour litige (+ 253 millions d'euros).

Le bénéfice net par action s'élève à 4,82 euros contre 6,33 euros en 2010. L'actif net par action, à 58,2 euros est en hausse de 5,0 % par rapport à 2010. Il a progressé de 35,7 % depuis 2006, dernière année d'avant crise. Ainsi, le modèle de BNP Paribas assure une croissance robuste de la valeur de l'actif net par action à travers le cycle.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale des actionnaires de verser un dividende de 1,20 euro par action, soit un taux de distribution de 25,1 %, payable au choix en numéraire ou en actions⁽¹⁾. Cette répartition du résultat permet de réinvestir au moins les trois quarts des bénéfices dans l'entreprise pour poursuivre l'accroissement des fonds propres et préserver la capacité du Groupe à financer ses clients.

Allocation de capital

Les pôles bénéficient du revenu des capitaux qui leur sont alloués. L'allocation de capital répond en premier lieu aux exigences et méthodes de calcul du ratio européen de solvabilité selon la réglementation dite « Bâle 2 » et s'effectue sur la base de 7 % des actifs pondérés. Les actifs pondérés sont la somme :

- du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit et de contrepartie calculé en utilisant l'approche standard ou l'approche avancée de notations internes selon l'entité ou l'activité du Groupe concernée ;
- des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché et du risque opérationnel, multipliées par un facteur de 12,5. L'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel est calculée conformément à l'approche de base, l'approche standard ou aux approches de mesure avancée (AMA), selon l'entité du Groupe concernée.

Il est par ailleurs alloué à chaque pôle la quote-part déduite prudemment des fonds propres de base, notamment 100 % de la valeur nette comptable des titres détenus dans des établissements financiers ou de crédit.

Enfin, le capital alloué au titre des filiales d'assurance est égal au besoin en marge de solvabilité calculé conformément à la réglementation des assurances.

3.2 Résultats par pôle/métier

RETAIL BANKING

Tous les métiers de banque de détail réalisent de très bonnes performances commerciales illustrées notamment par la croissance des volumes de dépôts et de crédits. La baisse du coût du risque dans tous les métiers permet à Retail Banking de dégager un résultat avant

impôt⁽²⁾ en croissance de 22,8 % par rapport à 2010 après attribution au pôle Investment Solutions d'un tiers du résultat de la Banque Privée en France, en Italie et en Belgique, soit une rentabilité avant impôt des fonds propres alloués de 23 %, en progression de 4 pts sur la période.

(1) Sous réserve de l'approbation de l'AG, détachement le 30 mai 2012 et paiement le 26 juin 2012.

(2) Hors effets PEL/CEL.

BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE (BDDF)

En millions d'euros	2011	2010	2011/2010
PNB	6 968	6 849	+ 1,7 %
dont revenus d'intérêt	4 097	4 003	+ 2,3 %
dont commissions	2 871	2 846	+ 0,9 %
Frais de gestion	(4 573)	(4 514)	+ 1,3 %
RBE	2 395	2 335	+ 2,6 %
Coût du risque	(315)	(482)	- 34,6 %
Résultat d'exploitation	2 080	1 853	+ 12,3 %
Éléments hors exploitation	3	4	- 25,0 %
Résultat avant impôt	2 083	1 857	+ 12,2 %
Résultat attribuable à Investment Solutions	(124)	(116)	+ 6,9 %
Résultat avant impôt de BDDF	1 959	1 741	+ 12,5 %
Coefficient d'exploitation	65,6 %	65,9 %	- 0,3 pt
Fonds propres alloués (Md€)	6,0	5,8	+ 4,0 %

Incluant 100 % de la Banque Privée France pour les lignes PNB à Résultat avant impôt (hors effets PEL/CEL).

Sur l'ensemble de l'année 2011, BDDF a amélioré de manière continue son dispositif de relation avec les clients : 46 « Maisons des entrepreneurs » sont désormais ouvertes et l'offre BNP Paribas Mobile a démarré avec succès. Ce dispositif, combiné à la mobilisation très forte de l'ensemble des collaborateurs pour accompagner les clients dans la réalisation de leurs projets, a permis à BDDF de déployer une activité commerciale soutenue : les encours de crédit progressent de + 5,2 % par rapport à 2010, tirés par la forte progression des crédits aux particuliers (+ 7,0 %), en ralentissement en fin d'année dans l'immobilier, tandis que les encours de crédits aux entreprises (+ 3,1 %) marquent une accélération. Le succès des initiatives déployées à destination des entrepreneurs, des TPE et des PME a permis une production de 9,2 milliards d'euros de nouveaux crédits en 2011.

La progression des dépôts, dont les encours atteignent 113,6 milliards d'euros, est vigoureuse et supérieure à celle des crédits : + 8,4 % en moyenne par rapport à 2010. Ils bénéficient d'un effet de structure favorable avec une croissance forte des dépôts à vue (+ 7,2 %) et des comptes sur livret (+ 10,6 %), tandis que les dépôts à taux de marché ont baissé en fin d'année.

Grâce à cette bonne dynamique commerciale, le produit net bancaire⁽¹⁾ atteint 6 968 millions d'euros (+ 1,7 % par rapport à 2010) : la hausse des revenus d'intérêt (+ 2,3 %) est tirée par la progression des volumes et l'évolution favorable de la structure des dépôts tandis que la croissance des commissions est limitée à 0,9 %.

À 4 573 millions d'euros les frais de gestion⁽¹⁾ sont en hausse de 1,3 %, affectés par la prime exceptionnelle de « partage des profits » et la taxe « systémique ». Hors ces effets, leur progression est limitée à 0,4 %. Cette bonne performance opérationnelle permet à BDDF de dégager une progression du résultat brut d'exploitation⁽¹⁾ de 2,6 % et une nouvelle amélioration du coefficient d'exploitation de 0,3 pt à 65,6 %. Le coût du risque⁽¹⁾, à 22 pb des encours de crédit à la clientèle, s'établit sur l'ensemble de l'année à un niveau particulièrement faible, en baisse de 13 pb par rapport à 2010.

Après attribution au pôle Investment Solutions d'un tiers du résultat de la Banque Privée en France, le résultat avant impôt, à 1 959 millions d'euros, est en hausse de 12,5 % par rapport à 2010.

(1) Hors effets PEL/CEL, avec 100 % de la Banque Privée en France.

BNL BANCA COMMERCIALE (BNL BC)

En millions d'euros	2011	2010	2011/2010
PNB	3 140	3 060	+ 2,6 %
Frais de gestion	(1 829)	(1 798)	+ 1,7 %
RBE	1 311	1 262	+ 3,9 %
Coût du risque	(795)	(817)	- 2,7 %
Résultat d'exploitation	516	445	+ 16,0 %
Éléments hors exploitation	(0)	(2)	n.s.
Résultat avant impôt	516	443	+ 16,5 %
Résultat attribuable à Investment Solutions	(14)	(11)	+ 27,3 %
Résultat avant impôt de BNL bc	502	432	+ 16,2 %
Coefficient d'exploitation	58,2 %	58,8 %	- 0,6 pt
Fonds propres alloués (Md€)	5,0	4,8	+ 3,8 %

Incluant 100 % de la Banque Privée en Italie pour les lignes PNB à Résultat avant impôt.

Sur l'ensemble de l'année 2011, dans un environnement économique difficile, BNL bc a poursuivi l'amélioration de son dispositif de relation avec les clients avec l'ouverture de 27 nouvelles agences, portant le total des ouvertures à 180 depuis quatre ans, et de 19 « Maisons des Entrepreneurs ». Dans le cadre de la campagne « One bank for corporate in Europe », le nombre de comptes ouverts par des entreprises italiennes dans le réseau mondial de BNP Paribas s'est accru de 41 %.

La progression des crédits (+ 4,7 %) est due à la hausse des crédits aux entreprises (+ 6,4 %), tirée par le factoring, tandis que l'évolution des crédits aux particuliers (+ 2,6 %) a été affectée par le ralentissement de la croissance des crédits immobiliers (+ 1,4 %). Les dépôts sont en baisse de 3,0 % sur la période du fait de la forte concurrence tarifaire sur les dépôts à terme à laquelle BNL bc est confrontée en Italie et de l'arbitrage des ménages, particulièrement au quatrième trimestre, au profit des emprunts d'État italiens.

Le produit net bancaire⁽¹⁾, à 3 140 millions d'euros, est en hausse de 2,6 % par rapport à 2010, avec une contribution équilibrée des revenus d'intérêt (+ 2,4 %), portés par la croissance des volumes, et des commissions (+ 2,9 %) grâce au bon niveau d'activité avec les particuliers et les entreprises, particulièrement sur les produits de flux (cash management, factoring, Fixed Income).

Alors même que 27 nouvelles agences et 19 « Maisons des entrepreneurs » ont été ouvertes en 2011, les frais de gestion⁽¹⁾ ne sont en progression que de 1,7 %. Hors taxe « systémique », leur progression est limitée à + 0,9 %. Cette excellente performance opérationnelle se traduit par une progression du résultat brut d'exploitation⁽¹⁾ de 3,9 % à 1 311 millions d'euros et une nouvelle amélioration du coefficient d'exploitation de 0,6 pt, à 58,2 %. Depuis 2006, date de l'intégration de BNL bc dans le groupe BNP Paribas, le réseau italien a régulièrement amélioré son efficacité opérationnelle, la portant aujourd'hui au meilleur niveau parmi les banques comparables.

Dans une conjoncture économique difficile, le coût du risque⁽¹⁾ est resté stable tout au long de l'année à un niveau élevé (98 pb). En proportion des encours, il est en baisse de 9 pb par rapport à 2010.

BNL bc dégage ainsi un résultat avant impôt, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée en Italie au pôle Investment Solutions, de 502 millions d'euros, en hausse de 16,2 % par rapport à 2010.

(1) Avec 100 % de la Banque Privée en Italie.

BELUX RETAIL BANKING (BELUX RB)

En millions d'euros	2011	2010	2011/2010
PNB	3 555	3 388	+ 4,9 %
Frais de gestion	(2 509)	(2 420)	+ 3,7 %
RBE	1,046	968	+ 8,1 %
Coût du risque	(170)	(219)	- 22,4 %
Résultat d'exploitation	876	749	+ 17,0 %
Éléments hors exploitation	12	4	n.s.
Résultat avant impôt	888	753	+ 17,9 %
Résultat attribuable à Investment Solutions	(69)	(64)	+ 7,8 %
Résultat avant impôt de BeLux Retail Banking	819	689	+ 18,9 %
Coefficient d'exploitation	70,6 %	71,4 %	- 0,8 pt
Fonds propres alloués (Md€)	3,1	2,9	+ 7,8 %

Incluant 100 % de la Banque Privée belge pour les lignes PNB à Résultat avant impôt.

Sur l'ensemble de l'année 2011, grâce à la mobilisation des équipes pour accompagner les clients dans leurs projets, les encours de crédit progressent de 5,5 % par rapport à 2010, tirés par la progression des crédits aux particuliers (+ 7,2 %). Les crédits aux entreprises augmentent en moyenne de 2,3 %, la baisse des besoins des grandes entreprises étant plus que compensée par la progression des crédits aux PME. Les encours de dépôt, à 102 milliards d'euros, se sont fortement accrus (+ 7,5 %), avec un effet de structure favorable, la collecte sur les dépôts à vue (+ 8,9 %) et les comptes d'épargne (+ 7,5 %) étant supérieure à celle des dépôts à terme (+ 5,2 %).

À travers l'acquisition de Fortis Commercial Finance, numéro 1 de l'affacturage en Belgique, BeLux Retail Banking a continué d'améliorer son dispositif de relation avec les clients.

Le produit net bancaire⁽¹⁾ atteint 3 555 millions d'euros, en progression de 4,9 % par rapport à 2010, tiré par la hausse des revenus d'intérêt sous l'effet de la croissance des volumes.

Avec le renforcement des effectifs commerciaux, les frais de gestion⁽¹⁾ sont en hausse de 3,7 % par rapport à 2010. Ainsi BeLux Retail Banking dégage un résultat brut d'exploitation⁽¹⁾ en progression de 8,1 % sur la période à 1 046 millions d'euros, et une nouvelle amélioration du coefficient d'exploitation de 0,8 pt à 70,6 %.

Le coût du risque⁽¹⁾, à 19 pb des encours de crédit à la clientèle, s'est maintenu à un niveau particulièrement faible tout au long de l'année 2011, en baisse de 7 pb par rapport à celui de 2010.

Après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée en Belgique au pôle Investment Solutions, le résultat avant impôt de BeLux Retail Banking s'établit à 819 millions d'euros, en progression de 18,9 % sur la période.

EUROPE MÉDITERRANÉE

En millions d'euros	2011	2010	2011/2010
PNB	1 586	1 682	- 5,7 %
Frais de gestion	(1 277)	(1 303)	- 2,0 %
RBE	309	379	- 18,5 %
Coût du risque	(268)	(346)	- 22,5 %
Résultat d'exploitation	41	33	+ 24,2 %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	50	51	- 2,0 %
Autres éléments hors exploitation	20	2	n.s.
Résultat avant impôt	111	86	+ 29,1 %
Coefficient d'exploitation	80,5 %	77,5 %	+ 3,0 pt
Fonds propres alloués (Md€)	2,6	2,5	+ 6,9 %

Sur l'ensemble de l'année 2011, Europe Méditerranée a poursuivi son développement sélectif comme l'illustre la très bonne croissance des dépôts (+ 11,6 %⁽²⁾) constatée dans la plupart des pays, particulièrement en Turquie, et la croissance des crédits (+ 7,3 %⁽²⁾). En Turquie,

l'intégration des deux entités est en avance sur le plan annoncé : la fusion opérationnelle a été réalisée avec succès et l'optimisation du réseau est achevée.

(1) Avec 100 % de la Banque Privée en Belgique.

(2) À périmètre et change constants.

Le produit net bancaire s'établit à 1 586 millions d'euros, en légère hausse (+ 0,7 %⁽¹⁾) par rapport à 2010. Hors Ukraine, il progresse de 2,1 %⁽¹⁾ car la croissance en Méditerranée est vigoureuse (+ 10,6 %⁽¹⁾).

Les frais de gestion augmentent de 4,5 %⁽¹⁾ pour atteindre 1 277 millions d'euros après l'ouverture de 46 agences en Méditerranée dont 32 au Maroc. Grâce à la baisse du coût du risque, à 115 pb contre 146 pb en 2010, le résultat d'exploitation s'établit à 41 millions d'euros.

Du fait de l'enregistrement d'une plus-value de cession (+ 25 millions d'euros) à l'occasion de la cession du réseau de Madagascar au troisième trimestre, le résultat avant impôt d'Europe Méditerranée s'établit à 111 millions d'euros, en progression de 66,5 %⁽¹⁾ par rapport à 2010.

BANCWEST

En millions d'euros	2011	2010	2011/2010
PNB	2 187	2 284	- 4,2 %
Frais de gestion	(1 241)	(1 250)	- 0,7 %
RBE	946	1 034	- 8,5 %
Coût du risque	(256)	(465)	- 44,9 %
Résultat d'exploitation	690	569	+ 21,3 %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	0	n.s.
Autres éléments hors exploitation	1	4	- 75,0 %
Résultat avant impôt	691	573	+ 20,6 %
Coefficient d'exploitation	56,7 %	54,7 %	+ 2,0 pt
Fonds propres alloués (Md€)	2,9	3,2	- 9,0 %

Sur l'ensemble de l'année 2011, BancWest a bénéficié de l'amélioration progressive de la conjoncture aux États-Unis. Il est parvenu à accroître ses « core deposits » de façon forte et régulière, obtenant ainsi une hausse moyenne de + 10,6 %⁽²⁾ par rapport à 2010 et portant la progression de l'ensemble des dépôts à + 6,6 %⁽²⁾. Les crédits s'inscrivent en léger repli de 0,8 %⁽²⁾ en moyenne par rapport à 2010 du fait du recul des crédits immobiliers (- 6,7 %⁽²⁾), mais en progression sur la deuxième partie de l'année du fait du rebond des crédits aux entreprises (+ 3,3 %⁽²⁾ au quatrième trimestre 2011 par rapport au trimestre précédent).

Le produit net bancaire est en baisse de 4,2 % par rapport à 2010 et s'établit à 2 187 millions d'euros. À change constant, il ne progresse que de 0,5 %, affecté en particulier par les effets des changements réglementaires sur les commissions d'interchange et de découvert.

Les frais de gestion sont en baisse de 0,7 % (+ 3,4 % à change constant et hors taxe « systémique ») par rapport à une base faible en 2010 après le plan d'économies de 2009. Ils intègrent les coûts liés au renforcement du

dispositif commercial dans le segment des entreprises et au déploiement de l'offre de Banque Privée ; ils sont en outre affectés par les dépenses liées aux nouvelles réglementations.

Ainsi, le coefficient d'exploitation s'établit à 56,7 % en hausse de 2 pts sur la période et reste très compétitif. Le résultat brut d'exploitation, à 946 millions d'euros, est en baisse de - 8,5 % par rapport à 2010 (- 3,9 %⁽²⁾).

Le coût du risque bénéficie de l'amélioration de l'environnement économique et poursuit sa forte décline amorcée en 2010. Il s'établit à 69 pb contre 119 pb en 2010. Le taux moyen de crédits douteux s'est inscrit en baisse trimestre après trimestre pour s'établir à 1,83 % au quatrième trimestre 2011 contre 2,96 % au quatrième trimestre 2010.

Ainsi, malgré les effets des nouvelles réglementations sur la performance opérationnelle, le résultat avant impôt de BancWest s'inscrit en forte hausse par rapport à 2010 (+ 26,7 %) à 691 millions d'euros.

(1) À périmètre et change constants.

(2) À change constant. La valeur moyenne du dollar américain contre euro en 2011 s'établit 4,8 % en dessous de sa valeur moyenne de 2010.

PERSONAL FINANCE

En millions d'euros	2011	2010	2011/2010
PNB	5 092	5 021	+ 1,4 %
Frais de gestion	(2 420)	(2 311)	+ 4,7 %
RBE	2 672	2 710	- 1,4 %
Coût du risque	(1 639)	(1 913)	- 14,3 %
Résultat d'exploitation	1 033	797	+ 29,6 %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	95	83	+ 14,5 %
Autres éléments hors exploitation	65	11	n.s.
Résultat avant impôt	1 193	891	+ 33,9 %
Coefficient d'exploitation	47,5 %	46,0 %	+ 1,5 pt
Fonds propres alloués (Md€)	4,0	3,9	+ 2,3 %

Sur l'ensemble de l'année 2011, dans un environnement commercial et réglementaire en profonde mutation, Personal Finance a poursuivi l'adaptation de son modèle économique ainsi que sa stratégie de croissance sélective et d'industrialisation : signature en décembre d'un partenariat avec Sberbank, première banque en Russie, pour développer le crédit à la consommation sur le lieu de vente ; développement de Cetelem Banque avec collecte d'épargne et vente de produits de prévoyance ; mise en œuvre des plans d'adaptation dans le crédit immobilier. En outre, dans le cadre de son engagement en qualité d'acteur responsable, le métier a élargi l'accès au crédit aux personnes employées en contrat à durée déterminée et a développé des solutions préventives pour les clients fragilisés.

Les revenus, affectés par les réglementations plus restrictives sur le crédit à la consommation, particulièrement en France et en Italie, ne sont en hausse que de 1,4 % par rapport à 2010, à 5 092 millions d'euros, malgré l'augmentation de 5,4 % des encours consolidés.

Les frais de gestion sont en hausse de 4,7 % (+ 4,3 % hors taxe « systémique »). Ils sont affectés par les coûts (40 millions d'euros)

liés à la mise en œuvre des mesures d'adaptation aux nouvelles réglementations. Personal Finance a également poursuivi ses importants investissements de modernisation et de développement, parmi lesquels le projet en partenariat avec BPCE de création d'une plateforme informatique commune performante de gestion de crédits à la consommation.

Ainsi, le résultat brut d'exploitation, à 2 672 millions d'euros, est en baisse de 1,4 % et le coefficient d'exploitation s'établit à 47,5 %, en hausse de 1,5 pt sur la période.

Le coût du risque, à 1 639 millions d'euros (soit 183 pb des encours), est en baisse de 14,3 % par rapport à 2010 (- 43 pb). Il est bien orienté dans l'ensemble des pays, avec l'exception de Laser Cofinoga.

La bonne résistance de la performance opérationnelle dans un environnement en profonde mutation allié à la baisse du coût du risque et à une plus-value de cession d'un immeuble de 63 millions d'euros permet à Personal Finance de dégager un résultat avant impôt de 1 193 millions d'euros, en hausse de 33,9 % par rapport à celui de 2010.

EQUIPMENT SOLUTIONS

En millions d'euros	2011	2010	2011/2010
PNB	1 571	1 465	+ 7,2 %
Frais de gestion	(832)	(783)	+ 6,3 %
RBE	739	682	+ 8,4 %
Coût du risque	(125)	(255)	- 51,0 %
Résultat d'exploitation	614	427	+ 43,8 %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	10	(31)	n.s.
Autres éléments hors exploitation	5	1	n.s.
Résultat avant impôt	629	397	+ 58,4 %
Coefficient d'exploitation	53,0 %	53,4 %	- 0,4 pt
Fonds propres alloués (Md€)	2,2	2,1	+ 6,0 %

Sur l'ensemble de l'année 2011, les revenus d'Equipment Solutions, à 1 571 millions d'euros, sont en progression de 7,2 % par rapport à 2010 grâce à la bonne tenue du prix des véhicules d'occasion et à la résistance des revenus de Leasing Solutions. Du fait du recentrage de l'activité de leasing pour s'adapter à Bâle 3 en réduisant notamment le leasing immobilier, les frais de gestion sont grevés par des coûts d'adaptation à hauteur de 15 millions d'euros et progressent de 6,3 % sur la période

(+ 5,1 % hors taxes « systémiques »). Ainsi, Equipment Solutions dégage un résultat brut d'exploitation en hausse de 8,4 %. Cette performance opérationnelle combinée à la forte baisse du coût du risque (- 51,0 %), effective dans toute l'Europe, y compris dans les sociétés consolidées par mise en équivalence, permet à Equipment Solutions de dégager un résultat avant impôt de 629 millions d'euros, en hausse de 58,4 % par rapport à celui de 2010.

INVESTMENT SOLUTIONS

En millions d'euros	2011	2010	2011/2010
PNB	6 265	6 096	+ 2,8 %
Frais de gestion	(4 554)	(4 297)	+ 6,0 %
RBE	1 711	1 799	- 4,9 %
Coût du risque	(64)	21	n.s.
Résultat d'exploitation	1 647	1 820	- 9,5 %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(134)	101	n.s.
Autres éléments hors exploitation	60	61	- 1,6 %
Résultat avant impôt	1 573	1 982	- 20,6 %
Coefficient d'exploitation	72,7 %	70,5 %	+ 2,2 pt
Fonds propres alloués (Md€)	7,3	6,5	+ 12,2 %

Au 31 décembre 2011, les actifs sous gestion, à 842 milliards d'euros, sont en baisse de 6,5 % par rapport au 31 décembre 2010 et de 1,0 % par rapport au 30 septembre 2011 : la forte chute des marchés d'actions au deuxième semestre a réduit la valeur des portefeuilles et a amplifié les effets de la décollecte importante enregistrée dans la Gestion d'actifs (- 35,7 milliards d'euros) dans un contexte général de décollecte en Europe continentale. Dans tous les autres métiers, la collecte est positive : + 3,5 milliards d'euros dans la Banque Privée, essentiellement dans les marchés domestiques et en Asie ; + 1,7 milliard d'euros chez Personal Investors, particulièrement en Allemagne, et + 2,4 milliards d'euros dans l'Assurance grâce au bon niveau de collecte en Belgique, au Luxembourg et en Asie.

Sur l'ensemble de l'année 2011, dans un environnement peu favorable à l'épargne financière, le produit net bancaire du pôle, soutenu par la diversité de son business mix, progresse de 2,8 % par rapport à 2010 pour atteindre 6 265 millions d'euros, la baisse des revenus dans la Gestion d'actifs (- 9,9 %) étant plus que compensée par la hausse dans les autres métiers (+ 5,9 %). Les revenus de la Gestion Institutionnelle et Privée, hors Gestion d'actifs, progressent de 3,9 % grâce à la bonne résistance de Wealth Management, Personal Investors et Real Estate. Malgré la baisse du marché de l'assurance-vie en France, les revenus de l'Assurance sont en hausse de 4,7 % tirés notamment par la bonne progression des activités de protection hors de France. Les revenus de Securities Services

augmentent de 11,0 %, sous l'effet conjugué de la croissance des actifs sous administration (+ 7,4 %) liée au gain de nouveaux mandats, de la hausse des volumes de transaction (+ 4,4 %) et de la hausse des taux courts au premier semestre.

Les frais de gestion, à 4 554 millions d'euros, sont en hausse de 6,0 % par rapport à 2010. Ils sont tirés pour l'Assurance (+ 9,0 %) et Securities Services (+ 9,3 %) par les investissements de développement de l'activité commerciale. Les frais de gestion de Gestion Institutionnelle et Privée (+ 3,5 %) sont affectés par les coûts de mise en œuvre du plan d'adaptation dans la Gestion d'actifs (46 millions d'euros au quatrième trimestre). Hors cet effet, leur progression est limitée à 1,6 %.

Le provisionnement des titres souverains grecs pèse sur les résultats de l'Assurance à hauteur de - 80 millions d'euros pour le coût du risque et de - 213 millions d'euros pour la contribution des sociétés mises en équivalence.

Ainsi, après prise en compte d'un tiers des résultats des banques privées domestiques, le pôle Investment Solutions dégage un résultat avant impôt de 1 573 millions d'euros, en baisse de 20,6 % par rapport à 2010. Hors effet de la dépréciation des titres grecs, la baisse est limitée à 5,8 %. La rentabilité avant impôt des fonds propres alloués s'élève à 22 %. Hors dépréciation des titres grecs, elle atteint 26 %.

GESTION INSTITUTIONNELLE ET PRIVÉE

En millions d'euros	2011	2010	2011/2010
PNB	3 304	3 340	- 1,1 %
Frais de gestion	(2 521)	(2 435)	+ 3,5 %
RBE	783	905	- 13,5 %
Coût du risque	6	24	- 75,0 %
Résultat d'exploitation	789	929	- 15,1 %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	33	28	+ 17,9 %
Autres éléments hors exploitation	63	40	+ 57,5 %
Résultat avant impôt	885	997	- 11,2 %
Coefficient d'exploitation	76,3 %	72,9 %	+ 3,4 pt
Fonds propres alloués (Md€)	1,6	1,6	+ 2,0 %

ASSURANCE

En millions d'euros	2011	2010	2011/2010
PNB	1 626	1 553	+ 4,7 %
Frais de gestion	(910)	(835)	+ 9,0 %
RBE	716	718	- 0,3 %
Coût du risque	(71)	(3)	n.s.
Résultat d'exploitation	645	715	- 9,8 %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(166)	73	n.s.
Autres éléments hors exploitation	(3)	21	n.s.
Résultat avant impôt	476	809	- 41,2 %
Coefficient d'exploitation	56,0 %	53,8 %	+ 2,2 pt
Fonds propres alloués (Md€)	5,3	4,6	+ 13,8 %

MÉTIER TITRES

En millions d'euros	2011	2010	2011/2010
PNB	1 335	1 203	+ 11,0 %
Frais de gestion	(1 123)	(1 027)	+ 9,3 %
RBE	212	176	+ 20,5 %
Coût du risque	1	0	n.s.
Résultat d'exploitation	213	176	+ 21,0 %
Éléments hors exploitation	(1)	0	n.s.
Résultat avant impôt	212	176	+ 20,5 %
Coefficient d'exploitation	84,1 %	85,4 %	- 1,3 pt
Fonds propres alloués (Md€)	0,4	0,3	+ 38,1 %

CORPORATE AND INVESTMENT BANKING (CIB)

En millions d'euros	2011	2010	2011/2010
PNB	9 731	12 136	- 19,8 %
Frais de gestion	(6 126)	(6 500)	- 5,8 %
RBE	3 605	5 636	- 36,0 %
Coût du risque	(75)	(350)	- 78,6 %
Résultat d'exploitation	3 530	5 286	- 33,2 %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	38	75	- 49,3 %
Autres éléments hors exploitation	42	19	n.s.
Résultat avant impôt	3 610	5 380	- 32,9 %
Coefficient d'exploitation	63,0 %	53,6 %	+ 9,4 pt
Fonds propres alloués (Md€)	13,2	14,5	- 8,9 %

Sur l'ensemble de l'année 2011, les revenus de CIB s'élèvent à 9 731 millions d'euros, en baisse de 19,8 % par rapport à 2010. Les revenus ont été affectés par le contexte de la crise de la zone euro à partir de l'été, auquel se sont ajoutées les pertes exceptionnelles sur les cessions de titres souverains du portefeuille de la trésorerie

(- 872 millions d'euros) et sur les cessions de crédits réalisées par les Métiers de Financement (- 152 millions d'euros) dans le cadre du plan d'adaptation. Hors ces pertes exceptionnelles, les revenus de CIB ne sont en baisse que de 11,4 % par rapport à 2010.

Les frais de gestion du pôle, à 6 126 millions d'euros, sont diminués de 5,8 % par rapport à 2010, et même de 10,0 %, hors taxes « systémiques » (93 millions d'euros) et coûts du plan d'adaptation (184 millions d'euros), grâce à la flexibilité des coûts des activités de marché. Le plan d'adaptation des effectifs est en cours de mise en œuvre et déjà engagé à plus de 40 %.

Le coefficient d'exploitation s'établit ainsi à 63 %, toujours parmi les meilleurs du secteur.

Le coût du risque du pôle s'élève à 75 millions d'euros, en net recul par rapport à 2010 (350 millions d'euros). Le résultat avant impôt de CIB s'élève ainsi à 3 610 millions d'euros, en recul de 32,9 % par rapport à l'année dernière, dans un contexte de marché particulièrement défavorable au deuxième semestre.

Ce résultat illustre cette année encore la qualité de la franchise de CIB, la robustesse de son activité de clientèle et son efficacité opérationnelle maintenue au meilleur niveau.

Le pôle a poursuivi son adaptation rapide à la nouvelle réglementation en ajustant son activité. Les besoins de financement en USD ont ainsi été réduits de 57 milliards de dollars au deuxième semestre, en avance sensible par rapport à l'objectif de réduction de 60 milliards de dollars à fin 2012, objectif porté maintenant à 65 milliards de dollars. Les actifs pondérés ont été réduits de 22 milliards d'euros et les fonds propres alloués de 1,3 milliard d'euros, soit une réduction de 8,9 % par rapport à 2010. Ainsi, la rentabilité avant impôt des fonds propres alloués s'élève à 27 %.

CONSEIL ET MARCHÉS DE CAPITAUX

En millions d'euros	2011	2010	2011/2010
PNB	5 598	7 641	- 26,7 %
<i>dont Actions et Conseil</i>	2 067	2 222	- 7,0 %
<i>dont Fixed Income</i>	3 531	5 419	- 34,8 %
Frais de gestion	(4 377)	(4 770)	- 8,2 %
RBE	1 221	2 871	- 57,5 %
Coût du risque	21	(302)	n.s.
Résultat d'exploitation	1 242	2 569	- 51,7 %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	17	32	- 46,9 %
Autres éléments hors exploitation	13	13	+ 0,0 %
Résultat avant impôt	1 272	2 614	- 51,3 %
Coefficient d'exploitation	78,2 %	62,4 %	+ 15,8 pt
Fonds propres alloués (Md€)	5,3	5,9	- 10,3 %

Les revenus des Marchés de Capitaux, à 5 598 millions d'euros, sont en recul de 26,7 % sur l'année. Hors pertes sur cessions de dettes souveraines, ce recul est de 15,3 %, illustrant la résistance de l'activité de clientèle dans des marchés très défavorables au deuxième semestre.

Les revenus du métier Fixed Income sont en recul de 18,8 %, hors pertes sur cessions de titres souverains, en raison notamment de la faible activité et de la forte volatilité sur les marchés liés aux inquiétudes sur la zone euro au deuxième semestre. Dans ce contexte, le métier poursuit sa stratégie d'accompagnement des clients sur les marchés en confirmant sa position de numéro 1 sur les émissions obligataires en

euro et devenant numéro 4 sur les émissions obligataires internationales toutes devises confondues.

Les revenus du métier Actions et Conseil, à 2 067 millions d'euros, sont en recul de 7,0 % par rapport à 2010, avec une bonne résistance de l'activité de clientèle malgré la baisse des marchés d'actions. Accompagnant ses clients sur les marchés, la banque se classe numéro 2 sur la zone Europe, Moyen-Orient, Afrique (EMEA) en émissions de produits « Equity-linked ». Dans une année difficile pour les fusions et acquisitions, BNP Paribas se classe numéro 9 en Europe sur les opérations réalisées.

MÉTIER DE FINANCEMENT

En millions d'euros	2011	2010	2011/2010
PNB	4 133	4 495	- 8,1 %
Frais de gestion	(1 749)	(1 730)	+ 1,1 %
RBE	2 384	2 765	- 13,8 %
Coût du risque	(96)	(48)	+ 100,0 %
Résultat d'exploitation	2 288	2 717	- 15,8 %
Éléments hors exploitation	50	49	+ 2,0 %
Résultat avant impôt	2 338	2 766	- 15,5 %
Coefficient d'exploitation	42,3 %	38,5 %	+ 3,8 pt
Fonds propres alloués (Md€)	7,9	8,6	- 7,9 %

Les revenus des Métiers de Financement s'élevaient à 4 133 millions d'euros, en baisse de 8,1 % par rapport à 2010. Hors impact des cessions de crédits, la baisse est de 4,7 %, dans un contexte de baisse moyenne du

dollar de 4,8 % sur la période, et d'ajustement de l'activité d'origination pour s'adapter aux nouvelles réglementations.

AUTRES ACTIVITÉS

En millions d'euros	2011	2010
PNB	2 725	2 309
Frais de gestion	(965)	(1 537)
<i>dont coûts de restructuration</i>	(603)	(780)
RBE	1 760	772
Coût du risque	(3 093)	26
Résultat d'exploitation	(1 333)	798
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	12	(14)
Autres éléments hors exploitation	(98)	90
Résultat avant impôt	(1 419)	874

Sur l'ensemble de l'année 2011, le produit net bancaire des « Autres activités » s'établit à 2 725 millions d'euros contre 2 309 millions d'euros en 2010. Il enregistre la variation de valeur comptable de dettes émises par le Groupe (+ 1 190 millions contre + 95 millions d'euros en 2010), la dépréciation de la participation dans AXA (- 299 millions d'euros contre - 534 millions d'euros en 2010), les amortissements exceptionnels des ajustements de valeur d'acquisition de Fortis (« purchase price accounting ») du fait de cessions et de remboursements anticipés (+ 168 millions d'euros contre + 630 millions d'euros en 2010) et ils intègrent par ailleurs l'amortissement régulier de la mise à la juste valeur du banking book de Fortis pour + 658 millions d'euros (contre + 666 millions en 2010).

Les frais de gestion diminuent à - 965 millions d'euros contre - 1 537 millions d'euros en 2010, du fait des coûts de restructuration moins élevés (- 603 millions d'euros contre - 780 millions d'euros) et de la reprise d'une provision après l'issue favorable d'une procédure contentieuse (+ 253 millions d'euros au quatrième trimestre 2011). Le coût du risque enregistre le provisionnement de la dette souveraine grecque (- 3 161 millions d'euros) et s'établit à - 3 093 millions d'euros contre une reprise de + 26 millions d'euros en 2010.

Après dépréciations de survaleurs à hauteur de 152 millions d'euros au quatrième trimestre, le résultat avant impôt des « Autres activités » s'établit ainsi à - 1 419 millions d'euros contre + 874 millions d'euros en 2010.

3.3 Expositions sensibles selon les recommandations du Conseil de stabilité financière

FINANCEMENT PAR TITRISATION POUR COMPTE PROPRE

Titrisation au 31 décembre 2011 En milliards d'euros	Amount of securitised assets	Amount of notes	Securitised positions held	
			First losses	Others
Personal Finance	5,5	5,5	0,2	1,7
o/w Residential loans	5,1	5,2	0,2	1,7
o/w Consumer loans	0,1	0,0	0,0	-
o/w Lease receivables	0,3	0,3	0,0	0,1
BNL	2,6	2,5	0,1	0,2
o/w Residential loans	2,6	2,5	0,1	0,2
o/w Consumer loans	-	-	-	-
o/w Lease receivables	-	-	-	-
o/w Public sector	-	-	-	-
TOTAL	8,1	8,0	0,3	1,9

Au 31 décembre 2011, les encours de crédit refinancés par titrisation s'élevaient à 8,1 milliards d'euros contre 6,7 milliards d'euros au 31 décembre 2010.

Les positions titrisées détenues s'élevaient à 1,9 milliard d'euros.

Depuis le passage aux IFRS (2005), les SPVs sont consolidés dans le bilan de BNP Paribas dans la mesure où la Banque conserve la majorité des risques et des rendements.

PORTEFEUILLE DE CRÉDITS SENSIBLES

► CRÉDITS AUX PARTICULIERS

Crédits aux particuliers au 31 décembre 2011 En milliards d'euros	Gross outstanding					Allowances		Net exposure
	Consumer	First Mortgage		Home Equity Loans	Total	Portfolio	Specific	
		Full Doc	Alt A					
US	9,2	7,2	0,3	2,9	19,6	(0,3)	(0,1)	19,1
Super Prime <i>FICO(*) > 730</i>	7,5	4,5	0,2	1,6	13,7			13,7
Prime <i>600 < FICO(*) < 730</i>	1,6	2,3	0,1	1,3	5,4			5,4
Subprime <i>FICO(*) < 600</i>	0,0	0,4	-	0,0	0,4			0,4
UK	0,9	0,4	-	-	1,3	(0,0)	(0,2)	1,1
Spain	3,9	6,0	-	-	9,8	(0,2)	(1,0)	8,7

(*) At origination.

Au 31 décembre 2011, le portefeuille de crédits aux particuliers, qualifiés de sensibles, est caractérisé par :

- la bonne qualité du portefeuille US, dont l'exposition brute, à 19,6 milliards d'euros, est en hausse de 0,4 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2010 du fait de l'augmentation des crédits « Super Prime » et de la hausse du dollar. La qualité du portefeuille de crédit à la consommation est en amélioration ;

- une exposition modérée au Royaume-Uni (1,3 milliard d'euros) ;

- une exposition au risque espagnol bien sécurisée par des garanties hypothécaires sur le portefeuille immobilier ainsi qu'une part significative de crédits « auto » dans le portefeuille de crédits à la consommation.

► IMMOBILIER COMMERCIAL

Immobilier commercial au 31 décembre 2011 <i>En milliards d'euros</i>	Gross exposure					Allowances		Net exposure
	Home Builders	Non residential developers	Property companies	Others ⁽¹⁾	Total	Portfolio	Specific	
US	0,3	0,6	0,2	4,6	5,7	(0,1)	(0,0)	5,6
BancWest	0,3	0,5	-	4,6	5,4	(0,1)	(0,0)	5,3
CIB	-	0,1	0,2	-	0,3	-	-	0,3
UK	0,1	0,4	1,3	0,5	2,2	(0,0)	(0,3)	1,9
Spain	-	0,0	0,4	0,6	1,1	(0,0)	(0,0)	1,0

(1) *Excluding owner-occupied and real estate backed loans to corporates.*

Au 31 décembre 2011, le portefeuille de crédit immobilier commercial est caractérisé par :

- une exposition diversifiée et granulaire aux États-Unis, en réduction de - 1,0 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2010, dont une exposition de 4,6 milliards d'euros aux autres secteurs d'immobilier commercial (- 0,1 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2010) correspondant à du financement sécurisé, très granulaire et bien diversifié, de petites foncières (principalement de bureaux, commerces et immeubles résidentiels) ;

- une exposition au Royaume-Uni concentrée sur les grandes foncières et en baisse de 0,5 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2010 ;
- une exposition limitée au risque immobilier commercial espagnol correspondant notamment à un portefeuille de crédit immobilier commercial de bonne qualité.

EXPOSITIONS AUX ABS ET CDOs IMMOBILIERS

► PORTEFEUILLE BANCAIRE ET PORTEFEUILLE DE TRANSACTION

Exposition nette En milliards d'euros	31/12/2010	31/12/2011		
	Net exposure	Gross exposure ⁽¹⁾	Allowances	Net exposure
TOTAL RMBS	10,4	10,1	(0,1)	9,9
US	0,3	0,1	(0,0)	0,1
Subprime	0,1	0,0	(0,0)	0,0
Mid-prime	0,0	0,0	(0,0)	0,0
Alt-A	0,0	-	-	-
Prime ⁽²⁾	0,2	0,1	(0,0)	0,1
UK	0,8	0,6	(0,0)	0,6
Conforming	0,2	0,1	-	0,1
Non conforming	0,6	0,5	(0,0)	0,5
Spain	0,8	0,8	(0,0)	0,8
The Netherlands	8,2	8,1	(0,0)	8,1
Other countries	0,4	0,3	(0,0)	0,3
TOTAL CMBS	2,3	1,7	(0,0)	1,7
US	1,3	1,0	-	1,0
Non US	1,0	0,7	(0,0)	0,7
TOTAL CDOs (CASH AND SYNTHETIC)	0,8	1,1	(0,0)	0,4
RMBS	0,7	-	-	-
US	0,2	0,1	-	0,1
Non US	0,6	0,5	(0,0)	0,5
CMBS	0,0	0,4	(0,0)	0,4
CDO of TRUPs	0,1	0,0	-	0,0
TOTAL	13,5	12,9	(0,2)	12,7
o/w Trading Book	0,2	-	-	0,2
TOTAL SUBPRIME, ALT-A, US CMBS AND RELATED CDOs	1,5	1,1	(0,0)	1,1

(1) Entry price + accrued interests - amortisation.

(2) Excluding Government Sponsored Entity backed Securities.

Au 31 décembre 2011, l'exposition nette aux ABS et CDOs immobiliers du portefeuille bancaire est en baisse de 0,8 milliard d'euros du fait d'amortissements et de ventes. Le portefeuille de CDO de CMBS est en hausse du fait du dénouement de couvertures (commutations). La qualité

du portefeuille s'est maintenue à un niveau élevé, avec 72 % des actifs notés AAA.

Les actifs sont comptabilisés au coût amorti, les provisions nécessaires étant effectuées en cas de dépréciation durable.

EXPOSITION AUX ASSUREURS MONOLINES

En milliards d'euros	31/12/2010		31/12/2011	
	Notional	Gross counterparty exposure	Notional	Gross counterparty exposure
CDOs of US RMBS subprime	0,68	0,58	0,70	0,60
CDOs of European RMBS	0,26	0,04	0,26	0,04
CDOs of CMBS	1,12	0,26	0,71	0,22
CDOs of corporate bonds	7,81	0,18	6,40	0,16
CLOs	5,05	0,17	4,96	0,16
Non credit related	n.s.	0,00	n.s.	0,00
TOTAL GROSS COUNTERPARTY EXPOSURE	N.S.	1,23	N.S.	1,18

En milliards d'euros	31/12/2010	31/12/2011
TOTAL GROSS COUNTERPARTY EXPOSURE	1,23	1,18
Credit derivatives bought from banks or other collateralized third parties	(0,22)	(0,24)
TOTAL UNHEDGED GROSS COUNTERPARTY EXPOSURE	1,01	0,93
Credit adjustments and allowances ⁽¹⁾	(0,86)	(0,83)
NET COUNTERPARTY EXPOSURE	0,16	0,10

(1) Including specific allowances as at 30 June 2011 of €0.4bn related to monolines classified as doubtful.

Au 31 décembre 2011, l'exposition brute au risque de contrepartie s'élève à 1,18 milliard d'euros (stable par rapport au 31 décembre 2010). Le notionnel des protections achetées sur les CDOs de CMBS et de « corporate bonds » est en baisse du fait de commutations.

PORTEFEUILLE « IN » BNP PARIBAS FORTIS⁽¹⁾

Exposition nette En milliards d'euros	31/12/2010	31/12/2011		
	Net exposure	Gross exposure ⁽¹⁾	Allowances	Net exposure
TOTAL RMBS	3,3	2,2	(0,1)	2,1
US	0,8	0,3	(0,1)	0,3
Subprime	0,0	0,0	-	0,0
Mid-prime	-	-	-	-
Alt-A	0,2	0,1	(0,0)	0,1
Prime ⁽²⁾	0,5	0,2	(0,0)	0,2
Agency	0,1	-	-	-
UK	1,0	0,7	-	0,7
Conforming	0,3	0,1	-	0,1
Non conforming	0,8	0,6	-	0,6
Spain	0,3	0,3	-	0,3
Netherlands	0,2	0,2	-	0,2
Other countries	0,9	0,7	(0,0)	0,7
CDO OF RMBS	-	-	-	-
TOTAL CMBS	0,8	0,8	(0,0)	0,8
US	0,0	0,1	(0,0)	0,1
Non US	0,8	0,7	(0,0)	0,7
TOTAL CONSUMER RELATED ABS	4,6	3,9	(0,0)	3,9
Auto Loans/Leases	0,4	0,2	-	0,2
US	-	-	-	-
Non US	0,4	0,2	-	0,2
Student Loans	3,0	2,8	(0,0)	2,8
Credit cards	0,9	0,6	-	0,6
Consumer Loans/Leases	0,1	0,1	(0,0)	0,1
Other ABS (equipment lease...)	0,3	0,2	-	0,2
CLOs AND CORPORATE CDOs	3,2	2,6	(0,0)	2,6
US	2,3	1,9	(0,0)	1,8
Non US	0,8	0,8	(0,0)	0,7
Sectorial Provision			(0,1)	
TOTAL	11,8	9,5	(0,2)	9,2

(1) Entry price + accrued interests - amortisation.

(2) Excluding Government Sponsored Entity backed Securities.

Le portefeuille « IN » a été intégré dans le bilan de BNP Paribas lors de la consolidation des actifs de Fortis le 12 mai 2009. Au 31 décembre 2011, l'exposition nette du portefeuille « IN » s'élève à 9,2 milliards d'euros, en baisse de 2,6 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2010, principalement du fait d'amortissements ou de cessions. 76 % des actifs sont notés AA⁽²⁾ ou plus.

Ce portefeuille bénéficie d'une garantie de l'État belge de 1,5 milliard d'euros sur la tranche de deuxième perte.

Le portefeuille de RMBS est de bonne qualité : 66 % des actifs sont notés AA⁽²⁾ ou plus.

Le portefeuille d'ABS de crédits à la consommation est constitué de prêts étudiants dont 94 % sont notés AA⁽²⁾ ou plus, de prêts auto dont 99 % ont une note supérieure ou égale à AA⁽²⁾ et d'encours de cartes de crédit dont 98 % sont notés AA⁽²⁾ ou plus.

Le portefeuille de CLOs et de CDOs d'entreprises est diversifié. Il est constitué d'obligations et de prêts aux entreprises. 90 % des actifs US ont une note supérieure ou égale à AA⁽²⁾. 61 % des actifs des autres pays sont notés AA⁽¹⁾ ou plus.

(1) Y compris Scaldis, conduit de refinancement d'ABCP consolidé par BNP Paribas Fortis.

(2) Sur la base de la note la plus basse entre S&P, Moody's et Fitch.

3.4 Bilan

ACTIF

GÉNÉRAL

Au 31 décembre 2011, le total du bilan consolidé du groupe BNP Paribas s'élève à 1 965,3 milliards d'euros, en diminution de 2 % par rapport au 31 décembre 2010 (1 998,2 milliards d'euros). Les principaux éléments d'actif du Groupe regroupent les instruments financiers en valeur de marché par résultat, les prêts et créances sur la clientèle, les actifs financiers disponibles à la vente, les prêts et créances sur les établissements de crédit et les comptes de régularisation et actifs divers, qui, pris dans leur ensemble, représentent 93 % du total des actifs au 31 décembre 2011 (94 % au 31 décembre 2010). La diminution de 2 % de l'actif résulte de la baisse :

- des actifs financiers disponibles à la vente de - 12 % (- 27,5 milliards d'euros à 192,5 milliards d'euros au 31 décembre 2011), en lien notamment avec les cessions de titres souverains ;
- des prêts et créances sur la clientèle de - 3 % (- 18,9 milliards d'euros à 665,8 milliards d'euros au 31 décembre 2011) ;
- des prêts et créances sur les établissements de crédit de - 21 % (- 13,3 milliards d'euros à 49,4 milliards d'euros au 31 décembre 2011) ;
- des instruments financiers en valeur de marché par résultat de - 1 % (- 12,5 milliards d'euros à 820,5 milliards d'euros au 31 décembre 2011), sous l'effet d'une baisse des inventaires des négoce de titres et des opérations de cessions temporaires de titres partiellement compensée par l'augmentation de la valeur de remplacement du portefeuille d'instruments dérivés issue des évolutions des paramètres de marché.

Ces variations sont partiellement compensées par la hausse :

- des autres éléments d'actifs du Groupe et en particulier celle des actifs « Caisse, banques centrales, CCP » de 74 % (+ 24,8 milliards d'euros à 58,4 milliards d'euros), du fait de l'augmentation des fonds déposés auprès des banques centrales ;
- et des comptes de régularisation et actifs divers de 13 % (+ 10,4 milliards à 93,5 milliards d'euros).

ACTIFS FINANCIERS ENREGISTRÉS EN VALEUR DE MARCHÉ OU DE MODÈLE PAR RÉSULTAT

Les actifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations de négoce – y compris les instruments financiers dérivés – et de certains actifs que le Groupe a choisi de valoriser, sur option, en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur acquisition. Les actifs financiers du portefeuille de négoce comportent notamment des titres, des pensions ainsi que les instruments financiers dérivés. Les actifs valorisés sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat comprennent en particulier les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance et, dans une moindre mesure, des actifs avec dérivés incorporés pour lesquels le principe d'extraction de ces dérivés n'a pas été

retenu. Plus particulièrement, les actifs financiers enregistrés en valeur de marché sont répartis en : Titres de Créances Négociables, obligations, actions et autres titres à revenu variable, opérations de pension, prêts aux établissements de crédit, à la clientèle de particuliers et d'entreprises ainsi qu'en instruments financiers dérivés de transaction. Ces actifs sont évalués en valeur de marché ou de modèle à chaque établissement d'un bilan.

Le total des instruments financiers en valeur de marché par résultat s'élève à 820,5 milliards d'euros au 31 décembre 2011, en baisse de 1 % par rapport au 31 décembre 2010 (832,9 milliards d'euros). Cette baisse résulte de la diminution volontaire des volumes d'opérations de pension de - 27 % (- 57,7 milliards d'euros à 153,3 milliards d'euros au 31 décembre 2011), des inventaires de négoce de titres obligataires de - 18 % (- 19,7 milliards d'euros à 89,7 milliards d'euros au 31 décembre 2011) et actions et autres titres à revenu variable de - 31 % (- 34,8 milliards d'euros à 76,4 milliards d'euros au 31 décembre 2011). Les évolutions des paramètres de marché, et notamment des courbes de taux, se traduisent en revanche par une augmentation de la valeur de remplacement des instruments financiers dérivés de + 30 % (+ 104,2 milliards d'euros à 452,0 milliards d'euros au 31 décembre 2011), particulièrement sensible pour les instruments dérivés de taux d'intérêt (+ 93 milliards d'euros au 31 décembre 2011, en hausse de 39 %).

Les instruments financiers en valeur de marché ou de modèle par résultat représentent ainsi 42 % du total de l'actif de BNP Paribas au 31 décembre 2011, stable par rapport à 2010.

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Les prêts et créances sur les établissements de crédit s'élèvent à 49,4 milliards d'euros au 31 décembre 2011, en diminution de - 21 % par rapport au 31 décembre 2010 (62,7 milliards d'euros), et sont répartis entre les comptes à vue, les prêts consentis aux établissements de crédit et les opérations de pension.

Les prêts aux établissements de crédit justifient l'essentiel de cette baisse (- 23 % pour un total de 35,1 milliards d'euros au 31 décembre 2011 contre 45,4 milliards d'euros au 31 décembre 2010) liées à la réduction des opérations interbancaires. Les opérations de pension sont également en baisse de 60 % et s'élèvent à 2,8 milliards d'euros au 31 décembre 2011 contre 7,1 milliards d'euros au 31 décembre 2010. Les provisions pour dépréciation sont en légère diminution (0,7 milliard d'euros au 31 décembre 2011 contre 1,0 milliard au 31 décembre 2010).

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Les prêts et créances sur la clientèle sont répartis entre les comptes ordinaires débiteurs, les prêts consentis à la clientèle, les opérations de pension et les opérations de location-financement.

Les prêts et créances sur la clientèle (nets de provisions) s'élèvent à 665,8 milliards d'euros au 31 décembre 2011 contre 684,7 milliards d'euros au 31 décembre 2010, en légère baisse de 3 %. Cette évolution résulte de la baisse des prêts consentis à la clientèle (- 1 % à 624,3 milliards d'euros au 31 décembre 2011 contre 633,6 au 31 décembre 2010) et de la baisse des opérations de pension (- 91 % à 1,4 milliard d'euros au 31 décembre 2011 contre 16,5 milliards d'euros au 31 décembre 2010). Les comptes ordinaires débiteurs s'élèvent à 38,4 milliards d'euros au 31 décembre 2011, en hausse de 36 % et les opérations de location financement s'élèvent à 29,7 milliards d'euros au 31 décembre 2011, en diminution de 10 % par rapport au 31 décembre 2010. Les provisions pour dépréciation ont augmenté de 5 % (28 milliards d'euros au 31 décembre 2011 contre 26,7 milliards d'euros au 31 décembre 2010).

ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

Les actifs disponibles à la vente sont des actifs financiers à revenu fixe ou variable qui ne répondent pas au mode de gestion des instruments financiers comptabilisés en valeur de marché ou de modèle par résultat et ne sont pas destinés, lorsqu'ils sont à revenu fixe, à être détenus jusqu'à l'échéance. Ces actifs sont évalués en valeur de marché ou assimilée par capitaux propres à chaque date d'établissement d'un bilan.

Les actifs disponibles à la vente s'élèvent (nets de provisions) à 192,5 milliards d'euros au 31 décembre 2011 contre 220,0 milliards d'euros au 31 décembre 2010, en diminution de 12 %. Cette évolution s'explique par la baisse des obligations (146,6 milliards d'euros au 31 décembre 2011 contre 170,1 au 31 décembre 2010, en baisse de 13 %), et de la baisse de 13 % des Titres de Créances Négociables (28,4 milliards d'euros au 31 décembre 2011 contre 32,4 au 31 décembre 2010), en lien essentiellement avec les cessions de titres souverains.

Les provisions des actifs financiers disponibles à la vente sont en augmentation de 1,5 milliard d'euros (5,2 milliards d'euros au 31 décembre 2011 contre 3,7 milliards d'euros au 31 décembre 2010). Le Groupe détermine les provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente à chaque date d'établissement d'un bilan. Les actifs financiers disponibles à la vente présentent une moins-value latente de 3,5 milliards d'euros au 31 décembre 2011, contre une plus-value latente de 0,4 milliard d'euros au 31 décembre 2010, du fait de la baisse de valeur

des titres à revenu fixe émis par certains émetteurs souverains de la zone euro et de la baisse des cours des titres à revenu variable cotés liée à la baisse des marchés actions. Cette évolution de - 3,9 milliards d'euros s'explique donc par l'évolution des moins-values latentes sur les titres à revenu fixe à hauteur de - 2,6 milliards d'euros et sur les titres à revenu variable à hauteur de - 1,3 milliard d'euros.

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance correspondent aux titres à revenu fixe ou déterminable et à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont présentés en deux sous catégories : Titres de Créances Négociables et obligations.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance s'élèvent à 10,6 milliards d'euros au 31 décembre 2011 contre 13,8 milliards au 31 décembre 2010, en baisse de 23 %, suite à la cession de titres souverains italiens.

COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

Les comptes de régularisation et actifs divers sont répartis entre : dépôts de garantie versés et cautionnements constitués, comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres, comptes d'encaissement, part des réassureurs dans les provisions techniques, produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance, débiteurs et actifs divers.

Les comptes de régularisation et actifs divers s'élèvent à 93,5 milliards d'euros au 31 décembre 2011 contre 83,1 milliards d'euros au 31 décembre 2010, en augmentation de 13 %. Cette évolution est essentiellement liée aux dépôts de garantie versés et cautionnements constitués (en augmentation de 12,1 milliards d'euros soit + 37 %).

CAISSE, BANQUES CENTRALES, CCP

Les comptes de caisse, banques centrales et Comptes Chèques Postaux s'élèvent à 58,4 milliards d'euros au 31 décembre 2011 en hausse de 74 % par rapport au 31 décembre 2010 (33,6 milliards d'euros).

PASSIF (HORS CAPITAUX PROPRES)

GÉNÉRAL

Le passif consolidé (hors capitaux propres) du groupe BNP Paribas s'élève à 1 879,7 milliards d'euros au 31 décembre 2011, en diminution de 2 % par rapport au 31 décembre 2010 (1 912,5 milliards d'euros). Les principaux éléments de passif du Groupe regroupent les instruments financiers en valeur de marché ou de modèle par résultat, les dettes envers les établissements de crédit, les dettes envers la clientèle, les dettes représentées par un titre, les comptes de régularisation et passifs divers et les provisions techniques des sociétés d'assurance, qui, pris dans leur ensemble, représentent 97 % du total du passif hors capitaux

propres (97 % au 31 décembre 2010). La diminution de 2 % par rapport au 31 décembre 2010 résulte principalement de la baisse :

- des dettes représentées par un titre de - 24 % (- 50,9 milliards d'euros à 157,8 milliards d'euros au 31 décembre 2011) ;
- des dettes envers la clientèle de - 6 % (- 34,6 milliards d'euros à 546,3 milliards d'euros au 31 décembre 2011) ;
- et des dettes envers les établissements de crédit de - 11 % (- 18,8 milliards d'euros à 149,2 milliards d'euros au 31 décembre 2011).

Ces variations sont partiellement compensées par la hausse :

- des instruments financiers dérivés de couverture qui augmentent de 69 % (+ 5,9 milliards d'euros à 14,3 milliards d'euros au 31 décembre 2011) ;

- des instruments financiers en valeur de marché par résultat de 5 % (+ 37,7 milliards à 762,8 milliards d'euros au 31 décembre 2011) ;
- et les provisions techniques des sociétés d'assurances de 16 % (+ 18,1 milliards à 133,1 milliards d'euros au 31 décembre 2011).

INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ OU DE MODÈLE PAR RÉSULTAT

Le portefeuille de négoce se compose principalement d'emprunts de titres et d'opérations de ventes à découvert, d'opérations de pension et d'instruments financiers dérivés. Les passifs financiers valorisés sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent principalement des émissions structurées dont les risques et la couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont neutralisées par celles des instruments dérivés de couverture.

Le total des instruments financiers en valeur de marché ou de modèle par résultat augmente de 5 % à 762,8 milliards d'euros au 31 décembre 2011 (de 725,1 milliards d'euros au 31 décembre 2010). Cette évolution résulte de l'évolution des opérations de pension de - 23 % (en baisse de 52 milliards d'euros à 171,4 milliards d'euros au 31 décembre 2011). L'évolution des paramètres de marché, et notamment des courbes de taux, se traduit en revanche par une augmentation de la valeur de remplacement des instruments financiers dérivés de 30 % (+ 102 milliards d'euros à 447,5 milliards d'euros au 31 décembre 2011), particulièrement sensible pour les instruments dérivés de taux d'intérêt (+ 94 milliards au 31 décembre 2011, en hausse de 40 %).

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Les dettes envers les établissements de crédit correspondent principalement à des emprunts et dans une moindre mesure à des comptes à vue et des opérations de pension.

Les dettes envers les établissements de crédit ont baissé de 11 % (- 18,8 milliards d'euros) par rapport au 31 décembre 2010 et s'élèvent à 149,2 milliards d'euros au 31 décembre 2011. Cette évolution provient de la baisse des emprunts auprès des établissements de crédit de - 16 % (- 20,7 milliards à 111,2 milliards d'euros au 31 décembre 2011), compensée par la hausse des opérations de pension de + 6 % (+ 1,1 milliard d'euros à 19,6 milliards au 31 décembre 2011).

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

Les dettes envers la clientèle correspondent principalement aux comptes ordinaires créditeurs, aux comptes à terme et aux comptes d'épargne à taux administré ainsi qu'à des opérations de pension.

Les dettes envers la clientèle s'élèvent à 546,3 milliards d'euros, en baisse de - 6 %, (- 34,6 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2010 à 580,9 milliards d'euros). Cette évolution résulte de la baisse des comptes à terme et assimilés de 11 % (- 27,4 milliards d'euros à 214,1 milliards d'euros au 31 décembre 2011), et dans une moindre mesure de la baisse des comptes ordinaires créditeurs de 3 % (- 7,8 milliards d'euros, à 254,5 milliards d'euros au 31 décembre 2011).

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Cette catégorie regroupe des Titres de Créances Négociables et des emprunts obligataires mais n'inclut pas les dettes représentées par un titre en valeur de marché ou de modèle par résultat (voir note 5.a des États financiers consolidés).

Les dettes représentées par un titre ont baissé de 24 %, passant de 208,7 milliards d'euros au 31 décembre 2010 à 157,8 milliards d'euros au 31 décembre 2011. Cette évolution nette résulte d'une baisse des Titres de Créances Négociables de 28 % à 135 milliards d'euros au 31 décembre 2011 et d'une hausse de 4 % des emprunts obligataires à 22,8 milliards d'euros au 31 décembre 2011.

DETTES SUBORDONNÉES

Les dettes subordonnées sont en diminution de 20 % à 19,7 milliards d'euros au 31 décembre 2011 contre 24,7 milliards d'euros au 31 décembre 2010.

PROVISIONS TECHNIQUES DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

Les provisions techniques des sociétés d'assurance ont augmenté de 16 % par rapport au 31 décembre 2011, s'élevant à 133,1 milliards d'euros au 31 décembre 2011 contre 114,9 milliards d'euros au 31 décembre 2010. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des provisions techniques liées à l'activité d'assurance-vie.

COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

Les comptes de régularisation et passifs divers recouvrent : les dépôts de garantie reçus, les comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres, les comptes d'encaissement, les charges à payer et produits constatés d'avance ainsi que les autres créanciers et passifs divers.

Les comptes de régularisation et passifs divers ont augmenté de 24 %, passant de 65,2 milliards d'euros au 31 décembre 2010 à 81,0 milliards d'euros au 31 décembre 2011. Cette évolution nette résulte d'une hausse des dépôts de garanties reçus (+ 58 % à 40,7 milliards d'euros au 31 décembre 2011) et d'une baisse des comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres (- 15 % à 16,6 milliards d'euros au 31 décembre 2011).

INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires sont en légère baisse à 10,3 milliards d'euros au 31 décembre 2011 contre 11 milliards d'euros au 31 décembre 2010. Cette évolution s'explique principalement par les contributions au résultat (+ 0,8 milliard d'euros) diminuées des distributions de dividendes et acomptes sur dividendes (- 0,5 milliard d'euros) et du remboursement de preferred shares (- 0,5 milliard d'euros).

CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS PART DU GROUPE

Les capitaux propres consolidés part du groupe de BNP Paribas (avant distribution du dividende) s'élèvent à 75,4 milliards d'euros au 31 décembre 2011 contre 74,6 milliards d'euros au 31 décembre 2010, soit en hausse de 0,8 milliard d'euros du fait du résultat net, part du Groupe de 6 milliards d'euros au titre de l'exercice 2011 et des mouvements réalisés sur titres propres pour 1,1 milliard d'euros, déduction faite du dividende versé au titre du résultat de l'exercice 2010 pour 2,5 milliards d'euros.

Les variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres enregistrent une variation de - 1,6 milliard d'euros essentiellement en raison des variations de valeur des actifs disponibles à la vente constatées directement en capitaux propres.

ENGAGEMENTS HORS-BILAN

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les engagements de financement donnés à la clientèle recouvrent essentiellement les ouvertures de crédits documentaires et de crédits confirmés et les engagements relatifs aux opérations de pension. Ils ont diminué de - 16 % à 226,0 milliards d'euros au 31 décembre 2011.

Les engagements de financement donnés aux établissements de crédit ont diminué de - 40 % à 27,3 milliards d'euros au 31 décembre 2011.

Les engagements de financement reçus sont essentiellement constitués de lettres de crédit à première demande (dites « StandBy ») et des engagements relatifs aux opérations de pension. Les engagements de financement reçus diminuent de - 2 % à 126,5 milliards d'euros au 31 décembre 2011 contre 129,5 milliards d'euros au 31 décembre 2010. Cette diminution résulte de l'augmentation des engagements reçus d'établissements de crédit (+ 14 % à 119,7 milliards d'euros

au 31 décembre 2011) plus que compensée par la diminution des engagements de financement reçus de la clientèle (- 73 % à 6,8 milliards d'euros au 31 décembre 2011).

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

Les engagements donnés par signature ont augmenté de 3 % (106,1 milliards d'euros au 31 décembre 2011 contre 102,6 milliards d'euros au 31 décembre 2010) ; cette augmentation provient principalement des engagements donnés aux établissements de crédit (+ 41 % à 14,9 milliards d'euros) compensée par une baisse des engagements donnés à la clientèle (- 1 % à 91,2 milliards d'euros).

Pour plus d'informations sur les engagements de financement et de garantie, se reporter à la note 6 des États financiers consolidés.

3.5 Compte de résultat

PRODUIT NET BANCAIRE

En millions d'euros	2011	2010	Variation (2011/2010)
Marge d'intérêts	23 981	24 060	0 %
Produits nets de commissions	8 419	8 486	- 1 %
Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	3 733	5 109	- 27 %
Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	280	452	- 38 %
Produits et charges des autres activités	5 971	5 773	+ 3 %
PRODUIT NET BANCAIRE	42 384	43 880	- 3 %

GÉNÉRALITÉS

La baisse de - 3 % du produit net bancaire du Groupe entre 2011 et 2010 résulte principalement de la baisse de - 27 % des gains nets sur les instruments financiers évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat. Cette baisse est en partie compensée par une hausse des autres produits et charges des autres activités de 3 %. La marge d'intérêt reste stable par rapport à l'exercice 2010.

MARGE D'INTÉRÊTS

Le poste « Marge d'intérêts » comprend les produits (charges) nets liés aux opérations avec la clientèle, aux opérations interbancaires, aux titres de créance émis par le Groupe, aux instruments de couverture de résultats futurs, aux instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux, au portefeuille de négoce (titres à revenu fixe, opérations de pension, opérations de prêts/emprunts et dettes représentées par un titre), aux actifs disponibles à la vente et aux actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Plus précisément, selon les normes IFRS, le poste « Marge d'intérêts » comprend :

- les produits nets d'intérêt relatifs aux prêts et créances, comprenant les intérêts ainsi que les coûts de transaction et les frais et commissions inclus dans la valeur initiale du prêt : ils sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés en compte de résultat sur la durée du prêt ;
- les produits nets d'intérêt relatifs aux titres à revenu fixe détenus dans les portefeuilles relevant de la catégorie « actifs financiers en valeur de marché par résultat » pour la part des intérêts contractuels courus et de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » pour la part des intérêts déterminés selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- les produits d'intérêt relatifs aux actifs détenus jusqu'à l'échéance, constitués des titres à revenu fixe ou déterminable et à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance ;
- les produits nets d'intérêt relatifs aux instruments de couverture de résultats futurs, qui sont utilisés notamment pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux variable. Les variations de valeur des couvertures de résultats futurs sont enregistrées en capitaux propres. Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés au compte de résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts et assimilés » au fur et à mesure de l'enregistrement au compte de résultat des produits et charges relatifs aux instruments couverts.

Les produits et charges d'intérêt relatifs aux dérivés de couverture de valeur sont présentés avec les intérêts des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché ou de modèle par résultat sur option sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

Au 31 décembre 2011, la marge d'intérêts est stable par rapport au 31 décembre 2010 et s'élève à 23 981 millions d'euros. Cette variation résulte principalement d'une hausse de 17 % des produits relatifs aux instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux qui s'élèvent à 1 519 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 1 299 millions d'euros au 31 décembre 2010, et d'une diminution des charges d'intérêts relatives aux instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux (2 712 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 2 822 millions d'euros au 31 décembre 2010).

Par ailleurs, les produits nets d'intérêts relatifs aux portefeuilles de négoce augmentent de 191 millions d'euros passant de 1 817 millions d'euros au 31 décembre 2010 à 2 008 millions d'euros au 31 décembre 2011. Ceci résulte principalement de la diminution de 308 millions des charges nettes versées au titre des dettes représentées par un titre (- 206 millions d'euros contre - 514 millions d'euros au 31 décembre 2010) ainsi que de la diminution de 79 millions des charges nettes versées au titre des opérations de pension (- 50 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre - 129 millions d'euros au 31 décembre 2010) ; ces diminutions de charges sont partiellement compensées par la baisse de 151 millions des revenus nets perçus sur les titres à revenu fixe qui s'élèvent à 2 435 millions au 31 décembre 2011 et par la baisse de 45 millions des revenus perçus au titre des prêts et emprunts (- 171 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre - 126 millions d'euros au 31 décembre 2010).

Enfin, dans une moindre mesure, les charges nettes relatives aux opérations interbancaires ont baissé de 19 % (519,0 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 644,0 millions d'euros au 31 décembre 2010), en raison notamment d'une diminution de 51 % des charges nettes d'intérêt relative aux opérations de pension.

Ces éléments expliquant une hausse de la marge d'intérêts ont été partiellement compensés par une augmentation de 21 % des charges d'intérêt sur emprunts émis par le Groupe passant de - 3 320 millions d'euros au 31 décembre 2010 à - 4 025 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Plus généralement, les principaux facteurs ayant un effet sur le niveau de la marge d'intérêts sont les volumes relatifs des actifs porteurs d'intérêts et de la dette ainsi que l'écart entre le taux d'emprunt et le taux de financement. La marge d'intérêts est également affectée par les opérations de couverture et, dans une moindre mesure, par les fluctuations des taux de change.

Les actifs porteurs d'intérêts comprennent principalement les encours des prêts et créances sur la clientèle, les encours des prêts et créances sur les établissements de crédit, ainsi que les titres à revenu fixe classés dans les catégories « actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et « actifs financiers disponibles à la vente ». L'évolution de ces actifs entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011 est résumée dans l'analyse de bilan ci-après.

Les volumes d'actifs porteurs d'intérêts et de dettes soumises à intérêts varient en fonction de plusieurs facteurs, en sus des conditions générales de marché et de la croissance interne ou externe des activités de crédit du Groupe. L'un de ces facteurs est la combinaison d'activités du Groupe et en particulier les proportions relatives de capital alloué aux activités génératrices d'intérêts par opposition aux activités génératrices de commissions. En outre, le ratio des actifs porteurs d'intérêts par rapport aux dettes soumises à intérêts est affecté par le financement de revenus autres que des intérêts par voie de prêts soumis à intérêts (par exemple, le coût de financement du portefeuille de négociation du Groupe), aboutissant à une augmentation des dettes soumises à intérêts sans augmentation corrélative des actifs portant intérêts.

L'autre facteur principal ayant un effet sur la marge d'intérêts est l'écart entre le taux d'emprunt et le taux de financement, qui est lui-même influencé par plusieurs facteurs. Ceux-ci comprennent les taux de financement des banques centrales (qui influencent aussi bien le rendement des actifs porteurs d'intérêts que les taux payés sur les sources de financement, mais pas nécessairement de manière linéaire et simultanée), la proportion des sources de financement que représentent les dépôts non rémunérés des clients, les décisions prises par le gouvernement d'augmenter ou de réduire les taux de rémunération des comptes d'épargne réglementés, l'environnement concurrentiel,

Les poids relatifs des différents produits porteurs d'intérêts du Groupe, dont les marges types diffèrent du fait de différences d'environnement concurrentiel, et la stratégie de couverture de la Banque ainsi que le traitement comptable des opérations de couverture.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS

Les produits nets de commissions recouvrent les commissions sur les opérations sur le marché interbancaire et le marché monétaire, les opérations avec la clientèle, les opérations sur titres, les opérations de change et d'arbitrage, les engagements sur titres, les instruments financiers à terme et les services financiers. Les produits nets de commissions sont en légère baisse ; ils passent de 8 486 millions d'euros au 31 décembre 2010 à 8 419 millions d'euros au 31 décembre 2011. Ceci résulte principalement d'une stabilité des revenus des activités de fiduciaire qui sont passés de 2 451 millions d'euros au 31 décembre 2010 à 2 454 millions au 31 décembre 2011, ainsi que d'une légère augmentation de 103 millions d'euros des produits nets de commissions liés aux actifs et passifs financiers qui ne sont pas évalués à la valeur de marché ou de modèle par résultat, qui ont progressé de 2 884 millions d'euros au 31 décembre 2010 à 2 987 millions d'euros au 31 décembre 2011.

GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ OU DE MODÈLE PAR RÉSULTAT

Ce poste regroupe tous les éléments de résultat (à l'exception des produits et charges d'intérêts, qui apparaissent dans la rubrique « Marge d'intérêts », ainsi qu'il est décrit ci-dessus) afférents aux instruments financiers gérés au sein du portefeuille de négoce et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluable en valeur de marché ou de modèle par résultat conformément à l'option offerte par la norme IAS 39. Ceci recouvre les plus-values et moins-values de cessions, les plus-values et moins-values liées à l'évaluation à la valeur de marché ou de modèle, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable.

Le poste comprend également les produits ou pertes résultant de l'inefficacité des couvertures de valeur, des couvertures de résultats futurs ou des couvertures des investissements nets en devises.

Les gains nets sur les instruments financiers évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat ont diminué de 27 %, passant de 5 109 millions d'euros au 31 décembre 2010 à 3 733 millions d'euros au 31 décembre 2011. Les plus-values et moins-values résultant des flux d'achats et de ventes et les réévaluations d'instruments financiers, monétaires ou dérivés, doivent être évaluées dans leur ensemble afin de refléter correctement le résultat des activités de marché. La diminution de ce poste est principalement due à la baisse des gains nets réalisés sur le portefeuille de négoce (- 66 % à 1 248 millions d'euros au 31 décembre 2011), et à celle de la réévaluation des positions de change de - 99 % à + 7 millions d'euros au 31 décembre 2011 (contre + 888 millions au 31 décembre 2010) qui n'est que partiellement compensée par la hausse des gains nets sur les instruments évalués en valeur de marché ou de modèle sur option (qui passent de 524 millions d'euros au 31 décembre 2010 à 2 891 millions d'euros au 31 décembre 2011).

La baisse du résultat sur le portefeuille de négoce est essentiellement liée à la baisse du résultat sur les instruments de dette (1 657 au 31 décembre 2010 et 1 million d'euros au 31 décembre 2011) et sur les instruments de capital (- 65 % à 455 millions d'euros au 31 décembre 2011).

GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ OU DE MODÈLE

Ce poste comprend les actifs classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente. Les variations de la valeur de marché (hors intérêts échus) de ces actifs sont comptabilisées initialement sous la rubrique « Variation d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres ». Lors de la cession de ces actifs ou de l'identification d'une perte de valeur, ces gains ou pertes latents sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché ».

Ce poste regroupe également les résultats de cession des autres actifs financiers qui ne sont pas évalués en valeur de marché ou de modèle.

Les gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché ou de modèle ont baissé de 172 millions d'euros entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2010, soit - 38 %. Cette baisse résulte d'une diminution de 780 millions d'euros des gains nets des actifs à revenu fixe partiellement compensée par une augmentation de 608 millions d'euros des gains nets sur actifs financiers à revenu variable.

PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

Ce poste comprend, entre autres, les produits nets de l'activité d'assurance, des immeubles de placement, des immobilisations en location simple, des activités de promotion immobilière et des autres produits. Les produits et charges des autres activités ont augmenté de 3 %, passant de 5 773 millions au 31 décembre 2010 à 5 971 millions d'euros au 31 décembre 2011. Cette variation résulte principalement d'une hausse de 236 millions d'euros de produits nets de l'activité d'assurance, compensée en partie par une baisse de 102 millions d'euros des produits nets des immobilisations en location simple.

En ce qui concerne l'activité d'assurance, les principales composantes des produits nets de l'activité d'assurance sont : les primes acquises brutes, les variations des provisions techniques, les charges des prestations des contrats et les variations de valeur des actifs supports de contrats en unités de compte. Les charges des prestations des contrats comprennent les charges liées aux rachats, échéances et sinistres sur les contrats d'assurance, et la variation de valeur des contrats financiers (notamment les contrats en unités de compte). Les intérêts versés sur ces contrats sont comptabilisés dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées ».

La hausse des produits nets de l'activité d'assurance provient principalement d'une augmentation des provisions techniques, qui passent de - 7 608 millions d'euros en 2010 à 1 572 millions en 2011. Cette évolution est principalement due à une baisse de la valeur des actifs supports de contrat en unités de compte, qui sont passés d'un gain net de 1 412 millions d'euros en 2010 à une perte nette de 1 597 millions d'euros en 2011. Les primes acquises brutes ont diminué, passant de 18 691 millions d'euros en 2010 à 16 288 millions d'euros en 2011. Quant aux charges des prestations des contrats, elles ont également augmenté, passant de - 8 996 millions d'euros en 2010 à - 12 484 millions d'euros en 2011.

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

En millions d'euros	2011	2010	Variation (2011/2010)
Charges générales d'exploitation	(24 608)	(24 924)	- 1 %
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciations des immobilisations	(1 508)	(1 593)	- 5 %
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	(26 116)	(26 517)	- 1 %

Les charges générales d'exploitation et les dotations aux amortissements et aux provisions ont connu une diminution de 1 %, passant de 26 517 millions d'euros en 2010 à 26 116 millions d'euros en 2011.

RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le résultat brut d'exploitation du Groupe a diminué de 6 % à 16 268 millions d'euros au 31 décembre 2011 (contre 17 363 millions d'euros au 31 décembre 2010) en raison principalement de la baisse du

produit net bancaire (- 3 %), et d'une amélioration des charges générales d'exploitation (1 %).

COÛT DU RISQUE

En millions d'euros	2011	2010	Variation (2011/2010)
Dotations nettes aux dépréciations	(3 510)	(4 594)	- 23,6 %
Récupérations sur créances amorties	514	393	+ 30,8 %
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(560)	(601)	- 6,8 %
Perte sur dette souveraine grecque	(3 241)	-	
DOTATIONS NETTES TOTALES AUX PROVISIONS	(6 797)	(4 802)	+ 41,5 %

Ce poste recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du Groupe ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers dérivés négociés de gré à gré.

L'augmentation du coût du risque en 2011 par rapport à 2010 est due notamment à la dépréciation enregistrée sur la dette souveraine grecque pour 3 241 millions d'euros.

Hors dépréciation enregistrée sur la dette souveraine grecque, la baisse du coût du risque en 2011 par rapport à 2010 est principalement due à une baisse des dotations nettes aux provisions pour dépréciation du fait d'une diminution de 79 % des provisions des activités de Corporate and Investment Banking à 75 millions d'euros en 2011 (contre 350 millions d'euros en 2010), dont une diminution de 323 millions des dotations nettes aux provisions des *Métiers conseil et marché de capitaux* (reprise de 21 millions d'euros en 2011 contre une dotation de 302 millions d'euros en 2010). Par ailleurs, les provisions des activités de Banque de détail

(Retail Banking) qui s'élèvent à 3 565 millions d'euros en 2011 (contre 4 497 millions d'euros en 2010) baissent de 21 %, dont une diminution de 45 % des dotations nettes aux provisions de *BancWest* (dotation de 256 millions d'euros en 2011 contre une dotation de 465 millions d'euros en 2010) et une diminution de 14 % des dotations nettes aux provisions de *Personal Finance* (dotation de 1 639 millions d'euros en 2011 contre une dotation de 1 913 millions d'euros en 2010).

Au 31 décembre 2011, le montant total des prêts et engagements douteux nets de garanties s'élève à 37 milliards d'euros (contre un montant de 36 milliards d'euros au 31 décembre 2010), et les provisions atteignent un total de 30 milliards d'euros y compris l'effet du provisionnement de la dette souveraine grecque (contre 29 milliards d'euros au 31 décembre 2010). Le ratio de couverture est de 80 % au 31 décembre 2011 contre 81 % au 31 décembre 2010 dans un environnement caractérisé par un niveau général de risque en amélioration.

Pour un exposé plus détaillé des dotations nettes aux provisions par métier, se reporter à la section « Résultats par pôle/métier ».

RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE

En millions d'euros	2011	2010	Variation (2011/2010)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	9 471	12 561	- 25 %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	80	268	- 70 %
Gains nets sur autres actifs immobilisés	206	269	- 23 %
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(106)	(78)	36 %
Impôts sur les bénéfices	(2 757)	(3 856)	- 29 %
Intérêts minoritaires	(844)	(1 321)	- 36 %
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE	6 050	7 843	- 23 %

GÉNÉRALITÉS

Le résultat net, part du Groupe, en 2011 est en baisse de 23 % par rapport à 2010.

QUOTE-PART DU RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

La quote-part du résultat net des sociétés du Groupe mises en équivalence a baissé, passant de 268 millions d'euros en 2010 à 80 millions d'euros en 2011, du fait notamment de l'impact de la provision sur la dette souveraine grecque de - 213 millions dans des partenariats dans l'assurance.

GAINS NETS SUR AUTRES ACTIFS IMMOBILISÉS

Ce poste recouvre les résultats nets des cessions réalisées sur les immobilisations corporelles et incorporelles utilisées pour l'activité, et des cessions réalisées sur les titres consolidés encore inclus dans le périmètre de consolidation au moment de la cession. Les gains nets sur autres actifs immobilisés ont baissé, passant de 269 millions d'euros en 2010 à 206 millions d'euros en 2011.

VARIATION DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Les variations de valeur des écarts d'acquisitions augmentent, passant de - 78 millions d'euros en 2010 à - 106 millions d'euros en 2011.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Groupe a enregistré une charge d'impôts sur les bénéfices en 2011 de 2 757 millions d'euros, en baisse par rapport au montant de 3 856 millions d'euros enregistré en 2010. Cette évolution résulte de la baisse du résultat net avant impôt.

INTÉRÊTS MINORITAIRES

La quote-part des intérêts minoritaires dans le résultat net des sociétés consolidées du Groupe a baissé à 844 millions d'euros en 2011 contre 1 321 millions d'euros en 2010 du fait notamment de la dépréciation des titres grecs dans certaines filiales où existent des intérêts minoritaires (BNP Paribas Fortis, BGL BNP Paribas et Cardif Assurances Vie).

3.6 Événements récents

PRODUITS ET SERVICES

De nouveaux produits et services sont régulièrement proposés aux clients de BNP Paribas. Des informations sont disponibles sur les sites Internet

du Groupe, notamment à travers des communiqués de presse accessibles via le site Internet www.invest.bnpparibas.com.

3

CROISSANCE EXTERNE ET PARTENARIATS

Il n'y a pas eu depuis le 4 novembre 2011, date de publication de la troisième actualisation du Document de référence 2010, d'événement significatif susceptible d'apparaître dans cette section.

RÉSULTATS DE L'OFFRE DE RACHAT DE CONVERTIBLE AND SUBORDINATED HYBRID EQUITY-LINKED SECURITIES (LES « CASHES »)

Les résultats sont disponibles sur le site des relations investisseurs de BNP Paribas à l'adresse suivante : www.invest.bnpparibas.com.

BNP PARIBAS CIB CÈDE SON ACTIVITÉ NORD-AMÉRICAINNE DE RESERVE-BASED LENDING

Le communiqué de presse est disponible sur le site des relations investisseurs de BNP Paribas à l'adresse suivante : www.invest.bnpparibas.com.

BNP PARIBAS CEDE A SIMON PROPERTY GROUP UNE PARTICIPATION DE 28,7 % DANS KLÉPIERRE S.A.

Le communiqué de presse est disponible sur le site des relations investisseurs de BNP Paribas à l'adresse suivante : www.invest.bnpparibas.com.

3.7 Perspectives

PERSPECTIVES DES PÔLES OPÉRATIONNELS

RETAIL BANKING

Dans les quatre réseaux domestiques (France, Italie, Belgique et Luxembourg), le Groupe poursuivra sa mobilisation pour accompagner les clients à travers la crise et l'évolution réglementaire.

Ainsi, pour les particuliers, les réseaux continueront d'adapter l'offre d'épargne aux nouvelles attentes des clients et à l'évolution de la réglementation. Les innovations technologiques au service des clients (Mobile, Internet, moyens de paiement sans contact) seront accélérées et un nouveau service (Priority Banking) déployé.

Pour les entreprises et les entrepreneurs, les réseaux termineront le déploiement des Maisons des Entrepreneurs en France et en Italie et développeront des solutions de location (Leasing, Arval) notamment pour l'investissement des PME. En Belgique, une campagne « Working Capital Management » sera lancée pour mieux accompagner les clients dans le financement de leurs besoins d'exploitation et dans leur gestion de trésorerie.

Afin de rechercher une meilleure efficacité opérationnelle, les plans de réduction des coûts mis en œuvre en Italie, en Belgique et au Luxembourg seront poursuivis avec leurs objectifs d'économie ambitieux pour 2014.

Dans les réseaux de banque de détail hors zone euro, l'objectif sera de tirer profit de plans de développements sélectifs. BancWest pourra ainsi profiter d'une conjoncture plus favorable, en poursuivant le déploiement de la banque privée et en capitalisant sur l'effort commercial vers les entreprises. Europe Méditerranée poursuivra le déploiement sélectif de son modèle intégré en accélérant le développement des plates-formes transversales et en réduisant la base des coûts opérationnels. En Turquie, marché en forte croissance, le Groupe visera à consolider sa position en menant à bien le plan industriel et en développant les ventes croisées avec Investment Solutions (Wealth Management et Assurance) et CIB (Trade Finance et Fixed Income).

Personal Finance poursuivra l'adaptation de ses modèles au nouvel environnement.

En France, Cetelem Banque poursuivra le développement de la vente de produits d'épargne et de prévoyance. Des actions seront aussi menées pour favoriser l'accès au crédit dans le nouveau cadre réglementaire. L'accord industriel avec BPCE continuera d'être progressivement mis en œuvre.

En Italie, Personal Finance déclinera le modèle de Cetelem Banque avec Findomestic Banca en faisant évoluer la gestion de la relation clients et en commercialisant des comptes de dépôts. La commercialisation des crédits immobiliers et des comptes courants de BNL bc, ainsi que des produits d'assurance de Cardif, sera par ailleurs développée.

Au-delà, Personal Finance dispose de relais de croissance avec le développement de l'activité en Allemagne, Brésil, Europe Centrale, et Russie, le nouveau partenariat avec la Banque de la Poste en Belgique, et l'expansion de « PF Inside », modèle de déploiement du crédit à la consommation dans les réseaux du Groupe hors zone euro.

INVESTMENT SOLUTIONS

En 2012, le pôle poursuivra le redressement de la Gestion d'actifs. Le métier a un objectif de baisse des coûts de 10 % par rapport à 2011 et accélérera le développement de produits à forte valeur ajoutée, tels que la gestion de titres de dette et d'actions des marchés émergents et la gestion alternative. Il mettra l'accent sur les zones Asie-Pacifique, Moyen-Orient et Amérique latine. De manière générale, Investment Solutions renforcera sa présence dans les marchés en forte croissance, en Asie-Pacifique notamment pour Wealth Management et Securities Services. L'Assurance cherchera à accroître son chiffre d'affaires dans l'activité de protection.

Enfin, le pôle poursuivra les approches transversales de croissance et d'optimisation, tant entre les métiers du pôle, qu'avec Retail Banking et CIB, ainsi que par le développement de BNP Paribas Real Estate au sein du Groupe.

CORPORATE AND INVESTMENT BANKING (CIB)

CIB continuera de se mobiliser afin de s'adapter rapidement et de mettre en œuvre un modèle plus désintermédié pour accompagner les clients dans le cadre des nouvelles réglementations de Bâle.

Dans le métier Fixed Income, CIB développera la capacité de distribution ainsi que le service aux clients investisseurs, et favorisera les produits courts et plus standards pour répondre au rôle croissant des marchés dans le financement de l'économie et réduire la consommation de capital et de liquidité, ajustant sa plate-forme de manière sélective. Les synergies avec les Métiers de Financement seront développées afin de favoriser l'origination et la distribution, pour accompagner les clients dans leurs projets. Les métiers Actions et Conseils accéléreront le déploiement de plates-formes de distribution de produits standardisés ou cotés et renforceront la franchise afin de répondre à la consolidation du marché et à la demande de produits simples et plus liquides.

L'année 2012 devrait connaître encore un impact sensible des éléments non récurrents avec un coût supplémentaire de 650 millions d'euros pour les cessions et 200 millions d'euros de coûts de restructuration. À terme, ces efforts d'adaptation devraient dégager une économie de 450 millions d'euros en année pleine, permettant de compenser en partie la disparition des revenus récurrents liés à la réduction des encours financés : - 1,4 milliard d'euros hors effet du repricing.

Face à une réglementation de plus en plus contraignante, le pôle est bien positionné, étant une des rares CIB européennes avec une masse critique et une dimension mondiale, bénéficiant d'une approche des clients fondée sur la relation et sur quatre marchés domestiques et l'expertise exceptionnelle de ses équipes, reconnue par le marché.

LIQUIDITÉ ET FINANCEMENT

Le bilan « cash » du Groupe, hors Klépierre et hors Assurance et après compensation des dérivés, des opérations de pension et des comptes de régularisation, est passé de 1 097 milliards d'euros au 31 décembre 2010 à 965 milliards d'euros au 31 décembre 2011, soit une diminution de 12 % sur un an. Les fonds propres, les dépôts de la clientèle et les ressources à moyen et long terme représentent un total de ressources stables en excédent de 31 milliards d'euros par rapport aux besoins de financement de l'activité de clientèle, ce qui illustre l'adaptation de la banque au nouveau contexte réglementaire et de marché.

Les réserves de liquidité du Groupe, disponibles instantanément, s'élèvent à 160 milliards d'euros (y compris 66 milliards de dollars), soit 85 % des ressources de trésorerie à court terme.

Le programme d'émission à moyen et long terme du Groupe pour 2012 s'élève à 20 milliards d'euros, compte tenu de la réduction des besoins du fait du plan d'adaptation. Au 31 janvier 2012, 5 milliards d'euros ont déjà été levés, avec un niveau de spread moyen de 122 pb au-dessus du swap et une maturité moyenne de 6,7 ans, sous forme de placements privés ou dans les réseaux du Groupe. Le programme 2012 est conçu pour pouvoir être réalisé sans nécessité de recourir aux marchés publics.

SOLVABILITÉ

Au 31 décembre 2011, le ratio « common equity Tier 1 » Bâle 2.5, qui inclut le régime de la directive européenne « CRD 3 » entré en vigueur fin 2011, s'élève à 9,6 %. L'objectif fixé par l'Autorité Bancaire Européenne (EBA) de ratio de solvabilité à 9 %, fin juin 2012, qui, au-delà de la CRD3, impose une déduction supplémentaire pour les moins-values latentes sur les titres souverains européens détenus, est donc d'ores et déjà atteint avec six mois d'avance, avec un ratio de 9,2 %. Cette déduction supplémentaire est en effet de 40 pb pour BNP Paribas selon la mesure officielle de l'EBA.

Cette forte solvabilité a été renforcée chaque année et a permis aux fonds propres « common equity Tier 1 » de doubler en trois ans, notamment grâce à la mise en réserve de la majeure partie des résultats.

Les actifs pondérés s'élèvent à 614 milliards d'euros, y compris le passage à Bâle 2.5 qui ajoute 32 milliards d'euros complémentaires, essentiellement dans les Marchés de Capitaux. Le plan d'adaptation de la taille du bilan a permis de réduire les actifs pondérés de 25 milliards d'euros, dont 8 milliards d'euros d'adaptation à Bâle 2.5.

Pour fin 2012, à partir de ce ratio « common equity Tier 1 » Bâle 2.5 de 9,6 % fin 2011, l'objectif de 9 % avec l'ensemble des règles de la CRD4 sans dispositions transitoires (« Basel 3 fully loaded ») devrait être atteint en combinant : la déduction de 40 pb conventionnels, en prolongement de la règle de l'EBA, pour la détention de titres souverains européens ; l'impact des autres dispositions de la CRD4 actuellement anticipé par BNP Paribas à - 180 pb⁽¹⁾ ; le plan d'adaptation dégageant + 68 pb additionnels au-delà des 32 pb déjà réalisés en 2011 ; enfin le paiement du dividende en actions et la génération organique de capital de 2012 apportant respectivement + 20 pb⁽²⁾ et + 72 pb⁽³⁾ supplémentaires.

Le portefeuille d'activités équilibré du Groupe a constitué un facteur de stabilité qui a permis d'afficher des résultats continuellement bénéficiaires dans la crise. Cet équilibre n'est pas altéré par le passage à Bâle 2.5, la proportion des activités de banque de détail restant supérieure à 50 %, celle de CIB proche d'un tiers et celle d'Investment Solutions autour d'un sixième du capital alloué aux pôles opérationnels.

(1) La CRD4 étant encore en discussion au Parlement Européen, ses dispositions restent sujettes à interprétation et sont susceptibles d'être modifiées.

(2) Hypothèse de paiement du dividende en action à hauteur de 50 % en moyenne sur les deux exercices 2011 et 2012.

(3) Sur la base du consensus Bloomberg au 10 février 2012, avec un taux de distribution de 25 %.

4

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2011 ÉTABLIS SELON LES NORMES COMPTABLES IFRS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE

4.1	Compte de résultat de l'exercice 2011	102
4.2	État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	103
4.3	Bilan au 31 décembre 2011	104
4.4	Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2011	105
4.5	Tableaux de passage des capitaux propres du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011	106
4.6	Notes annexes aux États financiers établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne	108
Note 1	Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe	108
1.a	Normes comptables applicables	108
1.b	Principes de consolidation	108
1.b.1	Périmètre de consolidation	108
1.b.2	Méthodes de consolidation	108
1.b.3	Règles de consolidation	109
1.b.4	Regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition	109
1.c	Actifs et passifs financiers	110
1.c.1	Crédits	110
1.c.2	Contrats d'épargne et de prêt réglementés	111
1.c.3	Titres	111
1.c.4	Opérations en devises	112
1.c.5	Dépréciation des actifs financiers	112
1.c.6	Reclassements d'actifs financiers	113
1.c.7	Dettes émises représentées par un titre	114
1.c.8	Actions propres et dérivés sur actions propres	114
1.c.9	Instruments dérivés et comptabilité de couverture	114
1.c.10	Détermination de la valeur de marché	115
1.c.11	Actifs et passifs financiers comptabilisés en valeur de marché par résultat sur option	116
1.c.12	Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers	116
1.c.13	Coût du risque	116
1.c.14	Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers	116
1.c.15	Compensation des actifs et passifs financiers	117

1.d	Normes comptables propres aux activités d'assurance	117
1.d.1	Actifs	117
1.d.2	Passifs	117
1.d.3	Compte de résultat	117
1.e	Immobilisations	118
1.f	Contrats de location	118
1.f.1	La société du Groupe est le bailleur du contrat de location	118
1.f.2	La société du Groupe est le preneur du contrat de location	119
1.g	Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	119
1.h	Avantages bénéficiant au personnel	119
1.i	Paiement à base d'actions	120
1.j	Provisions de passif	121
1.k	Impôt courant et différé	121
1.l	Tableau des flux de trésorerie	121
1.m	Utilisation d'estimations dans la préparation des États financiers	121
Note 2	Notes relatives au compte de résultat de l'exercice 2011	122
2.a	Marge d'intérêts	122
2.b	Commissions	123
2.c	Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	123
2.d	Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	123
2.e	Produits et charges des autres activités	124
2.f	Coût du risque	124
2.g	Impôt sur les bénéfices	126
Note 3	Informations sectorielles	126
Note 4	Exposition au risque souverain	129
Note 5	Notes relatives au bilan au 31 décembre 2011	132
5.a	Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en valeur de marché par résultat	132
5.b	Instruments financiers dérivés à usage de couverture	134
5.c	Actifs financiers disponibles à la vente	134
5.d	Mesure de la valeur de marché des instruments financiers	135
5.e	Reclassification d'instruments financiers initialement comptabilisés en valeur de marché par résultat à des fins de transaction ou en actifs disponibles à la vente	138
5.f	Opérations interbancaires, créances et dettes sur établissements de crédit	139
5.g	Prêts, créances et dettes sur la clientèle	140
5.h	Encours dépréciés ou non présentant des impayés et garanties reçues au titre de ces encours	141
5.i	Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	142
5.j	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	145
5.k	Impôts courants et différés	145
5.l	Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	147
5.m	Participations dans les sociétés mises en équivalence	147
5.n	Immobilisations de placement et d'exploitation	148
5.o	Écarts d'acquisition	149
5.p	Provisions techniques des sociétés d'assurance	150
5.q	Provisions pour risques et charges	151

Note 6	Engagements de financement et de garantie	153
6.a	Engagements de financement donnés ou reçus	153
6.b	Engagements de garantie donnés par signature	153
6.c	Autres engagements de garantie	153
Note 7	Rémunération et avantages consentis au personnel	154
7.a	Frais de personnel	154
7.b	Avantages postérieurs à l'emploi	154
7.c	Autres avantages à long terme	158
7.d	Indemnités de fin de contrat de travail	158
7.e	Paievements à base d'actions	158
Note 8	Informations complémentaires	163
8.a	Évolution du capital et résultat par action	163
8.b	Périmètre de consolidation	170
8.c	Variation de la part du Groupe et des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves des filiales	188
8.d	Regroupement d'entreprises	189
8.e	Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux	190
8.f	Relations avec les autres parties liées	199
8.g	Échéancier par maturité	201
8.h	Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	202
8.i	Passif éventuel : procédures judiciaires et d'arbitrage	203
8.j	Honoraires des Commissaires aux comptes	204

4.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 206

Les États financiers consolidés du groupe BNP Paribas sont présentés au titre des deux exercices 2011 et 2010. Conformément à l'article 20.1 de l'annexe I au règlement européen Prospectus (règlement EU 809/2004), il est précisé que l'exercice 2009 est consultable dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 10 mars 2010 sous le numéro D.10-0102.

4.1 Compte de résultat de l'exercice 2011

<i>En millions d'euros</i>	Notes	Exercice 2011	Exercice 2010
Intérêts et produits assimilés	2.a	47 124	47 388
Intérêts et charges assimilées	2.a	(23 143)	(23 328)
Commissions (produits)	2.b	13 695	13 857
Commissions (charges)	2.b	(5 276)	(5 371)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	2.c	3 733	5 109
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	2.d	280	452
Produits des autres activités	2.e	26 836	30 385
Charges des autres activités	2.e	(20 865)	(24 612)
PRODUIT NET BANCAIRE		42 384	43 880
Charges générales d'exploitation		(24 608)	(24 924)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	5.n	(1 508)	(1 593)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		16 268	17 363
Coût du risque	2.f	(6 797)	(4 802)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		9 471	12 561
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		80	268
Gains nets sur autres actifs immobilisés		206	269
Écarts d'acquisition	5.o	(106)	(78)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		9 651	13 020
Impôt sur les bénéfices	2.g	(2 757)	(3 856)
RÉSULTAT NET		6 894	9 164
dont intérêts minoritaires		844	1 321
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE		6 050	7 843
Résultat par action	8.a	4,82	6,33
Résultat dilué par action	8.a	4,81	6,32

4.2 État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2011	Exercice 2010
Résultat net	6 894	9 164
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(1 748)	(1 085)
Éléments relatifs aux variations de parités monétaires	(61)	1 354
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances	(2 532)	(2 373)
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances, rapportées au résultat de la période	277	(69)
Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	640	33
Variations de valeur des instruments dérivés de couverture, rapportées au résultat de la période	(15)	(28)
Éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	(57)	(2)
TOTAL CUMULÉ	5 146	8 079
Part du Groupe	4 487	6 837
Part des minoritaires	659	1 242

4.3 Bilan au 31 décembre 2011

<i>En millions d'euros, au</i>	Notes	31 décembre 2011	31 décembre 2010
ACTIF			
Caisse, banques centrales, CCP		58 382	33 568
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	5.a	820 463	832 945
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	9 700	5 440
Actifs financiers disponibles à la vente	5.c	192 468	219 958
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.f	49 369	62 718
Prêts et créances sur la clientèle	5.g	665 834	684 686
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		4 060	2 317
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5.j	10 576	13 773
Actifs d'impôts courants et différés	5.k	11 570	11 557
Comptes de régularisation et actifs divers	5.l	93 540	83 124
Participation différée des assurés aux bénéfices	5.p	1 247	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.m	4 474	4 798
Immeubles de placement	5.n	11 444	12 327
Immobilisations corporelles	5.n	18 278	17 125
Immobilisations incorporelles	5.n	2 472	2 498
Écarts d'acquisition	5.o	11 406	11 324
TOTAL ACTIF		1 965 283	1 998 158
DETTES			
Banques centrales, CCP		1 231	2 123
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	5.a	762 795	725 105
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	14 331	8 480
Dettes envers les établissements de crédit	5.f	149 154	167 985
Dettes envers la clientèle	5.g	546 284	580 913
Dettes représentées par un titre	5.i	157 786	208 669
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		356	301
Passifs d'impôts courants et différés	5.k	3 489	3 745
Comptes de régularisation et passifs divers	5.l	81 010	65 229
Provisions techniques des sociétés d'assurance	5.p	133 058	114 918
Provisions pour risques et charges	5.q	10 480	10 311
Dettes subordonnées	5.i	19 683	24 750
TOTAL DETTES		1 879 657	1 912 529
CAPITAUX PROPRES			
<i>Capital et réserves</i>		70 714	66 620
<i>Résultat de l'exercice, part du Groupe</i>		6 050	7 843
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe		76 764	74 463
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(1 394)	169
Total part du Groupe		75 370	74 632
Réserves et résultat des minoritaires		10 737	11 293
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(481)	(296)
Total intérêts minoritaires		10 256	10 997
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		85 626	85 629
TOTAL PASSIF		1 965 283	1 998 158

4.4 Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2011

En millions d'euros	Notes	Exercice 2011	Exercice 2010
Résultat avant impôts		9 651	13 020
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements hors résultat		18 975	18 832
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		3 788	3 739
Dotations nettes aux provisions des autres immobilisations et dépréciation des écarts d'acquisition		135	136
Dotations nettes aux provisions		6 359	10 877
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(80)	(269)
Produits (charges) nets des activités d'investissement		(246)	288
Produits nets des activités de financement		(1 719)	(2 303)
Autres mouvements		10 738	6 364
Augmentation (diminution) nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		11 719	(34 550)
Diminution nette liée aux opérations avec les établissements de crédit		(11 427)	(31 425)
Diminution nette liée aux opérations avec la clientèle		(68 092)	(34 964)
Augmentation nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		96 551	37 530
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		(2 970)	(2 557)
Impôts versés		(2 343)	(3 134)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE		40 345	(2 698)
Augmentation (diminution) nette liée aux actifs financiers et aux participations	8.d	325	(4 940)
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(1 938)	(1 790)
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(1 613)	(6 730)
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		(3 910)	(759)
Diminution de trésorerie provenant des autres activités de financement		(11 058)	(22 054)
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		(14 968)	(22 813)
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE		1 550	3 053
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE		25 314	(29 188)
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période		25 015	54 202
Comptes actifs de caisse, banques centrales et CCP		33 568	56 076
Comptes passifs de banques centrales et CCP		(2 123)	(5 510)
Prêts à vue aux établissements de crédit	5.f	11 273	16 379
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.f	(17 464)	(12 380)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(239)	(362)
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période		50 329	25 015
Comptes actifs de caisse, banques centrales et CCP		58 382	33 568
Comptes passifs de banques centrales et CCP		(1 231)	(2 123)
Prêts à vue aux établissements de crédit	5.f	12 099	11 273
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.f	(18 308)	(17 464)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(613)	(239)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES SOLDES DES COMPTES DE TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE		25 314	(29 188)

4.5 Tableaux de passage des capitaux propres

En millions d'euros	Capital et réserves			
	Part du Groupe			
	Actions ordinaires, actions de préférence et réserves liées	Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	Réserves non distribuées	Total
Situation au 31 décembre 2009	25 188	8 045	35 093	68 326
Affectation du résultat de l'exercice 2009			(1 776)	(1 776)
Augmentations de capital et émissions	624			624
Réduction de capital	(40)			(40)
Incidence du remboursement des actions de préférence	(72)			(72)
Mouvements sur titres propres	9	(16)	5	(2)
Opérations résultant de plans de paiement en actions	7		(5)	2
Rémunération des preferred shares et des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée			(310)	(310)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires (note 8.c)			(23)	(23)
Changement de méthode de consolidation affectant les actionnaires minoritaires				
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle (note 8.c)			(53)	(53)
Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires			2	2
Autres variations	(5)		(53)	(58)
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres				
Résultat net au 31 décembre 2010			7 843	7 843
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice				
Situation au 31 décembre 2010	25 711	8 029	40 723	74 463
Affectation du résultat de l'exercice 2010			(2 521)	(2 521)
Augmentations de capital et émissions	396			396
Réduction de capital				
Incidence des échanges et de rachats des TSSDI			114	114
Mouvements sur titres propres	(427)	(768)	91	(1 104)
Opérations résultant de plans de paiement en actions			65	65
Rémunération des preferred shares et des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée			(295)	(295)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires (note 8.c)			(80)	(80)
Changement de méthode de consolidation affectant les actionnaires minoritaires			(8)	(8)
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle (note 8.c)			(292)	(292)
Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires			3	3
Autres variations	(2)		(25)	(27)
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres				
Résultat net au 31 décembre 2011			6 050	6 050
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice				
Situation au 31 décembre 2011	25 678	7 261	43 825	76 764

du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011

			Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres					Capitaux propres totaux
Intérêts minoritaires			Part du Groupe			Intérêts minoritaires		
Capital et réserves	Preferred shares éligibles au Tier1	Total	Parités monétaires	Actifs financiers disponibles à la vente et prêts et créances reclassés	Instruments dérivés de couverture		Total	
8 730	2 330	11 060	(1 559)	2 161	573	1 175	(217)	80 344
(359)		(359)						(2 135)
132		132						756
(130)	(440)	(570)						(610)
								(72)
	2	2						2
(146)		(146)						(456)
23		23						
(223)		(223)						(223)
(137)		(137)						(190)
145		145						147
90		90						32
			1 158	(2 175)	11	(1 006)	(79)	(1 085)
1 321		1 321						9 164
(45)		(45)						(45)
9 401	1 892	11 293	(401)	(14)	584	169	(296)	85 629
(462)		(462)						(2 983)
	(500)	(500)						396
								(500)
								114
								(1 104)
								65
(117)		(117)						(412)
80		80						
63		63						55
(477)		(477)						(769)
(16)		(16)						(13)
65	3	68						41
			(44)	(2 182)	663	(1 563)	(185)	(1 748)
844		844						6 894
(39)		(39)						(39)
9 342	1 395	10 737	(445)	(2 196)	1 247	(1 394)	(481)	85 626

4.6 Notes annexes aux États financiers établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

Note 1 RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

1.a NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les comptes consolidés du groupe BNP Paribas sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union européenne⁽¹⁾. À ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relative à la comptabilité de couverture ont été exclues, et certains textes récents n'ont pas encore fait l'objet d'une procédure d'adoption.

L'entrée en vigueur des autres normes d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2011 n'a pas eu d'effet sur les États financiers de l'exercice 2011.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne lorsque l'application en 2011 n'est l'objet que d'une option.

Les informations relatives à la nature et l'étendue des risques afférents aux instruments financiers requises par IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » et aux contrats d'assurance requises par IFRS 4 « Contrats d'assurance » ainsi que les informations sur les fonds propres réglementaires prescrites par IAS 1 « Présentation des États financiers » sont présentées au sein du chapitre 5 – Pilier 3 du rapport de gestion. Ces informations qui font partie intégrante des notes annexes aux États financiers consolidés du groupe BNP Paribas sont couvertes par l'opinion des commissaires aux comptes sur les États financiers consolidés et sont identifiées dans le rapport de gestion par la mention « audité ».

1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.b.1 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de BNP Paribas regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Une entreprise est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lors que sa contribution dans les comptes consolidés reste en deçà des trois seuils suivants : 15 millions d'euros pour le produit net bancaire, 1 million d'euros pour le résultat brut d'exploitation ou le résultat net avant impôt, et 500 millions d'euros pour le total du bilan⁽²⁾. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

Enfin, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités « ad hoc »), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion afin d'obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification ;
- le Groupe a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés à l'activité de la dite entité. Les avantages peuvent prendre la forme d'un droit à recevoir tout ou partie du résultat, évalué sur une base annuelle, une quote-part d'actif net, à disposer d'un ou plusieurs actifs ou à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;
- le Groupe conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage ; tel peut être le cas si le Groupe reste exposé aux premières pertes du portefeuille d'actifs logé dans l'entité.

1.b.2 Méthodes de consolidation

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le groupe BNP Paribas détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

(1) Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

(2) Une actualisation des seuils a été opérée au 1^{er} janvier 2011. Avant cette date, les seuils s'élevaient à 8 millions d'euros pour le produit net bancaire, 1 million d'euros pour le résultat brut d'exploitation ou le résultat net avant impôt, et 40 millions d'euros pour le total du bilan.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres groupes dans lesquelles le groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou d'aide à la décision, et apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte de la cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Les transactions aboutissant à une perte de contrôle intervenues antérieurement au 1^{er} janvier 2010 conduisent à la constatation d'un résultat de cession correspondant à la différence entre le prix de cession et la quote-part de capitaux propres cédée. L'application de la norme IAS 27 révisée modifie le traitement des pertes de contrôle intervenant postérieurement au 1^{er} janvier 2010 et conduit à réévaluer la quote-part résiduelle éventuellement conservée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

1.b.3 Règles de consolidation

Les États financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris

les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés de BNP Paribas sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper-inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique « Écarts de conversion » et pour la part des tiers sous la rubrique « Intérêts minoritaires ». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1^{er} janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie d'une participation détenue dans une entreprise située hors de la zone euro conduisant à changer la nature de l'investissement (perte de contrôle, d'influence notable ou de contrôle conjoint), l'écart de conversion cumulé existant au sein des capitaux propres à la date de liquidation ou de cession est enregistré en résultat.

En cas de variation de pourcentage d'intérêts ne conduisant pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est réalloué entre la part du Groupe et les intérêts minoritaires si l'entité est intégrée globalement ; dans le cas d'une entreprise associée ou d'une coentreprise, il est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

1.b.4 Regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition

Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de

regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. À cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif. Les intérêts minoritaires sont alors évalués pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, pour chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les intérêts minoritaires à leur juste valeur, une fraction de l'écart d'acquisition ainsi déterminé leur étant alors affectée. Le Groupe n'a, à ce jour, jamais retenu cette option.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

À la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la valeur de marché à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée étant prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets des révisions de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant à l'époque, n'avaient pas été retraités selon les principes de la norme IFRS 3.

Évaluation des écarts d'acquisition

Le groupe BNP Paribas procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en « ensembles homogènes de métiers »⁽¹⁾. Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation consistant à s'assurer que les écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers ne sont pas frappés d'une dépréciation durable sont effectués lorsqu'apparaît

un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la Direction Générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

1.c ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

1.c.1 Crédits

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués, et les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. Les prêts cotés sur un marché actif sont inclus dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » et valorisés conformément aux règles s'appliquant à cette catégorie.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

(1) Le terme consacré aux ensembles homogènes de métiers par la norme IAS 36 est celui d'« Unité Génératrice de Trésorerie ».

1.c.2 Contrats d'épargne et de prêt réglementés

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour le Groupe qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs du Groupe relatifs à chaque génération – les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération – sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent :

- pour la phase crédit, aux encours statistiquement probables pour les crédits, ainsi qu'aux encours de crédit déjà mis en place ;
- pour la phase épargne, à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus ; les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase crédit, et de celles observées sur les produits d'assurance vie en euro pour la phase d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode dite Monte Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée sous la rubrique « Provisions pour risques et charges » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ».

1.c.3 Titres

Catégories de titres

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en quatre catégories.

Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction) ;
- les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39 et dont les conditions sont rappelées au paragraphe 1.c.10.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur valeur de marché.

Prêts et créances

Les titres à revenu fixe ou déterminable, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, autres que ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour des raisons autres que la détérioration du crédit, sont classés en « Prêts et créances » quand ils ne répondent pas aux conditions de classement en actifs financiers à la valeur de marché par résultat. Ils sont comptabilisés et évalués comme précisé au paragraphe 1.c.1.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des trois catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains

ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Il en est de même en cas de dépréciation.

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Date de comptabilisation des opérations sur titres

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées à la juste valeur par le résultat, en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

1.c.4 Opérations en devises

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

Actifs et passifs monétaires⁽¹⁾ libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture

d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de valeur, les écarts de change étant alors comptabilisés en résultat.

1.c.5 Dépréciation des actifs financiers

Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille. Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues, en tenant compte pour les engagements de financement de leur probabilité de tirage.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins (6 mois pour les crédits immobiliers et les crédits aux collectivités locales) ;
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ;
- les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». À compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

(1) Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

La dépréciation d'un prêt ou d'une créance est le plus souvent enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire la valeur d'origine de la créance enregistrée à l'actif. Les provisions afférentes à un instrument financier enregistré hors-bilan, un engagement de financement ou de garantie, ou encore un litige, sont inscrites au passif. Une créance dépréciée est enregistrée pour tout ou partie en pertes et sa provision reprise à due concurrence de la perte lorsque toutes les voies de recours offertes à la banque ont été épuisées pour recouvrer les constituants de la créance ainsi que les garanties ou lorsqu'elle a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté. Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'exercice du jugement expérimenté des métiers ou de la Direction des Risques peut conduire le Groupe à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les « actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant des titres à revenu variable cotés sur un marché actif, le dispositif de contrôle permet d'identifier les participations susceptibles d'être dépréciées durablement au moyen des deux critères suivants : la baisse significative du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou la durée sur laquelle une moins-value latente est observée, afin de procéder à une analyse qualitative complémentaire individuelle. Celle-ci peut conduire à la constitution d'une dépréciation, alors déterminée sur la base du cours coté.

Au-delà des critères d'identification, le Groupe a défini trois critères de dépréciation, l'un fondé sur la baisse significative du cours du titre en considérant comme significative une baisse du cours supérieure à 50 % de la valeur d'acquisition, un autre fondé sur l'observation d'une moins-value latente sur deux années consécutives, et le dernier associant une moins-value latente d'au moins 30 % à une durée d'observation d'un an, en moyenne. La durée de deux ans est considérée par le Groupe comme la période nécessaire pour qu'une baisse modérée du cours au-dessous du prix de revient puisse être considérée comme n'étant pas seulement l'effet de la volatilité aléatoire inhérente aux marchés boursiers ni de la variation cyclique sur une période de plusieurs années affectant ces marchés mais un phénomène durable justifiant une dépréciation.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres à revenu variable non cotés sur un marché actif. La dépréciation éventuelle est alors déterminée sur la base de la valeur de modèle.

Pour les titres à revenu fixe, les critères de dépréciation sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel. Pour les titres cotés sur un marché actif, la dépréciation est déterminée sur la base du cours coté, pour les autres sur la base de la valeur de modèle.

La dépréciation d'un titre à revenu variable est enregistrée au sein du produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

1.c.6 Reclassements d'actifs financiers

Les reclassements d'actifs financiers possibles sont les suivants :

- de la catégorie « actifs financiers à la valeur de marché par résultat », pour un actif financier non dérivé qui n'est plus détenu en vue d'être vendu dans un avenir proche :
 - vers la catégorie « prêts et créances » dès lors qu'il répond à cette définition à la date du reclassement et que le Groupe a l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance,
 - vers les autres catégories dès lors que des circonstances exceptionnelles le justifient et pour autant que les actifs transférés respectent les conditions applicables au portefeuille d'accueil ;
- de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » :
 - vers la catégorie « prêts et créances » selon les mêmes conditions que celles définies ci-dessus pour les « actifs financiers à la valeur de marché par résultat »,
 - vers la catégorie « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », pour les actifs présentant une échéance ou « actifs financiers au coût » pour les actifs à revenu variable non cotés.

Les reclassements s'effectuent à la valeur de marché ou de modèle de l'instrument financier à la date du reclassement. Les dérivés incorporés aux actifs financiers transférés sont, le cas échéant, comptabilisés de manière séparée et les variations de valeur portées en résultat.

Postérieurement au reclassement, les actifs sont comptabilisés selon les dispositions applicables au portefeuille d'accueil, le prix de transfert à la date du reclassement constituant le coût initial de l'actif pour la détermination des dépréciations éventuelles.

Dans le cas de reclassement de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » vers une autre catégorie, les profits ou pertes antérieurement constatés en capitaux propres sont amortis par le résultat sur la durée de vie résiduelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les révisions à la hausse des flux estimés recouvrables seront comptabilisées en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif à compter de la date de changement d'estimation. Les révisions à la baisse se traduiront par un ajustement de la valeur comptable de l'actif financier.

1.c.7 Dettes émises représentées par un titre

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

1.c.8 Actions propres et dérivés sur actions propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale consolidée par intégration globale, est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier ; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués ;
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par la banque de ses propres actions, la valeur présente de la dette est comptabilisée par la contrepartie des capitaux propres.

1.c.9 Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 % et 125 %. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue ;
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts ;
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples ;

- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Gains et pertes latents ou différés ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèle et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat » et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

1.c.10 Détermination de la valeur de marché

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « valeur de marché par résultat » et les actifs de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués et comptabilisés à leur valeur de marché, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

La valeur de marché est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif ;
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :
 - des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues, et
 - des paramètres dont la valeur est déterminée, pour certains, à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives, du fait de l'absence de marché actif.

La détermination du caractère actif ou non d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions pour un instrument identique ou similaire, la rarefaction des valeurs restituées par les sociétés de service, la forte dispersion des prix disponibles entre les différents intervenants de marché ou l'ancienneté des prix provenant de transactions observées.

Utilisation de prix cotés sur un marché actif

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Il s'agit de prix directement cotés pour des instruments identiques.

Utilisation de modèles pour la valorisation des instruments financiers non cotés

La majorité des dérivés de gré à gré est traitée sur des marchés actifs. Leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes.

La valorisation issue des modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit. Ainsi, à partir des valorisations produites sur la base d'un cours médian de marché, un ajustement de cours permet de valoriser la position nette de chaque instrument financier au

cours acheteur pour les positions vendeuses ou au cours vendeur pour les positions acheteuses. Le cours acheteur reflète le prix auquel une contrepartie achèterait l'instrument financier, le cours vendeur reflète le prix auquel une contrepartie vendrait le même instrument.

De même, afin de refléter la qualité de crédit des instruments dérivés, un ajustement pour risque de contrepartie est intégré à la valorisation issue des modèles.

La marge dégagée lors de la négociation des instruments financiers valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables est immédiatement comptabilisée en résultat.

D'autres instruments financiers qui sont complexes et peu liquides, sont valorisés avec des techniques développées par l'entreprise et fondées sur des paramètres pour tout ou partie non observables sur les marchés actifs.

En l'absence de paramètres observables, ces instruments sont alors valorisés, lors de leur comptabilisation initiale, de manière à refléter le prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la valeur de marché. La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité, de crédit et de modèle.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes, (« day one profit »), est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

Enfin, dans le cas particulier des actions non cotées, leur valeur de marché est déterminée par comparaison avec la ou les transactions les plus récentes observées sur le capital de la société concernée, réalisées avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence de telles références, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au Groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

1.c.11 Actifs et passifs financiers comptabilisés en valeur de marché par résultat sur option

L'amendement à la norme IAS 39 relatif à la comptabilisation des actifs et passifs financiers dans la catégorie « portefeuille évalué en valeur de marché sur option » a été adopté par l'Union européenne le 15 novembre 2005, avec application à compter du 1^{er} janvier 2005.

Cet amendement permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner des actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat dans les cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
- lorsque le groupe d'actifs et/ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

1.c.12 Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique « Commissions » ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions perçues au titre des engagements de garantie financière sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions au sein du Produit Net Bancaire.

Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

1.c.13 Coût du risque

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.c.14 Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

1.c.15 Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.

1.d NORMES COMPTABLES PROPRES AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers avec une clause de participation à caractère discrétionnaire émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidés.

1.d.1 Actifs

Les actifs financiers et les immobilisations suivent les modes de comptabilisation décrits par ailleurs, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou leur équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et évalués en date d'arrêté à la valeur de réalisation des supports de référence.

1.d.2 Passifs

Les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats figurent dans le poste « Provisions techniques des sociétés d'assurance », et regroupent les passifs des contrats d'assurance soumis à un aléa d'assurance significatif (mortalité, invalidité...) et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices, auxquels s'applique la norme IFRS 4. La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance-vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés.

Les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39, sont comptabilisés dans le poste « Dettes envers la clientèle ».

Les passifs des contrats en unités de compte sont évalués par référence à la valeur de marché ou son équivalent des actifs servant de support à ces contrats à la date d'arrêté.

Les provisions techniques des filiales d'assurance vie sont principalement constituées des provisions mathématiques, qui correspondent, généralement aux valeurs de rachat des contrats.

Les garanties proposées couvrent principalement le risque décès (assurance temporaire, rentes viagères, remboursement d'emprunts ou garanties plancher des contrats en unités de compte) ainsi qu'en assurance des emprunteurs, l'invalidité, l'incapacité de travail et la vacance d'emploi. La maîtrise de ces risques est obtenue grâce à l'utilisation de tables de mortalité adaptées (tables certifiées pour les rentiers), à la sélection médicale plus ou moins poussée selon les garanties octroyées, à la bonne connaissance statistique des populations assurées ainsi qu'aux programmes de réassurance.

En assurance non-vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer sont constituées incluant les frais de gestion.

À la date de clôture, un test de suffisance du passif est réalisé : le niveau des provisions techniques est comparé à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L'ajustement éventuel des provisions techniques est constaté en résultat de la période. La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés, est pour l'essentiel reclassée en provision pour participation aux bénéfices différée passive dans les comptes consolidés du Groupe, la partie portée dans les capitaux propres donnant lieu à la constatation d'un impôt différé passif.

Cette provision comprend également la provision pour participation différée, résultant de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance-vie en France, dans les plus et moins-values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins-values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scénarii étudiés.

En cas d'existence d'une moins-value latente nette sur les actifs entrant dans le champ d'application de la « comptabilité reflet », il est constaté une participation différée active pour le montant dont l'imputation sur des participations aux bénéfices futures des assurés est fortement probable. L'appréciation de la recouvrabilité de cette participation différée active est effectuée de manière prospective, en tenant compte des participations aux bénéfices différées passives comptabilisées par ailleurs, des plus-values sur actifs financiers non constatées dans les comptes du fait des options retenues pour leur comptabilisation (actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et placements immobiliers évalués au coût) et de la capacité et de l'intention de l'entreprise de détenir les placements en moins-value latente. La participation aux bénéfices différée active est comptabilisée de manière symétrique à celle des actifs correspondants et présentée à l'actif du bilan dans le poste « comptes de régularisation et actifs divers ».

1.d.3 Compte de résultat

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

Les autres produits et charges sont présentés sous les rubriques qui leur sont relatives. Ainsi, les variations de la provision pour participation aux bénéfices sont présentées dans les mêmes agrégats que les résultats sur les actifs qui les génèrent.

1.e IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats d'assurance en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de

dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.f CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.f.1 La société du Groupe est le bailleur du contrat de location

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location-financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

Contrats de location simple

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

1.f.2 La société du Groupe est le preneur du contrat de location

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location-financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

Contrats de location simple

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

1.g ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

1.h AVANTAGES BÉNÉFICIAIRE AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas réglés intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement tout comme l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Le Groupe applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

En date de première application, le Groupe a opté pour l'exception offerte par la norme IFRS 1 permettant de provisionner par prélèvement sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 l'ensemble des écarts actuariels non encore amortis à cette date.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat sur la durée d'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

1.i PAIEMENT À BASE D'ACTIONS

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

La norme IFRS 2 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés postérieurement au 7 novembre 2002 ; le montant de cette charge correspondant à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié.

BNP Paribas accorde à ses salariés des plans d'options de souscription d'actions, des rémunérations différées versées en actions de l'entreprise ou en espèces indexées sur la valeur de l'action, et leur offre la possibilité de souscrire des actions de l'entreprise émises à cet effet avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock-options) et d'actions gratuites

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BNP Paribas sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

Rémunérations variables différées versées en espèces indexées sur le cours de l'action

Ces rémunérations sont comptabilisées dans les charges des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants.

Lorsque le paiement à base d'actions des rémunérations variables différées est explicitement soumis à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'une dette. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et de la variation de valeur du titre BNP Paribas.

En l'absence de condition de présence, la charge est constatée, sans étalement, par contrepartie d'une dette qui est ensuite réestimée à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et de la variation de valeur du titre BNP Paribas, et ce jusqu'à son règlement.

Offre de souscription ou d'achat d'actions proposée aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise

Les souscriptions ou achats d'actions proposées aux salariés avec une décote par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une interdiction légale de céder les actions pendant une période de 5 ans dont il est tenu compte dans la valorisation, en diminution de l'avantage accordé aux salariés. Cet avantage est donc mesuré comme la différence, à la date d'annonce du plan aux salariés, entre la valeur de marché de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié, rapporté au nombre d'actions effectivement acquises.

Le coût d'incessibilité pendant 5 ans des actions acquises est équivalent à celui d'une stratégie consistant d'une part à vendre à terme les titres souscrits lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés et à acheter d'autre part au comptant sur le marché un nombre équivalent d'actions BNP Paribas en les finançant par un prêt remboursé à l'issue des 5 années par le produit de la vente à terme. Le taux de l'emprunt est celui qui serait consenti, à un acteur du marché sollicitant un prêt personnel ordinaire non affecté remboursable dans 5 ans et présentant un profil de risque moyen. La valorisation du prix de vente à terme de l'action est déterminée sur la base de paramètres de marché.

1.j PROVISIONS DE PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.k IMPÔT COURANT ET DIFFÉRÉ

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de résultats futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

1.l TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.m UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des États financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des États financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les États financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire ;
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux États financiers ;
- du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation ;
- des dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés dans la catégorie « disponibles à la vente » ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;

- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

Il en est de même au titre des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des valorisations aux paramètres non observables.

Note 2 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2011

2.a MARGE D'INTÉRÊTS

Le groupe BNP Paribas présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilés » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en

valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

En millions d'euros	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	29 146	(8 740)	20 406	28 933	(8 515)	20 418
Comptes et prêts/emprunts	27 424	(8 388)	19 036	26 900	(8 044)	18 856
Opérations de pensions	61	(203)	(142)	145	(209)	(64)
Opérations de location-financement	1 661	(149)	1 512	1 888	(262)	1 626
Opérations interbancaires	2 102	(2 621)	(519)	2 855	(3 499)	(644)
Comptes et prêts/emprunts	1 905	(2 274)	(369)	2 634	(2 973)	(339)
Opérations de pensions	197	(347)	(150)	221	(526)	(305)
Emprunts émis par le Groupe	-	(4 025)	(4 025)	-	(3 320)	(3 320)
Instruments de couverture de résultats futurs	2 903	(2 535)	368	3 251	(2 909)	342
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	1 519	(2 712)	(1 193)	1 299	(2 822)	(1 523)
Portefeuille de transactions	4 518	(2 510)	2 008	4 080	(2 263)	1 817
Titres à revenu fixe	2 435	-	2 435	2 586	-	2 586
Opérations de pensions	1 726	(1 776)	(50)	1 081	(1 210)	(129)
Prêts/emprunts	357	(528)	(171)	413	(539)	(126)
Dettes représentées par un titre	-	(206)	(206)	-	(514)	(514)
Actifs disponibles à la vente	6 268	-	6 268	6 258	-	6 258
Actifs détenus jusqu'à échéance	668	-	668	712	-	712
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	47 124	(23 143)	23 981	47 388	(23 328)	24 060

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 554 millions d'euros pour l'exercice 2011 contre 572 millions d'euros pour l'exercice 2010.

2.b COMMISSIONS

Les produits et charges de commissions relatifs aux instruments financiers qui ne sont pas évalués à la valeur de marché par résultat se sont élevés respectivement à 3 583 millions et 596 millions d'euros pour l'exercice 2011, contre un produit de 3 438 millions d'euros et une charge de 554 millions d'euros pour l'exercice 2010.

En outre, les produits nets de commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées qui conduisent le Groupe à détenir ou à placer des actifs au nom de la clientèle, de fiducies, d'institutions de retraite et de prévoyance ou d'autres institutions se sont élevés à 2 454 millions d'euros pour l'exercice 2011, contre 2 451 millions d'euros pour l'exercice 2010.

En millions d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
Portefeuille de transaction	952	3 670
Instruments de dette	(297)	1 657
Instruments de capital	455	1 303
Autres instruments financiers dérivés	806	734
Opérations de pension	(12)	(24)
Instruments évalués en valeur de marché sur option	2 891	524
<i>dont effet de la réévaluation des dettes imputable au risque émetteur du groupe BNPP</i>	<i>1 190</i>	<i>95</i>
Incidence de la comptabilité de couverture	(117)	27
Instruments financiers de couverture de valeur	(1 989)	(322)
Composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet d'une couverture de valeur	1 872	349
Réévaluation des positions de change	7	888
TOTAL	3 733	5 109

Les gains nets des portefeuilles de transaction comprennent, pour un montant négligeable au titre des exercices 2011 et 2010, l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.

2.d GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ

En millions d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
Prêts et créances, titres à revenu fixe⁽¹⁾	(408)	372
Plus ou moins-values nettes de cession	(408)	372
Actions et autres titres à revenu variable	688	80
Produits de dividendes	453	430
Charge de dépréciation	(731)	(730)
Plus-values nettes de cession	966	380
TOTAL	280	452

(1) Les produits d'intérêt relatifs aux instruments financiers à revenu fixe sont compris dans la « marge d'intérêts » (note 2.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « coût du risque » (note 2.f).

Les résultats latents, précédemment portés dans la rubrique « variation d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres » et inscrits en résultat représentent un gain net après effet de la provision pour participation aux excédents de l'assurance de 742 millions d'euros au cours de l'exercice 2011, contre un gain net de 91 millions d'euros au cours de l'exercice 2010.

La modification des critères de dépréciations des titres à revenu variable présentée dans la note 1.c.5, consistant à déprécier les titres en moins-

2.c GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, y compris les dividendes, et à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la « marge d'intérêts » (note 2.a).

values latentes depuis deux ans au lieu de cinq ans, a engendré une charge de dépréciation complémentaire de 7 millions d'euros, après effet de la provision pour participation aux excédents de l'assurance.

L'application des seuls critères de dépréciation fondés sur la baisse significative du cours des titres ou sur la durée représente ainsi une charge de dépréciation de 67 millions d'euros pour l'exercice 2011, soit 44 millions d'euros au titre du premier critère et 23 millions d'euros au titre du second.

2.e PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

En millions d'euros	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance	18 204	(14 559)	3 645	21 497	(18 088)	3 409
Produits nets des immeubles de placement	1 301	(500)	801	1 577	(787)	790
Produits nets des immobilisations en location simple	5 627	(4 567)	1 060	5 133	(3 971)	1 162
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	216	(41)	175	191	(48)	143
Autres produits	1 488	(1 198)	290	1 987	(1 718)	269
TOTAL NET DES PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS	26 836	(20 865)	5 971	30 385	(24 612)	5 773

► PRODUITS NETS DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE

En millions d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
Primes acquises brutes	16 288	18 691
Variation des provisions techniques	1 572	(7 608)
Charges des prestations des contrats	(12 484)	(8 996)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(361)	(292)
Variations de valeur des actifs supports de contrats en unités de compte	(1 597)	1 412
Autres produits et charges	227	202
TOTAL DES PRODUITS NETS DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE	3 645	3 409

La rubrique « Charges des prestations des contrats » comprend la charge liée aux rachats, échéances et sinistres sur les contrats d'assurance. La rubrique « variation des provisions techniques » comprend les variations de valeur des contrats financiers, notamment des contrats en unités de compte. Les intérêts versés sur ces contrats sont comptabilisés dans les charges d'intérêt.

Coût du risque de la période

► COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE

En millions d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
Dotations nettes aux dépréciations	(6 751)	(4 594)
<i>dont dette souveraine grecque⁽¹⁾</i>	<i>(3 241)</i>	-
Récupérations sur créances amorties	514	393
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(560)	(601)
TOTAL DU COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE	(6 797)	(4 802)

(1) La charge relative au provisionnement de la dette souveraine grecque résulte de la reprise en résultat de la variation de valeur des titres détenus enregistrée en capitaux propres à la date de reclassification de ces titres en prêts et créances (cf. note 4), soit 1 296 millions d'euros, et de compléments de provisions constitués à hauteur de 75 %.

2.f COÛT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du Groupe ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré.

► COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE PAR NATURE D'ACTIFS

En millions d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
Prêts et créances sur les établissements de crédit	47	105
Prêts et créances sur la clientèle ⁽¹⁾	(6 085)	(4 921)
Actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	(569)	131
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	(22)	-
Instruments financiers des activités de marché	(132)	(167)
Autres actifs	4	70
Engagements par signature et divers	(40)	(20)
TOTAL DU COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE	(6 797)	(4 802)

(1) La charge relative au provisionnement de la dette souveraine grecque résulte de la reprise en résultat de la variation de valeur des titres détenus enregistrée en capitaux propres à la date de reclassification de ces titres en prêts et créances (cf. note 4), soit 1 296 millions d'euros, et de compléments de provisions constitués à hauteur de 75 %.

Dépréciations constituées au titre du risque de crédit

► VARIATION AU COURS DE LA PÉRIODE DES DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES

En millions d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE	29 783	28 800
Dotations nettes aux dépréciations	6 005	4 594
<i>dont dette souveraine grecque</i>	2 395	-
Utilisation de dépréciations	(3 935)	(3 254)
Variation des parités monétaires et divers	(1 178)	(357)
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE	30 675	29 783

► DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES PAR NATURE D'ACTIFS

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Dépréciation des actifs		
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 5.f)	707	994
Prêts et créances sur la clientèle (note 5.g)	27 958	26 671
Instruments financiers des activités de marché	598	528
Actifs financiers disponibles à la vente (note 5.c)	162	454
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	223	-
Autres actifs	36	41
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS AU TITRE D'ACTIFS FINANCIERS	29 684	28 688
<i>dont provisions spécifiques</i>	24 184	22 782
<i>dont provisions collectives</i>	4 866	5 337
Provisions inscrites au passif		
Provisions pour engagements par signature		
sur les établissements de crédit	23	6
sur la clientèle	478	600
Autres éléments ayant fait l'objet de dépréciations	490	489
TOTAL DES PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	991	1 095
<i>dont provisions spécifiques</i>	368	448
<i>dont provisions collectives</i>	133	158
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS CONSTITUÉES	30 675	29 783

2.g IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Rationalisation de la charge d'impôt par rapport au taux d'impôt sur les sociétés en France ⁽¹⁾	Exercice 2011		Exercice 2010	
	en millions d'euros	taux d'impôt	en millions d'euros	taux d'impôt
Charge d'impôt théorique sur le résultat net avant impôt ⁽²⁾	(3 493)	36,1 %	(4 418)	34,4 %
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	187	- 1,9 %	286	- 2,2 %
Effet du taux réduit sur les dividendes et les cessions	169	- 1,7 %	3	-
Effet d'impôt lié à l'activation des pertes reportables et des différences temporelles antérieures	244	- 2,5 %	80	- 0,6 %
Effet d'impôt lié à l'utilisation de déficits antérieurs non activés	29	- 0,3 %	60	- 0,5 %
Autres effets	107	- 1,2 %	133	- 1,0 %
Charge d'impôt sur les bénéfices	(2 757)	28,5 %	(3 856)	30,1 %
dont				
Charge d'impôt courant de l'exercice	(2 070)		(2 284)	
Charge d'impôt différé de l'exercice (note 5.k)	(687)		(1 572)	

(1) Y compris la contribution sociale de solidarité de 3,3 % et la contribution exceptionnelle de 5 % assises sur l'impôt sur les sociétés au taux de 33,33 % portant ainsi celui-ci à 36,10 % pour l'exercice 2011.

(2) Retraité des quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence et des écarts d'acquisition.

Note 3 INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est organisé autour de trois domaines d'activité opérationnels :

- Retail Banking : ce domaine rassemble les pôles de Banque de Détail en France (BDDF) et en Italie (BNL banca commerciale), ainsi que l'entité opérationnelle de banque de détail des particuliers et des entreprises en Belgique et au Luxembourg (BeLux Retail Banking). Ce domaine comprend également les activités de services financiers regroupées en deux sous-ensembles, Personal Finance pour les crédits aux particuliers et Equipment Solutions pour les crédits et services aux entreprises, ainsi que les activités de banque de détail aux États-Unis (BancWest) et dans les Marchés émergents ;
- Investment Solutions (IS) : ce domaine rassemble la Banque Privée, Investment Partners qui regroupe l'ensemble des expertises du métier Gestion d'actifs, Personal Investors qui propose à une clientèle de particuliers aisés un conseil financier indépendant et des services d'investissements, Securities Services spécialisé dans les services titres offerts aux sociétés de gestion, aux institutions financières et aux entreprises, ainsi que les activités d'Assurance et de Services Immobiliers ;
- Corporate and Investment Banking (CIB) : ce domaine rassemble les activités de « Conseils et marchés de capitaux » (Métiers Actions et Dérivés Actions, Fixed Income pour les activités de taux et de change, et Corporate Finance en charge des opérations de conseil en fusions et acquisitions et des activités de marché primaire actions) et les « Métiers de Financement » (Financements spécialisés, Financements Structurés).

Les Autres Activités comprennent essentiellement les activités de Principal Investments, la foncière immobilière Klépierre ainsi que les fonctions centrales du Groupe.

Elles regroupent également les éléments ne relevant pas de l'activité courante qui résultent de l'application des règles propres aux regroupements d'entreprises. Afin de préserver la pertinence économique des éléments de résultat présentés pour chacun des domaines d'activités opérationnels, les effets d'amortissement des ajustements de valeur constatés dans la situation nette des entités acquises ainsi que les coûts de restructuration constatés au titre de l'intégration des entités ont été affectés au segment Autres Activités.

Dans le cadre de l'application des nouveaux seuils de consolidation, plusieurs entités ont été déconsolidées ou ont changé de méthode de consolidation en 2011. Pour faciliter l'analyse des résultats des pôles opérationnels, les résultats de l'année 2010 ont été retraités comme si le relèvement des seuils de consolidation était intervenu au 1^{er} janvier 2010. Les écarts correspondants ont été portés au sein des « Autres Activités » afin de ne pas modifier les résultats globaux du Groupe.

Les transactions entre les différents métiers du Groupe sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en prenant en compte les prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe.

Les fonds propres sont alloués par métiers en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement. Les résultats par métiers à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des métiers le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués.

Informations par pôle d'activité

► RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

En millions d'euros	Exercice 2011						Exercice 2010					
	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Éléments hors exploitation	Résultat avant impôt	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Éléments hors exploitation	Résultat avant impôt
Retail Banking												
Banque De Détail en France ⁽¹⁾	6 717	(4 462)	(315)	1 940	2	1 942	6 600	(4 406)	(481)	1 713	3	1 716
BNL banca commerciale ⁽¹⁾	3 101	(1 806)	(793)	502	-	502	3 026	(1 776)	(817)	433	(1)	432
BeLux Retail Banking ⁽¹⁾	3 409	(2 433)	(169)	807	12	819	3 261	(2 354)	(222)	685	4	689
Personal Finance	5 092	(2 420)	(1 639)	1 033	160	1 193	5 021	(2 311)	(1 913)	797	94	891
Autres métiers	5 344	(3 350)	(649)	1 345	86	1 431	5 431	(3 336)	(1 066)	1 029	27	1 056
Investment Solutions	6 265	(4 554)	(64)	1 647	(74)	1 573	6 096	(4 297)	21	1 820	162	1 982
Corporate and Investment Banking												
Conseils et marchés de capitaux	5 598	(4 377)	21	1 242	30	1 272	7 641	(4 770)	(302)	2 569	45	2 614
Métiers de Financement	4 133	(1 749)	(96)	2 288	50	2 338	4 495	(1 730)	(48)	2 717	49	2 766
Autres activités	2 725	(965)	(3 093)	(1 333)	(86)	(1 419)	2 309	(1 537)	26	798	76	874
TOTAL GROUPE	42 384	(26 116)	(6 797)	9 471	180	9 651	43 880	(26 517)	(4 802)	12 561	459	13 020

(1) Banque De Détail en France, BNL banca commerciale et BeLux Retail Banking après réaffectation chez Investment Solution d'un tiers de l'activité Banque Privée en France, Banque Privée en Italie et Banque privée en Belgique.

► BILAN PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

La répartition des actifs et passifs par pôle d'activité de la plupart des entités du Groupe s'appuie sur le pôle de rattachement des entités à l'exception des principales qui font l'objet d'une décomposition spécifique ou d'une ventilation sur la base des actifs pondérés.

En millions d'euros, au	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Retail Banking				
Banque de Détail en France	154 537	148 331	155 770	149 999
BNL banca commerciale	86 662	79 984	88 464	81 957
BeLux Retail Banking	103 795	100 655	98 318	95 590
Personal Finance	91 561	85 410	91 888	85 600
Autres métiers	132 971	120 426	131 372	118 740
Investment Solutions	212 807	200 849	227 962	219 366
Corporate and Investment Banking	1 050 883	1 039 095	1 083 280	1 069 487
Autres activités	132 067	190 533	121 104	177 419
TOTAL GROUPE	1 965 283	1 965 283	1 998 158	1 998 158

L'information par pôle d'activité relative aux sociétés mises en équivalence et aux écarts d'acquisition de la période est respectivement présentée dans les notes 5.m Participations dans les sociétés mises en équivalence et 5.o Écarts d'acquisition.

Informations par secteur géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités et ne reflète pas nécessairement la nationalité de la contrepartie ou la localisation des activités opérationnelles.

► PRODUIT NET BANCAIRE PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2011	Exercice 2010
France	16 773	15 300
Belgique	4 702	5 241
Italie	3 857	4 733
Luxembourg	1 478	1 555
Autres pays européens hors marchés domestiques	7 130	7 741
Amériques	4 977	5 664
Asie - Océanie	1 998	2 036
Autres pays	1 469	1 610
TOTAL GROUPE	42 384	43 880

► BILAN PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
France	972 274	959 561
Belgique	252 086	256 063
Italie	136 392	141 746
Luxembourg	36 829	34 197
Autres pays européens hors marchés domestiques	244 747	245 212
Amériques	201 184	206 693
Asie - Océanie	90 198	123 075
Autres pays	31 573	31 611
TOTAL GROUPE	1 965 283	1 998 158

Note 4 EXPOSITION AU RISQUE SOUVERAIN

La gestion de la liquidité du Groupe conduit à optimiser la capacité de refinancement disponible, nécessaire pour faire face à une évolution non prévue des besoins de liquidité. Elle repose en particulier sur la détention de titres disponibles éligibles au refinancement des banques centrales et comprend une proportion importante de titres de dettes émis par les états présentant une notation de qualité, représentative d'un niveau de risque faible. Dans le cadre de la politique d'adossement du bilan et de gestion du risque de taux d'intérêt structurel, le Groupe détient également un portefeuille d'actifs qui comprend des titres de créances souveraines dont les caractéristiques de taux participent à ses stratégies de couverture. Par ailleurs, le Groupe est teneur de marché de titres de dette souveraine dans de nombreux pays, ce qui le conduit à détenir des inventaires temporaires de négoce à l'achat et à la vente, en partie couverts par des dérivés.

Ces différents portefeuilles sont présentés au sein du chapitre Pilier 3 du rapport de gestion.

Contexte particulier du risque de crédit souverain sur trois pays de la zone euro, la Grèce, l'Irlande et le Portugal faisant l'objet d'un plan de soutien européen

Trois pays européens, la Grèce, l'Irlande et le Portugal, ont connu une notable dégradation de leurs comptes publics dans le contexte de la crise économique et financière, qui a conduit les marchés à se détourner progressivement des titres de dette publique de ces pays, ne leur permettant plus de lever les ressources nécessaires au financement de leurs déficits publics.

La politique de solidarité européenne définie dans ce contexte par les pays membres de la zone euro les a conduits, en concertation avec le Fonds Monétaire International (FMI), à élaborer un dispositif de soutien qui s'est traduit par la définition et la mise en œuvre de plusieurs plans au bénéfice de la Grèce, puis de l'Irlande et du Portugal.

Dès mai 2010, les états de la zone euro et le FMI se sont engagés auprès de la Grèce, avec un plan de soutien de 110 milliards d'euros, en échange d'une réduction de son déficit budgétaire. Au cours du premier semestre 2011, l'Europe a réaffirmé son soutien à la Grèce et des discussions ont été engagées pour la mise en place d'un second plan avec la participation des investisseurs privés. Le 21 juillet 2011, les représentants des 17 pays membres de la zone euro ont arrêté un deuxième plan d'aide à la Grèce, d'un montant global de près de 160 milliards d'euros. Ce plan a été confirmé lors de la réunion des mêmes représentants le 26 octobre 2011 sous réserve que soit conclu un accord entre la Grèce et les représentants des investisseurs privés sur la base d'un abandon par ceux-ci de 50 % de la valeur nominale des titres émis par la Grèce qu'ils détiennent moyennant le remboursement sous une forme à déterminer représentant environ 15 % des titres détenus simultanément à l'émission de nouveaux titres remis en échange des anciens et représentant 35 % de leur valeur nominale. Cet accord a été précisé et complété le 21 février 2012 à l'issue de négociations associant les représentants du Gouvernement grec, des investisseurs privés et de l'Eurogroup.

Le plan de soutien consacré à l'Irlande, adopté en novembre 2010, portait sur un montant d'aide publique de 85 milliards d'euros, tandis que celui consacré au Portugal, adopté en mai 2011, portait sur un montant d'aide publique de 78 milliards d'euros.

Chacun de ces plans s'accompagne de mesures de forte réduction des déficits publics.

Traitement comptable des titres de dettes de la Grèce, de l'Irlande et du Portugal

1. Reclassification des titres au 30 juin 2011

L'absence de liquidité observée sur les marchés pour les titres de dette publique de ces pays au cours du premier semestre 2011, renforcée, s'agissant de la Grèce, par l'engagement pris par les établissements bancaires français, à la demande des pouvoirs publics, de ne pas céder leur position, a conduit BNP Paribas à considérer que la classification comptable de ces titres en actifs disponible à la vente ne pouvait pas être maintenue.

L'extinction du marché primaire, la raréfaction des transactions sur le marché secondaire, leur faible taille, et l'écartement des fourchettes de cotation, traduisent l'aversion au risque des investisseurs pour ces trois pays et l'assèchement du marché. À titre d'illustration, les transactions mensuelles sur les titres souverains grecs ne représentaient plus, au premier semestre 2011, que 2 % de la moyenne mensuelle des transactions observées au cours des dix dernières années. La courbe de taux implicite de la dette publique de ces pays présentait un profil inversé – les taux courts étant très sensiblement plus élevés que les taux longs – qui confirmait la dislocation de ce marché. Les pertes implicites que suggérait le niveau très élevé des taux court terme ne traduisaient pas les résultats attendus des plans de soutien mis en œuvre pour donner à ces pays la capacité à restaurer la situation de leurs finances publiques et à honorer leurs engagements.

Conformément à ce que permet le paragraphe 50E de la norme IAS 39 en pareilles circonstances exceptionnelles, et compte tenu de la durée que la Banque estime nécessaire pour que ces trois pays restaurent pleinement leur situation financière, le groupe BNP Paribas a procédé à un reclassement – avec effet au 30 juin 2011 – des titres de dette publique de ces trois pays de la catégorie des « Actifs disponibles à la vente » à la catégorie « Prêts et Créances ».

Les titres de dette souveraine grecque dont l'échéance est antérieure au 31 décembre 2020, faisaient l'objet de dispositions au titre du deuxième plan de soutien en faveur de la Grèce, initié en juin 2011 et finalisé le 21 juillet 2011, qui matérialisaient l'engagement de soutien des banques. Ce plan prévoyait plusieurs options dont l'échange volontaire, contre des titres au pair de maturité 30 ans garantis au principal par un zéro coupon bénéficiant d'une notation AAA et dont les conditions financières devaient conduire à constater une décote initiale de 21 %. Le groupe BNP Paribas entendait souscrire à cette option d'échange au titre de l'engagement collectif pris par le secteur financier français. Dès lors, les titres inscrits au bilan du Groupe et destinés à faire l'objet de cet échange ont été valorisés en constatant ce niveau de décote de 21 % considéré comme une concession que consent le prêteur en raison des difficultés rencontrées par l'emprunteur. Cette décote a fait l'objet d'une dépréciation en compte de résultat au premier semestre 2011.

Pour les titres souverains grecs ne faisant pas l'objet de l'échange, ainsi que pour les titres souverains irlandais et portugais, après prise en considération des différents aspects du plan de soutien européen, certains investisseurs considéraient qu'il n'y avait pas d'évidence objective que le recouvrement des flux de trésorerie futurs associés à ces titres soit compromis, d'autant que le Conseil européen avait souligné le caractère

unique et non reproductible de la participation du secteur privé à une telle opération. En conséquence, la banque a jugé qu'il n'y avait pas lieu de déprécier ces titres.

2. Modalités d'évaluation des titres au 31 décembre 2011

L'identification au cours du deuxième semestre 2011 des difficultés de la Grèce à respecter les objectifs économiques sur lesquels était fondé le plan du 21 juillet, en particulier s'agissant de la soutenabilité de sa dette, a conduit à un nouvel accord de principe en date du 26 octobre fondé sur un abandon de créance de 50 % de la part du secteur privé. Les modalités de mise en œuvre de cet accord n'ayant pas fait l'objet d'un accord définitif de toutes les institutions internationales concernées, la banque a déterminé la perte de valeur de l'ensemble des titres qu'elle détient sur la base de la dernière proposition du secteur privé représenté par l'Institut de la Finance Internationale (IIF).

Sur le fondement (1) d'un abandon de créance de 50 %, (2) du remboursement immédiat de 15 % de la créance par des titres du Fonds Européen de Stabilité Financière (FESF) à deux ans et à taux de marché, (3) du paiement des intérêts courus par des titres FESF à 6 mois et à taux de marché, (4) d'un coupon de 3 % jusqu'à 2020 et de 3,75 % au-delà sur les titres amortissables de 2023 à 2042 à recevoir lors de l'échange des anciens, et (5) d'un taux d'actualisation des flux futurs de 12 %, la Banque a estimé à 75 % le risque de perte sur les titres détenus, taux quasiment identique à l'appréciation par le marché de la décote moyenne des titres au 31 décembre 2011.

Le 21 février 2012 l'accord a été précisé et complété entre le Gouvernement grec, les investisseurs privés et les représentants de l'Eurogroupe afin de permettre à la Grèce de respecter un ratio d'endettement de 120,5 % en 2020 contre 160 % en 2011 et d'atteindre les conditions de stabilité financière recherchées par le plan. L'offre conclue retient en conséquence l'abandon par les investisseurs privés de 53,5 % du nominal des titres grecs en leur possession représentant une réduction de la dette de la Grèce d'environ 107 milliards d'euros moyennant une participation de 30 milliards d'euros du secteur public.

Les principales caractéristiques de l'offre d'échange présentée par la Grèce sont les suivantes :

- chaque titre détenu par le secteur privé fera l'objet d'un abandon de créance de 53,5 % du principal, 31,5 % sera échangé contre 20 titres émis par la Grèce à échéances de 11 à 30 années, et 15 % feront l'objet

d'un règlement immédiat sous forme de titres à court terme émis par le FESF dont le remboursement sera assuré par la participation de 30 milliards d'euros du secteur public ;

- le coupon des nouvelles obligations sera de 2 % de 2012 à 2015, puis de 3 % de 2015 à 2020 et de 4,3 % jusqu'à 2042 ;
- les intérêts courus à la date de l'échange sur la dette grecque échangée seront réglés par l'émission de titres à court terme du FESF ;
- à chaque nouveau titre émis par la Grèce sera associé un titre indexé sur l'évolution du produit intérieur brut de la Grèce excédant les anticipations du plan.

Sur le fondement des conditions ainsi précisées, la banque évalue la valeur présente des titres à recevoir à environ 25 % sur la base d'un taux d'actualisation des flux futurs de 12 %. La valeur définitive des titres sera déterminée en fonction des conditions finales de l'offre et des conditions de marché prévalant à la date de l'échange.

Les titres grecs détenus ont donc été dépréciés à hauteur de 75 %, la perte constatée au titre de l'exercice 2011 a ainsi été portée à 3 241 millions d'euros en coût du risque (cf. note 2.f).

Les titres émis par le Portugal et l'Irlande détenus par le Groupe et reclassés en Prêts et Créances ont été évalués en valeur de marché pour les besoins des notes 5.e et 8.h. Les titres de ces émetteurs compris dans le portefeuille de négoce ont été également évalués en valeur de marché, laquelle a été considérée comme de niveau 2 compte tenu de l'illiquidité du marché, conformément aux caractéristiques attachées à la définition de ce niveau d'évaluation (cf. note 5.d).

Exposition du groupe BNP Paribas au titre du risque de crédit souverain sur les trois pays de la zone euro faisant l'objet d'un plan de soutien européen, la Grèce, l'Irlande et le Portugal

Les tableaux suivants présentent l'exposition du Groupe au 31 décembre 2011 au risque de crédit sur ces trois États souverains sous forme de titres et de dérivés de crédit après la dépréciation enregistrée sur les titres grecs.

Les encours recensés en catégorie « prêts et créances » sont issus du reclassement opéré le 30 juin 2011 des titres auparavant enregistrés en « Actifs disponibles à la vente ».

a) Portefeuille des activités bancaires, réparti par échéance de durée résiduelle

En millions d'euros, au	Durée résiduelle							Total 31 décembre 2011
	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	10 ans	15 ans	> 15 ans	
Grèce								
Prêts et créances								
Exposition au risque et valeur au bilan après dépréciation	53	36	105	71	344	312	51	972
Irlande								
Prêts et créances								
Exposition au risque			3	20	247			270
Valeur au bilan			3	16	197			216
Portugal								
Prêts et créances								
Exposition au risque	195	157	256	232	451		90	1 381
Valeur au bilan	190	136	221	191	329		92	1 159

b) Portefeuille des fonds généraux de l'assurance, réparti par échéance de durée résiduelle

En millions d'euros, au	Durée résiduelle							Total 31 décembre 2011
	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	10 ans	15 ans	> 15 ans	
Grèce								
Prêts et créances et actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance								
Exposition au risque et valeur au bilan après dépréciation	7	40	24	25	4	94	94	288
Irlande								
Prêts et créances								
Exposition au risque			2		550	209		761
Valeur au bilan			2		423	157		582
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance								
Exposition au risque et valeur au bilan		9		181	135			325
Portugal								
Prêts et créances								
Exposition au risque	2	36	174	31	684	145		1 072
Valeur au bilan	2	33	151	31	480	99		796
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance								
Exposition au risque et valeur au bilan			60	99				159

La dépréciation des titres grecs détenus dans les fonds généraux de l'assurance produit dans le résultat du Groupe un effet net de la reprise de provision pour participation aux excédents différés.

c) Portefeuille de négoce

En millions d'euros	Titres			Dérivés	Position nette totale 31 décembre 2011
	Positions longues	Positions courtes	Positions nettes	Positions nettes	
Grèce	86	(8)	78	13	91
Irlande	59	(69)	(10)	37	27
Portugal	306	(321)	(15)	62	47
TOTAL	451	(398)	53	112	165

Cessions de titres classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance intervenues en 2011

BNP Paribas a, en 2011, cédé 2,8 milliards d'euros de titres souverains émis par l'Italie, classés jusqu'à la date de cession en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ». Le montant des titres cédés représente environ 21 % des titres inscrits dans cette rubrique au 31 décembre 2010 (cf. note 5.j).

La cession des titres italiens a été provoquée par l'aggravation de la situation économique de l'émetteur, telle que manifestée par la détérioration de sa notation par différentes agences en septembre et octobre 2011 et par la baisse de la valeur de marché de ses titres (cf. IAS 39-AG22a).

En outre, l'augmentation de la contrainte de solvabilité dans le cadre de la mise en œuvre de la directive européenne CRD 3 au 31 décembre 2011 et de l'anticipation du nouveau ratio de solvabilité Bâle III (projet de

directive et de règlement européen CRD 4 et CRR publié dans une première version en juillet 2011) a conduit à entreprendre un plan important de réduction d'actifs portant notamment sur des montants significatifs d'encours classés en Prêts et créances et en Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (cf. IAS 39-AG22e).

La dégradation de la notation de certains émetteurs menaçant de se traduire par une hausse des actifs pondérés correspondant aux prêts consentis, la banque a dû réduire son exposition aux risques les plus exposés à cette évolution quelle qu'ait été leur classification comptable.

Le Groupe a donc fait application des dispositions prévues par IAS 39 dans les paragraphes AG 22 a) et e) pour justifier que ces cessions ne remettent pas en cause son intention de conserver jusqu'à leur échéance les autres actifs classés dans cette catégorie, ni sa capacité à les financer. Les autres actifs détenus ont donc été maintenus dans cette catégorie.

Note 5 NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2011

5.a ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transactions – y compris les instruments financiers dérivés – et de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur acquisition ou de leur émission.

En millions d'euros, au	31 décembre 2011			31 décembre 2010		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT						
Titres de créance négociables	48 434	109	48 543	51 612	147	51 759
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	41 806	3	41 809	39 260	-	39 260
Autres titres de créance négociables	6 628	106	6 734	12 352	147	12 499
Obligations	83 735	5 986	89 721	102 454	6 985	109 439
Obligations d'État	54 390	481	54 871	69 704	489	70 193
Autres obligations	29 345	5 505	34 850	32 750	6 496	39 246
Actions et autres titres à revenu variable	25 455	50 929	76 384	68 281	42 901	111 182
Opérations de pension	153 262	-	153 262	210 904	47	210 951
Prêts	537	49	586	725	1 106	1 831
Instruments financiers dérivés	451 967	-	451 967	347 783	-	347 783
Instruments dérivés de cours de change	28 097	-	28 097	31 017	-	31 017
Instruments dérivés de taux d'intérêt	332 945	-	332 945	239 985	-	239 985
Instruments dérivés sur actions	38 140	-	38 140	39 397	-	39 397
Instruments dérivés de crédit	46 460	-	46 460	30 349	-	30 349
Autres instruments dérivés	6 325	-	6 325	7 035	-	7 035
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	763 390	57 073	820 463	781 759	51 186	832 945
<i>dont titres prêtés</i>	<i>48 429</i>	<i>-</i>	<i>48 429</i>	<i>30 565</i>	<i>-</i>	<i>30 565</i>
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT						
Emprunts de titres et ventes à découvert	100 013	-	100 013	102 060	-	102 060
Opérations de pension	171 376	-	171 376	223 362	-	223 362
Emprunts	1 895	1 664	3 559	1 170	2 178	3 348
Dettes représentées par un titre (note 5.i)	-	37 987	37 987	-	47 735	47 735
Dettes subordonnées (note 5.i)	-	2 393	2 393	-	3 108	3 108
Instruments financiers dérivés	447 467	-	447 467	345 492	-	345 492
Instruments dérivés de cours de change	26 890	-	26 890	30 234	-	30 234
Instruments dérivés de taux d'intérêt	330 421	-	330 421	236 416	-	236 416
Instruments dérivés sur actions	36 377	-	36 377	40 927	-	40 927
Instruments dérivés de crédit	46 358	-	46 358	30 263	-	30 263
Autres instruments dérivés	7 421	-	7 421	7 652	-	7 652
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	720 751	42 044	762 795	672 084	53 021	725 105

Instruments financiers évalués en valeur de marché sur option

Actifs financiers évalués en valeur de marché sur option

Les actifs financiers valorisés sur option à la valeur de marché ou de modèle par résultat comprennent en particulier les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance et dans une moindre mesure des actifs avec dérivés incorporés pour lesquels le principe d'extraction de ces dérivés n'a pas été retenu.

Les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance comprennent des titres émis par des entités consolidées du Groupe, qui ne sont pas éliminés en consolidation afin de maintenir la représentation des actifs investis au titre de ces contrats au même montant que celui des provisions techniques constituées au titre des passifs dus aux assurés. Les titres à revenu fixe (certificats et EMTN) non éliminés s'élevaient à 940 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 634 millions d'euros au 31 décembre 2010 et les titres à revenu variable (actions émises par BNP Paribas SA principalement) à 14,5 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 19 millions d'euros au 31 décembre 2010. Leur élimination n'aurait pas d'impact significatif sur les comptes de la période.

Passifs financiers évalués en valeur de marché sur option

Les passifs financiers valorisés sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent principalement les émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et la couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont neutralisées par celles des instruments dérivés de couverture.

La valeur de remboursement des passifs évalués sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat s'établit à 49 748 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 58 356 millions d'euros au 31 décembre 2010.

La valeur de marché ou de modèle tient compte de la variation de valeur imputable au risque émetteur du groupe BNP Paribas. Pour l'essentiel des encours concernés, elle est constatée en calculant la valeur de remplacement de chaque instrument, obtenue par l'actualisation des flux de trésorerie de l'instrument en utilisant un taux correspondant à celui d'une dette similaire qui serait émise par le groupe BNP Paribas à la date de clôture.

À ce titre, la valeur comptable des passifs évalués en valeur de marché ou de modèle est diminuée de 1 647 millions d'euros (457 millions d'euros au 31 décembre 2010). Cette diminution de valeur constitue une plus-value latente qui ne se réaliserait que dans l'hypothèse du rachat sur le marché de ces instruments financiers émis par la Banque. À défaut, le produit correspondant à cette plus-value latente sera repris sur la durée restant à courir des dettes jusqu'à leur échéance selon un rythme dépendant de l'évolution du risque émetteur de la banque.

Instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent majoritairement d'opérations initiées par les activités de négoce d'instruments financiers. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou d'arbitrage. BNP Paribas est un négociant actif d'instruments financiers dérivés, soit sous forme de transactions portant sur des instruments « élémentaires » (tels que les « credit default swaps ») soit en structurant des profils de risque complexe adaptés aux besoins de sa clientèle. Dans tous les cas, la position nette est encadrée par des limites.

D'autres instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent d'opérations négociées à des fins de couverture d'instruments d'actif ou de passif que le Groupe n'a pas documentées comme telles ou que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier de couverture. Il s'agit en particulier d'opérations sur instruments financiers dérivés de crédit conclues pour l'essentiel en protection des portefeuilles de prêts du Groupe.

La valeur de marché positive ou négative des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction représente la valeur de remplacement de ces instruments. Cette valeur peut fortement fluctuer en fonction de l'évolution des paramètres de marché (tels que les taux d'intérêt ou de change).

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Instruments financiers dérivés	46 817 864	44 200 645
Instruments dérivés de cours de change	2 249 390	2 019 347
Instruments dérivés de taux d'intérêt	40 272 463	37 904 560
Instruments dérivés sur actions	1 818 445	1 703 970
Instruments dérivés de crédit	2 321 275	2 370 101
Autres instruments dérivés	156 291	202 667

Les opérations sur instruments financiers dérivés réalisés sur des marchés organisés représentent 48 % des opérations portant sur des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2011 (45 % au 31 décembre 2010).

5.b INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS À USAGE DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente les valeurs de marché des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

En millions d'euros, au	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive
Couverture de valeur	12 902	6 920	7 736	3 788
Instruments dérivés de cours de change	8	4	1	1
Instruments dérivés de taux d'intérêt	12 879	6 810	7 681	3 787
Autres instruments dérivés	15	106	54	-
Couverture de résultats futurs	1 416	2 743	740	1 647
Instruments dérivés de cours de change	245	312	137	62
Instruments dérivés de taux d'intérêt	825	2 408	360	1 422
Autres instruments dérivés	346	23	243	163
Couverture des investissements nets en devises	13	37	4	5
Instruments dérivés de cours de change	13	37	4	5
DÉRIVÉS UTILISÉS EN COUVERTURE	14 331	9 700	8 480	5 440

Le montant total des notionnels des instruments dérivés utilisés en couverture s'établit à 799 608 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 577 464 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Les opérations sur instruments financiers dérivés contractés à des fins de couverture sont pour l'essentiel conclues de gré à gré.

5.c ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués en valeur de marché, ou de modèle pour les titres non cotés.

En millions d'euros, au	31 décembre 2011			31 décembre 2010		
	Net	dont dépréciations	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres	Net	dont dépréciations	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres
Titres à revenu fixe	174 989	(162)	(5 120)	202 561	(454)	(2 554)
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	17 241	(22)	(2 322)	25 289	(21)	(1 138)
Autres titres de créance négociables	11 145	(11)	(254)	7 154	(12)	(199)
Obligations d'État	96 302	(3)	(1 761)	123 907	(21)	(1 575)
Autres obligations	50 301	(126)	(783)	46 211	(400)	358
Actions et autres titres à revenu variable	17 479	(5 067)	1 621	17 397	(3 261)	2 953
Titres cotés	6 092	(2 052)	619	9 104	(1 961)	1 921
Titres non cotés	11 387	(3 015)	1 002	8 293	(1 300)	1 032
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE, NETS DE DÉPRÉCIATION	192 468	(5 229)	(3 499)	219 958	(3 715)	399
dont titres prêtés	3	-	-	433	-	(1)

Les variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres (3 499 millions d'euros au 31 décembre 2011) sont inscrites au sein des capitaux propres après constitution des impôts différés afférents à ces variations (1 669 millions d'euros au 31 décembre 2011 pour la part du Groupe et celle des minoritaires).

5.d MESURE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont répartis en trois niveaux selon un ordre décroissant d'observabilité des valeurs et des paramètres utilisés pour leur valorisation :

■ **niveau 1** – Instruments financiers faisant l'objet de prix de marché cotés :

Ce niveau regroupe les instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif, directement utilisables.

Il comprend notamment les actions et les obligations liquides, les emprunts et ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options...), les parts de fonds dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement ;

■ **niveau 2** – Instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables :

Ce niveau regroupe les instruments financiers pour la valorisation desquels des références de prix doivent être recherchées sur des instruments similaires cotés sur un marché actif, ou des instruments identiques, ou similaires cotés sur un marché non actif mais pour lesquels des transactions peuvent être observées, ou encore des instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables.

Ce niveau comprend notamment les actions et obligations de faible liquidité, les emprunts et ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les opérations de pensions de maturité courte qui ne sont pas valorisées sur la base d'un cours de cotation directement observé

sur le marché, les parts de Sociétés Civiles Immobilières support des contrats en unités de compte dont les actifs sous-jacents font l'objet d'expertises périodiques fondées sur des données de marché observables, les parts de fonds pour lesquelles la liquidité est assurée de façon régulière, les instruments dérivés traités sur des marchés de gré à gré dont les techniques de valorisation reposent sur des paramètres observables ainsi que les dettes structurées émises dont la valorisation ne fait appel qu'à des paramètres observables ;

■ **niveau 3** – Instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables :

Ce niveau regroupe les instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à cette date.

Un instrument est classé en niveau 3 si une part significative de sa valorisation repose sur des paramètres non observables.

Ce niveau comprend notamment les actions non cotées, les obligations évaluées sur la base de modèles de valorisation utilisant au moins un paramètre non observable significatif ou sur la base d'indications de prix induites d'un marché non actif (telles que les parts de CDO, CLO, ABS), les opérations de pensions de maturité longue ou structurées, les parts de fonds en liquidation ou dont la cotation est suspendue, les dérivés complexes portant sur des sous-jacents multiples (instruments hybrides, CDO synthétiques...) ainsi que les dettes structurées utilisées en support à ces dérivés.

Répartition par méthode de valorisation des instruments financiers comptabilisés en valeur de marché présentée conformément aux prescriptions de la norme IFRS 7

En millions d'euros, au	31 décembre 2011				31 décembre 2010			
	niveau 1	niveau 2	niveau 3	Total	niveau 1	niveau 2	niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS								
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction (note 5.a)	102 953	638 973	21 464	763 390	179 814	579 064	22 881	781 759
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option (note 5.a)	41 982	13 496	1 595	57 073	37 356	12 127	1 703	51 186
Instruments financiers dérivés de couverture (note 5.b)	-	9 700	-	9 700	-	5 440	-	5 440
Actifs financiers disponibles à la vente (note 5.c)	132 676	49 921	9 871	192 468	163 368	48 436	8 154	219 958
PASSIFS FINANCIERS								
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction (note 5.a)	108 934	585 529	26 288	720 751	116 858	529 818	25 408	672 084
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option (note 5.a)	3 168	31 260	7 616	42 044	5 588	38 696	8 737	53 021
Instruments financiers dérivés de couverture (note 5.b)	-	14 331	-	14 331	-	8 480	-	8 480

Tableau de variation des instruments financiers de niveau 3

Pour les instruments financiers de niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2011 :

En millions d'euros	Actifs financiers				Passifs financiers		
	Instruments financiers en valeur de marché détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	Actifs financiers disponibles à la vente	Total	Instruments financiers en valeur de marché détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	Total
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2009	25 618	1 830	7 293	34 741	(28 331)	(10 573)	(38 904)
Achats	5 091	463	1 511	7 065	-	-	-
Émissions	-	-	-	-	(9 206)	(3 957)	(13 163)
Ventes	(979)	(139)	(1 066)	(2 184)	-	-	-
Règlements ⁽¹⁾	819	(240)	30	609	2 106	5 555	7 661
Transferts au sein du niveau 3	2 436	39	1 688	4 163	(312)	(56)	(368)
Transferts hors du niveau 3	(5 716)	(361)	(1 866)	(7 943)	5 553	787	6 340
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat au titre des opérations échues ou rompues au cours de l'exercice	(8 496)	23	(11)	(8 484)	8 945	38	8 983
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	3 469	88	(86)	3 471	(3 461)	(531)	(3 992)
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres							
Éléments relatifs aux variations de parités monétaires	639	-	55	694	(702)	-	(702)
Variation d'actifs et passifs comptabilisés en capitaux propres	-	-	606	606	-	-	-
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2010	22 881	1 703	8 154	32 738	(25 408)	(8 737)	(34 145)
Achats	2 652	33	1 328	4 013	-	-	-
Émissions	-	-	-	-	(9 464)	(3 127)	(12 591)
Ventes	(274)	-	(1 427)	(1 701)	-	-	-
Règlements ⁽¹⁾	(5 327)	(151)	(961)	(6 439)	8 923	3 150	12 073
Transferts au sein du niveau 3	3 157	23	9 005	12 185	(2 817)	(338)	(3 155)
Transferts hors du niveau 3	(2 598)	-	(267)	(2 865)	2 778	1 455	4 233
Reclassifications ⁽²⁾	-	-	(6 312)	(6 312)	-	-	-
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat au titre des opérations échues ou rompues au cours de l'exercice	(3 568)	29	(396)	(3 935)	849	31	880
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	4 120	(42)	95	4 173	(687)	(50)	(737)
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres							
Éléments relatifs aux variations de parités monétaires	421	-	53	474	(462)	-	(462)
Variation d'actifs et passifs comptabilisés en capitaux propres	-	-	599	599	-	-	-
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2011	21 464	1 595	9 871	32 930	(26 288)	(7 616)	(33 904)

(1) Comprend, pour les actifs, les remboursements de principal, les règlements des intérêts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est positive et, pour les passifs, les remboursements d'emprunts, les intérêts versés sur emprunts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est négative.

(2) Il s'agit des instruments financiers initialement comptabilisés en valeur de marché et reclassés en prêts et créances.

Les instruments financiers de niveau 3 sont susceptibles d'être couverts par d'autres instruments de niveau 1 et/ou de niveau 2 dont les gains et pertes ne relèvent pas de ce tableau. Aussi, les montants de gains et pertes apparaissant dans ce tableau ne sont pas représentatifs des résultats liés à la gestion du risque net de l'ensemble de ces instruments. Notamment, les pertes et gains sur les actifs et passifs financiers en valeur de modèle par résultat du portefeuille de transaction, respectivement 552 millions d'euros et 162 millions d'euros au 31 décembre 2011 (contre 5 027 millions d'euros et 5 484 millions d'euros au 31 décembre 2010), correspondent principalement à des variations de valeur sur des positions de CDO classées en niveau 3, couvertes par des positions de CDS classées en niveau 2.

Sensibilité des valeurs de modèle aux changements d'hypothèses raisonnablement possibles des instruments financiers de niveau 3

Détermination des ajustements de valeur

Les instruments du portefeuille de négoce classés en niveau 3 sont constitués en majorité de titres peu liquides, de dérivés dont le sous-jacent est peu liquide ainsi que d'autres instruments, contenant des dérivés complexes. La valorisation de ces derniers nécessite généralement l'utilisation de modèles de valorisation issus des techniques de couverture dynamique des risques, et peut nécessiter l'utilisation de paramètres non observables.

L'ensemble de ces instruments comporte des incertitudes de valorisation, lesquelles donnent lieu à des ajustements de valeur, reflétant la prime de risque qu'un acteur de marché incorporerait lors de l'établissement du prix. Ces ajustements de valorisation permettent de tenir notamment compte :

- de risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle (ajustement pour risque de modèle) ;

- de l'incertitude inhérente à l'estimation des paramètres de valorisation (ajustement pour incertitude de paramètres) ;
- des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné ;
- de primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché ;
- du risque de contrepartie.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chacun des facteurs de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. À l'inverse, pour un facteur de risque donné, une approche de portefeuille est retenue, avec une compensation entre instruments lorsqu'ils sont gérés ensemble.

L'ensemble de ces ajustements sont des composantes de la valeur de modèle des instruments et des portefeuilles.

Évaluation de la sensibilité des valeurs

Afin de mesurer la sensibilité de la valeur de modèle des instruments de niveau 3 (hors positions sur titres) à un changement d'hypothèses, les deux scénarii suivants ont été considérés : un scénario favorable où toutes les valorisations des portefeuilles se feraient sans ajustement de valeur, et un scénario défavorable où toutes ces valorisations se feraient avec un ajustement de valeur deux fois plus élevé. Ainsi calculée, la sensibilité est une mesure du différentiel entre les valeurs qu'obtiendraient des acteurs de marché dont la perception du risque de valorisation et l'aversion à celui-ci sont différents.

Par mesure de simplification, la sensibilité de la valeur des positions sur titres, qu'elles relèvent des portefeuilles de négoce, d'actifs disponibles à la vente ou qu'elles soient désignées à la valeur de modèle par résultat sur option, est fondée sur une variation de 1 % de la valeur retenue.

En millions d'euros, au	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction et en valeur de marché par résultat sur option ⁽¹⁾	+/- 1 300		+/- 1 304	
Actifs financiers disponibles à la vente		+/- 104		+/- 91

(1) Les instruments financiers à la juste valeur par résultat, qu'ils fassent partie du portefeuille de transaction ou qu'ils aient été classés en juste valeur par résultat sur option, sont présentés au sein de la même rubrique car la sensibilité est calculée sur les positions nettes de portefeuilles d'instruments quelle que soit leur classification comptable.

Marge différée sur les instruments financiers valorisés avec des techniques développées par l'entreprise et fondées sur des paramètres pour partie non observables sur les marchés actifs

La marge non enregistrée en résultat au jour de la transaction (« Day One Profit ») couvre le seul périmètre des activités de marché éligibles au niveau 3.

Elle est déterminée après constitution des réserves de modèles pour incertitudes telles que décrites précédemment et reprise en résultat sur la

durée anticipée d'observabilité des paramètres. Le montant non encore amorti est inscrit au bilan dans la rubrique « Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction », en déduction de la juste valeur des opérations complexes concernées.

La marge non enregistrée en résultat contenue dans le prix des instruments financiers dérivés vendus à la clientèle et valorisés selon des modèles internes dont les paramètres ne sont pas observables, (« Day One Profit ») évolue sur les deux exercices de la manière suivante :

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
MARGE DIFFÉRÉE EN DÉBUT DE PÉRIODE	920	860
Marge différée sur les transactions de l'exercice	286	437
Marge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice	(551)	(377)
MARGE DIFFÉRÉE EN FIN DE PÉRIODE	655	920

5.e RECLASSIFICATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS INITIALEMENT COMPTABILISÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT À DES FINS DE TRANSACTION OU EN ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

Les amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7 adoptés par l'Union européenne le 15 octobre 2008 permettent de reclasser les instruments initialement détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente au sein de portefeuilles de crédit à la clientèle ou de titres disponibles à la vente.

► DONNÉES RELATIVES AUX INSTRUMENTS FINANCIERS EN DATE DE RECLASSEMENT

En millions d'euros	Date de reclassement	Valeur au bilan		Flux de trésorerie attendus et jugés recouvrables ⁽¹⁾		Taux moyen d'intérêt effectif	
		Actifs reclassés en Prêts et créances	Actifs reclassés en actifs disponibles à la vente	Actifs reclassés en Prêts et créances	Actifs reclassés en actifs disponibles à la vente	Actifs reclassés en Prêts et créances	Actifs reclassés en actifs disponibles à la vente
Titres souverains, en provenance du portefeuille d'actifs disponibles à la vente							
		6 312		14 826			
dont titres souverains grecs	30 juin 2011	3 186		9 401		9,3 %	
dont titres souverains portugais	30 juin 2011	1 885		3 166		8,8 %	
dont titres souverains irlandais	30 juin 2011	1 241		2 259		6,7 %	
Opérations structurées, et autres titres à revenus fixes							
		10 995	767	12 728	790		
en provenance du portefeuille de transactions							
	1 octobre 2008	7 077	767	7 904	790	7,6 %	6,7 %
	30 juin 2009	2 760		3 345		8,4 %	
en provenance du portefeuille d'actifs disponibles à la vente							
	30 juin 2009	1 158		1 479		8,4 %	

(1) Les flux de trésorerie attendus recouvrent le remboursement du capital et le paiement de l'ensemble des intérêts non actualisés jusqu'à la date d'échéance des instruments.

Évaluation au 31 décembre 2011 des actifs reclassés

Les tableaux ci-dessous présentent les éléments afférents aux actifs reclassés représentés au bilan au 31 décembre avec leur contribution au résultat et aux variations de capitaux propres de la période :

► AU BILAN

En millions d'euros, au	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Valeur au bilan	Valeur de marché ou de modèle	Valeur au bilan	Valeur de marché ou de modèle
Titres souverains reclassés en prêts et créances sur la clientèle	3 939	3 600	-	-
dont titres souverains grecs	1 201	1 133		
dont titres souverains portugais	1 939	1 631		
dont titres souverains irlandais	799	836		
Opérations structurées, et autres titres à revenus fixes reclassés	4 664	4 511	6 003	6 024
En prêts et créances sur la clientèle	4 647	4 494	5 985	6 006
En actifs financiers disponibles à la vente	17	17	18	18

► EN RÉSULTAT ET EN VARIATION DIRECTE DE CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Exercice 2011				Exercice 2010	
	Avant reclassement	Après reclassement	Réalisé	Pro forma sur la période ⁽¹⁾	Réalisé	Pro forma sur la période ⁽¹⁾
			Total			
En résultat	(409)	(2 415)	(2 630)	(2 838)	387	346
En produit net bancaire	116	211	509	361	409	376
dont titres souverains grecs	87	178	265	265	-	-
dont titres souverains portugais	19	56	75	75	-	-
dont titres souverains irlandais	10	(23)	(13)	(13)	-	-
dont opérations structurées et autres titres à revenus fixes	-	-	182	34	409	376
En coût du risque	(525)	(2 626)	(3 139)	(3 199)	(22)	(30)
dont titres souverains grecs	(525)	(2 626)	(3 151)	(3 199)	-	-
dont opérations structurées et autres titres à revenus fixes	-	-	12	-	(22)	(30)
En variation directe de capitaux propres (avant impôts)	504	850	1 379	1 180	79	65
dont titres souverains grecs	681	778	1 459	1 459	-	-
dont titres souverains portugais	(176)	32	(144)	(336)	-	-
dont titres souverains irlandais	(1)	40	39	48	-	-
dont opérations structurées et autres titres à revenus fixes	-	-	25	9	79	65
TOTAL DES ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT ET DE VARIATION DIRECTE DE CAPITAUX PROPRES DES ÉLÉMENTS RECLASSÉS	95	(1 565)	(1 251)	(1 658)	466	411

(1) Les données « pro forma » retracent ce qu'aurait été la contribution au résultat de l'exercice si les instruments concernés n'avaient pas été reclassés et ce qu'aurait représenté leur variation de valeur au sein des capitaux propres dans les mêmes conditions.

5.f OPÉRATIONS INTERBANCAIRES, CRÉANCES ET DETTES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

► PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Comptes à vue	12 099	11 273
Prêts	35 130	45 353
Opérations de pension	2 847	7 086
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AVANT DÉPRÉCIATION	50 076	63 712
dont encours douteux	976	1 466
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit (note 2.f)	(707)	(994)
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT NETS DE DÉPRÉCIATION	49 369	62 718

► DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Comptes à vue	18 308	17 464
Emprunts	119 324	131 947
Opérations de pension	11 522	18 574
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	149 154	167 985

5.g PRÊTS, CRÉANCES ET DETTES SUR LA CLIENTÈLE

► PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Comptes ordinaires débiteurs	38 448	28 188
Prêts consentis à la clientèle	624 229	633 583
Opérations de pension	1 421	16 523
Opérations de location-financement	29 694	33 063
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AVANT DÉPRÉCIATION	693 792	711 357
<i>dont encours douteux</i>	43 696	42 100
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle (note 2.f)	(27 958)	(26 671)
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE NETS DE DÉPRÉCIATION	665 834	684 686

► DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Investissement brut	32 614	36 261
À recevoir dans moins d'1 an	8 856	9 829
À recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	16 127	18 756
À recevoir au-delà de 5 ans	7 631	7 676
Produits financiers non acquis	(2 920)	(3 198)
Investissement net avant dépréciation	29 694	33 063
À recevoir dans moins d'1 an	8 165	9 106
À recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	14 636	16 983
À recevoir au-delà de 5 ans	6 893	6 974
Dépréciations	(1 062)	(1 302)
Investissement net après dépréciation	28 632	31 761

► DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Comptes ordinaires créditeurs	254 530	262 358
Comptes à terme et assimilés	214 056	241 409
Comptes d'épargne à taux administré	54 538	49 610
Opérations de pension	23 160	27 536
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	546 284	580 913

5.h ENCOURS DÉPRÉCIÉS OU NON PRÉSENTANT DES IMPAYÉS ET GARANTIES REÇUES AU TITRE DE CES ENCOURS

Le tableau présente la valeur nette comptable des encours de créances non dépréciées présentant des impayés (par antériorité d'impayés), des encours douteux dépréciés, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces actifs. Il n'est pas tenu compte dans ce tableau des provisions de portefeuille éventuellement constituées.

En millions d'euros, au	31 décembre 2011								
	Échéancement des encours non dépréciés présentant des impayés					Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)	Total des encours	Garanties reçues au titre des encours non dépréciés et présentant des impayés	Garanties reçues au titre des encours douteux
	Total	<90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an				
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	-	72	72	-	2
Prêts et créances sur les établissements de crédit	501	466	14	5	16	335	836	244	90
Prêts et créances sur la clientèle	17 408	16 578	688	114	28	20 533	37 941	10 989	9 691
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	63	63	-	-
Total des encours douteux et présentant des impayés nets de dépréciation	17 909	17 044	702	119	44	21 003	38 912	11 233	9 783
Engagements de financements donnés						559	559		106
Engagements de garantie financière donnés						1 156	1 156		571
Total des engagements douteux hors-bilan nets des provisions						1 715	1 715	-	677
TOTAL	17 909	17 044	702	119	44	22 718	40 627	11 233	10 460

En millions d'euros, au	31 décembre 2010								
	Échéancement des encours non dépréciés présentant des impayés					Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)	Total des encours	Garanties reçues au titre des encours non dépréciés et présentant des impayés	Garanties reçues au titre des encours douteux
	Total	<90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an				
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	7	7	-	-	-	-	7	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	3	3	-	-	-	348	351	-	3
Prêts et créances sur les établissements de crédit	371	351	3	1	16	491	862	173	278
Prêts et créances sur la clientèle	15 212	14 380	519	84	229	20 746	35 958	8 818	10 042
Total des encours douteux et présentant des impayés nets de dépréciation	15 593	14 741	522	85	245	21 585	37 178	8 991	10 323
Engagements de financements donnés						802	802		303
Engagements de garantie financière donnés						1 153	1 153		441
Total des engagements douteux hors-bilan nets des provisions						1 955	1 955	-	744
TOTAL	15 593	14 741	522	85	245	23 540	39 133	8 991	11 067

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie, plafonnée par le montant des actifs couverts.

5.i DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

La présente note regroupe les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti et en valeur de marché par résultat sur option.

► DETTES COMPTABILISÉES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT (NOTE 5.a)

Émetteur/ Date d'émission <i>En millions d'euros</i>	Devise	Montant en devises à l'origine <i>(en millions)</i>	Date d'option de rembourse- ment ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt	Rang de subordi- nation ⁽¹⁾	Conditions suspen- sives de versement des coupons ⁽³⁾	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Dettes représentées par un titre							1	37 987	47 735
Dettes subordonnées								2 393	3 108
Dettes subordonnées remboursables							(2)	1 283	1 521
Dettes subordonnées perpétuelles								1 110	1 587
Fortis Banque SA déc-07	EUR	3 000	Déc. 2014	Euribor 3 mois + 200 bp	-	5	A	1 025	1 500
Autres	-	-	-	-	-	-	-	85	87

(1) Le rang de subordination caractérise la priorité de remboursement par rapport aux autres dettes en cas de liquidation de l'émetteur.

(2) Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de l'émetteur, les dettes subordonnées remboursables peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées. Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP Paribas SA ou par les filiales étrangères du Groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (call option), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

(3) Conditions suspensives de versement des coupons :

A le paiement des coupons est interrompu en cas d'insuffisance de fonds propres de l'émetteur ou d'insolvabilité des garants ou lorsque le dividende déclaré sur les actions Ageas est inférieur à un certain seuil ;

Les dettes subordonnées perpétuelles comptabilisées en valeur de marché par résultat sont principalement constituées de l'émission par Fortis Banque (devenue BNP Paribas Fortis) en décembre 2007 de Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities (CASHES).

Les CASHES ont une durée indéterminée mais peuvent être échangés en actions Fortis SA/NV (devenue Ageas) au prix unitaire de 23,94 euros à la seule discrétion du détenteur. Néanmoins, à compter du 19 décembre 2014, les CASHES seront automatiquement échangés en actions Fortis SA/NV si leur prix est égal ou supérieur à 35,91 euros pendant vingt séances de bourse consécutives. Le principal de ces titres ne sera jamais remboursé en espèces. Le seul recours dont disposent les titulaires des CASHES est limité aux 125 313 283 actions Fortis SA/NV que Fortis Banque a acquises à la date d'émission des CASHES et a nanties au profit de ces titulaires.

Fortis SA/NV et Fortis Banque ont conclu un contrat de Relative Performance Note (RPN) dont la valeur varie contractuellement de telle sorte qu'elle neutralise l'impact sur Fortis Banque des différences relatives de variation de valeur des CASHES et des variations de valeur des actions Fortis SA/NV. L'encours net représente au 31 décembre 2011

une dette subordonnée de 651 millions d'euros admise en fonds propres prudentiels Tier 1.

Le 25 janvier 2012, Ageas et Fortis Banque ont conclu un accord sur le règlement partiel du contrat de RPN et sur le rachat total par Fortis Banque des titres subordonnés perpétuels émis en 2001 pour un nominal de 1 000 millions d'euros (comptabilisés en dettes au coût amorti), et détenus par Ageas à hauteur de 953 millions d'euros. Le règlement du contrat de RPN et le rachat des titres subordonnés perpétuels émis en 2001, dépendaient tous deux de l'atteinte par BNP Paribas d'un taux de succès minimal de 50 % de l'offre d'achat sur les CASHES.

Les parties ont convenu que BNP Paribas lancerait une offre d'achat en numéraire sur les CASHES ; dans un deuxième temps, convertirait les CASHES acquis en actions Ageas sous-jacentes, avec l'engagement de ne pas les vendre pendant une période de six mois ; et percevrait une indemnisation d'Ageas, le mécanisme RPN cessant d'exister en proportion des CASHES convertis.

La banque a annoncé le 31 janvier 2012 que l'offre avait été clôturée le 30 janvier avec un taux de succès de 63 % à un prix de 47,5 %.

Échéancement des dettes à moyen et long terme représentées par un titre et des dettes subordonnées remboursables comptabilisées en valeur de marché par résultat sur option dont l'échéance en date d'émission est supérieure à un an :

Date d'échéance ou d'option de remboursement <i>En millions d'euros</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017-2021	Au-delà de 2021	Total 31 décembre 2011
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre	8 258	4 809	7 004	5 054	5 155	4 983	2 724	37 987
Dettes subordonnées remboursables	520	46	85	468	22	92	50	1 283
TOTAL	8 778	4 855	7 089	5 522	5 177	5 075	2 774	39 270

Date d'échéance ou d'option de remboursement <i>En millions d'euros</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016-2020	Au-delà de 2020	Total 31 décembre 2010
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre	13 350	7 415	5 041	6 075	5 470	6 281	4 103	47 735
Dettes subordonnées remboursables	77	524	181	89	456	132	62	1 521
TOTAL	13 427	7 939	5 222	6 164	5 926	6 413	4 165	49 256

► DETTES COMPTABILISÉES AU COÛT AMORTI

Émetteur/ Date d'émission <i>En millions d'euros</i>	Devise	Montant en devises à l'origine <i>(en millions)</i>	Date d'option de rembourse- ment ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt	Rang de subordina- tion ⁽³⁾	Conditions suspensives de verse- ment des coupons ⁽³⁾	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Dettes représentées par un titre								157 786	208 669
Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission								71 213	130 604
Titres de créances négociables								71 213	130 604
Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission								86 573	78 065
Titres de créances négociables								63 758	56 068
Emprunts obligataires								22 815	21 997
Dettes subordonnées								19 683	24 750
Dettes subordonnées remboursables								16 165	21 423
Titres subordonnés perpétuels								2 396	2 272
BNP SA oct. 1985	EUR	305	-	TMO - 0,25 % Libor 6 mois	-	3	B	254	254
BNP SA sept. 1986	USD	500	-	+ 0,075 %	-	3	C	211	205
Fortis Banque SA sept. 2001	EUR	1 000	Sept. 2011	6,50 %	Euribor 3 mois + 237 bp	5	D	1 000	968
Fortis Banque SA oct. 2004	EUR	1 000	Oct. 2014	4,625 %	Euribor 3 mois + 170 bp	5	E	814	750
Autres	-	-	-	-	-	-	-	117	95
Emprunts subordonnés perpétuels								893	820
Fortis Banque NV/SA févr. 2008	USD	750	-	8,28%	-	5	-	548	493
Fortis Banque NV/SA juin 2008	EUR	375	-	8,03 %	-	5	E	345	327
Titres participatifs⁽⁴⁾								224	227
en fonction du résultat net encadré par un minimum de 85 % du TMO et un maximum de									
BNP SA juil. 1984	EUR	337	-	130 % du TMO	-	4	NA	220	220
Autres	-	-	-	-	-	-	-	4	7
Frais et commissions, dettes rattachées								5	8

(1) (2) cf. renvois relatifs aux dettes comptabilisées en valeur de marché par résultat.

(3) Conditions suspensives de versement des coupons :

B le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende ;

C le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à la distribution d'un dividende, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende. La banque a la faculté de reprendre le paiement des arriérés d'intérêts, même en l'absence de distribution d'un dividende ;

D les intérêts ne sont pas payables si les coupons sont supérieurs à la différence entre la situation nette et la somme du capital et des réserves non distribuables de l'émetteur ;

E les coupons sont versés sous la forme d'autres titres si les fonds propres Tier 1 sont inférieurs à 5 % des actifs pondérés de l'émetteur.

(4) Les titres participatifs émis par BNP SA peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Dans ce cadre, il a été procédé entre 2004 et 2007 au rachat de 434 267 titres sur 2 212 761 titres émis à l'origine qui ont fait l'objet d'une annulation.

Au cours du quatrième trimestre 2011, une offre publique d'échange portant sur des dettes subordonnées remboursables éligibles en fonds propres complémentaires (Tier 2) contre de nouvelles dettes senior BNP Paribas a été réalisée. Cette opération s'est traduite par une diminution

de l'encours de dettes subordonnées remboursables de 1 433 millions d'euros, et par la reconnaissance d'un gain de 41 millions d'euros en marge d'intérêts.

Échéancement des dettes à moyen et long terme représentées par un titre et des dettes subordonnées remboursables comptabilisées au coût amorti dont l'échéance lors de l'émission est supérieure à un an :

Date d'échéance ou d'option de remboursement En millions d'euros	2012	2013	2014	2015	2016	2017-2021	Au-delà de 2021	Total 31 décembre 2011
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre	16 630	12 994	10 085	12 994	13 569	14 954	5 347	86 573
Dettes subordonnées remboursables	2 818	1 485	1 125	813	1 902	6 809	1 213	16 165
TOTAL	19 448	14 479	11 210	13 807	15 471	21 763	6 560	102 738

Date d'échéance ou d'option de remboursement En millions d'euros	2011	2012	2013	2014	2015	2016-2020	Au-delà de 2020	Total 31 décembre 2010
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre	13 804	16 961	8 833	13 336	9 099	9 733	6 299	78 065
Dettes subordonnées remboursables	500	2 786	2 439	1 439	1 945	11 528	786	21 423
TOTAL	14 304	19 747	11 272	14 775	11 044	21 261	7 085	99 488

5.j ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Titres de créance négociables	67	2 952
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	6	2 892
Autres titres de créance négociables	61	60
Obligations	10 509	10 821
Obligations d'État	10 388	10 664
Autres obligations	121	157
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE	10 576	13 773

Les cessions de titres souverains classés en actifs financiers détenus jusqu'à échéance intervenues au cours de l'exercice 2011 sont décrites dans la note 4.

5.k IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Impôts courants	2 227	2 315
Impôts différés	9 343	9 242
Actifs d'impôts courants et différés	11 570	11 557
Impôts courants	1 893	2 104
Impôts différés	1 596	1 641
Passifs d'impôts courants et différés	3 489	3 745

► VARIATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS AU COURS DE LA PÉRIODE

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2011	Exercice 2010
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS EN DÉBUT DE PÉRIODE	7 601	7 957
Charge d'impôt différé (note 2.g)	(687)	(1 572)
Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances	848	1 018
Variations des impôts différés liée à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des instruments dérivés de couverture	(428)	16
Variation des parités monétaires et divers	413	182
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS EN FIN DE PÉRIODE	7 747	7 601

► VENTILATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS PAR ORIGINE

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances	1 708	827
Réserve latente de location-financement	(725)	(715)
Provisions pour engagements sociaux	844	884
Provisions pour risque de crédit	3 607	3 829
Autres éléments	(535)	(116)
Déficits fiscaux reportables	2 848	2 892
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	7 747	7 601
Impôts différés actifs	9 343	9 242
Impôts différés passifs	(1 596)	(1 641)

Afin de déterminer le niveau des déficits fiscaux reportables activés, le Groupe procède chaque année à une étude spécifique pour chaque entité concernée, tenant compte du régime fiscal applicable – et notamment des éventuelles règles de péremption – ainsi que d'une projection réaliste des revenus et des charges conforme au plan de développement de leur activité. Les impôts différés actifs non reconnus à l'issue de cette étude s'élèvent à 2 404 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 2 241 millions d'euros au 31 décembre 2010.

► IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS COMPTABILISÉS SUR DÉFICITS FISCAUX REPORTABLES :

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2011	Durée légale de report en avant	Période prévisionnelle de recouvrabilité
Fortis Banque Belgique	1 848	illimitée	14 ans
BNP Paribas Succursales Londres	268	illimitée	2 ans
UkrSibbank	125	illimitée	8 ans
B.N.L Vita Spa	110	illimitée	8 ans
Autres	497		
TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS SUR DÉFICITS FISCAUX REPORTABLES	2 848		

5.1 COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	44 832	32 711
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	18 972	21 889
Comptes d'encaissement	792	2 486
Part des réassureurs dans les provisions techniques	2 524	2 495
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	2 996	3 405
Autres débiteurs et actifs divers	23 424	20 138
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	93 540	83 124
Dépôts de garantie reçus	40 733	25 777
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	16 577	19 515
Comptes d'encaissement	1 084	566
Charges à payer et produits constatés d'avance	4 708	5 630
Autres créditeurs et passifs divers	17 908	13 741
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	81 010	65 229

La hausse des dépôts de garantie versés et reçus est attribuable à l'extension des pratiques de collatéralisation liées aux transactions sur instruments financiers de gré à gré et à l'augmentation des appels de marge consécutive à la variation de valeur des paramètres de marché.

La variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques s'analyse ainsi :

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
PART DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES EN DÉBUT DE PÉRIODE	2 495	2 403
Augmentation des provisions techniques à la charge des réassureurs	1 463	1 151
Encaissements des prestations mis à la charge des réassureurs	(1 412)	(1 073)
Effets des variations de change et de périmètre	(22)	14
PART DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES EN FIN DE PÉRIODE	2 524	2 495

5.m PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Sont listées individuellement ci-dessous les sociétés mises en équivalence dont la valeur au bilan est supérieure à 100 millions d'euros au 31 décembre 2011.

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Retail Banking	1 269	1 058
dont Banque de Nankin	362	295
dont Carrefour Promotora Vendas Participacoes	140	125
dont Servicios Financieros Carrefour EFC SA	112	102
dont Carrefour Banque (ex-Société Paiement Pass)	248	240
Investment Solutions	1 665	1 956
dont AG Insurance	957	1 046
dont BNPP Cardif Emeklilik Anonim Sirketi	137	-
dont B.N.L Vita	-	232
Corporate and Investments Banking	489	513
dont Verner Investissement	354	361
Autres activités	1 051	1 271
dont Erbe	967	1 219
PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	4 474	4 798

Les données financières publiées par les principales sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

En millions d'euros	Normes de publication	Total Bilan	Produit net bancaire - Chiffre d'affaires	Résultat net, part du Groupe
AG Insurance ⁽²⁾	Normes locales	57 910	6 659	176
Banque de Nankin ⁽²⁾	Normes locales	25 132	602	262
BNPP Cardif Emeklilik Anonim Sirketi ⁽¹⁾	Normes IFRS	315	8	(10)
Carrefour Banque (Ex Societe Paiement Pass) ⁽²⁾	Normes locales	4 080	348	66
Carrefour Promotora Vendas Participacoes ⁽²⁾	Normes locales	340	46	60
Erbe ⁽²⁾	Normes locales	2 346	ns	(1)
Servicios Financieros Carrefour EFC SA ⁽²⁾	Normes locales	1 260	204	34
Verner Investissement ⁽¹⁾	Normes IFRS	6 867	395	58

(1) Données relatives au 31 décembre 2011.

(2) Données relatives au 31 décembre 2010.

5.n IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

En millions d'euros, au	31 décembre 2011			31 décembre 2010		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
IMMEUBLES DE PLACEMENT	13 621	(2 177)	11 444	14 411	(2 084)	12 327
Terrains et constructions	6 857	(1 339)	5 518	6 504	(1 286)	5 218
Équipement, Mobilier, Installations	6 614	(4 092)	2 522	6 550	(3 999)	2 551
Biens mobiliers donnés en location	12 964	(4 256)	8 708	11 927	(4 127)	7 800
Autres immobilisations	2 334	(804)	1 530	2 279	(723)	1 556
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	28 769	(10 491)	18 278	27 260	(10 135)	17 125
Logiciels informatiques acquis	2 410	(1 814)	596	2 297	(1 705)	592
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	2 705	(1 920)	785	2 392	(1 679)	713
Autres immobilisations incorporelles	1 542	(451)	1 091	1 989	(796)	1 193
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 657	(4 185)	2 472	6 678	(4 180)	2 498

Immeubles de placement

Les terrains et immeubles donnés en location simple, de même que les terrains et immeubles représentatifs des actifs investis dans le cadre de l'activité d'assurance-vie sont regroupés sous la rubrique « Immeubles de placement ».

La valeur de marché estimée des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti s'établit à 16 900 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 18 138 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Les opérations réalisées sur les immobilisations données en location simple font l'objet, pour certaines d'entre elles, de contrats prévoyant les paiements futurs minimaux suivants :

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables	8 248	6 205
<i>Paiements à recevoir dans moins d'1 an</i>	3 203	2 208
<i>Paiements à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	4 624	3 258
<i>Paiements à recevoir au-delà de 5 ans</i>	421	739

Les paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail, les fonds de commerce ainsi que les marques acquises par le Groupe.

Amortissements et provisions

Le montant net des dotations et reprises d'amortissement effectuées au cours de l'exercice 2011 s'établit à 1 491 millions d'euros contre 1 613 millions d'euros au titre de l'exercice 2010.

Le montant des reprises nettes de dépréciation sur immobilisations corporelles et incorporelles porté en résultat s'élève à 17 millions d'euros pour l'exercice 2011 contre une dotation nette de 20 millions d'euros pour l'exercice 2010.

5.0 ÉCARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
VALEUR NETTE COMPTABLE EN DÉBUT DE PÉRIODE	11 324	10 979
Acquisitions	341	25
Cessions	(157)	(40)
Dépréciations comptabilisées pendant la période	(173)	(78)
Écarts de conversion	53	388
Autres mouvements	18	50
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE	11 406	11 324
Valeur brute comptable	12 082	11 901
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(676)	(577)

Les écarts d'acquisition se répartissent par pôles de la manière suivante :

En millions d'euros	Valeur nette comptable		Dépréciations comptabilisées au cours de l'exercice		Acquisitions de l'exercice	
	31 décembre 2011	31 décembre 2010	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2010
Écarts d'acquisition positifs						
Retail Banking	8 549	8 623	(172)	(2)	216	11
BancWest	3 852	3 733				3
Banque de Détail en France et Belgique	77	68			9	
Banque de Détail en Italie	1 698	1 698				
Equipment Solutions	542	682			7	1
Europe Méditerranée	287	142		(2)	199	7
Personal Finance	2 093	2 300	(172)		1	-
Investment Solutions	1 957	1 813	-	(76)	125	10
Assurance	258	138			120	3
Investment Partners	248	229		(76)		
Personal Investors	413	417				
Real Estate	348	342			5	
Securities Services	365	362				7
Wealth Management	325	325				
Corporate and Investment Banking	657	645				4
Autres activités	243	243	(1)			
TOTAL DES ÉCARTS D'ACQUISITION POSITIFS	11 406	11 324	(173)	(78)	341	25
Écart d'acquisition négatif			67			
VARIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION PORTÉE EN RÉSULTAT			(106)	(78)		

Les tests de valorisation des écarts d'acquisition reposent sur trois méthodes de valorisation distinctes, l'une fondée sur l'observation de transactions sur des entités aux activités comparables, la deuxième consistant à rechercher les paramètres de marché induits des cotations d'entités aux activités comparables, enfin la troisième résultant de la rentabilité future escomptée (« discounted cash flow method » - DCF).

Lorsque l'une des deux méthodes fondée sur des comparables suggère la nécessité d'une dépréciation, la méthode DCF est utilisée pour en valider le bien fondé et le cas échéant en déterminer le montant.

La méthode DCF repose sur un certain nombre d'hypothèses relatives aux projections de flux de revenus, de dépenses et de dotations aux provisions pour risques fondées sur des plans à moyen terme (3 ans), étendues sur une période de croissance soutenable (10 ans), puis à l'infini, sur la base de taux de croissance soutenables jusqu'à dix ans et réduit à l'inflation au-delà de dix ans pour chaque métier concerné.

Les tests effectués tiennent compte du coût du capital investi sur la base d'un taux sans risque et d'une prime de risque observée propre à chaque type d'activité. Les paramètres majeurs sensibles aux hypothèses sont donc le coefficient d'exploitation, le taux de croissance soutenable et le coût du capital.

Le tableau ci-dessous représente la sensibilité de la valorisation des unités génératrices de trésorerie à une variation normée de la valeur des paramètres utilisés dans la méthode DCF. Le coût du capital, le coefficient d'exploitation et le taux de croissance soutenable jusqu'à 10 ans sont spécifiques à chaque activité, les fonds propres notionnels alloués et le taux de croissance au-delà de 10 ans sont fixés respectivement à 7 % et 2 % pour toutes les activités. Le pourcentage de fonds propres alloués est conforme aux prescriptions réglementaires et le taux de croissance au-delà de 10 ans conservateur au regard du taux d'inflation observé dans la plupart des pays où le Groupe exerce ses activités.

► SENSIBILITÉ DE LA VALORISATION DES PRINCIPAUX ÉCARTS D'ACQUISITION À UNE VARIATION DE 10 POINTS DE BASE DU COÛT DU CAPITAL ET DE 1 % DU COEFFICIENT D'EXPLOITATION ET DU TAUX DE CROISSANCE SOUTENABLE

En millions d'euros	BNL bc	BancWest	Personal Finance (hors UGT spécifique)
Coût du capital			
Variation défavorable de + 10 points base	(103)	(131)	(93)
Variation favorable de - 10 points base	106	135	95
Coefficient d'exploitation			
Variation défavorable de + 1 %	(215)	(230)	(315)
Variation favorable de - 1 %	215	230	315
Taux de croissance soutenable			
Variation défavorable de - 1 %	(215)	(337)	(690)
Variation favorable de + 1 %	222	355	726

Pour chacune des trois unités génératrices de trésorerie mentionnées ci-dessus, il n'y aurait pas lieu de déprécier les écarts d'acquisition même en retenant, pour le test de dépréciation, les trois variations les plus défavorables du tableau.

5.p PROVISIONS TECHNIQUES DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	122 494	103 056
Provisions techniques brutes		
Contrats d'assurance en unités de compte	39 550	33 058
Autres contrats d'assurance	82 944	69 998
Passifs relatifs aux contrats financiers avec participation discrétionnaire	10 564	10 029
Participation différée passive aux bénéficiaires	-	1 833
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE	133 058	114 918
Participation différée active aux bénéficiaires ⁽¹⁾	(1 247)	-
Passifs relatifs aux contrats financiers en unités de compte ⁽²⁾	1 340	1 437
Passifs relatifs aux contrats financiers en fonds général	45	54
TOTAL DES PASSIFS NETS RELATIFS AUX CONTRATS ÉMIS PAR LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE	133 196	116 409

(1) La participation différée active aux bénéficiaires est présentée dans la rubrique « autres débiteurs et actifs divers ».

(2) Les passifs relatifs aux contrats financiers en unités de compte sont présentés dans la rubrique « Dettes envers la clientèle » (note 5.g).

La provision pour participation différée aux bénéfices résulte de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, des filiales d'assurance vie en France et en Italie, dans les plus et moins-values latentes et les dépréciations constatées sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement.

En France, cette quote-part, fixée à 90 % et inchangée en 2011, est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins-values latentes attribuables aux assurés dans le cadre des scénarii étudiés. Les conditions de marché inhérentes à la crise financière du 2^e semestre 2011 ont conduit à la constatation d'une créance pour participation aux bénéfices différée active de 773 millions euros. Cette créance représente la part des assurés dans les moins-values latentes et les dépréciations constatées sur le portefeuille d'actifs financiers, en résultat ou directement en capitaux propres selon la catégorie comptable dont ils relèvent.

Elle est jugée recouvrable sur le fondement d'une analyse stochastique des flux futurs de trésorerie sur 15 ans en tenant compte d'hypothèses de taux servis à la clientèle et de collecte cohérentes entre elles. En outre, les portefeuilles d'« Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et les actifs immobiliers comptabilisés au coût amorti présentent une plus-value latente de 962 millions euros, représentative de rendements futurs supérieurs aux taux actuels du marché.

En outre, une créance pour participation différée active aux bénéfices de 473 millions d'euros a été constatée au 31 décembre 2011 au titre des activités d'assurance vie en Italie, dont 434 millions d'euros dans le cadre de la prise de contrôle de BNL Vita. Cet actif, dont le montant est une moyenne de calculs stochastiques tenant compte de lois de rachats dynamiques ainsi que d'hypothèses de taux servis et de collecte cohérentes entre elles, représente la part des plus ou moins-values latentes et des dépréciations attribuables aux assurés sur son portefeuille d'actifs financiers classés pour l'essentiel en « Actifs disponibles à la vente ».

La variation des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance s'analyse ainsi :

En millions d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS EN DÉBUT DE PÉRIODE	116 409	103 991
Dotation aux provisions techniques des contrats d'assurance et collecte réalisée sur les contrats financiers liés à l'activité d'assurance-vie	11 895	16 389
Prestations payées	(12 407)	(9 799)
Cessions de portefeuille de contrats	(92)	(608)
Effet des variations de périmètre	18 984	4 449
Effets des variations de change	4	575
Effets des variations de valeur des actifs des contrats en unités de compte	(1 597)	1 412
PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS EN FIN DE PÉRIODE	133 196	116 409

La part réassurée des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance est présentée dans la note 5.l.

5.q PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE	10 311	10 464
Dotations aux provisions	1 964	1 527
Reprises de provisions	(1 588)	(964)
Utilisation des provisions	(1 260)	(1 050)
Variation des parités monétaires et divers	1 053	334
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE	10 480	10 311

Les provisions pour risques et charges enregistrent principalement au 31 décembre 2011 comme au 31 décembre 2010 des provisions constituées pour couvrir les engagements sociaux (note 7.b), les

dépréciations afférentes au risque de crédit (note 2.f), les risques sur produits d'épargne à taux administré et les litiges liés à l'exploitation bancaire.

Provisions pour risques sur produits d'épargne à taux administré

► EN COURS ET PROVISIONS

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
En cours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	14 699	14 172
dont au titre des plans d'épargne-logement	11 846	11 401
<i>ayant une ancienneté supérieure à 10 ans</i>	5 897	3 764
<i>ayant une ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans</i>	3 290	5 752
<i>ayant une ancienneté inférieure à 4 ans</i>	2 659	1 885
Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	438	515
dont au titre des plans d'épargne-logement	96	126
Provisions et assimilées constituées au titre des comptes et plans d'épargne-logement	243	226
dont au titre des plans d'épargne-logement	224	203
<i>ayant une ancienneté supérieure à 10 ans</i>	65	67
<i>ayant une ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans</i>	91	102
<i>ayant une ancienneté inférieure à 4 ans</i>	68	34

► VARIATION DES PROVISIONS

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2011		Exercice 2010	
	Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne-logement	Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne-logement	Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne-logement	Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne-logement
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE	203	23	166	36
Dotations aux provisions	21	-	37	-
Reprises de provisions	-	(4)	-	(13)
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE	224	19	203	23

Note 6 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

6.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS OU REÇUS

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par Le Groupe :

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Engagements de financements donnés		
aux établissements de crédit	27 291	45 413
à la clientèle	226 007	269 318
Ouverture de crédits confirmés	199 706	225 647
Autres engagements en faveur de la clientèle	26 301	43 671
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS	253 298	314 731
Engagements de financements reçus		
des établissements de crédit	119 719	104 768
de la clientèle	6 781	24 728
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS REÇUS	126 500	129 496

6.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS PAR SIGNATURE

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Engagements de garantie donnés		
d'ordre des établissements de crédit	14 920	10 573
d'ordre de la clientèle	91 176	91 990
Cautions immobilières	1 783	1 502
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	50 975	50 241
Autres garanties d'ordre de la clientèle	38 418	40 247
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	106 096	102 563

6.c AUTRES ENGAGEMENTS DE GARANTIE

► INSTRUMENTS FINANCIERS DONNÉS EN GARANTIE

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Instruments financiers (titres négociables et créances privées) déposés auprès des banques centrales et mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement après décote	91 231	94 244
Mobilisés en garantie auprès des banques centrales	48 582	15 623
Disponibles pour des opérations de refinancement	42 649	78 621
Titres donnés en pension	239 813	275 245
Autres actifs financiers donnés en garantie d'opérations auprès des établissements de crédit et de la clientèle financière⁽¹⁾	92 747	96 392

(1) Incluent notamment des financements de la Société de Financement de l'Économie Française et de la Caisse de Refinancement de l'Habitat.

La part des instruments financiers donnés par le Groupe en garantie et que le bénéficiaire est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élève à 309 801 millions d'euros au 31 décembre 2011 (contre 327 482 millions d'euros au 31 décembre 2010).

► INSTRUMENTS FINANCIERS REÇUS EN GARANTIE

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Instruments financiers reçus en garantie (hors pensions)	68 705	73 623
dont instruments que le Groupe est habilité à vendre ou à redonner en garantie	30 509	41 440
Titres reçus en pension	195 530	250 607

Les instruments financiers reçus en garantie ou en pension que le Groupe a effectivement vendus ou redonnés en garantie s'élèvent à 144 791 millions d'euros au 31 décembre 2011 (contre 210 356 millions d'euros au 31 décembre 2010).

Note 7 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

7.a FRAIS DE PERSONNEL

En millions d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
Salaires et traitements fixes et variables, intéressement et participation	10 844	11 406
Indemnités de départ à la retraite, charges de retraite et autres charges sociales	3 724	3 234
Impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations	435	470
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL	15 003	15 110

7.b AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La norme IAS 19 distingue deux catégories de dispositifs, chacun traité différemment selon le risque supporté par l'entreprise. Lorsque l'engagement de l'entreprise consiste à verser un montant défini (exprimé en pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire par exemple) à un organisme externe qui assure le paiement des prestations en fonction des avoirs disponibles pour chaque participant au régime, il est qualifié de régime à cotisations définies. En revanche, lorsque l'engagement consiste pour l'entreprise à gérer les actifs financiers financés par la collecte de cotisations auprès des employés et à assumer elle-même la charge des prestations – ou à en garantir le montant final soumis à des aléas futurs – il est qualifié de régime à prestations définies. Il en est de même, si l'entreprise confie sous mandat la gestion de la collecte des cotisations et du paiement des prestations à un organisme externe, mais conserve le risque lié à la gestion des actifs et à l'évolution future des prestations.

Régimes de retraite et autres avantages liés à la retraite

Le groupe BNP Paribas a mis en œuvre depuis plusieurs années une politique volontariste de transformation des régimes à prestations définies en régimes à cotisations définies.

Ainsi, en France, le groupe BNP Paribas cotise à différents organismes nationaux et interprofessionnels de retraite de base et complémentaires. BNP Paribas SA et certaines filiales ont mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par capitalisation. À ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs, à l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies.

Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies français et étrangers sont de 511 millions d'euros pour l'exercice 2011 contre 482 millions d'euros pour l'exercice 2010.

Régimes de retraite à prestations définies des entités du Groupe

En France, BNP Paribas verse un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date. Ces engagements résiduels sont couverts par une provision constituée dans les comptes du Groupe, ou sont externalisés auprès d'une compagnie d'assurance. Les régimes de retraite à prestations définies dont bénéficiaient les cadres supérieurs du Groupe issus de la BNP, de Paribas et de la Compagnie Bancaire, ont tous été fermés et transformés en régimes de type additif. Les montants attribués aux bénéficiaires, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, ont été définitivement déterminés lors de la fermeture des régimes antérieurs. Ces régimes de retraite ont été externalisés auprès de compagnies d'assurance, dans le bilan desquelles

la valeur de marché des actifs investis en représentation de ces régimes se répartit à hauteur de 84 % en obligations, 7,7 % en actions et 8,3 % en immobilier.

En Belgique, BNP Paribas Fortis finance un plan à prestations définies pour ses employés et cadres moyens, entrés en service avant la date d'harmonisation des régimes de pension de la banque au 1^{er} janvier 2002, fondé sur le dernier salaire et le nombre d'années de service. Ces engagements sont partiellement préfinancés auprès de la compagnie d'assurance AG Insurance dans laquelle le groupe BNP Paribas possède une participation en part du groupe de 18,73 %. Pour les cadres supérieurs de BNP Paribas Fortis, un régime de retraite offrant un capital, fonction des années de service et du salaire final, est partiellement préfinancé auprès des compagnies d'assurance AXA Belgium et AG Insurance.

En Belgique et en Suisse, la loi fait supporter à l'employeur une garantie de rendement minimum sur les régimes à cotisations définies. Du fait de cette obligation, ces plans entrent dans le cadre des régimes à prestations définies.

Dans certains pays subsistent des plans de retraite à prestations définies, généralement fermés aux nouveaux entrants, qui reposent, soit sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service (Royaume-Uni), soit sur l'acquisition annuelle d'un capital constitutif d'une pension exprimée en pourcentage du salaire annuel et rémunéré à un taux prédéfini (États-Unis). Certains régimes sont des plans de retraite complémentaires liés aux pensions légales (Norvège). La gestion de certains régimes est assurée par une compagnie d'assurance (Pays-Bas), une fondation (Suisse) ou par des organismes de gestion indépendants (Royaume-Uni).

En Turquie, le régime de retraite se substitue au système de pension national et est entièrement couvert par des actifs financiers détenus par une fondation externe au Groupe.

Au 31 décembre 2011 cinq pays, la Belgique, le Royaume-Uni, les États-Unis, la Suisse et la Turquie, représentent 92 % du total des régimes de retraite à prestations définies hors de France. La valeur de marché des actifs de ces régimes se répartit à hauteur de 61 % en obligations, 16 % en actions et 23 % en autres instruments financiers (dont 7 % en contrats d'assurance).

Indemnités de départ ou de fin de carrière

Le personnel des différentes sociétés du Groupe bénéficie de diverses prestations contractuelles telles que les indemnités de départ ou de fin de carrière. En France, la couverture de ces indemnités fait l'objet d'un contrat externalisé auprès d'une compagnie d'assurance extérieure au Groupe. À l'étranger, les engagements bruts au titre de ces autres avantages sont concentrés en Italie (80 %) où un changement de loi a transformé le régime italien des indemnités de fin de carrière (TFR) en régime à cotisations définies à compter du 1^{er} janvier 2007. Les droits acquis jusqu'au 31 décembre 2006 demeurent à prestations définies.

Régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi

En France, BNP Paribas n'a plus d'engagement au titre des régimes de couverture médicale à l'égard de ses retraités. À l'étranger, il existe plusieurs régimes de couverture médicale pour les retraités dont les principaux se situent aux États-Unis et en Belgique.

Engagements relatifs aux régimes à prestations définies

► ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISÉS AU BILAN

En millions d'euros, au	Avantages postérieurs à l'emploi		Aide médicale postérieure à l'emploi	
	31 décembre 2011	31 décembre 2010	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Valeur actualisée des obligations	8 351	8 052	121	114
Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	7 517	7 328	-	-
Valeur actualisée des obligations non financées	834	724	121	114
Valeur de marché des actifs de régime	(3 798)	(3 889)	-	-
Valeur de marché des actifs distincts⁽¹⁾	(2 463)	(2 366)	-	-
Coûts non encore comptabilisés en application des dispositions de la norme IAS 19	(407)	(219)	(5)	(1)
(Coût) des services passés	(164)	(178)	1	(3)
(Pertes) ou gains nets actuariels	(243)	(41)	(6)	2
Limitation d'actif	91	209	-	-
OBLIGATION NETTE POUR LES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES	1 774	1 787	116	113
Actif comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	(2 624)	(2 473)	-	-
<i>dont actifs nets des régimes à prestations définies</i>	<i>(161)</i>	<i>(107)</i>	-	-
<i>dont valeur de marché des actifs distincts</i>	<i>(2 463)</i>	<i>(2 366)</i>	-	-
Obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies	4 398	4 260	116	113

(1) Les actifs distincts sont principalement cantonnés dans le bilan des filiales d'assurance du Groupe - notamment AG Insurance au titre du plan à prestations définies de BNP Paribas Fortis - en couverture des engagements d'autres entités du Groupe qui leur ont été transférés pour couvrir les avantages postérieurs à l'emploi de certaines catégories de salariés.

► VARIATION DE LA VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS

En millions d'euros	Avantages postérieurs à l'emploi		Aide médicale postérieure à l'emploi	
	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2010
VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS EN DÉBUT DE PÉRIODE	8 052	8 009	114	99
Coût des services rendus au cours de l'exercice	300	308	3	2
Charge liée à l'actualisation des engagements	320	335	5	5
Coût des modifications de régime de la période	(8)	5	1	2
Effets des réductions ou liquidations de régime	(97)	(319)	(1)	-
Pertes ou (gains) actuariels de la période	210	(95)	3	6
Cotisations des membres des régimes	30	30	-	-
Prestations versées aux bénéficiaires directement payées par l'employeur	(145)	(120)	(5)	(4)
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(297)	(327)	-	-
Effet des variations de change	23	212	2	3
Effet des variations de périmètre	(37)	16	-	-
Autres variations		(2)	(1)	1
VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS EN FIN DE PÉRIODE	8 351	8 052	121	114

► VARIATION DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS DE RÉGIME

En millions d'euros	Avantages postérieurs à l'emploi	
	Exercice 2011	Exercice 2010
VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS DE RÉGIME EN DÉBUT DE PÉRIODE	3 889	3 474
Rendement attendu des actifs de régime	188	197
Effets des liquidations de régime	(55)	(6)
(Pertes) gains actuariels de la période	(49)	61
Cotisations des membres des régimes	21	22
Cotisations versées par BNP Paribas aux actifs de régimes	127	123
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(138)	(171)
Effet des variations de change	(31)	185
Effet des variations de périmètre	(155)	4
Autres variations	1	-
VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS DE RÉGIME EN FIN DE PÉRIODE	3 798	3 889

Les régimes de couverture médicale ne font pas l'objet de préfinancement.

► VARIATION DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS DISTINCTS

En millions d'euros	Avantages postérieurs à l'emploi	
	Exercice 2011	Exercice 2010
VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS DISTINCTS EN DÉBUT DE PÉRIODE	2 366	2 566
Rendement attendu des actifs distincts	92	96
Effets des liquidations de régime	-	(199)
(Pertes) ou gains actuariels de la période	1	(58)
Cotisations des membres des régimes	9	8
Cotisations versées par BNP Paribas aux actifs distincts	111	108
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(159)	(156)
Effet des variations de change	3	-
Effet des variations de périmètre	41	-
Autres variations	(1)	1
VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS DISTINCTS EN FIN DE PÉRIODE	2 463	2 366

Les régimes de couverture médicale ne font pas l'objet de préfinancement.

► COMPOSANTES DE LA CHARGE RELATIVE AUX PLANS À PRESTATIONS DÉFINIES

En millions d'euros	Avantages postérieurs à l'emploi		Aide médicale postérieure à l'emploi	
	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2010
Coût des services rendus au cours de l'exercice	300	308	3	2
Charge liée à l'actualisation des engagements	320	335	5	5
Rendement attendu des actifs des régimes	(188)	(197)	-	-
Rendement attendu des actifs distincts	(92)	(96)	-	-
Amortissement des écarts actuariels	62	4	-	-
Amortissement des services passés	5	13	-	1
Effets des réductions ou liquidations de régime	(39)	(104)	(1)	-
Effets des limitations d'actif	(32)	41	-	-
Autres variations	(2)	(2)	-	-
TOTAL PORTÉ DANS LES « FRAIS DE PERSONNEL »	334	302	7	8

Modalités d'évaluation des engagements

Les régimes à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles indépendantes selon la méthodologie des unités de crédit projetées afin de déterminer la charge correspondant aux droits acquis par les salariés et aux prestations restant à verser aux préretraités et retraités. Les hypothèses démographiques et financières utilisées pour estimer la valeur actualisée des obligations et des actifs de couverture de ces régimes tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe.

Les engagements existant au titre des régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi sont évalués en utilisant les tables de mortalité spécifiques à chaque pays et les hypothèses d'évolution des coûts médicaux. Ces hypothèses, basées sur des observations historiques, tiennent compte des évolutions futures estimées du coût des services médicaux résultant à la fois du coût des prestations médicales et de l'inflation.

Les taux ainsi déterminés sont les suivants :

En pourcentage	31 décembre 2011				31 décembre 2010			
	France	Zone Euro hors France	Royaume-Uni	États-Unis	France	Zone Euro hors France	Royaume-Uni	États-Unis
Taux d'actualisation	3,14 % -4,64 %	3,30 %-4,70%	3,50 %	4,50 %	3,26 % -4,40%	3,15 %-4,50 %	4,70 %	5,25 %
Taux d'augmentation future des salaires ⁽¹⁾	3,00 % -4,50%	2,00 %-4,65%	2,00 %-4,50%	4,00 %	3,00 % -4,50%	1,80 %-5,80%	2,00 %-5,20%	4,00 %

(1) Y compris dérive des prix (inflation).

Rendement des actifs de régime et actifs distincts au cours de la période

Les taux de rendement attendus des actifs de couverture des régimes sont déterminés en pondérant le rendement anticipé sur chacune des catégories d'actifs par leur poids respectif dans la juste valeur des actifs.

En pourcentage	Exercice 2011				Exercice 2010			
	France	Zone Euro hors France	Royaume-Uni	États-Unis	France	Zone Euro hors France	Royaume-Uni	États-Unis
Rendement attendu des actifs de régime et actifs distincts ⁽¹⁾	3,90 %	3,25 %-4,70%	3,00 %-6,20%	4,50%-6,00%	3,90 %	3,25 %-4,70%	4,40 %-6,80%	5,00 %-6,00%
Rendement effectif des actifs de régime et actifs distincts ⁽¹⁾	3,68 %	1,00 %-6,40%	2,80 %-7,40%	1,00 %-5,00%	3,89 %	3,00 %-13,00%	3,30 %-13,60%	9,70 %-11,30%

(1) Fourchette de taux représentative de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays ou d'une même zone géographique ou monétaire.

Écarts actuariels

Les écarts actuariels constatent les augmentations ou les diminutions de la valeur actuelle d'une obligation au titre de prestations définies ou de la juste valeur des actifs du régime correspondant. Les écarts actuariels résultant de la variation de valeur actuelle d'une obligation d'un régime à prestations définies proviennent d'une part des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et la réalité observée) et d'autre part des effets de changements d'hypothèses actuarielles.

Principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements des avantages postérieurs à l'emploi (hors aide médicale postérieure à l'emploi)

Pour chaque zone monétaire, le Groupe actualise ses engagements sur la base des obligations d'État dans la zone Euro et des obligations privées de première catégorie dans les autres zones monétaires, dont la maturité correspond à la durée des engagements évalués. Lorsque le marché de telles obligations n'est pas suffisamment liquide, l'actualisation est prise par référence aux obligations d'État.

Le tableau ci-dessous détaille les gains et pertes actuariels :

En millions d'euros, au	Avantages postérieurs à l'emploi	
	31 décembre 2011	31 décembre 2010
PERTES ACTUARIELLES NETTES DIFFÉRÉES	(243)	(41)
(PERTES)/GAINS NETS ACTUARIELS GÉNÉRÉS AU COURS DE L'EXERCICE	(258)	98
dont (pertes)/gains actuariels sur les actifs de régime et actifs distincts	(51)	3
dont (pertes)/gains actuariels d'hypothèses sur la valeur actualisée des obligations	(275)	137
dont gains/(pertes) actuariels dits d'expérience sur la valeur actualisée des obligations	68	(42)

7.c AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

BNP Paribas consent à ses salariés divers avantages à long terme, principalement des primes d'ancienneté, la faculté d'épargner des jours de congés, et certaines protections en cas d'incapacité de travail.

Dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein du Groupe, des plans annuels de rémunération différée sont

établis au bénéfice de certains collaborateurs, dont la contribution aux performances du Groupe est significative, ou en application de dispositions réglementaires particulières.

Ces plans prévoient le versement différé dans le temps de la rémunération variable et soumettent, le cas échéant, ce versement à des conditions de performance des métiers, pôles et du Groupe.

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Provisions nettes au titre des autres avantages à long terme	864	821

7.d INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

BNP Paribas a mis en place un certain nombre de plans de départs anticipés reposant sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaire font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire.

En outre dans le cadre du plan de réduction du bilan engagé au deuxième semestre 2011, un plan d'adaptation des effectifs a été mis en œuvre, notamment au sein du pôle Corporate and Investment Banking. Au titre des actions engagées au 31 décembre 2011, 201 millions d'euros de provisions ont été constituées.

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Provisions au titre des plans de départ volontaire, pré-retraite, et plans d'adaptation des effectifs	533	469

7.e PAIEMENTS À BASE D' ACTIONS

Plans de fidélisation, de rémunération et d'intéressement en actions

BNP Paribas a mis en place, au bénéfice de certains de ses collaborateurs, des rémunérations à base d'actions, des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et des attributions d'actions gratuites qui s'intègrent dans des plans de rémunération différée ainsi que dans un Plan Global d'Intéressement en Actions. En outre, certains plans de rémunération long terme payés en espèces sont indexés sur le cours de l'action.

Plan Global d'Intéressement en Actions

Jusqu'en 2005, divers plans d'options de souscription ont été attribués par BNP Paribas et BNL au personnel du Groupe, dans le cadre des autorisations successives données par les Assemblées Générales Extraordinaires.

Les plans d'options mis en œuvre, sur un rythme annuel depuis 2005, ont pour objectif d'associer différentes catégories de cadres au développement de la valorisation du Groupe et de favoriser de ce fait la convergence de leurs intérêts avec ceux des actionnaires. Ces personnels sont représentatifs des talents du Groupe et de la relève de

son encadrement : cadres dirigeants, cadres occupant un poste clé, responsables opérationnels ou experts, cadres à potentiel, jeunes cadres identifiés en raison de leurs performances et de leurs perspectives d'évolution professionnelle, et contributeurs clés aux résultats du Groupe.

Le prix d'exercice de ces plans, déterminé lors de chaque émission conformément aux dispositions des autorisations des Assemblées Générales Extraordinaires correspondantes, ne comporte pas de décote. La durée de vie des options a été ramenée à 8 ans à compter du plan attribué en 2005.

Les conditions d'exercice d'une fraction des options attribuées, au-delà d'un nombre minimum d'options non sujettes à cette condition, dépendent de la performance relative du titre BNP Paribas par rapport à l'indice Dow Jones Euro Stoxx Bank. La performance relative est mesurée en fin de première, seconde, troisième et quatrième année de la période d'indisponibilité et s'applique, à chaque date de calcul, au quart des options sujettes à cette condition.

Depuis 2010, la fraction de l'attribution conditionnelle de chaque bénéficiaire dépend de la qualité de celui-ci et a été fixée à 100 % de l'attribution totale pour les membres du Comité Exécutif et les cadres dirigeants du groupe BNP Paribas, et à 20 % pour les autres bénéficiaires (respectivement 60 %, 40 % et 20 % en 2009).

La performance relative de BNP Paribas par rapport à l'indice est constatée en comparant d'une part le rapport en pourcentage entre la moyenne des cours d'ouverture du titre BNP Paribas de chaque année d'indisponibilité et ceux de l'année précédente, et d'autre part le rapport en pourcentage entre la moyenne des cours d'ouverture de l'indice sur les mêmes périodes.

Si la performance constatée du titre BNP Paribas est supérieure à celle de l'indice, alors le prix d'exercice de la fraction des options correspondantes demeure inchangé. À l'inverse, si cette performance est inférieure de 20 points ou plus à celle de l'indice, alors les options correspondant à la fraction sujette à la condition de performance sont caduques et ne pourront pas être exercées.

En outre, si la performance constatée du titre BNP Paribas est inférieure de moins de 5 points, de 5 à moins de 10 points, ou de 10 à moins de 20 points à celle de l'indice, alors le prix d'exercice initial est majoré respectivement de 5 %, 10 %, ou 20 % pour la fraction attribuée des options correspondantes.

Dans le cadre des plans d'options mis en place depuis 2003, à 6 reprises sur 23 mesures de performance réalisées, la condition de performance n'a pas été intégralement remplie et les modalités d'ajustement prévues ont été mises en œuvre.

À compter de 2006, et dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2005, BNP Paribas a mis en place un Plan Global d'Intéressement en Actions, comportant, au bénéfice des catégories ci-dessus, attribution d'options de souscription d'actions et attribution d'actions gratuites.

Les actions gratuites attribuées depuis 2010 sont acquises à titre définitif, sous condition de présence à l'issue d'une période d'acquisition de 3 ou 4 ans selon le cas, et la période de conservation des actions gratuites est de deux ans pour les collaborateurs français. Jusqu'en 2009, cette période d'acquisition était de 2 ou 4 ans selon les cas. Des actions gratuites ont été attribuées à des salariés du Groupe hors de France à compter de 2009. Les actions gratuites attribuées depuis 2009 sont sujettes à une condition de performance.

La fraction de l'attribution conditionnelle de chaque bénéficiaire dépend de la qualité de celui-ci et a été fixée à 100 % de l'attribution totale pour les membres du Comité Exécutif et les cadres dirigeants du groupe BNP Paribas, et à 20 % pour les autres bénéficiaires.

Cette condition de performance est réalisée soit annuellement si le Résultat par action du Groupe augmente de 5 % ou plus par rapport à l'exercice précédent, soit de manière cumulée au terme des trois premières années de la période d'acquisition.

En cas de non-réalisation de cette condition, la fraction de l'attribution d'actions gratuites correspondante sera caduque.

Tous les plans non expirés se dénoueront par une éventuelle souscription ou livraison d'actions BNP Paribas.

Rémunération variable différée versée en espèces indexées sur le cours de l'action

Dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein du Groupe, des plans annuels de rémunération différée établis au bénéfice de certains collaborateurs, dont la contribution aux performances du Groupe est significative, ou en application de dispositions réglementaires particulières, prévoient une rémunération variable sur une période pluriannuelle et payable en espèces indexées sur le cours de l'action, le paiement en étant reporté sur plusieurs années.

Rémunération variable à compter de l'exercice 2009 pour les collaborateurs soumis à des dispositions réglementaires particulières

En 2009, les collaborateurs du Groupe visés étaient principalement les professionnels de marché. Le plan de rémunération variable a été élaboré en conformité avec les règles fixées par l'arrêté du 3 novembre 2009 relatif aux rémunérations des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques des établissements de crédit et entreprises d'investissement et les normes professionnelles concernant la gouvernance et les rémunérations variables des professionnels de marché du 5 novembre 2009.

Les plans de rémunération variable 2010 et 2011 s'appliquent quand à eux aux collaborateurs du Groupe exerçant des activités susceptibles d'avoir une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise et intègre les modifications réglementaires intervenues lors de la publication de l'arrêté du Ministère de l'Économie et des Finances du 13 décembre 2010.

Ces plans prévoient le versement différé dans le temps de la rémunération variable et soumettent, le cas échéant, ce versement à des conditions de performance des métiers, des pôles et du Groupe.

Les sommes versées le seront notamment en espèces indexées sur l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de l'action BNP Paribas. En outre, conformément à l'arrêté du 13 décembre 2010, une partie des rémunérations variables attribuées en 2011 et en 2012 au titre respectivement de la performance 2010 et celle de 2011 a été ou sera également indexée sur l'action BNP Paribas et versée aux bénéficiaires respectivement courant 2011 et courant 2012.

Rémunération variable différée pour les autres collaborateurs du Groupe

Les plans annuels de rémunération différée applicables aux collaborateurs dont la contribution aux performances du Groupe est significative sont tout ou en partie versés en espèces indexées sur l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de l'action BNP Paribas.

► CHARGE REPRÉSENTÉE PAR LES PAIEMENTS À BASE D'ACTIONS

Charge en millions d'euros	Exercice 2011			Exercice 2010	
	Plans d'options de souscription et d'achat d'actions	Plan d'attribution d'actions gratuites	Plans de rémunération variable différée	Charge totale	
Plans de rémunération différée antérieurs	-	-	(285)	(285)	9
Plans de rémunération différée de l'exercice	-	-	287	287	566
Plan global d'intéressement en actions	39	30	-	69	71
TOTAL	39	30	2	71	646

Principes d'évaluation des plans d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2, BNP Paribas évalue les options de souscription d'actions et les actions attribuées et comptabilise une charge, déterminée à la date d'attribution du plan, calculée respectivement à partir de la valeur de marché des options et des actions. Celles-ci sont donc évaluées à leur valeur initiale qui ne pourra pas être modifiée par la suite en fonction de l'évolution ultérieure du cours de Bourse du titre BNP Paribas. Seules les hypothèses relatives à la population de bénéficiaires (pertes de droit) et aux conditions de performance interne peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition des droits et donner lieu à un réajustement de la charge. La valorisation des plans du Groupe est effectuée par une société spécialisée indépendante.

Valorisation des options de souscription d'actions

Les modèles retenus pour la valorisation des options de souscription d'actions sont les algorithmes de type arbre (binomial ou trinomial) afin de pouvoir tenir compte de la possibilité d'exercer de façon non optimale les options à partir de la date de disponibilité. Pour la valorisation des caractéristiques de certaines attributions secondaires liées à la performance relative de BNP Paribas par rapport à un indice sectoriel, la méthode dite de Monte Carlo a également été retenue.

La volatilité implicite retenue pour la valorisation des plans a été estimée à partir d'un panel de cotations effectuées par différentes salles de marché. Le niveau de volatilité retenu tient compte de l'évolution des volatilités historiques mesurées sur l'indice de référence ainsi que sur le titre BNP Paribas couvrant une plage d'observations de 10 ans.

Les options de souscription d'actions attribuées en 2011 ont été valorisées entre 11,03 et 12,13 euros (respectivement 13,28 et 14,98 euros en 2010) selon qu'elles sont ou non soumises à une condition de performance et selon les différentes tranches d'attribution secondaire.

	Exercice 2011	Exercice 2010
	Plan attribué le 4 mars 2011	Plan attribué le 5 mars 2010
Cours de l'action BNP Paribas à la date d'attribution (en euros)	54,49	54,97
Prix d'exercice de l'option (en euros)	56,45	51,20
Volatilité implicite de l'action BNP Paribas	28,5 %	27,6 %
Maturité	8 ans	8 ans
Dividende attendu de l'action BNP Paribas ⁽¹⁾	4,1 %	3,0 %
Taux d'intérêt sans risque	3,5 %	3,2 %
Taux de perte des droits	1,3 %	1,5 %

(1) Le taux de dividende indiqué ci-dessus est une moyenne de la série de dividendes annuels estimés.

Valorisation des actions gratuites

La valeur unitaire des actions gratuites retenue est la valeur au terme de la période de conservation à laquelle s'ajoutent les dividendes postérieurs à la date d'acquisition, actualisée à la date d'attribution.

	Exercice 2011		Exercice 2010	
	Plan attribué le 4 mars 2011		Plan attribué le 5 mars 2010	
	acquis le 4 mars 2014	acquis le 4 mars 2015	acquis le 5 mars 2013	acquis le 5 mars 2014
Cours de l'action BNP Paribas à la date d'attribution (en euros)	54,49	54,49	54,97	54,97
Date de disponibilité	04/03/2016	04/03/2015	06/03/2015	05/03/2014
Dividende attendu de l'action BNP Paribas ⁽¹⁾	4,1 %	4,1 %	3,01 %	3,01 %
Taux d'intérêt sans risque	2,99 %	2,81 %	2,5 %	2,21 %
Taux de perte des droits	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
VALEUR THÉORIQUE UNITAIRE	47,84 €	45,95 €	50,00 €	48,57 €

(1) Le taux de dividende indiqué ci-dessus est une moyenne de la série de dividendes annuels estimés.

Historique des plans attribués dans le cadre du Plan Global d'Intéressement en Actions

Les caractéristiques et conditions générales attachées à l'ensemble des attributions au titre des plans existants au 31 décembre 2011 sont décrites dans les tableaux ci-après :

► PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Caractéristiques du plan							Options en vie à la fin de la période	
Société émettrice du plan	Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice ajusté (eneuros) ⁽¹⁾	Nombre d'options ⁽¹⁾	Durée résiduelle en années jusqu'à l'échéance des options
BNL ⁽⁴⁾	20/10/2000	161	504 926	20/10/2003	20/10/2013	100,997	435 166	1,8
BNL ⁽⁴⁾	26/10/2001	223	573 250	26/10/2004	26/10/2014	61,888	4 856	2,8
BNL ⁽⁴⁾	26/10/2001	153	479 685	26/10/2004	26/10/2012	61,888	2 123	0,8
BNP Paribas SA ⁽²⁾	31/05/2002	1 384	2 158 570	31/05/2006	30/05/2012	58,02	1 018 455	0,4
BNP Paribas SA ⁽³⁾	21/03/2003	1 302	6 693 000	21/03/2007	20/03/2013	35,87	2 681 332	1,2
BNP Paribas SA ⁽³⁾	24/03/2004	1 458	1 779 850	24/03/2008	21/03/2014	48,15	1 257 418	2,2
BNP Paribas SA ⁽³⁾	25/03/2005	2 380	4 332 550	25/03/2009	22/03/2013	53,28	4 000 231	1,2
BNP Paribas SA ⁽³⁾	05/04/2006	2 583	3 894 770	06/04/2010	04/04/2014	73,40	3 555 174	2,3
BNP Paribas SA ⁽³⁾	08/03/2007	2 023	3 630 165	08/03/2011	06/03/2015	80,66	3 393 528	3,2
BNP Paribas SA ⁽³⁾	06/04/2007	219	405 680	06/04/2011	03/04/2015	76,57	374 009	3,3
BNP Paribas SA ⁽³⁾	18/04/2008	2 402	3 985 590	18/04/2012	15/04/2016	64,47	3 809 741	4,3
BNP Paribas SA ⁽³⁾	06/04/2009	1 397	2 376 600	08/04/2013	05/04/2017	35,11	2 331 252	5,3
BNP Paribas SA ⁽³⁾	05/03/2010	1 820	2 423 700	05/03/2014	02/03/2018	51,20	2 363 640	6,2
BNP Paribas SA ⁽³⁾	04/03/2011	1 915	2 296 820	04/03/2015	04/03/2019	56,45	2 282 700	7,2
TOTAL DES OPTIONS EN VIE À LA FIN DE LA PÉRIODE							27 509 625	

- (1) Les nombres d'options et les prix d'exercice ont été ajustés le cas échéant pour tenir compte de la division du nominal de l'action BNP Paribas par deux intervenue le 20 février 2002, et des détachements d'un Droit Préférentiel de Souscription intervenus le 7 mars 2006 et le 30 septembre 2009, conformément à la réglementation en vigueur.
- (2) Le droit d'exercice attribué aux salariés était conditionné pour partie aux performances financières du Groupe déterminées par le rapport entre le résultat consolidé, part du Groupe, et les capitaux propres moyens part du Groupe de chaque exercice concerné. La performance minimum retenue était de 16 % en moyenne sur les quatre exercices débutant l'année d'attribution du plan ou à défaut sur trois exercices glissants débutant la deuxième année après celle d'attribution du plan. Cette condition a été levée pour les plans concernés.
- (3) Les modalités d'exercice d'une fraction des options attribuées aux salariés sont subordonnées à la réalisation d'une condition de performance relative du titre BNP Paribas, par rapport à l'indice sectoriel Dow Jones Euro Stoxx Bank, pendant la période d'indisponibilité. En conséquence de cette condition de performance relative, le prix d'exercice ajusté a été fixé à :
- 37,67 euros pour 338 344 options du plan du 21 mars 2003 en vie en fin de période ;
 - 50,55 euros pour 3 080 options du plan du 24 mars 2004 en vie en fin de période ;
 - 55,99 euros pour 171 829 options du plan du 25 mars 2005 en vie en fin de période ;
 - 77,06 euros pour 157 754 options du plan du 05 avril 2006 en vie en fin de période.
- (4) À la suite de la fusion intervenue le 1^{er} octobre 2007 entre BNL et BNP Paribas, les plans d'options attribués par BNL entre 1999 et 2001 donnent aux bénéficiaires depuis la date de la fusion, le droit de souscrire un nombre d'actions BNP Paribas déterminé, conformément au rapport d'échange (1 action BNP Paribas pour 27 actions BNL), à un prix d'exercice ajusté par le même rapport d'échange.

► PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

Caractéristiques du plan						Nombre d'actions non encore acquises en vie à la fin de la période ⁽²⁾
Société émettrice du plan	Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions attribuées	Date d'acquisition définitive des actions attribuées ⁽¹⁾	Date de fin de période d'incessibilité des actions attribuées	
BNP Paribas SA ⁽¹⁾	2007-2008					658
BNP Paribas SA	06/04/2009	2 247	359 930	10/04/2012	10/04/2014	359 062
BNP Paribas SA	06/04/2009	1 686	278 325	08/04/2013	08/04/2013	267 486
BNP Paribas SA	05/03/2010	2 536	510 445	05/03/2013	05/03/2015	501 337
BNP Paribas SA	05/03/2010	2 661	487 570	05/03/2014	05/03/2014	470 305
BNP Paribas SA	04/03/2011	2 574	541 415	04/03/2014	04/03/2016	539 285
BNP Paribas SA	04/03/2011	2 743	499 035	04/03/2015	04/03/2015	495 435
TOTAL DES ACTIONS EN VIE À LA FIN DE LA PÉRIODE						2 633 568

(1) La date d'acquisition définitive de certaines actions a été différée en raison de l'absence des bénéficiaires à la date initialement prévue.

(2) Le nombre d'actions a été ajusté pour tenir compte du détachement d'un Droit Préférentiel de Souscription intervenu le 30 septembre 2009.

Mouvements intervenus sur les plans d'option de souscription et d'attribution gratuite d'actions au cours des deux derniers exercices

► PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

	Exercice 2011		Exercice 2010	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
OPTIONS EN VIE AU 1^{ER} JANVIER	28 752 600	58,05	28 041 693	58,15
Options attribuées pendant la période	2 296 820	56,45	2 423 700	51,2
Options exercées pendant la période	(2 770 177)	46,17	(1 117 744)	42,91
Options devenues caduques pendant la période	(769 618)		(595 049)	
OPTIONS EN VIE AU 31 DÉCEMBRE	27 509 625	58,67	28 752 600	58,05
OPTIONS EXERÇABLES AU 31 DÉCEMBRE	16 722 292	61,99	16 287 106	55,62

Le cours de Bourse moyen de la période de levée des options en 2011 s'élève à 54,84 euros (contre 55,56 euros en 2010).

► PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

	Exercice 2011	Exercice 2010
	Nombre d'actions	Nombre d'actions
ACTIONS EN VIE AU 1^{ER} JANVIER	1 637 867	1 525 322
Actions attribuées pendant la période	1 040 450	998 015
Actions acquises à titre définitif pendant la période	(2 392)	(865 543)
Actions devenues caduques pendant la période	(42 357)	(19 927)
ACTIONS EN VIE AU 31 DÉCEMBRE	2 633 568	1 637 867

► SOUSCRIPTION OU ACHAT D'ACTIONS PAR LE PERSONNEL DANS LE CADRE DU PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE

	Exercice 2011	Exercice 2010
Date de l'annonce du plan	11 mai 2011	12 mai 2010
Cours de l'action BNP Paribas à la date d'annonce du plan (en euros)	54,23	51,32
Nombre d'actions émises ou cédées	6 315 653	3 700 076
Prix de souscription ou de cession (en euros)	42,40	42,00
Taux d'intérêt sans risque à 5 ans	2,76 %	1,90 %
Taux d'emprunt 5 ans in fine	7,63 %	7,13 %
Juste valeur de l'incessibilité	25,14 %	22,12 %

Il n'a pas été comptabilisé de charge dans les comptes du Groupe dans la mesure où le coût financier que représente pour la banque la décote consentie lors de la souscription d'actions par le personnel dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise, valorisé en tenant compte de l'incessibilité pendant cinq années des titres émis, est négligeable.

Parmi les employés du groupe BNP Paribas à qui la possibilité de souscrire à cette offre a été proposée, 36 % ont décidé de réaliser cet investissement, 64 % ayant donc renoncé à donner suite à cette proposition en 2011.

Note 8 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8.a ÉVOLUTION DU CAPITAL ET RÉSULTAT PAR ACTION

Résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires utilisables au cours de l'exercice 2011

Les délégations suivantes en cours de validité en 2011, ont été accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration pour procéder à des augmentations ou réductions de capital :

Résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires	Utilisation faite au cours de l'exercice 2011
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (21 ^e résolution) Autorisation de procéder à l'attribution d'actions gratuites aux salariés de BNP Paribas et aux salariés et mandataires sociaux des sociétés liées. <i>Les actions attribuées pourront être existantes ou à émettre et représenteront au maximum 1,5 % du capital social de BNP Paribas à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration, soit moins de 0,5 % par an. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois et a été privée d'effet par la 15^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011.</i>	Attribution de 1 040 450 actions gratuites lors du Conseil d'administration du 4 mars 2011
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (22 ^e résolution) Autorisation de consentir à certains membres du personnel et aux mandataires sociaux des options de souscription ou d'achat d'actions. <i>Cette autorisation porte sur un nombre de titres représentant au maximum 3 % du capital social de BNP Paribas à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration, soit moins de 1 % par an. Ce plafond est global, commun aux 21^e et 22^e résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois et a été privée d'effet par la 16^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011.</i>	Attribution de 2 296 820 options de souscription lors du Conseil d'administration du 4 mars 2011

Résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires		Utilisation faite au cours de l'exercice 2011
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (5 ^e résolution)	<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration de mettre en place un programme de rachat d'actions par la société jusqu'à détenir au maximum 10 % du nombre des actions composant le capital social.</p> <p><i>Lesdites acquisitions d'actions, pour un prix maximum de 75 euros, seraient destinées à remplir plusieurs objectifs, notamment :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise ; - annuler les actions dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (20^e résolution) ; - couvrir toute forme d'allocation d'actions au profit des salariés de BNP Paribas et des sociétés contrôlées exclusivement par BNP Paribas au sens de l'article L233-16 du Code de commerce ; - aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; - dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ; - à des fins de gestion patrimoniale et financière. <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et a été privée d'effet par la 5^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011.</i></p>	<p>Dans le cadre du contrat de liquidité, 1 319 710 actions d'un nominal de 2 euros ont été achetées et 1 295 795 actions d'un nominal de 2 euros ont été vendues du 1^{er} janvier 2011 au 10 mai 2011</p>
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (12 ^e résolution)	<p>Émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.</p> <p><i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 1 milliard d'euros (soit 500 millions d'actions).</i></p> <p><i>Le montant nominal des titres de créance donnant accès au capital de la société, susceptibles d'être émis en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 10 milliards d'euros.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (13 ^e résolution)	<p>Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription et faculté d'octroi d'un délai de priorité, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.</p> <p><i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 350 millions d'euros (soit 175 millions d'actions).</i></p> <p><i>Le montant nominal des titres de créance donnant accès au capital de la société, susceptibles d'être émis en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 7 milliards d'euros.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (14 ^e résolution)	<p>Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital, destinées à rémunérer les titres apportés dans le cadre d'offres publiques d'échange.</p> <p><i>Le montant maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, en une ou plusieurs fois, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 350 millions d'euros.</i></p> <p><i>Cette délégation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (15 ^e résolution)	<p>Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions destinées à rémunérer des apports de titres non cotés dans la limite de 10 % du capital.</p> <p><i>Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, en une ou plusieurs fois, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 10 % du capital social de BNP Paribas à la date de décision du Conseil d'administration.</i></p> <p><i>Cette délégation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution

Résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires		Utilisation faite au cours de l'exercice 2011
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (16 ^e résolution)	<p>Limitation globale des autorisations d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription.</p> <p><i>La décision est prise de limiter le montant global des autorisations d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'une part, à hauteur de 350 millions d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées dans le cadre des autorisations conférées par les 13^e à 15^e résolutions de la présente Assemblée Générale, et d'autre part, à hauteur de 7 milliards d'euros le montant nominal maximal des titres de créance susceptibles d'être émis dans le cadre des autorisations conférées par les 13^e à 15^e résolutions de l'Assemblée Générale du 12 mai 2010.</i></p>	Sans objet
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (17 ^e résolution)	<p>Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport.</p> <p><i>L'autorisation est donnée d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social dans la limite d'un montant nominal de 1 milliard d'euros par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital, de tout ou partie des réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion, ou d'apport, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (18 ^e résolution)	<p>Limitation globale des autorisations d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription.</p> <p><i>La décision est prise de limiter le montant global des autorisations d'émissions, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, d'une part, à hauteur de 1 milliard d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées dans le cadre des autorisations conférées par les 12^e à 15^e résolutions de la présente Assemblée Générale, et d'autre part, à hauteur de 10 milliards d'euros le montant nominal maximal des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu des autorisations conférées par les 12^e à 15^e résolutions de l'Assemblée Générale du 12 mai 2010.</i></p>	Sans objet
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (19 ^e résolution)	<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration de réaliser des opérations réservées aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de groupe BNP Paribas pouvant prendre la forme d'augmentations de capital et/ou de cessions de titres réservés.</p> <p><i>L'autorisation est donnée d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social d'un montant nominal maximal de 46 millions d'euros, par l'émission d'actions (avec suppression du droit préférentiel de souscription) réservée aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de groupe BNP Paribas ou par cession d'actions. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i></p>	Émission de 6 315 653 actions nouvelles pour un nominal de 2 euros constatée le 13 juillet 2011
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (20 ^e résolution)	<p>Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions.</p> <p><i>L'autorisation est donnée d'annuler, en une ou plusieurs fois, par voie de réduction du capital social, tout ou partie des actions que BNP Paribas détient et qu'elle pourrait détenir dans le cadre de l'autorisation donnée par ladite Assemblée, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social existant à la date de l'opération, par période de 24 mois.</i></p> <p>Délégation de tous pouvoirs, pour réaliser cette réduction de capital, et imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé.</p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et a été privée d'effet par la 17^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution

Résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires		Utilisation faite au cours de l'exercice 2011
Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011 (5 ^e résolution)	<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration de mettre en place un programme de rachat d'actions par la société jusqu'à détenir au maximum 10 % du nombre des actions composant le capital social.</p> <p><i>Lesdites acquisitions d'actions, pour un prix maximum de 75 euros (identique au précédent), seraient destinées à remplir plusieurs objectifs, notamment :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise ; - annuler les actions dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011 (17^e résolution) ; - couvrir toute forme d'allocation d'actions au profit des salariés et des mandataires sociaux de BNP Paribas et des sociétés contrôlées exclusivement par BNP Paribas au sens de l'article L233-16 du Code de commerce ; - aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; - dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ; - à des fins de gestion patrimoniale et financière. <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et se substitue à celle accordée par la 5^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010.</i></p>	<p>Hors contrat de liquidité, 14 684 591 actions d'un nominal de 2 euros ont été rachetées en août et septembre 2011.</p> <p>Dans le cadre du contrat de liquidité, 1 290 651 actions d'un nominal de 2 euros ont été achetées et 1 234 575 actions d'un nominal de 2 euros ont été vendues du 11 mai 2011 au 31 décembre 2011.</p>
Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011 (15 ^e résolution)	<p>Autorisation à l'effet de procéder à des attributions d'actions de performance au profit de membres du personnel salarié et de mandataires sociaux du Groupe.</p> <p><i>Les actions attribuées pourront être existantes ou à émettre et représenteront au maximum 1,5 % du capital social de BNP Paribas, soit moins de 0,5 % par an. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois et se substitue à celle accordée par la 21^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011 (16 ^e résolution)	<p>Autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit de membres du personnel salarié et de mandataires sociaux du Groupe.</p> <p><i>Cette autorisation porte sur un nombre de titres représentant au maximum 3 % du capital social de BNP Paribas, soit moins de 1 % par an. Ce plafond est global, commun aux 15^e et 16^e résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois et se substitue à celle accordée par la 22^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011 (17 ^e résolution)	<p>Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions.</p> <p><i>L'autorisation est donnée d'annuler, en une ou plusieurs fois, par voie de réduction du capital social, tout ou partie des actions que BNP Paribas détient et qu'elle pourrait détenir, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social existant à la date de l'opération, par période de 24 mois.</i></p> <p><i>Délégation de tous pouvoirs pour réaliser cette réduction de capital, et imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et se substitue à celle accordée par la 20^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution

► OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LE CAPITAL

Opérations sur le capital	En nombre	Valeur unitaire (en euros)	En euro	Date d'autorisation par l'Assemblée Générale	Date de décision du Conseil d'administration	Date de jouissance
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2009	1 185 281 764	2	2 370 563 528			
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	595 215	2	1 190 430	(1)	(1)	1 ^{er} janvier 2009
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	522 529	2	1 045 058	(1)	(1)	1 ^{er} janvier 2010
Réduction de capital	(600 000)	2	(1 200 000)	13 mai 2009	5 mars 2010	-
Augmentation de capital liée à la fusion de Fortis Banque France	354	2	708	12 mai 2010	12 mai 2010	1 ^{er} janvier 2010
Augmentation de capital résultant du paiement du dividende en actions	9 160 218	2	18 320 436	12 mai 2010	12 mai 2010	1 ^{er} janvier 2010
Augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Épargne Entreprise	3 700 076	2	7 400 152	12 mai 2010	12 mai 2010	1 ^{er} janvier 2010
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2010	1 198 660 156	2	2 397 320 312			
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	2 736 124	2	5 472 248	(1)	(1)	1 ^{er} janvier 2010
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	34 053	2	68 106	(1)	(1)	1 ^{er} janvier 2011
Augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Épargne Entreprise	6 315 653	2	12 631 306	12 mai 2010	11 mai 2011	1 ^{er} janvier 2011
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2011	1 207 745 986	2	2 415 491 972			

(1) Diverses résolutions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires et décisions du Conseil d'administration autorisant l'attribution des options de souscription d'actions levées au cours de la période.

► ACTIONS ÉMISES PAR BNP PARIBAS DÉTENUES PAR LE GROUPE

	Opérations pour compte propre		Opérations de transaction		Total	
	En nombre	Valeur comptable (en millions d'euros)	En nombre	Valeur comptable (en millions d'euros)	En nombre	Valeur comptable (en millions d'euros)
Actions détenues au 31 décembre 2009	3 648 316	211	(4 404 309)	(246)	(755 993)	(35)
Acquisitions effectuées	2 609 576	140			2 609 576	140
Cessions effectuées	(1 806 987)	(92)			(1 806 987)	(92)
Actions remises au personnel	(921 772)	(55)			(921 772)	(55)
Réduction de capital	(600 000)	(40)			(600 000)	(40)
Autres mouvements	(14 955)	(2)	(95 485)	32	(110 440)	30
Actions détenues au 31 décembre 2010	2 914 178	162	(4 499 794)	(214)	(1 585 616)	(52)
Acquisitions effectuées	17 294 952	614			17 294 952	614
Cessions effectuées	(2 530 370)	(127)			(2 530 370)	(127)
Actions remises au personnel	(13 464)	(1)			(13 464)	(1)
Autres mouvements	(1 700 548)	(89)	(1 580 236)	30	(3 280 784)	(59)
Actions détenues au 31 décembre 2011	15 964 748	559	(6 080 030)	(184)	9 884 718	375

Au 31 décembre 2011, le groupe BNP Paribas se trouvait en position acheteur de 9 884 718 actions BNP Paribas représentant 375 millions d'euros qui ont été portées en diminution des capitaux propres.

Au cours de l'exercice 2011 BNP Paribas SA a racheté sur le marché, hors contrat de liquidité, 12 034 091 actions, à un cours moyen de 31,39 euros par action de nominal de 2 euros, dans l'intention de les annuler et 2 650 500 actions, à un cours moyen de 41,62 euros par action de nominal de 2 euros, dans le but d'honorer les obligations liées aux attributions d'actions aux salariés.

Dans le cadre du contrat de liquidité du titre BNP Paribas sur le marché italien, conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF conclu avec Exane BNP Paribas, 2 610 361 actions ont été achetées au cours de l'année 2011 au prix moyen de 48,28 euros et 2 530 370 actions ont été vendues au prix moyen de 48,38 euros. Au 31 décembre 2011, 229 587 titres représentant 6,9 millions d'euros sont détenus par BNP Paribas SA au titre de ce contrat.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, 2 392 actions BNP Paribas ont été livrées à la suite de l'attribution définitive d'actions gratuites à leurs bénéficiaires.

En outre, une des filiales du Groupe intervenant sur des opérations de transaction (de négociation et d'arbitrage) sur indices boursiers procède dans le cadre de son activité à des ventes à découvert portant sur des actions émises par BNP Paribas.

Preferred shares et Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI) éligibles aux fonds propres prudentiels de catégorie Tier 1

Preferred shares émises par les filiales étrangères du Groupe

En janvier 2002, le Groupe a effectué une émission de 660 millions d'euros de preferred shares de droit américain sans droit de vote. Cette émission non dilutive sur les actions ordinaires de BNP Paribas a été

effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust IV contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Les actions, qui ont la forme de titres perpétuels non cumulatifs, offrent aux souscripteurs un revenu à taux fixe pendant dix ans. Les titres de cette émission pourront être remboursés à l'initiative de l'émetteur à l'issue d'une période de dix ans puis à chaque date anniversaire du coupon, la rémunération devenant indexée sur l'Euribor. Les dividendes sur les preferred shares peuvent ne pas être payés si aucun dividende n'a été versé sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA, ni aucun coupon sur les titres assimilés aux preferred shares (Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée) au cours de l'année précédente. Les dividendes non versés ne sont pas reportés.

En janvier 2003, une émission perpétuelle, de même nature que celle précédemment décrite, de 700 millions d'euros a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust VI contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Elle offre aux souscripteurs une rémunération annuelle à taux fixe. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2013, il sera versé trimestriellement un coupon indexé sur l'Euribor.

Au cours des exercices 2010 et 2011, deux émissions perpétuelles de même nature que celle précédemment décrite d'un montant respectivement de 500 millions d'US dollars et de 500 millions d'euros ont fait l'objet d'un remboursement.

Le sous-groupe LaSer-Cofinoga, consolidé par intégration proportionnelle, a procédé en 2003 et 2004 à trois émissions de preferred shares, sans échéance et sans droit de vote, par l'intermédiaire de structures dédiées de droit anglais contrôlées de façon exclusive par ce sous-groupe. Les actions donnent droit pendant 10 ans à un dividende prioritaire non cumulatif, à taux fixe pour celle émise en 2003 ou indexé pour celles émises en 2004. À l'issue de cette période de 10 ans, les actions pourront être remboursées au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre anniversaire du coupon, la rémunération de l'émission réalisée en 2003 devenant alors indexée sur l'Euribor.

► PREFERRED SHARES ÉMISES PAR LES FILIALES ÉTRANGÈRES DU GROUPE

Émetteur	Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'euros)	Taux et durée	
				avant la première date de call	après la première date de call
BNPP Capital Trust IV	janvier 2002	EUR	660	6,342 %	10 ans Euribor 3 mois + 2,33 %
BNPP Capital Trust VI	janvier 2003	EUR	700	5,868 %	10 ans Euribor 3 mois + 2,48 %
Cofinoga Funding I LP	mars 2003	EUR	100 ⁽¹⁾	6,82 %	10 ans Euribor 3 mois + 3,75 %
Cofinoga Funding II LP	janvier et mai 2004	EUR	80 ⁽¹⁾	TEC 10 ⁽²⁾ + 1,35 %	10 ans TEC 10 ⁽²⁾ + 1,35 %
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2011			1 395⁽³⁾		

(1) Avant application du pourcentage d'intégration proportionnelle.

(2) TEC 10 est l'indice quotidien des rendements des emprunts d'État à long terme correspondant au taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor fictive dont la durée serait de dix ans.

(3) Net des titres autodétenus par des entités du Groupe et après application du pourcentage d'intérêt détenu dans Cofinoga.

Les capitaux souscrits par le biais de ces émissions ainsi que la rémunération versée aux porteurs des titres correspondants sont repris dans la rubrique « Intérêts minoritaires » au bilan.

Au 31 décembre 2011, le groupe BNP Paribas détenait 55 millions d'euros de preferred shares (58 millions au 31 décembre 2010) qui ont été portés en diminution des intérêts minoritaires.

Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés émis par BNP Paribas SA

Depuis 2005, BNP Paribas SA a procédé à dix-neuf émissions perpétuelles prenant la forme de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée, pour un montant global de 10 612 millions en contre-valeur euros. Ces émissions offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe ou variable et peuvent être remboursées à l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non-remboursement à l'issue de cette période, il sera versé pour certaines de ces émissions un coupon indexé sur Euribor ou Libor.

Fortis Banque France, société absorbée par BNP Paribas SA le 12 mai 2010, avait émis en décembre 2007 des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 60 millions d'euros. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux variable. Ces Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée ont été remboursés de manière anticipée le 23 mai 2011.

Au cours du quatrième trimestre 2011, les opérations suivantes ont été réalisées sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée :

- une offre publique d'échange portant sur l'émission de juin 2005 de 1 350 millions de dollars contre une nouvelle dette obligataire

non subordonnée portant intérêt au taux Libor USD 3 mois + 2,75 %. Cette opération s'est traduite par une diminution de l'encours de 280 millions d'US dollars générant un gain brut en capitaux propres de 59 millions d'euros ;

- une offre publique d'achat sur les émissions d'avril 2006 de 750 millions d'euros, de juillet 2006 de 325 millions de Livres Sterling et d'avril 2007 de 750 millions d'euros. Cette opération s'est traduite par une diminution de l'encours de ces dettes pour respectivement 201 millions d'euros, 162 millions de livres sterling et 112 millions d'euros, générant un gain brut en capitaux propres de 135 millions d'euros.

Les caractéristiques de ces différentes émissions sont résumées dans le tableau suivant :

► TITRES SUPER SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE

Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'unités)	Périodicité de tombée du coupon	Taux et durée avant la première date de call		Taux après la première date de call
Juin 2005	USD	1 070	semestrielle	5,186 %	10 ans	USD Libor 3 mois + 1,680 %
Octobre 2005	EUR	1 000	annuelle	4,875 %	6 ans	4,875 %
Octobre 2005	USD	400	annuelle	6,25 %	6 ans	6,250 %
Avril 2006	EUR	549	annuelle	4,73 %	10 ans	Euribor 3 mois + 1,690 %
Avril 2006	GBP	450	annuelle	5,945 %	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,130 %
Juillet 2006	EUR	150	annuelle	5,45 %	20 ans	Euribor 3 mois + 1,920 %
Juillet 2006	GBP	163	annuelle	5,945 %	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,810 %
Avril 2007	EUR	638	annuelle	5,019 %	10 ans	Euribor 3 mois + 1,720 %
Juin 2007	USD	600	trimestrielle	6,5 %	5 ans	6,50 %
Juin 2007	USD	1 100	semestrielle	7,195 %	30 ans	USD Libor 3 mois + 1,290 %
Octobre 2007	GBP	200	annuelle	7,436 %	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,850 %
Juin 2008	EUR	500	annuelle	7,781 %	10 ans	Euribor 3 mois + 3,750 %
Septembre 2008	EUR	650	annuelle	8,667 %	5 ans	Euribor 3 mois + 4,050 %
Septembre 2008	EUR	100	annuelle	7,57 %	10 ans	Euribor 3 mois + 3,925 %
Décembre 2009	EUR	2	trimestrielle	Euribor 3 mois + 3,750 %	10 ans	Euribor 3 mois + 4,750 %
Décembre 2009	EUR	17	annuelle	7,028 %	10 ans	Euribor 3 mois + 4,750 %
Décembre 2009	USD	70	trimestrielle	USD Libor 3 mois + 3,750 %	10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750 %
Décembre 2009	USD	0,5	annuelle	7,384 %	10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750 %

TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2011

EN CONTREVALEUR EURO HISTORIQUE 7 261⁽¹⁾

(1) Net des titres autodétenus par des entités du Groupe.

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés si aucun dividende n'a été versé sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA, ni aucun dividende sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée au cours de l'année précédente. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée prévoient, qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels - non intégralement compensée par une augmentation de capital ou toute autre mesure équivalente - le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué. En cas de

liquidation de BNP Paribas SA et nonobstant toute réduction éventuelle du nominal d'origine des titres émis, les porteurs produiront leurs créances pour leur montant nominal d'origine.

Les capitaux collectés résultant de ces émissions sont repris sous la rubrique « Réserves consolidées » au sein des capitaux propres. Les émissions réalisées en devises sont maintenues à la valeur historique résultant de leur conversion en euros à la date d'émission conformément aux prescriptions d'IAS 21. La rémunération relative à ces instruments financiers de capital est traitée comme un dividende.

Au 31 décembre 2011, le groupe BNP Paribas détenait 17 millions d'euros de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui ont été portés en diminution des capitaux propres.

Résultat par action ordinaire

Le résultat de base par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires est déterminé sous déduction du résultat attribuable aux porteurs d'actions de préférence.

Le résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options de souscriptions d'actions dans la monnaie ainsi que des actions gratuites allouées dans le Plan Global d'Intéressement en actions dans le calcul du résultat dilué par action ordinaire. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action ordinaire.

	Exercice 2011	Exercice 2010
Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action (en millions d'euros)⁽¹⁾	5 768	7 531
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	1 197 356 577	1 188 848 011
Effet des actions ordinaires potentiellement dilutives	2 061 675	2 481 442
Plan d'option de souscription d'actions ⁽²⁾	706 705	1 668 736
Plan d'attribution d'actions gratuites ⁽²⁾	1 324 406	773 515
Plan d'achat d'actions	30 565	39 191
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	1 199 418 253	1 191 329 452
Résultat de base par action ordinaire (en euros)	4,82	6,33
Résultat dilué par action ordinaire (en euros)	4,81	6,32

(1) Le résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat net part du Groupe, ajusté de la rémunération des actions de préférence et des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende.

(2) Cf. note 7.e Paiement à base d'actions.

Le dividende par action versé en 2011 au titre du résultat de l'exercice 2010 s'est élevé à 2,10 euros contre 1,50 euro versé en 2010 au titre du résultat de l'exercice 2009.

8.b PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Société consolidante					
BNPParibas SA	France				
Retail Banking					
Banque de détail en France					
Banque de Bretagne	France	31/12/2011 31/12/2010	Fusion	IG	100,00% 100,00%
Banque de Wallis et Futuna ^{*)}	France			IG	50,98% 50,98%
BNPParibas Développement SA	France			IG	100,00% 100,00%
BNPParibas Factor ^{*)}	France			IG	100,00% 100,00%
BNPParibas Factor Portugal	Portugal			IG	100,00% 100,00%
BNPParibas Guadeloupe ^{*)}	France			IG	100,00% 100,00%
BNPParibas Guyane ^{*)}	France			IG	100,00% 100,00%
BNPParibas Martinique ^{*)}	France			IG	100,00% 100,00%
BNPParibas Nouvelle-Calédonie ^{*)}	France			IG	100,00% 100,00%
BNPParibas Réunion ^{*)}	France			IG	100,00% 100,00%
Compagnie pour le Financement des Loisirs - Cofloisirs	France	31/12/2010 31/12/2009	Nouveaux seuils Acquisition complémentaire	ME	44,62% 33,33% 44,62% 33,33%
Fimagen Holding SA	France	31/12/2010	Fusion		
Fortis Banque France SA	France	31/12/2010	Fusion		
Fortis Commercial Finance SAS	France	31/12/2011	Acquisition	IG	100,00% 100,00%
Fortis Gestion Privée	France	31/12/2010 31/12/2011	Fusion		
Fortis Mediacom Finance	France	31/12/2010 31/12/2009	Acquisition complémentaire Acquisition	IG	100,00% 100,00% 99,99% 74,91%
GIE Services Groupe Fortis France	France	31/12/2010	< seuils		
GIE Immobilier Groupe Fortis France	France	31/12/2010	< seuils		
BeLux Retail Banking					
Alpha Card SCRL (groupe)	Belgique			ME	50,00% 37,47%
Alsabail	France	31/12/2011 31/12/2010	Cession	ME	40,68% 21,74%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Banking Funding Company SA	Belgique	31/12/2010	< seuils		
Banque de La Poste SA	Belgique			IP	50,00% 37,47%
Belgolaïse SA	Belgique	31/12/2011 31/12/2010	Nouveaux seuils	ME	100,00% 74,93%
BNPParibas Fortis Factor	Belgique			IG	100,00% 74,94%
BNPParibas Fortis Funding SA (ex-Fortis Luxembourg Finance SA)	Luxembourg			IG	100,00% 74,93%
Brand & Licence Company SA	Belgique	31/12/2010	< seuils		
Certifimmo V SA	Belgique	31/12/2010	< seuils		
Comptoir Agricole de Wallonie	Belgique	31/12/2010	< seuils		
Credissimo	Belgique	31/12/2010	< seuils		
Credissimo Hainaut SA	Belgique	31/12/2010	< seuils		
Crédit pour Habitations Sociales	Belgique	31/12/2011 31/12/2010	Nouveaux seuils	ME	1 81,66% 61,19%
Demetris NV	Belgique			ME	1 100,00% 74,93%
Dikodi BV	Pays-Bas	31/12/2010	< seuils		
Europay Belgium	Belgique			ME	39,88% 29,88%
Fortis Banque SA (BNPParibas Fortis)	Belgique			IG	74,93% 74,93%
Fortis Commercial Finance Deutschland BV	Pays-Bas	31/12/2011	Acquisition	ME	100,00% 74,93%
Fortis Commercial Finance GmbH	Allemagne	31/12/2011	Acquisition	ME	100,00% 74,93%
Fortis Commercial Finance Holding NV	Pays-Bas	31/12/2011	Acquisition	IG	100,00% 74,93%
Fortis Commercial Finance Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011	Acquisition	ME	100,00% 74,93%
Fortis Commercial Finance NV	Belgique	31/12/2011	Acquisition	IG	100,00% 74,93%
Fortis Finance Belgium SCRL	Belgique			IG	100,00% 74,93%
FV Holding NV	Belgique			ME	40,00% 29,97%
Het Werkmanshuis NV	Belgique	31/12/2010	< seuils		
Immobilière Sauvenière SA	Belgique			ME	1 100,00% 74,93%
Isabel SA	Belgique	31/12/2010	< seuils		
La Propriété Sociale de Binche-Morianwelz SA	Belgique	31/12/2010	< seuils		
Landbouwkantoor van Vlaanderen NV	Belgique	31/12/2010	< seuils		

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Nieuwe Maatschappij Rond Den Heerd NV	Belgique	31/12/2010	< seuils		
Société Alsacienne de développement et d'expansion	France		IG	100,00%	53,43%
Sowo Investment SA	Belgique	31/12/2010	< seuils		
Visa Belgium SRCL	Belgique	31/12/2010	< seuils		
Structures Ad Hoc					
BASS Master Issuer NV	Belgique		IG		
Esmée Master Issuer	Belgique		IG		
Park Mountain SME 2007-1 BV	Pays-Bas	31/12/2010	Liquidation		
Banque de détail en Italie (BNL banca commerciale)					
Artigiancassa SPA	Italie		IG	73,86%	73,86%
Artigiansoa - Org. Di Attestazione SPA	Italie	31/12/2011	Nouveaux seuils	4	
Banca Nazionale del Lavoro SPA	Italie	31/12/2010	ME	1	80,00%
BNL Finance SPA	Italie		IG	100,00%	100,00%
BNL Positivity SRL	Italie		IG	51,00%	51,00%
BNPParibas Personal Finance SPA	Italie		IG	100,00%	100,00%
International Factors Italia SPA - Ifitalia	Italie		IG	99,65%	99,65%
Serfactoring SPA	Italie	31/12/2011	Nouveaux seuils	4	
		31/12/2010	ME	27,00%	26,94%
Structures Ad Hoc					
EMF IT-2008-1 SRL	Italie		IG		
UCB Service SRL	Italie	31/12/2011	Fusion		
		31/12/2010	IG		
Vela ABS	Italie		IG	2	
Vela Home SRL	Italie		IG		
Vela Mortgages SRL	Italie		IG		
Vela Public Sector SRL	Italie		IG		
Banque de détail aux États-Unis					
1897 Services Corporation	États-Unis		IG	100,00%	100,00%
521 South Seventh Street LLC	États-Unis	31/12/2011		69,23%	69,23%
		31/12/2010	Création	IG	69,23%
BancWest Corporation	États-Unis		IG	100,00%	100,00%
BancWest Investment Services, Inc.	États-Unis		IG	100,00%	100,00%
Bank of the West Business Park Association LLC	États-Unis		IG	38,00%	38,00%
Bank of the West	États-Unis		IG	100,00%	100,00%
Bishop Street Capital Management Corporation	États-Unis		IG	100,00%	100,00%
BW Insurance Agency, Inc.	États-Unis		IG	100,00%	100,00%
BW Leasing, Inc.	États-Unis		IG	100,00%	100,00%
Center Club, Inc.	États-Unis		IG	100,00%	100,00%
CFB Community Development Corporation	États-Unis		IG	100,00%	100,00%
Claas Financial Services LLC	États-Unis	31/12/2011		75,90%	63,64%
		31/12/2010	Cession partielle	IG	75,90%
		31/12/2009	IG	100,00%	80,45%
Commercial Federal Affordable Housing, Inc.	États-Unis		IG	100,00%	100,00%
Commercial Federal Community Development Corporation	États-Unis		IG	100,00%	100,00%
Commercial Federal Insurance Corporation	États-Unis		IG	100,00%	100,00%
Commercial Federal Investments Services, Inc.	États-Unis		IG	100,00%	100,00%
Commercial Federal Realty Investors Corporation	États-Unis		IG	100,00%	100,00%
Commercial Federal Service Corporation	États-Unis		IG	100,00%	100,00%
Community First Insurance, Inc.	États-Unis	31/12/2010	Dissolution		
Community Service, Inc.	États-Unis		IG	100,00%	100,00%
Equity Lending Inc.	États-Unis		IG	100,00%	100,00%
Essex Credit Corporation	États-Unis		IG	100,00%	100,00%
FHB Guam Trust Co.	États-Unis	31/12/2011	Création	IG	100,00%
FHL Lease Holding Company Inc.	États-Unis		IG	100,00%	100,00%
FHL SPC One, Inc.	États-Unis		IG	100,00%	100,00%
First Bancorp	États-Unis		IG	100,00%	100,00%
First Hawaiian Bank	États-Unis		IG	100,00%	100,00%
First Hawaiian Leasing, Inc.	États-Unis		IG	100,00%	100,00%
First National Bancorporation	États-Unis		IG	100,00%	100,00%
First Santa Clara Corporation	États-Unis		IG	100,00%	100,00%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
FTS Acquisition LLC	États-Unis	31/12/2010	Création	IG	100,00%
Glendale Corporate Center Acquisition LLC	États-Unis	31/12/2011		IG	100,00%
		31/12/2010	Création	IG	50,00%
KIC Technology1, Inc.	États-Unis	31/12/2010	Dissolution		
KIC Technology2, Inc.	États-Unis	31/12/2010	Dissolution		
KIC Technology3, Inc.	États-Unis	31/12/2010	Dissolution		
Laveen Village Center Acquisition LLC	États-Unis	31/12/2011		IG	58,33%
		31/12/2010	Création	IG	58,33%
Liberty Leasing Company	États-Unis			IG	100,00%
Mountain Falls Acquisition Corporation	États-Unis			IG	100,00%
Real Estate Delivery 2 Inc.	États-Unis			IG	100,00%
Riverwalk Village Three Holdings LLC	États-Unis	31/12/2011		IG	100,00%
		31/12/2010	Création	IG	100,00%
Santa Rita Townhomes Acquisition LLC	États-Unis	31/12/2011		IG	100,00%
		31/12/2010	Création	IG	100,00%
The Bankers Club, Inc.	États-Unis			IG	100,00%
Ursus Real Estate Inc.	États-Unis			IG	100,00%
Structures Ad Hoc					
Beacon Hill	États-Unis	31/12/2010	Acquisition & Cession		
Commercial Federal Capital Trust 2	États-Unis			IG	
Commercial Federal Capital Trust 3	États-Unis	31/12/2011	Dissolution		
		31/12/2010		IG	
C-One Leasing LLC	États-Unis	31/12/2011	Cession		
		31/12/2010		IG	
Equipment Lot Bombardier 1997A-FH	États-Unis	31/12/2011	Franchissement de seuils	IG	
Equipment Lot FH	États-Unis	31/12/2011	Franchissement de seuils	IG	
Equipment Lot Siemens 1997A-FH	États-Unis	31/12/2011	Franchissement de seuils	IG	
Equipment Lot Siemens 1998A-FH	États-Unis	31/12/2011	Franchissement de seuils	IG	
First Hawaiian Capital 1	États-Unis			IG	
LACMTA Rail Statutory Trust (FHT)	États-Unis	31/12/2011	Franchissement de seuils	IG	
Lexington Blue LLC	États-Unis	31/12/2011	Franchissement de seuils	ME	
MNCR Equipment Lot	États-Unis	31/12/2011	Franchissement de seuils	IG	
NYCTA Equipment Lot	États-Unis	31/12/2011	Franchissement de seuils	IG	
Southwest Airlines 1993 Trust N363SW	États-Unis	31/12/2011	Franchissement de seuils	IG	
ST 2001 FH-1	États-Unis	31/12/2011	Franchissement de seuils	IG	
SWB 98-1	États-Unis	31/12/2011	Franchissement de seuils	IG	
SWB 99-1	États-Unis	31/12/2011	Franchissement de seuils	IG	
VTA 1998-FH	États-Unis	31/12/2011	Franchissement de seuils	IG	
1997-LRV-FH	États-Unis	31/12/2011	Franchissement de seuils	IG	
1999-FH-1 (SNCF)	États-Unis	31/12/2011	Franchissement de seuils	IG	
1999-FH-2 (SNCF)	États-Unis	31/12/2011	Franchissement de seuils	IG	
BNPParibas Personal Finance					
Alpha Crédit SA	Belgique			IG	100,00%
AXA Banque Financement	France			ME	35,00%
Banco BGN SA	Brésil			IG	100,00%
Banco BNPParibas Personal Finance SA	Portugal			IG	100,00%
Banco Cetelem Argentina	Argentine			IG	100,00%
Banco Cetelem SA	Espagne			IG	100,00%
Banco de Servicios Financieros SA	Argentine	31/12/2011	Franchissement de seuils	ME	39,92%
BGN Holding Financeira Limitada	Brésil	31/12/2010	Fusion		
Bieffe S SPA	Italie	31/12/2011	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2010		IG	100,00%
BNPParibas Personal Finance	France			IG	100,00%

(*) Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

1 Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

2 Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

3 Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

4 Au 01/01/2011 les seuils de consolidation du Groupe ont été actualisés (cf. Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe § 1.b.1).

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
BNPParibas Personal Finance EAD	Bulgarie		IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Personal Finance Belgium	Belgique	31/12/2010	Cession		
BNPParibas Personal Finance BV	Pays-Bas		IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Personal Finance SA de CV	Mexique		IG	100,00%	100,00%
Cafineo*	France		IG	50,99%	50,78%
Carrefour Banque (ex-Société des Paiement Pass)	France		ME	39,17%	39,17%
Carrefour Promotora de Vendas e Participações (CPVP) Limitada	Brésil		ME	40,00%	40,00%
Cetelem Algérie	Algérie		IG	100,00%	100,00%
Cetelem America	Brésil		IG	100,00%	100,00%
Cetelem Asia	Hong Kong	31/12/2010	Cession		
Cetelem Bank SA (Palier Laser)	Pologne	31/12/2010	Fusion		
Cetelem Benelux BV	Pays-Bas		IG	100,00%	100,00%
Cetelem Brésil	Brésil		IG	100,00%	100,00%
Cetelem CR	République tchèque		IG	100,00%	100,00%
Cetelem Holding Participações Limitada	Brésil	31/12/2010	Fusion		
Cetelem IFN SA	Roumanie		IG	100,00%	100,00%
Cetelem Latin America Holding Participações Ltda	Brésil	31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Processing Services (Shanghai) Ltd.	Chine	31/12/2010	Cession		
Cetelem Serviços Limitada	Brésil	31/12/2011	Nouveaux seuils	4	
		31/12/2010	ME	1	100,00%
		31/12/2011	Nouveaux seuils	4	100,00%
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Slovensko	Slovaquie		IG	100,00%	100,00%
Cetelem Thaïlande	Thaïlande	31/12/2011	Cession		
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
CMV Médijforce*	France		IG	100,00%	100,00%
Cofica Bail*	France		IG	100,00%	100,00%
Cofinoga Portugal SGPS	Portugal	31/12/2010	Fusion		
Cofiplan*	France		IG	99,99%	99,99%
Commerz Finanz GmbH	Allemagne		IG	50,10%	50,10%
Cosimo	France	31/12/2011	Franchissement de seuils	IG	100,00%
Credifin Banco SA	Portugal	31/12/2010	Fusion		
Credirama SPA	Italie	31/12/2011	Acquisition complémentaire & nouveaux seuils	ME 4	51,00%
		31/12/2010	IG	51,00%	38,25%
Credisson Holding Ltd.	Chypre		IG	100,00%	100,00%
Credit Moderne Antilles Guyane*	France		IG	100,00%	100,00%
Crédit Moderne Océan Indien*	France		IG	97,81%	97,81%
Direct Services	Bulgarie		IG	100,00%	100,00%
Domofinance SA*	France		IG	55,00%	55,00%
Efficco	France		IG	99,96%	99,96%
Efficco Iberia	Espagne		IG	100,00%	100,00%
Efficco Portugal	Portugal		ME 1	100,00%	100,00%
Eos Aremas Belgium SA	Belgique		ME	49,97%	37,44%
Eurocredito	Espagne		IG	100,00%	100,00%
Facet*	France		IG	100,00%	100,00%
Fideicomiso Financiero Cetelem I	Argentine	31/12/2010	Liquidation		
Fidem*	France		IG	51,00%	51,00%
Fimestic Expansion SA	Espagne		IG	100,00%	100,00%
Finalia	Belgique		IG	51,00%	38,22%
Findomestic Banca SPA	Italie	31/12/2011	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2010	IG	75,00%	75,00%
Findomestic Banka a.d.	Serbie	31/12/2011	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2010	IG	100,00%	75,00%
		30/06/2011	Nouveaux seuils	4	
Geneve Credit & Leasing SA	Suisse	31/12/2010	Franchissement de seuils	IP	51,00%
Gesellschaft für Capital & Vermögensv. GmbH	Allemagne	31/12/2010	< seuils		
Inkasso Kodat GmbH & Co. KG	Allemagne	31/12/2010	< seuils		
KBC Pinto Systems	Belgique	31/12/2010	Cession		
LaSer - Cofinoga (Groupe)	France		IP	50,00%	50,00%
Loisirs Finance*	France		IG	51,00%	51,00%
Magyar Cetelem Bank Zrt.	Hongrie		IG	100,00%	100,00%
Merkur Beteiligungs und Verwaltungsgesellschaft mit Beschränkter Haftung	Allemagne	31/12/2010	< seuils		
Monabanq	France	31/12/2010	Cession		

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Nabxis Financement	France		ME	33,00%	33,00%
		31/12/2011	IG	100,00%	77,32%
Nissan Finance Belgium NV	Belgique	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	69,55%
Norrsken Finance*	France		IG	51,00%	51,00%
Prestacomer SA de CV	Mexique		IG	100,00%	100,00%
Prêts et Services SAS*	France		IG	100,00%	100,00%
Projeo*	France		IG	51,00%	51,00%
Servicios Financieros Carrefour EFC	Espagne		ME	37,28%	39,94%
Submarino Finance Promotora de Credito Limitada	Brésil		IP	50,00%	50,00%
Sundaram Home Finance Ltd.	Inde	31/12/2011	Nouveaux seuils	ME 4	49,90%
		31/12/2010	IP	49,90%	49,90%
		31/12/2011	Acquisition complémentaire	IG	92,79%
TEB Tuketici Finansman AS	Turquie	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	90,00%
		31/12/2009	IP	50,00%	50,00%
UCB Ingatlanhitel RT	Hongrie		IG	100,00%	100,00%
UCB Suisse	Suisse		IG	100,00%	100,00%
Union de Creditos Inmobiliarios - UCI (Groupe)	Espagne		IP	50,00%	50,00%
Von Essen GmbH & Co. KG Bankgesellschaft	Allemagne		IG	100,00%	74,93%
Fonds Communs de Créances					
Domos 2011 - A et B	France	31/12/2011	Création	IG	
FCC Retail ABS Finance - Noria 2005	France	31/12/2010	Dissolution		
FCC Retail ABS Finance - Noria 2008	France		IG		
FCC Retail ABS Finance - Noria 2009	France		IG		
FCC Domos 2008	France		IG		
FCC Master Domos	France		IG		
FCC Master Domos 5	France	31/12/2011	Liquidation		
		31/12/2010	IG		
FCC UCI 5-18	Espagne		IP		
FCC UCI 19	Espagne	31/12/2011	Liquidation		
		31/12/2010	IP		
Fundo de Investimento EM Direitos Creditorios BGN Life	Brésil		IG		
Fundo de Investimento EM Direitos Creditorios BGN Premium	Brésil		IG		
Phedina Hypotheken 2010 BV	Pays-Bas	31/12/2011		IG	
		31/12/2010	Création	IG	
Phedina Hypotheken 2011 BV	France	31/12/2011	Création	IG	
Viola Finanza SRL	Italie		IG		
Equipment Solutions					
		31/12/2011		IG	100,00%
Ace Equipment Leasing	Belgique	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	53,43%
		31/12/2011	IG	100,00%	84,48%
Ace Leasing	Belgique	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	53,43%
		31/12/2011	IG	100,00%	84,48%
Ace Leasing BV	Pays-Bas	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	53,43%
		31/12/2011	IG	100,00%	84,48%
AFL Lease BV	Pays-Bas	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	53,43%
		31/12/2011	IG	100,00%	84,48%
Agrilease BV	Pays-Bas	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	53,43%
		31/12/2011	IG	100,00%	84,48%
Albury Asset Rentals Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
All In One Vermietungsgesellschaft für Telekommunikationsanlagen mbH.	Allemagne	31/12/2011	Nouveaux seuils	ME 4	100,00%
		31/12/2010	Cession partielle	IG	84,48%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2011	Nouveaux seuils	ME 4	100,00%
All In One Vermietung GmbH	Autriche	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
Allstar Business Solutions Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011	Cession		
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Antin Bail 2 (ex-Antin Bail)	France	31/12/2011 Nouveaux seuils	4		
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2011	IG	51,00%	43,08%
Aprolis Finance	France	31/12/2010 Cession partielle	IG	51,00%	43,08%
		31/12/2009	IG	51,00%	51,00%
		31/12/2011	IG	100,00%	84,48%
Arius SA	France	31/12/2010 Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2011	IG	100,00%	84,48%
Artegy Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2011	IG	100,00%	84,48%
Artegy SAS	France	31/12/2010 Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
Aval Austria GmbH	Autriche		IG	100,00%	100,00%
Aval Belgium SA	Belgique		IG	100,00%	100,00%
Aval Benelux BV	Pays-Bas		IG	100,00%	100,00%
Aval Brasil Limitada	Bésil		IG	100,00%	100,00%
Aval Business Services Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Aval BV	Pays-Bas		IG	100,00%	100,00%
Aval Deutschland GmbH	Allemagne		IG	100,00%	100,00%
Aval ECL SAS	France		IG	100,00%	100,00%
Aval Hellas Car Rental SA	Grèce		ME 1	100,00%	100,00%
Aval Holding	France	31/12/2010 Fusion			
Aval India Private Ltd.	Inde		ME 1	100,00%	100,00%
Aval Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Aval Luxembourg	Luxembourg		IG	100,00%	100,00%
Aval Magyarorszag	Hongrie	31/12/2011 Franchissement de seuils	ME 1	100,00%	100,00%
Aval Maroc	Maroc		IG	100,00%	88,91%
Aval NV	Belgique		IG	100,00%	100,00%
Aval PHH Holdings Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Aval PHH Holdings UK Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Aval PHH Service Lease CZ	République tchèque		IG	100,00%	100,00%
Aval OOO	Russie		IG	100,00%	100,00%
Aval Schweiz AG	Suisse		IG	100,00%	100,00%
Aval Service GmbH	Allemagne	31/12/2011 Acquisition	IG	100,00%	100,00%
Aval Service Lease	France		IG	100,00%	100,00%
Aval Service Lease Aluger Operational Automoveis	Portugal		IG	100,00%	100,00%
Aval Service Lease Italia SpA	Italie		IG	100,00%	100,00%
Aval Service Lease Polska sp. z o.o.	Pologne		IG	100,00%	100,00%
Aval Service Lease Romania SRL	Roumanie		ME 1	100,00%	100,00%
Aval Service Lease SA	Espagne		IG	99,99%	99,99%
Aval Slovakia	Slovaquie		IG	100,00%	100,00%
Aval Trading	France		IG	100,00%	100,00%
Aval UK Group Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Aval UK Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
		31/12/2011	ME 1	100,00%	100,00%
Autovalley	France	31/12/2010 Franchissement de seuils	ME 1	100,00%	100,00%
		31/12/2011	ME	50,00%	42,24%
Barloworld Heftruck BV	Pays-Bas	31/12/2010 Cession partielle	ME	50,00%	42,24%
		31/12/2009	ME	50,00%	50,00%
		31/12/2011	Dilution	100,00%	83,23%
BNPParibas Finansal Kiralama AS (ex-Fortis Finansal Kiralama AS)	Turquie	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	100,00%	53,43%
BNPParibas Fleet Holdings Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
		31/12/2011	IG	100,00%	84,48%
BNPParibas Lease Group*	France	31/12/2010 Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2011	IG	100,00%	84,48%
BNPParibas Lease Group (Rentals) Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2011	Fusion		
BNPParibas Lease Group BV	Pays-Bas	31/12/2010 Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Lease Group GmbH & Co. KG	Autriche	31/12/2011 Nouveaux seuils	4		
		31/12/2010	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
BNPParibas Lease Group IFN	Roumanie	31/12/2011 Franchissement de seuils	ME 1	100,00%	84,49%
		31/12/2010 Nouveaux seuils	ME 4	100,00%	84,48%
BNPParibas Lease Group KFT	Hongrie	31/12/2010 Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2011	IG	100,00%	95,94%
BNPParibas Lease Group Leasing Solutions SpA (ex-BNPParibas Lease Group SPA)	Italie	31/12/2010 Cession partielle	IG	100,00%	95,94%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Lease Group Lizing RT (ex-BNPParibas Lease Group RT)	Hongrie	31/12/2011 Nouveaux seuils	ME 4	100,00%	84,48%
		31/12/2010 Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2011	IG	100,00%	84,47%
BNPParibas Lease Group Luxembourg SA (ex-Fortis Lease Luxembourg)	Luxembourg	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,47%
		31/12/2009	Acquisition	100,00%	53,43%
		31/12/2011	IG	100,00%	84,48%
BNPParibas Lease Group Netherlands BV	Pays-Bas	31/12/2010 Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Lease Group Polska SP z o.o.	Pologne	31/12/2011 Nouveaux seuils	ME 4	100,00%	84,48%
		31/12/2010 Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2011	IG	100,00%	84,48%
BNPParibas Lease Group PLC	Royaume-Uni	31/12/2010 Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2011	IG	100,00%	84,48%
BNPParibas Lease Group SA Belgium	Belgique	31/12/2010 Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2011	IG	100,00%	84,48%
BNPParibas Leasing Solutions (ex-Fortis Lease Group SA)	Luxembourg	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	100,00%	53,43%
		31/12/2011	IG	100,00%	84,48%
BNPParibas Leasing Solutions NV (ex-Fortis Lease Nederland NV)	Pays-Bas	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	100,00%	53,43%
		31/12/2011	IG	100,00%	84,48%
BNPParibas Leasing Solutions Suisse SA (ex-Fortis Lease Suisse)	Suisse	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	100,00%	53,43%
		31/12/2011	Nouveaux seuils	4	
CA Motor Finance Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	100,00%	53,43%
Captive Finance Ltd.	Hong Kong	31/12/2010 < seuils			
Captive Finance Taiwan Co. Ltd.	Taiwan	31/12/2010 < seuils			
		31/12/2011	IG	60,11%	50,78%
Claas Financial Services**	France	31/12/2010 Cession partielle	IG	60,11%	50,78%
		31/12/2009	IG	60,11%	60,11%
		31/12/2011	IG	100,00%	50,78%
Claas Financial Services Inc.	États-Unis	31/12/2010 Cession partielle	IG	100,00%	50,78%
		31/12/2009	IG	100,00%	60,11%
		31/12/2011	IG	51,00%	43,08%
Claas Financial Services Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Cession partielle	IG	51,00%	43,08%
		31/12/2009	IG	51,00%	51,00%
		31/12/2011	IG	50,10%	42,32%
CNH Capital Europe**	France	31/12/2010 Cession partielle	IG	50,10%	42,32%
		31/12/2009	IG	50,10%	50,10%
		31/12/2011	IG	100,00%	42,32%
CNH Capital Europe BV	Pays-Bas	31/12/2010 Franchissement de seuils	IG	100,00%	42,32%
		31/12/2011	IG	100,00%	42,32%
CNH Capital Europe GmbH	Autriche	31/12/2010 Cession partielle	IG	100,00%	42,32%
		31/12/2009	Franchissement de seuils	IG	100,00%
		31/12/2011	IG	100,00%	50,10%
CNH Capital Europe Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Cession partielle	IG	100,00%	42,32%
		31/12/2009	IG	100,00%	50,10%
Cofiparc SNC	France		IG	100,00%	100,00%
Commercial Vehicle Finance Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
Dexia Location Longue Durée	France		ME 1	51,00%	51,00%
Dialcard Fleet Services Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011 Dissolution			
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%

(*) Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

1 Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

2 Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

3 Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

4 Au 01/01/2011 les seuils de consolidation du Groupe ont été actualisés (cf. Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe § 1.b.1).

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt		
Diamond Finance UK Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011	Liquidation				
		31/12/2010	Cession partielle	IG	60,00%	50,69%	
		31/12/2009		IG	60,00%	60,00%	
Dreieck One Ltd.	Îles Cayman	31/12/2010	Dissolution				
		31/12/2011	Nouveaux seuils	4			
Eifa Auto	Luxembourg	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,16%	
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%	
Equipment Lease BV	Pays-Bas	31/12/2011		IG	100,00%	84,48%	
		31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	84,48%	
		31/12/2009		IG	100,00%	100,00%	
		31/12/2011		IG	100,00%	84,48%	
ES-Finance	Belgique	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%	
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%	
		31/12/2011	Nouveaux seuils	4			
Euro-Scribe SAS	France	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IP	50,00%	42,24%	
		31/12/2009	Acquisition	ME	50,00%	26,71%	
		31/12/2011	Nouveaux seuils	4			
F.L. Zeebrugge	Belgique	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	75,00%	63,36%	
		31/12/2009	Acquisition	IG	75,00%	40,07%	
		31/12/2011	Nouveaux seuils	4			
Folea Grundstücksverwaltungs und Vermietungs GmbH & Co. Objekt Burtenbach KG	Allemagne	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	85,00%	7,64%	
		31/12/2009	Acquisition	IG	90,00%	3,21%	
		31/12/2011	Nouveaux seuils	4			
Folea Grundstücksverwaltungs und Vermietungs GmbH & Co. Objekt Leverkusen KG	Allemagne	31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME	1	85,00%	7,64%
		31/12/2009	Acquisition	IG	90,00%	3,21%	
		31/12/2011					
Folea Grundstücksverwaltungs und Vermietungs GmbH & Co. Objekt Thaljingen	Allemagne	31/12/2010	< seuils				
Folea Verwaltungs GmbH	Allemagne	31/12/2010	< seuils				
Folea II Verwaltungs GmbH	Allemagne	31/12/2010	< seuils				
Folea III Verwaltungs GmbH	Allemagne	31/12/2010	< seuils				
Fortis Energy Leasing XI	Pays-Bas	31/12/2011		IG	100,00%	84,48%	
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%	
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%	
		31/12/2011		IG	100,00%	84,48%	
Fortis Energy Leasing X2	Pays-Bas	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%	
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%	
		31/12/2011	Cession				
Fortis Energy Leasing X3 BV	Pays-Bas	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%	
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%	
		31/12/2011		IG	100,00%	84,48%	
		31/12/2010		IG	100,00%	84,48%	
Fortis Energy Leasing XIV BV	Pays-Bas	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%	
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%	
		31/12/2011		IG	100,00%	84,48%	
		31/12/2010		IG	100,00%	84,48%	
Fortis Lease	Belgique	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%	
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%	
		31/12/2011	Nouveaux seuils	4			
Fortis Lease (China) Co. Ltd.	Chine	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%	
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%	
		31/12/2011		IG	100,00%	84,48%	
Fortis Lease (France)*	France	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%	
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%	
Fortis Lease (Malaysia) Sdn. Bhd	Malaisie	31/12/2010	< seuils				
		31/12/2011		IG	100,00%	84,48%	
Fortis Lease Car & Truck	Belgique	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%	
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%	
		31/12/2011	Cession				
Fortis Lease Czech	République tchèque	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%	
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%	
Fortis Lease Danmark AS	Danemark	31/12/2010	< seuils				
		31/12/2011	Nouveaux seuils	ME	4	100,00%	84,48%
Fortis Lease Deutschland AG	Allemagne	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%	
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%	
		31/12/2011		IG	100,00%	84,48%	
Fortis Lease Group Services	Belgique	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%	
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%	

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt		
Fortis Lease Holding Norge AS	Norvège	31/12/2010	< seuils				
Fortis Lease Holdings UK Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	< seuils				
Fortis Lease Hong Kong Ltd.	Hong Kong	31/12/2010	< seuils				
		31/12/2011		ME	1	100,00%	84,48%
Fortis Lease Hungaria Equipment Financing Financial Leasing Company	Hongrie	31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME	1	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%	
Fortis Lease Hungaria Real Estate	Hongrie	31/12/2010	< seuils				
		31/12/2011		ME	1	100,00%	84,48%
Fortis Lease Hungaria Vehicle Financing Financial Leasing Company	Hongrie	31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME	1	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%	
		31/12/2011	Nouveaux seuils	ME	4	100,00%	82,44%
Fortis Lease Iberia	Espagne	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	82,44%	
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	58,01%	
		31/12/2011	Nouveaux seuils	ME	4	100,00%	84,48%
Fortis Lease Immobilier Suisse	Suisse	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%	
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%	
Fortis Lease Norge AS	Norvège	31/12/2010	Cession				
		31/12/2011		ME	1	100,00%	84,48%
Fortis Lease Operativ Lizing Zarkovnen Mukodo Reszvenytarsasag	Hongrie	31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME	1	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	1	100,00%	53,43%
		31/12/2011	Cession partielle	IG	100,00%	74,84%	
Fortis Lease Polska Sp z o.o.	Pologne	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%	
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%	
		31/12/2011	Nouveaux seuils	ME	4	100,00%	84,48%
Fortis Lease Portugal	Portugal	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%	
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%	
		31/12/2011	Nouveaux seuils	ME	4	100,00%	84,48%
Fortis Lease Romania IFN SA	Roumanie	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%	
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%	
		31/12/2011	Fusion				
Fortis Lease SpA	Italie	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%	
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%	
Fortis Lease Singapore Pte Ltd.	Singapour	31/12/2010	< seuils				
Fortis Lease Sweden AB	Suède	31/12/2010	Cession				
		31/12/2011		IG	100,00%	84,48%	
Fortis Lease UK Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%	
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%	
		31/12/2011	Nouveaux seuils	ME	4	100,00%	84,48%
Fortis Lease UK (1) Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%	
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%	
		31/12/2011	Nouveaux seuils	4			
Fortis Lease UK (2) Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%	
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%	
		31/12/2011	Nouveaux seuils	4			
Fortis Lease UK (3) Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%	
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%	
		31/12/2011	Nouveaux seuils	4			
Fortis Lease UK (4) Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%	
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%	
		31/12/2011	Nouveaux seuils	4			
Fortis Lease UK (5) Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	90,00%	76,03%	
		31/12/2009	Acquisition	IG	90,00%	48,09%	
		31/12/2011		IG	100,00%	84,48%	
Fortis Lease UK Retail Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%	
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%	
		31/12/2011		IG	100,00%	84,48%	
Fortis Vastgoedlease BV	Pays-Bas	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%	
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%	
		31/12/2011	Nouveaux seuils	4			
Friedland Participation et Gestion	France	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%	
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%	
Gestion et Location Holding Global Management Services	Roumanie	31/12/2010	< seuils				
Greenval Insurance Company Ltd.	Irlande			IG	3	100,00%	100,00%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt	
HFGI Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011	IG	100,00%	84,48%	
		31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%	
Harpur UK Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Dissolution			
		31/12/2011	IG	100,00%	84,48%	
		31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
Humberclyde Commercial Investments Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	IG	100,00%	100,00%	
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%	
		31/12/2011	IG	100,00%	84,48%	
Humberclyde Commercial Investments N°1 Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%	
		31/12/2011	Liquidation			
Humberclyde Commercial Investments N°4 Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%	
		31/12/2011	IG	100,00%	84,48%	
Humberclyde Finance Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%	
		31/12/2011	IG	100,00%	84,48%	
Humberclyde Industrial Finance Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%	
		31/12/2011	IG	100,00%	84,48%	
Humberclyde Investments Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%	
		31/12/2011	IG	100,00%	42,32%	
JCB Finance*	France	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	42,32%
		31/12/2009	IG	100,00%	50,10%	
		31/12/2011	IG	50,10%	42,32%	
JCB Finance Holdings Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession partielle	IG	50,10%	42,32%
		31/12/2009	IG	50,10%	50,10%	
		31/12/2011	Nouveaux seuils	4		
Kota Jaya Ltd.	Hong Kong	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
		31/12/2011	Nouveaux seuils	4		
Kota Jura Ltd.	Hong Kong	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
		31/12/2011	Nouveaux seuils	ME 4	100,00%	95,94%
Locatrice Italiana SPA	Italie	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	95,94%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%	
		31/12/2011	IG	51,00%	43,08%	
Manitou Finance Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession partielle	IG	51,00%	43,08%
		31/12/2009	IG	51,00%	51,00%	
		31/12/2011	< seuils			
Marie Lease SARL	Luxembourg	31/12/2010				
		31/12/2011	IG	51,00%	43,08%	
		31/12/2010	Cession partielle	IG	51,00%	43,08%
MFF SAS*	France	31/12/2010	IG	51,00%	51,00%	
		31/12/2009	IG	51,00%	51,00%	
		31/12/2011	Nouveaux seuils	4		
Natiobail 2	France	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%	
		31/12/2011	IG	100,00%	84,48%	
Natiocrédibail*	France	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%	
		31/12/2011	IG	100,00%	84,48%	
Natiocrédimurs*	France	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%	
		31/12/2011	IG	100,00%	84,48%	
Natioénergie*	France	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%	
		31/12/2011	Nouveaux seuils	4		
Otis Vehicle Rentals Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME	40,00%	33,79%
		31/12/2009	Acquisition	ME	40,00%	21,37%
Paricomi 2 (ex-Paricomi)	France		IG	100,00%	100,00%	
PHH Financial services Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%	
PHH Investment Services Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011	Dissolution			
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%	
PHH Treasury Services Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011	Dissolution			
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%	
Same Deutz Fahr Finance Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011	IG	100,00%	84,48%	
		31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%	
Same Deutz-Fahr Finance**	France	31/12/2011	IG	100,00%	84,48%	
		31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%	

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt	
SCI Champvernier	France	31/12/2011	Nouveaux seuils	4		
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
SCI FLIF Azur	France	31/12/2011	Nouveaux seuils	4		
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
SCI FLIF Château Landon	France	31/12/2011	Nouveaux seuils	4		
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
SCI FLIF Évry 2	France	31/12/2011	Nouveaux seuils	4		
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
SCI FLIF Le Gallo	France	31/12/2011	Nouveaux seuils	4		
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
SCI FLIF Le Port	France	31/12/2010	Dissolution			
SCI FLIF Sainte Marie	France	31/12/2010	Dissolution			
SREI Equipement Finance Private Ltd.	Inde	31/12/2011		IP	50,00%	42,24%
		31/12/2010	Cession partielle	IP	50,00%	42,24%
		31/12/2009	IP	50,00%	50,00%	
TEB Arval Arac Filo Kiralama	Turquie	31/12/2011		IG	75,00%	68,73%
		31/12/2010	Cession partielle	IG	75,00%	68,73%
		31/12/2009	IG	75,00%	75,00%	
TEB Finansal Kiralama	Turquie	31/12/2011	Fusion			
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	98,43%	79,19%
		31/12/2009	IP	42,10%	50,00%	
UFB Asset Finance Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011		IG	100,00%	84,48%
		31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%	
Ukrainian Leasing Company	Ukraine	31/12/2011	Nouveaux seuils	ME 4	100,00%	100,00%
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2009	IG	100,00%	81,42%	
United Care (Cheshire) Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Dissolution			
United Care Group Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Dissolution			
Structures Ad Hoc						
Royale Neuve I Sarl	Luxembourg			IG		
Vela Lease SRL	Italie			IG		
Europe Méditerranée						
3D Güvenlik Sistemleri ve Org Tic. AS	Turquie	31/12/2010	Dissolution			
Banque de Nankin	Chine			ME	12,68%	12,68%
Banque du Sahara LSC	Libye	31/12/2011	Perte d'influence notable			
		31/12/2010	Perte de contrôle	ME	19,00%	19,00%
		31/12/2009	IG	19,00%	19,00%	
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Burkina Faso	Burkina Faso			IG	51,00%	51,00%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire			IG	59,79%	59,79%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Gabon	Gabon			ME	46,67%	46,67%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Guinée	Guinée			ME	30,83%	30,83%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Mali	Mali			IG	85,00%	85,00%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Sénégal	Sénégal			IG	54,11%	54,11%
Banque Malgache de l'Océan Indien	Madagascar	31/12/2011	Cession			
		31/12/2010	IG	75,00%	75,00%	
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie	Maroc			IG	66,74%	66,74%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Assurance	Maroc	31/12/2011	Franchissement de seuils	ME 1	100,00%	66,74%

(*) Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

1 Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

2 Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

3 Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

4 Au 01/01/2011 les seuils de consolidation du Groupe ont été actualisés (cf. Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe § 1.b.1).

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Crédit Conso	Maroc	31/12/2011	Fusion		
		31/12/2010	IG	100,00%	79,74%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Crédit Conso (ex-Cetelem Maroc)	Maroc	31/12/2011	Dilution	99,86%	66,65%
		31/12/2010	IG	99,86%	93,27%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Gestion	Maroc		ME	1	100,00%
					66,74%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Leasing	Maroc		IG	72,03%	48,07%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Offshore	Maroc		IG	100,00%	66,74%
BNP Intercontinentale - BNPI*	France		IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Bank Polska SA (ex-Fortis Bank Polska SA)	Pologne		IG	99,87%	74,84%
BNPParibas BDDI Participations	France		IG	100,00%	100,00%
BNPParibas El Djazair	Algérie		IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Fortis Yatirimlar Holding AS	Turquie	31/12/2011	IG	100,00%	74,93%
		31/12/2010	Création	IG	100,00%
					74,93%
BNPParibas Mauritanie	Mauritanie	31/12/2010	Cession		
BNPParibas SAE	Égypte		IG	95,19%	95,19%
BNPParibas Vostok LLC	Russie		IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Yatirimlar Holding Anonim Sirketi	Turquie	31/12/2011	Création	IG	100,00%
Dominet Finance SA	Pologne	31/12/2010	Cession		
Dominet SA	Pologne		IG	100,00%	74,93%
Dominet SPV-II Sp z.o.o.	Pologne	31/12/2010	< seuils		
Fortis Bank Anonim Sirketi	Turquie	31/12/2011	Fusion		
		31/12/2010	IG	94,11%	70,52%
Fortis Bank Malta Ltd.	Malte	31/12/2011	Nouveaux seuils	ME 4	100,00%
		31/12/2010	IG	100,00%	74,93%
Fortis Faktoring AS	Turquie	31/12/2011	Acquisition	ME 1	100,00%
					74,93%
Fortis Holding Malta BV	Pays-Bas		IG	100,00%	74,93%
Fortis Holding Malta Ltd.	Malte		IG	100,00%	74,93%
Fortis Private Investment Polska	Pologne	31/12/2010	< seuils		
		31/12/2011	Fusion		
Fortis Portföy Yonetimi AS	Turquie	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
					71,19%
Fortis Yatirim Menkul Degerler AS	Turquie	31/12/2011	Fusion		
		31/12/2010	ME 1	100,00%	70,52%
		31/12/2011	ME 1	49,68%	49,68%
IC AXA Insurance	Ukraine	31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME 1	49,68%
		31/12/2009	ME 1	49,68%	40,44%
		31/12/2011	ME 1	50,00%	50,00%
IC AXA Ukraine	Ukraine	31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME 1	50,00%
		31/12/2009	ME 1	50,00%	40,71%
K-Kollekt LLC	Ukraine	31/12/2011	Création	IG	100,00%
Orient Commercial Bank	Vietnam	31/12/2011	Acquisition complémentaire	ME	20,00%
		31/12/2010	ME	15,00%	15,00%
		31/12/2011	IP	50,00%	37,47%
TEB Holding AS (ex-TEB Mali Yatirimlar AS) (Groupe)	Turquie	31/12/2010	Cession partielle	IP	50,00%
		31/12/2009	IP	50,00%	50,00%
		31/12/2011	Nouveaux seuils	4	
UkrSib Asset Management	Ukraine	31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME 1	99,94%
		31/12/2009	ME 1	99,94%	81,37%
		31/12/2011	Nouveaux seuils	4	
UkrSib Asset Management PI Fund	Ukraine	31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME 1	100,00%
		31/12/2009	ME 1	99,94%	81,37%
		31/12/2011	IG	100,00%	100,00%
UkrSibbank	Ukraine	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	99,99%
		31/12/2009	IG	81,42%	81,42%
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	Tunisie		IG	50,00%	50,00%
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie Leasing	Tunisie	31/12/2010	Fusion		
Investment Solutions					
BGL BNPParibas (ex-BGL)	Luxembourg		IG	65,96%	53,43%
BNPParibas Luxembourg SA	Luxembourg	31/12/2010	Fusion		
BNPParibas Suisse SA	Suisse		IG	99,99%	99,99%
Cofhyflux SA	Luxembourg		IG	100,00%	53,43%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Immoparibas Royale-Neuve SA	Luxembourg	31/12/2011	Nouveaux seuils	4	
		31/12/2010	Reconsolidation	IG	100,00%
		31/12/2011	Nouveaux seuils	4	53,43%
IMS ABS FCP	France	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Franchissement de seuils	IG	80,74%
Assurance					
6 square Foch SCI	France	31/12/2011	Nouveaux seuils	4	
		31/12/2010	IG 3	100,00%	100,00%
8-10 place du Commerce SCI	France	31/12/2011	Nouveaux seuils	4	
		31/12/2010	IG 3	100,00%	100,00%
14 rue Vivienne SCI	France	31/12/2011	Nouveaux seuils	4	
		31/12/2010	IG 3	100,00%	100,00%
100 rue Lauriston SCI	France	31/12/2011	Nouveaux seuils	4	
		31/12/2010	IG 3	100,00%	100,00%
104-106 rue Cambronne SCI	France	31/12/2011	Nouveaux seuils	4	
		31/12/2010	IG 3	100,00%	100,00%
AG Insurance-Groupe	Belgique		ME	25,00%	18,73%
Alpha Park SCI	France	31/12/2011	Nouveaux seuils	4	
		31/12/2010	IP 3	50,00%	50,00%
Antin Epargne Pension	France	31/12/2011	Fusion		
		31/12/2010	Acquisition	IG 3	100,00%
Asnières 1 SCI	France	31/12/2011	Nouveaux seuils	4	
		31/12/2010	IG 3	100,00%	100,00%
Assu-Vie SA	France	31/12/2011	Nouveaux seuils	4	
		31/12/2010	ME 1	50,00%	50,00%
Beausjour SCI	France	31/12/2011	Nouveaux seuils	4	
		31/12/2010	IG 3	100,00%	100,00%
BNL Vita SPA	Italie	31/12/2011	Acquisition complémentaire	IG 3	100,00%
		31/12/2010	ME	49,00%	49,00%
BNPParibas Assurance BV	Pays-Bas		IG 3	100,00%	100,00%
BNPParibas Assurance TCB Life Insurance Company Ltd	Taiwan	31/12/2011	ME	49,00%	49,00%
		31/12/2010	Franchissement de seuils	ME	49,00%
BNPParibas Cardif (ex-BNPParibas Assurance)	France		IG 3	100,00%	100,00%
BNPParibas Cardif Emeklilik Anonim Sirketi (ex-Fortis Emeklilik ve Hayat A.S.)	Turquie	31/12/2011	Nouveaux seuils	ME 4	100,00%
		31/12/2010	Acquisition	IG	100,00%
BNPParibas Pierre 2 SCI	France	31/12/2011	Nouveaux seuils	4	
		31/12/2010	IG 3	100,00%	100,00%
Bobigny Jean Rostand SCI	France	31/12/2011	Nouveaux seuils	4	
		31/12/2010	Création	IG 3	100,00%
Boulevard Maleherbes SCI	France	31/12/2011	Nouveaux seuils	4	
		31/12/2010	IG 3	100,00%	100,00%
Boulogne Centre SCI	France	31/12/2011	Nouveaux seuils	4	
		31/12/2010	IG 3	100,00%	100,00%
Capital France Hôtel SCA	France	31/12/2011	Nouveaux seuils	4	
		31/12/2010	IP 3	61,04%	60,14%
Cardif Assicurazioni SPA	Italie		IG 3	100,00%	100,00%
Cardif Assurances Risques Divers	France		IG 3	100,00%	100,00%
Cardif Assurance Vie	France		IG 3	100,00%	100,00%
Cardif Biztosito Magyarorszag Zrt	Hongrie		ME 1	100,00%	100,00%
Cardif Colombia Seguros Generales	Colombie		ME 1	100,00%	100,00%
Cardif del Peru Sa Compania de Seguros	Pérou		ME 1	100,00%	100,00%
Cardif do Brasil Vida e Previdencia SA	Brésil		IG 3	100,00%	100,00%
		31/12/2011	IG 3	100,00%	100,00%
Cardif do Brasil Seguros e Garantias	Brésil	31/12/2010	Franchissement de seuils	IG 3	100,00%
		31/12/2009	ME 1	100,00%	100,00%
Cardif Forsakring AB	Suède		ME 1	100,00%	100,00%
Cardif Hayat Sigorta Anonim Sirketi	Turquie	31/12/2011	Nouveaux seuils	ME 4	100,00%
		31/12/2010	Franchissement de seuils	IG	100,00%
Cardif Holdings Inc.	États-Unis		IG 3	100,00%	100,00%
Cardif Insurance Company	Russie		ME 1	100,00%	100,00%
Cardif I-Services (ex-Cardif Retraite Assurance Vie)	France	31/12/2011	Nouveaux seuils	ME 4	100,00%
		31/12/2010	IG 3	100,00%	100,00%
Cardif Leven	Belgique		IG 3	100,00%	100,00%
Cardif Levensverzekeringen NV	Pays-Bas		IG 3	100,00%	100,00%
Cardif Life Insurance Company	États-Unis	31/12/2011	Cession		
		31/12/2010	IG 3	100,00%	99,60%
Cardif Life Insurance Co. Ltd.	Corée du sud		IG 3	85,00%	85,00%
Cardif Lux Vie (ex-Cardif Lux International)	Luxembourg	31/12/2011	Dilution	IG 3	66,67%
		31/12/2010	IG 3	100,00%	51,14%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Cardif Mexico Seguros de Vida SA de CV	Mexique		ME	100,00%	100,00%
Cardif Mexico Seguros Generales SA de CV	Mexique		ME	100,00%	100,00%
Cardif Nordic AB	Suède		IG	100,00%	100,00%
Cardif Pinnacle Insurance Holdings PLC	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Cardif Pinnacle Insurance Management Services PLC	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Cardif Polska Towarzystwo Ubezpieczen na Zycie SA	Pologne		IG	100,00%	100,00%
Cardif Schadeverzekeringen NV	Pays-Bas		IG	100,00%	100,00%
Cardif Seguros SA	Argentine		IG	100,00%	100,00%
Cardivida Correduria de Seguros SRL	Espagne	31/12/2011 Nouveaux seuils		4	
		31/12/2010	ME	100,00%	100,00%
Carma Grand Horizon SARL	France	31/12/2011 Nouveaux seuils		4	
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
CB (UK) Ltd. (Fonds C)	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
CentroVita Assicurazioni SPA	Italie	31/12/2010 Cession			
CIS Insurance Company Cardif	Ukraine	31/12/2011 Nouveaux seuils		4	
		31/12/2010	ME	100,00%	100,00%
Compania de Seguros Generales Cardif SA	Chili		IG	100,00%	100,00%
Compania de Seguros de Vida Cardif SA	Chili		IG	100,00%	100,00%
Corosa SCI	France	31/12/2011 Nouveaux seuils		4	
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
Darnell Ltd.	Irlande		IG	100,00%	100,00%
Direct Life & Pensions Services Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011 Nouveaux seuils		4	
		31/12/2010	ME	100,00%	100,00%
Étoile SCI	France	31/12/2011 Nouveaux seuils		4	
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
European Reinsurance Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011 Nouveaux seuils		4	
		31/12/2010	ME	100,00%	100,00%
F & B Insurance Holdings SA (Groupe)	Belgique		ME	50,00%	50,00%
Financial Telemarketing Services Ltd.	Royaume-Uni		ME	100,00%	100,00%
Fonds d'Investissements Immobiliers pour le Commerce et la Distribution - Fondis	France	31/12/2011 Nouveaux seuils		4	
		31/12/2010	IP	25,00%	25,00%
Fortis Epargne Retraite	France	31/12/2010 Fusion			
		31/12/2011 Fusion			
Fortis Luxembourg - Vie SA	Luxembourg	31/12/2010	ME	50,00%	26,71%
GIE BNPParibas Cardif (ex-GIE BNPParibas Assurance)	France	31/12/2011 Nouveaux seuils		4	
		31/12/2010	IG	100,00%	99,00%
Global Euro	France	31/12/2011 Nouveaux seuils		4	
		31/12/2010	IG	98,75%	98,75%
Hibernia (France)	France	31/12/2011 Nouveaux seuils		4	
		31/12/2010	IP	61,04%	60,14%
Immeuble Demours SCI	France	31/12/2011 Nouveaux seuils		4	
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2010	ME	4	50,00%
Luizaseg	Brésil	31/12/2010 Nouveaux seuils		4	
		31/12/2009	IP	50,00%	50,00%
		31/12/2009	ME	1	50,00%
Maine 49 SCI (ex-SCI Courbevoie)	France	31/12/2011 Nouveaux seuils		4	
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
Maine 50 SCI (ex-SCI Boulogne Nungesser)	France	31/12/2011 Nouveaux seuils		4	
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
Malesherbes Courcelles CIMACO SCI	France	31/12/2011 Nouveaux seuils		4	
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
Moussorgski SCI	France	31/12/2011 Nouveaux seuils		4	
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
Natio Assurance	France	31/12/2011 Nouveaux seuils		4	
		31/12/2010	ME	4	50,00%
		31/12/2010	IP	3	50,00%
Natio Fonds Athènes Investissement 5	France	31/12/2011 Nouveaux seuils		4	
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
Natio Fonds Collines Investissement 1	France	31/12/2011 Nouveaux seuils		4	
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
Natio Fonds Collines Investissement 3	France	31/12/2011 Nouveaux seuils		4	
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
NCVP Participacoes Societarias SA	Brésil		IG	100,00%	100,00%
Odyssee SCI	France		IG	99,90%	99,90%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Opera Rendement SCPI	France	31/12/2011 Nouveaux seuils		4	
		31/12/2010	IG	99,89%	99,89%
Pantin les Moulins SCI	France	31/12/2011 Nouveaux seuils		4	
		31/12/2010	IG	99,90%	99,90%
Paris Cours de Vincennes SCI	France	31/12/2011 Nouveaux seuils		4	
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
Patrimoine Management & Associés	France	31/12/2010 Cession			
Pinnacle Insurance PLC	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Pinnacle Underwriting Limited	Royaume-Uni	31/12/2011 Franchissement de seuils		ME	100,00%
Poczylion Arka Powozeczne Towarzystwo Emerytalne SA	Pologne		ME	33,33%	33,33%
Pojistovna Cardif Pro Vita A.S.	République tchèque		IG	100,00%	100,00%
Pojistovna Cardif Slovakia A.S.	Slovaquie		ME	100,00%	100,00%
Porte d'Asnieres SCI	France	31/12/2011 Nouveaux seuils		4	
		31/12/2010	IG	99,90%	99,90%
Reumal Investissements SARL	France	31/12/2011 Nouveaux seuils		4	
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
Rubin SARL	Luxembourg	31/12/2011 Nouveaux seuils		4	
		31/12/2010	IP	3	50,00%
Rue de l'Ouest SCI (ex-SCI Levallois 2)	France	31/12/2011 Nouveaux seuils		4	
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
Rue Médéric SCI	France	31/12/2011 Nouveaux seuils		4	
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
Rueil Caudron SCI	France		IG	100,00%	100,00%
State Bank of India Life Insurance Company	Inde		ME	26,00%	26,00%
Suresnes 3 SCI	France	31/12/2011 Nouveaux seuils		4	
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
Thai Cardif Insurance Life Company Ltd.	Thaïlande	31/12/2011 Nouveaux seuils		4	
		31/12/2010	ME	25,00%	25,00%
Valtitres	France	31/12/2011 Nouveaux seuils		4	
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
Vendome Athènes SCI	France	31/12/2011 Nouveaux seuils		4	
		31/12/2010	IP	3	50,00%
Warranty Direct Ltd	Royaume-Uni	31/12/2011 Nouveaux seuils		4	
		31/12/2010	ME	1	88,33%
Wealth Management					
		31/12/2011		IG	63,02%
Bank Ininger de Beaufort NV	Pays-Bas	31/12/2010 Acquisition complémentaire		IG	63,02%
		31/12/2009		IG	59,08%
		31/12/2011		IG	100,00%
Bank Ininger de Beaufort Safe Custody NV	Pays-Bas	31/12/2010 Acquisition complémentaire		IG	100,00%
		31/12/2009		IG	59,08%
Bergues Finance Holding	Bahamas	31/12/2011 Nouveaux seuils		4	
		31/12/2010	IG	100,00%	99,99%
BNPParibas Bahamas Ltd.	Bahamas	31/12/2011 Nouveaux seuils		4	
		31/12/2010	IG	100,00%	99,99%
BNPParibas Espana SA	Espagne		IG	99,62%	99,62%
BNPParibas Investment Services LLC	États-Unis	31/12/2011 Nouveaux seuils		4	
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2011			
BNPParibas Private Investment Management Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Acquisition complémentaire		IG	100,00%
		31/12/2009		IG	100,00%
BNPParibas Wealth Management*	France		IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Wealth Management Monaco®	Monaco		IG	100,00%	99,99%
Conseil Investissement	France	31/12/2011 Nouveaux seuils		ME	4
		31/12/2010		IG	100,00%
Continuing Care Retirement Community NV	Belgique	31/12/2011 Nouveaux seuils		4	
		31/12/2010		IG	99,96%
Fortis Private Real Estate Holding	Luxembourg	31/12/2011 Nouveaux seuils		4	
		31/12/2010		IG	100,00%
Fortis Wealth Management Hong Kong Ltd.	Hong Kong	31/12/2011 Cession			
		31/12/2010		IG	100,00%
Fortis Wealth Management Taiwan Co. Ltd.	Taiwan	31/12/2010		< seuils	

(*) Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

1 Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

2 Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

3 Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

4 Au 01/01/2011 les seuils de consolidation du Groupe ont été actualisés (cf. Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe § 1.b.1).

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
FPRE Management (Belgium) SA	Belgique	31/12/2011 Nouveaux seuils	4		
		31/12/2010	IG	100,00%	74,93%
FPRE Second Résidences SA	Belgique	31/12/2010	Fusion		
FPRE Second Résidences SCA	Belgique	31/12/2010	Fusion		
Frynaco	Belgique	31/12/2011 Nouveaux seuils	4		
		31/12/2010	IG	100,00%	74,93%
Fundamentum Asset Management (FAM)	Luxembourg		IG	100,00%	53,43%
		31/12/2011	IG	100,00%	31,51%
Insinger de Beaufort Asset Management AG	Suisse	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	31,51%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100,00%	29,54%
		31/12/2011	IG	100,00%	63,02%
Insinger de Beaufort Asset Management NV	Pays-Bas	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	63,02%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100,00%	59,08%
		31/12/2011	IG	100,00%	63,02%
Insinger de Beaufort Associates BV	Pays-Bas	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	63,02%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100,00%	59,08%
		31/12/2011	IG	100,00%	63,02%
Insinger de Beaufort Consulting BV	Pays-Bas	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	63,02%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100,00%	59,08%
		31/12/2011	IG	100,00%	63,02%
Klein Haneveld Consulting BV	Pays-Bas	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	63,02%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100,00%	59,08%
Mees Pierson Private Belgian Offices NV	Belgique	31/12/2011 Nouveaux seuils	4		
		31/12/2010	IG	100,00%	74,93%
		31/12/2011	IG	50,00%	31,51%
Sodefi Holding AG	Suisse	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	50,00%	31,51%
		31/12/2009 Acquisition	IG	50,00%	29,54%
Personal Investors					
B'Capital*	France		IG	99,96%	99,94%
Cortal Consors**	France		IG	100,00%	99,98%
Cortal Consors Select	France	31/12/2011 Nouveaux seuils	4		
		31/12/2010	ME 1	85,00%	85,00%
Geojit BNPParibas Financial Services Ltd - Groupe	Inde		IP	33,58%	33,58%
Geojit Technologies Private Ltd. (ex-palier Geojit)	Inde		IG	56,83%	56,83%
Portzamparc Gestion	France		IG	100,00%	50,97%
Portzamparc société de Bourse**	France		IG	51,00%	50,97%
Investment Partners					
ABN AMRO Asset Management Investments (Asia) Ltd.	Îles Cayman	31/12/2010	Dissolution		
ABN AMRO Asset Management Real Estate (Asia)	Îles Cayman	31/12/2010	< seuils		
ABN AMRO Asset Management Real Estate, Korea (Cayman)	Îles Cayman	31/12/2010	< seuils		
ABN AMRO Emerging Europe Private Equity (Curaçao)	Curaçao	31/12/2010	< seuils		
ABN Amro Teda Fund Management Co. Ltd.	Chine	31/12/2010	Cession		
		31/12/2011	IG	100,00%	90,55%
Alfred Berg Administration A/S	Danemark	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100,00%	71,19%
		31/12/2011	IG	100,00%	90,55%
Alfred Berg Asset Management AB	Suède	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100,00%	71,19%
		31/12/2011	IG	100,00%	90,55%
Alfred Berg Asset Management Services	Suède	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100,00%	71,19%
		31/12/2011	IG	100,00%	90,55%
Alfred Berg Fonder AB	Suède	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100,00%	71,19%
		31/12/2011	IG	100,00%	90,55%
Alfred Berg Fondsmæglerelskab A/S	Danemark	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100,00%	71,19%
		31/12/2011	IG	100,00%	90,55%
Alfred Berg Forvaltning AS	Norvège	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100,00%	71,19%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
		31/12/2011	IG	100,00%	90,55%
Alfred Berg Funds	Finlande	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100,00%	71,19%
		31/12/2011	IG	100,00%	90,55%
Alfred Berg Kapitalförvaltning AB	Suède	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100,00%	71,19%
		31/12/2011	IG	100,00%	90,55%
Alfred Berg Kapitalförvaltning AS	Norvège	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100,00%	71,19%
		31/12/2011	IG	100,00%	90,55%
Alfred Berg Kapitalförvaltning Finland AB	Finlande	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100,00%	71,19%
		31/12/2011	ME 1	40,00%	36,22%
Antin Infrastructure Partners	France	31/12/2010 Cession partielle	ME 1	40,00%	36,22%
		31/12/2009	ME 1	56,50%	56,50%
		31/12/2011 Nouveaux seuils	4		
Aramea Asset Management AG	Allemagne	31/12/2010 Acquisition complémentaire	ME	30,00%	27,16%
		31/12/2009 Acquisition	ME	30,00%	21,36%
		31/12/2011	ME	40,00%	36,22%
Anthem Investment Management Pty Ltd. (ex-Fortis Investment Partners Pty Ltd.)	Australie	31/12/2010 Acquisition complémentaire	ME	40,00%	36,22%
		31/12/2009 Acquisition	ME	40,00%	28,48%
Artemis Asset Management Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession		
Artemis Fund Managers Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession		
Artemis Investment Management Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession		
Artemis Ocean Racing Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession		
Artemis Ocean Racing 2 Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession		
Artemis Strategic Asset Management Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession		
Artemis Unit Trust Managers Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession		
Athymis Gestion SA	France	31/12/2010	< seuils		
		31/12/2011	ME 1	49,99%	45,26%
Banco Estado Administradora General de Fondos	Chili	31/12/2010 Cession partielle	ME 1	49,99%	45,26%
		31/12/2009 Franchissement de seuils	ME 1	49,99%	49,99%
		31/12/2011	IG	100,00%	90,55%
BNPParibas Asset Management	France	31/12/2010 Cession partielle	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Asset Management Australia Ltd.	Australie	31/12/2010	< seuils		
		31/12/2011	IG	100,00%	97,57%
BNPParibas Asset Management Brasil Ltda	Brésil	31/12/2010 Cession partielle	IG	100,00%	97,57%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Asset Management Inc.	États-Unis	31/12/2011	Fusion		
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2011	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
BNPParibas Asset Management Inc. (ex-Fortis Investment Management USA Inc.)	États-Unis	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100,00%	71,19%
		31/12/2011	ME 1	100,00%	90,55%
BNPParibas Asset Management India Private Ltd	Inde	31/12/2010	< seuils		
		31/12/2009 Acquisition	IG	100,00%	90,55%
BNPParibas Asset Management SGIC	Espagne	31/12/2011 Nouveaux seuils	4		
		31/12/2010	ME 1	100,00%	99,59%
		31/12/2011	ME 1	100,00%	90,55%
BNPParibas Asset Management Uruguay SA	Uruguay	31/12/2010 Cession partielle	ME 1	100,00%	90,55%
		31/12/2009	ME 1	100,00%	100,00%
		31/12/2011 Nouveaux seuils	ME 4	100,00%	90,55%
BNPParibas Clean Energy Partners Ltd	Royaume-Uni	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100,00%	71,19%
		31/12/2011 Nouveaux seuils	4		
BNPParibas FINAMS Asia	Hong Kong	31/12/2010 Cession partielle	ME 1	100,00%	91,84%
		31/12/2009	ME 1	100,00%	100,00%
		31/12/2011	IG	100,00%	90,55%
BNPParibas Investment Partners	France	31/12/2010 Cession partielle	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2011	IG	100,00%	90,55%
BNPParibas Investment Partners Asia Ltd.	Hong Kong	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100,00%	71,19%
		31/12/2011	IG	100,00%	90,55%
BNPParibas Investment Partners (Australia) Ltd.	Australie	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100,00%	71,19%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt	
BNPParibas Investment Partners (Australia) Pty Ltd	Australie	31/12/2011	IG	100,00%	90,55%	
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,19%
BNPParibas Investment Partners BE Holding	Belgique	31/12/2011	IG	100,00%	90,55%	
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	71,19%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	90,55%
BNPParibas Investment Partners Belgium	Belgique	31/12/2011	IG	100,00%	90,55%	
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	71,19%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	90,55%
BNPParibas Investment Partners BSC	Bahrein	31/12/2011	ME	1	100,00%	
		31/12/2010	Cession partielle	ME	1	99,58%
		31/12/2009	Franchissement de seuils	ME	1	99,58%
BNPParibas Investment Partners Canada Ltd	Canada	31/12/2011	< seuils			
		31/12/2010	IG	100,00%	90,55%	
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,19%
BNPParibas Investment Partners Funds (Nederland) NV	Pays-Bas	31/12/2011	IG	100,00%	90,55%	
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	71,19%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	90,55%
BNPParibas Investment Partners Japan Ltd	Japon	31/12/2011	IG	100,00%	90,55%	
		31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%	
BNPParibas Investment Partners Luxembourg SA	Luxembourg	31/12/2011	IG	99,66%	90,24%	
		31/12/2010	Cession partielle	IG	99,66%	90,24%
		31/12/2009	IG	99,66%	99,66%	
BNPParibas Investment Partners Netherlands NV	Pays-Bas	31/12/2011	IG	100,00%	90,55%	
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	71,19%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	90,55%
BNPParibas Investment Partners NL Holding NV	Pays-Bas	31/12/2011	IG	100,00%	90,55%	
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	71,19%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,19%
BNPParibas Investment Partners (Suisse) SA	Suisse	31/12/2011	< seuils			
		31/12/2010	ME	1	100,00%	
		31/12/2009	ME	1	100,00%	
BNPParibas Investment Partners Singapore Ltd	Singapour	31/12/2011	ME	1	100,00%	
		31/12/2010	Cession partielle	ME	1	100,00%
		31/12/2009	IG	100,00%	98,42%	
BNPParibas Investment Partners Societa di Gestione del Risparmio SPA	Italie	31/12/2011	IG	100,00%	98,42%	
		31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	98,42%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%	
BNPParibas Investment Partners Taiwan Co. Ltd.	Taiwan	31/12/2011	< seuils			
		31/12/2010	IG	100,00%	90,55%	
		31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
BNPParibas Investment Partners UK Holdings Ltd	Royaume-Uni	31/12/2011	IG	100,00%	71,19%	
		31/12/2010	Acquisition	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Investment Partners UK Ltd	Royaume-Uni	31/12/2011	IG	100,00%	90,55%	
		31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%	
BNPParibas Investment Partners USA Holdings Inc. (ex-Charter Atlantic Corporation)	États-Unis	31/12/2011	IG	100,00%	100,00%	
		31/12/2010	Nouveaux seuils	4		
		31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
BNPParibas Investment Trust Company (ex-ABN Amro Investment Trust Company)	États-Unis	31/12/2011	ME	4	100,00%	
		31/12/2010	Nouveaux seuils	ME	4	100,00%
		31/12/2009	Franchissement de seuils	ME	1	100,00%
BNPParibas Private Equity	France	31/12/2011	IG	100,00%	100,00%	
		31/12/2010	IG	100,00%	90,55%	
		31/12/2009	Cession partielle	IG	100,00%	90,55%
CamGestion	France	31/12/2011	IG	100,00%	100,00%	
		31/12/2010	Nouveaux seuils	4		
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	100,00%
Charter Atlantic Capital corporation	États-Unis	31/12/2011	IG	100,00%	100,00%	
		31/12/2010	Nouveaux seuils	4		
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	100,00%
EISER Infrastructure Capital Management Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011	Cession			
		31/12/2010				
		31/12/2009				

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt	
Fauchier General Partners Ltd	Guernesey	31/12/2011	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	
		31/12/2009	Acquisition	IP	47,61%	
Fauchier Partners Asset Management Ltd	Guernesey	31/12/2011	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	
		31/12/2009	Acquisition	IP	47,61%	
Fauchier Partners Corporation	États-Unis	31/12/2011	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	
		31/12/2009	Acquisition	IP	47,61%	
Fauchier Partners International Ltd	Bermudes	31/12/2011	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	
		31/12/2009	Acquisition	IP	47,61%	
Fauchier Partners Ltd	Royaume-Uni	31/12/2011	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	
		31/12/2009	Acquisition	IP	47,61%	
Fauchier Partners LLP	Royaume-Uni	31/12/2011	Acquisition complémentaire	IG	83,39%	
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	83,39%	
		31/12/2009	Acquisition	IP	39,70%	
Fauchier Partners Management Company Ltd	Royaume-Uni	31/12/2011	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	
		31/12/2009	Acquisition	IP	47,61%	
Fauchier Partners Management Ltd	Guernesey	31/12/2011	Acquisition complémentaire	IG	99,99%	
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	87,49%	
		31/12/2009	Acquisition	IP	47,61%	
Fauchier Partners SAS	France	31/12/2011	Création	IG	100,00%	
		31/12/2010	< seuils			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	
Fimapierre	France	31/12/2011	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	
		31/12/2010	Acquisition	IG	100,00%	
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	
Fischer Francis Trees & Watts Inc.	États-Unis	31/12/2011	IG	100,00%	100,00%	
		31/12/2010	Dissolution			
		31/12/2009	Liquidation			
Fischer Francis Trees & Watts Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011	IG	100,00%	100,00%	
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%	
		31/12/2009	Fusion			
Fischer Francis Trees & Watts Pte Ltd.	Singapour	31/12/2011	ME	1	100,00%	
		31/12/2010	Acquisition complémentaire & < seuils	ME	1	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	
Fischer Francis Trees & Watts UK	Royaume-Uni	31/12/2011	IG	100,00%	100,00%	
		31/12/2010	IG	100,00%	90,55%	
		31/12/2009	Liquidation			
Fischer Francis Trees & Watts UK Ltd	Royaume-Uni	31/12/2011	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	
		31/12/2010	Acquisition	IG	100,00%	
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	
Flexifund Associates	Luxembourg	31/12/2011	Dissolution			
		31/12/2010	Fusion			
		31/12/2009	Fusion			
Fortis Bank Suisse SA	Suisse	31/12/2011	Fusion			
		31/12/2010	Fusion			
		31/12/2009	Fusion			
Fortis Gestao de Investimentos Brasil Limitada	Brésil	31/12/2011	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	
		31/12/2010	Acquisition	IG	100,00%	
		31/12/2009	< seuils			
Fortis Investment Finance	France	31/12/2011	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	
		31/12/2010	Acquisition	IG	100,00%	
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	

(*) Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

1 Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

2 Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

3 Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

4 Au 01/01/2011 les seuils de consolidation du Groupe ont été actualisés (cf. Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe § 1.b.1).

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt		
Fortis Investment Management (Cayman) Ltd.	Îles Cayman	31/12/2010	Liquidation				
		31/12/2011	Nouveaux seuils	4			
Fortis Investment Management Chile SA	Chili	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%	
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,19%	
		31/12/2011	Nouveaux seuils	4			
Fortis Investment Management Argentina Soc. Gerente de FCI SA	Argentine	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%	
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,19%	
Fortis Investment Management France	France	31/12/2010	Fusion				
Fortis Investment Management Hong Kong Ltd.	Hong Kong	31/12/2010	Liquidation				
Fortis Investment Management Luxembourg SA	Luxembourg	31/12/2010	Fusion				
		31/12/2011		ME	1	49,96%	45,24%
Fund Channel SA	Luxembourg	31/12/2010	Franchissement de seuils	ME	1	49,96%	45,24%
		31/12/2011		IG	100,00%	90,55%	
FundQuest	France	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	90,55%	
		31/12/2009		IG	100,00%	100,00%	
		31/12/2011	Nouveaux seuils	4			
FundQuest Holdings Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession partielle	ME	1	100,00%	90,55%
		31/12/2009	Franchissement de seuils	ME	1	100,00%	100,00%
FundQuest Inc.	États-Unis	31/12/2010	Cession				
		31/12/2011		IG	100,00%	100,00%	
		31/12/2011	Nouveaux seuils	4			
FundQuest MM Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession partielle	ME	1	100,00%	90,55%
		31/12/2009	Franchissement de seuils	ME	1	100,00%	100,00%
FundQuest UK Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011	Franchissement de seuils	IG	100,00%	90,55%	
		31/12/2010	Cession partielle	ME	1	100,00%	90,55%
		31/12/2009	Franchissement de seuils	ME	1	100,00%	100,00%
Gestion Obligataire Diversifiée	France	31/12/2011	Nouveaux seuils	4			
		31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	93,26%	
		31/12/2009	Franchissement de seuils	IG	100,00%	100,00%	
Groeiervogel NV	Pays-Bas	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%	
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,19%	
		31/12/2011		ME	33,00%	29,88%	
Haitong - Fortis Private Equity Fund Management Co. Ltd.	Chine	31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME	33,00%	29,88%	
		31/12/2009	Acquisition	ME	33,00%	23,49%	
		31/12/2011		ME	49,00%	44,37%	
HFT Investment Management Co. Ltd - Groupe	Chine	31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME	49,00%	44,37%	
		31/12/2009	Acquisition	ME	49,00%	34,88%	
HFT Investment Management (HK) Ltd.	Hong Kong	31/12/2011		ME	49,00%	44,37%	
		31/12/2010	Création	ME	49,00%	44,37%	
Impax Asset Management Group PLC	Royaume-Uni	31/12/2011		ME	27,88%	25,24%	
		31/12/2010	Cession partielle	ME	27,88%	25,24%	
		31/12/2009		ME	27,88%	27,88%	
Industrifjans Forskningsparken Eiendom AS	Norvège	31/12/2011	Liquidation				
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%	
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,19%	
KIT Fortis Investment Management	Kazakhstan	31/12/2011	Liquidation				
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME	50,00%	45,27%	
		31/12/2009	Acquisition	ME	50,00%	35,60%	
Malbec Partners Inc.	États-Unis	31/12/2011	Nouveaux seuils	4			
		31/12/2010		IG	100,00%	100,00%	
Malbec Partners LLP	Royaume-Uni	31/12/2010	Dissolution				
		31/12/2011	Dissolution				
Malbec UK Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011	Nouveaux seuils	4			
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%	
Merconter SA	Argentine	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,19%	
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%	
Ostara Partners Inc.	Îles Cayman	31/12/2010	< seuils				
		31/12/2010	< seuils				
		31/12/2011	< seuils				
Overlay Asset Management	France	31/12/2010	Cession partielle	ME	1	100,00%	90,55%
		31/12/2009		ME	1	100,00%	100,00%
		31/12/2011	Nouveaux seuils	4			
PT ABN AMRO Manajemen Investasi	Indonésie	31/12/2010	< seuils	ME	1	84,99%	76,96%
		31/12/2009	Acquisition	IG	84,99%	60,50%	

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt		
PT. BNP Paribas Investment Partners	Indonésie	31/12/2011		IG	99,00%	89,64%	
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	99,00%	89,64%	
		31/12/2009	Acquisition	IG	99,00%	70,47%	
		31/12/2011	Nouveaux seuils	4			
SAIB BNP Paribas Asset Management Cy Ltd.	Arabie Saoudite	31/12/2010	Cession partielle	ME	25,00%	22,64%	
		31/12/2009	Franchissement de seuils	ME	25,00%	25,00%	
Shenyng & Wanguo BNP Paribas Asset Management Company Ltd.	Chine	31/12/2011	Nouveaux seuils	4			
		31/12/2010	Cession partielle	ME	33,00%	29,88%	
		31/12/2009		ME	33,00%	33,00%	
Shinan BNP Paribas Asset Management Co. Ltd.	Corée du Sud	31/12/2011		IP	35,00%	31,69%	
		31/12/2010	Cession partielle	IP	35,00%	31,69%	
Sundaram BNP Paribas Asset Management Company Ltd.	Inde	31/12/2010	Cession				
		31/12/2011	Nouveaux seuils	4			
TFunds Mutual Fund Management Company SA	Grèce	31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME	45,00%	40,75%	
		31/12/2009	Acquisition	ME	45,00%	32,03%	
THEAM (ex-Harewood Asset Management)	France	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	90,55%	
		31/12/2011		IG	100,00%	100,00%	
		31/12/2011		ME	50,00%	45,27%	
TKB BNP Paribas Investment Partners Holding BV	Pays-Bas	31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME	50,00%	45,27%	
		31/12/2009	Acquisition	ME	50,00%	35,60%	
		31/12/2011	Nouveaux seuils	4			
TKB BNP Paribas Investment Partners LLC	Russie	31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME	50,00%	45,27%	
		31/12/2009	Acquisition	ME	50,00%	35,60%	
Versiko AG	Allemagne	31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME	25,00%	22,64%	
		31/12/2009	Acquisition	ME	25,10%	17,87%	
BNP Paribas Fin' AMS™	France			IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Financial Services LLC	États-Unis	31/12/2011	Franchissement de seuils	ME	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Fund Services Australasia Ltd.	Australie			IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Fund Services Dublin Ltd.	Irlande	31/12/2011	Nouveaux seuils	ME	4	100,00%	100,00%
		31/12/2010		IG	100,00%	100,00%	
Securities Services							
BNP Paribas Fund Services France	France			IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Fund Services Securities Pty	Australie	31/12/2011	Franchissement de seuils	IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Securities Services - BP2S™	France			IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Securities Services Fund Administration Ltd.	Jersey	31/12/2011	Nouveaux seuils	4			
		31/12/2010	Franchissement de seuils	ME	1	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Services (Holdings) Ltd.	Jersey			IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Trust Company (Guernsey) Ltd.	Guernsey			ME	1	100,00%	100,00%
FAM Fund Advisory	Luxembourg	31/12/2010	Dissolution				
Fastnet Nederland	Pays-Bas	31/12/2011	Nouveaux seuils	4			
		31/12/2010		ME	47,84%	25,56%	
Fund Administration Services & Technology Network Belgium	Belgique	31/12/2011	Nouveaux seuils	4			
		31/12/2010		ME	47,80%	25,54%	
Fund Administration Services & Technology Network Luxembourg	Luxembourg	31/12/2010	Cession				
Services Immobiliers							
Asset Partenaires	France			IG	100,00%	96,77%	
Auguste Thourard Expertise	France			IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Immobilier Promotion Immobilier d'Entreprise	France			IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Immobilier Résidentiel	France			IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Île-de-France	France			IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Méditerranée	France			IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Rhône Alpes	France			IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Sud Ouest	France			IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Var	France	31/12/2011	Fusion				
		31/12/2010		IG	100,00%	100,00%	

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
BNPParibas Immobilier Résidentiel Résidences Services	France		IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Immobilier Résidentiel Résidences Services BSA	France		IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Immobilier Résidentiel Résidences Services Sofiane	France		IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Immobilier Résidentiel Service Clients	France		IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Immobilier Résidentiel Transaction & Conseil	France		IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Immobilier Résidentiel V2i	France		IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Real Estate	France		IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Real Estate Advisory Belgium SA	Belgique		IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Real Estate Advisory Italy SPA	Italie		IG	100,00%	100,00%
BNP PB Real Estate Advisory & Property Management Czech Republic Ltd	République tchèque	31/12/2011	Acquisition	IG	100,00%
BNP PB Real Estate Advisory & Property Management Hungary Ltd	Hongrie	31/12/2011	Acquisition	IG	100,00%
BNP PB Real Estate Advisory & Property Management Ireland Ltd.	Irlande		IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Real Estate Advisory & Property Management International	France	31/12/2010	Fusion		
BNPParibas Real Estate Advisory & Property Management LLC	Émirats Arabes Unis		IG	49,00%	49,00%
BNPParibas Real Estate Advisory & Property Management Luxembourg SA	Luxembourg		IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Real Estate Advisory & Property Management Poland SA	Pologne	31/12/2011	Acquisition	IG	100,00%
BNPParibas Real Estate Advisory & Property Management UK Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Real Estate Advisory Spain SA	Espagne		IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Real Estate Advisory USA Inc.	États-Unis	31/12/2010	< seuils		
BNPParibas Real Estate Consult France	France		IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Real Estate Consult GmbH	Allemagne		IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Real Estate Facilities Management Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Real Estate Financial Partner	France		IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Real Estate GmbH	Allemagne		IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Real Estate Holding Benelux SA	Belgique		IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Real Estate Holding GmbH	Allemagne		IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Real Estate Hotels France	France		IG	96,40%	95,99%
BNPParibas Real Estate & Infrastructure Advisory Service Private Ltd.	Inde		IG	55,00%	55,00%
BNPParibas Real Estate Investment Management	France		IG	96,77%	96,77%
BNPParibas Real Estate Investment Management Belgium	Belgique	31/12/2011	IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Real Estate Investment Management Belgium	Belgique	31/12/2010	Création	IG	100,00%
BNPParibas Real Estate Investment Management Italy	Italie		IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Real Estate Investment Management Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Real Estate Investment Management Luxembourg SA	Luxembourg	31/12/2011	IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Real Estate Investment Management Luxembourg SA	Luxembourg	31/12/2010	Création	IG	100,00%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
BNPParibas Real Estate Investment Management Spain	Espagne	31/12/2011	Création	IG	100,00%
BNPParibas Real Estate Investment Management UK Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Real Estate Investment Services SAS	France		IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Real Estate Jersey Ltd.	Jersey		IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Real Estate Project Solutions GmbH	Allemagne	31/12/2011	Fusion		
BNPParibas Real Estate Project Solutions GmbH	Allemagne	31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Real Estate Property Développement Italy SPA	Italie		IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Real Estate Property Développement UK Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011	Création	IG	100,00%
BNPParibas Real Estate Property Management Belgium	Belgique		IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Real Estate Property Management France SAS	France		IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Real Estate Property Management GmbH	Allemagne		IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Real Estate Property Management International	France	31/12/2011	Fusion		
BNPParibas Real Estate Property Management International	France	31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Real Estate Property Management Italy Srl	Italie		IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Real Estate Property Management Spain SA	Espagne		IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Real Estate Services Holding Italy	Italie	31/12/2011	IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Real Estate Services Holding Italy	Italie	31/12/2010	Création	IG	100,00%
BNPParibas Real Estate Transaction France	France		IG	96,40%	95,99%
BNPParibas Real Estate Valuation France	France		IG	100,00%	100,00%
Cristolienne de Participations SAS	France	31/12/2011	Nouveaux seuils	4	
Cristolienne de Participations SAS	France	31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
F G Ingénierie et Promotion Immobilière	France		IG	100,00%	100,00%
European Direct Property Management SA (ex-Fortis Direct Real Estate Management)	Luxembourg	31/12/2011	IG	100,00%	100,00%
European Direct Property Management SA (ex-Fortis Direct Real Estate Management)	Luxembourg	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
European Direct Property Management SA (ex-Fortis Direct Real Estate Management)	Luxembourg	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
Gerer SA	France	31/12/2010	Cession		74,93%
Immobilière des Bergues	France		IG	100,00%	100,00%
Euro Fashion Center SA	Belgique	31/12/2010	< seuils		
Fortis/KFH Scof Advisor Ltd.	Îles Vierges	31/12/2010	< seuils		
Lot 2 Porte d'Asnières SNC	France	31/12/2010	< seuils		
Meunier Hispania SA	Espagne		IG	100,00%	100,00%
Multi Vest (France) 4 SAS	France	31/12/2010	< seuils		
Newport Management SAS	France	31/12/2011	Fusion		
Newport Management SAS	France	31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
Partner's & Services	France		IG	100,00%	100,00%
Pyrotex SARL	Luxembourg		IG	100,00%	100,00%
SC BNPParibas Real Estate Advisory SA	Roumanie	31/12/2011	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
SC BNPParibas Real Estate Advisory SA	Roumanie	31/12/2010	IG	88,00%	88,00%
Sesame Conseil SAS	France	31/12/2011	IG	95,25%	95,25%
Sesame Conseil SAS	France	31/12/2010	Acquisition	IG	95,25%
Siège Issy	France	31/12/2011	Création	IG	100,00%
Tasaciones Hipotecarias SA	Espagne		IG	100,00%	100,00%
Via Crespi 26 SRL	Italie		IG	100,00%	100,00%
Weatheralls Consultancy Services Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Corporate and Investment Banking					
France					
BNPParibas Arbitrage*	France		IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Equities France*	France		IG	99,96%	99,96%
BNPParibas Equity Strategies	France	31/12/2011	Nouveaux seuils	4	
BNPParibas Equity Strategies	France	31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Stratégies Actions	France	31/12/2011	Nouveaux seuils	4	
BNPParibas Stratégies Actions	France	31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
Esomet SAS	France		IG	100,00%	100,00%
Laffitte Participation 22	France		IG	100,00%	100,00%

(*) Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

1 Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

2 Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

3 Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

4 Au 01/01/2011 les seuils de consolidation du Groupe ont été actualisés (cf. Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe § 1.b.1).

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Paribas Dérivés Garantis Snc	France	31/12/2011 31/12/2010	Fusion		
Parifergie™	France		IG	2	100,00%
Parillease SAS™	France		IG	100,00%	100,00%
Taitbout Participation 3 Snc	France		IG	100,00%	100,00%
Europe					
Alleray	Luxembourg	31/12/2011 31/12/2010	Nouveaux seuils	4	
Argance	Luxembourg		< seuils		53,43%
BNPParibas Bank NV	Pays-Bas		IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Capital Investments Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011 31/12/2010	< seuils		
BNPParibas CMG Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011 31/12/2010	< seuils		
BNPParibas Commodity Futures Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Cyprus Ltd.	Chypre	31/12/2011 31/12/2010	< seuils		
BNPParibas E & B Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011 31/12/2010	< seuils		
BNPParibas Finance PLC	Royaume-Uni	31/12/2011 31/12/2010	Nouveaux seuils	4	
BNPParibas Ireland	Irlande		IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Net Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011 31/12/2010	< seuils		
BNPParibas UK Holdings Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNPParibas UK Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Varty Reinsurance Ltd.	Irlande		IG	3	100,00%
BNPParibas ZAO	Russie		IG	100,00%	100,00%
BNP PUK Holding Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Calilux SARL	Luxembourg	31/12/2010	< seuils		
Camomile Asset Finance (N°5) Partnership	Royaume-Uni	31/12/2010	< seuils		
		31/12/2011	IG	100,00%	100,00%
Camomile Investments UK Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
		31/12/2011	< seuils		74,93%
Capstar Partners Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011 31/12/2010	< seuils		
Dalgarno	Luxembourg	31/12/2010	< seuils		
Delvino	Luxembourg	31/12/2010	< seuils		
Eris Investissements	Luxembourg	31/12/2010	< seuils		
FB Energy Trading SARL	Luxembourg	31/12/2011 31/12/2010	< seuils		
Fidex Holdings Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	74,93%
Fortis Film Fund SA	Belgique	31/12/2010	< seuils		
Fortis International Finance (Dublin)	Irlande	31/12/2011 31/12/2010	< seuils		
		31/12/2011	Liquidation		74,93%
Fortis International Finance Luxembourg SARL	Luxembourg	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
Fortis Park Lane Ireland Ltd.	Irlande	31/12/2010	< seuils		
Fortis PF Investments (UK) Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	< seuils		
Fortis Proprietary Investment Ireland Ltd.	Irlande	31/12/2011 31/12/2010	< seuils		
		31/12/2010	IG	100,00%	74,93%
G I Finance	Irlande	31/12/2011 31/12/2010	< seuils		
		31/12/2010	IG	100,00%	74,93%
Harewood Holdings Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Landspire Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Mermoz Jet Finance	Espagne	31/12/2010	< seuils		
Money Alpha	France	31/12/2011 31/12/2010	Dissolution	IG	100,00%
Money Beta	France	31/12/2011 31/12/2010	Dissolution	IG	100,00%
		31/12/2010	IG	100,00%	74,93%
		31/12/2011	IG	100,00%	53,43%
Paribas Trust Luxembourg SA	Luxembourg	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
Pattison	Luxembourg	31/12/2010	< seuils		
Prestibel Left Village	Belgique	31/12/2010	< seuils		
Quanton Funding SARL	Luxembourg	31/12/2010	< seuils		
Tabor Funding	Luxembourg	31/12/2010	< seuils		
Upper Hatch Securities Ltd.	Irlande	31/12/2010	< seuils		
Utexam Ltd.	Irlande	31/12/2011 31/12/2010	Nouveaux seuils	4	
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
Utexam Logistics Ltd.	Irlande		IG	100,00%	100,00%
Verner Investissements (Groupe)	France		ME	40,00%	50,00%
Amériques					
ACG Capital Partners II LLC	États-Unis	31/12/2011 31/12/2010	Franchissement de seuils	IP	50,00%
			Création	ME	50,00%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
ACG Investment Capital Partners LLC	États-Unis	31/12/2010	Acquisition complémentaire & < seuils		
Banco BNPParibas Brasil SA	Bésil		IG	100,00%	100,00%
Banexi Holding Corporation	États-Unis	31/12/2011 31/12/2010	Franchissement de seuils	IG	100,00%
BNPParibas Canada	Canada		IG	100,00%	100,00%
		31/12/2011	IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Capital Corporation Inc.(ex-Fortis Capital Corporation)	États-Unis	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
		31/12/2011	IG	100,00%	74,93%
BNPParibas Capital Services Inc.	États-Unis	31/12/2010	Franchissement de seuils	IG	100,00%
BNPParibas Capstar Partners Inc.	États-Unis		IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Commodity Futures Inc.	États-Unis	31/12/2011 31/12/2010	Fusion	IG	100,00%
		31/12/2011	IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Energy Trading Canada Corp	Canada	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
		31/12/2011	IG	100,00%	74,93%
BNPParibas Energy Trading GP	États-Unis	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
		31/12/2011	IG	100,00%	74,93%
BNPParibas Energy Trading Holdings, Inc.	États-Unis	31/12/2010	Franchissement de seuils	IG	100,00%
		31/12/2011	IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Energy Trading LLC	États-Unis	31/12/2010	Franchissement de seuils	IG	100,00%
		31/12/2011	IG	100,00%	100,00%
BNPParibas FS LLC (ex-Fortis Securities LLC)	États-Unis	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
		31/12/2011	IG	100,00%	74,93%
BNPParibas Leasing Corporation	États-Unis		IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Mortgage Corporation	États-Unis		IG	100,00%	100,00%
BNPParibas North America Inc.	États-Unis		IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Prime Brokerage Inc.	États-Unis		IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Prime Brokerage International Ltd.	Îles Cayman		IG	100,00%	100,00%
BNPParibas RCC Inc.	États-Unis		IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Securities Corporation	États-Unis		IG	100,00%	100,00%
Camomile Alzette Investments (UK) Ltd.	Îles Cayman	31/12/2010	< seuils		
		31/12/2011	Perte de contrôle		
Camomile Canopia Trading (UK) Ltd.	Îles Cayman	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
		31/12/2011	Nouveaux seuils	4	
Camomile Pearl (UK) Ltd.	Îles Cayman	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
		31/12/2011	IG	100,00%	74,93%
Camomile Ulster Investments (UK) Ltd.	Îles Cayman	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
		31/12/2011	Nouveaux seuils	ME	4
Capstar Partners LLC	États-Unis	31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
CF Leasing Ltd.	Bermudes	31/12/2010	Cession partielle & Intégration au Groupe Cronos		
CooperNeff Group Inc.	États-Unis		IG	100,00%	100,00%
Cronos Holding Company Ltd. (Groupe)	Bermudes	31/12/2011 31/12/2010	ME	30,00%	22,40%
		31/12/2010	Acquisition	ME	30,00%
		31/12/2011	Nouveaux seuils	4	
FB Energy Holdings LLC	États-Unis	31/12/2010	IG	100,00%	74,93%
FB Holdings Canada Corp	Canada	31/12/2011	< seuils		
FB Transportation Capital LLC	États-Unis	31/12/2010	IG	100,00%	74,93%
FBC Ltd.	Bermudes	31/12/2010	Liquidation		
Fortis Capital (Canada) Ltd.	Canada	31/12/2010	Fusion		
Fortis Funding LLC	États-Unis		IG	100,00%	74,93%
Fortis Prime Fund Solutions (USA) LLC	États-Unis	31/12/2010	< seuils		
		31/12/2011	Dissolution		
Fortis Proprietary Capital Inc.	États-Unis	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
French American Banking Corporation - FABC	États-Unis	31/12/2011	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
FSI Holdings Inc.	États-Unis	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	74,93%
Harewood Asset Management (US) Inc.	États-Unis	31/12/2011	Nouveaux seuils	4	
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
Innocap Investment Management Inc.	Canada	31/12/2011	Nouveaux seuils	4	
		31/12/2010	ME	25,00%	25,00%
Paribas North America Inc.	États-Unis	31/12/2011	IG	100,00%	100,00%
Paribas Participations Limitee	Canada	31/12/2011	Liquidation	IG	100,00%
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
Petits Champs Participações e Serviços SA	Brésil	31/12/2011	ME	100,00%	74,68%
RFH Ltd.	Bermudes	31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	ME	49,57%
SDI Media Central Holdings Corp.	États-Unis	31/12/2011	Franchissement de seuils	ME 1	100,00%
TAP Ltd	Bermudes	31/12/2011	Création	ME 1	85,00%
TCG Fund I, LP	Îles Cayman	31/12/2011	IG	99,66%	74,68%
Textainer Marine Containers Ltd.	Bermudes	31/12/2011	Cession		
		31/12/2010	ME	25,00%	18,73%
		31/12/2011	Nouveaux seuils	4	
Trip Rail Holdings LLC	États-Unis	31/12/2010	Franchissement de seuils	ME	16,33%
		31/12/2011	IG	100,00%	100,00%
Via North America, Inc.	États-Unis	31/12/2010	Franchissement de seuils	IG	100,00%
Asie - Océanie					
ACG Capital Partners Singapore Pte. Ltd.	Singapour	31/12/2011	Franchissement de seuils	IP	50,00%
		31/12/2010	Création	ME	50,00%
BNP Equities Asia Ltd.	Malaisie	31/12/2010	Nouveaux seuils	4	
BNP Pacific (Australia) Ltd.	Australie	31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
BNPParibas (China) Ltd.	Chine	31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Arbitrage (Hong Kong) Ltd.	Hong Kong	31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Capital (Asia Pacific) Ltd.	Hong Kong	31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Capital (Singapore) Ltd.	Singapour	31/12/2011	< seuils		
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Finance (Hong Kong) Ltd.	Hong Kong	31/12/2011	IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Futures (Hong Kong) Ltd.	Hong Kong	31/12/2011	< seuils		
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
BNPParibas India Solutions Private Ltd.	Inde	31/12/2011	IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Japan Ltd.	Japon	31/12/2011	IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Principal Investments Japan Ltd.	Japon	31/12/2011	IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Securities (Asia) Ltd.	Hong Kong	31/12/2011	IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Securities India Private Ltd.	Inde	31/12/2011	IG	100,00%	66,79%
BNPParibas Securities (Japan) Ltd.	Hong Kong	31/12/2011	IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Securities Japan Ltd.	Japon	31/12/2011	Création	IG	100,00%
BNPParibas Securities (Taiwan) Co. Ltd.	Taiwan	31/12/2011	IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Securities Korea Company Ltd.	Corée du Sud	31/12/2011	IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Securities (Singapore) Pte Ltd.	Singapour	31/12/2011	IG	100,00%	100,00%
BNPParibas Services (Hong Kong) Ltd.	Hong Kong	31/12/2011	Nouveaux seuils	4	
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
BPP Holdings Pte Ltd.	Singapour	31/12/2011	IG	100,00%	100,00%
Celestial Hong Kong Ltd.	Hong Kong	31/12/2010	< seuils		
		31/12/2011	Nouveaux seuils	4	
Generale Belgian Finance Cy Ltd.	Hong Kong	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	74,93%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Paribas Asia Equity Ltd.	Hong Kong	31/12/2011	< seuils		
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
PT Bank BNPParibas Indonesia	Indonésie	31/12/2011	IG	100,00%	99,99%
PT BNPParibas Securities Indonesia	Indonésie	31/12/2011	IG	99,00%	99,00%
		31/12/2010	Nouveaux seuils	4	
Wa Pei Finance Company Ltd.	Hong Kong	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	74,93%
		31/12/2011	Nouveaux seuils	4	
Wa Pei Properties Ltd.	Hong Kong	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	74,93%
Moyen-Orient					
BNPP Investment Company KSA	Arabie Saoudite	31/12/2011	Franchissement de seuils	ME 1	100,00%
Structures Ad Hoc					
54 Lombard Street Investments Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011	IG		
2007 Panda Finance 2 SAS	France	31/12/2011	Nouveaux seuils	4	
		31/12/2010	IG		
2008 Marie Finance SAS	France	31/12/2010	Nouveaux seuils	4	
		31/12/2010	IG		
2008 Newine Finance 5 SAS	France	31/12/2011	Nouveaux seuils	4	
		31/12/2010	IG		
2008 Panda Finance 6 SAS	France	31/12/2011	Nouveaux seuils	4	
		31/12/2010	IG		
2008 Panda Finance 7 SAS	France	31/12/2011	Nouveaux seuils	4	
		31/12/2010	IG		
2008 Panda Finance 11 SAS	France	31/12/2011	Nouveaux seuils	4	
		31/12/2010	IG		
2009 Koala Finance - MSN 36742	France	31/12/2011	Nouveaux seuils	4	
		31/12/2010	IG		
Alandes BV	Pays-Bas	31/12/2011	IG	2	
Alectra Finance PLC	Irlande	31/12/2011	IG		
Antin Participation 8	France	31/12/2011	Création	IG	
APAC Finance Ltd.	Nouvelle-Zélande	31/12/2010	Liquidation		
APAC Investments Ltd.	Nouvelle-Zélande	31/12/2010	Liquidation		
APAC NZ Holdings Ltd.	Nouvelle-Zélande	31/12/2011	IG		
Aquarius Capital Investments Ltd.	Irlande	31/12/2011	IG		
ARV International Ltd.	Îles Cayman	31/12/2011	IG		
Astir BV	Pays-Bas	31/12/2011	IG		
Atargatis SNC	France	31/12/2011	IG		
Aura Capital Investment SA	Luxembourg	31/12/2010	Création	IG	
Austin Finance	France	31/12/2011	IG		
Betul 1 à 4	France	31/12/2011	Nouveaux seuils	4	
		31/12/2010	Création	IG	
Black Kite Investment Ltd.	Irlande	31/12/2011	IG		
BNPParibas Arbitrage Issuance BV	Pays-Bas	31/12/2011	IG		
BNPParibas Complex Fundo de Investimento Multimercado	Brésil	31/12/2011	IG		
BNPParibas EQD Brazil Fund Fundo Invest Multimercado	Brésil	31/12/2010	Franchissement de seuils	IG	
BNPParibas Emission-und Handel. GmbH	Allemagne	31/12/2011	IG		
BNPParibas Finance Inc.	États-Unis	31/12/2011	IG		
BNPParibas Islamic Issuance BV	Pays-Bas	31/12/2011	IG		
BNPParibas Proprietario Fundo de Investimento Multimercado	Brésil	31/12/2011	IG		
BNPParibas VPG Adonis LLC	États-Unis	31/12/2011	Création	IG	
BNPParibas VPG Brooklyn LLC (ex-BNPParibas VPG Station Casino)	États-Unis	31/12/2011	Création	IG	
BNPParibas VPG Brookline Cre, LLC	États-Unis	31/12/2011	Création	IG	
		31/12/2010	Création	IG	
BNPParibas VPG BMC Select LLC	États-Unis	31/12/2011	Création	IG	
BNPParibas VPG CB Lender LLC	États-Unis	31/12/2011	Création	IG	

(*) Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

1 Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

2 Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

3 Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

4 Au 01/01/2011 les seuils de consolidation du Groupe ont été actualisés (cf. Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe § 1.b.1).

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
BNPParibas VPG CT Holdings LLC	États-Unis	31/12/2011	Création	IG	
BNPParibas VPG Freedom Communications LLC	États-Unis	31/12/2011	Création	IG	
BNPParibas VPG Lake Butler LLC (ex-BNPParibas VPG Journal Register LLC)	États-Unis	31/12/2011	Création	IG	
BNPParibas VPG Legacy Cabinets LLC	États-Unis	31/12/2011	Création	IG	
BNPParibas VPG Mark IV LLC	États-Unis	31/12/2011	Création	IG	
BNPParibas VPG Master LLC	États-Unis	31/12/2011	Création	IG	
BNPParibas VPG Medianews Group LLC	États-Unis	31/12/2011	Création	IG	
BNPParibas VPG MGM LLC	États-Unis	31/12/2011	Création	IG	
BNPParibas VPG Modern Luxury Media LLC	États-Unis	31/12/2011	Création	IG	
BNPParibas VPG Northstar LLC	États-Unis	31/12/2011	Création	IG	
BNPParibas VPG PCMC LLC	États-Unis	31/12/2011	Création	IG	
BNPParibas VPG Reader's Digest Association LLC	États-Unis	31/12/2011	Création	IG	
BNPParibas VPG RHI Holdings LLC	États-Unis	31/12/2011	Création	IG	
BNPParibas VPG SBX Holdings LLC	États-Unis	31/12/2011	Création	IG	
BNPParibas VPG SDI Media LLC	États-Unis	31/12/2011	Création	IG	
BNPParibas VPG Semgroup LLC	États-Unis	31/12/2011	Création	IG	
BNPParibas VPG Titan Outdoor LLC	États-Unis	31/12/2011	Création	IG	
Boug BV (ex-Bougainville BV)	Pays-Bas			IG	
China Jenna Finance 1 à 3 SAS	France	31/12/2011	Nouveaux seuils	4	
China Lucie Finance 1 à 3 SAS	France	31/12/2011	Nouveaux seuils	4	
China Marie Finance 1 et 2 SAS	France	31/12/2011	Nouveaux seuils	4	
China Newline Finance 1 à 4 SAS	France	31/12/2011	Nouveaux seuils	4	
China Samantha Finance 1 à 10 SAS	France	31/12/2011	Nouveaux seuils	4	
Compagnie Financière de la Porte Neuve SA	Luxembourg	31/12/2011	Nouveaux seuils	4	
Compagnie Investissement Italiens SNC	France			IG	
Compagnie Investissement Opéra SNC	France			IG	
Crisps Ltd.	Îles Cayman	31/12/2010	Dissolution		
CSACL Tiger Finance	France	31/12/2011	Nouveaux seuils	4	
Delphinus Titri 2010 SA	Luxembourg	31/12/2011	Création	IG	
Epsom Funding Ltd.	Îles Cayman			IG	
Esra 1 à 3 SAS	France	31/12/2011	Nouveaux seuils	4	
Euraussie Finance SARL	Luxembourg			IG	
Fidex Ltd.	Royaume-Uni			IG	
Financière des Italiens SAS	France			IG	
Financière Paris Haussmann	France			IG	
Financière Iaitbout	France			IG	
Fintrack Sirocco	France	31/12/2010	Fusion		
Global Liberté	Irlande	31/12/2010	< seuils		
Grenache et Cie SNC	Luxembourg			IG	
Harewood Investments N°2 à 4 Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011	< seuils		
Harewood Investments N°5 Ltd.	Îles Cayman	31/12/2011		IG	
Harewood Investments N°7 Ltd.	Îles Cayman	31/12/2011		IG	
Harewood Investment N°8 Ltd.	Îles Cayman	31/12/2011	Création	IG	
Henaross Pty Ltd.	Australie	31/12/2010	< seuils		
Iliad Investments PLC	Irlande			IG	
Leveraged Finance Europe Capital V BV	Pays-Bas			IG	
Liquidity Ltd.	Îles Cayman	31/12/2011		IG	
Lisia 1 Ltd.	Jersey	31/12/2010	Franchissement de seuils		
Marc Finance Ltd.	Îles Cayman			IG	
Méditerranée SNC	France			IG	
Omega Capital Investments Plc	Irlande			IG	
Omega Capital Europe PLC	Irlande			IG	
Omega Capital Funding Ltd.	Irlande			IG	
Optichamps	France			IG	
Paritaye Pty Ltd.	Australie	31/12/2010	< seuils		

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Participations Opéra	France			IG	
Reconfiguration BV	Pays-Bas	31/12/2011	Création	IG	2
Renaissance Fund III	Japon	31/12/2011	Nouveaux seuils	ME	4
Renaissance Fund IV	Japon	31/12/2011	Liquidation		
Ribera del Loira Arbitrage SL	Espagne	31/12/2010		IG	
Robin Flight Ltd.	Irlande	31/12/2011	Nouveaux seuils		4
Royale Neuve II Sarl	Luxembourg			IG	
Royale Neuve V Sarl	Luxembourg			IG	
Royale Neuve VI Sarl	Luxembourg			IG	
Royale Neuve VII Sarl	Luxembourg	31/12/2011	Franchissement de seuils		IG
Royale Neuve Finance SARL	Luxembourg			IG	
Royale Neuve Investments Sarl	Luxembourg			IG	
Scaldis Capital (Ireland) Ltd.	Irlande			IG	2
Scaldis Capital Ltd.	Jersey			IG	2
Scaldis Capital LLC	États-Unis	31/12/2011		IG	2
Singapore Emma Finance 1 & 2 SAS	France	31/12/2011	Nouveaux seuils		4
Stradios FCP FIS	Luxembourg	31/12/2011	Création	IG	
Sunny Funding Ltd.	Îles Cayman			IG	
Swallow Flight Ltd.	Irlande	31/12/2011	Nouveaux seuils		4
Swan 1 à 3 SAS	France	31/12/2011	Nouveaux seuils		4
Tender Option Bond Municipal program	États-Unis			IG	
Thunderbird Investments PLC	Irlande			IG	
Autres activités					
Private Equity					
Cobema	Belgique			IG	100,00%
Compagnie Financière Ottomane SA	Luxembourg			IG	96,92%
Erbe	Belgique	31/12/2011	Cession partielle	ME	42,51%
FCM Private Equity SL	Espagne	31/12/2010	< seuils	ME	47,01%
Fondo Nazca I FCR	Espagne	31/12/2010	Dissolution		
Fortis Private Equity Asia Fund SA	Belgique	31/12/2010	< seuils		
Fortis Private Equity Belgium NV	Belgique			IG	100,00%
Fortis Private Equity Expansion Belgium NV	Belgique			IG	100,00%
Fortis Private Equity France Fund	France			IG	100,00%
Fortis Private Equity France SAS	France	31/12/2010	< seuils		74,93%
Fortis Private Equity Management NV	Belgique	31/12/2010	< seuils		
Fortis Private Equity Venture Belgium SA	Belgique			IG	100,00%
Gepeco	Belgique			IG	100,00%
Nazca Inversiones SA	Espagne	31/12/2010	< seuils		
Sociétés Immobilières d'Exploitation					
Antin Participation 5	France			IG	100,00%
Ejesur	Espagne	31/12/2011	Nouveaux seuils	ME	4
Foncière de la Compagnie Bancaire SAS	France	31/12/2010		IG	100,00%
Noria SAS	France	31/12/2011	Fusion		
Société Immobilière Marché Saint-Honoré	France			IG	100,00%
Société d'Études Immobilières de Constructions - Setic	France			IG	100,00%
Sociétés de portefeuille et autres filiales					
Ardi Immo	Luxembourg	31/12/2011	Nouveaux seuils		4
BNL International Investment SA	Luxembourg	31/12/2010		IG	100,00%
BNL Multiservizi SRL	Italie	31/12/2011	Nouveaux seuils		4
BNPParibas Home Loan SFH (ex-BNPParibas Home Loan Covered Bonds)	France	31/12/2010		ME	1
BNPParibas International BV	Pays-Bas	31/12/2011	Fusion		IG
BNPParibas Méditerranée Innovation & Technologies	Maroc	31/12/2010		IG	100,00%
BNPParibas Partners for Innovation (Groupe)	France			ME	50,00%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
BNP Paribas Public Sector*	France	31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas SB Re	Luxembourg		IG	3 100,00%	100,00%
BNP Paribas UK Treasury Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011 31/12/2010	Nouveaux seuils IG	4 100,00%	100,00%
Compagnie d'Investissements de Paris - C.I.P.	France		IG	100,00%	100,00%
Financière BNP Paribas	France		IG	100,00%	100,00%
Financière du Marché Saint-Honoré	France		IG	100,00%	100,00%
Fintrimo SA	Belgique	31/12/2010	< seuils		
Fortis Bank Reinsurance SA	Luxembourg	31/12/2011 31/12/2010	Acquisition complémentaire IG	3 100,00%	100,00%
Fortis Money Short Term Fund	France	31/12/2010	Acquisition complémentaire & Liquidation IG	3 100,00%	73,34%
GeneralCorp IO	Luxembourg	31/12/2011 31/12/2010	Nouveaux seuils IG	4 3 100,00%	74,93%
Genfinance International SA	Belgique	31/12/2010	< seuils		
GIF Groupement Auxiliaire de Moyens	France		IG	100,00%	100,00%
Internaxx Bank	Luxembourg	31/12/2010	Cession		
Le Sphinx Assurances Luxembourg SA	Luxembourg		ME	1 100,00%	100,00%
Loft Beck Ltd. (ex-Postbank Ireland Ltd)	Irlande	31/12/2011 31/12/2010	< seuils ME		50,00%
Margaret Inc. (ex-Montag & Caldwell Inc.)	États-Unis	31/12/2011 31/12/2010	< seuils IG		74,93%
Omnium de Gestion et de Développement Immobilier	France		IG	100,00%	100,00%
Plagefin - Placement, Gestion, Finance Holding SA	Luxembourg	31/12/2011 31/12/2010 31/12/2009	IG Cession partielle IG	100,00% 100,00% 100,00%	53,43% 53,43% 100,00%
Sagip	Belgique		IG	100,00%	100,00%
Société Auxiliaire de Construction Immobilière - SACL	France		IG	100,00%	100,00%
Société Orbaisienne de Participations	France		IG	100,00%	100,00%
UCB Bail 2 (ex-UCB Bail)	France		IG	100,00%	100,00%
UCB Entreprises*	France		IG	100,00%	100,00%
UCB Locabail immobilier 2 (ex-UCB Locabail immobilier)	France		ME	1 100,00%	100,00%
Structures Ad Hoc					
BNP Paribas Capital Trust LLC 4 - 6	États-Unis		IG		
BNP Paribas Capital Preferred LLC 4 - 6	États-Unis		IG		
BNP Paribas US Medium Term Notes Program	États-Unis		IG		
BNP Paribas US Structured Medium Term Notes LLC	États-Unis		IG		
Klépierre					
Klépierre SA	France		IG	57,45%	52,01%
Acheres 2000 SCI	France		ME	30,00%	15,60%
Albert 31 SCI	France		IG	100,00%	43,17%
Amanda Storesenter AS	Norvège		IG	100,00%	29,18%
Angoumars SNC	France	31/12/2011 31/12/2010	Fusion IG		51,59%
Anpartsselskabet AF	Danemark	31/12/2010	Dissolution		
Arcol Group AS	Slovaquie		IG	100,00%	52,01%
Arken Drift AS	Norvège		IP	49,90%	14,56%
Asane Hotellutvikling AS	Norvège	31/12/2011	Création	IP	49,90%
Asane Kontorutvikling AS	Norvège	31/12/2011	Création	IP	49,90%
Asane Kulturutvikling AS	Norvège	31/12/2011	Création	IP	49,90%
Asane Senter AS	Norvège	31/12/2011 31/12/2010	IP Franchissement de seuils	49,90%	14,44%
Asane Storsenter DA	Norvège		IP	49,90%	14,56%
Aulnes Développement SCI	France		IP	50,00%	13,26%
Bassin Nord SCI	France		IP	50,00%	26,01%
Beau Sevran Invest SCI	France		IG	100,00%	43,17%
Bégles Arcins SCS	France		IG	52,00%	27,05%
Bégles Papin SCI	France		IG	100,00%	52,01%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Belvedere Invest SARL	France	31/12/2011 31/12/2010	Cession partielle IG	55,00%	28,61%
Besançon Chalezeule SCI	France	31/12/2011 31/12/2010	Fusion IG		51,59%
Bestes	République tchèque	31/12/2011 31/12/2010	Fusion IG		51,59%
Bois des Fenêtres SARL	France		ME	20,00%	10,40%
Brunn's Galleri AS	Danemark		IG	100,00%	29,18%
Bryggen Vejle AS	Danemark		IG	100,00%	29,18%
Capucine BV	Pays-Bas		IG	100,00%	52,01%
Carré Jaudé 2	France		IG	100,00%	52,01%
CB Pierre SAS	France	31/12/2011 31/12/2010	Fusion IG		51,59%
Cecobil SAS	France		IP	50,00%	26,01%
Cecoville SAS	France		IG	100,00%	52,01%
Centre Bourse SC	France		IG	100,00%	52,01%
Centre Jaudé Clermont SAS	France		IG	100,00%	52,01%
Clivia SPA	Italie		IP	50,00%	26,01%
Combault SCI	France		IG	100,00%	52,01%
Compagnie Immobilière du Brabant Wallon - Coimbra SA	Belgique		IG	100,00%	52,01%
Corvin Retail	Hongrie	31/12/2011 31/12/2010	Fusion IG		51,59%
Corvin Vision Kft	Hongrie	31/12/2011	Acquisition	IG	66,66%
Csp1 2002	Hongrie		IG	100,00%	52,01%
Debreccen 2002	Hongrie		IG	100,00%	52,01%
Des Dunes SCI	France		IP	50,00%	26,01%
Des Salines SCI	France		IP	50,00%	26,01%
Detaljhandelshuset i Hyllinge AB	Suède		IG	100,00%	29,18%
Down Town Drift AS	Norvège	31/12/2010	Cession		
Du Plateau SCI	France	31/12/2011 31/12/2010	Cession partielle ME	30,00%	10,22%
Duna Plaza	Hongrie		IG	100,00%	52,01%
Duna Plaza Irodahaz	Hongrie	31/12/2011 31/12/2010	Fusion IG		51,59%
Ejendomselskabet Klampenborgvej I/S	Danemark	31/12/2010	Dissolution		
Entreprenørselskabet AF	Danemark		IG	100,00%	29,18%
Fastighets AB Allum	Suède		IG	100,00%	29,18%
Fastighets AB Borlange Kopcentrum	Suède		IG	100,00%	29,18%
Fastighets AB Centrum Vasterort	Suède		IG	100,00%	29,18%
Fastighets AB CentrumInvest	Suède		IG	100,00%	29,18%
Fastighets AB Emporia	Suède		IG	100,00%	29,18%
Fastighets AB Hageby Centrum	Suède		IG	100,00%	29,18%
Fastighets AB Lackeraren Borlange	Suède	31/12/2011 31/12/2010	IG Acquisition	100,00%	28,94%
Fastighets AB Lantmaterbacken	Suède		IG	100,00%	29,18%
Fastighets AB Marieberg Centrum	Suède		IG	100,00%	29,18%
Fastighets AB Moindal Centrum	Suède		IG	100,00%	29,18%
Fastighets AB Överby Kopcentrum	Suède		IG	100,00%	29,18%
Fastighets AB P Akanten	Suède		IG	100,00%	29,18%
Fastighets AB P Brodalen	Suède		IG	100,00%	29,18%
Fastighets AB P Porthalla	Suède		IG	100,00%	29,18%
Fastighets AB Sollertuna Centrum	Suède		IG	100,00%	29,18%
Fastighets AB Uddevallatorp	Suède		IG	100,00%	29,18%
Fastighets AB Viskaholm	Suède		IG	100,00%	29,18%
Farmandstredet ANS	Norvège		IG	100,00%	29,18%
Farmandstredet Eiendom AS	Norvège		IG	100,00%	29,18%
Farmanstredet Drift AS	Norvège	31/12/2010	Fusion		
Field's Copenhagen IS	Danemark		IG	100,00%	29,18%
Field's Ejer I AS	Danemark		IG	100,00%	29,18%
Field's Ejer II AS	Danemark		IG	100,00%	29,18%
Foncière de Louvain la Neuve SA	Belgique		IG	100,00%	52,01%
Foncière Saint-Germain SNC	France	31/12/2011 31/12/2010	Fusion IG		51,59%
Forving SARL	France	31/12/2011 31/12/2010	Acquisition complémentaire IG	93,15%	48,45%
Fritzoe Brygge Drift AS	Norvège	31/12/2010	Dissolution		46,43%

(*) Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

1 Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

2 Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

3 Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

4 Au 01/01/2011 les seuils de consolidation du Groupe ont été actualisés (cf. Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe § 1.b.1).

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt	
Galae SNC	France		IG	100,00%	52,01%	
Galeria Parque Nascente - Exploracao de espacos comerciais SA	Portugal		IG	100,00%	52,01%	
Galerias Drancennes	France		IG	100,00%	52,01%	
Galleria Commerciale Assago SRL	Italie		IG	100,00%	52,01%	
Galleria Commerciale Cavallino SRL	Italie		IG	100,00%	52,01%	
Galleria Commerciale Collegno SRL	Italie		IG	100,00%	52,01%	
Galleria Commerciale Il Destriero SRL	Italie		IP	50,00%	26,01%	
Galleria Commerciale Klépière SRL	Italie		IG	100,00%	52,01%	
Galleria Commerciale Serravalle SPA	Italie		IG	100,00%	52,01%	
Galleria Commerciale Solbiate SRL	Italie		IG	100,00%	52,01%	
GE Co. SRL	Italie	31/12/2011	Acquisition	IG	100,00%	37,08%
Général Leclerc 11-Bis Levallois SNC	France	31/12/2010	Fusion			
Girardin SCI	France		IP	33,40%	17,37%	
Gondobrico - Comercio de produtos e artigos de bricolage SA	Portugal		IG	100,00%	52,01%	
Gryttingen Nya AB	Suède		IG	64,79%	18,91%	
Gulskogen Prosjekt & Eiendom AS	Norvège		IG	100,00%	29,18%	
Gulskogen Senter ANS	Norvège		IG	100,00%	29,18%	
Győr 2002	Hongrie		IG	100,00%	52,01%	
Hamar Storsenter AS	Norvège		IG	100,00%	29,18%	
Hamar Storsenterdrift AS	Norvège	31/12/2010	Fusion			
Holding Gondomar 1 SAS	France		IG	100,00%	52,01%	
Holding Gondomar 3 SAS	France		IG	100,00%	52,01%	
Holding Gondomar 4 SAS	France	31/12/2011	Fusion			
Holding Kiege SARL	Luxembourg	31/12/2010	IP	50,00%	26,01%	
Holmen Senterdrift AS	Norvège	31/12/2010	Cession			
Hovlandbanen AS	Norvège		IG	100,00%	29,18%	
Immo Dauland	France		IG	100,00%	43,76%	
Immobiliare Gallerie Commerciali SpA	Italie		IG	71,30%	37,08%	
Immobilière de la Pommeraiè SCI	France		IP	50,00%	26,01%	
Investimenti Commerciali Savignano	Italie	31/12/2011	Acquisition	IG	100,00%	37,08%
K2 Fund	Italie		IG	85,00%	44,21%	
Kanizsa 2002	Hongrie		IG	100,00%	52,01%	
Kaposvar 2002	Hongrie		IG	100,00%	52,01%	
Karl Johansgate 16 AS	Norvège	31/12/2010	Cession			
KC 1 à 12 SNC	France		IG	100,00%	43,17%	
KC20 SNC	France		IG	100,00%	43,17%	
KLE 1 SAS	France		IG	100,00%	52,01%	
Kle Projet 1 SAS	France		IG	100,00%	52,01%	
Kleaveiro Imobiliária SA	Portugal	31/12/2010	< seuils			
Kleber la Perouse SNC	France		IG	100,00%	52,01%	
Klecapnor SAS	France		IG	100,00%	43,75%	
Klecar Europe Sud SCS	France		IG	83,00%	43,20%	
Klecar Foncier Espana SA	Espagne		IG	100,00%	43,17%	
Klecar Foncier Iberica SA	Espagne		IG	100,00%	43,20%	
Klecar France SNC	France		IG	83,00%	43,17%	
Klecar Italia SPA	Italie		IG	100,00%	43,17%	
Klecar Participations Italie SAS	France		IG	83,00%	43,17%	
Klefin Italia SPA	Italie		IG	100,00%	52,01%	
Klepe Portugal SA	Portugal		IP	50,00%	26,01%	
Klelou Imobiliária SA	Portugal		IG	100,00%	52,01%	
Klementine BV	Pays-Bas		IG	100,00%	52,01%	
Kleminho Imobiliária SA	Portugal		IG	100,00%	52,01%	
Klemurs SAS	France		IG	84,11%	43,75%	
Klenord Imobiliária SA	Portugal		IG	100,00%	52,01%	
Klépière Athinon Foncière	Grèce		IG	100,00%	43,17%	
Klépière Conseil SNC	France		IG	100,00%	52,01%	
Klépière Corvin	Hongrie		IG	100,00%	52,01%	
Klépière Créteil SCI	France		IG	100,00%	52,01%	
Klépière CZ SRO	République tchèque		IG	100,00%	52,01%	
Klépière Finance SAS	France		IG	100,00%	52,01%	
Klépière Galeria Krakow SP z.o.o.	Pologne		IG	100,00%	52,01%	
Klépière Galeria Poznan SP z.o.o.	Pologne	31/12/2011	Fusion			
Klépière Krakow SP z.o.o.	Pologne	31/12/2010	IG	100,00%	51,59%	
Klépière Larissa Ltd.	Grèce		IG	100,00%	52,01%	
Klépière Lublin SP z.o.o.	Pologne		IG	100,00%	52,01%	
Klépière Luxembourg SA	Luxembourg		IG	100,00%	52,01%	

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt	
Klépière Makedonia Foncière	Grèce		IG	100,00%	43,17%	
Klépière Matera SRL	Italie		IG	100,00%	52,01%	
Klépière Meteores	Luxembourg	31/12/2010	Fusion			
Klépière Molina	Espagne	31/12/2011	Création	IG	100,00%	52,01%
Klépière NEA Efkarpia Foncière	Grèce		IG	100,00%	43,17%	
Klépière Nordica BV	Pays-Bas		IG	100,00%	52,01%	
Klépière Participations et Financements SAS	France		IG	100,00%	52,01%	
Klépière Perivola of Patra Foncière	Grèce		IG	100,00%	43,17%	
Klépière Plzen AS	République tchèque		IG	100,00%	52,01%	
Klépière Pologne SP z.o.o.	Pologne		IG	100,00%	52,01%	
Klépière Portugal SGPS SA	Portugal		IG	100,00%	52,01%	
Klépière Poznan SP z.o.o.	Pologne		IG	100,00%	52,01%	
Klépière Praha SRO (ex-Enter-tainment Plaza)	République tchèque		IG	100,00%	52,01%	
Klépière Rybnik SP z.o.o.	Pologne		IG	100,00%	52,01%	
Klépière Sadyba SP z.o.o.	Pologne		IG	100,00%	52,01%	
Klépière Sosnowiec SP z.o.o.	Pologne		IG	100,00%	52,01%	
Klépière Tourville	France	31/12/2011	Fusion			
Klépière Trading Energia Kereskedelmi es Szolgaltato KFT	Hongrie	31/12/2010	IG	100,00%	51,59%	
Klépière Vallecás SA	Espagne		IG	100,00%	52,01%	
Klépière Vinaza SA	Espagne	31/12/2011	Fusion			
Kletel Imobiliária SA	Portugal	31/12/2010	IG	100,00%	51,59%	
Kletransactions SNC	France		IG	100,00%	52,01%	
Krakow Plaza SP z.o.o.	Pologne		IG	100,00%	52,01%	
Krokstadelva Senterdrift AS	Norvège	31/12/2010	Cession			
KS Down Town Senter	Norvège	31/12/2010	Dissolution			
KS Down Town Senter II	Norvège	31/12/2010	Dissolution			
KS Markedet	Norvège		IG	100,00%	29,18%	
Kvadrat Drift AS	Norvège	31/12/2010	Cession			
L'Emperi SCI	France	31/12/2010	Cession			
La Française SCI	France		IP	50,00%	26,01%	
La Plaine du Moulin à vent SCI	France		IP	50,00%	26,01%	
La Rive SCI	France	31/12/2011	Acquisition complémentaire	IG	85,00%	44,21%
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	51,50%	26,57%
		31/12/2009	IG	47,30%	24,22%	
La Rocade SCI	France		ME	38,00%	19,76%	
La Rocade Ouest SCI	France		ME	36,73%	19,10%	
La Roche Invest SCI	France		IG	100,00%	52,01%	
Le Champs de Mais SCI	France		ME	40,00%	20,80%	
Le Champs des Haies SCI	France		IG	60,00%	31,21%	
		31/12/2011	IG	100,00%	45,77%	
LC SCI	France	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	45,40%
		31/12/2009	IG	60,00%	18,43%	
Le Barjac Victor SNC	France	31/12/2010	Fusion			
Le Grand Pré SCI	France		IG	100,00%	51,59%	
Le Havre Lafayette SNC	France		IP	50,00%	26,01%	
Le Havre Vauban SNC	France		IP	50,00%	26,01%	
		31/12/2011	IG	80,00%	41,61%	
Le Mais SCI	France	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	80,00%	41,27%
		31/12/2009	IG	60,00%	30,72%	
Le Plateau des Haies SCI	France	31/12/2011	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	52,01%
		31/12/2010	IG	90,00%	46,43%	
Les Bas Champs SCI	France		IP	50,00%	26,01%	
Les Boutiques de Saint Maximin	France		ME	42,50%	22,10%	
Les Boutiques d'Osny SCI	France	31/12/2011	Cession			
		31/12/2010	IG	67,00%	19,74%	
Les Cinémas de l'Esplanade SA	Belgique		IG	100,00%	52,01%	
Les Haies de la Haute Pommeraiè SCI	France		IG	53,00%	27,57%	
Les Jardins des Princes à Boulogne Billancourt SNC	France	31/12/2011	Fusion			
		31/12/2010	IG	100,00%	51,59%	
Lille Eiendom AS	Norvège		IG	66,00%	19,26%	
LP7 SAS	France		IG	100,00%	52,01%	
Markedet Haugesund AS	Norvège	31/12/2011	Création	IG	100,00%	29,18%
Mass Center Torp AB	Suède		IG	100,00%	29,18%	
Maximeuble SCI	France	31/12/2011	Fusion			
		31/12/2010	IG	100,00%	51,59%	
Metro Drift AS	Norvège	31/12/2010	Fusion			
Metro Senter ANS	Norvège		IP	50,00%	14,59%	
Miskolc 2002	Hongrie		IG	100,00%	52,01%	
Mitticity i Karlstad FAB	Suède		IG	100,00%	29,18%	
Molndal Centrum Byggnads FAB	Suède		IG	100,00%	29,18%	

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Molndal Centrum Koljan IFAB	Suède	31/12/2011	IG	100,00%	29,18%
		31/12/2010	Acquisition	100,00%	28,94%
Molndal Centrum Karpen 12 FAB	Suède	31/12/2011	IG	100,00%	29,18%
		31/12/2010	Acquisition	100,00%	28,94%
Mosseporten Drift AS	Norvège	31/12/2010	Cession		
Movement Poland SA	Pologne		IG	100,00%	52,01%
Nancy Bonsecours SCI	France		IG	100,00%	52,01%
Nerstranda AS	Norvège		IG	100,00%	29,18%
Nerstranda Drift AS	Norvège	31/12/2010	Fusion		
Noblespecialiste	France	31/12/2009	Fusion		
Nordal ANS	Norvège		IP	50,00%	14,59%
Nordbyen Senter AS	Norvège	31/12/2011	Création	100,00%	29,18%
Nordbyen Senterforening AS	Norvège		IG	69,20%	20,19%
Nordica Holdco AB	Suède		IG	56,10%	29,18%
Norsk Kjøpesenterforvaltning AS	Norvège		IG	100,00%	29,18%
North Man Sverige AB	Suède		IG	100,00%	29,18%
Nyiregyhaza Plaza	Hongrie		IG	100,00%	52,01%
Odysseum Place de France SAS	France		IP	50,00%	26,01%
Okern Eiendom ANS	Norvège		IP	50,00%	14,59%
Okern Holding AS	Norvège	31/12/2010	Fusion		
Okern Sentrum ANS	Norvège		IP	50,00%	14,59%
Okern Sentrum AS	Norvège		IP	50,00%	14,59%
Okern Sentrum Drift AS	Norvège	31/12/2010	Fusion		
Os Alle 3 AS	Norvège		IG	100,00%	29,18%
Os Alle Drift AS	Norvège	31/12/2010	Fusion		
		31/12/2011	Cession		
Osny Invest SCI	France		IG	57,12%	29,47%
Ostfoldhallen Drift AS	Norvège	31/12/2010	Cession		
Ostra Centrum i Kristianstad Fastighets AB	Suède	31/12/2011	Acquisition	100,00%	29,18%
Parc de Coquelles SNC	France		IP	50,00%	26,01%
Partille Lexby AB	Suède		IG	100,00%	29,18%
Pasteur SNC	France		IG	100,00%	52,01%
Pilsen Plaza SRO	République tchèque	31/12/2011	Fusion		
		31/12/2010	IG	100,00%	51,59%
Place de l'accueil SA	Belgique		IG	100,00%	52,01%
Pommeraiie Parc SC	France		IG	60,00%	31,21%
Poznan Plaza SP z.o.o.	Pologne	31/12/2011	Liquidation		
		31/12/2010	IG	100,00%	51,59%
Progest	France		IG	100,00%	52,01%
Proreal SARL	France		IG	51,00%	26,53%
Projektselskabet af 10.04.2001 APS	Danemark		IG	100,00%	29,18%
Rebecca SCI	France		IG	70,00%	36,41%
Reze Sud SA	France	31/12/2010	Cession		
Ruda Slaska Plaza SP z.o.o.	Pologne		IG	100,00%	52,01%
Rybnik Plaza SP z.o.o.	Pologne	31/12/2010	Liquidation		
Sadyba Best Mall Spzoo (ex-Kłépierze Warsaw Sp z.o.o.)	Pologne		IG	100,00%	52,01%
Sadyba Center SA	Pologne		IG	100,00%	52,01%
Saint Maximin Construction SCI	France		IG	55,00%	28,61%
Sandens Drift AS	Norvège	31/12/2010	Cession		
Sandri-Rome SCI	France	31/12/2010	Cession		
Seco valde SCI	France		IG	55,00%	28,61%
Ségécé	France		IG	100,00%	52,01%
Ségécé Ceska Republika SRO	République tchèque		IG	100,00%	52,01%
Ségécé Espana SLU	Espagne		IG	100,00%	52,01%
Ségécé Hellas Réal Estate Management SA	Grèce		IG	100,00%	52,01%
Ségécé India Private Ltd.	Inde		IG	100,00%	52,01%
Ségécé Italia SRL	Italie		IG	100,00%	52,01%
Ségécé Magyarorszag	Hongrie		IG	100,00%	52,01%
Ségécé Polska SP z.o.o.	Pologne		IG	100,00%	52,01%
Ségécé Portugal SA	Portugal		IG	100,00%	52,01%
Ségécé Slovensko SRO	Slovaquie		IG	100,00%	52,01%
Senterdrift Asane Senter AS	Norvège	31/12/2010	Fusion		
		31/12/2011	Cession		
Sjosiden AS	Norvège	31/12/2010	IG	100,00%	28,94%
Sjosiden Drift AS	Norvège	31/12/2010	Fusion		
Slagenveien AS	Norvège	31/12/2011	Création	100,00%	29,18%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Soaval - Société d'aménagement et de valorisation de la Gare Saint-Lazare SAS	France		IG	100,00%	52,01%
Soccentre SNC	France	31/12/2010	Liquidation		
Société des Centres d'Oil et d'Oil - SCOO SC	France		IG	100,00%	74,03%
Société civile pour la location du centre commercial régional de Créteil SOLOREC	France		IG	80,00%	41,61%
Sodevac SNC	France		IG	100,00%	52,01%
Sogegamar SCI	France	31/12/2010	Cession		
Sosnowiec Plaza z.o.o.	Pologne	31/12/2010	Liquidation		
Stavanger Storsenter AS	Norvège		IG	100,00%	29,18%
Steen & Strøm AS	Norvège		IG	100,00%	29,18%
Steen & Strøm CenterDrift AS	Danemark		IG	100,00%	29,18%
Steen & Strøm Centerudvikling IV AS	Danemark		IG	100,00%	29,18%
Steen & Strøm Centerudvikling V AS	Danemark		IG	100,00%	29,18%
Steen & Strøm Centerudvikling VI AS	Danemark		IG	100,00%	29,18%
Steen & Strøm Centerservice AS	Danemark		IG	100,00%	29,18%
Steen & Strøm Danmark AS	Danemark		IG	100,00%	29,18%
Steen & Strøm Drift AS	Norvège	31/12/2010	Cession		
Steen & Strøm Eiendomsforvaltning AS	Norvège	31/12/2010	Fusion		
Steen & Strøm Holding AB	Suède		IG	100,00%	29,18%
Steen & Strøm Holding AS	Danemark		IG	100,00%	29,18%
Steen & Strøm Invest Amanda Senterdrift AS	Norvège	31/12/2010	Fusion		
Steen & Strøm Invest AS	Norvège	31/12/2009	Fusion		
Steen & Strøm Invest Gulsbogen Senterdrift AS	Norvège	31/12/2010	Fusion		
Steen & Strøm Invest Lillestrom Senterdrift AS	Norvège	31/12/2010	Fusion		
Steen & Strøm Invest Lillestrom Torv AS	Norvège		IG	100,00%	29,18%
Steen & Strøm Invest Markedet Drift AS	Norvège	31/12/2010	Fusion		
Steen & Strøm Narvik AS	Norvège	31/12/2010	Cession		
Steen & Strøm Norge AS	Norvège		IG	100,00%	29,18%
Steen & Strøm Senterservice AS	Norvège		IG	100,00%	29,18%
Steen & Strøm Stavanger Drift AS	Norvège	31/12/2010	Fusion		
Steen & Strøm Sverige AB	Suède		IG	100,00%	29,18%
Storm Holding Norway AS	Norvège		IG	100,00%	29,18%
Stovner Senter AS	Norvège		IG	100,00%	29,18%
Stovner Senterdrift AS	Norvège	31/12/2010	Fusion		
		31/12/2011	Liquidation		
Svenor AS	Norvège	31/12/2010	IG	100,00%	28,94%
Szeged Plaza	Hongrie		IG	100,00%	52,01%
Szolnok Plaza	Hongrie		IG	100,00%	52,01%
Tillerfortaget Drift AS	Norvège	31/12/2010	Cession		
Torbyen Drift AS	Norvège		IG	38,00%	11,09%
Torbyen Senter AS	Norvège		IG	100,00%	29,18%
Torbyen Utvikling AS	Norvège		IG	100,00%	29,18%
Torhjørnet Lillestrom ANS	Norvège		IG	100,00%	29,18%
Uj Alba 2002	Hongrie		IG	100,00%	52,01%
Valdebac SCI	France	31/12/2010	Création	100,00%	28,61%
		31/12/2011	Fusion	100,00%	28,37%
Vannes Coutume SAS	France	31/12/2010	IG	100,00%	51,59%
Vastra Torp Mark AB	Suède		IG	100,00%	29,18%
Vintebro Senter DA	Norvège		IG	100,00%	29,18%
Vintebro Eiendomsdrift AS	Norvège	31/12/2010	Fusion		
Zalaegerszeg Plaza	Hongrie		IG	100,00%	52,01%

(*) Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

1 Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

2 Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

3 Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

4 Au 01/01/2011 les seuils de consolidation du Groupe ont été actualisés (cf. Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe § 1.b.1).

8.c VARIATION DE LA PART DU GROUPE ET DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DANS LE CAPITAL ET LES RÉSERVES DES FILIALES

Au cours de l'année 2011, le groupe BNP Paribas a poursuivi les opérations de restructuration internes et externes des activités de BNP Paribas Fortis engagées en 2010.

Ces opérations ont conduit à faire varier la quote-part d'intérêts du Groupe et celle des actionnaires minoritaires dans les capitaux propres du Groupe au titre des filiales concernées. Il en est de même du fait de l'acquisition par BNP Paribas de la participation détenue par des actionnaires minoritaires dans Findomestic et Fauchier.

➤ OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION INTERNE AYANT MODIFIÉ LA PART DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DANS LE CAPITAL ET LES RÉSERVES

En millions d'euros, au	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Part du Groupe	Part des minoritaires	Part du Groupe	Part des minoritaires
Cession d'actifs de succursales Fortis Banque aux succursales BNP Paribas situées sur le même territoire	(37)	37	(203)	203
Cession partielle de BNP Paribas Investment Partners à BNP Paribas Fortis et à BGL BNP Paribas			292	(292)
Cession totale de BNP Paribas Investment Partners BE Holding (Ex FIM) à BNP Paribas Investment Partners			(269)	269
Cession totale de BNP Paribas Luxembourg à BGL BNP Paribas			224	(224)
Cession totale de Fortis Capital Corporation et ses filiales à Banexi Holding Corporation	(30)	30	(63)	63
Autres	(13)	13	(4)	4
TOTAL	(80)	80	(23)	23

➤ OPÉRATIONS D'ACQUISITION DE PARTICIPATION COMPLÉMENTAIRE OU DE CESSION PARTIELLE AYANT MODIFIÉ LA PART DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DANS LE CAPITAL ET LES RÉSERVES

En millions d'euros, au	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Part du Groupe	Part des minoritaires	Part du Groupe	Part des minoritaires
Fauchier	(24)	(4)	(16)	5
BNP Paribas Investment Partners a acquis en 2010 puis en 2011, 12,5 % de participation aux actionnaires minoritaires portant ainsi son taux de détention à 100 %				
Findomestic	(291)	(337)		
BNP Paribas Personal Finance a acquis 25 % de participation aux actionnaires minoritaires portant ainsi son taux de détention à 100 %				
Restructuration en Turquie	23	(129)		
BNP Paribas a restructuré ses activités en Turquie puis a procédé au rachat de 6 % de participation aux actionnaires minoritaires de TEB Bank portant ainsi son taux de détention à 56,99 % (cf. note 8.d)				
Ukrsibbank			(14)	(130)
BNP Paribas a souscrit le 1 ^{er} octobre 2010 à l'intégralité de l'augmentation de capital d'Ukrsibbank puis a procédé au rachat des parts des actionnaires minoritaires, portant ainsi sa participation dans cette filiale à 100 %				
Autres		(7)	(23)	(12)
TOTAL	(292)	(477)	(53)	(137)

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires des options de vente de leur participation à un prix déterminé.

La valeur totale de ces engagements, comptabilisés en diminution des capitaux propres, s'élève à 157 millions au 31 décembre 2011 contre 161 millions d'euros au 31 décembre 2010.

8.d REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Regroupement d'entreprises réalisé en 2011

Entreprise acquise	Pôle	Pays	Pourcentage acquis	En millions d'euros			Chiffres clés à la date d'acquisition			
				Prix d'acquisition	Écart d'acquisition négatif	Impact sur la trésorerie	Actif		Passif	
Fortis Commercial Finance Holding NV										
	RB	Pays-Bas	100 %	100	9	(11)	Prêts et créances sur la clientèle	1 458	Dettes envers les établissements de crédit	867
									Dettes envers la clientèle	463
Fortis Luxembourg Vie										
	IS	Luxembourg	16,66 %	114	(1)	175	Actif financiers en juste valeur par résultat	7 280	Provisions techniques des sociétés d'assurance	7 750
BNL Vita										
	IS	Italie	51 %	325	120	(144)	Actif financiers en juste valeur par résultat	3 555	Provisions techniques des sociétés d'assurance	11 545
							Actifs financiers disponibles à la vente	6 979		

Fortis Commercial Finance

BNP Paribas Fortis et ABN AMRO ont conclu le 10 juin 2011 un accord sur l'acquisition, par BNP Paribas Fortis, du réseau international de Fortis Commercial Finance, à l'exception des activités néerlandaises.

Cette partie du réseau de Fortis Commercial Finance, un des leaders de l'affacturage actif dans 12 pays européens et asiatiques, est rattachée à BNP Paribas Factoring pour servir les clients institutionnels de BNP Paribas en Europe et Asie.

Le réseau d'affacturage du Groupe s'enrichit de 6 nouveaux territoires : Le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Pologne, le Danemark, le Grand-Duché de Luxembourg et Hong Kong. Grâce à cette acquisition le Groupe devient un des leaders de l'affacturage en Europe. Fortis Commercial Finance est consolidée par intégration globale depuis le 4 octobre 2011, et sa contribution au résultat annuel du Groupe en 2011 n'est pas significative.

BNL Vita

Cardif Assicurazioni, filiale italienne de BNP Paribas Cardif, a conclu le 22 décembre 2009 un accord avec l'assureur Unipol pour racheter sa part de 51 % dans leur coentreprise de bancassurance BNL Vita. Le Groupe détient depuis le 29 septembre 2011 la totalité du capital de BNL Vita. L'application des normes comptables sur les regroupements d'entreprises conduit à constater un écart d'acquisition lors de la prise de contrôle de BNL Vita, déterminé sur la participation totale du Groupe dans cette filiale.

Fondée en 1987, BNL Vita est le 6^e acteur du marché de la bancassurance en Italie et distribue ses produits d'assurance-vie à travers le réseau d'agences de BNL, la banque italienne du Groupe. BNL Vita est consolidée par intégration globale depuis le 30 septembre 2011, et sa contribution au résultat annuel du Groupe en 2011 n'est pas significative.

Cardif Lux International/Fortis Luxembourg Vie SA

Ageas et BGL BNP Paribas d'une part, et BNP Paribas Cardif d'autre part ont signé un accord de fusion le 7 juin 2011 portant sur Fortis Luxembourg Vie et Cardif Lux International. Ageas et BGL BNP Paribas étaient respectivement actionnaires à hauteur de 50 % chacun dans Fortis Luxembourg Vie (consolidée par mise en équivalence à hauteur de 50 % dans le groupe BNP Paribas). BNP Paribas Cardif était actionnaire à 100 % de Cardif Lux International (consolidée par intégration globale dans le groupe BNP Paribas). À l'issue de la transaction, le groupe BNP Paribas contrôle le nouvel ensemble à hauteur de 66,66 %. Celui-ci est consolidé par intégration globale au 31 décembre 2011.

L'entité fusionnée prend la dénomination commerciale de Cardif Lux Vie et devient un acteur majeur de la distribution des produits d'assurance vie et de prévoyance sur le marché luxembourgeois.

Teb Bank

À la suite de l'acquisition de Fortis Banque SA, un accord prévoyant la fusion de TEB et de Fortis Bank Turquie a été conclu entre BNP Paribas,

Le groupe Colakoglu (co-actionnaire de TEB depuis 2005) et BNP Paribas Fortis. La fusion des deux entités a été votée par les Assemblées Générales des deux banques le 25 janvier 2011 et réalisée le 14 février. Les principes de gouvernance de TEB ont été étendus à la nouvelle entité qui est consolidée par intégration proportionnelle. Le groupe Colakoglu dispose d'une option lui permettant de céder sa participation dans TEB Holding, holding de contrôle de TEB, au groupe BNP Paribas à valeur de marché à compter du 15 février 2012. Cette option inclut un prix minimum sur la participation historique du groupe Colakoglu atteignant 1 633 millions de livres turques à compter du 1^{er} avril 2014.

Le groupe BNP Paribas a également acquis en juin 2011, dans le cadre d'une offre publique d'achat, 6 % des titres cotés du nouvel ensemble TEB.

Regroupement d'entreprise réalisé en 2010

Antin Épargne Pension

Le 30 avril 2010, BNP Paribas Assurance a finalisé le rachat de Dexia Épargne Pension, filiale du groupe Dexia spécialisée dans l'assurance-vie haut de gamme. L'offre de cette société, destinée aux partenaires bancaires et aux conseillers en gestion de patrimoine indépendants, sera commercialisée sous le nom de "Antin Épargne Pension", qui se substitue à celui de « Dexia Épargne Pension ». Antin Épargne Pension est consolidée par intégration globale depuis le 30 juin 2010, et sa contribution aux résultats annuels du Groupe en 2010 n'est pas significative.

8.e RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX BÉNÉFICIAINT AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Politique de rémunération et d'attribution des avantages sociaux aux mandataires sociaux

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration.

La rémunération comprend une partie fixe et une partie variable, dont les niveaux sont définis en considération de références de marché établies sur la base d'enquêtes de rémunération menées par des cabinets spécialisés.

Salaires fixes

Le salaire annuel fixe de M. Baudouin Prot, Directeur Général jusqu'au 1^{er} décembre 2011 a été de 950 000 euros, puis ramené à 850 000 euros à compter de sa nomination en qualité de Président.

Le salaire fixe de 200 000 euros que M. Jean-Laurent Bonnafé percevait au titre de la responsabilité de Chief Executive Officer de BNP Paribas Fortis qu'il a exercée jusqu'au 1^{er} mars 2011 a été intégré à compter de cette date dans le salaire reçu en qualité de Directeur Général délégué du Groupe. La rémunération fixe de M. Jean-Laurent Bonnafé a été portée de 800 000 euros à 1 050 000 euros lors de sa nomination en qualité de Directeur Général le 1^{er} décembre 2011.

La rémunération fixe de M. Georges Chodron de Courcel, Directeur Général délégué a été maintenue à 600 000 euros.

Les salaires fixes annuels de MM. Philippe Bordenave et François Villerooy de Galhau, Directeurs Généraux délégués ont été fixés, respectivement, à 580 000 euros et à 450 000 euros à compter du 1^{er} décembre 2011, date de leur nomination.

Rémunérations variables

La partie variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux est déterminée à partir d'une rémunération cible établie en proportion du salaire fixe. Elle évolue en fonction de critères représentatifs des résultats du Groupe, de la performance managériale des mandataires sociaux et de l'appréciation par le Conseil d'administration de la politique de risque et de liquidité de BNP Paribas. La part variable est destinée à refléter la contribution effective des dirigeants mandataires sociaux à la réussite de BNP Paribas, s'agissant du Président, notamment au titre des missions qu'il accomplit en vertu des dispositions du règlement interne qui ne concernent pas exclusivement l'organisation et le fonctionnement du Conseil et, s'agissant du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués, notamment au titre de leurs fonctions respectives de dirigeants d'un groupe international de services financiers.

Critères liés à la performance du Groupe :

Les critères liés à la performance du Groupe portent sur 75 % de la rémunération variable cible et permettent de calculer la partie correspondante de la rémunération de manière proportionnelle à l'évolution d'indicateurs chiffrés.

- Président et Directeur Général
 - évolution du bénéfice net par action (37,5 % de la rémunération variable cible),
 - réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe (37,5 % de la rémunération variable cible) ;
- Directeurs Généraux délégués
 - évolution du bénéfice net par action (18,75 % de la rémunération variable cible),
 - réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe (18,75 % de la rémunération variable cible),
 - évolution du résultat net avant impôt des activités sous responsabilité (18,75 % de la rémunération variable cible),
 - réalisation des budgets de résultat brut d'exploitation des activités sous responsabilité (18,75 % de la rémunération variable cible).

Critères personnels :

Les critères personnels concernent la performance managériale évaluée par le Conseil d'administration en considération des capacités d'anticipation, de décision et d'animation :

- *anticiper* : définir une vision, préparer l'avenir, favoriser l'esprit d'innovation, assurer la relève et l'internationalisation des cadres dirigeants ;
- *décider* : déterminer, avec les responsables concernés, et mettre en œuvre les mesures nécessaires au développement du Groupe, à son efficacité interne et à l'adéquation de sa politique de risque, de contrôle interne et de gestion du capital ;
- *animer* : reconnaître les comportements conformes aux valeurs du Groupe (l'engagement, l'ambition, la créativité, la réactivité). Susciter l'initiative et la coopération interne. Promouvoir une culture du changement et de la performance.

La part de rémunération variable liée aux critères personnels est limitée à 25 % de la rémunération variable cible.

Critères liés à la politique de risque et de liquidité :

Les critères liés à la politique de risque et de liquidité ne concernent que le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués. La part de rémunération variable correspondant à ces critères est conditionnée à la réalisation de plusieurs objectifs mesurables et préalablement définis ; elle ne peut être attribuée qu'à la condition que la rémunération variable liée aux indicateurs chiffrés représentatifs de la performance du Groupe soit au moins égale à la part correspondante de la rémunération cible.

Chacun des éléments constitutifs de la rémunération des mandataires sociaux est plafonné à un pourcentage du salaire fixe. Le Conseil d'administration s'assure que l'évolution des rémunérations attribuées aux mandataires sociaux est cohérente avec chacun des critères mentionnés ci-dessus et, en premier lieu, l'évolution des résultats du Groupe. Il en rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'administration a décidé que les rémunérations variables attribuées en 2011 au titre de 2010 aux dirigeants mandataires sociaux seraient différées sur trois années en proportion de 60 % de leur montant. La partie différée est soumise à une condition de rentabilité des fonds propres et indexée pour moitié sur l'évolution du cours de l'action ; la partie non différée est elle-même pour moitié reportée de six mois et indexée sur l'évolution du cours de l'action. Le Conseil d'administration a renouvelé ces dispositions pour les rémunérations variables attribuées en 2012 au titre de 2011 en fixant la proportion de montants différés à 60 % pour MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot, Jean-Laurent Bonnafé, Philippe Bordenave et Georges Chodron de Courcel et à 40 % pour M. François Villeroy de Galhau.

Rémunération à long terme des mandataires sociaux en cas de hausse du cours de l'action

Les mandataires sociaux de BNP Paribas n'ont reçu ni options de souscription d'actions, ni actions de performance en 2011.

Afin d'associer les dirigeants du Groupe au progrès de l'entreprise dans le long terme, le Conseil d'administration a institué un dispositif de rémunération intégralement conditionnel et fondé sur la valorisation de l'action sur une période de cinq ans, dans des conditions qui, d'une part ne laissent aucune possibilité de choix de la date d'exercice, d'autre part plafonnent les possibilités de gain en cas de forte hausse de l'action.

Ce système prévoit qu'aucune rémunération ne sera versée au titre de ce dispositif si, en 2016, le cours de l'action a progressé de moins de 5 % par rapport à 2011. Quand bien même l'action aurait progressé de plus de 5 %, l'existence d'une rémunération serait soumise à la réalisation, chaque année, d'une condition de performance relative du cours de l'action BNP Paribas. Selon cette condition, la fraction correspondante de l'attribution pourrait être, année après année, maintenue, réduite ou perdue. La somme versée serait fonction de la hausse de l'action constatée sur cinq ans ; elle évoluerait de manière moins que proportionnelle à cette hausse et dans la limite d'un plafond qui s'appliquerait au cas où l'action aurait fortement progressé.

Avant de décider de mettre en place ce dispositif qui a concerné en 2011 MM. Baudouin Prot, Jean-Laurent Bonnafé et Georges Chodron de Courcel, le Conseil d'administration s'est assuré auprès du Comité des Sages que le système envisagé respectait les dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP – MEDEF.

(1) Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 20-2-5).

La valeur comptable à la date d'attribution (12 avril 2011) de cette rémunération à long terme conditionnelle s'établit à 492 506 euros pour M. Baudouin Prot, 399 744 euros pour M. Jean-Laurent Bonnafé et 323 780 euros pour M. Georges Chodron de Courcel.

Avantages postérieurs à l'emploi

Indemnités de départ

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune compensation contractuelle au titre de la cessation de leur mandat.

Indemnités de fin de carrière

Dans le cadre d'une convention autorisée par le Conseil d'administration par laquelle il a été mis fin au contrat de travail de M. Baudouin Prot, BNP Paribas s'est engagé à lui verser, lorsqu'il quittera le Groupe pour prendre sa retraite, une compensation d'un montant de 150 000 euros correspondant à la prime de fin de carrière qu'il aurait reçue en application d'un accord relatif à la Caisse de prévoyance du personnel de la Banque Nationale de Paris.

M. Jean-Laurent Bonnafé, Directeur Général et MM. Philippe Bordenave, Georges Chodron de Courcel et François Villeroy de Galhau, Directeurs Généraux délégués bénéficient des dispositions applicables aux collaborateurs de BNP Paribas SA en matière d'indemnité de fin de carrière en fonction de leur situation contractuelle initiale.

Régimes de retraite supplémentaire⁽¹⁾

Les régimes de retraite à prestations définies, dont bénéficiaient les cadres supérieurs du Groupe issus de la BNP, de Paribas et de la Compagnie Bancaire, ont tous été transformés en régimes de type additif. Les montants attribués aux bénéficiaires ont été figés lors de la fermeture des régimes antérieurs.

Une règle analogue a été appliquée à MM. Baudouin Prot et Georges Chodron de Courcel, aujourd'hui respectivement Président du Conseil d'administration et Directeur Général délégué. MM. Baudouin Prot et Georges Chodron de Courcel relèvent, de ce fait, d'un régime collectif et conditionnel de retraite supplémentaire conforme aux dispositions des articles L137.11 et R137.16 du Code de la Sécurité sociale. Au titre de ce régime, les pensions seraient calculées, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, sur la base des rémunérations fixes et variables perçues en 1999 et 2000, sans possibilité d'acquisition ultérieure de droits.

Les montants de retraite, comprenant les pensions servies par le régime général de la Sécurité sociale et les régimes complémentaires de l'ARRCO et l'AGIRC, ainsi que, le cas échéant, les compléments bancaires résultant de l'accord professionnel entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994 et les pensions acquises avec le concours de l'entreprise auprès des régimes supplémentaires de capitalisation représenteraient au maximum 50 % des rémunérations ainsi déterminées.

Ces montants seraient revalorisés du 1^{er} janvier 2002 jusqu'à la date de la liquidation effective des pensions, sur la base du taux moyen annuel d'évolution des pensions versées par la Sécurité sociale, l'ARRCO et l'AGIRC. L'augmentation des droits potentiels, correspondant à l'année 2011, serait limitée aux effets de cette revalorisation. Au moment de la liquidation, les pensions additives seraient égales au différentiel constaté entre ces montants ainsi revalorisés et les prestations de retraite servies par le régime général et les régimes complémentaires ou supplémentaires précités. Ces pensions additives, alors définitivement calculées, seraient indexées sur le taux de croissance de la valeur de service du point AGIRC.

Ces engagements avaient fait l'objet de provisions par la Banque Nationale de Paris. Celles-ci ont été ajustées à l'occasion de la fermeture des régimes de retraite antérieurs ci-dessus mentionnée et les engagements ont été transférés à une compagnie d'assurance extérieure au Groupe.

L'avantage constitué par ce régime de retraite a toujours été pris en compte par le Conseil d'administration dans la détermination des rémunérations globales des mandataires sociaux. Le Conseil d'administration a constaté en 2009 que ce régime était conforme aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

M. Michel Pébereau relève du régime de retraite décrit ci-dessus au titre de ses attributions antérieures au 1^{er} décembre 2011. Le montant net qui lui a été versé en 2011 par la compagnie d'assurance à laquelle les engagements correspondants ont été transférés s'est élevé à 49 856 euros. M. Michel Pébereau n'a reçu aucune indemnité lorsque son mandat de Président a pris fin le 1^{er} décembre 2011.

Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués bénéficient du dispositif de retraite à

cotisations définies (art. 83) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant des cotisations versées à ce titre par l'entreprise a été, en 2011, de 389 euros par bénéficiaire.

Régime de prévoyance

Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués bénéficient des dispositifs de prévoyance flexible offerts aux salariés et mandataires sociaux de BNP Paribas SA en matière d'assurance décès et invalidité, ainsi que du régime commun de couverture des frais de santé.

Ils bénéficient par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents (assurance décès et invalidité) en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA, ainsi que du dispositif complémentaire mis en place au bénéfice des membres du Comité Exécutif du Groupe, offrant un capital complémentaire de 1,10 million d'euros en cas de décès ou d'infirmité permanente totale liés à l'activité professionnelle.

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions ⁽³⁾		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
M. Baudouin PROT		√ ⁽¹⁾	√		√			√
M. Jean-Laurent BONNAFÉ	√		√ ⁽²⁾		√			√
M. Georges CHODRON de COURCEL	√		√		√			√
M. Philippe BORDENAVE	√		√ ⁽²⁾		√			√
M. François VILLEROY de GALHAU	√		√ ⁽²⁾		√			√

(1) Contrat rompu le 6 mai 2011.

(2) Jean-Laurent Bonnafé, Philippe Bordenave et François Villeroy de Galhau bénéficient exclusivement du régime de retraite article 83 du Code général des impôts mis en place pour tous les salariés de BNP Paribas SA.

(3) Cf. ci-dessus. Avantages postérieurs à l'emploi. Indemnités de fin de carrière selon le régime applicable aux salariés de BNP Paribas SA.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute due au titre de l'exercice 2011 ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence de 2011.

Rémunération due au titre de 2011 En euros	Rémunérations			Jetons de présence ⁽⁴⁾	Avantages en nature ⁽⁶⁾	Total Rémunérations ⁽⁷⁾
	Fixe ⁽¹⁾	Valable				
		Payé en 2012	Différée ⁽³⁾			
Michel PÉBEREAU						
(Période du 01/01/2011 au 30/11/2011)	641 667	195 000	292 500	40 876	3 780	1 173 823
(rappel 2010)	(700 000)	(260 000) ⁽²⁾	(390 000)	(37 160)	(4 124)	(1 391 284)
Baudouin PROT						
Président du Conseil d'Administration	941 667	471 970	707 956	91 796	3 926	2 166 394
(rappel 2010)	(950 000)	(669 621) ⁽²⁾	(1 004 432)	(84 907)	(4 055)	(2 665 268)
Jean-Laurent BONNAFÉ						
Directeur Général	820 833	463 106	694 659	97 087	3 197	2 020 548
(rappel 2010)	(800 000)	(543 500) ⁽²⁾	(815 250)	(76 870)	(3 333)	(2 199 032)
Georges CHODRON de COURCEL						
Directeur Général Délégué	600 000	305 143	457 714	106 133	4 141	1 366 998
(rappel 2010)	(600 000)	(440 218) ⁽²⁾	(660 326)	(115 225)	(3 840)	(1 704 384)
Philippe BORDENAVE						
Directeur Général Délégué (Période du 01/12/2011 au 31/12/2011)	48 333	25 842	38 763	⁽⁵⁾	13	112 951
(rappel 2010)						
François VILLEROY de GALHAU						
Directeur Général Délégué (Période du 01/12/2011 au 31/12/2011)	37 500	33 321	22 214	⁽⁵⁾	260	93 295
(rappel 2010)						
Rémunération totale due aux mandataires sociaux au titre de 2011						6 934 009
(rappel 2010)						(7 959 968)

(1) Salaire effectivement versé en 2011.

(2) Ces montants correspondent à la rémunération variable respectivement due au titre de 2010 et payée en 2011.

(3) Voir commentaire ci-dessus.

(4) M. Michel Pébereau n'a pas perçu de jetons de présence au titre des mandats qu'il a exercés dans les sociétés du Groupe, à l'exception de son mandat d'administrateur de BNP Paribas SA.

M. Baudouin Prot ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, à l'exception de ses mandats d'administrateur de BNP Paribas SA et de la société Erbé. Le montant des jetons de présence perçus au titre de ce dernier mandat est déduit de la rémunération variable versée.

M. Jean-Laurent Bonnafé ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, à l'exception de ses mandats d'administrateur de BNP Paribas SA, BNP Paribas Fortis, BNL et Personnel Finance. Le montant des jetons de présence perçus au titre de ces trois derniers mandats est déduit de la rémunération variable versée.

M. Georges Chodron de Courcel ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, à l'exception de ses mandats d'administrateur de BNP Paribas Suisse, de la société Erbé et de BNP Paribas Fortis. Le montant des jetons de présence perçus au titre de ces mandats est déduit de la rémunération variable versée.

(5) M. Philippe Bordenave et M. François Villeroy de Galhau n'ont pas perçu de jetons de présence depuis le 1^{er} décembre 2011, date de début de leur mandat de mandataires sociaux.

(6) Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués disposent d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable. M. Philippe Bordenave ne bénéficiait pas de véhicule de fonction au titre de ses attributions précédentes.

(7) Rémunération totale après déduction des jetons de présence imputés sur la rémunération variable.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute versée en 2011 ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence du même exercice.

Rémunérations versées en 2011 <i>En euros</i>	Rémunérations		Jetons de présence	Avantages en nature	Total rémunération ⁽⁴⁾
	Fixe	Variable ⁽¹⁾			
Michel PÉBEREAU (Période du 01/01/2011 au 30/11/2011)	641 667	397 129	40 876	3 780	1 083 453
<i>(rappel 2010)</i>	<i>(700 000)</i>	<i>(280 000)⁽²⁾</i>	<i>(37 160)</i>	<i>(4 124)</i>	<i>(1 021 284)</i>
Baudouin PROT Président du Conseil d'Administration	941 667	799 042	91 796	3 926	1 836 430
<i>(rappel 2010)</i>	<i>(950 000)</i>	<i>(651 910)⁽²⁾</i>	<i>(84 907)</i>	<i>(4 055)</i>	<i>(1 690 872)</i>
Jean-Laurent BONNAFÉ Directeur Général	820 833	513 619	97 087	3 197	1 434 736
<i>(rappel 2010)</i>	<i>(800 000)</i>	<i>(629 683)⁽²⁾</i>	<i>(76 870)</i>	<i>(3 333)</i>	<i>(1 509 886)</i>
Georges CHODRON de COURCEL Directeur Général Délégué	600 000	435 540	106 133	4 141	1 145 814
<i>(rappel 2010)</i>	<i>(600 000)</i>	<i>(337 698)⁽²⁾</i>	<i>(115 225)</i>	<i>(3 840)</i>	<i>(1 056 763)</i>
Philippe BORDENAVE Directeur Général Délégué (Période du 01/12/2011 au 31/12/2011)	48 333	690 ⁽³⁾	⁽⁴⁾	13	49 036
<i>(rappel 2010)</i>					
François VILLEROY de GALHAU Directeur Général Délégué (Période du 01/12/2011 au 31/12/2011)	37 500	690 ⁽³⁾	⁽⁴⁾	260	38 450
<i>(rappel 2010)</i>					
Rémunération totale versée aux mandataires sociaux en 2011					5 587 919
<i>(rappel 2010)</i>					<i>(5 278 805)</i>

(1) Les montants indiqués comprennent outre la rémunération variable proprement dite, les éléments de rémunération de nature exceptionnelle ainsi que les déductions correspondant à la reprise des jetons de présence.

La rémunération variable de M. Michel Pebereau au titre de 2010 payée en 2011, comprend le paiement en décembre 2011 de ses congés non pris (67 200 euros).

La rémunération variable de M. Baudouin Prot au titre de 2010 payée en 2011, a été réduite d'un montant de 47 747 euros correspondant à la reprise des jetons de présence perçus en 2010.

La rémunération variable de M. Georges Chodron de Courcel au titre de 2010 payée en 2011, a été réduite d'un montant de 115 225 euros correspondant à la reprise des jetons de présence perçus en 2010.

La rémunération variable de M. Jean-Laurent Bonnafé au titre de 2010 payée en 2011, a été réduite d'un montant de 38 212 euros correspondant à la reprise des jetons de présence perçus en 2010.

(2) Montant payé en 2010.

(3) Prime perçue en décembre 2011 attribuée au titre d'un accord d'entreprise à tous les salariés de BNP Paribas SA présents à temps plein pendant toute l'année 2010.

(4) M. Philippe Bordenave et M. François Villeroy de Galhau n'ont pas perçu de jetons de présence depuis le 1^{er} décembre 2011, date de début de leur mandat de mandataires sociaux.

Le taux de charges et contributions sociales moyen sur ces rémunérations en 2011 est de 32,3 % (33,8 % en 2010).

► AVANTAGES SOCIAUX BÉNÉFICIAINT AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux	Exercice 2011	Exercice 2010
Avantages postérieurs à l'emploi		
Indemnités de fin de carrière		
<i>Valeur actualisée des engagements (hors charges sociales)</i>	746 318 €	516 531 €
Régime collectif et conditionnel de retraite supplémentaire à prestations définies		
<i>Valeur actualisée totale au terme des engagements</i>	18,5 M€ ⁽¹⁾	30,7 M€
Régime de retraite à cotisations définies		
<i>Cotisations versées par l'entreprise dans l'année</i>	1 588 €	1 524 €
Prévoyance / Couverture Santé		
Primes versées par l'entreprise dans l'année	74 263 €	133 717 €

(1) Y compris la contribution additionnelle de 30 %.

► JETONS DE PRÉSENCE VERSÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En euros	Jetons de présence versés en 2011	Jetons de présence versés en 2010
M. AUGUSTE Patrick ⁽¹⁾	26 861	46 503
M. BÉBÉAR Claude	48 009	35 568
Mme BERGER Suzanne ⁽²⁾	23 358	44 592
M. BONNAFÉ Jean-Laurent	38 753	12 918
M. GIANNO Jean-Marie	47 034	45 443
M. GRAPPOTTE François ⁽²⁾	45 317	71 696
M. KESSLER Denis	74 466	59 669
M. KUNEVA Meglena	36 629	9 202
M. LEPETIT Jean-François	65 524	44 380
Mme MISSON Nicole ⁽³⁾	17 624	0
Mme PARISOT Laurence	41 726	39 071
M. PÉBEREAU Michel	40 876	37 160
Mme PLOIX Hélène	45 972	46 503
M. PROT Baudouin	40 876	37 160
M. SCHWEITZER Louis	60 239	60 654
M. TILMANT Michel	56 590	42 469
M. VAN BROEKHOVEN Emiel	55 528	44 592
Mme WEBER-REY Daniela	55 528	47 034
Mme WICKER-MIURIN Fields ⁽⁴⁾	20 597	0
TOTAL	841 507	724 614

(1) Mandat ayant pris fin le 30 juin 2011.

(2) Mandat ayant pris fin le 11 mai 2011. M. François GRAPPOTTE a été jusqu'à cette date Président du comité de contrôle interne des risques et de la conformité.

(3) Mandat ayant débuté le 1er juillet 2011.

(4) Mandat ayant débuté le 11 mai 2011.

Plans d'options de souscription d'actions

Dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale, BNP Paribas met en œuvre un programme d'attribution d'options de souscription d'actions dont les caractéristiques, approuvées par le Conseil

d'administration, sont décrites dans la note annexe aux rémunérations et avantages consentis au personnel (paiement à base d'actions).

Bien que les dispositions de ce programme s'appliquent aux mandataires sociaux, le Conseil d'administration n'a pas souhaité en faire usage en 2011..

► OPTIONS CONSENTIES ET LEVÉES EN 2011

Options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux et options levées par ces derniers	Nombre d'options	Prix d'acquisition (en euros)	Date d'attribution	Date d'échéance du plan	Valorisation de l'attribution individuelle		Attribution individuelle en % du nombre d'actions composant le capital
					En euros	En % de la charge comptable	
Options consenties en 2011	Néant	-	-	-	-	-	-
Options levées en 2011							
Michel PÉBEREAU	147 571	47,37	15/05/2001	14/05/2011			
Baudouin PROT	94 818	47,37	15/05/2001	14/05/2011			
Georges CHODRON de COURCEL	4 675	35,87	21/03/2003	20/03/2013			
Options consenties en 2010	Néant	-	-	-	-	-	-
Options levées en 2010							
Michel PÉBEREAU	80 000	47,37	15/05/2001	14/05/2011			
Baudouin PROT	50 000	47,37	15/05/2001	14/05/2011			

► **TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL EN CETTE QUALITÉ**

En euros		2011	2010
Michel PÉBEREAU			
Période du 01/01/2011 au 30/11/2011	Rémunération au titre de l'exercice	1 173 823	1 391 284
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL		1 173 823	1 391 284
Baudouin PROT			
Président du Conseil d'Administration	Rémunération au titre de l'exercice	2 166 394	2 665 268
	Rémunération à long terme - Valeur nette comptable à la date d'attribution (12 avril 2011)	492 506	
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL		2 658 900	2 665 268
Jean-Laurent BONNAFÉ			
Directeur Général	Rémunération au titre de l'exercice	2 020 548	2 199 032
	Rémunération à long terme - Valeur nette comptable à la date d'attribution (12 avril 2011)	399 744	
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL		2 420 292	2 199 032
Georges CHODRON de COURCEL			
Directeur Général Délégué	Rémunération au titre de l'exercice	1 366 998	1 704 384
	Rémunération à long terme - Valeur nette comptable à la date d'attribution (12 avril 2011)	323 780	
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL		1 690 778	1 704 384
Philippe BORDENAVE			
Directeur Général Délégué (Période du 01/12/2011 au 31/12/2011)	Rémunération au titre de l'exercice	112 951	
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL		112 951	
François VILLEROY de GALHAU			
Directeur Général Délégué (Période du 01/12/2011 au 31/12/2011)	Rémunération au titre de l'exercice	93 295	
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL		93 295	

Ce tableau représente le nombre d'options en vie au 31 décembre 2011 détenu par les mandataires sociaux.

Société émettrice du plan	BNP Paribas	BNP Paribas	BNP Paribas	BNP Paribas	BNP Paribas	BNP Paribas	BNP Paribas	BNP Paribas	BNP Paribas
Date d'attribution du plan	21/03/2003	24/03/2004	25/03/2005	05/04/2006	08/03/2007	18/04/2008	08/04/2009	05/03/2010	04/03/2011
Michel PEBEREAU	232 717		103 418	102 521	51 265	51 265		-	-
Baudouin PROT	201 688		155 125	184 537	174 300	174 299		-	-
Jean-Laurent BONNAFÉ			41 368	51 261	61 518	61 517		-	-
Georges CHODRON de COURCEL			62 052	92 269	92 277	102 529		-	-
Philippe BORDENAVE	38 484		41 368	36 908	36 911	41 012	41 014	24 900	18 660
François VILLEROY de GALHAU		7 750	15 514	15 379	15 380	15 380	41 014	24 900	18 660
NOMBRE D'OPTIONS EN VIE À FIN 2011 PAR PLAN⁽¹⁾	472 889	7 750	418 845	482 875	431 651	446 002	82 028	49 800	37 320

(1) L'augmentation de capital par souscription de droits préférentiels réalisée en octobre 2009 a conduit, conformément à la réglementation en vigueur et pour tenir compte du détachement d'un Droit Préférentiel de Souscription (DPS), à l'ajustement du nombre et des prix d'exercices des options non encore exercées.

Actions de performance

Dans le cadre du Plan Global d'Intéressement en Actions mis en œuvre au bénéfice des catégories de salariés décrites dans la note annexe 7.e ci-dessus, MM. Philippe Bordenave et François Villeroy de Galhau ont reçu des actions de performance intégralement conditionnelles.

Société émettrice du Plan	BNP Paribas		BNP Paribas	
Date d'attribution du plan	05/03/10		04/03/11	
Date d'acquisition	05/03/13		04/03/14	
Date de disponibilité	06/03/15		04/03/16	
Conditions de performance	oui		oui	
	nombre d'actions	valorisation ⁽¹⁾	nombre d'actions	valorisation ⁽¹⁾
Philippe BORDENAVE	3 105	155 250	4 665	223 174
François VILLEROY de GALHAU	3 105	155 250	4 665	223 174
TOTAL	6 210	310 500	9 330	446 347

(1) Valorisation à la date d'attribution des actions selon la méthode décrite en note 7.e.

À noter qu'aucun mandataire social ne détient d'actions de performance disponibles au 31 décembre 2011.

Détention d'actions et conservation d'actions issues de levées d'options

Le Conseil d'administration a confirmé que le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués étaient tenus à conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions une quantité d'actions issues de levées d'options. Cette obligation de conservation est fixée à 50 % de la plus-value nette d'acquisition réalisée sur les options attribuées à compter du 1^{er} septembre 2008, date à laquelle il a été nommé mandataire social, pour M. Jean-Laurent Bonnafé. Cette obligation de conservation s'applique à MM. Philippe Bordenave et François Villeroy de Galhau pour les options qui leur seraient attribuées à compter du 1^{er} décembre 2011. Elle sera considérée comme remplie dès lors que les seuils définis ci-dessous au titre de la détention d'actions seront atteints au moyen d'actions issues de la levée d'options.

Le Conseil d'administration a décidé que MM. Baudouin Prot et Georges Chodron de Courcel restent tenus de détenir pendant la durée de leurs fonctions la quantité minimale de titres que le Conseil d'administration avait précédemment fixée à 80 000 actions pour M. Baudouin Prot et 30 000 actions pour M. Georges Chodron de Courcel. Il a également décidé que la quantité minimale de titres que M. Jean-Laurent Bonnafé sera tenu de détenir pendant la durée de ses fonctions sera portée de 30 000 actions à 80 000 actions soit un nombre d'actions identique à celui qui avait été fixé pour M. Baudouin Prot dans ses fonctions de Directeur Général. La mise en conformité avec cette obligation, sous forme de détention directe d'actions ou de parts de fonds du Plan d'Épargne Entreprise intégralement investies en actions BNP Paribas, devra être réalisée par M. Jean-Laurent Bonnafé au plus tard le 1^{er} décembre 2014, soit trois années après sa nomination en qualité de Directeur Général.

Le Conseil d'administration a arrêté en considération de leur rémunération respective la quantité minimale de titres que MM. Philippe Bordenave et François Villeroy de Galhau devront détenir pendant la durée de leurs fonctions sous forme d'actions ou de parts de fonds du Plan d'Épargne Entreprise intégralement investies en actions BNP Paribas. Il a fixé cette quantité minimale à 30 000 titres pour M. Philippe Bordenave et à 20 000 titres pour M. François Villeroy de Galhau. La mise en conformité avec cette obligation devra être réalisée au plus tard le 1^{er} décembre 2016.

Rémunération et avantages sociaux bénéficiant aux administrateurs salariés élus

L'ensemble des rémunérations versées en 2011 aux administrateurs salariés élus par le personnel s'est élevé au prorata de leur présence à 155 426 euros (99 785 euros en 2010), y compris 53 763 euros au titre de l'indemnité de fin de carrière d'un administrateur ayant fait valoir ses droits à la retraite et à l'exclusion des jetons de présence liés à leur mandat. Les jetons de présence versés en 2011 aux administrateurs salariés élus par le personnel se sont élevés au total à 93 346 euros (91 945 euros en 2010). Ils ont été versés directement à leurs organisations syndicales.

Les administrateurs salariés élus par le personnel bénéficient des dispositifs offerts à tous les collaborateurs de BNP Paribas SA en matière d'assurance - décès et invalidité et de Garantie Vie Professionnelle Accidents ainsi qu'une couverture en remboursement des frais de santé. Le montant total des primes versées par BNP Paribas à ces régimes en 2011 pour le compte de ces administrateurs salariés élus a été de 1 746 euros (1 619 euros en 2010).

Les administrateurs salariés élus bénéficient du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant total des cotisations versées par BNP Paribas à ce régime en 2011 pour le compte de ces mandataires sociaux a été de 717 euros (706 euros en 2010). Ils bénéficient également des compléments bancaires résultant de l'accord professionnel entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994.

Prêts, avances et garanties accordés aux mandataires sociaux

Au 31 décembre 2011, le montant des prêts en cours consentis directement ou indirectement aux mandataires sociaux s'élève à 3 416 297 euros (3 286 908 euros au 31 décembre 2010), il correspond à la somme des prêts accordés aux mandataires sociaux de BNP Paribas ainsi qu'à leurs conjoints. Ces prêts constitutifs d'opérations courantes ont été consentis à des conditions normales.

8.f RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIÉES

Les autres parties liées au groupe BNP Paribas sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, ainsi que les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel (exception faite des régimes multi-employeurs et intersectoriels).

Les transactions opérées entre BNP Paribas et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

Relations entre les sociétés consolidées du Groupe

La liste des sociétés consolidées du groupe BNP Paribas est présentée dans la note 8.b « Périmètre de consolidation ». Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux suivants les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint (consolidation par intégration proportionnelle) pour la part non éliminée en consolidation, et celles sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, mises en équivalence.

► ENCOURS DES OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

En millions d'euros, au	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence
ACTIFS				
Prêts, avances et titres				
Comptes ordinaires	29	40	91	456
Prêts	4 058	3 082	4 111	1 240
Titres	312	17	195	77
Opérations de location-financement	6	-	5	-
Titres détenus en portefeuille autre que de négoce	479	2	550	850
Actifs divers	11	110	3	67
TOTAL	4 895	3 251	4 955	2 690
PASSIF				
Dépôts				
Comptes ordinaires	94	2 212	102	1 811
Autres emprunts	88	79	69	44
Dettes représentées par un titre	67	32	65	177
Passifs divers	11	14	17	28
TOTAL	260	2 337	253	2 060
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE				
Engagements de financement donnés	795	581	777	568
Engagements de garantie donnés	153	73	120	185
TOTAL	948	654	897	753

En outre, dans le cadre de son activité de banque de financement et d'investissement, le Groupe effectue également avec ces parties liées des opérations de négoce aux conditions de marché sur instruments financiers dérivés (swaps, options, contrats à terme...) et sur des instruments financiers émis par celles-ci (actions, titres obligataires...).

► ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

En millions d'euros	Exercice 2011		Exercice 2010	
	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence
Intérêts et produits assimilés	145	93	122	115
<i>Intérêts et charges assimilés</i>	(4)	(45)	(5)	-
Commissions (produits)	18	314	20	120
<i>Commissions (charges)</i>	(60)	(28)	(65)	(46)
Prestations de services rendues	1	72	5	54
<i>Prestations de services reçues</i>	-	(96)	-	(344)
Loyers perçus	2	7	2	28
TOTAL	102	317	79	(73)

Entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi consentis au personnel

Les principaux avantages postérieurs à l'emploi sont constitués par les indemnités de fin de carrière et les plans de retraites supplémentaires à prestations définies ou à cotisations définies.

En Belgique, BNP Paribas Fortis finance certains régimes de pension auprès de la compagnie d'assurance AG Insurance dans laquelle le groupe BNP Paribas est actionnaire pour 18,73 %.

Pour les autres entités à l'étranger, la gestion des plans d'avantages postérieurs à l'emploi est pour l'essentiel réalisée par des organismes de gestion ou des compagnies d'assurance indépendants et ponctuellement par des sociétés du Groupe, en particulier BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Assurance, Bank of the West et First Hawaiian Bank. En Suisse, une fondation dédiée gère les plans de retraite bénéficiant au personnel de BNP Paribas Suisse.

Au 31 décembre 2011, la valeur des actifs des plans gérés par des sociétés contrôlées par le Groupe ou sur lesquelles celui-ci exerce une influence notable s'élève à 3 164 millions d'euros (3 111 millions d'euros

au 31 décembre 2010). Le montant des prestations perçues (notamment des frais de gestion et de conservation d'actifs) par des sociétés du Groupe au titre de l'exercice 2011 s'élève à 4,1 millions d'euros (4,3 millions d'euros au titre de l'exercice 2010).

8.g ÉCHÉANCIER PAR MATURITÉ

Le tableau qui suit présente les soldes au bilan des actifs et passifs financiers par date d'échéance contractuelle. L'échéance des actifs et passifs financiers évalués en valeur de marché par résultat relevant du portefeuille de transaction est réputée « non déterminée » dans la mesure où ces instruments financiers sont destinés à être cédés ou remboursés avant la date de leur maturité contractuelle. Les actifs financiers à revenu variable disponibles à la vente, les instruments de dérivés de couverture, les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux et les dettes subordonnées perpétuelles sont également réputés à échéance « non déterminée ». Les provisions techniques des sociétés d'assurance, pour l'essentiel considérées comme des dépôts à vue, ne sont pas reprises dans ce tableau.

En millions d'euros, au 31 décembre 2011	Non déterminé	Non JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Caisse, Banques centrales et CCP		58 382						58 382
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	820 463							820 463
Instruments financiers dérivés de couverture	9 700							9 700
Actifs financiers disponibles à la vente	17 479		5 581	13 589	17 681	50 398	87 740	192 468
Prêts et créances sur établissements de crédit	-	16 117	11 244	8 304	3 182	7 966	2 556	49 369
Prêts et créances sur la clientèle	-	55 011	57 993	56 878	72 762	198 788	224 402	665 834
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4 060							4 060
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			-	299	212	4 188	5 877	10 576
ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	851 702	129 510	74 818	79 070	93 837	261 340	320 575	1 810 852
Banques centrales et CCP		1 231						1 231
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	723 492		513	2 167	6 131	22 644	7 848	762 795
Instruments financiers dérivés de couverture	14 331							14 331
Dettes envers les établissements de crédit		21 234	49 429	21 475	6 159	42 282	8 575	149 154
Dettes envers la clientèle		319 719	126 907	31 467	27 547	27 030	13 614	546 284
Dettes représentées par un titre			28 020	31 856	27 896	49 713	20 301	157 786
Dettes subordonnées	3 507		23	445	2 360	5 325	8 023	19 683
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	356							356
PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	741 686	342 184	204 892	87 410	70 093	146 994	58 361	1 651 620

En millions d'euros, au 31 décembre 2010	Non déterminé	JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Caisse, banques centrales et CCP		33 568						33 568
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	832 945							832 945
Instruments financiers dérivés de couverture	5 440							5 440
Actifs financiers disponibles à la vente	17 397		6 734	10 629	29 947	56 659	98 592	219 958
Prêts et créances sur établissements de crédit	-	12 949	14 577	7 714	7 381	8 591	11 506	62 718
Prêts et créances sur la clientèle	12	56 314	62 104	56 170	75 625	209 000	225 461	684 686
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 317							2 317
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			-	281	54	5 729	7 709	13 773
ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	858 111	102 831	83 415	74 794	113 007	279 979	343 268	1 855 405
Banques centrales et CCP		2 123						2 123
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	674 280		539	2 491	9 917	25 800	12 078	725 105
Instruments financiers dérivés de couverture	8 480							8 480
Dettes envers les établissements de crédit		28 248	86 138	20 586	11 357	13 238	8 418	167 985
Dettes envers la clientèle		337 186	139 416	38 018	21 202	26 575	18 517	580 913
Dettes représentées par un titre			39 224	54 288	50 891	48 228	16 037	208 669
Dettes subordonnées	3 316		-	41	471	8 610	12 312	24 750
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	301							301
PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	686 377	367 557	265 317	115 424	93 838	122 451	67 362	1 718 326

Les engagements de financement et de garantie donnés qui s'élevaient respectivement à 253 298 millions d'euros et 106 096 millions d'euros au 31 décembre 2011 (314 731 millions d'euros et 102 563 millions d'euros au 31 décembre 2010) ont pour l'essentiel une date de tirage à vue.

8.h VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2010. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée, et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité de BNP Paribas ;
- la plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte, pour les besoins de la gestion des activités de banque commerciale qui utilisent les instruments financiers correspondants ;
- la réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente ;
- enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du groupe BNP Paribas.

En millions d'euros, au	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Valeur au bilan ⁽¹⁾	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan ⁽¹⁾	Valeur de marché estimée
ACTIFS FINANCIERS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	46 369	49 316	62 718	63 868
Prêts et créances sur la clientèle	665 834	683 398	684 686	702 077
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10 576	11 135	13 773	14 487
PASSIFS FINANCIERS				
Dettes envers les établissements de crédit	149 154	149 879	167 985	168 360
Dettes envers la clientèle	546 284	547 992	580 913	581 894
Dettes représentées par un titre	157 786	154 419	208 669	208 921
Dettes subordonnées	19 683	16 243	24 750	23 649

(1) La valeur au bilan n'inclut pas la réévaluation des portefeuilles d'instruments financiers faisant l'objet d'une relation de couverture de valeur, inscrite au 31 décembre 2011 dans le poste « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » à l'actif pour 4 060 millions d'euros et au passif pour 356 millions d'euros (respectivement 2 317 millions d'euros et 301 millions d'euros au 31 décembre 2010).

La valeur de marché d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normales.

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs au sein du groupe BNP Paribas : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. À défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. La valeur de marché retenue pour les prêts, les dettes et les actifs détenus jusqu'à l'échéance dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ou dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptabilisée.

8.i PASSIF ÉVENTUEL : PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Plusieurs banques algériennes et internationales, dont BNP Paribas El Djazair, filiale de BNP Paribas SA, font l'objet de poursuites pour des erreurs de traitement administratif de dossiers de commerce international. Mise en cause dans sept affaires pour infraction à la réglementation des changes devant les juridictions algériennes, BNP Paribas El Djazair a été condamnée en première instance à un total d'amendes de l'ordre de 200 millions d'euros, pour ensuite obtenir devant la cour d'appel trois relaxes dont l'une portant sur l'amende la plus significative de 150 millions d'euros, pendant que deux autres décisions d'appel intervenues en 2008, et une en 2009, ont confirmé à hauteur de 52 millions d'euros les condamnations de première instance. L'ensemble de ces arrêts a fait l'objet de pourvois en cassation qui sont suspensifs sous l'empire du droit algérien. BNP Paribas El Djazair continue à se défendre vigoureusement devant les juridictions algériennes pour voir reconnaître sa bonne foi vis-à-vis de l'administration qui n'a subi aucun préjudice.

Le 27 juin 2008, la République d'Irak a intenté une action en justice à New York à l'encontre d'environ 90 sociétés internationales ayant participé au programme « pétrole contre nourriture », dont BNP Paribas en sa qualité de teneur du compte « pétrole contre nourriture » pour le compte des Nations Unies. La plainte prétend, notamment, que les défendeurs se sont entendus pour frauder le programme « pétrole contre nourriture », privant ainsi le peuple irakien de plus de 10 milliards de dollars d'aliments, de médicaments et autres fournitures humanitaires. La plainte prétend également que BNP Paribas aurait agi en violation de ses supposées obligations fiduciaires et contractuelles au titre de l'accord de services bancaires entre BNP Paribas et l'Organisation des Nations Unies. La plainte a été déposée dans le cadre de la loi américaine RICO (Racketeer Influenced and Corrupt Organizations Act) qui prévoit le triplement des dommages et intérêts si de tels dommages et intérêts viennent à être accordés. Les défendeurs, dont BNP Paribas, ont déposé une demande d'irrecevabilité de l'ensemble de la plainte sur divers fondements juridiques. Les échanges sur le fond devront être programmés pour courant 2012.

Dans le cadre de discussions avec le US Department of Justice et le New York County District Attorney's Office, la Banque a initié une revue interne rétrospective de certains paiements en dollars US impliquant des Etats ou des personnes morales ou physiques qui pourraient être soumises aux sanctions économiques édictées par les lois américaines, afin de vérifier si la Banque s'est conformée aux lois en questions dont notamment les règles de l'Office of Foreign Assets Control dans ses activités. Il est à noter que des revues similaires ont été engagées dans nombre d'institutions dans le cadre d'enquêtes relatives aux manquements réels ou supposés à la réglementation afférente aux sanctions économiques, qui ont pu conduire à des accords transactionnels comprenant notamment le paiement d'amendes ou de pénalités significatives en fonction des circonstances propres à chaque situation.

Le liquidateur de la société Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (ci-après « BLMIS ») a intenté un certain nombre de recours contre la Banque et certaines de ses filiales, auprès du tribunal des faillites américain (United States Bankruptcy Court Southern District of New York). Ces recours, connus sous le nom de demandes de « clawback », s'apparentent aux divers recours introduits par le liquidateur de BLMIS à l'encontre de nombreuses institutions, et vise au recouvrement de fonds prétendument transférés aux entités du groupe BNP Paribas par BLMIS ou indirectement par le biais de fonds liés à BLMIS et dans lesquels des entités du groupe BNP Paribas

détenaient des participations. Le liquidateur de BLMIS prétend qu'en vertu du droit fédéral américain des procédures collectives et du droit de l'État de New York, les paiements effectués en faveur des entités du groupe BNP Paribas sont nuls et recouvrables. Au total, ces recours visent au recouvrement d'une somme d'environ 1,2 milliard de dollars américains. BNP Paribas dispose d'arguments très solides à opposer à ces recours, et se défend vigoureusement dans ces instances.

D'autres litiges et enquêtes relatifs à la restructuration du groupe Fortis devenu Ageas, dont Fortis Banque ne fait actuellement plus partie, sont en cours. Que Fortis Banque, devenu BNP Paribas Fortis soit ou non partie

aux procédures, il ne peut être exclu que les actions en justice introduites ou qui pourraient résulter des litiges et des enquêtes en cours ne vise à obtenir de l'argent de BNP Paribas Fortis, et par là même du groupe BNP Paribas. BNP Paribas opposera une ferme résistance à d'éventuelles tentatives de ce genre.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, dont la société ait connaissance, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société ni du Groupe.

8.j HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Au titre de l'exercice 2011 <i>Montant hors taxe, en milliers d'euros</i>	Deloitte		PricewaterhouseCoopers		Mazars		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés dont :								
Émetteur	3 639	19 %	4 505	25 %	1 230	12 %	9 374	18 %
Filiales consolidées	10 775	55 %	9 625	53 %	8 927	84 %	29 327	61 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes dont :								
Émetteur	348	2 %	986	5 %	121	1 %	1 455	4 %
Filiales consolidées	535	3 %	1 815	10 %	332	3 %	2 682	6 %
Total audit	15 297	79 %	16 931	93 %	10 610	100 %	42 838	89 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales consolidées par intégration globale et proportionnelle								
Juridiques, fiscal, social	20	0 %	54	1 %	2	0 %	76	0 %
Autres	4 047	21 %	1 133	6 %	47	0 %	5 227	11 %
Total autres prestations	4 067	21 %	1 187	7 %	49	0 %	5 303	11 %
TOTAL HONORAIRES	19 364	100 %	18 118	100 %	10 659	100 %	48 141	100 %

Au titre de l'exercice 2010 <i>Montant hors taxe, en milliers d'euros</i>	Deloitte		PricewaterhouseCoopers		Mazars		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés dont :								
Émetteur	4 162	17 %	4 438	22 %	1 187	11 %	9 787	18 %
Filiales consolidées	10 641	45 %	10 157	51 %	8 654	84 %	29 452	55 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes dont :								
Émetteur	253	1 %	451	2 %	202	2 %	906	2 %
Filiales consolidées	2 229	10 %	3 836	19 %	190	2 %	6 255	11 %
Total audit	17 285	73 %	18 882	94 %	10 233	99 %	46 400	86 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales consolidées par intégration globale et proportionnelle								
Juridiques, fiscal, social	106	0 %	191	1 %	-	0 %	297	0 %
Autres	6 363	27 %	924	5 %	99	1 %	7 386	14 %
Total autres prestations	6 469	27 %	1 115	6 %	99	1 %	7 683	14 %
TOTAL HONORAIRES	23 754	100 %	19 997	100 %	10 332	100 %	54 083	100 %

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels de BNP Paribas SA, mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à 1 468 milliers d'euros au titre de l'exercice 2011 (2 325 milliers d'euros en 2010).

Les autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes comprennent principalement des diligences dans le cadre d'opérations financières, des avis sur l'approche définie pour la mise en œuvre de normes et de contrôles comptables, des travaux de revue de la conformité du dispositif de l'entité au regard de dispositions

réglementaires et des travaux de revue de la qualité du contrôle interne par rapport à des normes internationales (« ISAE 3402 », « SAS 70 »...) dans le cadre de prestations rendues aux clients, en particulier pour les Métiers Titres et Gestion d'actifs.

En outre, le montant relatif aux autres prestations rendues par les réseaux aux filiales consolidées correspond par l'essentiel à des services effectués par Deloitte au bénéfice des entités luxembourgeoises dans le cadre des réorganisations d'activités consécutives au rapprochement des entités BNP Paribas et BGL BNP Paribas.

4.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2011

Deloitte & Associés

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Aux Actionnaires

BNP Paribas

16, boulevard des Italiens

75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de BNP Paribas, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, marqué par une crise économique et une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Provisionnement des risques de crédit et de contrepartie

Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 1.c.5, 2.f, 4, 5.f et 5.g de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des expositions, au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et de portefeuille, notamment en ce qui concerne le risque souverain grec.

Valorisation des instruments financiers

Votre société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions et l'appréciation de la pertinence de la qualification en opérations de couverture. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination du caractère inactif d'un marché, aux conditions de reclassement des instruments financiers, à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés.

Dépréciations relatives aux actifs disponibles à la vente

Votre société comptabilise des dépréciations sur des actifs disponibles à la vente lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou significative de la valeur de ces actifs (notes 1.c.5, 2.d et 5.c de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

Dépréciations relatives aux écarts d'acquisition

Votre société a procédé à des tests de dépréciation de valeur des écarts d'acquisition, qui ont conduit, le cas échéant, à la constatation de dépréciations au titre de cet exercice (notes 1.b.4 et 5.o de l'annexe). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, les principales hypothèses et paramètres utilisés, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

Impôts différés actif

Votre société a comptabilisé des impôts différés actif notamment au titre des déficits fiscaux reportables (notes 1.k, 2.g et 5.k de l'annexe). Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses ayant conduit à la reconnaissance de ces impôts différés.

Provisionnement des engagements sociaux

Votre société constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 1.h et 7.b de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 7 mars 2012

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Pascal Colin

PricewaterhouseCoopers Audit

Patrice Morot

Mazars

Guillaume Potel

5

PILIER 3

5.1	Champ d'application	211
	Périmètre prudentiel	211
	Filiales « significatives »	212
	Surveillance sur base individuelle du superviseur français	212
5.2	Gestion des risques	213
	Organisation de la gestion des risques	213
	Typologie des risques	214
5.3	Risques souverains	221
5.4	Gestion du capital et adéquation des fonds propres	223
	Fonds propres	223
	Exigences en fonds propres et actifs pondérés	224
	Adéquation des fonds propres	226
5.5	Risque de crédit	229
	Expositions au risque de crédit	229
	Politique de gestion du risque de crédit	230
	Diversification de l'exposition au risque de crédit	233
	Risque de crédit : approche IRBA	236
	Risque de crédit : approche standard	244
	Expositions en défaut, provisions et coût du risque	246
	Techniques de réduction du risque de crédit	249
5.6	Titrisation en portefeuille bancaire	251
	Méthodes comptables	251
	Dispositif de gestion des risques en matière de titrisation	252
	Activité de BNP Paribas en matière de titrisation	252
	Expositions titrisées	254
	Positions de titrisation	256
5.7	Risque de contrepartie	261
	Valeur exposée au risque	261
	Valeur exposée au risque par type d'approche	263
	Exigences en fonds propres par type d'approche	263

5.8	Risque de marché	264
	Risque de marché relatif aux activités de transactions sur instruments financiers	264
	Risque de marché relatif aux activités bancaires	272
5.9	Risque de liquidité et de refinancement	277
	La politique de gestion du risque de liquidité	277
	Les dispositifs de pilotage et de surveillance du risque de liquidité	278
	Expositions en 2011	279
	Les techniques de réduction des risques	279
5.10	Risque opérationnel	280
	Politique de couverture et de réduction des risques	280
	Approches retenues et périmètres respectifs	283
	Exposition du groupe BNP Paribas au risque opérationnel	284
	Exigences en fonds propres par type d'approche	285
	Réduction du risque via les techniques d'assurance	285
5.11	Risque de non-conformité et de réputation	285
5.12	Risques d'assurance	286
	Risques financiers	286
	Risques de souscription d'assurance	287
	Annexes : Informations relatives aux exigences en fonds propres pour les filiales « significatives »	288
	BNP PARIBAS FORTIS	289
	BNL	290
	BancWest	291
	Personal Finance	292
	BNP Paribas Suisse SA	293

Le troisième pilier de l'accord de Bâle relatif à la discipline de marché consiste à enrichir les prescriptions minimales de fonds propres (Pilier 1) et le processus de surveillance prudentielle (Pilier 2) par un ensemble de données venant compléter la communication financière. L'objectif de cette communication est de permettre aux acteurs de marché d'apprécier des éléments d'informations essentiels sur le champ d'application, les fonds propres, les expositions aux différents types de risques, les procédures d'évaluation des risques et, par conséquent, l'adéquation des fonds propres de l'établissement à son profil de risque.

Le présent chapitre répond d'une part aux exigences du titre IX de l'arrêté du 20 février 2007⁽¹⁾ relatif aux exigences de fonds propres applicables

aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement qui s'applique (cf. article 1) sur une base consolidée à BNP Paribas, et d'autre part aux exigences des normes comptables relatives à la nature et à l'étendue des risques. Les informations présentées au titre du Pilier 3 ne sont pas soumises à un audit externe et n'ont donc pas fait l'objet de vérification par les Commissaires aux comptes du Groupe. Toutefois, certaines informations requises par les normes comptables IFRS 7, IFRS 4 et IAS 1 sont incluses dans ce chapitre et couvertes par l'opinion des Commissaires aux comptes sur les États financiers consolidés. Ces informations sont identifiées par la mention « [Audité] » et doivent être lues comme faisant partie intégrante des notes annexes aux États financiers consolidés.

5.1 Champ d'application

Le champ d'application du périmètre prudentiel tel qu'il est défini dans l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres est

différent de celui du périmètre de consolidation comptable dont la composition relève de l'application des normes IFRS.

PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL

Conformément à la réglementation bancaire française⁽²⁾, un périmètre prudentiel est défini par le groupe BNP Paribas pour l'exercice de la surveillance sur base consolidée des ratios de gestion.

Ce périmètre prudentiel est décrit dans la note annexe 8.b aux États financiers. On notera en particulier que :

- les sociétés d'assurance sont mises en équivalence et font l'objet d'une déduction des fonds propres prudentiels Tier 1 conformément au règlement CRBF 90-02 modifié par l'arrêté du 20 février 2007 ;

- les opérations de cession d'actifs ou de risques sont appréciées au regard de la nature du transfert des risques qui en résulte ; ainsi les véhicules de titrisation sont exclus du périmètre prudentiel, dans la mesure où l'opération de titrisation concernée est jugée efficace, c'est-à-dire apportant un transfert de risques significatif ;

Les principes de consolidation comptable et le périmètre de consolidation propre à chacune des méthodes de consolidation comptable utilisées sont décrits respectivement dans les notes annexes 1.b et 8.b relatives aux États financiers consolidés.

(1) Arrêté du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie du 20 février 2007, modifié par les arrêtés du 19 octobre 2007, du 11 septembre 2008, du 29 octobre 2009, du 25 août 2010, du 13 décembre 2010 et du 23 novembre 2011.

(2) Règlement CRBF 2000-03 du 6 septembre 2000.

Le Groupe détient des participations supérieures à 10 % du capital dans des établissements de crédit et établissements financiers. La liste suivante présente les participations supérieures à cinquante millions d'euros au 31 décembre 2011 :

BNP Paribas Malaysia Berhad

Crédit Logement

Instituto per il Credito Sportivo

Margaret, Inc.

Sicovam Holding

En raison du caractère d'établissements de crédit et financiers des entités concernées, ces participations font l'objet d'une déduction des fonds propres prudentiels au 31 décembre 2011.

FILIALES « SIGNIFICATIVES »

Des informations agrégées sur le montant des exigences de fonds propres des sous-groupes et filiales significatifs de BNP Paribas en contribution au Groupe sont présentées en annexe.

Au regard du seuil de significativité retenu (actifs pondérés supérieurs au seuil de 3 % des actifs pondérés du Groupe), les sous-groupes suivants sont considérés comme « significatifs » au 31 décembre 2011 :

- BNP Paribas Fortis ;
- Banca Nazionale del Lavoro (BNL) ;
- BancWest ;
- BNP Paribas Personal Finance.

Les montants d'actifs pondérés publiés correspondent au périmètre sous-consolidé de ces quatre sous-groupes. Les informations relatives aux périmètres concernés sont décrites dans la note annexe 8.b aux États financiers sous les rubriques respectives : BeLux Retail Banking, Banque de Détail en Italie (BNL banca commerciale), Banque de Détail aux États-Unis et BNP Paribas Personal Finance. Il existe pour ces quatre sous-groupes des différences entre le périmètre de consolidation et le périmètre prudentiel telles que mentionnées en section 5.1.

SURVEILLANCE SUR BASE INDIVIDUELLE DU SUPERVISEUR FRANÇAIS

Sur la base des principes énoncés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel, et des échanges intervenus entre BNP Paribas et son autorité, les entités BNP Paribas Personal Finance et BNP Paribas Home Loan SFH font l'objet

d'une surveillance sur base individuelle par le Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

5.2 Gestion des risques [Audité]⁽¹⁾

L'appétit au risque est défini comme le niveau de risque par type de risques que BNP Paribas est prêt à prendre dans le cadre de sa stratégie.

À l'échelle du Groupe, l'appétit au risque se traduit par :

- des principes et des indicateurs d'appétit au risque définis selon quatre catégories :
 - rentabilité et croissance ajustées du risque,
 - adéquation des fonds propres,
 - financement et liquidité,
 - concentration ;
- des principes qualitatifs régissant les risques par nature difficilement quantifiables, tels que le risque de réputation ou certains risques opérationnels, ou des décisions prises dans le cadre des différents forums de risque de niveau Direction Générale.

L'appétit au risque définit ainsi la tolérance globale au risque à moyen et long terme de BNP Paribas et permet :

- de définir de manière explicite et prospective le profil de risque souhaité par la Banque ;
- d'orienter les activités de la Banque dans les limites de l'appétit au risque défini et d'améliorer la cohérence des pratiques de risques au sein du Groupe ;
- de suivre le profil de risque, contribuant ainsi à une gestion proactive, maîtrisée et optimisée des risques, du capital et de la liquidité ;

- de faciliter le dialogue avec le Conseil d'administration et les autorités de supervision.

Les mesures de risques produites par BNP Paribas relatives à ses activités bancaires sont conformes aux méthodes homologuées par le superviseur bancaire au titre du Pilier 1. Le périmètre ainsi couvert (dit périmètre prudentiel) est décrit en section 5.1.

Depuis l'intégration au périmètre du groupe BNP Paribas des entités du sous-groupe Fortis en 2009 et le lancement des chantiers de convergence des systèmes de notations appliquées au sein du Groupe, la convergence des méthodologies est soumise à une procédure élaborée avec l'Autorité de Contrôle Prudentiel, le superviseur français (*home*) devant parvenir avec ses homologues locaux (*host*), principalement les superviseurs belge et luxembourgeois, à l'homologation de méthodologies communes. En attendant la finalisation des travaux de convergence, le Groupe applique une approche hybride pour le calcul des actifs pondérés, en se reposant, selon les périmètres concernés, sur les méthodes homologuées par les régulateurs français, belge ou luxembourgeois.

Les éléments présentés dans ce chapitre reflètent l'intégralité des risques portés par le Groupe, dont la mesure est conduite de la manière la plus homogène possible.

En complément des informations relatives aux risques relevant de la surveillance prudentielle bancaire, BNP Paribas produit une information sur les risques liés à ses activités d'assurance dans la section 5.12 « Risques d'assurance ».

ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est inhérente à l'activité bancaire et constitue l'un des fondements du fonctionnement du groupe BNP Paribas. La responsabilité de son contrôle, de sa mesure et plus généralement de sa supervision est pour l'essentiel confiée à une fonction dédiée, Group Risk Management (GRM), indépendante des Pôles, Métiers ou Territoires et rapportant directement à la Direction Générale. La fonction Conformité Groupe (CG), suit le risque opérationnel sur délégation de GRM responsable de l'ensemble de la filière risques, et le risque de réputation dans le cadre de ses missions de contrôle permanent.

Si la responsabilité première de la gestion des risques demeure celle des Pôles et Métiers qui les proposent, GRM a pour mission de s'assurer que les risques finalement pris par la Banque sont compatibles avec ses politiques de risques et ses objectifs de rentabilité et de notation. GRM et CG exercent un contrôle permanent des risques, le plus souvent a priori, nettement différencié de celui de l'Audit Interne qui intervient de façon périodique et a posteriori. GRM communique régulièrement au Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité du Conseil d'administration de la Banque ses principaux constats et l'informe sur les méthodes de mesure qu'elle met en œuvre pour apprécier et consolider les risques au niveau du Groupe. CG informe le même Comité des sujets inhérents à sa mission et en particulier ceux concernant le risque opérationnel, la sécurité financière, le risque de réputation et le contrôle permanent.

GRM couvre les risques induits par les activités du Groupe et intervient à tous les niveaux de la chaîne de prise et de suivi du risque. Ses missions permanentes consistent notamment à formuler des recommandations en matière de politiques de risques, à analyser le portefeuille de crédit avec une vision prospective, à approuver les crédits aux entreprises et les limites des activités de transaction, à garantir la qualité et l'efficacité des procédures de suivi, à définir ou valider les méthodes de mesure des risques et à assurer la collecte exhaustive et fiable des risques pour la Direction Générale. Enfin, il lui revient de vérifier que toutes les conséquences en termes de risques du lancement d'activités ou produits nouveaux ont été évaluées de façon adéquate. Cet examen repose sur l'implication conjointe du Métier promoteur et de l'ensemble des fonctions concernées (Affaires Fiscales Groupe, Affaires Juridiques Groupe, Finances-Développement Groupe, Conformité Groupe, Technologies et Processus), GRM veillant à la qualité de l'exercice de validation : analyse de l'inventaire des risques et des moyens mis en œuvre pour les minimiser, définition des conditions minimales à réunir pour assurer un développement sain de l'activité. CG intervient de façon identique pour ce qui concerne les risques opérationnels et le risque de réputation. CG joue un rôle tout particulier de surveillance et de reporting de l'activité de validation des nouveaux produits, des nouvelles activités et des transactions exceptionnelles.

(1) Dans le rapport de gestion, les informations identifiées par la mention « Audité » sont des informations qui font partie intégrante des notes annexes aux États financiers consolidés au titre des informations requises par IFRS 7, IFRS 4 et IAS 1, et sont couvertes par l'opinion des Commissaires aux comptes sur les États financiers consolidés.

TYPLOGIE DES RISQUES

La typologie des risques retenue par BNP Paribas évolue au rythme des travaux méthodologiques et des exigences réglementaires.

La totalité des types de risques repris ci-après est gérée par BNP Paribas. Néanmoins, par leur caractère spécifique, deux d'entre eux ne conduisent pas à l'identification d'un besoin en capital dédié, dans la mesure où ils se manifestent par une variation du cours de Bourse supportée directement par les actionnaires et pour laquelle le capital de BNP Paribas ne constitue pas une protection.

Ainsi le risque de réputation revêt un caractère contingent aux autres risques et, pour ses effets autres que de rumeur de marché conduisant à une variation du cours, est considéré dans l'estimation des pertes encourues au titre des autres types de risques.

De même le risque stratégique, qui résulte des choix stratégiques que la Banque rend publics au moyen de sa communication financière, et qui peut se traduire par une variation du cours de Bourse, relève des dispositifs de gouvernance au plus haut niveau, et incombe à l'actionnaire.

Les modalités d'application des définitions réglementaires conformes à la doctrine développée par les accords de Bâle (International Convergence of Capital Measurement and Capital Standard), sont reprises dans les sections 5.4 à 5.9 de ce chapitre.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de pertes sur des créances de la Banque, existantes ou potentielles du fait d'engagements donnés, lié à la migration de la qualité de crédit de ses débiteurs, pouvant aller jusqu'à se matérialiser par le défaut de ces derniers. L'évaluation de cette probabilité de défaut et celle de la récupération attendue en cas de défaut sont les éléments essentiels de la mesure de la qualité du crédit.

Le risque de crédit au niveau d'un portefeuille intègre le jeu des corrélations entre les valeurs des créances qui le composent.

RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie est la manifestation du risque de crédit à l'occasion d'opérations de marché, d'investissements ou de règlements où la Banque est potentiellement exposée au défaut de sa contrepartie : c'est un risque bilatéral sur un tiers avec lequel une ou plusieurs transactions de marché ont été conclues. Son montant varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur potentielle future des transactions concernées.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque de perte de valeur provoqué par une évolution défavorable des prix ou des paramètres de marché, que ces derniers soient directement observables ou non.

Les paramètres de marché observables sont, sans que cette liste soit exhaustive, les taux de change, les cours des valeurs mobilières et des matières premières négociables (que le prix soit directement coté ou obtenu par référence à un actif similaire), le prix de dérivés sur un marché organisé, le prix d'autres actifs marchands ainsi que tous les paramètres qui peuvent être induits de cotations de marché comme les taux d'intérêt,

les marges de crédit, les volatilités ou les corrélations implicites ou d'autres paramètres similaires.

Les paramètres non observables sont entre autres ceux fondés sur des hypothèses de travail tels que les paramètres de modèle ou sur l'analyse statistique ou économique non corroborée par des informations de marché.

L'absence de liquidité est un facteur important de risque de marché. En cas de restriction ou de disparition de la liquidité, un instrument ou un actif marchand peut ne pas être négociable ou ne pas l'être à sa valeur estimée, par exemple du fait d'une réduction du nombre de transactions, de contraintes juridiques ou encore d'un fort déséquilibre de l'offre et de la demande de certains actifs.

RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant de processus internes défectueux ou inadaptés ou d'événements externes, qu'ils soient de nature délibérée, accidentelle ou naturelle. Sa gestion repose sur l'analyse de l'enchaînement cause - événement - effet.

Les processus internes sont notamment ceux impliquant le personnel et les systèmes informatiques. Les inondations, les incendies, les tremblements de terre, les attaques terroristes, etc., sont des exemples d'événements externes. Les événements de crédit ou de marché comme les défauts ou les changements de valeur n'entrent pas dans le champ d'analyse du risque opérationnel.

Le risque opérationnel recouvre les risques de ressources humaines, les risques juridiques, les risques fiscaux, les risques liés aux systèmes d'information, les risques de production et les risques inhérents à l'information financière publiée ainsi que les conséquences pécuniaires éventuelles du risque de non-conformité et du risque de réputation.

Risque de non-conformité et de réputation

Le risque de non-conformité est défini dans la réglementation française comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, assorti de pertes financières significatives, qui naissent du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises, notamment, en application des orientations de l'organe délibérant.

Par définition, ce risque est un sous-ensemble du risque opérationnel. Cependant, certains impacts liés au risque de non-conformité peuvent représenter davantage qu'une pure perte de valeur économique et peuvent nuire à la réputation de l'établissement. C'est pour cette raison que la Banque traite le risque de non-conformité en tant que tel.

Le risque de réputation est le risque d'atteinte à la confiance que portent à l'entreprise ses clients, ses contreparties, ses fournisseurs, ses collaborateurs, ses actionnaires, ses superviseurs ou tout autre tiers dont la confiance, à quelque titre que ce soit, est une condition nécessaire à la poursuite normale de l'activité.

Le risque de réputation est essentiellement un risque contingent à tous les autres risques encourus par la Banque.

Précisions concernant les définitions des risques

En dépit de l'abondante littérature sur la classification des risques et l'apparition de définitions généralement reconnues, notamment du fait de la réglementation, il n'existe pas de classification exhaustive des risques auxquels une banque est exposée. La compréhension de la nature exacte des risques et de la façon dont ils se combinent entre eux progresse. L'interaction entre les risques ne fait pas encore l'objet d'une quantification mais est appréhendée dans le cadre des scénarii de crise globaux. Les commentaires suivants visent à préciser l'état de la réflexion du Groupe en la matière.

■ Risque de marché et risque de crédit et de contrepartie

Dans les portefeuilles de négoce obligataire, les instruments de crédit sont valorisés sur la base des taux obligataires et des marges de crédit, lesquels sont considérés comme des paramètres de marché au même titre que les taux d'intérêt ou les taux de change. Le risque sur le crédit de l'émetteur de l'instrument est ainsi un composant du risque de marché, appelé risque émetteur.

Le risque émetteur est une notion distincte du risque de contrepartie. Ainsi, dans le cas d'une opération sur des dérivés de crédit, le risque émetteur correspond au risque sur le crédit de l'actif sous-jacent alors que le risque de contrepartie représente le risque de crédit sur le tiers avec lequel le dérivé de crédit a été traité. Le risque de contrepartie est un risque de crédit, le risque émetteur est un risque de marché.

■ Risque opérationnel, risque de crédit et risque de marché

Le risque opérationnel s'extériorise à l'occasion de la défaillance ou de l'inadaptation d'un processus de traitement. Les processus peuvent être de toute nature : octroi de crédit, prise de risques de marché, mise en place d'opérations, surveillance des risques, etc.

À l'inverse, les décisions humaines prises dans les règles ne peuvent être, par principe, à l'origine d'un risque opérationnel, même si elles sont entachées d'une erreur de jugement.

Le risque résiduel, défini par la réglementation sur le contrôle interne comme étant celui d'une efficacité moindre qu'attendue des techniques de réduction du risque de crédit, est considéré comme relevant d'une défaillance opérationnelle et donc du risque opérationnel.

RISQUE DE GESTION ACTIF-PASSIF

Le risque de gestion actif-passif est le risque de perte de valeur lié aux décalages de taux, d'échéances et de nature entre les actifs et passifs. Pour les activités bancaires, ce risque s'analyse hors du portefeuille de négociation et recouvre essentiellement ce qui est appelé le risque global de taux. Pour les activités d'assurance, ce risque comprend également le risque de décalage lié à l'évolution de la valeur des actions et des autres actifs du fonds général tels que les actifs immobiliers.

RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE REFINANCEMENT

Le risque de liquidité et de refinancement est le risque que la Banque ne puisse pas honorer ses obligations à un prix acceptable en une place et une devise données.

RISQUE DE SOUSCRIPTION D'ASSURANCE

Le risque de souscription d'assurance est le risque de perte résultant d'une évolution défavorable de la sinistralité des différents engagements d'assurance. Selon l'activité d'assurance (assurance-vie, prévoyance, ou rentes), ce risque peut être statistique, macro-économique, comportemental, lié à la santé publique ou à la survivance de

catastrophes. Il n'est pas la composante principale des risques liés à l'assurance-vie où les risques financiers sont prédominants.

RISQUE DE POINT MORT

Le risque de point mort correspond au risque de perte d'exploitation résultant d'un changement d'environnement économique entraînant une baisse des recettes, conjugué à une élasticité insuffisante des coûts.

RISQUE STRATÉGIQUE

Le risque stratégique est le risque que des choix stratégiques de la Banque se traduisent par une baisse du cours de son action.

RISQUE DE CONCENTRATION

Le risque de concentration et son corollaire, les effets de diversification, sont intégrés au sein de chaque risque notamment en ce qui concerne le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel via les paramètres de corrélation pris en compte par les modèles traitant de ces risques.

Le risque de concentration est apprécié au niveau du Groupe consolidé et du conglomérat financier qu'il représente.

SYNTHÈSE DES RISQUES

► RISQUES SUIVIS PAR LE GROUPE BNP PARIBAS

Risque susceptible d'affecter la solvabilité du Groupe	Risque susceptible d'affecter la valeur du Groupe (cours de Bourse)	Pilier 1		ICAAP ⁽⁵⁾ (Pilier 2)		Risque additionnel défini par BNP Paribas
		Risque couvert	Méthode d'évaluation et de gestion ⁽⁴⁾	Risque couvert	Méthode d'évaluation et de gestion ⁽⁴⁾	
Risque de crédit et de contrepartie		✓	Bâle 2.5	✓	Bâle 2.5	
Risque des participations sur actions		✓	Bâle 2.5	✓	Bâle 2.5	
Risque opérationnel		✓	Bâle 2.5	✓	Bâle 2.5	
Risque de marché		✓	Bâle 2.5	✓	Bâle 2.5	
Risque de concentration ⁽¹⁾				✓	Modèle interne	
Risque de gestion actif - passif ⁽²⁾				✓	Modèle interne	
Risque de point mort				✓	Modèle interne	
Risque des activités d'assurance ⁽³⁾ , y compris le risque de souscription					Modèle interne	✓
	Risque stratégique			✓	Procédures ; multiples boursiers	
					Règles quantitatives, qualitatives et stress tests	
	Risque de liquidité et de refinancement			✓		
	Risque de réputation			✓	Procédures	

(1) Le risque de concentration est géré au titre du risque de crédit chez BNP Paribas.

(2) Le risque de gestion actif-passif est essentiellement celui repris sous la terminologie de risque global de taux d'intérêt chez les régulateurs.

(3) Les risques des activités d'assurance sont hors du périmètre des activités bancaires ; les activités d'assurance comportent des risques de marché, opérationnel et de souscription.

(4) La directive CRD3, transposée en droit français par l'arrêté du 20 février 2007 modifié, met en œuvre la réglementation dite Bâle 2.5 pour la titrisation et le risque de marché. Les modifications introduites par CRD3 sont décrites dans les chapitres correspondants ci-après. Les méthodes d'évaluation restent inchangées pour les autres types de risques.

(5) Internal Capital Adequacy Assessment Process.

FACTEURS DE RISQUE

Risques propres à BNP Paribas et liés à l'industrie bancaire

Des conditions macro-économiques et de marché difficiles pourraient avoir un effet significatif défavorable sur les conditions dans lesquelles évoluent les établissements financiers et en conséquence sur la situation financière, les résultats et le coût du risque de la Banque.

Les métiers de la Banque, établissement financier d'envergure mondiale, sont très sensibles à l'évolution des marchés financiers et à l'environnement économique en Europe, aux États-Unis et dans le reste du monde. La Banque a été confrontée et pourrait être confrontée à nouveau à des dégradations significatives des conditions de marché et de l'environnement économique, qui pourraient résulter notamment de crises affectant la dette souveraine, les marchés de capitaux, le crédit ou la liquidité, de récessions régionales ou globales, de fortes fluctuations du prix des matières premières, des taux de change, des taux d'intérêt, de l'inflation ou de la déflation, de restructurations ou

défauts, de dégradation de la notation des dettes de sociétés ou d'États, ou encore d'événements géopolitiques (catastrophes naturelles, actes terroristes ou conflits armés). De telles perturbations, qui peuvent intervenir soudainement et dont les effets peuvent ne pas pouvoir être entièrement couverts, pourraient affecter de manière ponctuelle ou durable les conditions dans lesquelles évoluent les établissements financiers et avoir un effet défavorable sur la situation financière, les résultats et le coût du risque de la Banque.

Les marchés européens ont récemment connu des perturbations importantes liées aux incertitudes pesant sur la capacité de certains pays de la zone euro à refinancer leur dette ainsi que la volonté et la capacité des États de l'Union européenne et des organismes supranationaux à apporter une aide financière aux emprunteurs souverains concernés. Ces perturbations ont contribué à la contraction des marchés du crédit, à l'augmentation de la volatilité du taux de change de l'euro contre les autres devises significatives, et ont affecté les indices des marchés d'actions et créé de l'incertitude sur les perspectives économiques à court terme de certains États de l'Union européenne ainsi que la qualité des prêts bancaires aux emprunteurs souverains de ces États.

La Banque détient et peut à l'avenir être amenée à détenir d'importants portefeuilles de titres de dette émis par certains des États les plus touchés par la crise actuelle et a consenti des crédits et pourrait à l'avenir consentir des crédits, de montants significatifs, à des emprunteurs de ces États. Par ailleurs, la Banque se finance sur le marché interbancaire, ce qui l'expose indirectement aux risques liés à la dette souveraine détenue par d'autres institutions financières. De manière plus générale, la crise de la dette souveraine a indirectement affecté et peut continuer à affecter potentiellement de manière croissante, les marchés financiers, l'économie européenne et mondiale et de manière plus générale l'environnement dans lequel évolue la Banque.

Si les conditions économiques en Europe ou ailleurs dans le monde se détérioraient, à la suite notamment d'une aggravation de la crise de la dette souveraine (tel un défaut au titre d'une dette souveraine), la Banque pourrait être contrainte de constater des provisions supplémentaires sur ses titres de dettes souveraines ou des pertes supplémentaires à la suite de cessions de ces titres. Les perturbations politiques et financières consécutives à une telle aggravation pourraient affecter défavorablement la solvabilité des clients et des contreparties financières de la Banque, les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt, les taux de change et les indices boursiers, ainsi que la liquidité de la Banque et sa capacité à se financer dans des conditions acceptables.

Des mesures législatives et réglementaires prises en réponse à la crise financière mondiale pourraient affecter sensiblement la Banque ainsi que l'environnement financier et économique dans lequel elle opère.

Des mesures législatives ou réglementaires sont entrées en vigueur ou ont été proposées récemment en vue d'introduire un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier mondial. Ces nouvelles mesures ont pour objet d'éviter une récurrence de la crise financière mais ont pour effet d'entraîner une mutation significative de l'environnement dans lequel la Banque et d'autres institutions financières évoluent.

Parmi les nouvelles mesures qui ont été ou pourraient être adoptées figurent : l'augmentation des ratios prudentiels de solvabilité et de liquidité, la taxation des opérations financières, la limitation et l'imposition des rémunérations de certains salariés au-delà de certains niveaux, des restrictions ou interdictions visant l'exercice par les banques commerciales de certaines activités (en particulier les opérations pour compte propre et potentiellement les activités de banque d'investissement de manière plus générale), des limitations visant certains types de produits financiers tels que des produits dérivés, le renforcement des pouvoirs des autorités réglementaires et la création de nouvelles autorités.

Certaines mesures qui ont déjà été adoptées, ou sont en cours d'adoption, et s'appliqueront à la Banque telles que le dispositif prudentiel Bâle 3 et la Directive sur les fonds propres réglementaires « CRD 4 », les exigences en matière de ratios prudentiels annoncées par l'Autorité bancaire européenne et la désignation de la Banque comme une institution financière d'importance systémique par le Comité de stabilité financière auront pour effet l'augmentation des exigences en matière de ratios de solvabilité et de liquidité applicables à la Banque et pourraient avoir pour effet de restreindre sa capacité d'endettement. La Banque a annoncé certaines mesures de réduction de bilan visant à se conformer à ces exigences ; néanmoins, afin de se conformer à de nouvelles réglementations de ce type qui pourraient être adoptées à l'avenir, la Banque pourrait être amenée à prendre certaines mesures visant à renforcer son capital réglementaire, en particulier de nouvelles réductions de bilan, qui pourraient peser sur sa rentabilité et avoir un effet défavorable sur sa situation financière et ses résultats.

Parmi les nouvelles mesures susceptibles d'être adoptées, certaines sont au stade de proposition ou sont en cours de discussion. Une fois adoptées, le cas échéant, ces mesures devront en tout état de cause être adaptées au cadre réglementaire de chaque État. En conséquence, il est impossible de prévoir précisément quelles mesures seront adoptées, quel sera leur contenu exact et quel impact elles auront sur la Banque. En sus des effets mentionnés ci-dessus, certaines mesures pourraient affecter la capacité de la Banque à exercer certaines activités, imposer des limitations à l'exercice de certaines activités, affecter sa capacité à attirer ou à retenir des talents (plus particulièrement dans ses activités de banque d'investissement et de financement) et affecter de manière plus générale sa compétitivité et sa rentabilité, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats. En dernier lieu, il est difficile d'anticiper l'impact que ces mesures pourraient avoir sur les marchés financiers. Il est possible qu'elles provoquent ou exacerbent de nouvelles crises financières, notamment si leur mise en œuvre s'accompagnait de publications abondantes ou détaillées de risques ou d'expositions, mal comprises par les investisseurs et de nature à alimenter une crainte générale de leur part à l'égard des banques et un tarissement de leurs sources de financement.

L'accès au financement de la Banque et les conditions de ce financement pourraient être affectés de manière significative en cas d'aggravation de la crise de la dette souveraine, de détérioration des conditions économiques, de dégradation de notation ou d'autres facteurs.

La crise de la dette souveraine affectant les États de l'Union européenne ainsi que l'environnement macro-économique global ont conduit à une restriction de l'accès au financement des banques européennes et une dégradation des conditions de ce financement en 2011, en raison de plusieurs facteurs, notamment : l'augmentation significative du risque de crédit perçu des banques, liée en particulier à leur exposition à la dette souveraine ; la dégradation de la notation affectant certains États et établissements financiers ; et la spéculation sur les marchés de la dette. De nombreuses banques européennes, y compris la Banque, ont dû faire face à un accès plus difficile aux marchés obligataires et au marché interbancaire, ainsi qu'à une augmentation générale de leur coût de financement. En conséquence, le recours par les établissements financiers aux facilités et lignes de liquidité de la Banque centrale européenne a augmenté de manière significative. Si les conditions défavorables du marché de la dette venaient à persister à long terme ou à s'aggraver à la suite d'une propagation de la crise à la sphère économique dans son ensemble, ou pour des raisons liées à l'industrie financière en général ou la Banque en particulier (telles que des dégradations de notation), l'effet sur le secteur financier européen en général et sur la Banque en particulier, pourrait être significativement défavorable.

Toute augmentation substantielle des provisions ou tout engagement insuffisamment provisionné peut peser sur les résultats et sur la situation financière de la Banque.

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Banque constitue régulièrement des provisions pour créances douteuses, qui sont comptabilisées au compte de résultat à la rubrique coût du risque. Le niveau global des provisions est établi en fonction de l'historique des pertes, du volume et du type de prêts consentis, des normes sectorielles, des arriérés de prêts, des conditions économiques et d'autres facteurs reflétant le taux de recouvrement de certains prêts. La Banque s'efforce de constituer des provisions adaptées. Pour autant, elle pourrait être amenée, à l'avenir, à augmenter de manière significative les provisions pour créances douteuses en réponse à une détérioration des conditions économiques ou à d'autres facteurs. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de pertes,

tel qu'estimé, inhérent au portefeuille de prêts non douteux ou encore la réalisation de pertes supérieures aux montants spécifiquement provisionnés, seraient susceptibles de peser sur les résultats de la Banque et sur sa situation financière.

Les fluctuations de marché et la volatilité exposent la Banque au risque de pertes substantielles dans le cadre de ses activités de trading et d'investissement.

À des fins de trading ou d'investissement, la Banque prend des positions sur les marchés de dette, de devises, de matières premières et d'actions, ainsi que sur des actions non cotées, des actifs immobiliers et d'autres types d'actifs. La volatilité, c'est-à-dire l'amplitude des variations de prix sur une période et un marché donnés, indépendamment du niveau de ce marché, pourrait avoir une incidence défavorable sur ces positions. Il n'est pas certain que l'extrême volatilité et les perturbations sur les marchés survenues au plus fort de la crise financière de 2008/2009 ne se renouvelleront pas à l'avenir, et que la Banque ne subira pas en conséquence des pertes importantes dans le cadre de ses activités de marchés de capitaux. La volatilité, si elle s'avérait insuffisante ou excessive par rapport aux anticipations de la Banque, pourrait également engendrer des pertes sur de nombreux autres produits utilisés par la Banque, tels que les swaps, les contrats à terme, les options et les produits structurés.

Dans la mesure où la Banque détiendrait des actifs, ou des positions nettes acheteuses, sur l'un de ces marchés, tout repli de celui-ci pourrait occasionner des pertes liées à la dépréciation de ces positions. À l'inverse, si la Banque avait vendu des actifs à découvert ou détenait des positions nettes vendeuses sur l'un de ces marchés, tout rebond de celui-ci pourrait exposer la Banque à des pertes potentiellement illimitées dans la mesure où elle devra couvrir ses positions à découvert dans un marché haussier. De manière occasionnelle, la Banque pourrait mettre en œuvre une stratégie de trading en constituant une position acheteuse sur un actif et une position vendeuse sur un autre actif, dans l'espoir de tirer profit de la variation de la valeur relative de ces actifs. Si toutefois ces valeurs relatives évoluaient contrairement aux anticipations de la Banque, ou de telle manière que celle-ci ne soit pas couverte, cette stratégie pourrait exposer la Banque à des pertes. Dans la mesure où elles seraient substantielles, ces pertes pourraient obérer les résultats et la situation financière de la Banque.

Les revenus tirés des activités de courtage et des activités générant des commissions sont potentiellement vulnérables à une baisse des marchés.

Les conditions économiques et financières affectent le nombre et la taille d'opérations de marché de capitaux dans lesquelles la banque intervient comme garant ou conseil financier ou au titre d'autres services de financement et d'investissement. Les revenus de la banque de financement et d'investissement, basés notamment sur les frais de transaction rémunérant ces services, sont directement liés au nombre et à la taille des opérations dans le cadre desquelles la Banque intervient, et sont donc susceptibles d'être affectés de manière significative en conséquence de tendances économiques ou financières défavorables à ses clients et aux activités de financement et d'investissement. Par ailleurs, les commissions de gestion que la Banque facture à ses clients étant généralement calculées sur la valeur ou la performance des portefeuilles, toute baisse des marchés qui aurait pour conséquence de diminuer la valeur de ces portefeuilles ou d'augmenter le montant des rachats, réduirait les revenus afférents aux activités de Gestion d'actifs, de dérivés d'actions et de Banque Privée. Indépendamment de l'évolution du marché, toute sous-performance des organismes de placement collectif de la Banque peut avoir pour conséquence une accélération des rachats

et une diminution des souscriptions avec, en corollaire, une contraction des revenus afférents à l'activité de gestion.

Lors du repli des marchés financiers en 2008-2009, la Banque a été confrontée à ce type de situation, ce qui a eu pour conséquence une baisse de revenus dans les secteurs d'activité concernés. La Banque pourrait être confrontée à des situations similaires lors de futurs replis ou crises des marchés financiers qui peuvent survenir brutalement et de manière répétée.

Une baisse prolongée des marchés peut réduire la liquidité et rendre plus difficile la cession d'actifs. Une telle situation pourrait engendrer des pertes significatives.

Dans certains des métiers de la Banque, une baisse prolongée du prix des actifs pourrait peser sur le niveau d'activité ou réduire la liquidité sur le marché concerné. Cette situation exposerait la Banque à des pertes significatives si celle-ci n'est pas en mesure de solder rapidement ses positions éventuellement perdantes. Cela est particulièrement vrai des actifs qui sont intrinsèquement peu liquides. Certains actifs qui ne sont pas négociés sur une Bourse de valeurs ou sur un marché réglementé, tels que les produits dérivés négociés entre banques, sont généralement valorisés à l'aide de modèles plutôt que sur la base de cours de marché. Compte tenu de la difficulté de suivre l'évolution du prix de ces actifs, la banque pourrait subir des pertes qu'elle n'avait pas prévues.

Toute variation significative des taux d'intérêt est susceptible de peser sur les revenus ou la rentabilité de la Banque.

Le montant des revenus nets d'intérêts encaissés par la Banque sur une période donnée influe de manière significative sur les revenus et la rentabilité de cette période. Les taux d'intérêt sont affectés par de nombreux facteurs sur lesquels la Banque n'a aucune emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché peut affecter différemment les taux d'intérêt appliqués aux actifs porteurs d'intérêt et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux peut diminuer les revenus nets d'intérêts des activités de prêt. En outre, l'augmentation des taux d'intérêt sur les financements à court terme de la Banque et le non-adossement des échéances sont susceptibles de peser sur sa rentabilité.

La solidité financière et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un effet défavorable sur la Banque.

La capacité de la Banque à effectuer des opérations de financement ou d'investissement ou à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée par la solidité financière des autres institutions financières et acteurs du marché. Les établissements financiers sont étroitement interconnectés, en raison notamment de leurs activités de trading, de compensation, de contrepartie et de financement. La défaillance d'un acteur du secteur, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers ou l'industrie financière de manière plus générale, ont conduit à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir conduire à des pertes ou défaillances supplémentaires. La Banque est exposée à de nombreuses contreparties financières telles que des prestataires de services d'investissement, des banques commerciales ou d'investissement, des fonds communs de placement, des fonds spéculatifs (hedge funds), ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels elle conclut de manière habituelle des transactions. Un grand nombre de ces transactions exposent la Banque à un risque d'insolvabilité si un ensemble de contreparties ou de clients de la Banque venait à manquer à ses engagements. Ce risque serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par la Banque ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne

permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de la Banque au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

En outre, les fraudes ou malversations commises par les acteurs du secteur financier peuvent avoir un effet significatif défavorable sur les institutions financières en raison notamment des interconnexions entre les institutions opérant sur les marchés financiers. La fraude commise par Bernard Madoff, qui a conduit un certain nombre d'institutions financières, dont la Banque, à annoncer des pertes ou des expositions significatives, en est un exemple. Des pertes supplémentaires potentiellement significatives pourraient être constatées dans le cadre de contentieux divers, des actions intentées dans le cadre de la liquidation de Bernard Madoff Investment Services (BMIS), dont plusieurs sont en cours à l'encontre de la Banque, ou d'autres actions potentielles ayant trait aux investissements réalisés directement ou indirectement par des contreparties ou clients dans BMIS ou d'autres entités contrôlées par Bernard Madoff, ou à la réception de produits d'investissements de BMIS. Les pertes pouvant résulter des risques susmentionnés pourraient peser de manière significative sur les résultats de la Banque.

Tout préjudice porté à la réputation de la Banque pourrait nuire à sa compétitivité.

Compte tenu du caractère hautement concurrentiel de l'industrie des services financiers, la réputation de solidité financière et d'intégrité de la Banque est capitale pour séduire et fidéliser ses clients. L'utilisation de moyens inadaptés pour promouvoir et commercialiser ses produits et services pourrait entacher la réputation de la Banque. De même, à mesure que ses portefeuilles de clientèle et d'activités s'élargissent, le fait que les procédures et les contrôles exhaustifs mis en œuvre pour prévenir les conflits d'intérêt puissent s'avérer inopérants, ou être perçus comme tels, pourrait porter préjudice à la réputation de la Banque. Pourraient également nuire à sa réputation tout comportement inapproprié d'un employé, toute fraude ou malversation commise par des acteurs du secteur financier auxquels la Banque est exposée, toute diminution, retraitement ou correction des résultats financiers, ou toute action juridique ou réglementaire à l'issue potentiellement défavorable. Tout préjudice porté à la réputation de la Banque pourrait s'accompagner d'une perte d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière.

Toute interruption ou défaillance des systèmes informatiques de la Banque peut entraîner un manque à gagner et engendrer des pertes.

Comme la plupart de ses concurrents, la Banque dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information. Toute panne, interruption ou défaillance dans ces systèmes pourrait entraîner des erreurs ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion de la clientèle, de comptabilité générale, de dépôts, de services et/ou de traitement des prêts. La Banque ne peut garantir que de telles pannes ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisent, qu'elles seront résolues de manière adéquate. Toute panne ou interruption de cette nature est susceptible de peser sur les résultats et la situation financière de la Banque.

Des événements externes imprévus peuvent provoquer une interruption des activités de la Banque et entraîner des pertes substantielles ainsi que des coûts supplémentaires.

Des événements imprévus tels que des troubles politiques et sociaux, une catastrophe naturelle sérieuse, des attentats, ou toute autre situation d'urgence, pourraient provoquer une brusque interruption des activités de la Banque et entraîner des pertes substantielles dans la mesure où ils ne seraient pas couverts par une police d'assurance. Ces pertes pourraient

concerner des biens matériels, des actifs financiers, des positions de marché ou des collaborateurs clés. De tels événements pourraient également engendrer des coûts supplémentaires (liés notamment au déplacement du personnel concerné) et alourdir les charges de la Banque (en particulier les primes d'assurance).

La Banque est soumise à une réglementation importante et fluctuante dans les pays et régions où elle exerce ses activités.

La Banque est exposée au risque de non-conformité, c'est-à-dire notamment à l'incapacité à respecter intégralement la législation, la réglementation, les codes de bonne conduite, les normes professionnelles ou les recommandations applicables au secteur financier. Outre le préjudice porté à sa réputation, le non-respect de ces textes exposerait la Banque à des amendes, à des avertissements des autorités, à des suspensions d'activité, voire dans des cas extrêmes, au retrait de l'agrément des autorités. Ce risque est renforcé par l'accroissement constant du niveau de contrôle par les autorités compétentes. C'est le cas notamment en ce qui concerne les opérations de blanchiment, de financement du terrorisme ou les opérations avec les États soumis à des sanctions économiques. Par exemple, les lois américaines imposent le respect des règles administrées par l'Office of Foreign Assets Control, concernant certains pays étrangers, ressortissants étrangers ou autres, soumis à des sanctions économiques.

Outre les mesures constituant une réponse directe à la crise financière (voir plus haut), la Banque est exposée à des changements législatifs ou réglementaires dans l'ensemble des pays dans lesquels elle exerce ses activités, concernant, entre autres :

- les politiques monétaire et de taux d'intérêts et autres politiques des banques centrales et des autorités réglementaires ;
- l'évolution générale des politiques gouvernementales ou réglementaires susceptibles d'influer sensiblement sur les décisions des investisseurs en particulier sur les marchés où le Groupe est présent ;
- l'évolution générale des exigences réglementaires applicables au secteur financier, notamment des règles prudentielles en matière d'adéquation des fonds propres et de liquidité ;
- l'évolution de la législation fiscale ou des modalités de sa mise en œuvre ;
- l'évolution de l'environnement concurrentiel et des prix ;
- l'évolution des normes comptables ;
- l'évolution des règles de reporting financier ; et
- l'expropriation, la nationalisation, la confiscation d'actifs et l'évolution de la législation relative au droit de propriété des étrangers.

Ces changements, dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, pourraient avoir des conséquences significatives pour la Banque, et avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats.

Malgré les politiques, procédures et méthodes de gestion du risque mises en œuvre, la Banque peut être exposée à des risques non identifiés ou imprévus, susceptibles d'occasionner des pertes significatives.

La Banque a investi des ressources considérables pour élaborer des politiques, procédures et méthodes de gestion du risque et entend poursuivre ses efforts en la matière. Pour autant, les techniques et stratégies utilisées ne permettent pas de garantir une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché. Ces techniques et stratégies pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que la Banque n'aurait pas préalablement

identifiés ou anticipés. La Banque pourrait avoir des difficultés à évaluer la solvabilité de ses clients ou la valeur de ses actifs si, en raison des perturbations sur les marchés telles que celles qui ont prévalu pendant la crise financière, les modèles et les approches utilisés ne permettaient plus d'anticiper les comportements, les évaluations, les hypothèses et les estimations futures. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que la Banque utilise pour gérer le risque s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour quantifier son exposition au risque, la Banque procède ensuite à une analyse, généralement statistique, de ces observations. Les procédures utilisées par la Banque pour évaluer les pertes liées à son exposition au risque de crédit ou la valeur de certains actifs sont fondées sur des analyses complexes et subjectives qui reposent notamment sur des prévisions concernant les conditions économiques et l'impact de ces conditions sur la capacité de remboursement des emprunteurs et la valeur des actifs. En période de perturbation sur les marchés, de telles analyses pourraient aboutir à des estimations inexactes et en conséquence mettre en cause la fiabilité de ces procédures d'évaluation. Les outils et indicateurs utilisés pourraient livrer des conclusions erronées quant à la future exposition au risque, en raison notamment de facteurs que la Banque n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques, ou de la réalisation d'un événement considéré comme extrêmement improbable par les outils et les indicateurs. Cela diminuerait la capacité de la Banque à gérer ses risques. En conséquence, les pertes subies pourraient s'avérer nettement supérieures à la moyenne historique. Par ailleurs, les modèles quantitatifs de la Banque n'intègrent pas l'ensemble des risques. Certains risques font en effet l'objet d'une analyse plus qualitative qui pourrait s'avérer insuffisante et exposer ainsi la Banque à des pertes significatives et imprévues.

Les stratégies de couverture mises en place par la Banque n'écartent pas tout risque de perte.

La Banque pourrait subir des pertes si l'un des instruments ou l'une des stratégies de couverture qu'elle utilise pour couvrir les différents types de risque auxquels elle est exposée s'avérait inopérant. Nombre de ces stratégies s'appuient sur l'observation du comportement passé des marchés et l'analyse des corrélations historiques. À titre d'exemple, si la Banque détient une position longue sur un actif, elle pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Il se peut cependant que cette couverture soit partielle, que ces stratégies ne couvrent pas tous les risques futurs ou qu'elles ne permettent pas une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché. Toute évolution inattendue du marché peut également diminuer l'efficacité de ces stratégies de couverture. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant de couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par la Banque.

La Banque pourrait connaître des difficultés relatives à l'intégration des sociétés acquises et pourrait ne pas réaliser les bénéfices attendus de ses acquisitions.

L'intégration opérationnelle d'activités acquises est un processus long et complexe. Une intégration réussie ainsi que la réalisation de synergies

nécessitent, entre autres, une coordination satisfaisante des efforts du *business development* et du *marketing*, le maintien du personnel de direction clé, des politiques d'embauche et de formation efficaces ainsi que l'adaptation des systèmes d'information et des systèmes informatiques. Toute difficulté rencontrée au cours du processus de regroupement des activités est susceptible d'engendrer une augmentation des coûts d'intégration ainsi que des économies ou bénéfices plus faibles qu'anticipés. De ce fait, il ne peut y avoir de garantie quant à l'étendue des synergies réalisées ni quant à leur date de réalisation. De plus, le processus d'intégration des activités opérationnelles existantes de la Banque avec les activités opérationnelles acquises pourrait perturber les activités d'une ou plusieurs de leurs branches et détourner l'attention de la Direction sur d'autres aspects des activités opérationnelles de la Banque, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les activités et résultats de la Banque. Par ailleurs, dans certains cas, des litiges relatifs aux opérations de croissance externe peuvent avoir un impact défavorable sur les processus d'intégration ou avoir d'autres conséquences adverses, notamment sur le plan financier.

Bien que la Banque procède généralement à une analyse approfondie des sociétés qu'elle envisage d'acquérir, il n'est souvent pas possible de conduire un examen exhaustif de celles-ci. La Banque peut voir augmenter son exposition aux actifs de mauvaise qualité et encourir un coût du risque plus élevé suite à ses opérations de croissance externe, en particulier dans les cas où elle n'a pas pu mener un exercice de due diligence approfondi préalablement à l'acquisition.

Une intensification de la concurrence, en particulier en France, premier marché de la Banque, pourrait peser sur ses revenus et sa rentabilité.

Les principaux pôles d'activité de la Banque sont tous confrontés à une vive concurrence, que ce soit en France ou dans d'autres parties du monde où elle est solidement implantée, notamment l'Europe et les États-Unis. La concurrence dans l'industrie bancaire pourrait s'intensifier du fait du mouvement de concentration des services financiers, qui s'est accéléré pendant la crise financière récente. Si la Banque ne parvenait pas à préserver sa compétitivité en France ou sur ses autres grands marchés en proposant une palette de produits et de services attractive et rentable, elle pourrait perdre des parts de marché dans certains métiers importants, ou subir des pertes dans toutes ou certaines de ses activités. Par ailleurs, tout ralentissement des économies de ses marchés principaux est susceptible d'accroître la pression concurrentielle, avec à la clé une intensification de la pression sur les prix et une contraction du volume d'activité de la Banque et de ses concurrents. Pourraient également faire leur entrée sur le marché de nouveaux concurrents plus compétitifs, soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels. Ces nouveaux entrants seraient ainsi en mesure de proposer une offre de produits et services plus compétitifs. Il est également possible que la présence accrue sur le marché mondial d'institutions financières nationalisées ou d'institutions financières bénéficiant de garanties étatiques ou d'avantages similaires résultant de la crise financière récente engendre des distorsions de concurrence préjudiciables aux intérêts d'institutions du secteur privé, et notamment de la Banque.

5.3 Risques souverains [Audité]

Le risque souverain est le risque de défaut d'un État sur sa dette c'est-à-dire une interruption temporaire ou prolongée du service de la dette (intérêts et/ou principal).

La détention de titres de dettes émis par des États souverains est conditionnée par la gestion de la liquidité du Groupe. Celle-ci repose sur la détention de titres disponibles éligibles au refinancement des Banques Centrales et comprend une proportion importante de titres de dettes émis par les États présentant une notation de qualité, représentative

d'un niveau de risque faible. En outre, dans le cadre de la politique d'adossement du bilan et de gestion du risque de taux d'intérêt structurel, le Groupe détient également un portefeuille d'actifs qui comprend des titres de créances souveraines dont les caractéristiques de taux participent à ses stratégies de couverture. Par ailleurs, le Groupe est teneur de marché de titres de dette souveraine dans de nombreux pays, ce qui le conduit à détenir des inventaires temporaires de négoce à l'achat et à la vente, en partie couvertes par des dérivés.

Les inventaires détenus par le Groupe dans le cadre de ces différents portefeuilles sont présentés dans le tableau ci-dessous :

► **TABLEAU N° 1 : MONTANT DES EXPOSITIONS SOUVERAINES DES PORTEFEUILLES BANCAIRE ET DE NÉGOCE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE**

31 décembre 2011	Portefeuille bancaire ⁽¹⁾			Portefeuille de négoce		
	Souverain			Risque émetteur souverain		Risque de contrepartie souverain ⁽²⁾
	Titres	Prêts	CDS	Titres ⁽²⁾	Dérivés ⁽³⁾	
<i>En millions d'euros</i>						
Zone euro						
Autriche	539	0	0	44	(26)	0
Belgique	17 383	1 826	0	(218)	(369)	12
Chypre	22	0	0	31	(18)	0
Estonie	0	0	0	0	20	0
Finlande	293	0	0	240	(364)	2
France	13 981	161	101	(3 375)	2 898	216
Allemagne	2 550	0	0	(1 230)	(29)	273
Italie	12 656	552	92	1 063	111	3 242
Luxembourg	31	147	0	0	0	0
Malte	0	0	0	0	0	0
Pays-Bas	7 423	1 685	0	(919)	600	11
Slovaquie	29	0	0	2	(157)	0
Slovénie	41	0	0	230	(188)	0
Espagne	457	349	0	58	(59)	6
Pays faisant l'objet d'un plan de soutien						
Grèce	1 041	5	0	78	13	167
Irlande	274	0	0	(10)	37	19
Portugal	1 407	0	0	(15)	62	0
TOTAL ZONE EURO	58 127	4 726	193	(4 021)	2 531	3 948
Autres pays de l'Espace Économique Européen						
Bulgarie	0	0	0	0	0	0
République tchèque	164	0	0	1	(5)	0
Danemark	0	0	0	(65)	(40)	0
Hongrie	201	0	0	161	(9)	0
Islande	0	0	0	0	42	0
Lettonie	0	0	0	0	16	0
Liechtenstein	0	0	0	0	0	0
Lituanie	36	0	7	1	8	0
Norvège	51	0	0	4	7	0
Pologne	1 650	0	0	33	79	0
Roumanie	0	59	0	13	1	0
Suède	0	0	0	(42)	(60)	0
Grande-Bretagne	679	0	0	(664)	(69)	10
TOTAL AUTRES EEE	2 781	59	7	(558)	(30)	10
<i>dont AFS</i>	57 845					
<i>dont HTM ou L&R</i>	3 063					
TOTAL EEE 30	60 908	4 784	200	(4 579)	2 501	3 958
États-Unis	4 782	378	0	4 226	(3 893)	9
Japon	6 035	0	0	4 530	(733)	19
Autres	5 147	3 154	0	4 536	(677)	126
TOTAL MONDE	76 872	8 316	200	8 713	(2 803)	4 112

(1) Les encours du portefeuille bancaire sont présentés en valeur comptable (y compris surcote/décote et coupon couru) avant réévaluation et après provision pour dépréciation éventuelle, en particulier dans le cas de la Grèce.

(2) Le risque émetteur sur les titres souverains du portefeuille de négociation, et le risque de contrepartie sur les instruments financiers dérivés conclus avec des souverains sont mesurés en valeur de marché, représentant la perte maximum en cas de défaut (avec l'hypothèse d'un taux de recouvrement à zéro).

(3) Le risque émetteur net provenant des produits dérivés de crédit (comme par exemple les CDS Single Name) et d'autres dérivés avec des sous-jacents souverains contractés avec les acteurs de marché correspond à la perte ou au profit encouru en cas de défaut du souverain (avec l'hypothèse d'un taux de recouvrement à zéro).

Le marché de la dette émise par les États de la zone Euro de l'Union européenne a connu en 2011 de fortes perturbations, en particulier au deuxième semestre, du fait de la dégradation économique de certains d'entre eux, en particulier de la Grèce, de l'Irlande et du Portugal qui font

l'objet d'un plan de soutien européen. Le détail des expositions à ces trois pays est présenté en note 4 des États financiers consolidés du Groupe.

L'encours de titres détenus au 31 décembre 2011 au sein du portefeuille bancaire sur des émetteurs souverains de la zone Euro s'élève à 58,1 milliards d'euros, avant réévaluation et y compris les intérêts courus, et se compare à 73,9 milliards d'euros au 30 juin 2011, début de la crise affectant certains des émetteurs souverains de cette zone.

La variation du portefeuille intervenue au cours du deuxième semestre de l'exercice, soit une baisse de 15,8 milliards d'euros, provient de la dépréciation enregistrée sur les titres grecs au cours du semestre (2,6 milliards d'euros), des cessions opérées et remboursements reçus (- 20,0 milliards d'euros portant pour l'essentiel sur des titres émis par

l'Italie, la France, la Belgique, l'Espagne, l'Allemagne et les Pays Bas), partiellement compensés par des acquisitions (6,8 milliards d'euros portant sur des titres émis par la France, la Belgique et l'Allemagne).

Hors zone Euro, les encours détenus au sein du portefeuille bancaire sur des émetteurs souverains s'élèvent au 31 décembre 2011 à 18,7 milliards d'euros, en baisse de 16,7 milliards d'euros par rapport au 30 juin 2011 (35,4 milliards d'euros). Les cessions et remboursements intervenus sur le deuxième semestre 2011 (23,7 milliards d'euros) ont été partiellement compensés par des acquisitions (7,5 milliards d'euros) et un effet change.

5.4 Gestion du capital et adéquation des fonds propres

FONDS PROPRES [Audité]

Le groupe BNP Paribas est soumis au respect de la réglementation prudentielle française qui transpose en droit français les directives européennes « Adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « Conglomerats financiers ».

Dans de nombreux pays où le Groupe opère, il est soumis, en outre, au respect de ratios particuliers selon des modalités contrôlées par les autorités de supervision compétentes. Il s'agit notamment de ratios de solvabilité, ou de ratios portant sur la division des risques, la liquidité ou les équilibres du bilan (transformation).

Depuis le 1^{er} janvier 2008, l'arrêté du 20 février 2007 du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, instaurant les méthodes de calcul du ratio de solvabilité, définit ce dernier comme le rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et la somme :

- du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit calculé en utilisant l'approche standard ou l'approche avancée de notations internes selon l'entité ou l'activité du Groupe concernée ;
- des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché et du risque opérationnel, multipliées par un facteur égal à 12,5. L'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel est calculée conformément à l'approche de base, l'approche standard ou aux approches de mesure avancée, selon l'entité du Groupe concernée.

COMPOSITION DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement n° 90-02 du Comité de la réglementation bancaire du 23 février 1990. Ils sont répartis en trois catégories (les fonds propres de base, les fonds propres complémentaires et les fonds propres surcomplémentaires) desquelles sont opérées un certain nombre de déductions :

- les fonds propres de base sont déterminés à partir des capitaux propres comptables du Groupe (hors gains et pertes latents ou différés) ajustés d'éléments connus sous le nom de « filtres prudentiels ». Ces ajustements consistent principalement en l'anticipation d'une distribution de dividende, la déduction des écarts d'acquisition et autres actifs incorporels, les retraitements liés à la différence entre le périmètre prudentiel de consolidation et le périmètre comptable, notamment s'agissant des sociétés d'assurance, et à l'application de limites à l'éligibilité de certains titres comme les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée ;
- les fonds propres complémentaires sont composés de certaines dettes subordonnées et des différences positives d'évaluation du risque de crédit et de contrepartie entre la méthode comptable reposant sur le provisionnement des pertes encourues et les pertes attendues sur les encours de crédit traités en approche fondée sur les notations internes ;
- une décote est appliquée aux dettes subordonnées de maturité inférieure à 5 ans. Les dettes subordonnées datées sont limitées en montant à 50 % des fonds propres de base. Les fonds propres complémentaires sont globalement limités à 100 % du montant des fonds propres de base ;
- les fonds propres surcomplémentaires sont composés de dettes subordonnées à maturité plus courte et ne peuvent couvrir dans certaines limites que des positions de risque de marché ;
- sont déduits pour la détermination des fonds propres prudentiels, pour moitié des fonds propres de base et pour moitié des fonds propres complémentaires : les valeurs représentatives des titres d'établissements de crédit et de sociétés financières mis en équivalence, les éléments constitutifs de fonds propres prudentiels dans des établissements de crédit et sociétés financières détenues à plus de 10 % par le Groupe, ainsi que la part des pertes attendues sur les encours de crédit traités selon l'approche avancée de notations internes non couverte par des provisions et autres ajustements de valeur.

MONTANT DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS

► TABLEAU N° 2 : MONTANT DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS

En millions d'euros	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Capitaux propres comptables consolidés avant affectation du résultat ⁽¹⁾	85 626	85 629
Autres éléments et déductions prudentielles	(14 633)	(17 093)
Déductions des actifs incorporels	(13 929)	(13 837)
dont écarts d'acquisition	(11 783)	(11 735)
Dettes subordonnées ⁽²⁾	3 358	3 187
Autres éléments prudentiels	(4 062)	(6 443)
dont projet de distribution ⁽³⁾	(1 430)	(2 511)
dont déductions de 50 % des éléments non éligibles :	(1 653)	(1 303)
dont titres dans des établissements de crédit ou établissements financiers non consolidés détenus à plus de 10 %	(672)	(394)
dont participations dans des établissements de crédit ou établissements financiers mis en équivalence	(756)	(710)
dont déductions au titre des positions de titrisation	0	0
FONDS PROPRES DE BASE (TIER 1)	70 993	68 536
Total des fonds propres complémentaires (Tier 2)	14 422	20 109
dont différence positive entre les provisions et les pertes attendues à un an	548	482
Déductions prudentielles du solde des éléments non éligibles	(1 653)	(1 303)
Fonds propres surcomplémentaires (Tier 3) alloués	2 200	982
FONDS PROPRES PRUDENTIELS	85 962	88 324

(1) Tableau de passage des capitaux propres (États financiers 4.5).

(2) Notes annexes aux États financiers 5.a et 5.i.

(3) Projet de dividende soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires.

EXIGENCES EN FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDÉRÉS

L'exigence en fonds propres du Groupe est calculée conformément aux règlements et instructions transposant en France les directives européennes relatives à l'« Adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » (arrêté du 20 février 2007 modifié⁽¹⁾).

Au 31 décembre 2011, le calcul de l'exigence en fonds propres tient notamment compte de la réglementation CRD3, entrée en vigueur à cette date, qui modifie le traitement du risque de marché et des positions de titrisation.

(1) Voir note 1 partie 5.1.

Au 31 décembre 2011, le montant des actifs pondérés au titre du Pilier 1 pour le groupe BNP Paribas s'élève à 614 milliards d'euros, contre 600 milliards d'euros au 31 décembre 2010 et se décompose par type de risque, type d'approche et classe d'exposition bâloise, de la façon suivante :

► **TABLEAU N° 3 : EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDÉRÉS AU TITRE DU PILIER 1**

En millions d'euros	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
Risque de crédit et de contrepartie	494 674	39 574	503 872	40 310
Risque de crédit	471 050	37 684	481 103	38 488
Risque de crédit - IRBA	215 516	17 241	230 703	18 456
Administrations centrales et banques centrales	4 310	345	4 628	370
Entreprises	136 889	10 951	144 459	11 557
Établissements	13 391	1 071	18 253	1 460
Clientèle de détail	38 127	3 050	40 244	3 220
<i>Prêts immobiliers</i>	10 311	825	10 777	862
<i>Expositions renouvelables</i>	6 530	522	7 114	569
<i>Autres expositions</i>	21 286	1 703	22 353	1 788
Positions de titrisation	22 665	1 813	22 915	1 833
Autres actifs risqués	134	11	204	16
Risque de crédit - approche standard	255 534	20 443	250 400	20 032
Administrations centrales et banques centrales	3 458	277	5 181	415
Entreprises	117 083	9 367	111 453	8 916
Établissements	7 282	582	7 237	579
Clientèle de détail	82 922	6 634	81 826	6 546
<i>Prêts immobiliers</i>	26 818	2 145	27 121	2 170
<i>Expositions renouvelables</i>	4 295	344	4 118	329
<i>Autres expositions</i>	51 810	4 145	50 588	4 047
Positions de titrisation	1 712	137	2 288	183
Autres actifs risqués	43 077	3 446	42 415	3 393
Risque de contrepartie	23 624	1 890	22 769	1 822
Risque de contrepartie - IRBA	20 863	1 669	20 092	1 608
Administrations centrales et banques centrales	180	14	153	13
Entreprises	16 344	1 308	14 463	1 157
Établissements	4 339	347	5 476	438
Risque de contrepartie - approche standard	2 761	221	2 677	214
Administrations centrales et banques centrales	1	0	6	0
Entreprises	2 426	194	2 477	198
Établissements	320	26	185	15
Clientèle de détail	14	1	9	1
<i>Autres expositions</i>	14	1	9	1
Risque de participations en actions	25 775	2 062	22 475	1 798
Méthode des modèles internes	23 461	1 877	18 995	1 519
<i>capital investissement dans des portefeuilles diversifiés</i>	6 215	497	4 802	384
<i>actions cotées</i>	8 670	694	8 677	694
<i>expositions sur actions</i>	8 576	686	5 516	441
Méthode de pondération simple	1 248	100	1 406	113
<i>capital investissement dans des portefeuilles diversifiés</i>	1 109	89	1 085	87
<i>actions cotées</i>	14	1	15	1
<i>autres expositions sur actions</i>	125	10	307	25
Approche standard	1 066	85	2 074	166
Risque de marché	38 501	3 080	17 187	1 375
Modèle interne	35 338	2 827	9 532	763
<i>VaR</i>	8 230	659		
<i>VaR Stressée</i>	16 605	1 328		
<i>Mesure relative au risque additionnel de défaut et de migration</i>	6 440	515		
<i>Mesure globale des risques relative au portefeuille de corrélation</i>	4 063	325		
Approche Standard	2 386	191	7 655	612
Positions de titrisation du portefeuille de négoce	777	62		
Risque opérationnel	54 617	4 369	56 890	4 551
Approche Modèle interne AMA	38 628	3 090	35 619	2 849
Approche Standard	9 470	758	13 624	1 090
Approche de Base	6 519	521	7 647	612
TOTAL	613 567	49 085	600 424	48 034

En termes de systèmes d'information, le système ARC (All Reportings on Capital) consolide l'ensemble des calculs de capital produits par les différentes filières de risques et comptable. Il permet la restitution et la diffusion des reportings de capital pour les besoins de la communication interne et externe.

► **ACTIFS PONDÉRÉS PAR TYPE DE RISQUE AU 31 DÉCEMBRE 2011(**)**



Montant total : 614 Mds d'euros au 31 décembre 2011
(600 Mds d'euros au 31 décembre 2010)

(*) Les pourcentages entre parenthèses correspondent à la répartition au 31 décembre 2010.

(**) Y compris comptes de régularisation et immobilisations.

ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

En application de la réglementation européenne transposée en droit français par le règlement n° 91-05, le Groupe est tenu de respecter en permanence un ratio de fonds propres de base au moins égal à 4 % et un ratio de solvabilité au moins égal à 8 %. Il doit également, en raison de son statut de Financial Holding Company aux États-Unis, respecter un ratio de fonds propres de base de 6 % et un ratio de solvabilité de 10 %.

Les ratios du groupe BNP Paribas sont suivis et gérés de façon centralisée et consolidée. Chaque entité lorsqu'elle est supervisée à titre individuel, en France ou à l'étranger, est par ailleurs responsable du respect des contraintes qui lui sont propres.

► **TABLEAU N° 4 : RATIO DE SOLVABILITÉ**

En millions d'euros	31 décembre 2011	31 décembre 2010
FONDS PROPRES DE BASE (TIER 1)	70 993	68 536
Total des fonds propres complémentaires (Tier 2)	14 422	20 109
Déductions prudentielles du Tier 2	(1 653)	(1 303)
Fonds propres surcomplémentaires (Tier 3) alloués	2 200	982
FONDS PROPRES PRUDENTIELS	85 962	88 324
Risque de crédit	471 050	481 103
Risque de contrepartie	23 624	22 769
Risque de participation en actions	25 775	22 475
Risque de marché	38 501	17 187
Risque opérationnel	54 617	56 890
Actifs pondérés (hors floor)	613 567	600 424
<i>Effet du plancher Bâle 1 sur les actifs pondérés Tier 1</i>		847
Actifs pondérés CRD pour ratio Tier 1(*)		601 271
<i>Effet du plancher Bâle 1 sur les actifs pondérés totaux</i>		6 872
ACTIFS PONDÉRÉS CRD POUR RATIO GLOBAL(**)		607 296
RATIO TIER 1	11,6 %	11,4 %
RATIO GLOBAL	14,0 %	14,5 %

(*) 80 % des actifs pondérés Bâle 1.

(**) 80 % des actifs pondérés Bâle 1 et prise en compte, en actifs pondérés, de l'écart positif entre provisions et pertes attendues.

Jusqu'au 31 décembre 2011, le dispositif de transition prévu par le régulateur fixe à 80 % le plancher des actifs pondérés Bâle 1. Au 31 décembre 2010, ce plancher, supérieur au niveau des actifs pondérés Bâle 2, prévalait pour le calcul du ratio de solvabilité, soit 601,3 milliards d'euros pour le calcul du ratio Tier 1. En revanche le plancher est sans effet au 31 décembre 2011.

Le Groupe BNP Paribas est également soumis à une surveillance complémentaire en tant que conglomérat financier, en application d'une directive européenne transposée en droit français par l'arrêté du 19 septembre 2005. À ce titre, un conglomérat financier est tenu de respecter une exigence complémentaire liée aux activités d'assurance en matière d'adéquation des fonds propres consolidés : pour cela, le besoin de marge des entités ayant une activité d'assurance (dite marge de solvabilité) est ajouté à l'exigence de solvabilité bancaire et la somme est comparée au total des fonds propres du conglomérat financier pour déterminer un excédent, ou une insuffisance, de fonds propres.

Au 31 décembre 2011, l'excédent en fonds propres du conglomérat est estimé à 32,5 milliards d'euros, (contre 36,6 milliards d'euros au 31 décembre 2010).

GESTION ET ANTICIPATION DES BESOINS EN CAPITAL

Le Groupe gère de manière prospective ses ratios de solvabilité, en alliant des objectifs de prudence, de rentabilité et de croissance. Ainsi, le Groupe maintient une structure financière appropriée destinée à lui permettre de financer le développement de ses activités dans les meilleures conditions en tenant compte, notamment, d'un objectif de notation de très haute qualité. BNP Paribas a également pour objectif permanent de maximiser la rentabilité des fonds qui lui sont confiés par ses actionnaires, en optimisant l'utilisation des fonds propres ainsi recueillis et en gérant de

manière permanente l'équilibre entre solidité financière et rendement pour l'actionnaire. Au cours de l'exercice 2011, le groupe BNP Paribas a respecté les niveaux de solvabilité fixés réglementairement de même que les objectifs qu'il s'était fixés.

La gestion du niveau des fonds propres prudentiels est réalisée sur la base des informations collectées dans le cadre du processus budgétaire, et d'estimations trimestrielles, en tenant compte en particulier des prévisions de résultat et de croissance des encours pondérés, ainsi que des acquisitions anticipées, des programmes d'émission de fonds propres hybrides, des anticipations de cours de change et des évolutions réglementaires prévisibles. L'évolution des ratios est suivie par la Direction Générale du Groupe sur base trimestrielle et à tout moment dès lors qu'un événement ou une décision est de nature à produire un effet significatif sur les ratios au niveau du Groupe.

PROCESSUS DU PILIER 2

Le second pilier de l'accord de Bâle, tel que transposé dans la CRD, prévoit que l'Autorité de Contrôle Prudentiel, superviseur « principal » de BNP Paribas détermine si les dispositions, stratégies, procédures et mécanismes mis en œuvre par le Groupe d'une part, et les fonds propres qu'il détient d'autre part, garantissent une gestion et une couverture adéquates de ses risques. Le Pilier 2 prévoit en outre que l'ACP puisse exiger, en cas de non respect des exigences de la CRD, que le Groupe décide rapidement les actions ou mesures nécessaires qu'appelle la situation. Afin de rendre effectives ces dispositions, l'article L-13-16 du Code Monétaire et Financier permet à l'ACP d'exiger la détention de fonds propres d'un montant supérieur au montant minimal prévu par la réglementation.

La démarche du Pilier 2 structure ainsi le dialogue entre le Groupe et son superviseur quant à l'adéquation de son niveau de capital à son profil

de risque, au moyen de deux exercices complémentaires définis par des instructions du CEBS publiées en 2006 :

L'ICAAP ou Internal Capital Adequacy Assessment Process développé par le Groupe : ce concept consiste en une évaluation interne du capital nécessaire au Groupe pour couvrir l'ensemble des risques encourus, qu'ils relèvent ou non du Pilier 1. L'évaluation interne du niveau approprié de capital pour le Groupe, tient compte de l'objectif d'une notation de très haute qualité destinée à préserver ses capacités d'origination, des évolutions réglementaires attendues (notamment Bâle 3), des projets de développement du Groupe, ainsi que de la sensibilité du niveau de capital requis à des scénarii de crise, tels que menés au moins une fois par an dans le cadre du processus budgétaire. Le niveau de capital approprié est ainsi déterminé en fonction de ratios de solvabilité cibles satisfaisant les différentes contraintes retenues ci-dessus.

Le SREP ou Supervisory Review Process mené par l'ACP : ce processus consiste en un examen de la situation intrinsèque du Groupe au regard des critères définis par la CRD (stratégie et qualité de l'organisation générale de l'établissement et de son gouvernement d'entreprise, nature, volume et complexité des activités exercées, niveau d'exposition aux principaux types de risques – crédit, concentration, marché, opérationnel,

liquidité, taux d'intérêt-, qualité de l'organisation du dispositif de contrôle interne, résultats et rentabilité des activités courantes, niveau, structure et pérennité des fonds propres), sur la base de données à la fois quantitatives et qualitatives. À l'issue de cet examen, l'ACP attribue au Groupe une note sur une échelle qui en compte 5, et impose un ratio minimum de fonds propres de base (Tier 1) à respecter au titre du Pilier 2.

L'ensemble de ces échanges entre le Groupe et son superviseur ainsi que le niveau du ratio de solvabilité minimum prescrit revêtent un caractère confidentiel. Les contacts réguliers entretenus tout au long de l'année entre le Groupe et son superviseur à travers les visites sur place, les entretiens de surveillance rapprochée, les présentations trimestrielles d'activité et de résultats par la Direction Générale au secrétariat général de l'ACP ou la soumission régulière de projections de ratios de solvabilité à court et moyen terme permettent à l'ACP de se forger une opinion sur la pertinence de la stratégie définie et mise en œuvre par le Groupe, la maîtrise de ses risques, le caractère approprié de son organisation et de sa gouvernance, et de définir le niveau minimum de ratio de solvabilité qu'elle estime nécessaire pour permettre au Groupe de faire face aux risques liés au niveau de ses activités opérationnelles dans le cadre du Pilier 2.

5.5 Risque de crédit

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT [Audité]

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des actifs financiers du groupe BNP Paribas, y compris les titres à revenu fixe, exposés au risque de crédit et les positions de titrisation acquises ou conservées. Cette exposition ne tient pas compte des garanties et des sûretés obtenues par le Groupe

dans le cadre de son activité de crédit, ni des achats de protection. L'exposition au risque de crédit s'appuie sur la valeur comptable avant réévaluation des actifs financiers inscrits au bilan.

► TABLEAU N° 5 : EXPOSITIONS RELATIVES AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CLASSE D'EXPOSITION BÂLOISE ET PAR TYPE D'APPROCHE

En millions d'euros	31 décembre 2011				31 décembre 2010			
	IRBA	Approche Standard	Total	Exposition moyenne 2011	IRBA	Approche Standard	Total	Exposition Moyenne 2010
Administrations centrales et banques centrales	155 605	21 011	176 616	185 298	174 362	19 618	193 980	203 515
Entreprises	406 617	159 762	566 379	583 601	446 141	154 683	600 824	584 582
Établissements(*)	80 575	27 031	107 606	117 463	100 104	27 217	127 321	132 842
Clientèle de détail	199 570	173 654	373 224	373 769	198 304	176 009	374 313	363 328
Positions de titrisation	47 826	2 180	50 006	53 561	53 332	3 784	57 116	57 498
Autres Actifs Risqués(**)	134	117 882	118 016	103 735	0	89 455	89 455	84 805
TOTAL DES EXPOSITIONS	890 327	501 520	1 391 847	1 417 428	972 243	470 766	1 443 009	1 426 570

(*) La classe d'exposition « Établissements » correspond aux établissements de crédit et entreprises d'investissement y compris ceux reconnus de pays tiers. En outre cette classe regroupe certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales.

(**) Les Autres Actifs Risqués recouvrent les immobilisations et les comptes de régularisation.

Le tableau ci-dessus représente le périmètre prudentiel complet suivant les catégories définies par l'article 40-1 de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicable aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement.

L'exposition au risque de crédit présentée ci-dessus concerne au 31 décembre 2011 les valeurs avant dépréciation des comptes de dépôt auprès des banques centrales et CCP (58 milliards d'euros), des prêts consentis à la clientèle (694 milliards d'euros), aux établissements de crédit (50 milliards d'euros), des prêts et des titres à revenu fixe classés en « Actifs disponibles à la vente », « Actifs financiers détenus jusqu'à échéance » ou évalués en valeur de marché sur option (192 milliards d'euros), des éléments de réévaluation des portefeuilles couverts en taux (4 milliards d'euros), des immobilisations corporelles de placement (29 milliards d'euros), des comptes de régularisation et actifs divers (94 milliards d'euros), ainsi que des engagements de financement et de garantie donnés (359 milliards d'euros).

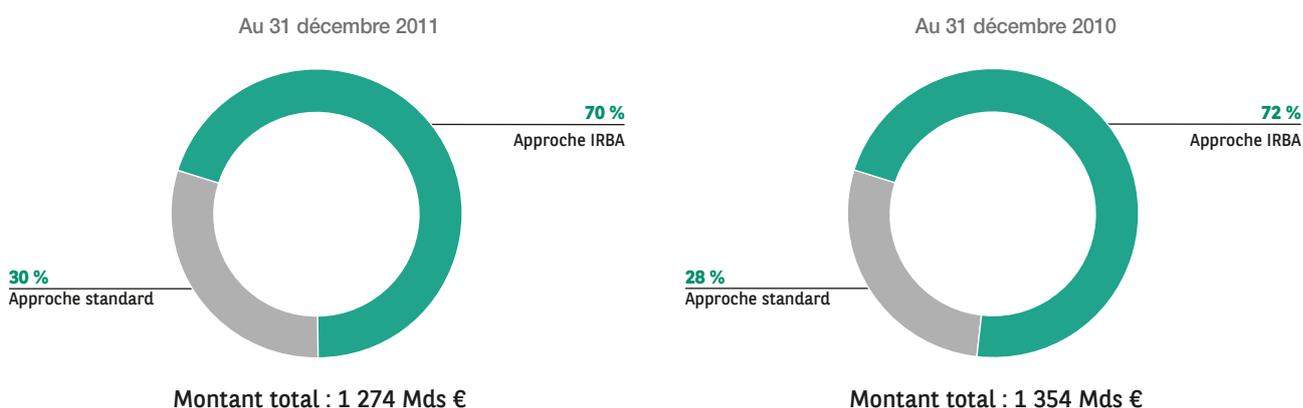
De ces valeurs sont déduits les encours relatifs aux opérations de pension, intégrés dans les expositions au risque de contrepartie ci-après (- 4 milliards d'euros), et les encours exclus du périmètre prudentiel couvert (- 85 milliards d'euros).

BNP Paribas a opté pour les formes les plus avancées de l'accord Bâle 2. En conformité avec la Directive européenne et sa transposition en droit français, le Groupe a été autorisé en 2007, par l'Autorité de Contrôle Prudentiel, à utiliser ses méthodes internes pour calculer ses exigences minimales de capital à compter du 1^{er} janvier 2008. L'utilisation de ces méthodes est subordonnée à certaines conditions de progrès et de déploiement, que le Groupe s'est engagé à respecter. Préalablement à son acquisition, le Groupe Fortis bénéficiait d'un accord de la part de son superviseur, la Banque Nationale de Belgique, pour utiliser l'approche la plus avancée pour l'évaluation de son besoin en capital réglementaire. Les politiques et dispositifs de notation de sous-groupes BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas d'une part et BNP Paribas d'autre part ont vocation à converger dans le cadre d'une méthodologie uniforme retenue par le Groupe. Les travaux entrepris dans cette direction ont notamment montré la compatibilité des concepts développés dans chacun des deux ensembles, et permis d'harmoniser les notations des principales contreparties, mais ne sont pas encore achevés. Plusieurs demandes d'homologation de méthodologies communes ont toutefois été soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel. Une approche fondée, selon les périmètres non encore convergés, sur les méthodes homologuées par les superviseurs français, belge ou luxembourgeois est mise en œuvre au 31 décembre 2011.

Sur le risque de crédit (hors comptes de régularisation et immobilisations), la part des expositions en approche IRBA est de 70 % au 31 décembre 2011, contre 72 % au 31 décembre 2010. Ce périmètre significatif inclut notamment le pôle Corporate and Investment Banking (CIB), la Banque de Détail en France (BDDF), une partie de l'activité de BNP Paribas Personal Finance (Cetelem), BNP Paribas Securities Services (BP2S) ainsi que les entités des sous-groupes BNP Paribas Fortis et BGL

BNP Paribas depuis le 30 juin 2009, pour lesquels des travaux de convergence et homogénéisation avec les méthodes, processus et outils du groupe BNP Paribas sont en cours d'achèvement. Il laisse toutefois temporairement en dehors du champ certaines entités comme BNL et BancWest. D'autres entités plus petites ne se rallieront aux méthodes avancées du Groupe qu'à moyen terme, comme par exemple les filiales des pays émergents.

➤ EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR TYPE D'APPROCHE(*)



(*) Hors comptes de régularisation et immobilisations.

POLITIQUE DE GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT [Audité]

LA POLITIQUE GÉNÉRALE DE CRÉDIT ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE ET DE PROVISIONNEMENT

L'activité de crédit de la Banque s'inscrit dans le cadre de la politique générale de crédit approuvée par le Comité des risques, instance présidée par le Directeur Général de la Banque, dont l'objet est de définir l'appétit au risque. Parmi les principes directeurs énoncés figurent les exigences du Groupe en matière de déontologie, d'attribution des responsabilités, d'existence et de respect des procédures et de rigueur dans l'analyse du risque. Cette politique générale est déclinée en politiques spécifiques adaptées à la nature des activités ou des contreparties.

LES PROCÉDURES DE DÉCISION

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un ensemble de délégations qui suppose de recueillir l'avis conforme d'un représentant de GRM nommément désigné. L'accord est toujours donné par écrit, que ce soit au moyen d'un processus de recueil de signatures ou par la tenue formelle d'un Comité de crédit. Les délégations se déclinent en montant de risques par groupes d'affaires variant selon les catégories de notes internes et les spécificités des métiers. Certains types de crédit – prêts aux banques, risques souverains ou risques relatifs à des secteurs particuliers de l'économie – impliquent le respect de procédures d'encadrement ou de consultation d'experts sectoriels ou de spécialistes désignés. Des procédures simplifiées faisant place à des outils statistiques d'aide à la décision sont appliquées dans la banque de détail.

Les propositions de crédit doivent respecter les principes de la politique générale de crédit et, le cas échéant, des politiques spécifiques applicables, ainsi que, dans tous les cas, les lois et réglementations en vigueur. En particulier, BNP Paribas subordonne ses engagements à l'examen en profondeur des plans de développement connus de l'emprunteur, à la compréhension de tous les aspects structurels des opérations et à sa capacité à en assurer le suivi.

Présidé par l'un des Directeurs Généraux ou le Directeur de GRM, le Comité de crédit de la Direction Générale est l'instance ultime de décision du Groupe en matière de prise de risques de crédit et de contrepartie.

LES PROCÉDURES DE SURVEILLANCE ET DE GESTION DE PORTEFEUILLE

Surveillance des encours

La sélection et l'évaluation précise des risques pris individuellement sont complétées d'un dispositif de surveillance et de reporting qui s'impose à l'ensemble du Groupe et repose sur les équipes de Credit Risk Control dont la responsabilité est de garantir, en permanence, la conformité aux décisions, la fiabilité des données de reporting et la qualité du suivi des risques. La production journalière des situations irrégulières de crédit et l'utilisation de diverses techniques d'alertes fondées sur des outils d'anticipation ou des études prospectives facilitent l'identification précoce des dégradations de situation. Les différents niveaux de surveillance, généralement induits de l'organisation des délégations de pouvoirs, s'exercent, sous le contrôle de GRM, jusqu'au Comité des débiteurs de la

Direction Générale. Réuni mensuellement, ce Comité examine, au-dessus d'un certain seuil, les dossiers pour lesquels il décide, sur proposition des métiers et avec l'accord de GRM, du montant des dépréciations à constituer ou à reprendre. Par ailleurs, un Comité trimestriel examine les dossiers placés sous surveillance ou non performants.

Politique de gestion d'ensemble des portefeuilles

Cette surveillance est complétée par une gestion collective des portefeuilles incluant les concentrations de risques par débiteur, par secteur et par pays.

Les résultats de cette politique sont régulièrement examinés par les différents forums de risque dont le Comité des risques et ses différentes déclinaisons, qui peut alors en modifier ou préciser les orientations générales, à partir du cadre d'analyse et des axes de réflexion proposés par GRM. Pour gérer les concentrations de risques par pays, des enveloppes de risque pays sont déterminées, au niveau de délégation approprié pour le pays considéré. Dans le cas spécifique des concentrations au niveau contrepartie, un suivi régulier est mis en place, notamment dans le cadre de la politique de concentration individuelle du Groupe.

Les stress tests constituent des outils d'analyse qui permettent d'identifier les zones de vulnérabilité des portefeuilles du Groupe et d'analyser les éventuelles corrélations sous-jacentes.

Enfin, BNP Paribas utilise éventuellement des instruments de transfert du risque de crédit, comme les opérations de titrisation et les dérivés de crédit, pour couvrir les risques pris individuellement, réduire la concentration du portefeuille ou les pertes maximales qui seraient liées à des scénarii de crise.

LES PROCÉDURES DE DÉPRÉCIATION

Tous les concours accordés aux entreprises, banques ou pays souverains en défaut font l'objet mensuellement, et sous la responsabilité de GRM, d'un examen visant à déterminer l'éventuelle réduction de valeur qu'il conviendrait d'appliquer, qu'elle soit directe ou par voie de dépréciation, selon les modalités d'application des règles comptables retenues. La réduction de valeur est établie à partir de l'évaluation actualisée des flux nets probables de recouvrement tenant compte de la possible réalisation des garanties détenues.

Une dépréciation collective, sur base statistique, est également constituée par chacun des pôles et déterminée trimestriellement par un Comité réunissant le responsable du pôle, le Directeur Financier du Groupe ou son représentant et le Directeur de GRM. Ce Comité décide de la dépréciation collective à constituer sur la base des simulations de pertes encourues à maturité sur les portefeuilles de crédits dont la qualité de crédit est considérée comme détériorée, sans pour autant que les clients soient identifiés comme en défaut et relèvent, en conséquence, de dépréciations spécifiques. Les simulations faites par GRM s'appuient sur les paramètres du dispositif de notation décrit ci-dessous.

LE DISPOSITIF DE NOTATION

Le groupe BNP Paribas utilise l'approche de notations internes avancée du risque de crédit pour les catégories d'exposition « clientèle de détail », « administrations centrales et banques centrales », « établissements », « entreprises » et « actions » pour le calcul des exigences des fonds propres réglementaires sur les périmètres de Corporate and Investment

Banking, Banque de Détail en France, une partie de BNP Paribas Personal Finance, BNP Paribas Fortis, et BNP Paribas Securities Services (BP2S). Sur les autres périmètres, le calcul du capital réglementaire est réalisé selon la méthode « Standard », et repose sur les notations externes des contreparties. Chaque contrepartie est notée en interne selon les méthodes communes au Groupe quelle que soit la méthode de calcul de capital réglementaire.

La Banque a défini un système de notations complet, en ligne avec les exigences des superviseurs bancaires au titre de l'adéquation des fonds propres. Son caractère approprié et l'adéquation de sa mise en œuvre sont évalués et vérifiés par le contrôle périodique de la Banque. Sa conformité réglementaire a été attestée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel en décembre 2007. Le système de notation de BNP Paribas a été déployé sur le périmètre BNP Paribas Fortis en 2010.

En ce qui concerne les crédits aux entreprises, il prend en compte trois paramètres fondamentaux : la probabilité de défaut de la contrepartie, qui s'exprime au moyen d'une note, le taux de récupération global (ou la perte en cas de défaut), qui est attaché à la structure des transactions et le facteur de conversion (Credit Conversion Factor, ou CCF) qui estime la part en risque des engagements hors-bilan.

L'échelle des notes de contrepartie comprend douze niveaux : dix niveaux pour les clients sains qui couvrent tous les niveaux de qualité de crédit de « excellent » à « très préoccupant » ; deux niveaux pour ce qui concerne les clients considérés comme en défaut selon la définition du superviseur bancaire.

Cette évaluation intervient, au moins une fois l'an, dans le cadre du processus d'approbation des crédits. Elle repose avant tout sur l'expertise des intervenants, commerciaux et, en second regard, des représentants de GRM. Elle peut aussi s'appuyer sur des outils adaptés, que ce soient des aides à l'analyse ou des scores, le choix des techniques et leur caractère automatique au plan de la décision variant selon la nature des risques considérés.

Lorsque des notations externes existent, celles-ci sont prises en compte par les analystes de crédit grâce à une correspondance indicative entre l'échelle de notation interne et les échelles des agences de notation. Cette correspondance est fondée sur les probabilités de défaut à un an de chacune des notes. L'appréciation interne du risque ne converge pas nécessairement avec celle des agences de notation et il n'y a pas d'identité stricte entre l'appréciation du caractère « investment grade »⁽¹⁾ d'une transaction par les agences externes et l'attribution d'une note interne supérieure ou égale à 5. Ainsi des contreparties notées BBB- en externe peuvent être notées 6 en interne, alors que la correspondance indicative entre note externe et note interne pour un BBB- est 5. Des exercices annuels d'étalonnages sont conduits afin de comparer les notes internes et externes.

Diverses méthodes, dont certaines purement quantitatives, sont mises en œuvre pour vérifier la cohérence et la robustesse du dispositif. Une approche adaptée, reposant sur la définition de classes homogènes de risque et faisant une large part aux analyses statistiques, est mise en œuvre pour ce qui concerne les crédits aux particuliers et aux très petites entreprises. GRM est globalement responsable de la qualité d'ensemble du dispositif, soit en le définissant elle-même, soit en le validant, soit enfin en contrôlant la performance. Une organisation a été mise en place afin que les équipes responsables du contrôle de la performance du dispositif corporate soient différentes de celles qui construisent les modèles. Un Steering Center a été créé à cet effet au sein de BNP Paribas Fortis.

(1) Ce terme désigne les contreparties bénéficiant d'une notation externe allant de AAA à BBB-.

La détermination de la perte en cas de défaut est réalisée soit par mise en œuvre de méthodes statistiques pour les portefeuilles dont la granularité est la plus fine, soit à dire d'expert sur la base de valeurs indicatives, selon un processus similaire à celui qui conduit à déterminer la note de contrepartie, pour les portefeuilles « corporate⁽²⁾ ». La perte en cas de défaut reflète la perte que subirait la Banque en cas de défaut de la contrepartie en période de ralentissement économique, conformément aux dispositions de la réglementation.

Elle est évaluée, pour chaque opération, à partir du taux de récupération d'une transaction « senior unsecured » sur la contrepartie concernée, corrigée, d'une part, des effets relatifs à la structure de la transaction (subordination par exemple) et, d'autre part, des effets des techniques de réduction des risques de crédit (garanties et sûretés réelles). Les récupérations sur les garanties et sûretés sont estimées chaque année sur la base de valorisations conservatrices et de décotes prenant en compte la réalisation desdites sûretés en période de stress.

La Banque a modélisé ses propres facteurs de conversion lorsque la réglementation le permettait (c'est-à-dire à l'exclusion des opérations de risque élevé pour lequel le facteur de conversion est de 100 % et lorsqu'un historique suffisamment fourni était disponible afin d'être exploité statistiquement), soit par exploitation des chroniques internes de défaut, soit par d'autres techniques lorsque l'historique n'était pas suffisant. Les facteurs de conversion sont destinés à mesurer la quote-part des engagements hors-bilan de la Banque qui seraient en risque en cas de défaillance de chacun des emprunteurs. Par opposition à la notation et au taux de récupération global, ce paramètre est affecté automatiquement en fonction de la nature de la transaction et n'est pas décidé par les Comités de crédit.

Chacun des trois paramètres de risque de crédit fait l'objet chaque année de tests de vérification a posteriori (backtesting) et, pour la probabilité de défaut, de comparabilité externe (étalonnage) destinés à contrôler la performance du dispositif sur chacun des segments d'activité de la Banque. Le backtesting consiste à comparer les paramètres estimés et leur réalisation. Lors d'un étalonnage, les paramètres estimés en interne sont comparés aux estimations d'organismes externes.

Pour la notation, dans le cadre des travaux de backtesting, le taux de défaillance des populations classées dans chacune des notes, ou dans chaque classe homogène de risque pour l'activité de détail, est comparé au taux de défaut constaté, année par année. Une analyse par politique de notation, par note, par zone géographique et par filière de notation est réalisée afin d'identifier de possibles zones de sous-performance des modèles. La stabilité de la notation et de la population est vérifiée. Le Groupe a par ailleurs développé des techniques de backtesting des probabilités de défaut adaptées aux portefeuilles à faibles pertes (« low default portfolios ») qui permettent de qualifier la pertinence du dispositif, même lorsque le nombre de défauts constatés est très faible (c'est le cas pour le dispositif applicable aux États souverains ou aux Banques par exemple). Les effets des cycles économiques sont aussi pris en compte. Ces travaux ont montré que les notes attribuées étaient bien des notes « en moyenne de cycle » et que le taux de défaut prévisionnel est conservateur.

Lors de l'étalonnage, sur le périmètre autre que la clientèle de détail, les notes internes sont comparées aux notes de plusieurs agences de notation externe, sur la base de la correspondance indicative entre

notes internes et notes externes. Pour les entreprises clientes du Groupe bénéficiant d'une note externe (entre 10 % et 15 % de cette population), l'analyse comparative des données sur laquelle repose la notation interne fait apparaître une approche conservatrice du dispositif retenu.

Pour ce qui concerne le taux de récupération global, l'exercice de backtesting porte pour l'essentiel sur l'analyse des récupérations sur les opérations en défaut. Lorsque les dossiers sont clos, chacun des flux de récupération est actualisé à la date d'entrée en défaut et rapporté au montant de l'exposition. Lorsque les dossiers ne sont pas clos, le montant des provisions est pris comme approximation des récupérations futures. Le taux de récupération ainsi mesuré est comparé au taux de récupération prévu un an avant la survenance du défaut. Sur ce paramètre, par analogie à ce qui est pratiqué pour la notation, des analyses globales sont effectuées selon les politiques de notation et les sites géographiques. Les différences, ligne à ligne et en moyenne, sont analysées en tenant compte du caractère bimodal de ce paramètre. Les résultats de ces analyses prouvent que ces estimations sont pertinentes en période de creux conjoncturel et qu'elles sont conservatrices en moyenne. La comparaison de ce paramètre avec des données externes est réalisée en particulier à l'aide d'initiatives de mise en commun de données auxquelles participe le Groupe.

L'ensemble de ces travaux est présenté chaque année au Directeur des Risques ainsi qu'aux organes de pilotage du dispositif de notation et aux praticiens du risque à travers le monde. L'analyse des résultats de ces études, et les échanges qui s'en suivent, contribue à définir les priorités en matière de développement méthodologique et de déploiement d'outils.

Les estimations internes des paramètres de risque sont utilisées dans la gestion quotidienne de la Banque conformément aux préconisations de la réglementation. Ainsi, au-delà du calcul des exigences en fonds propres, ils sont utilisés, par exemple, pour la définition des délégations, à l'octroi des crédits ou lors de leur renouvellement, pour les mesures de rentabilité, pour déterminer les provisions de portefeuille, et pour les comptes-rendus internes et externes.

CHAMP ET NATURE DES SYSTÈMES DE DÉCLARATIONS ET DE MESURE DES RISQUES

L'ensemble des processus et systèmes d'information utilisés par la filière de mesure du risque de crédit a été soumis à l'examen de l'Autorité de Contrôle Prudentiel. Pour la partie issue de l'apport des activités de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas pour laquelle les chantiers de convergence ne sont pas achevés, les processus et systèmes utilisés restent ceux qui ont été homologués par les autorités de supervision bancaires belge et luxembourgeoise.

L'architecture actuelle des systèmes de mesure du risque de crédit comporte deux niveaux :

- le niveau central composé principalement du système de consolidation des encours de risques de crédit, des référentiels centraux et de l'outil de moteur de calcul du capital, développés en interne ;
- le niveau local composé des systèmes de surveillance et de mesure des risques de crédit dont GRM assure la maîtrise d'ouvrage.

(2) Selon la politique Groupe, le dispositif de notation « Corporate » s'applique aux établissements, aux entreprises, aux financements spécialisés et aux États souverains.

DIVERSIFICATION DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT [Audité]

L'exposition brute du Groupe au risque de crédit s'élève à 1 224 milliards d'euros au 31 décembre 2011, contre 1 296 milliards d'euros au 31 décembre 2010. Ce portefeuille, analysé ci-après en termes de diversification, recouvre l'ensemble des expositions au risque de crédit présenté dans le tableau « Expositions relatives au risque de crédit par classe d'exposition bâloise », hors positions de titrisation et autres actifs risqués⁽¹⁾. La titrisation en portefeuille bancaire fait l'objet d'un chapitre dédié (section 5.6).

Les éléments constituant ce portefeuille ne présentent pas de caractère de concentration excessif par contrepartie au regard de la taille du Groupe et apparaissent très diversifiés tant sur le plan sectoriel que géographique, ainsi qu'il peut être observé sur les graphiques suivants présentés en pourcentage.

DIVERSIFICATION PAR CONTREPARTIE

Évaluée en tenant compte de l'ensemble des engagements portés sur un même groupe d'affaires, la diversification est une constante de la politique de la Banque. L'étendue et la variété des activités de BNP Paribas comme la forte hiérarchie des délégations participent largement à la diversification recherchée.

La diversification par contrepartie du portefeuille fait l'objet d'un suivi régulier, notamment dans le cadre de la politique de concentration

individuelle du Groupe. Le contrôle des grands risques s'assure également que le montant total des risques encourus sur chaque bénéficiaire⁽²⁾ ne dépasse pas 25 % des fonds propres nets consolidés du Groupe. BNP Paribas reste très en deçà des seuils de concentration de la directive européenne sur les Grands Risques.

En outre, les engagements bruts des vingt premières contreparties sur la classe d'exposition « entreprises » représentent, au 31 décembre 2011, 4 % du montant total des expositions brutes sur cette classe d'exposition, inchangé par rapport au 31 décembre 2010.

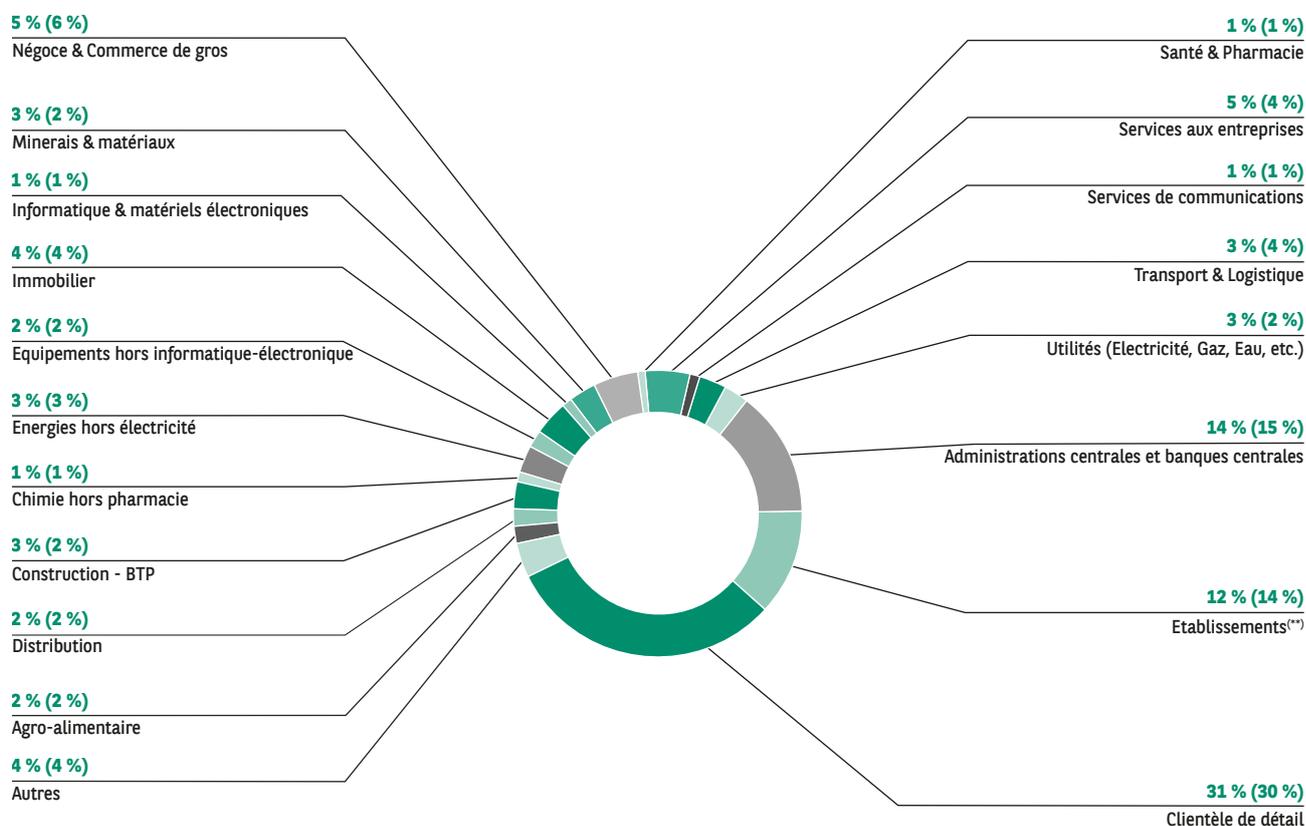
DIVERSIFICATION SECTORIELLE

La répartition des risques, par secteur économique, fait l'objet d'une même attention et se double d'une analyse prospective permettant une gestion dynamique de l'exposition de la Banque. Cette analyse s'appuie sur la connaissance approfondie d'experts sectoriels indépendants qui formulent une opinion sur l'évolution des secteurs qu'ils supervisent et identifient les facteurs qui expliquent les risques encourus par leurs principaux constituants. Cette intervention est modulée selon les secteurs en fonction de leur poids dans les engagements du Groupe, de la technicité nécessaire à leur appréhension, de leur cyclicité, de leur degré de mondialisation ou encore de l'existence d'une problématique particulière de risque.

(1) Le périmètre couvert concerne les prêts consentis à la clientèle et aux établissements de crédit, les comptes débiteurs des établissements de crédit et des banques centrales, les comptes créditeurs du Groupe dans les autres établissements de crédit et des banques centrales, les engagements de financement donnés (hors opération de pension) et de garantie financière, ainsi que les titres à revenu fixe compris dans le portefeuille d'intermédiation bancaire.

(2) Sont considérés comme des Grands Risques, au sens de la réglementation, les bénéficiaires dont les risques dépassent 10 % des fonds propres, avec un seuil déclaratif exigé par l'ACP de 300 millions d'euros d'exposition.

► **TABLEAU N° 6 : RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE DE RISQUE DE CRÉDIT PAR CLASSE D'EXPOSITION BÂLOISE ET PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ DE LA CLIENTÈLE ENTREPRISES AU 31 DÉCEMBRE 2011(*)**



Total des expositions : 1 224 Mds € au 31 décembre 2011
(1 296 Mds € au 31 décembre 2010)

Périmètre prudentiel : expositions hors risque de contrepartie, hors autres actifs risqués et hors positions de titrisation.

(*) Les pourcentages entre parenthèses correspondent à la répartition au 31 décembre 2010.

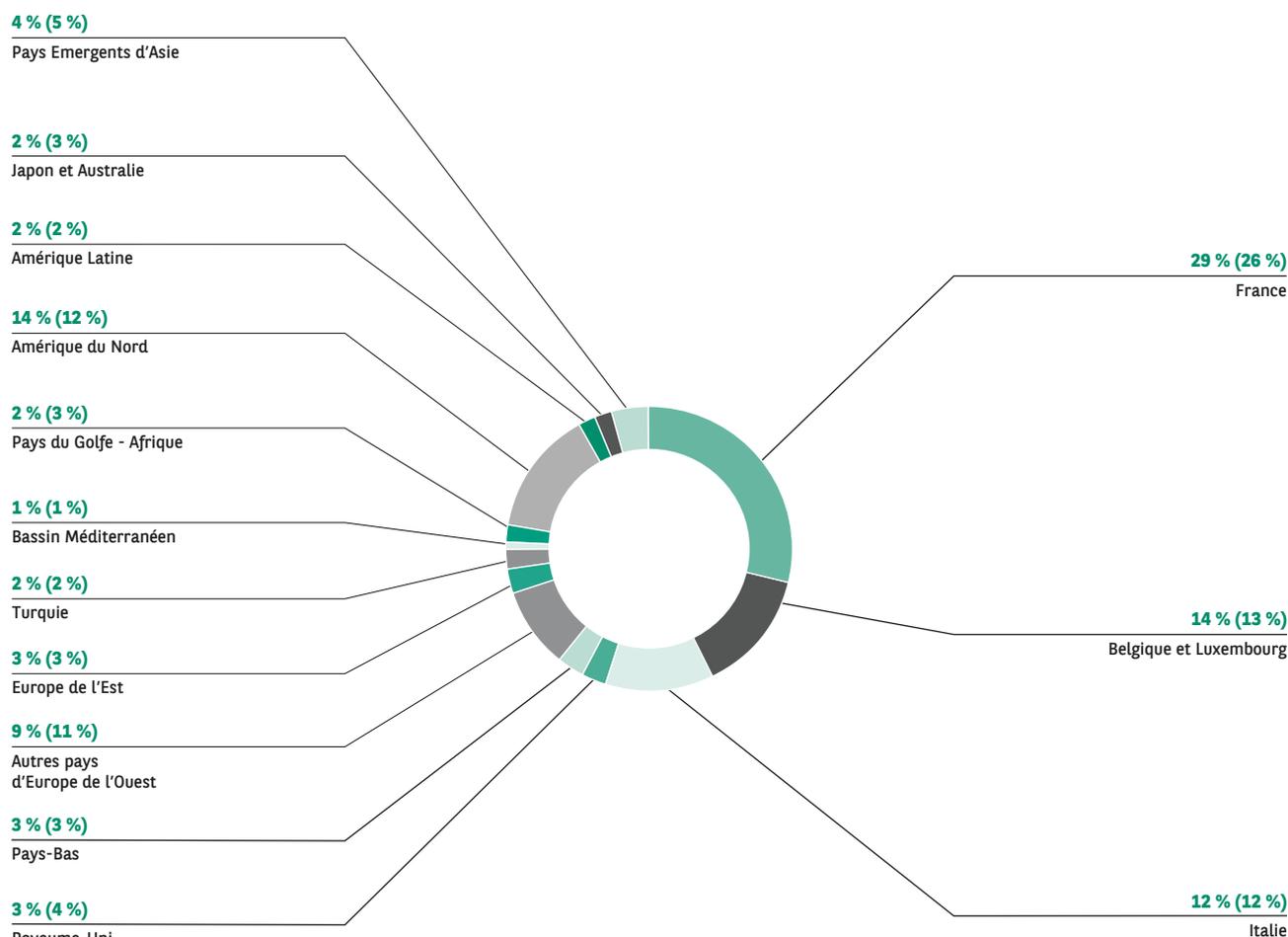
(**) La classe d'exposition « Établissements » correspond aux établissements de crédit et entreprises d'investissement y compris ceux reconnus de pays tiers. En outre cette classe regroupe certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des Banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme les administrations centrales.

DIVERSIFICATION GÉOGRAPHIQUE

Le risque « pays » se définit comme la somme des risques portés sur les débiteurs opérant dans le pays considéré. Il se distingue du risque souverain qui est celui de la puissance publique et de ses démembrements ; il traduit l'exposition de la Banque à un environnement économique et politique homogène qui fait partie de l'appréciation de la qualité de la contrepartie.

La répartition géographique ci-dessous repose sur le pays où la contrepartie exerce son activité principale, sans tenir compte du pays de son éventuelle maison mère. Ainsi, l'exposition sur une filiale ou une succursale au Royaume-Uni d'une entreprise française est classée au sein du Royaume-Uni.

► **TABLEAU N° 7 : RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU PORTEFEUILLE DE RISQUE DE CRÉDIT AU 31 DÉCEMBRE 2011(*)
SUR LA BASE DU PAYS OÙ LA CONTREPARTIE EXERCE SON ACTIVITÉ PRINCIPALE**



**Total des expositions : 1 224 Mds€ au 31 décembre 2011
(1 296 Mds€ au 31 décembre 2010)**

Périmètre Prudentiel : expositions hors risque de contrepartie, hors autres actifs risqués et hors positions de titrisation.

(*) Les pourcentages entre parenthèses correspondent à la répartition au 31 décembre 2010.

La répartition géographique du portefeuille est équilibrée et reste stable. L'implantation du Groupe reste majoritairement européenne (73 % au 31 décembre 2011, contre 72 % au 31 décembre 2010).

Le Groupe, présent dans la plupart des zones économiquement actives conformément à sa vocation, s'attache à éviter les concentrations

excessives de risques sur des pays dont les infrastructures politiques et économiques sont reconnues comme faibles ou dont la situation économique est fragilisée.

Dans ce cadre, des enveloppes de risque pays sont déterminées, au niveau de délégation approprié pour le pays considéré.

RISQUE DE CRÉDIT : APPROCHE IRBA

La politique de notation mise au point par le Groupe couvre l'ensemble de la Banque. Le dispositif IRBA, validé en décembre 2007, s'étend aux portefeuilles de « Corporate and Investment Banking » (CIB), de la Banque de Détail en France (BDDF) ainsi que de BNP Paribas Securities Services (BP2S) et à une partie de l'activité de BNP Paribas Personal Finance. Les chantiers de convergence des méthodes, processus et outils se poursuivent dans une perspective d'homogénéisation en particulier sur le périmètre résultant de l'acquisition de BNP Paribas Fortis et de BGL BNP Paribas. Des méthodes communes ont déjà été déployées sur le périmètre des établissements et des administrations centrales et Banques centrales. La plupart des autres portefeuilles ont fait l'objet de demandes d'accord préalables aux superviseurs bancaires concernés en 2011.

DISPOSITIF DE NOTATION INTERNE « CORPORATE » [Audité]

Le périmètre IRBA concerné par le dispositif de notation « Corporate », c'est-à-dire applicable selon la politique Groupe aux Banques, aux entreprises, aux financements spécialisés et aux États souverains est couvert par une procédure de notation homogène au titre de laquelle GRM est le responsable final de la notation attribuée aux contreparties et du taux de recouvrement global (TRG) affecté aux transactions. Le facteur de conversion (CCF) des opérations de hors-bilan est attribué en fonction des caractéristiques de la contrepartie et de la transaction.

Le processus générique d'affectation des notes sur chacun des segments du dispositif « Corporate » est défini comme suit :

- sur les entreprises et les financements spécialisés, les analyses sont réalisées par le métier qui propose une note et un TRG en Comité de crédit conformément aux méthodologies de notation et sur la base des outils développés par GRM. La note et le TRG sont validés ou modifiés en Comité de crédit par le représentant de GRM. Ces Comités décident de l'octroi ou du renouvellement des engagements et révisent le cas échéant sur une base au moins annuelle, la note de contrepartie ;
- sur le périmètre des Banques, l'analyse est réalisée par des analystes de la fonction Risques. Les notes de contrepartie et les TRG sont déterminés à l'occasion de Comités de revue organisés par zone géographique assurant la comparabilité entre établissements similaires ;
- sur le périmètre des États souverains, les notes sont déterminées lors de Comités pays qui réunissent des membres de la Direction Générale, des Risques et des Métiers plusieurs fois par an. Les notes y sont proposées par la Direction des Études Économiques ;

- sur le périmètre des moyennes entreprises, un score est mis en œuvre par des analystes de risque au sein du métier, sous la supervision ultime de GRM ;

- sur chacun de ces sous-portefeuilles, la détermination des paramètres de risque suit une méthodologie certifiée et validée par les équipes de GRM qui repose en priorité sur l'analyse des données historiques de la Banque. Cette méthodologie est autant que possible supportée par des outils mis en réseau afin d'en garantir une application homogène. Le jugement expert reste toutefois irremplaçable, chacune des notes et chacun des TRG faisant appel au jugement qui peut s'écarter, sous réserve de justification, de l'application stricte des modèles.

Le mode de détermination des paramètres de risque répond à des principes communs, en particulier celui des « quatre yeux » qui préconise qu'au moins deux personnes différentes, dont une au minimum indépendante des objectifs commerciaux, se prononcent sur chaque note de contrepartie et chaque TRG de transaction.

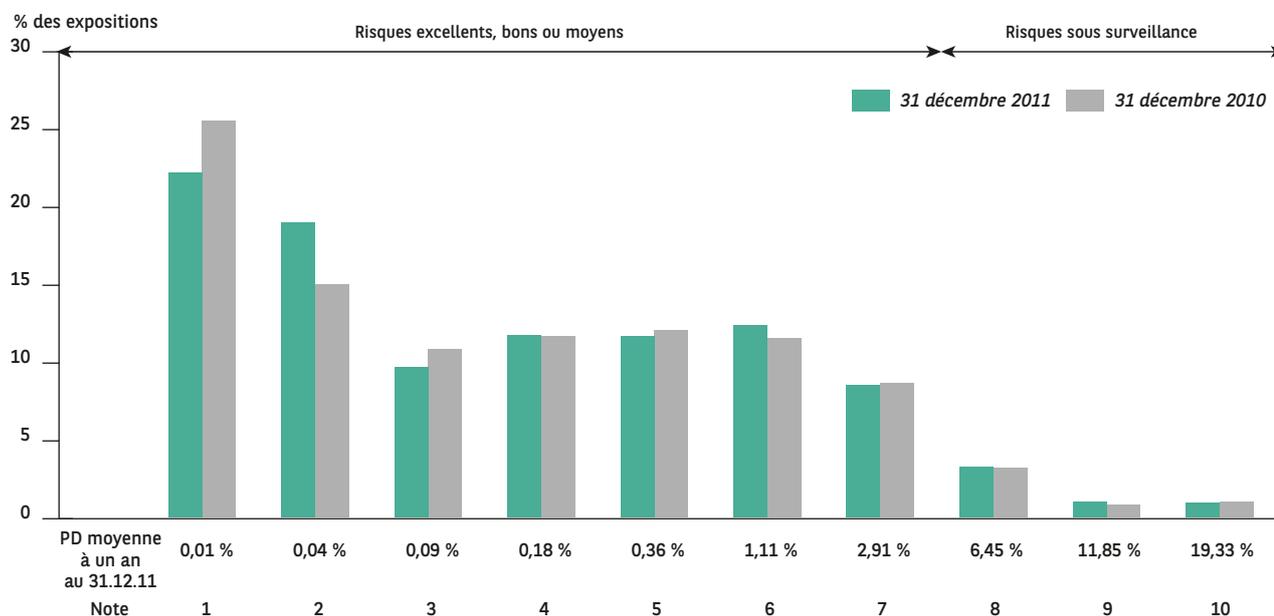
La définition du défaut est uniformément appliquée au sein du Groupe sur chaque classe d'actif. Pour les contreparties locales (PME, collectivités locales), les spécificités éventuelles de la réglementation de chacune des géographies conduisent à des adaptations à la marge de cette définition, en particulier du point de vue de la durée des impayés ou du seuil de matérialité.

Le graphique ci-dessous présente la répartition par note des encours sains relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de type « Corporate » (classes d'expositions : entreprises, administrations centrales et Banques centrales, établissements) pour tous les métiers du Groupe, utilisant l'approche de notation interne avancée.

Cette exposition représente 627 milliards d'euros du montant brut du risque de crédit au 31 décembre 2011, contre 707 milliards d'euros au 31 décembre 2010.

Ce portefeuille présente une large majorité d'engagements sur des emprunteurs dont les risques sont considérés comme de bonne ou d'excellente qualité, en raison du poids des relations de la Banque avec les grandes entreprises multinationales et institutions financières. Une part importante des engagements sur des emprunteurs de moindre qualité est associée à des structures de financement permettant un taux de recouvrement élevé en cas de défaut de la contrepartie (financements exports bénéficiant de garanties de la part des agences internationales d'assurance-crédit et financements de projets, structurés ou transactionnels).

► **TABLEAU N° 8 : RÉPARTITION DES EXPOSITIONS DU RISQUE DE CRÉDIT PAR NOTE DE CONTREPARTIE SUR LE PÉRIMÈTRE « CORPORATE(*) » TRAITÉ EN APPROCHE IRBA**



(*) Le périmètre « Corporate » présenté dans le graphique ci-dessus inclut les classes d'expositions : entreprises, administrations centrales et Banques centrales, établissements.

La répartition par note des expositions « Corporate » sur le périmètre IRBA est globalement stable, à l'exception de la part des expositions notées 1 et 2 pour lesquelles le mouvement s'explique par la dégradation de 1 à 2 des notes internes de certains pays.

PORTFEUILLE « CORPORATE » PAR CLASSE D'EXPOSITION ET NOTE INTERNE

Les tableaux ci-dessous présentent la répartition par note des encours relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de type « Corporate » (classes d'exposition : entreprises, administrations centrales et Banques centrales, établissements) pour tous les métiers du Groupe utilisant l'approche de notation interne avancée. L'exposition totale représente 643 milliards d'euros au 31 décembre 2011, dont 627 milliards d'euros d'encours sains et 15 milliards d'encours douteux,

contre 721 milliards d'euros au 31 décembre 2010, dont 707 milliards d'euros d'encours sains et 14 milliards d'encours douteux, et concerne principalement les pôles CIB, BDDF, BeLux Retail Banking ainsi que le métier BNP Paribas Securities Services (BP2S) du pôle Investment Solutions.

Cette information est complétée par les taux moyens constatés des principaux facteurs de risque bâlois :

- moyenne pondérée des facteurs de conversion du hors-bilan : CCF moyen⁽¹⁾ ;
 - moyenne des pertes en cas de défaut pondérée par la valeur exposée au risque : LGD moyen⁽²⁾ ;
- ainsi que par le taux de pondération moyen : RW moyen⁽³⁾ défini comme le rapport entre les actifs pondérés et la valeur exposée au risque (EAD). La colonne « Perte attendue » présente la perte attendue à un an.

(1) CCF moyen : « Credit Conversion Factor » - moyenne des facteurs de conversion pondérée par le montant d'engagement hors-bilan.

(2) LGD moyen : « Loss Given Default » - moyenne des pertes en cas de défaut pondérée par la valeur exposée au risque.

(3) RW moyen : « Risk Weight » - taux de pondération moyen.

► **TABLEAU N° 9 : VENTILATION DES EXPOSITIONS DU RISQUE DE CRÉDIT PAR CLASSE D'EXPOSITION ET NOTE INTERNE SUR LE PÉRIMÈTRE « CORPORATE » TRAITÉ EN APPROCHE IRBA**

En millions d'euros	31 décembre 2011									
	Note interne	Exposition totale	Montant bilan	Montant hors-bilan	CCF moyen du hors-bilan	Valeur exposée au risque	LGD moyen	RW moyen	Perte attendue	Actifs pondérés
Administrations centrales et banques centrales	1	115 188	109 596	5 592	75 %	112 751	2 %	0 %	0	279
	2	26 255	25 537	718	69 %	25 914	3 %	1 %	0	275
	3	1 034	1 006	28	53 %	1 024	19 %	16 %	0	160
	4	4 318	2 720	1 598	55 %	3 601	9 %	8 %	1	291
	5	1 744	1 686	58	70 %	1 825	36 %	59 %	3	1 068
	6	1 017	744	273	56 %	899	14 %	28 %	1	249
	7	1 441	973	468	57 %	1 241	5 %	14 %	2	177
	8	668	428	240	63 %	579	15 %	56 %	6	325
	9	309	231	78	55 %	272	40 %	195 %	14	529
	10	12	7	5	50 %	8	76 %	427 %	1	35
	11	3 619	3 619	0	67 %	3 618		25 %	1 946	922
SOMME		155 605	146 547	9 058	69 %	151 732	3 %	3 %	1 974	4 310
Établissements	1	12 546	9 648	2 898	84 %	12 112	17 %	6 %	1	706
	2	38 766	28 259	10 507	75 %	36 191	17 %	6 %	2	2 115
	3	10 033	5 828	4 205	71 %	8 736	26 %	15 %	2	1 278
	4	5 202	3 324	1 878	59 %	4 402	34 %	26 %	2	1 155
	5	4 600	3 181	1 419	59 %	3 994	33 %	39 %	5	1 572
	6	3 727	2 595	1 132	58 %	3 256	32 %	64 %	12	2 070
	7	1 870	1 455	415	54 %	1 689	26 %	74 %	13	1 253
	8	1 419	999	420	51 %	1 221	25 %	92 %	21	1 119
	9	848	399	449	51 %	632	43 %	210 %	33	1 328
	10	688	89	599	62 %	467	32 %	167 %	28	778
	11	566	483	83	96 %	565		3 %	171	16
	12	310	310	0	80 %	312		0 %	289	1
SOMME		80 575	56 570	24 005	71 %	73 577	21 %	18 %	579	13 391
Entreprises	1	11 083	4 627	6 456	60 %	8 525	19 %	6 %	0	531
	2	53 904	13 245	40 659	60 %	36 967	34 %	13 %	5	4 660
	3	49 455	16 007	33 448	59 %	35 052	37 %	23 %	10	7 931
	4	63 907	26 893	37 014	58 %	47 744	32 %	29 %	27	13 871
	5	66 587	33 994	32 593	59 %	51 162	31 %	42 %	57	21 423
	6	72 534	42 264	30 270	61 %	57 971	25 %	54 %	165	31 209
	7	50 028	31 077	18 951	61 %	41 118	25 %	73 %	300	30 042
	8	18 111	13 125	4 986	59 %	15 668	22 %	84 %	227	13 219
	9	4 981	3 620	1 361	57 %	4 332	26 %	122 %	129	5 276
	10	5 103	3 936	1 167	74 %	4 608	28 %	153 %	250	7 034
	11	8 052	6 852	1 200	72 %	7 863		21 %	2 826	1 649
	12	2 872	2 717	155	86 %	2 856		2 %	2 489	44
SOMME		406 617	198 357	208 260	60 %	313 866	29 %	44 %	6 485	136 889
TOTAL		642 797	401 474	241 323	61 %	539 175	21 %	29 %	9 038	154 590

En millions d'euros	31 décembre 2010									
	Note interne	Exposition totale	Montant bilan	Montant hors-bilan	CCF moyen du hors-bilan	Valeur exposée au risque	LGD moyen	RW moyen	Perte attendue	Actifs pondérés
Administrations centrales et banques centrales	1	144 682	143 188	1 494	99 %	144 232	6 %	0 %	0	327
	2	13 682	13 142	540	65 %	13 455	9 %	4 %	0	558
	3	1 450	1 299	151	74 %	1 421	9 %	5 %	0	73
	4	5 923	5 735	188	60 %	5 837	21 %	27 %	2	1 573
	5	4 218	2 031	2 187	55 %	3 256	14 %	20 %	1	638
	6	1 580	1 080	500	55 %	1 369	9 %	24 %	2	324
	7	1 850	840	1 010	66 %	1 510	4 %	13 %	2	190
	8	574	401	173	70 %	526	3 %	19 %	2	98
	9	169	102	67	55 %	131	22 %	116 %	4	153
	10	203	188	15	50 %	194	68 %	358 %	25	695
	11	31	31	0		30		0 %	20	0
SOMME		174 362	168 037	6 325	69 %	171 961	7 %	3 %	58	4 628
Établissements	1	25 259	20 543	4 716	67 %	23 884	14 %	4 %	1	1 029
	2	29 934	24 051	5 883	70 %	28 475	10 %	5 %	2	1 478
	3	18 890	14 994	3 896	69 %	17 673	26 %	13 %	4	2 360
	4	7 037	5 035	2 002	61 %	6 349	30 %	26 %	3	1 644
	5	7 442	6 018	1 424	64 %	6 914	33 %	41 %	8	2 831
	6	3 337	2 204	1 133	57 %	2 910	40 %	78 %	12	2 262
	7	3 460	2 606	854	58 %	3 087	25 %	74 %	22	2 287
	8	1 804	1 214	590	57 %	1 586	23 %	87 %	25	1 373
	9	946	586	360	58 %	805	26 %	226 %	45	1 817
	10	863	168	695	78 %	726	26 %	155 %	40	1 124
	11	919	864	55	99 %	933		5 %	234	43
	12	213	207	6	100 %	216		2 %	143	5
SOMME		100 104	78 490	21 614	67 %	93 558	19 %	20 %	539	18 253
Entreprises	1	10 280	2 829	7 451	53 %	6 787	23 %	8 %	1	522
	2	62 360	17 414	44 946	57 %	42 998	36 %	11 %	5	4 867
	3	55 959	18 842	37 117	53 %	38 402	37 %	20 %	12	7 856
	4	69 439	28 766	40 673	58 %	51 632	33 %	27 %	28	13 874
	5	73 445	37 659	35 786	64 %	58 489	31 %	40 %	67	23 579
	6	76 646	45 447	31 199	69 %	64 687	24 %	50 %	173	32 314
	7	55 747	34 261	21 486	73 %	48 459	23 %	71 %	331	34 219
	8	19 894	13 808	6 086	76 %	18 217	22 %	83 %	260	15 077
	9	4 307	3 220	1 087	59 %	3 858	23 %	111 %	104	4 301
	10	6 037	4 146	1 891	66 %	5 253	23 %	125 %	229	6 569
	11	9 072	7 849	1 223	81 %	8 695		14 %	3 628	1 255
	12	2 955	2 784	171	87 %	2 949		1 %	2 371	27
SOMME		446 141	217 025	229 116	62 %	350 426	29 %	41 %	7 209	144 459
TOTAL		720 607	463 552	257 055	62 %	615 945	21 %	27 %	7 806	167 340

Sur les administrations centrales et les établissements, le Groupe est principalement exposé sur des contreparties de très bonne qualité, pour la plupart des pays développés, bénéficiant par conséquent de très bonnes notes internes et d'une moyenne des pertes en cas de défaut très faible.

La majorité des engagements sur les entreprises porte sur des clients de très bonne ou de bonne qualité, reflétant le poids important des grands groupes multinationaux dans la clientèle du Groupe. Les autres engagements correspondent en grande partie à des opérations structurées ou garanties par des actifs de bonne qualité, ce que reflètent les niveaux moyens des pertes en cas de défaut.

DISPOSITIF DE NOTATION INTERNE PROPRE À LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL [Audité]

La Banque de Détail est exercée, soit au sein de BNP Paribas via son réseau d'agences en France, soit au travers de certaines de ses filiales, notamment en Italie, en Belgique et au Luxembourg, ou dans l'univers de BNP Paribas Personal Finance.

Pour l'ensemble de ces activités, la Politique Générale de Notation Retail (PGNR) fixe le cadre permettant aux pôles et à la Direction des Risques de mesurer, hiérarchiser et suivre de manière homogène l'évolution des risques de crédit encourus par le Groupe. Cette politique s'applique aux transactions caractérisées par une forte granularité, une faible volumétrie unitaire et un traitement standardisé du risque de crédit. La politique générale représente le cadre d'ensemble dans lequel se déploient les scores ; elle précise notamment :

- les principes généraux du dispositif de notation interne, soulignant l'importance de la qualité de ce dispositif et de son adaptation aux évolutions ;
- les principes propres à la définition des Classes Homogènes de Risque (CHR) ;

- les principes relatifs aux modèles, notamment la nécessité de développer des modèles discriminants et interprétables, de s'appuyer sur la modélisation ou l'observation a posteriori des indicateurs de risque pour paramétrer les engagements. Les indicateurs de risque doivent être quantifiés sur la base d'un historique d'au moins cinq ans et d'un échantillonnage important et représentatif. Enfin, les modèles doivent être précisément documentés.

L'essentiel des contreparties du portefeuille « Banque de Détail » de BDDF fait l'objet d'un score de comportement servant à déterminer la probabilité de défaut et pour chaque transaction, le taux de recouvrement (GRR) et la valeur exposée au risque (EAD). Ces paramètres sont calculés chaque mois sur la base des informations les plus récentes et déclinés en différents scores d'octroi mis à disposition de la fonction commerciale. Celle-ci n'intervient pas dans la détermination des paramètres de risque. Ces méthodes sont appliquées de manière homogène sur l'ensemble de la clientèle de détail.

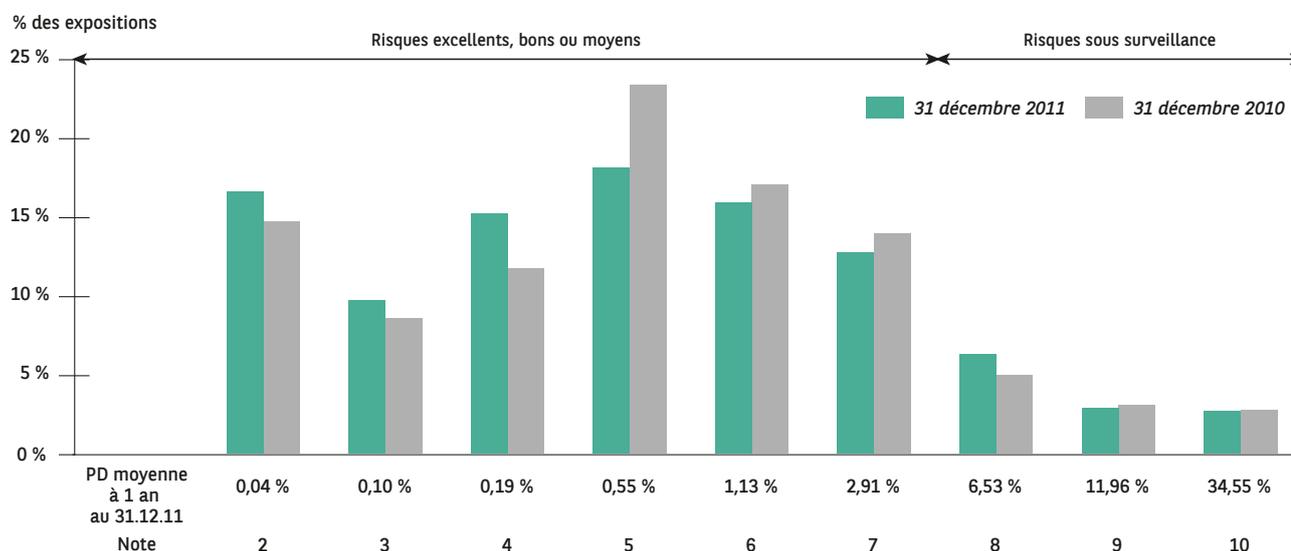
Sur le périmètre de BNP Paribas Personal Finance éligible aux méthodes IRBA, les paramètres de risque sont déterminés par la fonction Risques, sur base statistique en fonction des caractéristiques des clients et de l'historique de la relation.

Les méthodologies de construction et de suivi des scores permettent d'affecter les clients individuels à des classes homogènes en termes de risque de défaillance. Il en est de même pour les autres paramètres : « valeur exposée au risque ou EAD » et « Perte en cas de défaut ou LGD ».

Le graphique ci-dessous présente la répartition par note des encours sains relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de la clientèle de détail pour tous les métiers du Groupe, utilisant l'approche de notation interne avancée.

Cette exposition représente 192 milliards d'euros du montant brut du risque de crédit au 31 décembre 2011, stable par rapport au 31 décembre 2010.

► **TABLEAU N° 10 : RÉPARTITION DES EXPOSITIONS DU RISQUE DE CRÉDIT PAR NOTE DE CONTREPARTIE SUR LE PÉRIMÈTRE CLIENTÈLE DE DÉTAIL TRAITÉ EN APPROCHE IRBA**



La variation de la courbe des probabilités de défaut, entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011, est fortement liée à l'évolution du dispositif de notation interne mis en place sur la Banque De Détail en France. Sur ce périmètre, les modèles de notation ont été revus et améliorés à la demande de l'Autorité de Contrôle Prudentiel en prenant en compte de nouvelles informations disponibles sur les clients. Cette évolution a eu lieu pour l'arrêté du 31 décembre 2011.

PORTFEUILLE DE LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL PAR CLASSE D'EXPOSITION ET NOTE INTERNE

Le tableau n°11 présente la répartition par note des encours relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de la

clientèle de détail pour tous les métiers du Groupe utilisant l'approche de notation interne avancée. L'exposition totale représente 200 milliards d'euros au 31 décembre 2011, contre 198 milliards d'euros au 31 décembre 2010 et concerne principalement les pôles Banque De Détail en France (BDDF) et BeLux Retail Banking ainsi que les filiales de crédits aux particuliers en Europe de l'Ouest de BNP Paribas Personal Finance.

► **TABLEAU N° 11 : VENTILATION DES EXPOSITIONS DU RISQUE DE CRÉDIT PAR CLASSE D'EXPOSITION ET NOTE INTERNE SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL TRAITÉ EN APPROCHE IRBA**

En millions d'euros	31 décembre 2011									
	Note interne	Exposition totale	Montant bilan	Montant hors-bilan	CCF moyen du hors-bilan	Valeur exposée au risque	LGD moyen	RW moyen	Perte attendue	Actifs pondérés
Prêts immobiliers	2	21 961	21 178	783	90 %	21 643	12 %	1 %	1	274
	3	13 263	12 842	421	96 %	13 259	12 %	3 %	1	334
	4	16 946	16 431	515	97 %	16 832	12 %	5 %	4	835
	5	15 791	15 058	733	99 %	15 592	11 %	11 %	11	1 782
	6	13 001	12 711	290	96 %	13 704	10 %	21 %	17	2 876
	7	5 431	5 363	68	97 %	5 536	10 %	30 %	18	1 684
	8	1 837	1 781	56	98 %	1 779	13 %	50 %	19	882
	9	1 238	1 219	19	99 %	1 234	13 %	68 %	20	843
	10	892	881	11	100 %	900	13 %	67 %	44	601
	11	161	159	2	100 %	161		124 %	16	200
	12	1 102	1 099	3	100 %	1 096		0 %	258	0
SOMME		91 623	88 722	2 901	95 %	91 736	12 %	11 %	409	10 311
Expositions renouvelables	1	0	0	0	100 %	0	43 %	20 %	0	0
	2	1 611	103	1 508	47 %	2 249	54 %	1 %	0	34
	3	1 338	99	1 238	35 %	828	50 %	3 %	0	23
	4	2 124	150	1 974	40 %	1 382	47 %	5 %	1	71
	5	6 012	116	5 896	41 %	2 695	52 %	11 %	6	294
	6	3 710	549	3 161	36 %	1 995	48 %	20 %	10	396
	7	4 838	1 831	3 008	42 %	3 159	42 %	39 %	42	1 232
	8	2 671	1 588	1 083	47 %	2 130	44 %	63 %	56	1 352
	9	1 141	849	292	33 %	974	49 %	103 %	54	1 008
	10	1 480	965	514	22 %	1 086	49 %	141 %	174	1 527
	11	1 003	962	42	8 %	1 166		51 %	673	593
	12	469	469	0	100 %	469		0 %	302	0
SOMME		26 397	7 681	18 716	40 %	18 135	48 %	36 %	1 318	6 530
Autres expositions	1	5	5	0		5	21 %	10 %	0	1
	2	8 301	6 924	1 377	91 %	8 370	28 %	3 %	1	291
	3	4 035	2 923	1 112	91 %	3 455	30 %	7 %	1	232
	4	10 057	8 542	1 515	90 %	9 893	31 %	13 %	6	1 293
	5	12 914	10 657	2 257	97 %	12 583	28 %	22 %	15	2 823
	6	13 831	12 364	1 467	87 %	13 887	24 %	27 %	34	3 786
	7	14 134	12 996	1 138	93 %	14 141	23 %	35 %	90	4 923
	8	7 613	7 136	477	89 %	7 486	21 %	37 %	95	2 743
	9	3 087	2 935	152	89 %	3 119	31 %	60 %	116	1 870
	10	2 796	2 717	79	98 %	2 757	26 %	63 %	248	1 750
	11	2 772	2 737	35	100 %	2 955		53 %	1 569	1 574
	12	2 005	1 995	10	100 %	2 063		0 %	1 231	0
SOMME		81 550	71 931	9 619	92 %	80 714	26 %	26 %	3 406	21 286
TOTAL		199 570	168 334	31 236	61 %	190 586	21 %	20 %	5 133	38 127

En millions d'euros	31 décembre 2010									
	Note interne	Exposition totale	Montant bilan	Montant hors-bilan	CCF moyen du hors-bilan	Valeur exposée au risque	LGD moyen	RW moyen	Perte attendue	Actifs pondérés
Prêts immobiliers	2	23 388	22 314	1 074	100 %	23 406	14 %	1 %	1	329
	3	10 679	10 077	602	100 %	10 725	14 %	3 %	2	337
	4	11 460	10 955	505	100 %	11 489	14 %	5 %	3	601
	5	24 094	23 165	929	100 %	24 087	13 %	9 %	13	2 280
	6	13 298	12 980	318	100 %	13 174	11 %	20 %	16	2 644
	7	7 548	6 984	564	100 %	7 510	11 %	31 %	24	2 291
	8	640	603	37	100 %	650	9 %	50 %	10	328
	9	1 324	1 301	23	100 %	1 327	16 %	84 %	26	1 113
	10	708	696	12	100 %	707	14 %	79 %	29	561
	11	146	146	0	100 %	146		200 %	16	292
	12	924	921	3	100 %	920		0 %	118	0
SOMME		94 209	90 142	4 067	100 %	94 141	13 %	11 %	258	10 777
Expositions renouvelables	2	900	203	697	52 %	1 778	50 %	1 %	0	21
	3	1 698	365	1 333	22 %	1 764	49 %	2 %	0	37
	4	4 632	277	4 355	45 %	2 746	56 %	5 %	3	147
	5	5 129	369	4 760	41 %	2 800	50 %	9 %	5	249
	6	5 114	677	4 437	33 %	2 508	48 %	20 %	13	504
	7	5 055	2 193	2 862	49 %	3 757	42 %	38 %	47	1 411
	8	1 716	1 172	544	49 %	1 501	44 %	65 %	41	976
	9	1 070	845	225	49 %	1 032	47 %	100 %	56	1 034
	10	1 438	1 187	251	44 %	1 338	48 %	138 %	200	1 842
	11	1 446	1 017	429	4 %	1 038		86 %	546	893
	12	458	458	0	101 %	458		0 %	274	0
SOMME		28 656	8 763	19 893	40 %	20 720	48 %	34 %	1 185	7 114
Autres expositions	1	2	2	0		2	32 %	18 %	0	0
	2	3 774	2 955	819	100 %	3 660	34 %	4 %	0	143
	3	3 906	3 127	779	93 %	3 862	35 %	8 %	1	290
	4	6 193	5 184	1 009	88 %	6 169	35 %	13 %	3	787
	5	15 252	12 738	2 514	94 %	14 843	28 %	22 %	19	3 306
	6	14 075	12 743	1 332	87 %	13 633	22 %	28 %	35	3 785
	7	13 898	12 679	1 219	90 %	13 693	21 %	35 %	83	4 805
	8	7 115	6 626	489	85 %	7 082	19 %	38 %	93	2 704
	9	3 440	3 308	132	86 %	3 500	30 %	58 %	123	2 014
	10	3 031	2 972	59	90 %	3 033	27 %	67 %	289	2 023
	11	2 847	2 804	43	83 %	2 827		88 %	1 356	2 496
	12	1 906	1 894	12	100 %	1 966		0 %	1 071	0
SOMME		75 439	67 032	8 407	91 %	74 270	26 %	30 %	3 074	22 353
TOTAL		198 304	165 937	32 367	61 %	189 131	22 %	21 %	4 516	40 244

Les prêts immobiliers sont logés essentiellement dans les portefeuilles de la Banque De Détail en France (BDDF), de BNP Paribas Fortis, BGL BNP Paribas et BNP Paribas Personal Finance. La politique de distribution s'appuie sur un dispositif encadré. Le faible niveau moyen des pertes en cas de défaut

matérialise l'effet des garanties mises en place au moment de l'octroi du crédit.

Les « expositions renouvelables » et « autres expositions » sont, pour une grande part, relatives aux activités des filiales de crédits aux particuliers, dont la clientèle est plus dispersée en terme de qualité et le niveau de garanties plus limité.

Le Groupe considère que la publication d'une comparaison, pour le périmètre en méthode IRBA, entre les pertes attendues à l'horizon d'un an (Expected Loss) et le coût du risque de crédit réalisé, conformément

à la demande de la réglementation (art. 384-4 i) n'est pas pertinente pour les raisons suivantes :

- les paramètres de risque utilisés pour le calcul des pertes attendues à l'horizon d'un an, selon les principes de Bâle 2 et telles que publiées dans les tableaux précédents, constituent des estimations statistiques sur la durée du cycle ;
- en revanche, les pertes réalisées se rapportent par nature à l'année écoulée, donc à un point particulier du cycle.

RISQUE DE CRÉDIT : APPROCHE STANDARD

Pour les encours traités en méthode Standard, BNP Paribas utilise les notations externes des agences Standard & Poor's, Moody's et Fitch ratings. Le rapprochement de ces notations avec les échelons de qualité de crédit prévus par la réglementation est conforme aux prescriptions de l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Lorsqu'une exposition du portefeuille bancaire ne dispose pas d'une notation externe de crédit qui lui soit directement applicable, les référentiels tiers de la Banque permettent, dans certains cas, d'utiliser pour la pondération la notion externe « senior unsecured » de l'émetteur, si celle-ci est disponible.

Au 31 décembre 2011 les encours traités en méthode standard représentent 30 % du montant total des expositions brutes du groupe BNP Paribas, contre 28 % au 31 décembre 2010. Les principales entités traitées en approche Standard au 31 décembre 2011 sont BNL, BancWest, BNP Paribas Personal Finance (crédit à la consommation hors Europe de l'Ouest et crédit immobilier dans son ensemble), BNP Paribas Leasing Solutions (BPLS), TEB et les autres filiales des pays émergents, les entités de la Banque privée, ainsi que la Banque de la Poste en Belgique.

PORTFEUILLE « CORPORATE » [Audité]

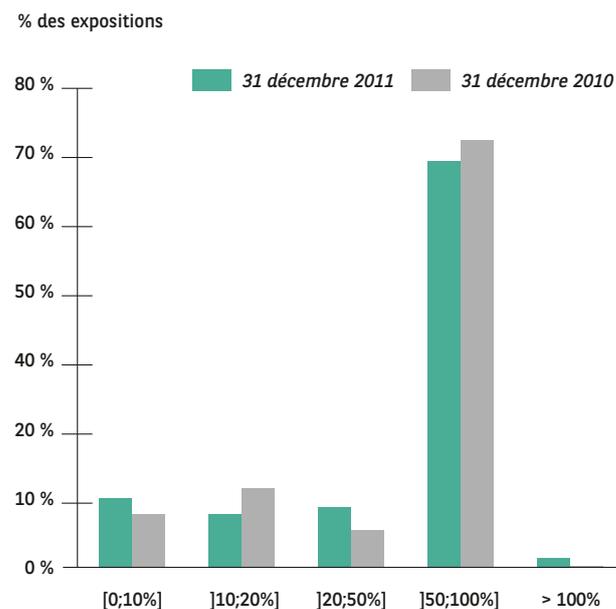
Le graphique ci-contre présente la répartition par note des encours sains relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de type « Corporate » (classes d'expositions : entreprises, administrations centrales et Banques centrales, établissements) pour tous les métiers du Groupe, utilisant l'approche standard.

Cette exposition représente 197 milliards d'euros du montant brut du risque de crédit au 31 décembre 2011, contre 192 milliards d'euros au 31 décembre 2010.

PORTFEUILLE DE LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL [Audité]

L'exposition totale des encours relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de la clientèle de détail pour tous les métiers du Groupe utilisant l'approche standard représente 174 milliards d'euros au 31 décembre 2011, contre 176 milliards d'euros au 31 décembre 2010.

► **TABLEAU N° 12 : RÉPARTITION DES EXPOSITIONS « CORPORATE(*) » DU RISQUE DE CRÉDIT PAR TAUX DE PONDÉRATION EFFECTIF SUR LE PÉRIMÈTRE TRAITÉ EN APPROCHE STANDARD**



(*) Le périmètre « Corporate » présenté dans le graphique ci-dessus inclut les classes d'expositions entreprises, administrations centrales et Banques centrales et établissements.

PORTFEUILLE TOTAL

Le tableau ci-après présente la répartition par échelon de qualité de crédit des encours relatifs aux portefeuilles des crédits et engagements sur les contreparties de tous les métiers du Groupe utilisant l'approche standard. Cette exposition représente 381 milliards d'euros du montant brut du risque de crédit au 31 décembre 2011 contre 378 milliards d'euros en décembre 2010.

► **TABLEAU N° 13 : VENTILATION DES EXPOSITIONS DU RISQUE DE CRÉDIT PAR CLASSE D'EXPOSITION ET NOTE EXTERNE SUR LE PÉRIMÈTRE STANDARD**

En millions d'euros	Rating externe(*)	31 décembre 2011			31 décembre 2010		
		Exposition brute(**)	Valeur exposée au risque (EAD)	Exposition pondérée (RWA)	Exposition brute(**)	Valeur exposée au risque (EAD)	Exposition pondérée (RWA)
Administrations centrales et banques centrales	AAA à AA-	12 533	12 503	58	11 516	11 486	91
	+ à A-	2 707	2 675	66	1 947	1 903	135
	BBB+ à BBB-	933	919	451	1 829	1 801	908
	BB+ à BB-	2 591	2 587	835	2 299	2 296	2 227
	B+ à B-	1 221	1 206	1 206	990	990	993
	Sans note externe	1 026	1 014	842	1 037	1 036	826
SOMME :		21 011	20 904	3 458	19 618	19 512	5 180
Établissements	AAA à AA-	16 821	15 890	2 292	22 219	20 557	4 166
	A+ à A-	6 504	6 037	2 566	574	475	236
	BBB+ à BBB-	537	463	438	1 124	829	723
	BB+ à BB-	811	621	621	651	517	517
	B+ à B-	361	314	315	245	209	209
	CCC+ à D	7	6	8	0	0	0
Sans note externe	1 990	1 822	1 042	2 404	2 184	1 386	
SOMME :		27 031	25 153	7 282	27 217	24 771	7 237
Entreprises	AAA à AA-	200	184	37	1 516	1 463	546
	A+ à A-	3 217	2 669	1 332	1 072	948	477
	BBB+ à BBB-	791	632	628	549	435	436
	BB+ à BB-	427	321	314	425	359	360
	B+ à B-	113	76	114	437	398	602
	CCC+ à D	1	1	1	9	7	10
Sans note externe	155 013	118 789	114 657	150 675	114 149	109 022	
SOMME :		159 762	122 672	117 083	154 683	117 759	111 453
Clientèle de détail	Sans note externe	173 654	147 635	82 922	176 009	145 748	81 826
SOMME :		173 654	147 635	82 922	176 009	145 748	81 826
TOTAL		381 458	316 364	210 745	377 527	307 790	205 696

(*) Selon Standard and Poor's.

(**) Bilan et hors-bilan.

Le tableau ci-dessus est hors risque de contrepartie, autres actifs risqués et positions de titrisation.

Au 31 décembre 2011, 83 % des expositions sur les administrations centrales, les banques centrales et les établissements de crédit sont de bonne ou très bonne qualité (« investment grade »), contre 84 % au 31 décembre 2010.

Les entités du Groupe calculant leurs besoins en capital selon la méthode standard ont une activité axée principalement vers les particuliers ou

les petites et moyennes entreprises ou bien se situent dans des régions du monde où l'activité des agences de notation est peu développée (Turquie, Ukraine, Moyen-Orient, etc.). Ceci explique qu'une majorité des entreprises ne dispose pas de note externe en approche standard.

EXPOSITIONS EN DÉFAUT, PROVISIONS ET COÛT DU RISQUE

► TABLEAU N° 14 : ENCOURS DÉPRÉCIÉS OU NON PRÉSENTANT DES IMPAYÉS ET GARANTIES REÇUES AU TITRE DE CES ENCOURS

(Voir États financiers - note 5. - notes relatives au bilan au 31 décembre 2011.)

► TABLEAU N° 15 : DISTRIBUTION DES EXPOSITIONS EN DÉFAUT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

En millions d'euros	31 décembre 2011			
	Exposition brute totale	Expositions en défaut ^(*)		Ajustements de valeur
		Approche standard	Approche IRBA	
France	351 136	3 888	6 387	5 650
Belgique et Luxembourg	183 244	150	4 722	2 101
Italie	143 674	12 242	178	6 234
Royaume-Uni	43 545	107	1 436	847
Pays-Bas	45 842	93	182	140
Autres pays d'Europe de l'Ouest	123 636	1 638	6 944	4 669
Europe de l'Est	32 745	1 684	656	1 587
Turquie	21 084	282	2	195
Bassin méditerranéen	18 830	617	216	515
Pays du Golfe - Afrique	29 064	489	1 219	765
Amérique du Nord	184 656	1 022	1 843	856
Amérique latine	26 224	202	352	383
Japon et Australie	19 703	2	72	40
Pays émergents d'Asie	50 448	90	200	101
TOTAL	1 273 831	22 506	24 409	24 083

En millions d'euros	31 décembre 2010			
	Exposition brute totale	Expositions en défaut ^(*)		Ajustements de valeur
		Approche Standard	Approche IRBA	
France	343 764	3 555	8 225	5 523
Belgique et Luxembourg	180 919	156	4 615	2 093
Italie	155 504	10 397	128	5 369
Royaume-Uni	57 292	179	1 362	1 335
Pays-Bas	48 400	41	614	175
Autres pays d'Europe de l'Ouest	149 858	1 856	3 052	2 752
Europe de l'Est	38 970	2 376	863	1 967
Turquie	20 898	348	9	237
Bassin méditerranéen	19 121	543	195	474
Pays du Golfe - Afrique	33 670	434	1 178	659
Amérique du Nord	165 363	1 265	2 189	954
Amérique latine	31 383	499	700	776
Japon et Australie	43 523	38	751	343
Pays émergents d'Asie	64 889	147	231	178
TOTAL	1 353 554	21 834	24 112	22 835

(*) Montant correspondant aux expositions brutes (bilan et hors-bilan) avant prise en compte des garanties.

► **TABLEAU N° 16 : DISTRIBUTION DES EXPOSITIONS EN DÉFAUT, DES AJUSTEMENTS DE VALEUR ET DU COÛT DU RISQUE PAR CLASSE D'EXPOSITION BÂLOISE**

Le coût du risque présenté ci-dessous est relatif au risque de crédit et n'inclut donc pas les dépréciations constatées au titre du risque de contrepartie des instruments financiers de marché. (Voir États financiers – note 2.f – Coût du risque.)

En millions d'euros	31 décembre 2011					
	Exposition brute totale	Expositions en défaut ^(*)		Ajustements de valeur	Provisions de portefeuille	Coût du risque
		Approche Standard	Approche IRBA			
Administrations centrales et banques centrales	176 616	79	3 619	1 972		
Entreprises	566 379	10 397	10 923	10 537		
Établissements	107 606	469	876	708		
Clientèle de détail	373 224	11 262	7 513	10 195		
Positions de titrisation	50 006	299	1 478	671		
TOTAL	1 273 831	22 506	24 409	24 083	4 997	(6 665)

En millions d'euros	31 décembre 2010					
	Exposition brute totale	Expositions en défaut ^(*)		Ajustements de valeur	Provisions de portefeuille	Coût du risque
		Approche Standard	Approche IRBA			
Administrations centrales et banques centrales	193 980	26	32	65		
Entreprises	600 824	9 947	12 027	11 382		
Établissements	127 321	548	1 132	638		
Clientèle de détail	374 313	10 756	7 726	9 535		
Positions de titrisation	57 116	557	3 195	1 215		
TOTAL	1 353 554	21 834	24 112	22 835	5 495	(4 635)

(*) Montant correspondant aux expositions brutes (bilan et hors-bilan) avant prise en compte des garanties.

► **TABLEAU N° 17 : DISTRIBUTION DES EXPOSITIONS NON DÉPRÉCIEES PRÉSENTANT DES IMPAYÉS PAR CLASSE D'EXPOSITION BÂLOISE ET TYPE D'APPROCHE**

En millions d'euros	31 décembre 2011				
	Echéancement des encours non dépréciés présentant des impayés(*)				
	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	>180 jours < 1 an	> 1 an	Total
Administrations centrales et banques centrales	53	14	2	3	72
Entreprises	5 665	307	20	6	5 998
Établissements	253	0			253
Clientèle de détail	6 400	182	2	4	6 588
TOTAL PÉRIMÈTRE STANDARD	12 371	503	24	13	12 911
Administrations centrales et banques centrales	208	163	3	13	387
Entreprises	1 552	0	87	17	1 656
Établissements	133	0			133
Clientèle de détail	2 780	36	5	1	2 822
TOTAL PÉRIMÈTRE IRBA	4 673	199	95	31	4 998
TOTAL PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL	17 044	702	119	44	17 909

En millions d'euros	31 décembre 2010				
	Echéancement des encours non dépréciés présentant des impayés(*)				
	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	>180 jours < 1 an	> 1 an	Total
Administrations centrales et banques centrales	80	3	1	0	84
Entreprises	4 475	263	23	55	4 816
Établissements	155	0	3	23	181
Clientèle de détail	4 092	181	11	34	4 318
TOTAL PÉRIMÈTRE STANDARD	8 802	447	38	112	9 399
Administrations centrales et banques centrales	24			16	40
Entreprises	2 539	27	31	101	2 698
Établissements	173	3		1	177
Clientèle de détail	3 203	45	16	15	3 279
TOTAL PÉRIMÈTRE IRBA	5 939	75	47	133	6 194
TOTAL PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL	14 741	522	85	245	15 593

(*) Sur base FINREP, montant correspondant aux expositions brutes (bilan) avant prise en compte des garanties.

TECHNIQUES DE RÉDUCTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Les techniques de réduction du risque de crédit sont prises en compte conformément à la réglementation de Bâle 2. En particulier leur effet est évalué dans les conditions d'un ralentissement économique. Elles sont distinguées en deux grandes catégories :

Les sûretés personnelles d'une part et les sûretés réelles d'autre part.

- Une sûreté personnelle correspond à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Par extension, les assurances crédit et les dérivés de crédit (achat de protection) font partie de cette catégorie.
- Les sûretés réelles constituées au profit de la Banque garantissent l'exécution à bonne date des engagements financiers d'un débiteur.

Pour le périmètre traité en approche IRBA, les sûretés personnelles et réelles sont prises en compte, sous réserve de leur éligibilité, par une diminution du paramètre de « perte en cas de défaut » (LGD) applicable aux transactions concernées pour les opérations du portefeuille d'intermédiation bancaire.

Pour le périmètre traité en approche standard, les sûretés personnelles sont prises en compte, sous réserve de leur éligibilité, par une pondération bonifiée correspondant à celle du garant, sur la part garantie de l'exposition qui tient compte des asymétries de devise et de maturité. Les sûretés réelles viennent, quant à elles, en diminution de l'exposition après prise en compte le cas échéant des asymétries de devise et de maturité.

Les garants font l'objet d'une analyse de risque de même nature que les débiteurs primaires et se voient attribuer des paramètres de risque selon des méthodologies et des processus similaires.

L'évaluation de l'effet des instruments de réduction de risque de crédit suit une méthodologie validée et commune à l'ensemble du Groupe pour chaque activité. Dans le pôle CIB, ces effets prennent en compte la possible corrélation du garant et de l'emprunteur (en cas d'appartenance au même secteur industriel par exemple). Ils sont validés par les Comités de crédits pour chaque dossier lors de leur approbation initiale puis à l'occasion des revues annuelles.

Les sûretés réelles se distinguent en deux classes : les sûretés financières d'une part et les autres sûretés réelles d'autre part.

- Les sûretés de nature financière correspondent aux espèces (y compris l'or), aux actions (cotées ou non cotées) et aux obligations.
- Les autres sûretés réelles sont diverses et peuvent prendre la forme d'hypothèques immobilières ou maritimes, de nantissement de

stock, de cession de contrats ou de tout autre droit sur un actif de la contrepartie.

Afin d'être prises en compte, les sûretés doivent remplir les conditions suivantes :

- leur valeur ne doit pas être fortement corrélée au risque du débiteur (les actions de l'emprunteur ne sont en particulier pas éligibles) ;
- le nantissement doit être documenté ;
- la Banque doit être en mesure d'évaluer la valeur de l'actif nanti dans des conditions de ralentissement économique ;
- la Banque doit avoir obtenu un confort raisonnable sur la possible appropriation puis réalisation de l'actif considéré.

Pour le pôle CIB, chaque sûreté est évaluée selon des techniques propres et l'effet sur chaque dossier est évalué individuellement. Pour l'activité de la Banque de Détail, la présence ou non de tel ou tel type de sûreté réelle peut, en fonction du taux de couverture, conduire à affecter l'exposition à une classe de LGD particulière, sur la base d'un traitement statistique.

Les sûretés sont consenties par la maison mère de la contrepartie ou par d'autres entités telles que les institutions financières. Les couvertures par dérivés de crédit, le recours à des assureurs crédit publics pour le financement export ou à des assureurs crédit privés constituent d'autres exemples de garanties.

Une garantie ne peut être éligible pour améliorer les paramètres de risque d'une transaction que si le garant est mieux noté que la contrepartie concernée, le garant étant soumis aux mêmes exigences d'analyse préalable que le débiteur primaire.

Conformément à la politique générale de notation, les sûretés personnelles et réelles sont prises en compte pour leur valeur économique et ne sont acceptées en tant que source principale de remboursement que par exception. Dans le contexte de financement de matières premières par exemple, la capacité de remboursement de l'emprunteur doit être évaluée sur la base de ses flux opérationnels.

La valeur économique des actifs remis en garantie est évaluée de manière objective et vérifiable : valeur de marché, valeur à dire d'expert, valeur comptable. Elle représente la valeur des actifs à la date de l'évaluation et non à la date de défaut qui s'apprécie dans un second temps.

Enfin, les procédures du Groupe prévoient une revalorisation des garanties réelles au moins annuelle sur le périmètre CIB.

► **TABLEAU N° 18 : APPROCHE IRBA POUR LE PORTEFEUILLE CORPORATE**

Le tableau ci-dessous présente la répartition pour le portefeuille « corporate » par classe d'exposition bâloise de la réduction de risque procurée par les sûretés relatives au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de tous les métiers du Groupe utilisant l'approche de notation interne avancée.

En millions d'euros	31 décembre 2011				31 décembre 2010			
	Montant exposition total	Montant de la réduction de risque			Montant exposition total	Montant de la réduction de risque		
		Sûretés personnelles et dérivés de crédit	Sûretés réelles	Total des sûretés		Sûretés personnelles et dérivés de crédit	Sûretés réelles	Total des sûretés
Administrations centrales et banques centrales	155 605	5 427	22 467	27 895	174 362	5 106	31 523	36 630
Entreprises	406 617	73 904	68 816	142 719	446 141	80 885	72 338	153 223
Établissements	80 575	6 161	5 221	11 382	100 104	4 903	10 228	15 131
TOTAL	642 797	85 492	96 504	181 996	720 607	90 894	114 089	204 983

► **TABLEAU N° 19 : APPROCHE STANDARD POUR LE PORTEFEUILLE CORPORATE**

Le tableau ci-dessous présente la répartition pour le portefeuille « corporate » par classe d'exposition bâloise de la réduction de risque procurée par les sûretés relatives au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de tous les métiers du Groupe utilisant l'approche standard.

En millions d'euros	31 décembre 2011				31 décembre 2010			
	Montant exposition total	Montant de la réduction de risque			Montant exposition total	Montant de la réduction de risque		
		Sûretés personnelles et dérivés de crédit	Sûretés réelles	Total des sûretés		Sûretés personnelles et dérivés de crédit	Sûretés réelles	Total des sûretés
Administrations centrales et banques centrales	21 011	401	7	409	19 618		40	40
Entreprises	159 762	1 653	6 528	8 181	154 683	761	7 921	8 682
Établissements	27 031	4 816	8	4 824	27 217	254	143	397
TOTAL	207 804	6 870	6 543	13 413	201 518	1 015	8 104	9 119

5.6 Titrisation en portefeuille bancaire

Le groupe BNP Paribas est engagé dans des opérations de titrisation en tant qu'originateur, arrangeur ou investisseur au sens de la typologie Bâle 2.5.

Les opérations de titrisation, recensées ci-après, correspondent aux opérations telles que définies dans la CRD (Capital Requirement Directive) et décrites au titre V de l'arrêté du 20 février 2007. Il s'agit des opérations par lesquelles le risque de crédit inhérent à un ensemble d'expositions est divisé en tranches. Les opérations présentent les caractéristiques suivantes :

- elles aboutissent à un transfert significatif de risque ;
- les paiements effectués dans le cadre de l'opération dépendent des performances des expositions d'origine ;
- la subordination des tranches telle que définie par l'opération détermine la répartition des pertes pendant la durée du transfert de risque.

Au titre de la CRD, les expositions titrisées dans le cadre d'opérations de titrisation pour compte propre respectant les critères d'éligibilité bâlois, et notamment celui du transfert significatif de risque, sont exclues du calcul du capital. Seules les parts conservées par l'établissement et les engagements éventuellement octroyés à la structure après titrisation font l'objet d'un calcul de besoin en capital, selon la méthode fondée sur les notations externes.

Les expositions titrisées dans le cadre d'opérations de titrisation pour compte propre ne respectant pas les critères d'éligibilité bâlois restent quant à elles dans leur portefeuille prudentiel d'origine. Leur besoin en capital est calculé comme si elles n'étaient pas titrisées et est repris dans la partie consacrée au risque de crédit.

En conséquence, le périmètre des programmes de titrisation retenus ci-après concerne les programmes originateurs reconnus efficaces en Bâle 2.5, auxquels s'ajoutent les programmes en tant qu'arrangeur dans lesquels le Groupe a conservé des positions ainsi que les programmes émis par des tiers auxquels le Groupe a souscrit.

MÉTHODES COMPTABLES [Audité]

(Voir États financiers – note 1 – Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe.)

Le produit de cession des positions de titrisation est comptabilisé conformément aux règles de la catégorie d'origine des positions vendues. Ainsi, pour les positions classées en prêts et créances et en actifs disponibles à la vente, le produit de cession vient créditer le coût du risque à due concurrence de la charge nette antérieurement constatée. L'éventuel reliquat est comptabilisé comme gains nets sur actifs disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché. Pour les positions classées en valeur de marché par résultat, les produits de cession sont enregistrés en gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat.

1) Les positions de titrisations classées dans la catégorie « Prêts et créances » sont évaluées selon la méthode du coût amorti, telle que décrite en note annexe 1.c.1 aux États financiers : le taux d'intérêt effectif (TIE) utilisé pour reconnaître les produits d'intérêt est évalué à partir d'un modèle de flux de trésorerie attendus.

Pour les actifs qui ont été transférés depuis une autre catégorie comptable (voir note annexe 1.c.6), les révisions à la hausse des flux estimés recouvrables sont comptabilisées en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif à compter de la date de changement d'estimation. Les révisions à la baisse se traduisent par un ajustement de la valeur comptable. Il en est de même pour toutes les révisions de flux estimés recouvrables d'actifs non transférés d'une autre catégorie comptable. Les dépréciations sont enregistrées sur ces actifs selon les principes exposés en note annexe 1.c.5 en matière de prêts et créances.

2) Les positions de titrisation classées comptablement en Actifs disponibles à la vente sont évaluées à leur valeur de marché (cf. note annexe 1.c.3 et 1.c.10) et les variations de celle-ci, hors revenus courus, sont présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession de ces titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat. Il en est de même en cas de dépréciation. La valeur de marché est déterminée suivant les principes exposés en note annexe 1.c.10.

Les actifs en attente de titrisation sont enregistrés dans la catégorie comptable « prêts et créances » et dans le portefeuille prudentiel bancaire, quand il s'agit d'expositions issues du bilan de la Banque, pour lesquelles la Banque sera originateur au sens Bâle 2 de la titrisation future.

En revanche, les actifs en attente de titrisation sont enregistrés dans la catégorie comptable « valeur de marché par résultat » et dans le portefeuille prudentiel bancaire, quand il s'agit d'expositions acquises en perspective d'une titrisation et pour laquelle la Banque sera arrangeur au sens réglementaire.

DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE TITRISATION [Audité]

La surveillance des actifs titrisés concerne les risques de crédit, de marché et de liquidité sur les actifs sous-jacents, et le risque de contrepartie sur les contreparties de couverture des protections non financées.

PROCÉDURE CONCERNANT LE RISQUE DE CRÉDIT SUR LES ACTIFS TITRISÉS

Les actifs de titrisation hors du portefeuille de négociation sont soumis à l'approbation des Comités de crédit – titrisation (*Securitisation Credit Committees*). Pour les nouvelles opérations, une présélection peut être effectuée avant la réunion du Comité afin d'identifier les sujets qu'il convient de soumettre à une analyse plus poussée. Toutes les approbations sont soumises à une revue annuelle. Les expositions sont surveillées quotidiennement pour vérifier qu'elles ne dépassent pas les limites fixées par les Comités de crédit – titrisation concernés.

Les performances des actifs sous-jacents sont étroitement surveillées par région et par type de collatéral et les positions de titrisation peuvent être ajoutées à la liste des actifs à surveiller ou douteux si la qualité de crédit de leur collatéral se dégrade. Ces positions sont alors soumises à la procédure de la liste des actifs de titrisation sous surveillance ou douteux, qui prévoit une revue au moins semestrielle de ces actifs, en plus des réunions ordinaires des Comités de crédit – titrisation. La revue a lieu trimestriellement pour les actifs lorsque BNP Paribas est l'investisseur. Si un déficit de l'actif par rapport au passif semble plausible dans le cadre de scénarios probables, des provisions sont constituées.

Les re-titrisations émises par BNP Paribas sont soumises en premier lieu à des Comités spécifiques d'Approbation des Transactions. Les actifs découlant de ces opérations sont ensuite surveillés selon les processus Titrisation décrits ci-dessus.

REPORTING

Les positions sont étroitement surveillées par type d'actif, niveau de séniorité et en termes de migration des notations. L'écart entre la valeur comptable nette après provisions et la juste valeur (Niveau 2) est également surveillé, et fait l'objet d'un reporting trimestriel.

RISQUES DE MARCHÉ DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE

Pour les expositions ABS à taux fixe, une macrocouverture composée de swaps de taux fixe/variable a été mise en place pour couvrir le risque de taux. Elle est comptabilisée en conformité avec les règles de la comptabilité de couverture.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Les actifs titrisés détenus sont financés à terme en interne par le département ALM, sur la base de leur durée de vie moyenne pondérée.

RISQUE DE CONTREPARTIE

Les dérivés sur les positions non financées d'ABS sont comptabilisés comme des dérivés vis-à-vis de la contrepartie qui procure la couverture. Le risque de contrepartie est surveillé dans le cadre ordinaire de la gestion du risque de contrepartie sur dérivés.

ACTIVITÉ DE BNP PARIBAS EN MATIÈRE DE TITRISATION [Audité]

La part respective du Groupe dans chacun de ses rôles d'originateur, d'arrangeur et d'investisseur se traduit comme suit :

► TABLEAU N° 20 : RÉPARTITION DES EXPOSITIONS TITRISÉES ET DES POSITIONS DE TITRISATION CONSERVÉES OU ACQUISES PAR TYPE DE RÔLE

En millions d'euros	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Expositions titrisées originées par BNP Paribas ^(*)	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD) ^(**)	Expositions titrisées originées par BNP Paribas ^(*)	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD) ^(**)
Rôle BNP Paribas				
Originateur	13 332	3 086	15 985	4 351
Arrangeur	251	16 544	217	17 440
Investisseur	0	25 535	0	30 140
TOTAL	13 583	45 165	16 202	51 931

(*) Les expositions titrisées originées par le Groupe correspondent aux expositions sous-jacents inscrites au bilan du Groupe ayant fait l'objet d'une opération de titrisation.

(**) Les positions de titrisation correspondent aux tranches conservées des opérations de titrisation originées ou arrangées par le Groupe, aux tranches acquises par le Groupe dans des opérations de titrisation arrangées par des tiers, et aux engagements consentis dans le cadre d'opérations de titrisation émises par des tiers.

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE TITRISATION POUR COMPTE PROPRE (ORIGINEUR AU SENS BÂLE 2.5)

Dans le cadre de la gestion courante de la liquidité de la Banque, des actifs réputés moins liquides peuvent être rapidement mobilisés, au moyen de titrisations de crédits (crédits immobiliers, crédits à la consommation) accordés à la clientèle des réseaux bancaires, ou de titrisations de prêts accordés aux entreprises.

Quatre opérations de titrisation ont été réalisées en 2011 dont trois par BNP Paribas Personal Finance et une par la Banque de Détail en France.

Le total des actifs clientèle titrisés en 2011 s'élève à 4,6 milliards d'euros :

- 3,1 milliards d'euros des titres émis ont été auto-souscrits dont 1,5 milliard d'euros sont utilisables comme collatéral pour des opérations de refinancement ;
- 1,5 milliards d'euros de titres émis ont été cédés sur les marchés.

Ces opérations sont sans effet minorant sur le calcul du capital réglementaire, car aucun transfert significatif de risque ne résulte de leur mise en place. Les expositions concernées sont donc reprises dans la partie dédiée au risque de crédit.

Au total, le stock de parts détenues relatives à des créances titrisées pour compte propre s'élève à 60,2 milliards d'euros pour 36 opérations au 31 décembre 2011, dont 17,5 milliards d'euros pour Personal Finance, 0,3 milliard d'euros pour Equipment Solutions, 6,9 milliards d'euros pour BNL, 34,5 milliards d'euros pour BNP Paribas Fortis et un milliard d'euros pour la Banque de Détail en France.

Seules cinq opérations (représentant un montant d'expositions titrisées par le Groupe de 3,4 milliards d'euros) sont déconsolidantes prudemment en Bâle 2.5 du fait d'un transfert significatif de risque et reprises dans le tableau ci-dessus. Les positions de titrisations conservées sur ces opérations s'élèvent à 1,5 milliard d'euros au 31 décembre 2011, contre 1,2 milliard d'euros au 31 décembre 2010.

Lors de l'acquisition d'entités du groupe Fortis par BNP Paribas, la partie la plus risquée du portefeuille d'actifs structurés de Fortis a été cédée à un SPV dédié, Royal Park Investment. Les expositions titrisées de ce SPV s'élèvent à 9,1 milliards d'euros. Les parts détenues par le Groupe dans ce SPV s'élèvent à 1,4 milliard au 31 décembre 2011 contre 2,9 milliards au 31 décembre 2010 dont 0,2 milliard d'euros de tranche equity, 0,5 milliard d'euros de financement correspondant à une tranche senior et 0,6 milliard d'euros de financement correspondant à une tranche super-senior (contre 2,2 milliards d'euros à fin 2010).

Enfin, les parts résiduelles conservées dans des titrisations originées par BNP Paribas s'élèvent à 0,2 milliard d'euros au 31 décembre 2011, stables par rapport à 2010.

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE TITRISATION POUR COMPTE DE LA CLIENTÈLE EN TANT QU'ARRANGEUR

Les opérations de titrisation de CIB Fixed Income réalisées par le groupe BNP Paribas et effectuées pour le compte de sa clientèle s'accompagnent de lignes de liquidités et le cas échéant de l'octroi de garanties à des entités spécifiques. Celles-ci ne sont pas consolidées lorsque le Groupe n'en a pas le contrôle.

Opérations refinancées à court terme

Au 31 décembre 2011, cinq fonds non consolidés multicédants (Eliopée, Starbird, J Bird, J Bird 2 et Matchpoint) sont gérés par le Groupe pour le compte de la clientèle. Ces entités se refinancent sur le marché local à court terme des billets de trésorerie. Les lignes de liquidité consenties aux cinq fonds ci-dessus sont restées stables à 9,7 milliards d'euros au 31 décembre 2011, contre 9,6 milliards au 31 décembre 2010.

Opérations refinancées à moyen et long terme

En Europe et en Amérique du Nord, la plate-forme de structuration de BNP Paribas est restée active et a continué de proposer aux clients des solutions de financement, sur la base de produits adaptés aux contraintes actuelles en matière de risque et de liquidité. Des lignes de liquidité « techniques », servant à couvrir les impasses d'échéances, sont également accordées, le cas échéant, à des fonds non consolidés, arrangés par le Groupe, recevant les actifs titrisés de la clientèle. L'ensemble de ces facilités, ainsi que quelques positions résiduelles conservées, s'élèvent au total à 1,9 milliard d'euros au 31 décembre 2011, contre 1,7 milliard d'euros au 31 décembre 2010.

En outre, BNP Paribas Fortis consent également des lignes de liquidité au conduit multicédant Scaldis qui s'élèvent à 4,7 milliards d'euros au 31 décembre 2011 contre 6,1 milliards d'euros au 31 décembre 2010.

Au cours de l'exercice 2011, BNP Paribas a poursuivi au sein du métier Structured Finance son activité de gestion de CLOs (Collateralized Loan Obligation) pour compte de tiers. En l'absence de marché d'émission primaire, BNP Paribas a procédé à l'acquisition d'un contrat de gestion de CLOs auprès d'un autre gérant. Les positions conservées se chiffrent à 25 millions d'euros au 31 décembre 2011, stables par rapport à 2010.

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE TITRISATION EN TANT QU'INVESTISSEUR

L'activité de titrisation de BNP Paribas en tant qu'investisseur (au sens de la réglementation), au-delà des positions du portefeuille de BNP Paribas Fortis, est principalement exercée au sein de CIB, Investment Solutions et BancWest.

CIB Fixed Income a poursuivi une activité de titrisation en tant qu'investisseur qui consiste à suivre et à gérer un portefeuille d'ABS (Asset Backed Securities), représentant 2,9 milliards d'euros au 31 décembre 2011, contre 4,4 milliards d'euros au 31 décembre 2010. Cette activité recouvre également la gestion de lignes de liquidités accordées, dans le cadre d'un syndicat de Banques, à des conduits ABCP (Asset Backed Commercial Paper) gérés par certains grands groupes industriels internationaux, clients de BNP Paribas, représentant 0,6 milliard d'euros au 31 décembre 2011, contre 0,5 milliard d'euros au 31 décembre 2010.

En outre, des positions de Negative Basis Trade (NBT) pour une valeur exposée au risque de 5,2 milliards d'euros, sont également logées chez Fixed Income, contre 5,5 milliards d'euros au 31 décembre 2010.

CIB Resource & Portfolio Management (RPM) poursuit une activité de titrisation en tant qu'investisseur en 2011, notamment dans le cadre d'un programme d'investissement mixte (expositions titrisation et « corporate ») démarré au 4^e trimestre 2010 pour 80 millions d'euros. L'exposition du portefeuille géré par RPM se situe à 0,5 milliard d'euros au 31 décembre 2011, contre 0,4 milliard d'euros au 31 décembre 2010.

En 2011, le pôle Investment Solutions a réduit son exposition globale de 2,1 milliards d'euros au 31 décembre 2010 à 1,4 milliard d'euros au 31 décembre 2011, essentiellement du fait de remboursements et de ventes.

Les éléments traditionnels des politiques de refinancement et de placement des fonds propres de BancWest résident en des investissements dans des positions de titrisation exclusivement réalisés sur des titres cotés. BancWest a continué à céder des positions fortement consommatrices en fonds propres en 2011. Au 31 décembre 2011, les positions de titrisation de BancWest représentent 0,3 milliard d'euros contre 0,5 milliard d'euros au 31 décembre 2010.

Le portefeuille de crédits structurés de BNP Paribas Fortis (Portefeuille IN), qui n'a pas été réaffecté à un métier et qui est logé au sein du « Corporate

Center » s'élève à 6,1 milliards d'euros, contre 8,4 milliards d'euros au 31 décembre 2010.

Ce dernier portefeuille fait l'objet d'une garantie par l'État belge sur le second niveau de pertes. Au-delà d'une première tranche de pertes finales, de 3,5 milliards d'euros par rapport à la valeur nominale, par ailleurs largement provisionnée dans le bilan d'ouverture de BNP Paribas Fortis, l'État belge garantit à première demande la deuxième tranche de pertes à concurrence de 1,5 milliards d'euros.

En outre les investissements de BNP Paribas Fortis en RMBS néerlandais s'élèvent à 8,1 milliards d'euros, stables par rapport à 2010.

EXPOSITIONS TITRISÉES

► TABLEAU N° 21 : EXPOSITIONS TITRISÉES ORIGINÉES PAR BNP PARIBAS PAR TYPE DE TITRISATION

En millions d'euros		Expositions titrisées originées par BNP Paribas	
Type de titrisation	Type approche	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Classique	IRBA	9 978	13 312
	Standard	2 548	2 890
SOUS-TOTAL		12 526	16 202
Synthétique	IRBA	1 057	0
TOTAL		13 583	16 202

► TABLEAU N° 22 : EXPOSITIONS TITRISÉES PAR BNP PARIBAS PAR TYPE DE TITRISATION ET CATÉGORIE D'ACTIF SOUS-JACENT

En millions d'euros		31 décembre 2011		
Type de titrisation et catégorie d'actif ⁽¹⁾	Expositions de BNP Paribas	Expositions de tiers		Total expositions titrisées par BNP Paribas
			dont ABCP	
Biens immobiliers résidentiels	11 509	12 496	668	24 005
Prêts à la consommation		2 195	1 538	2 195
Créances sur cartes de crédit				
Prêts à des entreprises	821	4 826	795	5 647
Créances commerciales		2 866	2 290	2 866
Biens immobiliers commerciaux		688	474	688
Location-financement		1 369	156	1 369
Autres actifs	196	684	174	880
Titrisation classique	12 526	25 124	6 095	37 650
Prêts à des entreprises	1 057			1 057
Titrisation synthétique	1 057	0	0	1 057
TOTAL	13 583	25 124	6 095	38 707

(1) Cette répartition se fonde sur l'actif sous-jacent dominant des expositions titrisées.

Un peu moins de deux tiers des encours d'expositions titrisées par le Groupe le sont pour compte de tiers et 16 % correspondent à des ABCP.

Les expositions titrisées issues du bilan de BNP Paribas ont essentiellement pour sous-jacent des biens immobiliers résidentiels. Parmi elles, figurent, au 31 décembre 2011, cinq opérations de titrisation sur des actifs immobiliers, déconsolidantes prudemment en Bâle 2 : quatre opérations sur des actifs immobiliers résidentiels (Vela Home 2, Vela Home 3, Vela Home 4 et Vela ABS) réalisée par BNL pour un total d'expositions titrisées de 2,4 milliards d'euros et une opération sur des prêts aux PME réalisée par BDDF, avec une garantie de la Banque Européenne d'Investissement, pour un total d'expositions titrisées d'un milliard d'euros. En outre, les expositions titrisées logées au sein

de la structure dédiée Royal Park Investment (RPI), soit 9,1 milliards d'euros, ont également dans leur grande majorité pour sous-jacent des biens immobiliers résidentiels.

À la même date, aucune opération de titrisation sur crédits à la consommation n'est déconsolidante prudemment en Bâle 2.5. Le Groupe n'a par ailleurs pas mis en place de montage de titrisation pour compte propre d'expositions renouvelables comportant une clause de remboursement anticipé.

Au 31 décembre 2011, 0,8 milliard d'euros de prêts à des entreprises issus du bilan de BNP Paribas ont également été titrisés dans le cadre des opérations arrangées par le groupe BNP Paribas.

► TABLEAU N° 23 : ACTIFS EN ATTENTE DE TITRISATION

En millions d'euros	31 décembre 2011	
	Expositions BNP Paribas à titriser	Expositions en attente de titrisation
Catégorie d'actif		
Biens immobiliers résidentiels	1 800	0
Prêts à la consommation	5 900	0
TOTAL	7 700	0

Les actifs en attente de titrisation ci-dessus feront l'objet de titrisation auto-souscrites (donc non efficaces au sens Bâle 2.5) à l'exception de 700 millions d'euros de prêts à la consommation.

POSITIONS DE TITRISATION

► TABLEAU N° 24 : POSITIONS DE TITRISATION CONSERVÉES OU ACQUISES PAR CATÉGORIE D'ACTIF SOUS-JACENT

En millions d'euros		Position de titrisation conservées ou acquises (EAD)					
Code Rôle BNP Paribas	Catégorie d'actif ^(*)	31 décembre 2011			31 décembre 2010		
		Bilan	Hors-bilan	Total	Bilan	Hors-bilan	Total
Originateur	Biens immobiliers résidentiels	1 828	65	1 893	4 201		4 201
	Prêts à des entreprises	1 182	9	1 191	121	9	130
	Titrisation de positions de titrisation				16		16
	Autres actifs	2		2	4		4
TOTAL ORIGINATEUR		3 012	74	3 086	4 342	9	4 351
Arrangeur	Biens immobiliers résidentiels	985	457	1 442	678	141	819
	Prêts à la consommation	266	3 075	3 341	33	2 054	2 087
	Créances sur cartes de crédit	630		630	773	37	810
	Prêts à des entreprises	2 924	1 605	4 529	3 133	1 262	4 395
	Créances commerciales	8	4 036	4 044	36	3 678	3 714
	Biens immobiliers commerciaux	180	494	674	308	577	884
	Location-financement	864	729	1 593	1 121	1 592	2 713
	Titrisation de positions de titrisation				453	426	880
Autres actifs	114	177	291	108	1 030	1 138	
TOTAL ARRANGEUR		5 971	10 573	16 544	6 643	10 797	17 440
Investisseur	Biens immobiliers résidentiels	12 005	373	12 378	14 173	466	14 639
	Prêts à la consommation	3 204	707	3 910	3 562	492	4 054
	Créances sur cartes de crédit	14		14	180		180
	Prêts à des entreprises	5 846		5 846	6 120		6 120
	Créances commerciales				31		31
	Biens immobiliers commerciaux	3 014	43	3 057	3 829		3 829
	Location-financement	53		53	226		226
	Titrisation de positions de titrisation				423		423
Autres actifs	277		277	638		638	
TOTAL INVESTISSEUR		24 412	1 123	25 535	29 182	958	30 140
TOTAL		33 396	11 769	45 165	40 166	11 765	51 931

(*) Correspond à la catégorie d'actif dominante à l'actif de la structure de titrisation dans laquelle la position est détenue. Dans le cas où l'actif sous-jacent est une position de titrisation ou de re-titrisation, la réglementation CRD3 prescrit de reporter l'actif sous-jacent ultime du programme considéré.

► **TABLEAU N° 25 : QUALITÉ DES POSITIONS DE TITRISATION DU PORTEFEUILLE BANCAIRE**

Les positions de titrisation conservées ou acquises sont au 31 décembre 2011 à hauteur de 92 % des tranches senior, contre 89 % au 31 décembre 2010, ce qui reflète la très bonne qualité du portefeuille. Elle se traduit par les niveaux de pondération appliqués tels que présentés dans les tableaux ci-dessous :

En millions d'euros	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD)	
	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Type approche		
Tranche avec le rang le plus élevé	41 746	46 091
Tranche mezzanine	2 910	5 162
Tranche de première perte	509	678
TOTAL	45 165	51 931

Dans le cadre de l'approche standard, le montant des actifs pondérés est calculé en appliquant à la valeur exposée au risque le taux des pondérations associé à la note externe de la position de titrisation, conformément à l'article 222 de l'arrêté du 20 février 2007. Dans un nombre très limité de cas, une pondération par transparence peut être appliquée. Le taux de pondération de 1 250 % est attribué aux positions ayant une note inférieure ou égale à B+ ou sans note externe. Les positions de titrisation des programmes originés par les filiales BNL et UCI ainsi que les investissements de BancWest et du pôle Investment Solutions dans les programmes de titrisation sont traitées en approche standard.

Les actifs pondérés en approche IRBA sont calculés selon l'une des méthodes suivantes :

- pour les expositions qui bénéficient d'une notation externe, la pondération est obtenue par l'application de la méthode dite « fondée sur les notations ». Celle-ci permet de déduire directement la pondération applicable à l'exposition en fonction de sa note, grâce à une table de correspondance fournie par le superviseur ;
- pour les expositions ne bénéficiant pas d'une notation externe, quand BNP Paribas est originateur ou arrangeur, c'est la méthode de la formule réglementaire (Supervisory Formula Approach - SFA) qui est appliquée. Sur la base d'une notation interne de la qualité de crédit du portefeuille d'actifs sous-jacent, la pondération applicable à l'exposition est obtenue par utilisation d'une formule mathématique fournie par

le superviseur, qui tient également compte de la structuration de l'opération (en particulier du niveau de rehaussement de crédit dont bénéficie BNP Paribas) ;

- pour certaines lignes de liquidité dans les programmes ABCP du portefeuille de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas ne bénéficiant pas d'une notation externe, c'est une approche d'évaluation interne qui s'applique. Celle-ci bénéficie de l'homologation de la BNB ;
- dans un nombre très limité de cas, une pondération par transparence est appliquée.

Au 31 décembre 2011, l'approche IRBA est utilisée pour les positions détenues par le pôle CIB et le périmètre BNP Paribas Fortis.

Pour les positions de titrisation notées, BNP Paribas utilise les notations externes des agences de notation Standard & Poor's, Moody's et Fitch. La mise en correspondance de ces notations avec les échelons de qualité de crédit prévus par la réglementation est conforme aux prescriptions de l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

À compter du 31 décembre 2011, la directive européenne CRD3, qui intègre la nouvelle réglementation Bâle 2.5, s'applique et révisé notamment la charge en capital applicable à la titrisation en requérant une augmentation de la charge en capital pour les positions dites de re-titrisation, c'est-à-dire les positions d'un programme dont les actifs sous-jacents comportent au moins une position de titrisation.

► **TABLEAU N° 26 : POSITIONS DE TITRISATION ET ACTIFS PONDÉRÉS PAR TYPE D'APPROCHE**

En millions d'euros	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD)	Actifs pondérés	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD)	Actifs pondérés
IRBA	42 985	22 665	48 147	22 916
Standard	2 180	1 711	3 784	2 288
TOTAL	45 165	24 376	51 931	25 204

Le montant des actifs pondérés correspondant aux positions de titrisation conservées ou acquises par le Groupe s'élève à 24 milliards d'euros au 31 décembre 2011, soit 4 % des actifs pondérés du groupe BNP Paribas, contre 25 milliards au 31 décembre 2010.

► **TABLEAU N° 27 : POSITIONS DE TITRISATION PAR MÉTHODE DE CALCUL ET PONDÉRATION**

► **Approche IRBA**

En millions d'euros	31 décembre 2011			
	Valeur exposée au risque		Actifs pondérés	
	Positions de titrisation	Positions de re-titrisation(*)	Positions de titrisation	Positions de re-titrisation(*)
Taux de pondération				
7 % - 10 %	18 684		1 371	
12 % - 18 %	864		79	
20 % - 35 %	2 857	336	526	60
40 % - 75 %	733	2 677	301	741
100 %	310	78	36	82
225 %		105		249
250 %	262		633	
350 %		257		817
425 %	77		133	
650 %	27	122	30	559
750 %		197		1 561
850 %		250		2 253
Méthode fondée sur les notations externes	23 814	4 022	3 109	6 322
1 250 %	844	369	7 609	1 852
IAA	1 307		31	
[0 - 7 %]	7 606	0	532	0
]7 % - 100 %]	2 773	1 528	812	363
]100 % - 350 %]	14	153	27	358
]350 % - 1 250 %]	36	519	456	1 193
Méthode de la formule réglementaire	10 429	2 200	1 827	1 914
TOTAL	36 394	6 591	12 576	10 088

(*) Au sens de la CRD3, qui s'applique à compter du 31 décembre 2011.

En millions d'euros	31 décembre 2010			
	Valeur exposée au risque		Actifs pondérés	
	Positions de titrisation	Positions de re-titrisation ^(*)	Positions de titrisation (AP)	Positions de re-titrisation ^(*) (AP)
Taux de pondération				
6 % - 10 %	24 151		1 596	
12 % - 18 %	1 860		80	
20 % - 35 %	3 514		616	
50 % - 75 %	1 131		425	
100 %	456		233	
250 %	290		659	
425 %	350		1 276	
650 %	115		416	
Méthode fondée sur les notations externes	31 867		5 301	
1 250 %	1 600		13 673	
IAA	1 856		52	
[0 - 7 %]	8 145		559	
]7 % - 100 %]	3 986		1 142	
]100 % - 350 %]	164		264	
]350 % - 1 250 %]	529		1 925	
Méthode de la formule réglementaire	12 824		3 890	
TOTAL	48 147		22 916	

(*) Au sens de la CRD3, qui s'applique à compter du 31 décembre 2011.

Sur l'ensemble des positions de titrisation évaluées sur la base des notes externes (28 milliards d'euros) :

- 67 % de l'EAD bénéficie d'une notation supérieure à A+ et donc d'une pondération inférieure à 10 % au 31 décembre 2011, contre 76 % au 31 décembre 2010 ;
- la très grande majorité (82 % de l'EAD) bénéficie d'une note supérieure à BBB+ au 31 décembre 2011, contre 93 % au 31 décembre 2010.

► **Approche Standard**

En millions d'euros	31 décembre 2011			
	Positions de titrisation (EAD)	Positions de re-titrisation ^(*) (EAD)	Positions de titrisation (AP)	Positions de re-titrisation ^(*) (AP)
Taux de pondération				
20 %	1 421		284	
40 %		2		1
50 %	215		107	
100 %	116	27	110	27
225 %		92		45
350 %	65		212	
650 %				
Méthode fondée sur les notations externes	1 817	121	713	73
1 250 %	175		900	
Méthode de la moyenne pondérée	65		24	
Méthode par transparence	2		2	
TOTAL	2 059	121	1 639	73

En millions d'euros	31 décembre 2010			
	Positions de titrisation (EAD)	Positions de re-titrisation ^(*) (EAD)	Positions de titrisation (AP)	Positions de re-titrisation ^(*) (AP)
Taux de pondération				
20 %	2 808		505	
40 %				
50 %	355		81	
100 %	294		100	
225 %				
350 %	162		365	
650 %				
Méthode fondées sur les notations externes	3 619		1 051	
1 250 %	162		1 231	
Méthode par transparence	3		7	
TOTAL	3 784		2 288	

(*) Au sens de la CRD3, qui s'applique à compter du 31 décembre 2011.

Sur l'ensemble des positions de titrisation évaluées sur la base des notes externes (1,9 milliards d'euros), la très grande majorité (73 % de l'exposition en défaut au 31 décembre 2011) bénéficie d'une notation supérieure à AA- et donc d'une pondération de 20 %.

Les garanties concernant les positions de titrisation s'élèvent à 4,9 milliards d'euros au 31 décembre 2011, dont principalement la garantie apportée par l'État Belge à la tranche senior de RPI pour 4,8 milliards d'euros.

La seule position de re-titrisation du portefeuille qui bénéficie d'une garantie est la tranche senior du portefeuille RPI détenue par BNP Paribas Fortis. Elle est garantie par l'État Belge, notée AA (Standard & Poor's).

5.7 Risque de contrepartie

VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE [Audité]

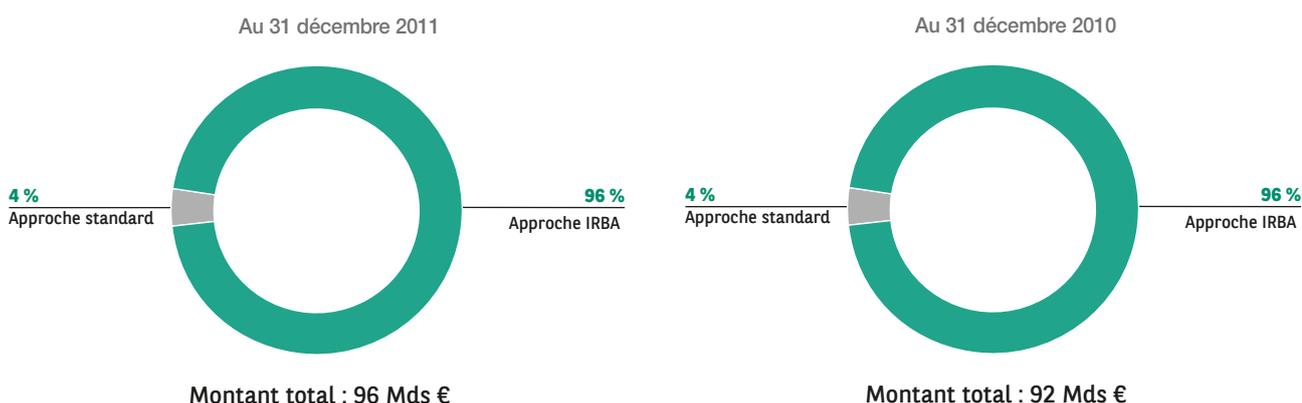
Le tableau ci-dessous présente l'exposition au risque de contrepartie (mesurée par l'exposition au moment du défaut) des contrats sur instruments financiers dérivés et des opérations de prêts/emprunts de titres après, le cas échéant, accords de compensation par classe d'exposition bâloise.

► TABLEAU N° 28 : VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR CLASSE D'EXPOSITION BÂLOISE DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS ET PRÊTS/EMPRUNTS DE TITRES

En millions d'euros	31 décembre 2011				31 décembre 2010			
	IRBA	Approche Standard	Total	EAD moyenne 2011	IRBA	Approche Standard	Total	EAD Moyenne 2010
Administrations centrales et banques centrales	11 142	2	11 144	10 073	8 997	6	9 003	8 293
Entreprises	45 324	2 484	47 808	46 288	42 212	2 555	44 767	47 525
Établissements(*)	35 803	1 163	36 966	37 750	37 635	898	38 533	40 307
Clientèle de détail	-	19	19	15	0	12	12	13
TOTAL DES EXPOSITIONS	92 269	3 668	95 937	94 126	88 844	3 471	92 315	96 138

(*) La classe d'exposition « Établissements » correspond aux établissements de crédit et entreprises d'investissement y compris ceux reconnus de pays tiers. En outre cette classe regroupe certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des Banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales.

► VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR TYPE D'APPROCHE



Les transactions effectuées dans le cadre des activités de marché exposent BNP Paribas au risque d'un défaut potentiel de ses contreparties. BNP Paribas gère ce risque de contrepartie par la généralisation d'accords contractuels génériques (accords de compensation et de collatéralisation) et par une politique de couverture dynamique, et tient compte de la variation de valeur de ce risque dans l'évaluation des instruments financiers négociés de gré à gré en procédant à des ajustements de crédit.

LES CONTRATS DE COMPENSATION

La compensation est utilisée par la Banque afin d'atténuer le risque de crédit lié aux contreparties au titre des opérations sur les produits dérivés. Le principal mode de compensation appliqué par la Banque est la compensation par liquidation qui permet, en cas de défaillance de

la contrepartie, de mettre fin à toutes les opérations à leur valeur de marché actuelle, puis de faire la somme de toutes ces valeurs, positives et négatives, pour obtenir un seul montant (net) à payer à la contrepartie ou à recevoir de celle-ci. Ce solde (« close-out netting ») peut faire l'objet d'une garantie (« collatéralisation ») consentie sous forme de nantissement d'espèces, de titres ou de dépôts.

La Banque a également recours à la compensation des règlements pour atténuer le risque de contrepartie découlant du règlement de sommes en devises. Il s'agit ici de la compensation de tous les paiements et encaissements dans la même monnaie qui doivent avoir lieu le même jour entre la Banque et une même contrepartie. Cette compensation aboutit à un montant unique, dans chaque monnaie, à payer, soit par la Banque, soit par la contrepartie.

Les opérations concernées sont traitées conformément à des accords, bipartites ou multipartites, respectant les principes généraux du cadre réglementaire national ou international. Les principales formules d'accord bilatéral utilisées sont celles de la Fédération Bancaire Française (FBF) et, sur le plan international, celles de l'International Swaps and Derivatives Association (« ISDA »).

MESURE DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE

La valeur exposée au risque (EAD) pour le risque de contrepartie est mesurée sur la base d'un système interne d'évaluation de l'exposition ; cette valeur est ensuite intégrée au dispositif de mesure du risque de crédit. En place depuis 10 ans, continuellement mise à jour, cette mesure s'appuie sur des simulations de type « Monte Carlo » permettant d'apprécier les mouvements probables de la valeur des expositions. Les processus stochastiques utilisés sont sensibles à certains paramètres, y compris volatilités, corrélations, calibrés sur des données de marché historiques. Les expositions futures potentielles au risque de contrepartie sont mesurées à l'aide d'un modèle interne (« ValRisk ») qui permet de simuler plusieurs milliers de scénarii potentiels d'évolution des marchés et de réévaluer le portefeuille de transactions avec chacune des contreparties à plusieurs points dans le futur (de 1 jour à plus de 30 ans pour les transactions les plus longues). Les variations de valeur sont calculées jusqu'à la maturité des transactions.

Pour l'agrégation des expositions, le système prend en compte l'environnement juridique de chaque transaction et contrepartie et donc des éventuels accords de compensation et d'appel de marge.

Les expositions au risque de contrepartie se caractérisent par leur forte variabilité au cours du temps en raison de l'évolution constante des paramètres de marché affectant la valeur des transactions sous-jacentes. Il est donc essentiel de ne pas se limiter au suivi des valeurs actuelles des transactions et d'analyser leurs variations potentielles dans le futur.

Pour les expositions de risque de contrepartie issues des portefeuilles de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas qui n'ont pas été migrées sur des systèmes BNP Paribas, la valeur exposée en risque ne s'appuie pas sur un modèle interne.

ENCADREMENT ET SUIVI DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Les expositions futures potentielles calculées par ValRisk sont quotidiennement comparées aux limites allouées à chaque contrepartie.

En outre, ValRisk permet la simulation de nouvelles transactions et la mesure de leur impact sur le portefeuille de la contrepartie et représente de ce fait un outil essentiel dans le processus d'approbation du risque. Les Comités suivants (par échelle croissante d'autorité) : Comité de crédit régional, Comité de crédit global, Comité de Crédit Direction Générale (CCDG), fixent les limites selon leur niveau de délégation.

AJUSTEMENTS DE CRÉDIT SUR INSTRUMENTS FINANCIERS NÉGOCIÉS DE GRÉ À GRÉ

La valorisation des instruments financiers négociés de gré à gré par BNP Paribas dans le cadre de ses activités de marché (Fixed Income, Global Equity & Commodity Derivatives) intègre des ajustements de crédit. Un ajustement de crédit (ou CVA « Credit Value Adjustment ») est un ajustement de valorisation du portefeuille de transactions pour tenir compte du risque de contrepartie. Il reflète l'espérance de perte en juste valeur sur l'exposition existant sur une contrepartie du fait de la valeur potentielle positive du contrat, de la probabilité de défaut de la contrepartie, de la migration de la qualité de crédit et de l'estimation du taux de recouvrement.

GESTION DYNAMIQUE DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Le niveau de l'ajustement de crédit effectué change en fonction des variations de l'exposition existante et de celles du niveau de cotation du risque de crédit de la contrepartie concernée, qui peuvent résulter en particulier de variations du spread de Credit Default Swaps (CDS) utilisé dans le calcul des probabilités de défaut.

Afin de réduire le risque associé à la dégradation de la qualité de crédit inhérent à un portefeuille d'instruments financiers, BNP Paribas peut avoir recours à une stratégie de couverture dynamique, consistant en l'achat d'instruments de marché, tels que les instruments dérivés de crédit.

Les expositions au risque de contrepartie sur instruments dérivés recouvrent l'ensemble des expositions sur dérivés du portefeuille de BNP Paribas, tous sous-jacents et tous pôles confondus. Les expositions de Fixed Income représentent la grande majorité de ces expositions.

Les expositions sur opérations de financements de titres et opérations à règlement différé se partagent entre les opérations de Fixed Income, principalement sur obligations, celles des métiers actions et conseil, principalement sur actions (opérations de prêt-emprunt de titres) et celles de BNP Paribas Securities Services (BP2S), sur actions et obligations.

VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE PAR TYPE D'APPROCHE

► TABLEAU N° 29 : VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE PAR TYPE D'APPROCHE

En millions d'euros	31 décembre 2011						
	Modèle interne (EEPE) ^(*)			NPV ^(**) + Add-On			Total
	IRBA	Standard	Sous-Total	IRBA	Standard	Sous-Total	
Instruments dérivés	65 540	8	65 548	12 693	3 650	16 343	81 891
Opération de financements de titres et opérations à règlement différé	11 415	4	11 419	2 621	6	2 627	14 046
TOTAL	76 955	12	76 967	15 314	3 656	18 970	95 937

En millions d'euros	31 décembre 2010						
	Modèle interne (EEPE) ^(*)			NPV ^(**) + Add-On			Total
	IRBA	Standard	Sous-Total	IRBA	Standard	Sous-Total	
Instruments dérivés	59 491	67	59 558	13 094	3 401	16 495	76 053
Opération de financements de titres et opérations à règlement différé	13 715	3	13 718	2 544		2 544	16 262
TOTAL	73 206	70	73 276	15 638	3 401	19 040	92 315

(*) *Effective Expected Positive Exposure.*

(**) *Net Present Value.*

La valeur exposée au risque (EAD) de crédit lié aux contreparties est mesurée principalement sur la base de la méthode des modèles internes et tient compte des garanties sur dérivés directement dans le calcul de l'Effective Expected Positive Exposure (EEPE).

Sur le périmètre non couvert par les modèles internes (environ 3 % des expositions du périmètre historique de BNP Paribas, auquel s'ajoute depuis 2009 le périmètre issu de Fortis) la valeur exposée au risque est calculée selon la méthode d'évaluation au prix de marché (Net Present Value + Add-On).

Pour les expositions des opérations sur dérivés de crédit, le modèle interne intègre une corrélation entre les données de marchés et les probabilités de défaut, l'exposition est ainsi conditionnelle au défaut et intègre le risque de corrélation défavorable. Au cas par cas, pour des opérations matérielles, une remodelisation spécifique de l'exposition en

cas de défaut intègre le risque de corrélation défavorable. En outre, des stress tests spécifiques complémentaires sont réalisés pour le suivi des opérations pouvant présenter un risque de corrélation défavorable.

Les garanties sous forme de collatéral utilisées en méthode standard en réduction de l'EAD s'élèvent à 313 millions d'euros au 31 décembre 2011, contre 199 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Les actifs pondérés au titre du risque de contrepartie sont ensuite calculés en multipliant la valeur exposée au risque par un taux de pondération qui résulte du type d'approche utilisé (approche standard ou approche IRBA).

Quand l'EAD est modélisée et pondérée en approche IRBA, la LGD n'est pas ajustée en fonction des sûretés réelles dans la mesure où elles sont directement prises en compte dans le calcul de l'« Effective Expected Positive Exposure ».

EXIGENCES EN FONDS PROPRES PAR TYPE D'APPROCHE

(Voir section 5.4. – Gestion du capital et adéquation des fonds propres.)

5.8 Risque de marché

RISQUE DE MARCHÉ RELATIF AUX ACTIVITÉS DE TRANSACTIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

INTRODUCTION [Audité]

Le risque de marché tel que défini en section 5.2 s'exprime principalement dans le cadre des activités de transactions réalisées par les métiers Fixed Income et Actions du pôle Corporate and Investment Banking et recouvre différentes natures de risques définies de la manière suivante :

- Le risque de taux d'intérêt traduit le risque que la valeur d'un instrument fluctue en raison des variations de taux d'intérêt ;
- Le risque de change traduit le risque que la valeur d'un instrument fluctue en raison des variations des cours des monnaies ;
- Le risque « action » résulte des variations de prix de marché des actions. Il résulte non seulement des variations de prix et de volatilité des actions elles-mêmes, mais aussi des variations de prix des indices sur actions ;
- Le risque « matières premières » résulte des variations de prix de marché des matières premières. Il résulte non seulement des variations de prix et de volatilité des matières premières elles-mêmes, mais aussi des variations de prix des indices sur matières premières ;
- Le risque de spread de crédit résulte de la variation de la qualité de crédit d'un émetteur et se traduit par les variations de coût d'achat de la protection sur cet émetteur ;
- Les produits optionnels portent intrinsèquement un risque de volatilité et de corrélation, dont les paramètres peuvent être déduits des prix observables d'options traitées dans un marché actif.

PRINCIPES D'ORGANISATION [Audité]

Gouvernance

L'organisation du contrôle des risques de marché vise à définir les dispositifs de suivi de ces risques tout en garantissant l'indépendance des fonctions de contrôle par rapport aux métiers.

Le contrôle des risques de marché est structuré autour de plusieurs instances :

- Le Capital Markets Risk Committee (CMRC) est le principal Comité gouvernant les risques liés aux activités de Marchés de Capitaux (Capital Markets). Il a pour mission d'aborder de façon cohérente les problématiques de risques de marché et de contrepartie. C'est lors du CMRC que sont décidés notamment les limites de *trading* agrégées ainsi que les processus d'autorisation de prise de risque. Les déclarations de pertes ainsi que les pertes hypothétiques estimées par les exercices de stress-testing y sont également étudiées. Le Comité se réunit en principe une fois par mois. Il est présidé soit par le Directeur Général du Groupe, soit par l'un des Directeurs Généraux délégués de la Banque ;

- Le Product and Financial Control Committee (PFC) est le Comité d'arbitrage et de décision. Ce Comité trimestriel examine les conclusions de CIB Financial Control sur l'efficacité des contrôles et la fiabilité du processus de valorisation et de détermination des résultats. Il est présidé par le Directeur Financier du Groupe et réunit les Directeurs de FDG-Comptabilité, de CIB et de GRM ;
- au niveau « métier » un Valuation Review Committee (VRC) examine et statue sur les résultats des revues de paramètres de marché (MAP Reviews) ainsi que sur l'évolution des réserves. Le Comité arbitre en cas de désaccord entre le métier et les fonctions de contrôle. Il se réunit mensuellement. Ce Comité est présidé par le chef trader senior, et comprend des représentants du négoce, de GRM, de Group Valuation and Risk Control et de Finance. Tout différend est arbitré par le PFC ;
- créé en 2009, le Valuation Methodology Committee (VMC) permet d'assurer le suivi des approbations et de la revue des modèles, de vérifier la mise en œuvre des recommandations pertinentes et de présenter les améliorations apportées à la gouvernance des modèles. Il se tient deux à trois fois par an, par métier.

Mise en place du suivi du risque et fixation des limites

Le suivi quotidien des positions est réalisé à partir de l'outil intégré MRX (Market Risk eXplorer), application gérant le calcul de la VaR. Cet outil permet le suivi de la VaR, mais aussi du détail des positions ainsi que des sensibilités aux paramètres de marché selon divers critères considérés simultanément (devise, produit, contrepartie, etc.). MRX dispose également d'une infrastructure pour inclure les limites de négoce, les réserves et le stress-testing.

La mission de Risk-Investment and Markets en matière de suivi des risques de marché est de définir, mesurer et analyser les sensibilités et facteurs de risques, ainsi que de mesurer et contrôler la Value-at-Risk (VaR) qui est l'indicateur global de perte potentielle. Risk-IM s'assure que l'activité reste dans le cadre des limites approuvées par les différents Comités et se charge d'approuver les nouvelles activités et les transactions importantes, de revoir et d'approuver les modèles de valorisation des positions et enfin de réaliser une revue mensuelle des paramètres de marché (« MAP review ») en partenariat avec les équipes de valorisation et de contrôle des risques (V&RC).

Le cadre actuel de définition et de gestion des limites validé par le CMRC s'établit sur trois niveaux de délégation. La délégation la plus haute est celle du CMRC, suivie de celle du Responsable du Métier, suivie enfin de celle du Responsable d'un portefeuille de négoce. Des changements de limites peuvent être accordés de façon temporaire ou définitive, et leur autorisation dépend du niveau de délégation de la limite concernée selon la procédure en vigueur.

Analyse des risques clés et reporting destiné à la Direction Générale

Risk-IM matérialise ses analyses de risque par la production de rapports de synthèse destinés à la Direction Générale et au Senior Management des lignes de métier (limites, suivi de la VaR, analyse des risques clés...). Le reporting et la diffusion des principaux rapports de synthèse sur le risque sont assurés par une équipe dédiée (Global Risk Analysis and Reporting).

Le reporting est articulé autour des analyses suivantes :

- rapports hebdomadaires (« Main Position reports ») par activité (dérivés actions, matières premières, crédits, dérivés de taux d'intérêt et de change) destinés principalement aux responsables des lignes métier. Ces rapports proposent une synthèse de l'ensemble des positions, ainsi que des points devant faire l'objet d'une attention particulière ;
- l'« Over €50m at risk report », rapport bimensuel adressé à la Direction Générale ;
- les rapports de synthèse du CMRC (Résumé des événements du CMRC, Résumé mondial du risque de contrepartie, Résumé des résultats de stress testing et du GEaR, Résumé des résultats de backtesting...), préparés en support des réunions CMRC ;
- les « Positions highlights » traitant de problématiques spécifiques ;
- les tableaux de bord territoriaux (par exemple le « Monthly UK risk dashboard ») ;
- le « Global risk dashboard » présenté aux responsables de CIB et de GRM dans le cadre du contrôle conjoint de la gestion des risques et de la prise des décisions attendues, considérant à la fois l'évolution de marché et l'évolution des contreparties.

CONTRÔLE DES VALORISATIONS [Audité]

Les instruments financiers qui font partie du portefeuille de négociation prudentiel sont évalués et comptabilisés en valeur de marché ou de modèle par résultat, conformément aux normes comptables applicables. Tel peut également être le cas d'instruments financiers classés dans le portefeuille bancaire.

Le contrôle de la valorisation des portefeuilles est assuré dans le cadre de la Charte des responsabilités de valorisation, qui a défini la répartition des responsabilités et créé une équipe de valorisation et de contrôle des risques (V&RC) dédiée à la Valorisation et au Contrôle du risque qui partage le contrôle des paramètres de marché avec Risk-IM. Ces politiques et pratiques de gouvernance s'appliquent à toutes les activités de marché de CIB (Fixed Income, GECD et RPM), et sont en cours de mise en œuvre au niveau du métier ALM Trésorerie.

En complément à la Charte, des directives spécifiques détaillent les contrôles de valorisation. Les principaux processus dont l'ensemble constitue le dispositif de gouvernance des contrôles de la valorisation sont décrits ci-dessous.

Contrôle de l'enregistrement comptable des transactions

La responsabilité de ce contrôle incombe au « Middle-Office » du pôle Opérations. Toutefois, les opérations les plus complexes sont vérifiées par Risk-IM.

Market Parameter (MAP) Review – Vérification indépendante des prix

La vérification des prix est gérée conjointement par les équipes de valorisation et de contrôle des risques (V&RC) et les départements Risk-IM qui assurent des contrôles quotidiens sur les paramètres les plus liquides et une vérification mensuelle formelle de l'ensemble des données utilisées. Les types de paramètres contrôlés par V&RC sont précisément définis s'agissant principalement de paramètres directement comparables à des données externes (cours des titres, paramètres de marché vanille), avec ou sans recours à des prestataires spécialisées fournissant des prix de consensus. Le département Risk-IM contrôle pour sa part les méthodes de valorisation et les paramètres les plus complexes qui dépendent étroitement du modèle retenu.

Les principes généraux de revue des paramètres de marché sont décrits dans la Charte des responsabilités de valorisation, et dans les procédures spécialisées telles que « Global marking and independent price verification policy » ; les méthodologies spécifiques le sont dans des documents (MAP Books) structurés par ligne de produit mis à jour régulièrement. Les responsabilités de Risk-IM et de V&RC sont définies pour chaque étape et les conclusions des revues des paramètres de marché consignées dans les documents de résultats des revues MAP.

La revue des paramètres de marché se traduit par des ajustements de valorisation communiqués au « Middle-Office » pour enregistrement. Les résultats sont communiqués à la direction du Trading au cours des « Valuation Review Committee » qui peuvent faire l'objet d'arbitrages. L'avis des fonctions de contrôle prévaut, et tout différend significatif et persistant est porté devant le PFC.

Homologation et revue des modèles

La gouvernance des contrôles des modèles est décrite dans la Politique de contrôle des méthodologies de valorisation. Les directives spécifiques à chaque activité sont détaillées dans les documents reprenant les instructions de revue des modèles pour chaque ligne de produit.

Les analystes quantitatifs du « Front Office » conçoivent et proposent les méthodologies utilisées pour la valorisation des produits, le calcul des risques, et les prises de décisions de négoce. La Recherche et l'équipe des systèmes (IT) sont alors responsables de la mise en œuvre de ces modèles.

Le contrôle indépendant des modèles de valorisation est du ressort de Risk-IM. Les processus principaux sont :

- la validation des modèles, à l'issue de laquelle une décision formelle d'approbation ou de rejet du modèle est prise, y compris à la suite de toute modification de la méthodologie de valorisation appelée « Événement du modèle de valorisation ». Dans tous les cas, les décisions d'approbation sont prises par un analyste senior Risk-IM. La revue exigée par la décision d'homologation peut être ponctuelle ou complète ; dans ce dernier cas, les motifs et les conditions de l'approbation sont détaillées dans un document d'homologation du modèle. Si l'approbation fait débat, un Comité de validation des modèles peut être réuni ;
- la revue des modèles, peut être menée dès sa conception (liée à une homologation) ou pendant la durée de vie d'un modèle (réévaluation) ; elle consiste en une enquête sur la pertinence du modèle utilisé pour valoriser certains produits dans un contexte de marché précis ;
- le contrôle de l'utilisation et de la mise en place de modèles, consiste en un contrôle continu du paramétrage et de la configuration des modèles, mais aussi de l'adéquation des produits au modèle utilisé.

Calcul des réserves et autres ajustements de valorisation

Risk-IM définit et calcule des «réserves». Celles-ci sont des ajustements comptables de la valeur de marché ou de modèle. Les réserves peuvent être considérées, selon les cas, comme une mesure de la clôture d'une position ou comme une prime pour des risques ne pouvant être diversifiés ou couverts.

Les réserves couvrent principalement :

- le risque de liquidité et les spreads de bid/offer ;
- les incertitudes liées au modèle ou aux paramètres du marché ;
- l'élimination des risques pour lesquels aucune couverture ne peut être mise en place (lissage du pay-off des options numériques ou à barrière).

Une politique générale d'ajustement des valorisations a été définie. Les méthodologies relatives aux réserves sont documentées pour chaque ligne de produit par Risk-IM et ces documentations sont régulièrement mises à jour. L'analyse des variations des réserves fait l'objet d'un rapport mensuel au VRC.

Les méthodologies relatives aux réserves sont améliorées régulièrement et tout changement constitue un Événement du modèle de valorisation. Les améliorations apportées aux réserves sont généralement le fruit de la revue ou du calibrage d'un modèle en fonction des informations issues du marché durant le processus de Revue des paramètres du marché.

« Day-one-profit or loss »

Certaines transactions complexes sont valorisées avec des paramètres considérés comme non observables. La norme comptable IAS 39 prescrit de différer la comptabilisation d'un éventuel résultat initial (day one profit or loss) pour les transactions non observables, dès lors que la valeur de modèle initiale doit être calibrée sur le prix de la transaction.

Risk-IM est associé à Finances-Développement Groupe, aux « Middle-Offices » et aux Métiers dans le processus d'identification et de traitement de ces éléments de résultat, afin de déterminer si un type de paramètre ou de transaction est observable ou non, conformément aux règles d'observabilité, par ailleurs dûment documentées.

L'impact sur le compte de résultat du report initial de résultat est calculé par le Middle-Office.

Ces mêmes règles d'observabilité sont utilisées pour la confection des informations financières requises par la norme comptable IFRS 7.

EXPOSITION AU RISQUE DE MARCHÉ [Audité]

Le risque des activités de marché est analysé en premier lieu par une mesure systématique des sensibilités des portefeuilles par rapport aux différents paramètres de marché. Ces mesures de sensibilité faites à différents niveaux d'agrégation des positions sont comparées aux limites fixées préalablement.

VaR (« Value at Risk »)

Cet indicateur est le résultat du modèle interne de BNP Paribas. Il mesure la variation quotidienne possible de valeur du portefeuille de négociation dans les conditions de marché normales, pour une durée d'un jour de Bourse, sur la base des évolutions constatées pendant les 260 jours précédents et avec un intervalle de confiance de 99 %. Le modèle interne a été validé par les autorités de supervision bancaire et prend en compte les facteurs de risque usuels (taux d'intérêt, spreads de crédit, taux de change, valeur des titres, prix des matières premières et volatilités associées), ainsi que la corrélation entre ces facteurs permettant l'intégration des effets de diversification. Il inclut en outre la prise en compte du risque spécifique de crédit.

Les algorithmes, méthodologies et séries d'indicateurs sont revus et améliorés régulièrement afin de s'adapter à la complexité croissante des marchés et la sophistication des produits traités.

En décembre 2010, BNP Paribas Fortis a soumis une demande d'extension du périmètre du modèle interne de BNP Paribas à l'entité juridique Fortis Bank SA/NV aux régulateurs français (l'Autorité de Contrôle Prudentiel) et belge (Banque Nationale de Belgique).

L'ACP a validé l'extension du périmètre. Le capital réglementaire nécessaire pour couvrir le besoin en fonds propres du fait du risque de marché du portefeuille de négociation de BNP Paribas Fortis est depuis le 1^{er} juillet 2011 établi sur la base de la VaR calculée avec le modèle interne de BNP Paribas.

Le modèle interne de calcul de VaR pour BNL a également été validé.

Historique de VaR (10 jours, 99 %) en 2011

Les Valeurs en Risque présentées ci-dessous sont établies sur la base du modèle interne paramétré conformément à la méthode préconisée par les superviseurs bancaires internationaux pour estimer les montants exposés au risque (« Amendement à l'accord sur les fonds propres pour son extension aux risques de marché »). Elles portent sur des périodes de 10 jours avec un intervalle de confiance de 99 %.

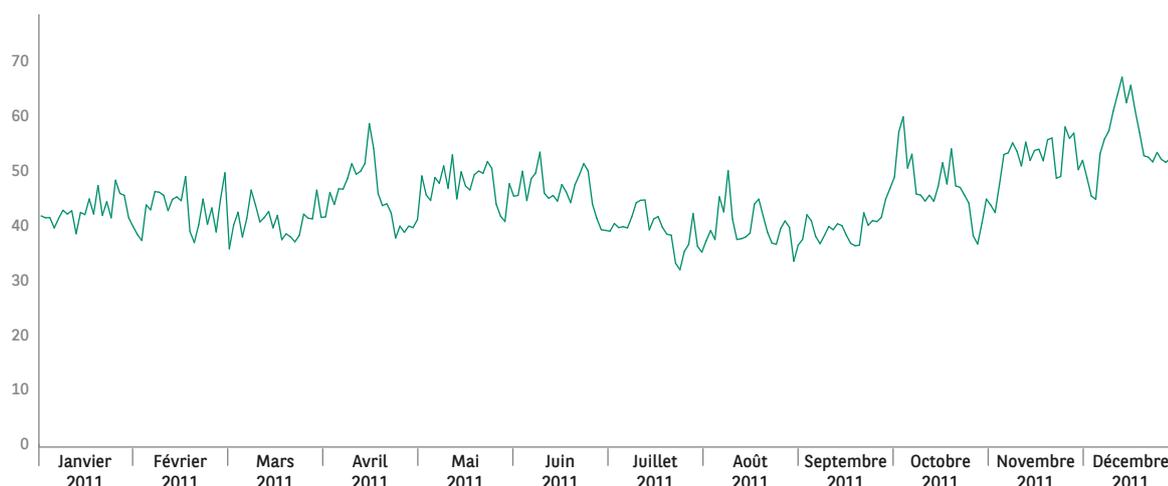
La Valeur en Risque moyenne de l'exercice 2011 sur le périmètre BNP Paribas ressort à 144 millions d'euros (avec un minimum de 103 millions d'euros et un maximum de 214 millions d'euros) après prise en compte de l'effet des compensations entre différentes natures de risque (- 178 millions d'euros). Elle s'analyse comme suit :

► **TABLEAU N° 30 : VALEUR EN RISQUE (10 JOURS - 99 %) : ANALYSE PAR NATURE DU RISQUE**

En millions d'euros	Exercice 2011			31 décembre 2011	Exercice 2010	31 décembre 2010
	Minimum	Moyenne	Maximum		Moyenne	
Risque de taux	69	101	166	81	84	109
Risque de crédit	82	118	166	121	115	118
Risque de change ⁽¹⁾	14	33	74	44	31	22
Risque de prix attaché aux actions	29	51	110	58	74	53
Risque de prix attaché aux matières premières	11	19	35	13	13	13
Effet des compensations	(102)	(178)	(336)	(148)	(173)	(174)
TOTAL DE LA VALEUR EN RISQUE	103	144	214	169	144	141

(1) La composante VaR risque de change est hors périmètre du Pilier 1.

► **ÉVOLUTION DE LA VAR (1 JOUR, 99 %) EN MILLIONS D'EUROS EN 2011**



GRM évalue constamment la pertinence de son modèle interne de calcul au moyen de différentes techniques dont une comparaison régulière et sur une longue période entre les pertes quotidiennes constatées dans les activités de marché avec la VaR (1 jour). Le choix d'un intervalle de confiance de 99 % signifie, du point de vue théorique, que des pertes quotidiennes supérieures à la VaR sont attendues deux à trois fois par an.

La méthode standard de *backtesting* de la VaR fait une comparaison entre la VaR quotidienne du portefeuille de négociation global et les variations quotidiennes de la valeur du portefeuille. Le test pour 2011 démontre qu'il n'y a pas eu de jours au cours desquels les pertes ont dépassé le niveau de la VaR sur la période.

NOUVELLES EXIGENCES CRD3

À compter du 31 décembre 2011, la directive européenne CRD3, qui intègre la nouvelle réglementation Bâle 2.5, s'applique et révisé la charge

en capital applicable aux positions du portefeuille de négoce : mesure de la VaR stressée, mesure relative au risque additionnel de défaut et de migration (IRC), mesure des risques relative au portefeuille de corrélation (CRM) et titrisation du portefeuille de négociation.

VaR stressée

Une VaR stressée (SVaR) calibrée sur une période déterminée d'un an incluant une période de crise permet de maintenir un niveau minimum de VaR. Une période de 12 mois (exercice 2008) a été choisie comme période de référence pour le calibrage de la VaR stressée. Ce choix est sujet à révision annuelle, et a été motivé par la sévérité extrême des mouvements sur les marchés pendant l'année 2008. Pour le calcul de l'exigence en capital, cette SVaR s'ajoute à la VaR pour corriger la « mémoire courte » de cette dernière et pour renforcer le risque spécifique.

► **TABLEAU N° 31 : VALEUR EN RISQUE STRESSÉE (10 JOURS - 99 %)**

En millions d'euros	4 ^e trimestre 2011			31 décembre 2011
	Minimum	Moyenne	Maximum	
Valeur en Risque stressée	232	296	366	267

Incremental Risk Charge (IRC)

L'approche IRC mesure les pertes dues à un défaut et à la migration des notations dans l'intervalle de confiance de 99,9 % sur un horizon de capital d'un an, en supposant un niveau de risque constant sur cet horizon. L'approche permettant la prise en compte des risques supplémentaires de défaut et de migration couvre toutes les positions exigeant du capital associé à un risque spécifique de taux d'intérêt, y compris tous les emprunts d'État, à l'exception des positions de titrisation et des dérivés de crédit au nième défaut.

Le modèle est actuellement utilisé dans les processus de gestion des risques. Ce modèle a été homologué par l'Autorité de Contrôle Prudential.

Le calcul de l'IRC se fonde sur l'hypothèse d'un niveau de risque constant sur un horizon de capital d'un an, ce qui implique que les positions de négoce ou des ensembles de positions peuvent être rééquilibrés sur un horizon de capital d'un an de manière à préserver le niveau de risque initial, mesuré par la VaR ou par le profil d'exposition par notation de crédit et par niveau de concentration. Cette fréquence de rééquilibrage est appelée horizon de liquidité.

Le modèle est construit autour d'une simulation fondée sur les notations pour chaque débiteur. Le modèle rend compte à la fois du risque de défaut des débiteurs et du risque de migration des notations de ces derniers. La dépendance entre les débiteurs est fondée sur un modèle multi-factoriel de rendement des actifs. Les portefeuilles font l'objet d'une valorisation dans les différents scénarii simulés. Le modèle utilise un horizon de liquidité constant d'un an. Il a été validé en interne par un service indépendant. La revue a porté sur la cohérence des méthodologies proposées, le champ d'application des facteurs de risque et de la cohérence entre le calibrage des paramètres du modèle et leur utilisation dans le cadre de simulations, ainsi que sur la production et la définition du périmètre.

Portefeuille de corrélation

L'activité de corrélation relative aux entreprises consiste à négocier et gérer le risque principalement de CDO d'entreprises, dans une moindre

mesure de CDO² d'entreprises et leurs couvertures à l'aide de CDS d'un émetteur spécifique, les indices de CDS et des tranches d'indice.

Le cadre de valorisation utilise à la fois des prix observables sur le marché (CDS, indices et tranches d'indice) et les prix établis à l'aide de modèles pour valoriser les CDO sur mesure dont les prix sont moins faciles à observer que ceux des produits mentionnés précédemment.

Cette activité fait partie du pôle négoce de crédits structurés au sein de BNP Paribas Fixed Income.

Le modèle utilisé est un modèle standard du marché validé en interne et qui valorise les CDO sur mesure sur la base des spreads du marché des CDS et les niveaux de corrélation implicites des tranches d'indice de CDO observés.

Positions de titrisation du portefeuille de négoce hors portefeuille de corrélation

Pour les positions de titrisation classées comptablement dans la catégorie « Valeur de marché par résultat », les variations de valeur de marché, hors intérêts courus des titres à revenu fixe, sont enregistrés sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Les ABS du portefeuille de négoce sont soumis aux limites définies par la politique de risque de la négociation de dette (Debt Trading Risk Policy - DTRP). Le DTRP définit une enveloppe globale avec des limites de concentration. Les limites sont surveillées quotidiennement et le Trading est informé de tout dépassement.

Pour les positions ABS qui se trouvent en dehors du portefeuille de corrélation, la méthode standard s'applique (comme pour le portefeuille bancaire). Les besoins en capital correspondent par conséquent à la pondération appliquée aux actifs pondérés, qui est déterminée par la note externe de l'actif. Les calculs de charge en capital sont déterminés à partir de la deuxième plus mauvaise note des trois agences de notation.

► **TABLEAU N° 32 : POSITIONS DE TITRISATION DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCE HORS PORTEFEUILLE DE CORRÉLATION PAR CATÉGORIE D'ACTIF ET D'ENCOURS**

En millions d'euros	31 décembre 2011	
	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD)	
	Positions courtes	Positions longues
Catégorie d'actif		
Biens immobiliers résidentiels	-	208
Prêts à la consommation	-	23
Créances sur cartes de crédit	-	13
Prêts à des entreprises	-	141
Biens immobiliers commerciaux	-	5
Location-financement	-	28
Autres actifs	-	0
TOTAL BILAN	-	417
Autres actifs	514	20
TOTAL HORS-BILAN	514	20
TOTAL	514	437

► **TABLEAU N° 33 : QUALITÉ DES POSITIONS DE TITRISATION DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCE HORS PORTEFEUILLE DE CORRÉLATION**

En millions d'euros	31 décembre 2011	
	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD)	
	Positions courtes	Positions longues
Type de tranche		
Tranche avec le rang le plus élevé		404
Tranche mezzanine	393	13
Tranche de première perte	121	21
TOTAL	514	437

EXIGENCES EN FONDS PROPRES RELATIVES AU RISQUE DE MARCHÉ

► **TABLEAU N° 34 : EXIGENCES EN FONDS PROPRES RELATIVES AU RISQUE DE MARCHÉ PAR TYPE D'APPROCHE**

En millions d'euros	31 décembre 2011			31 décembre 2010		
	Risque de marché hors risque de change	Risque de change	Total risque de marché	Risque de marché hors risque de change	Risque de change	Total risque de marché
Modèle interne	2 827		2 827	756	7	763
Approche Standard	13	178	191	79	533	612
Positions de titrisation du portefeuille de négoce	62		62			
TOTAL	2 902	178	3 080	835	540	1 375

Le risque de marché traité en approche standard correspond au risque de marché de quelques entités du Groupe non couvertes par les modèles internes. Le risque de change est déterminé selon l'approche standard pour l'ensemble des portefeuilles bancaires et de négociation.

(Voir partie « Risque de marché relatif aux activités bancaires » de la section 5.8.)

► **TABLEAU N° 35 : EXIGENCES EN FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE DE MARCHÉ**

Type d'approche	Catégorie de risque	31 décembre 2011	31 décembre 2010
	VaR	659	763
	Stressed VaR	1 328	
	IRC	515	
	Portfeuille de corrélation	325	
TOTAL APPROCHE MODÈLE INTERNE		2 827	763
	<i>Risque de positions sur produits de base</i>	-	15
	<i>Risque de taux d'intérêt</i>	13	62
	<i>Risque de positions sur titres de propriété</i>	-	2
	<i>Risque de change</i>	178	533
TOTAL APPROCHE STANDARD		191	612
POSITIONS DE TITRISATION DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCE		62	
TOTAL		3 080	1 375

► **TABLEAU N° 36 : DÉTAIL DES POSITIONS DE TITRISATION ET DES EXIGENCES EN FONDS PROPRES DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCE HORS PORTEFEUILLE DE CORRÉLATION PAR MÉTHODE DE CALCUL, PONDÉRATION ET TYPE DE TITRISATION**

En millions d'euros	31 décembre 2011									
	Taux de pondération	Positions						Exigences en Fonds Propres		
		Positions courtes			Positions longues			Positions courtes	Positions longues	Total
	Titrisations	Retitrisations	Total	Titrisations	Retitrisations	Total				
7 % - 10 %				399		399			3	
12 % - 18 %				12		12				
20 % - 35 %										
40 % - 75 %				4		4				
425 %				2		2			1	
Méthode fondée sur les notations externes				417		417			3	
1 250 %		514	514		20	21	62	21	62	
TOTAL		514	514	417	20	437	62	24	62	

STRESS TESTING

Le Groupe effectue régulièrement des stress-tests, dont l'objectif est de simuler la variation de valeur des portefeuilles de négoce du Groupe dans des conditions extrêmes. Les stress tests couvrent toutes les activités de marché : taux, devises, dérivés actions, matières premières et trésorerie (hors portefeuilles bancaires de dettes souveraines) et dans des conditions de marché différentes. Ces scénarii macro « top-down » sont appelés scénarii « Global CMRC ». Ils sont présentés, analysés et discutés à chaque réunion du CMRC.

Quinze scénarii « Global CMRC » simulent un panel de crises, notamment :

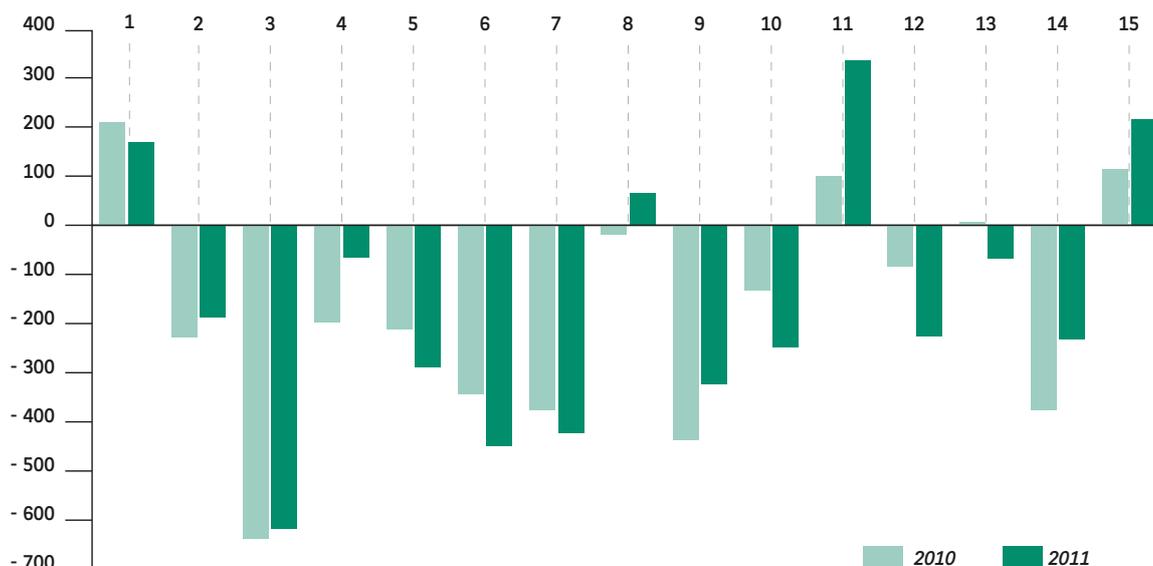
- scénario 1 : augmentation des anticipations d'inflation conduisant à une hausse des taux associée à une pentification de la courbe des taux d'intérêt ;
- scénario 2 : hausse inattendue des taux par les banques centrales, hausse des taux d'intérêts court terme et aplatissement de la courbe de taux d'intérêt ;
- scénario 3 : chute des marchés d'actions accompagnée d'un recours aux valeurs refuges et de l'intervention des banques centrales, générant une baisse des taux et une pentification de la courbe des taux d'intérêt ;
- scénario 4 : crise sur les pays émergents ayant pour moteur l'Asie ;

- scénario 5 : crise sur les pays émergents ayant pour moteur l'Amérique latine ;
- scénario 6 : crise du crédit entraînant une aversion générale au risque ;
- scénario 7 : crise systémique sur les hedge funds, générant des mouvements d'une extrême violence dans les marchés sur lesquels ils opèrent (par exemple : corrélation CDO, convertibles, etc.) ;
- scénario 8 : crise de l'euro ;
- scénario 9 : crise sur les pays du Moyen-Orient entraînant de sévères conséquences sur le marché de l'énergie ;
- scénario 10 : attaque terroriste majeure dans des pays occidentaux ;
- scénario 11 : changement de politique monétaire au Japon : hausse brutale des taux et aplatissement de la courbe des taux d'intérêt japonaise ayant de sérieuses conséquences sur le Yen ;
- scénario 12 : tremblement de terre majeur en Californie ayant des conséquences sur le taux de change USD/EUR et sur les différentiels de taux d'intérêt ;

- scénario 13 : effondrement du dollar ;
- scénario 14 : pandémie grave entraînant une aversion au risque généralisée et une chute brutale des marchés d'actions et du crédit ;
- scénario 15 : mouvement haussier modéré sur les marchés d'actions et les marchés émergents, faible volatilité constatée et chute de la volatilité implicite sur tous les marchés.

Risk-IM élabore également des stress-tests « bottom up » qui quantifient le risque provenant de portefeuilles spécifiques ou des concentrations de risque. Ces scénarii « micro » permettent de capturer des mouvements de marché plus complexes qui peuvent ne pas se produire dans les scénarii macro au niveau mondial (tels que la dislocation d'un point particulier sur une courbe de taux ou la déviation d'un secteur du marché du crédit qui se comporterait différemment par rapport à un autre avec lequel il est habituellement fortement corrélé).

► **MOYENNE ANNUELLE POUR 2010 ET 2011 DES RÉDUCTIONS DE REVENUS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCE DES MÉTIERS DE MARCHÉ SIMULÉES POUR QUINZE SCÉNARII DE CRISE EXTRÊME (EN MILLIONS D'EUROS)**



Les résultats des scénarii micro et macro-retenus pour le stress-testing des risques de marché peuvent être utilisés pour construire un scénario défavorable pour le portefeuille de négoce de BNP Paribas.

RISQUE DE MARCHÉ RELATIF AUX ACTIVITÉS BANCAIRES

Le risque de marché relatif aux activités bancaires recouvre le risque de perte sur les participations en actions d'une part, et le risque de taux et de change relatifs aux activités d'intermédiation bancaires d'autre part. Seul le risque de participation en actions et le risque de change donnent lieu à un calcul d'actifs pondérés au titre du Pilier 1. Le risque de taux relève pour sa part du Pilier 2.

Les risques de taux et de change relatifs aux activités d'intermédiation bancaire et aux investissements procèdent principalement des opérations de Banque de Détail dans les pays domestiques (France, Italie, Belgique et Luxembourg) et à l'International, des filiales de financement spécialisé et de collecte d'épargne, des opérations des Métiers de Financement de CIB ainsi que des investissements réalisés par le Groupe. Ces risques sont gérés par le métier ALM Trésorerie.

Au niveau du Groupe, l'ALM Trésorerie est placée sous la supervision directe d'un Directeur Général délégué. L'ALM Trésorerie Groupe exerce une autorité fonctionnelle sur les équipes ALM et Trésorerie de chaque filiale. Les décisions à caractère stratégique sont adoptées dans le cadre de Comités (Asset and Liability Committee – ALCO) qui supervisent l'action de l'ALM Trésorerie. Ces Comités sont déclinés au niveau du Groupe, des pôles et des entités opérationnelles.

RISQUE DE PARTICIPATIONS EN ACTIONS

Le tableau suivant présente une répartition des expositions en fonction de l'objectif poursuivi par le Groupe dans le cadre de la gestion de ses participations en actions.

► TABLEAU N° 37 : RÉPARTITION DES EXPOSITIONS PAR OBJECTIF DE GESTION

En millions d'euros	Exposition(*)	
	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Objectif stratégique	2 068	2 254
Objectif de valorisation à moyen terme	4 798	6 017
Participations Liées à l'activité d'un métier	5 849	7 312
TOTAL	12 715	15 883

(*) Valeur de marché ou de modèle (bilan + hors-bilan).

Les expositions au 31 décembre 2011 s'élèvent à 12,7 milliards d'euros, contre 15,9 milliards d'euros au 31 décembre 2010. La part du hors-bilan s'élève à 3,8 milliards d'euros au 31 décembre 2011 contre 5,1 milliards d'euros au 31 décembre 2010, et est constituée de garanties de valeur liquidative données à des porteurs de parts d'OPCVM.

Expositions [Audité]

Périmètre

Les actions détenues par le Groupe hors portefeuille de négociation sont constituées de titres « conférant des droits résiduels et subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur ou qui représentent une nature économique similaire ». Il s'agit :

- des actions cotées et non cotées et des parts dans des fonds d'investissements ;

- des options implicites des obligations convertibles, remboursables ou échangeables en actions ;
- des options sur actions ;
- des titres super-subordonnés ;
- des engagements donnés sur des fonds privés ;
- des couvertures sur titres de participation ; et
- des titres de sociétés consolidées par mise en équivalence.

Techniques Comptables et méthodes de valorisation

Les techniques comptables et méthodes de valorisation sont présentées dans les États financiers consolidés en note 1. – Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe -1.c.9 Détermination de la valeur de marché.

► **TABLEAU N° 38 : EXPOSITIONS(*) AU RISQUE DE PARTICIPATIONS EN ACTIONS**

En millions d'euros	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Méthode des modèles internes	11 198	13 797
actions cotées	3 111	4 529
autres expositions sur actions	5 343	5 994
capital investissement dans des portefeuilles diversifiés	2 744	3 274
Méthode de pondération simple	622	658
actions cotées	5	5
autres expositions sur actions	34	82
capital investissement dans des portefeuilles diversifiés	584	571
Approche standard	895	1 427
TOTAL	12 715	15 883

(*) Exposition mesurée en valeur de marché ou de modèle.

Montant total des gains et pertes

Le montant total des gains et pertes latentes enregistrés directement en capitaux propres est présenté dans les États financiers consolidés en note 5.c. – Actifs Financiers disponibles à la vente.

Exigences en fonds propres

(Voir section 5.4. – Gestion du capital et adéquation des fonds propres.)

Modélisation du risque sur les participations en actions

Sur le périmètre historique de BNP Paribas, le Groupe a recours à un modèle interne, dérivé de celui utilisé pour le calcul de VaR quotidien du portefeuille de négociation. Il s'en démarque cependant pour l'application des paramètres d'horizon et d'intervalles de confiance différents, conformément à l'article 59.1-c alinéa ii de l'arrêté du 20 février 2007 du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Ce modèle permet d'estimer sur ce périmètre la valeur en risque du Groupe avec un niveau de confiance de 99 % sur un horizon de 3 mois.

Les facteurs de risque retenus pour la mesure du risque sur le portefeuille des participations actions dépendent du niveau d'information disponible ou utilisable sur les cours des titres du portefeuille :

- pour les titres cotés, dont les historiques de cours sont suffisamment longs, ces derniers sont directement sélectionnés comme facteurs de risque ;
- pour les autres titres cotés ou pour les titres « non cotés », chaque ligne est rattachée à un facteur de risque systémique représentatif du secteur d'activité et de la zone géographique dans lequel opère l'émetteur du titre. L'analyse est ensuite complétée d'un risque spécifique propre à chaque ligne ;
- lorsque le titre appartient à une zone géographique hors zone euro, un facteur de risque correspondant au taux de change vient compléter les autres facteurs de risques.

Ce modèle a été validé par les autorités de supervision bancaire françaises dans le cadre de l'homologation pour le calcul des exigences de fonds propres pour le risque relatif aux participations. À titre temporaire et dans l'attente d'une convergence des méthodes, l'approche retenue sur

le périmètre historique de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas est celle qui est homologuée par la Banque Nationale de Belgique.

RISQUE DE CHANGE [Audité]

Calculs des actifs pondérés

Le risque de change concerne l'ensemble des opérations qu'elles appartiennent ou non au portefeuille de négociation.

Les entités du Groupe calculent leur position nette dans chaque devise, y compris l'euro. Cette position nette correspond à la somme des éléments d'actif, moins les éléments de passif, plus les éléments de hors-bilan (y compris la position nette des opérations de change à terme et l'équivalent delta net des options de change), moins les actifs durables et structurels (titres de participation, immobilisations corporelles et incorporelles). Ces positions sont converties en euros au cours de clôture de l'arrêté. Elles sont alors additionnées pour former la position nette globale du Groupe dans chaque devise. La position nette dans une devise est qualifiée de position longue lorsque les avoirs excèdent les dettes ; elle est qualifiée de position courte lorsque les dettes excèdent les avoirs. Pour chaque entité du Groupe, la position nette en devises est équilibrée dans la devise pertinente (i.e. la devise de reporting de l'entité) de sorte que la somme des positions longues égale celle des positions courtes.

L'exigence de fonds propres au titre du risque de change correspond à la somme des éléments suivants :

- les positions compensées dans les monnaies des États participant au système monétaire européen sont soumises à une exigence de fonds propres égale à 1,6 % de la valeur de ces positions compensées ;
- les francs CFA et CFP sont compensés avec l'euro sans exigence de fonds propres ;
- les positions en devises présentant une corrélation étroite sont soumises à une exigence de fonds propres égale à 4 % du montant compensé ;
- les autres positions, y compris le solde des positions non compensées dans les devises mentionnées ci-dessus, sont soumises à une exigence de fonds propres égale à 8 % de leur montant.

Risque de change et couverture du résultat réalisé en devises

L'exposition au risque de change opérationnel du Groupe provient des résultats nets dégagés dans des devises différentes de l'euro. La politique du Groupe est de couvrir systématiquement la variabilité de son résultat net aux cours de change des monnaies étrangères. À cet effet, les résultats dégagés localement dans une devise différente de la devise fonctionnelle du site sont couverts localement. Le résultat net dégagé par les filiales et succursales étrangères ainsi que les positions liées aux dépréciations de portefeuille sont gérés de manière centralisée.

Risque de change et couverture d'investissements nets en devises

La position de change du Groupe liée à ses investissements en devises résulte pour l'essentiel des dotations des succursales et des titres de participation en monnaies étrangères financés par l'achat de la devise d'investissement.

La politique du Groupe consiste à couvrir les expositions patrimoniales sur les devises liquides. Cette politique est assurée par le financement par emprunt dans la devise d'investissement des participations en devises étrangères. Dans ce cas, les emprunts sont documentés en tant qu'instruments de couverture de l'investissement.

historiques et des études économétriques. Elles portent notamment sur les remboursements anticipés, les comptes courants créditeurs et débiteurs ainsi que les comptes d'épargne. L'échéancement des fonds propres relève d'une approche conventionnelle.

Pour les activités de Banque de Détail, le risque de taux structurel est également mesuré à travers un indicateur de sensibilité des revenus, avec une logique de continuité de l'activité en intégrant l'évolution dynamique du bilan. En effet, du fait de l'existence de corrélations partielles ou nulles entre les taux clientèle et les taux de marché et d'une sensibilité des volumes due en particulier aux options comportementales, le renouvellement du bilan engendre une sensibilité structurelle des revenus aux variations de taux. Enfin, un indicateur spécifique aux risques de nature optionnelle est analysé lorsque des options comportementales sont présentes dans les produits vendus aux clients, afin d'affiner les stratégies de couverture.

Le choix des indicateurs, la modélisation des risques ainsi que la production des indicateurs sont contrôlés par des équipes indépendantes de Product Control et par des équipes dédiées de Group Risk Management. Les conclusions de ces contrôles sont présentées régulièrement dans des comités ad hoc et une fois par an au Conseil d'administration.

Ces indicateurs sont systématiquement présentés aux ALCO et servent ainsi de base aux décisions de couvertures, en fonction de la nature des risques.

RISQUE DE TAUX [Audité]

Organisation de la gestion du risque de taux dans le Groupe

Le risque de taux lié aux opérations commerciales de la Banque de Détail dans les marchés domestiques (France, Italie, Belgique et Luxembourg) et à l'international, des filiales de financement spécialisé, des métiers de gestion d'épargne du pôle Investment Solutions et des métiers de financement du pôle CIB, est géré par l'ALM Trésorerie dans le cadre du portefeuille des activités d'intermédiation clientèle. Le risque de taux lié aux fonds propres et aux investissements est également géré par l'ALM Trésorerie, dans le portefeuille des activités fonds propres et investissements.

Les opérations initiées par chaque métier de BNP Paribas sont transférées vers l'ALM Trésorerie, au moyen de contrats internes analytiques ou d'opérations de prêts/emprunts. L'ALM Trésorerie est chargé de gérer les risques de taux associés à ces opérations.

Les principales décisions de gestion relatives aux positions de taux issues des activités d'intermédiation bancaire sont prises lors de comités mensuels ou trimestriels par métier, au sein desquels sont représentées la Direction du Métier, l'ALM Trésorerie, Finance Développement Groupe et GRM.

Mesure des risques de taux

Les positions de taux sont mesurées sous forme d'impasses, dans lesquelles les risques optionnels, liés en particulier aux options comportementales, sont intégrés sur la base de leur équivalent delta. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des comportements historiques de la clientèle. Ainsi, pour les produits de la Banque de Détail, les modélisations des comportements s'appuient sur des données

Limites de risque

Sur les activités d'intermédiation clientèle, la gestion du risque de taux global des entités de Banque de Détail est encadrée par une limite principale, fondée sur la sensibilité des revenus à une variation des taux nominaux, des taux réels ainsi que de l'inflation sur un horizon minimum de 3 ans. Cette limite est établie en fonction du revenu annuel, ce qui permet d'encadrer l'incertitude sur le revenu futur lié aux évolutions de taux d'intérêt. Au-delà de la maturité retenue pour la limite de sensibilité des revenus, l'encadrement est complété par une limite sur les impasses de taux, fixée en pourcentage des ressources clientèle. Ce pourcentage est une fonction décroissante de l'horizon de gestion. Cette limite permet d'encadrer le risque sur les échéances à long terme.

Le risque de taux des métiers des filiales spécialisées, très faible compte tenu de la centralisation des risques à l'ALM Trésorerie, est encadré par des limites techniques sur les impasses de taux, suivies par les ALCO des métiers.

Sensibilité des revenus au risque général de taux

La sensibilité des revenus à une variation des taux d'intérêt est l'un des indicateurs de référence du Groupe pour les analyses du risque de taux global aussi bien au niveau local qu'au niveau consolidé. Cette sensibilité des revenus est calculée sur l'ensemble du portefeuille bancaire incluant les activités d'intermédiation clientèle, les fonds propres, à l'exclusion des activités de marché, et sur l'ensemble des devises auxquelles le Groupe est exposé. Elle intègre des hypothèses raisonnables d'activité sur un horizon d'un an.

L'indicateur est présenté dans le tableau ci-dessous. Il ressort ainsi que sur cet horizon d'un an, l'exposition au risque de taux lié au portefeuille d'intermédiation bancaire est faible : une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt sur l'ensemble de la courbe entraînerait une hausse d'environ 0,8 % du produit net bancaire du Groupe, toutes devises confondues.

► **TABLEAU N° 39 : SENSIBILITÉ DES REVENUS AU RISQUE GÉNÉRAL DE TAUX POUR UNE HAUSSE DE 100 POINTS DE BASE DES TAUX D'INTÉRÊT**

En millions d'euros	31 décembre 2011		
	Euro	Autres devises	Total
Sensibilité des revenus de 2011	224	119	343

En millions d'euros	31 décembre 2010		
	Euro	Autres devises	Total
Sensibilité des revenus de 2010	(44)	5	(39)

Les portefeuilles d'instruments financiers résultant de l'activité d'intermédiation bancaire du Groupe n'étant pas destinés à être cédés, ils ne font pas l'objet d'une gestion sur la base de leur valeur. Néanmoins une sensibilité de la valeur de ces portefeuilles est calculée pour mesurer le risque de taux global sur tous les horizons. La sensibilité de la valeur pour une hausse de 200 points de base des taux d'intérêts est inférieure à 1 % des fonds propres prudentiels du Groupe, à comparer à la limite fixée à 20 % dans la réglementation de Bâle.

COUVERTURE DES RISQUES DE TAUX ET DE CHANGE [Audité]

Les relations de couverture initiées par le Groupe portent essentiellement sur la couverture du risque de taux d'intérêt et du risque de change réalisée au moyen d'instruments financiers dérivés (swaps, options, opérations de change à terme).

En fonction de l'objectif poursuivi, les instruments financiers dérivés utilisés sont désignés en couverture de valeur, en couverture de résultats futurs ou encore en couverture d'un investissement net en devises. Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle dès l'origine, décrivant la stratégie poursuivie, désignant l'instrument couvert et l'instrument de couverture, la nature du risque couvert, ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité, tant au plan prospectif que rétrospectif.

Risque de taux d'intérêt global

La stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt global est fondée sur le pilotage de la sensibilité des revenus de la Banque aux variations de taux d'intérêt. Cela permet en particulier d'optimiser la prise en compte des compensations entre les différents risques. L'optimisation de ce pilotage nécessite une appréhension fine des différents risques, afin de déterminer la meilleure stratégie de couverture, après prise en compte des compensations. Ces stratégies sont définies et mises en place par métier, par portefeuille et par devise.

Le contexte de marché en 2011 dans la zone euro a connu deux évolutions successives. Au premier trimestre, les deux hausses des taux directeurs de la Banque centrale européenne ont entraîné une hausse de la courbe des taux euro ; après l'été, l'amplification de la crise des risques souverains européens s'est traduite à l'inverse par un fort écartement des spreads de liquidité et de crédit, et une baisse marquée des taux longs.

En 2011, l'équilibre entre production de crédits et collecte de dépôts à taux fixe ou peu corrélés avec les taux de marché a été assez significativement différent selon les marchés domestiques du Groupe :

- en France, la production de crédits est restée soutenue, notamment en ce qui concerne l'immobilier ; dans le même temps, l'objectif consistant à améliorer le ratio de couverture des prêts par les dépôts à conduit à un niveau de collecte d'épargne élevé en 2011. Compte tenu de la structure par index de taux des productions d'une part, et des financements aux filiales spécialisées dans les crédits aux particuliers et aux entreprises d'autre part, l'équilibre des positions de taux liées aux activités de la Banque de Détail en France a nécessité la mise en place de couvertures des emplois à taux fixe ;
- en Italie, l'activité commerciale n'a pas généré d'évolution significative de la position de taux, même si des actions ont été menées pour privilégier la part des crédits à taux fixe ;
- en Belgique et au Luxembourg, après deux années de forte collecte pour reconstituer la part de marché, la politique sur l'épargne s'est normalisée et, compte tenu de la baisse des taux longs, une part plus significative des crédits a été originée à taux fixe. De ce fait, la position de taux liée aux activités de Banque de Détail Belux a relativement peu évolué.

L'année 2011 a aussi été marquée par la réduction de l'exposition du Groupe aux risques souverains. Toutefois, les cessions réalisées en France ont été neutres sur la position de taux du portefeuille d'intermédiation bancaire du fait de l'ajustement systématique de la position par des dérivés de taux. En Belgique, l'impact des cessions sur la position de taux n'a pas été entièrement compensé.

Dans ce contexte, les stratégies de couverture mises en place en 2011 ont été différentes suivant les marchés domestiques. En France, les stratégies fermes (sous forme de swaps) ont été complétées par des couvertures des risques optionnelles de tassement de la marge d'intermédiation.

Les couvertures sous forme de dérivés fermes ou optionnels sont pour l'essentiel comptabilisées en couverture de variations de valeur des éléments couverts à taux fixe (fair value hedge) ou en couverture de la variation des produits et charges attachés aux actifs et aux passifs à taux révisable (cash flow hedge). Elles peuvent aussi prendre la forme de titres d'État majoritairement comptabilisés dans la catégorie « disponible à la vente ».

Risque de change structurel

Les relations de couverture du risque de change initiées par l'ALM portent sur les investissements nets en devises et sur les revenus futurs en devises du Groupe. Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle dès l'origine, décrivant la stratégie poursuivie, désignant l'élément couvert et l'instrument de couverture, la nature du risque couvert, ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité, tant au plan prospectif qu'au plan rétrospectif.

Les investissements dans les filiales et succursales financés par emprunts de devises font l'objet d'une couverture documentée, pour conserver la symétrie dans l'enregistrement des variations de change et réduire ainsi la volatilité des résultats. Dans ce cadre, les emprunts sont documentés en tant qu'instruments de couverture d'investissements.

Une relation de couverture de type Fair Value Hedge est mise en place pour couvrir le risque de change relatif aux titres des entités non consolidées.

Au cours de l'exercice 2011, aucune relation de couverture d'investissements nets n'a été déqualifiée.

Le Groupe couvre la variabilité des composantes du résultat du Groupe. En particulier, les flux de revenus futurs hautement probables (intérêts et commissions externes notamment) en devises différentes de l'euro, générés par les principales activités des filiales ou succursales du Groupe, peuvent faire l'objet d'une couverture.

Couverture de valeur des instruments financiers inscrits au bilan (Fair Value Hedge)

En matière de risque de taux, les couvertures de valeur portent soit sur des actifs ou des passifs à taux fixe identifiés, soit sur des portefeuilles d'actifs ou de passifs à taux fixe. Les instruments financiers dérivés contractés permettent de réduire l'exposition de la valeur de ces instruments induite par l'évolution des taux d'intérêt.

Les couvertures d'actifs ou de passifs identifiés concernent pour l'essentiel les titres disponibles à la vente et les émissions de titres de taux d'intérêt du Groupe.

Les couvertures de portefeuilles d'actifs ou de passifs financiers, constitués par devises, concernent :

- d'une part des crédits à taux fixe : crédits immobiliers, crédits à l'investissement, crédits à la consommation et crédits export ;
- d'autre part des ressources clientèle à taux fixe (dépôts à vue, ressources issues des contrats d'épargne logement).

La désignation du montant couvert s'effectue en échéançant les encours restant dus des éléments couverts et en désignant un montant par bande d'échéance considérée. Ces échéancements sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des comportements historiques de la clientèle (hypothèses de remboursement anticipé, taux de défaut estimés).

Les dépôts à vue, qui ne portent pas d'intérêts contractuels, s'analysent comme des passifs financiers à taux fixe à moyen terme. La valeur de ces passifs est donc sensible à l'évolution des taux d'intérêts. La loi d'écoulement utilisée s'appuie sur des analyses historiques, sans prendre en compte prospectivement les effets liés à l'enrichissement potentiel des clients ou à l'inflation.

Pour chaque relation de couverture, l'efficacité prospective est mesurée en s'assurant que pour chaque bande d'échéance, l'encours des éléments couverts est supérieur à l'encours des instruments financiers dérivés de couverture désignés.

L'efficacité rétrospective est mesurée en s'assurant que l'évolution mensuelle de l'encours couvert en début de période ne met pas en évidence de surcouverture a posteriori.

Couverture de résultat (Cash Flow Hedge)

En matière de risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés en couverture de la variation des produits et charges attachées aux actifs et aux passifs à taux révisable. Des transactions futures hautement probables sont également couvertes. Les éléments couverts sont positionnés dans des échéanciers, par devise et par index de taux. Après prise en compte des hypothèses de remboursement anticipé et des taux de défaut estimés, le Groupe couvre au moyen d'instruments financiers dérivés tout ou partie de l'exposition aux risques induite par ces instruments à taux révisable.

En matière de risque de change, le Groupe couvre la variabilité des composantes du résultat du Groupe. En particulier, les flux de revenus futurs (intérêts et commissions notamment) générés par les activités des principales filiales ou succursales du Groupe dans une devise différente de leur monnaie fonctionnelle peuvent faire l'objet d'une couverture. Comme en matière de couverture du risque de taux, la documentation et l'appréciation de l'efficacité de ces relations de couverture s'appuient sur des échéanciers prévisionnels.

Le tableau suivant présente sur le périmètre des opérations à moyen et long terme de BNP Paribas SA le montant, ventilé par date prévisionnelle d'échéance, des flux de trésorerie qui font l'objet d'une couverture, ce qui représente l'essentiel des opérations du Groupe.

► TABLEAU N° 40 : FLUX DE TRÉSORERIE FAISANT L'OBJET DE COUVERTURE

En millions d'euros, au	31 décembre 2011				31 décembre 2010			
	Inférieure à 1an	De 1an à 5ans	Plus de 5ans	Total	Inférieure à 1an	De 1an à 5ans	Plus de 5ans	Total
Durée restant à courir								
Flux de trésorerie couverts	746	1 796	1 132	3 674	186	556	607	1 350

Au cours de l'année 2011, plusieurs relations de couverture de résultats futurs ont été déqualifiées, au motif que la réalisation de cet événement futur ne serait plus hautement probable (cf. États financiers consolidés note 2.c) pour un impact résultat non significatif.

5.9 Risque de liquidité et de refinancement [Audité]

Le risque de liquidité et de refinancement se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à des flux sortants de trésorerie ou à des besoins en collatéral, attendus ou inattendus, dans le présent ou dans le futur, sans affecter ni les opérations quotidiennes ni la situation financière du Groupe. Ce risque peut provenir de l'absence totale ou partielle de liquidité de certains actifs ou de la disparition de certaines ressources. Il peut être lié à l'établissement lui-même (risque de réputation) ou à des facteurs extérieurs (crises sur certains marchés).

Le risque de liquidité et de refinancement du Groupe est suivi dans le cadre d'une « politique de liquidité » globale validée par la Direction Générale. Celle-ci repose sur des principes de gestion définis pour s'appliquer en situation courante comme dans l'hypothèse de crises de liquidité. La situation de liquidité du Groupe est appréciée à partir de normes internes, d'indicateurs d'alerte et de ratios réglementaires.

LA POLITIQUE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Objectifs de la politique

Les objectifs de la politique de liquidité du Groupe consistent à assurer le financement équilibré des activités de BNP Paribas, à faire en sorte que le Groupe soit à tout moment en mesure d'honorer ses obligations vis-à-vis de sa clientèle, à veiller à ce qu'il ne se trouve pas de son seul fait à l'origine d'un événement de caractère systémique, à satisfaire les normes imposées par les superviseurs bancaires locaux, à faire face aux crises de liquidité et maîtriser le coût de son refinancement.

Acteurs intervenant dans la gestion du risque de liquidité

Le Conseil d'administration est informé trimestriellement des principes de la politique de liquidité ainsi que de la situation du Groupe, par l'intermédiaire du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité (CCIRC).

Le Comité Exécutif du Groupe définit la politique générale de gestion du risque de liquidité, à savoir les principes de mesure des risques, le niveau de risque accepté et les règles de facturation interne de la liquidité. Il en délègue le suivi et la mise en œuvre au Comité ALM Groupe. Des tableaux de bord de suivi sont communiqués au Comité Exécutif du Groupe

avec des fréquences adaptées à l'environnement de marché (mensuel, hebdomadaire voire quotidien).

Le Comité ALM Groupe autorise la mise en œuvre de la politique de liquidité proposée par l'ALM Trésorerie, définie en conformité avec les principes édictés par le Comité Exécutif. Il suit régulièrement les indicateurs de risque de liquidité et est notamment informé des simulations de crise (stress test), et de la réalisation des programmes de financement. Enfin, le Comité est informé de toute situation de crise ; il définit la répartition des rôles dans leur pilotage et valide les plans d'urgence.

Après validation par le Comité ALM Groupe, l'ALM Trésorerie est en charge de la mise en œuvre dans l'ensemble du Groupe. Les Comités ALM Trésorerie des métiers et entités sont le relais, au plan local, de la stratégie définie par le Comité ALM Groupe.

Group Risk Management (GRM) participe à la définition des principes de la politique de liquidité. Au titre du contrôle de second niveau, il valide les modèles, les indicateurs de risques (dont les stress tests de liquidité), les limites et les paramètres de marché utilisés. GRM participe au Comité ALM Groupe et aux Comités ALM Trésorerie locaux.

Centralisation de la gestion du risque de liquidité du Groupe

L'ALM Trésorerie est responsable de la gestion de la liquidité de l'ensemble du Groupe, quelle que soit l'échéance considérée. Elle est notamment responsable de la mise en œuvre du refinancement et des émissions à moins d'un an (certificats de dépôt, commercial paper...), des programmes d'émission de dette senior et subordonnée (MTN, obligations, dépôts à

moyen ou long terme, obligations sécurisées de banque...), des émissions d'actions de préférence et de la titrisation des créances des métiers de la Banque de Détail et des Métiers de Financement de CIB. L'ALM Trésorerie assure le financement interne des pôles, ensembles opérationnels et métiers du Groupe ainsi que le remplacement de leurs excédents de trésorerie. Elle est également chargée de la constitution et de la gestion des réserves de liquidité, ensemble d'actifs rapidement liquéfiables pour faire face à une crise de liquidité.

LES DISPOSITIFS DE PILOTAGE ET DE SURVEILLANCE DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le dispositif de pilotage et de surveillance du risque de liquidité repose sur les quatre axes suivants :

- des normes internes et indicateurs à différentes échéances ;
- les ratios réglementaires ;
- la capacité de refinancement disponible ;
- d'autres mesures complétant ces indicateurs ;
- le pilotage interne de la liquidité repose sur une gamme complète de normes et d'indicateurs à différentes échéances : ainsi la situation de liquidité est régulièrement mesurée, par devise et sur les différentes maturités, au niveau du Groupe et des entités.

Un niveau cible d'emprunts au jour le jour est fixé à chaque Trésorerie, afin de limiter le montant que le Groupe prélève sur les marchés interbancaires. Il s'applique aux principales monnaies sur lesquelles le Groupe intervient.

Des simulations de crise de liquidité, prenant en compte les facteurs généraux de marché ou spécifiques à la Banque susceptibles d'affaiblir la situation de liquidité du Groupe, sont régulièrement réalisées sur des échéances courtes.

Le pilotage de la liquidité à moyen et long terme est fondé principalement sur l'analyse des ressources à moyen et long terme disponibles pour financer les emplois de même maturité.

Sur l'échéance à un an, le ratio ressources sur emplois doit être supérieur à 80 %, avec un objectif de ne pas être inférieur à 85 %. Il fait également l'objet d'un suivi sur les échéances entre 2 et 5 ans. Ce ratio s'appuie sur les échéanciers de liquidité des postes du bilan et du hors-bilan

de toutes les entités du Groupe sur la base des comportements de la clientèle (remboursements anticipés pour les crédits, modélisation des comportements de la clientèle pour l'épargne réglementée...) ou de conventions.

- En outre, les ratios réglementaires complètent le dispositif d'indicateurs du risque de liquidité.

Le coefficient de liquidité réglementaire à 1 mois est calculé tous les mois. Il concerne le périmètre BNP Paribas SA (Métropole et succursales).

Les filiales du Groupe soumises au ratio le calculent indépendamment de la société tête du Groupe.

Les filiales ou succursales étrangères peuvent par ailleurs être soumises à des indicateurs réglementaires locaux.

- L'adéquation de la réserve de liquidité, pour faire face à une évolution non prévue des besoins de liquidité, est régulièrement estimée au niveau du Groupe et des entités ; elle repose principalement sur les titres et créances disponibles éligibles au refinancement des Banques Centrales, les dépôts auprès des Banques Centrales, les titres disponibles non éligibles pouvant être donnés en pension ou vendus rapidement dans le marché et les prêts au jour le jour susceptibles de ne pas être renouvelés.
- D'autres mesures complètent ce dispositif : diversification des ressources au plan mondial (par contreparties, secteurs économiques, marchés de refinancement, pays, devises), renouvellement des ressources de marché, volume d'actifs collatéralisables dans le cadre d'émissions à moyen et long terme, politique de tarification externe (évolution des prix payés) et de refacturation interne.

EXPOSITIONS EN 2011

Évolution du bilan du Groupe

Le total du bilan du Groupe est de 1965 milliards d'euros au 31 décembre 2011, soit une diminution de - 33 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2010, traduisant le plan global de réduction du bilan entrepris par la Banque début 2011.

Hors juste valeur des dérivés⁽¹⁾, cette réduction du bilan atteint - 141 milliards d'euros sur l'année. À l'actif cette évolution résulte pour l'essentiel de la contraction des portefeuilles de titres et pensions des activités de négoce (- 123 milliards d'euros). Au passif, la diminution de ces mêmes portefeuilles atteint - 53 milliards d'euros. L'évolution résiduelle provient pour l'essentiel de l'ajustement des financements à la taille du bilan.

Évolution du bilan cash

À partir du bilan comptable du Groupe, afin de faciliter l'analyse des actifs nets à refinancer, un bilan cash est réalisé dans lequel les actifs de trading et les comptes de régularisation sont nettés avec les passifs de même nature.

Le montant des actifs nets à refinancer⁽²⁾ représente 965 milliards d'euros, soit une diminution de - 132 milliards d'euros par rapport au

31 décembre 2010. Les besoins de financement générés par les crédits à la clientèle commerciale, l'inventaire de négoce avec la clientèle et les actifs tangibles et intangibles, soit 746 milliards d'euros, sont plus que couverts par les ressources stables, (fonds propres, dépôts des clients et ressources de marché au-delà d'un an) : l'excédent de ressources stables s'établit à 24 milliards d'euros.

Les ratios de surveillance interne de la liquidité à moyen et long terme

Le ratio des ressources à plus d'un an par rapport aux emplois à plus d'un an s'élève à 88 % à fin décembre 2011, pour l'ensemble du groupe BNP Paribas, contre 86 % à fin décembre 2010.

Les ratios réglementaires de liquidité

La moyenne du coefficient de liquidité réglementaire à 1 mois de BNP Paribas SA (qui regroupe la Métropole et ses succursales) est de 150 % pour l'année 2011 pour un minimum exigé de 100 %.

LES TECHNIQUES DE RÉDUCTION DES RISQUES

Les principales techniques de réduction des risques de liquidité reposent sur la constitution d'une réserve de liquidité, la diversification des sources de financement et l'allongement des maturités de financement.

Le pilotage de la réserve de liquidité, constituée des dépôts aux Banques Centrales et des actifs les plus liquides, permet d'ajuster la position en trésorerie de la Banque. La titrisation des crédits, transformant des actifs moins liquides en titres liquides ou mobilisables, constitue l'un des moyens pour renforcer cette réserve de liquidité.

La diversification des sources de financement en termes d'investisseurs s'opère notamment via l'utilisation des différents réseaux de distribution, structures, devises, et programmes de financements collatéralisés ou non.

L'allongement de la maturité des ressources et la recherche de ressources plus stables participent également à l'amélioration de la structure de financement.

Compte tenu de l'environnement de marché en 2011, le Groupe a également pris des mesures pour adapter son modèle économique

de solvabilité, de liquidité et de bilan : un plan global pluriannuel d'optimisation des actifs pour réduire le bilan a été défini avec notamment un recentrage des métiers sur les activités stratégiques, mais aussi un plan d'action spécifique sur la liquidité en dollar US pour le pôle CIB. Largement engagée au deuxième semestre 2011, sa mise en œuvre se poursuivra sur l'année 2012.

Le montant des ressources levées par le Groupe sur les marchés, dont la durée de vie initiale est supérieure à 1 an, a atteint 47,4 milliards d'euros en 2011 (36,5 milliards en 2010), avec une maturité moyenne d'environ 6 années ; 32 % des ressources levées l'ont été en dollar US⁽³⁾.

La part de ces émissions placée dans les réseaux s'établit à 8,6 milliards d'euros et celle des placements privés à 9,9 milliards d'euros.

Titrisations pour compte propre

(Voir Activité en matière de titrisation pour compte propre décrite en section 5.6.)

(1) Y compris dérivés de couverture.

(2) Hors Assurance et Klépierre.

(3) Y compris émissions en autres devises swappées en USD.

5.10 Risque opérationnel

POLITIQUE DE COUVERTURE ET DE RÉDUCTION DES RISQUES [Audité]

DISPOSITIF DE GESTION

Cadre réglementaire

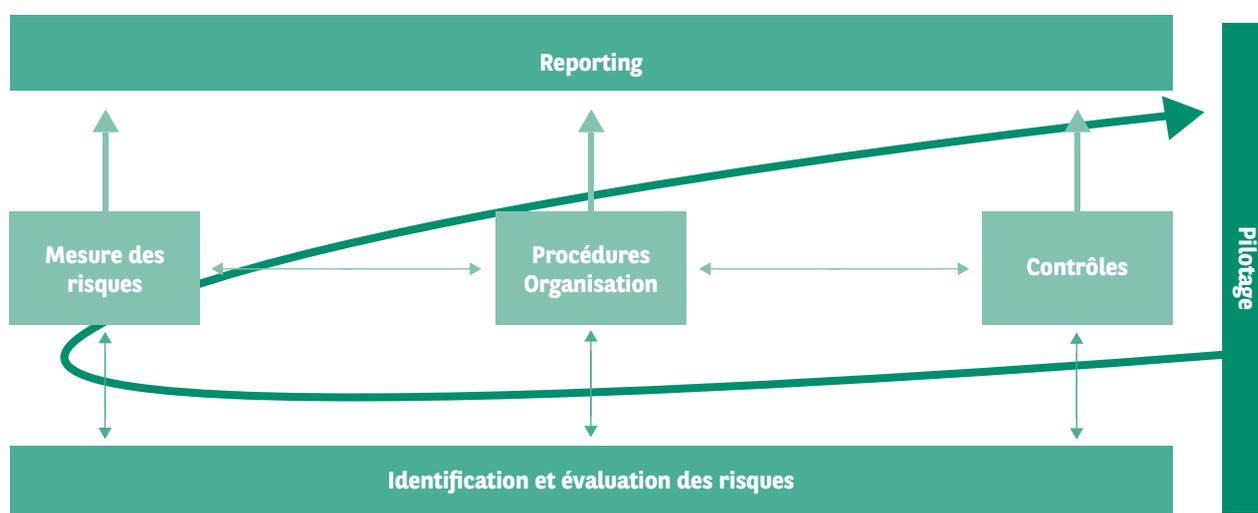
Le risque opérationnel s'inscrit dans un cadre réglementaire formel :

- la réglementation issue du Comité de Bâle, qui impose l'allocation de fonds propres au titre du risque opérationnel ;
- le règlement CRBF 97-02 modifié, qui prévoit la mise en œuvre d'une filière risque, couvrant tous les types de risque et un système de contrôle interne assurant l'efficacité et la qualité du fonctionnement interne de la Banque, la fiabilité de l'information interne et externe, la sécurité des opérations, enfin la conformité aux lois, aux règlements et aux politiques internes.

Objectifs et principes

Afin d'atteindre ce double objectif de mesure et de gestion, BNP Paribas met en œuvre un dispositif de contrôle opérationnel permanent, processus itératif et reposant sur cinq éléments :

- l'identification et l'évaluation des risques opérationnels ;
- la formalisation, la mise en œuvre et le suivi du dispositif de réduction des risques (procédures, vérifications et tous éléments d'organisation concourant à la maîtrise des risques : ségrégation des tâches, gestion des droits d'accès, etc.) ;
- la production des mesures de risque et le calcul du capital associé au risque opérationnel ;
- le reporting et l'analyse des informations de gestion relatives au dispositif de contrôle opérationnel permanent ;
- enfin la gestion du dispositif, via une gouvernance impliquant le management et débouchant sur la détermination et le suivi de plans d'actions.



Deux volets en particulier sont à souligner : structurants par leur ampleur, ils illustrent la complémentarité des approches du risque opérationnel et du contrôle permanent au sein du groupe BNP Paribas :

- le calcul du capital sur le périmètre BNP Paribas hors Fortis repose sur une approche hybride, combinant un modèle interne pour une large majorité d'entités, et, pour les autres, les approches Standard ou Basique, selon leur niveau de maturité. Le modèle interne AMA (« Advanced Measurement Approach ») repose sur la modélisation de distributions de pertes, dont le calibrage utilise un double jeu de données : des historiques d'incidents survenus depuis 2002 dans le groupe BNP Paribas et les grandes banques internationales, et des scénarii d'incidents potentiels, construits en interne, afin notamment

de mieux tenir compte des risques extrêmes auxquels la Banque est exposée. Ce modèle a été homologué par l'Autorité de Contrôle Prudentiel en 2008 ;

- la généralisation des plans de contrôles : BNP Paribas a déployé une démarche de formalisation de « plans de contrôles », qui vise un triple objectif : homogénéiser les pratiques, rationaliser le dispositif, standardiser les contrôles. Cette pratique doit faciliter la couverture des sites à l'international et accompagner les évolutions de structure du Groupe. S'appuyant sur les cartographies de risques qui ont conduit à l'identification et à la quantification des scénarii de risques potentiels, il implique l'ensemble des pôles, des ensembles opérationnels retail, des métiers et des fonctions du Groupe.

Acteurs et gouvernance

Le groupe BNP Paribas s'attache à mettre en place un dispositif de contrôle permanent et de gestion du risque opérationnel organisé autour de deux types d'intervenants :

- les responsables d'entités opérationnelles, premiers acteurs dans la gestion des risques et la mise en place des dispositifs de maîtrise de ces risques ;
- des équipes spécialisées, présentes à tous les niveaux du Groupe (pôles, ensembles opérationnels retail, fonctions, métiers) et coordonnées en central par une équipe dite « 20PC » (Oversight of Operational Permanent Control/Supervision du Contrôle Opérationnel Permanent), rattachée à Conformité Groupe et participant de la filière risque du Groupe. Ces équipes doivent plus particulièrement :
 - coordonner, sur leur périmètre de responsabilité, la définition et la déclinaison du dispositif de contrôle permanent et de gestion du risque opérationnel, de ses normes et méthodologies, des reportings et des outils liés,
 - fournir un second regard, indépendant des responsables opérationnels, sur les risques opérationnels et le fonctionnement du dispositif de risque opérationnel et de contrôle permanent et servir d'alerte le cas échéant.

Les effectifs en charge de cette activité de supervision représentent plus de 400 personnes en équivalent temps plein.

Les sujets liés au contrôle opérationnel permanent et à la continuité d'activité sont présentés régulièrement au Comité Exécutif du Groupe, et périodiquement au Comité de coordination du contrôle interne (instance réunissant les acteurs du contrôle interne, sous la présidence du Coordinateur du contrôle interne). Les pôles, ensembles opérationnels retail, métiers et fonctions du Groupe déclinent sur leur périmètre cette structure de gouvernance qui associe l'encadrement exécutif. Les autres entités du Groupe, et en particulier les filiales significatives, ont largement déployé un type d'organisation similaire.

Champ et nature des systèmes de déclaration et de mesure des risques

Les Comités Exécutifs du Groupe, des pôles, des ensembles opérationnels retail, des métiers et des fonctions ont notamment pour mission de piloter la gestion des risques opérationnels et de non-conformité et des contrôles permanents sur leur périmètre de responsabilité, dans le cadre de l'infrastructure mise en place au niveau du Groupe. Ils valident la qualité et la cohérence des données de gestion, examinent leur profil de risque par rapport aux seuils de tolérance qu'ils se sont fixés et évaluent la qualité de leur dispositif de contrôle, à l'aune de leurs objectifs et des risques qu'ils encourent. Ils suivent la mise en œuvre des actions de réduction des risques.

La mesure des risques opérationnels s'appuie sur un dispositif de collecte des incidents avérés ou potentiels, selon une démarche structurée par processus et ensembles organisationnels (activité dans un pays et une entité juridique) et suivant une logique « cause, événement, effet ». Ces informations fournissent une base à des actions de correction et de prévention des risques.

Les informations les plus significatives sont portées à la connaissance des divers niveaux de l'organisation, jusqu'aux organes exécutifs et délibérants, selon un processus d'escalade préalablement défini.

RAPPROCHEMENT DE BNP PARIBAS ET DES ENTITÉS DE BNP PARIBAS FORTIS ET BGL BNP PARIBAS

En matière de risque opérationnel, le dispositif déployé par les entités du groupe Fortis dont BNP Paribas a pris le contrôle est très similaire à celui existant chez BNP Paribas. BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas ont été homologués AMA préalablement à leur entrée dans le groupe BNP Paribas et ont mis en place un dispositif d'analyse centré sur l'analyse des incidents historiques et de scénarii prospectifs. Le dispositif du groupe BNP Paribas sera in fine élargi à BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas, en principe en 2012.

LES COMPOSANTES DU RISQUE OPÉRATIONNEL LIÉES AU RISQUE JURIDIQUE, AU RISQUE FISCAL ET A LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

Risque juridique

BNP Paribas est soumis, dans chacun des pays où le Groupe est présent, aux réglementations applicables aux entreprises de ses secteurs d'activité, notamment la banque, l'assurance et les services financiers. Le Groupe est notamment tenu au respect de l'intégrité des marchés et au respect de la primauté des intérêts des clients.

De longue date, la fonction juridique de BNP Paribas a développé un dispositif global de contrôle interne dont la vocation est de prévenir, détecter, mesurer et maîtriser les risques de nature juridique. Ce dispositif consiste en :

- des Comités ad hoc, dont notamment :
 - le Comité Exécutif de la fonction juridique,
 - le Comité de la fonction juridique mondiale qui coordonne et supervise la fonction juridique au sein de toutes les composantes du Groupe dans ses pays d'implantation, et qui assure la cohérence et la mise en œuvre des politiques juridiques du Groupe,
 - le Comité de veille juridique qui assure une surveillance des projets de texte, propose une analyse, une interprétation et la diffusion des textes législatifs, réglementaires et des évolutions jurisprudentielles françaises et européennes au sein du Groupe,
 - le Comité de contrôle interne de la fonction juridique, incluant la supervision des risques opérationnels,
 - le Comité contentieux où sont évoqués les dossiers significatifs en défense ou en demande ;
- la participation du Directeur Juridique (ou l'un de ses représentants), en qualité de membre permanent, au Comité de coordination du contrôle interne et au Comité de la conformité ;
- des procédures et référentiels internes qui encadrent d'une part la maîtrise du risque juridique, en liaison avec la Conformité pour tous les sujets qui sont aussi de son ressort, d'autre part l'intervention des juristes du Groupe et des opérationnels dans le domaine juridique. Ces procédures sont réunies depuis fin 2004 dans une base de données accessible à tous les salariés du Groupe ;
- des missions de diagnostic juridique dans les entités du Groupe, afin de s'assurer de la pertinence des dispositifs locaux de maîtrise du risque juridique, de la maîtrise effective des risques juridiques et de l'utilisation adéquate des outils ;

- des outils internes de reporting et d'analyse du risque que les Affaires Juridiques Groupe (AJG) continuent de développer et qui contribuent à l'identification, l'évaluation et l'analyse du risque opérationnel de nature juridique ;

Dans un contexte économique difficile, marqué par la multiplication des réglementations conduisant à un alourdissement des obligations réglementaires, la fonction juridique se doit d'avoir une vision globale et d'être à même d'anticiper les effets des réglementations futures.

Dans cette perspective, la gouvernance de la fonction a été revue, dans le sens d'une responsabilisation accrue des divers comités (généralistes ou spécialisés) et d'une plus grande interactivité de leurs travaux. Les organisations, en particulier en central, ont été clarifiées, facilitant la compréhension des divers domaines d'intervention. L'accent a également été mis sur le partage des données stratégiques. Ainsi, les objectifs et modalités de fonctionnement des Legal Practice Groups (LPG) ont été précisés, un Steering Center for European Law commun à BNP Paribas et à Fortis a été créé permettant un partage plus large des connaissances en ce domaine et un outil de knowledge management, le Legal Portal, a été développé où s'échangent des informations juridiques et organisationnelles, en provenance des équipes juridiques centrales et locales, en France et hors de France.

De plus, la réflexion a été poursuivie en vue de doter le Groupe d'une politique plus développée de recours aux prestataires juridiques externes, combinant qualité et maîtrise des coûts.

Risque fiscal

BNP Paribas est soumis aux réglementations fiscales en vigueur dans les différents pays où le Groupe est présent et qui s'appliquent aux secteurs d'activité dont relèvent les différentes entités du Groupe, comme la banque, l'assurance et les services financiers.

Les Affaires Fiscales Groupe (AFG) sont une fonction à compétence mondiale chargée de la cohérence des solutions fiscales du Groupe et du suivi du risque fiscal global, dont elle assure la responsabilité avec la fonction Finances-Développement Groupe (FDG). Les AFG veillent à ce que les risques pris en matière fiscale se situent à un niveau acceptable pour le Groupe en cohérence avec ses objectifs de réputation.

Pour exercer sa mission, la fonction AFG a mis en place :

- un réseau de correspondants fiscaux dans l'ensemble des pays où le Groupe est implanté, auquel s'ajoutent des fiscalistes locaux présents dans 16 pays ;
- un processus de remontée d'informations qualitatives permettant de contribuer au contrôle du risque fiscal et de pouvoir juger du respect de la réglementation fiscale locale ;
- un reporting régulier à la Direction Générale sur l'exercice des délégations accordées et le respect des référentiels internes.

Elle co-préside avec FDG le Comité de coordination fiscale, élargi à la fonction Conformité et, en cas de besoin, aux pôles. Ce Comité a pour vocation d'analyser les éléments concernant les principales problématiques fiscales du Groupe. En outre, FDG a l'obligation de recourir au conseil des AFG pour les aspects fiscaux de l'ensemble des opérations traitées.

Enfin, les AFG sont dotées de procédures couvrant l'ensemble des pôles et destinées à assurer l'identification, la maîtrise et le contrôle du risque fiscal.

Sécurité de l'information

L'information et plus particulièrement les données numériques constituent une des matières premières principales des activités d'une banque. La dématérialisation quasi achevée, le besoin de rapidité des opérations et leur automatisation toujours plus poussée, l'interconnexion entre la Banque et ses clients – via Internet pour les particuliers et par de multiples réseaux pour les entreprises et institutionnels – renforcent continuellement le besoin de maîtrise du risque relatif à la sécurité de l'information.

L'évolution des incidents vécus par la profession bancaire et l'industrie des cartes de crédit/paiement, leur monétisation ainsi que leur divulgation auprès du public dans différents pays, impose au Groupe le renforcement constant de ses actions d'anticipation, de prévention, de protection, de détection et de réaction afin de faire face aux principales menaces majeures et de suivre la réglementation et la jurisprudence en matière de données personnelles et bancaires.

La PSSI (Politique de Sécurité des Systèmes d'Information) de BNP Paribas est déclinée en un ensemble de documents de référence adaptés aux divers besoins du Groupe (tant fonctionnels que techniques). On y retrouve la politique générale de sécurité, différentes politiques plus spécifiques à certaines thématiques de la sécurité des systèmes d'information, la formulation d'exigences structurées selon les axes de la norme ISO 27001, des guides pratiques qui accompagnent les exigences de sécurité, des procédures opérationnelles et l'ensemble des documents de sensibilisation des collaborateurs et utilisateurs des systèmes d'information du Groupe.

Ce cadre de référence est décliné par métier, prenant en compte les contraintes réglementaires, l'appétit au risque sécurité du métier et les menaces spécifiques qu'il encourt. Pour ce faire, chaque métier utilise une démarche de gestion des risques sécurité harmonisée au sein du Groupe (la méthodologie retenue est l'ISO 27005 complétée de la méthodologie française EBIOS d'analyse de risques), des indicateurs objectifs d'évaluation du risque résiduel et le suivi du plan d'action. Cette démarche est complétée de plans de contrôles sur la sécurité des systèmes d'information qui couvrent l'ensemble des actifs clés du Groupe d'un point de vue efficacité (déploiement et qualité) et mesure le niveau de maturité des organisations. Elle s'inscrit dans le contrôle permanent et le contrôle périodique présent au sein de chaque activité bancaire, en particulier s'agissant de la directive CRBF 97-02 modifiée en 2004 en France ou d'autres réglementations similaires ailleurs.

Chaque métier du groupe BNP Paribas possède des facteurs de risques liés à la sécurité de l'information qui lui sont spécifiques tandis que d'autres sont communs à tous. La politique de maîtrise du risque sécurité prend en compte les dimensions propres aux métiers, souvent rendues plus complexes par les spécificités nationales – culturelles et légales – des pays dans lesquels ces métiers exercent leurs activités.

La disponibilité des systèmes d'information est un élément constitutif clé de la continuité des opérations bancaires en cas de sinistre ou de crise. Même s'il est impossible de garantir une disponibilité à 100 %, le groupe BNP Paribas maintient, améliore, et vérifie régulièrement les dispositifs de secours et de fiabilité (robustesse) de ses outils informatiques conformément à ses valeurs d'excellence opérationnelle, au renforcement de la réglementation et à la prise en compte de risques extrêmes (catastrophe naturelle ou non, crise sanitaire, etc.) et en cohérence avec la politique globale de continuité des opérations.

Les aspects de confidentialité des données relatives aux clients et d'intégrité des transactions rentrent dans les mêmes dispositifs de recherche d'une qualité accrue pour faire face aux menaces évoquées en préambule mais également pour apporter à nos clients un service en adéquation avec leurs attentes.

BNP Paribas poursuit une démarche de limitation du risque et d'optimisation des moyens en poursuivant :

- la mise à jour du cadre procédural propre à chaque métier, qui encadre les pratiques quotidiennes pour prendre en compte l'évolution des activités et des tendances ;
- la sensibilisation de l'ensemble du personnel aux enjeux de la sécurité de l'information et la formation des acteurs clés aux procédures et attitudes de maîtrise du risque lié aux moyens informatiques ;
- le déploiement et le développement des contrôles des entités BNP Paribas et des partenaires externes, et le renforcement des actions d'accompagnement ;
- le renforcement de la sécurisation des développements informatiques, de la mesure des efforts de réactivité en termes de sécurité des productions informatiques et de lutte contre la fuite de données ;
- la surveillance des incidents et une veille technologique sur les vulnérabilités et les attaques informatiques.

BNP Paribas a inscrit la démarche de sécurité dans une approche d'amélioration continue. En effet, au-delà des moyens significatifs mis en œuvre pour protéger ses actifs informatiques et son patrimoine informationnel, le niveau de sécurité mis en œuvre doit être surveillé en continu et contrôlé de manière permanente. Cela permet d'ajuster continûment les efforts de sécurité en fonction des nouvelles menaces créées par la cyber-criminalité. L'un des effets de cette amélioration continue se traduit par la revue du modèle de sécurité devant prendre en compte les évolutions technologiques qui modifient fortement les interactions entre les utilisateurs (clients et collaborateurs) et leurs systèmes d'information. Ce sujet implique, des investissements réalisés au niveau du Groupe en vue de faire évoluer les outils permettant l'industrialisation des processus sécurité, la mise en œuvre d'une communauté sécurité et la poursuite des grands chantiers inscrit dans le plan d'évolution de la sécurité des systèmes d'Information du Groupe.

APPROCHES RETENUES ET PÉRIMÈTRES RESPECTIFS

Les principes de gestion et de mesure du risque opérationnel sont définis par la fonction Conformité Groupe, par délégation du responsable réglementaire de la filière Risques. Le dispositif de risque opérationnel est mis en œuvre dans le groupe BNP Paribas de façon proportionnée aux risques encourus et dans un souci de couverture large.

Le calcul de l'exigence de fonds propres se fait au niveau des entités juridiques du périmètre prudentiel du groupe BNP Paribas. Le calcul des actifs pondérés est obtenu en multipliant l'exigence en fonds propres par 12,5.

Le Groupe a retenu une approche hybride combinant l'Approche de Mesure Avancée (AMA), l'approche standard et l'approche de base.

Pour le Groupe, dans son périmètre avant acquisition de Fortis, les entités ayant déployé la méthodologie AMA sont les entités les plus significatives de chaque pôle ou Ensemble Opérationnel Retail. Les activités de Banque de Détail en France et en Italie, de CIB et d'Investment Solutions sont ainsi largement couvertes par cette approche.

Les activités de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas devraient également utiliser le dispositif AMA de BNP Paribas à compter de 2012 ; pour d'autres entités, un plan de passage en AMA a été arrêté pour les années ultérieures.

Dans cette attente ou pour des entités de taille modeste, l'approche standard, voire parfois de base, est appliquée.

MÉTHODE AMA

Le calcul du capital en Approche de Mesure Avancée (AMA), tel que déployé dans le périmètre historique de BNP Paribas (i.e. avant acquisition de Fortis) impose l'élaboration d'un modèle interne de calcul du capital

relatif au risque opérationnel, fondé sur des données de pertes internes (potentielles et historiques), des données de pertes externes, l'analyse de divers scénarii et des facteurs d'environnement et de contrôle interne.

Le modèle interne répondant aux exigences AMA s'appuie sur les principes suivants :

- le modèle développé s'appuie sur la distribution de perte annuelle agrégée ; ce qui signifie qu'une approche actuarielle est développée dans laquelle les fréquences et les sévérités des pertes pour risque opérationnel sont modélisées selon des distributions calibrées sur les données disponibles ;
- les données historiques et prospectives sont utilisées dans le calcul du capital avec une prépondérance des données prospectives, seules capables de représenter les risques extrêmes ;
- le modèle utilisé se veut fidèle aux données l'alimentant, de manière à permettre aux métiers l'appropriation des résultats produits : de ce fait, la plus grande part des hypothèses est intégrée dans les données elles-mêmes ;
- les calculs de capital sont réalisés de manière prudente : dans ce cadre, il est procédé à une revue approfondie des données utilisées afin de les compléter éventuellement de risques nécessitant une représentation dans le profil de risque du Groupe.

Le capital réglementaire sur le périmètre AMA correspond à la VaR (Value at Risk), c'est-à-dire au montant maximum de perte possible sur une année, pour un niveau de certitude donné (99,9 % au titre du capital réglementaire). Le calcul est effectué globalement sur l'ensemble des données relatives au périmètre AMA du Groupe, puis alloué aux entités juridiques composant ce périmètre.

MÉTHODES FORFAITAIRES

Le groupe BNP Paribas a choisi de mettre en œuvre un calcul de capital selon une approche forfaitaire (standard ou de base) pour les entités du périmètre de consolidation qui ne sont pas traitées dans le modèle interne.

L'approche de base : le calcul du capital est défini comme la moyenne sur les trois dernières années du Produit Net Bancaire (indicateur

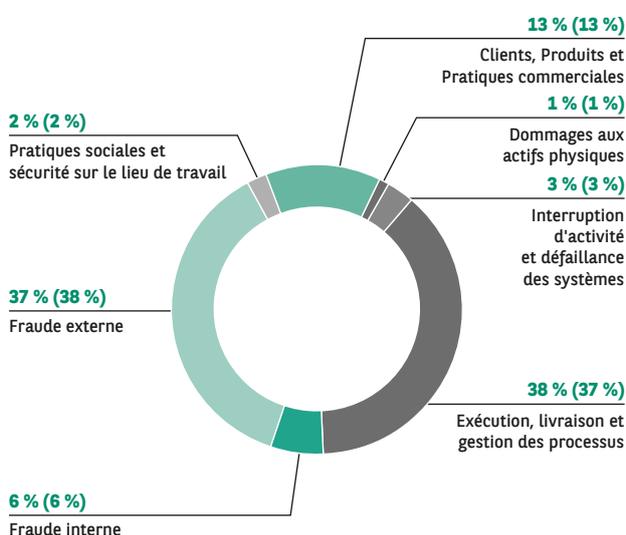
d'exposition) multiplié par un facteur alpha unique fixé par le superviseur (coefficient de pondération de 15 %).

L'approche standard : le calcul du capital est défini comme la moyenne sur les trois dernières années du Produit Net Bancaire multiplié par un facteur bêta correspondant (défini par le superviseur) pour chaque ligne de métier. Pour réaliser ce calcul, toutes les lignes de métiers du Groupe sont ventilées dans les huit catégories d'activité sans exception ni chevauchement.

EXPOSITION DU GROUPE BNP PARIBAS AU RISQUE OPÉRATIONNEL

Les incidents opérationnels tels que définis par la réglementation bancaire, recouvrent 7 catégories : (i) fraude interne, (ii) fraude externe, (iii) pratiques sociales et sécurité sur le lieu de travail (telles qu'une anomalie résultant de la gestion d'un recrutement), (iv) clients, produits et pratiques commerciales (défaut dans un produit, vente inappropriée...), (v) dommages occasionnés aux actifs physiques, (vi) interruption d'activité et défaillance de systèmes, (vii) exécution, livraison et gestion de processus (erreur de saisie, erreur dans la documentation...).

► PERTES LIÉES AU RISQUE OPÉRATIONNEL : RÉPARTITION PAR TYPE D'ÉVÉNEMENT (MOYENNE 2007 À 2011)^(*)



(*) Les pourcentages entre parenthèses correspondent à la moyenne des pertes par type d'événement 2006-2010.

Les défaillances dans les processus, provenant souvent d'erreurs dans l'exécution ou le traitement d'opérations et les fraudes externes représentent les deux principaux types d'incidents de risque opérationnel. Concernant la fraude externe, il s'agit soit des fraudes assez fréquentes dans le monde de la banque de détail, comme les fraudes aux moyens de paiement ou au crédit, soit d'événements plus rares mais d'ampleur, que l'on rencontre en particulier dans les activités de Corporate and Investment Banking.

Le troisième type d'incident correspond à des événements liés aux pratiques commerciales, dont le poids a tendance à se stabiliser dans le temps après une phase d'accroissement. La fraude interne représente environ 6 % des incidents du Groupe, avec des concentrations géographiques marquées.

Les autres types d'incidents représentent des montants d'incidents plus limités en poids relatif.

Le groupe BNP Paribas porte la plus grande attention à analyser ces différents incidents de façon à améliorer régulièrement son dispositif de contrôle déjà très structuré.

EXIGENCES EN FONDS PROPRES PAR TYPE D'APPROCHE

(Voir section 5.4. – Gestion du capital et adéquation des fonds propres.)

RÉDUCTION DU RISQUE VIA LES TECHNIQUES D'ASSURANCE

La couverture des risques du groupe BNP Paribas est réalisée dans la double perspective de protéger son bilan et son compte de résultat. Elle repose sur une identification et une évaluation des risques, via notamment la réalisation de cartographies de risques, le recensement des pertes opérationnelles subies par le Groupe et des analyses prospectives.

L'achat de polices d'assurance auprès d'acteurs de premier plan permet de remédier aux éventuelles atteintes significatives résultant de fraudes, de détournements et de vols, de pertes d'exploitation ou de mise en cause de la responsabilité civile du Groupe ou des collaborateurs dont il a la charge. Certains risques sont conservés, afin que le groupe BNP Paribas optimise ses coûts tout en conservant une parfaite maîtrise de son

exposition. Il s'agit de risques bien identifiés, dont l'impact en terme de fréquence et de coût est connu ou prévisible.

Le Groupe est, par ailleurs, attentif dans le cadre de la couverture de ses risques, à la qualité, à la notation et donc à la solvabilité de ses partenaires assureurs.

Enfin, il est à noter que des informations détaillées sur les risques encourus ainsi que des visites de sites permettent aux assureurs d'apprécier la qualité de la prévention au sein de BNP Paribas, ainsi que les moyens de sécurité mis en place et régulièrement adaptés aux nouvelles normes et réglementations.

5.11 Risque de non-conformité et de réputation [Audité]

La maîtrise du risque de non-conformité est au cœur du dispositif de contrôle interne du groupe BNP Paribas : celui-ci vise au respect des lois, réglementations, règles déontologiques et instructions, à la protection de la réputation du Groupe, de ses investisseurs et de ses clients, à l'éthique dans les comportements professionnels, à la prévention des conflits d'intérêts, à la protection de l'intérêt des clients et de l'intégrité des marchés, à la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption et le financement du terrorisme ainsi qu'au respect des embargos financiers.

Conformément à la réglementation française, la fonction Conformité est chargée du dispositif, sur le périmètre du Groupe dans son ensemble, quelles que soient les activités en France et à l'étranger. Placée sous l'autorité directe du Directeur Général, elle bénéficie d'un accès direct et indépendant au Comité du contrôle interne, des risques et de la conformité du Conseil d'administration.

La fonction se compose d'une structure centrale à Paris, qui assure un rôle de pilotage et de contrôle, et d'équipes décentralisées dans les différents pôles d'activité, ensembles opérationnels retail, métiers et fonctions du Groupe, qui agissent par délégation de la fonction centrale. Ce dispositif se renforce continuellement.

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité et de réputation repose sur un système de contrôle permanent, structuré autour de quatre axes :

- des procédures générales et spécifiques ;
- la coordination des actions conduites au sein du Groupe, afin d'assurer la cohérence d'ensemble et l'efficacité des systèmes et outils de surveillance ;
- le déploiement d'outils de prévention et de détection (outils de lutte contre le blanchiment, le terrorisme et la corruption, de détection des abus de marché, etc.) ;
- des actions de formation, tant à l'échelle du Groupe que des pôles d'activité et métiers.

La préservation de sa réputation est un souci constant du groupe BNP Paribas. Elle demande une adaptation constante de sa politique de gestion des risques, en fonction des évolutions de l'environnement externe. Ainsi, le contexte international, la multiplication des pratiques délictueuses dans le marché et le renforcement des réglementations dans de nombreux pays ont amené le Groupe à renforcer son dispositif de contrôle dans le domaine clé de la lutte contre le blanchiment, le terrorisme et la corruption.

5.12 Risques d'assurance [Audité]

Les risques supportés par les filiales d'assurance trouvent leur origine dans la commercialisation en France et à l'international de contrats d'épargne et de prévoyance.

RISQUES FINANCIERS

Les risques financiers concernent l'activité Épargne, dont les provisions techniques qui leur sont liées représentent plus de 95 % des passifs des filiales d'assurance du Groupe.

Ces risques sont de trois ordres :

RISQUE DE TAUX ET DE VALEUR DES ACTIFS

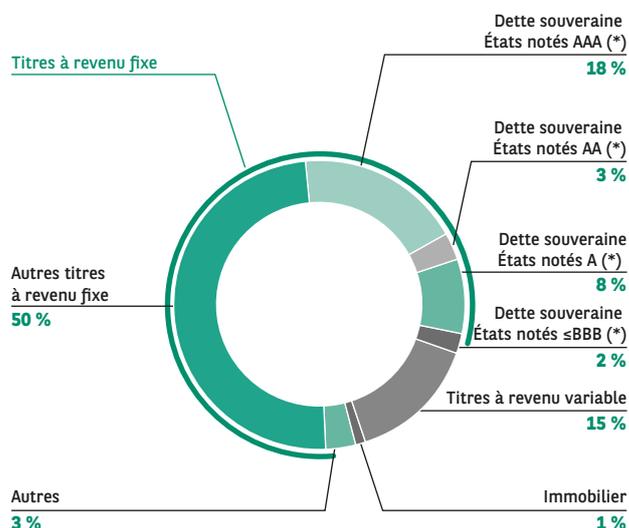
Les contrats d'assurance-vie commercialisés sont rémunérés soit sur la base d'un taux contractuel fixe, soit sur la base d'un taux variable avec ou sans garantie d'un taux minimum (TMG). Quel que soit le type de contrat, il convient de gérer le risque de taux et de valeur des actifs qui résulterait d'une performance des investissements réalisés en représentation des primes reçues inférieure à l'obligation de rémunération contractuelle.

Ce risque est géré de manière centralisée par la gestion actif-passif au sein de BNP Paribas Cardif en liaison avec la Direction de la Gestion Actif-Passif et de la Trésorerie du Groupe. Des études d'adossement actif-passif sont faites régulièrement afin de mesurer et de maîtriser les risques financiers encourus. Elles se fondent sur une projection du compte de résultat et du bilan à moyen et/ou long terme dans différents scénarii économiques. L'analyse des résultats ainsi obtenus permet de prendre des mesures d'ajustement des actifs (diversification, produits dérivés...) pour réduire les risques liés aux variations de taux et de valeur des actifs.

La gestion du risque de taux du fonds général des entités d'assurance et la politique de diversification des actifs conduisent à investir dans des portefeuilles d'actifs immobiliers, d'actions et de titres à revenu fixe, parmi lesquels des titres d'État, notamment émis par les pays de la zone Euro.

L'exposition au risque souverain reste cependant limitée pour le groupe BNP Paribas Cardif. En effet, le mécanisme attaché aux contrats d'assurance à participation conduit à répercuter sur la provision pour participation aux excédents différés constituée au bénéfice des assurés, l'essentiel des variations de valeur des actifs détenus au sein du fonds général.

► DÉCOMPOSITION DES ACTIFS GÉRÉS EN POURCENTAGE DU FONDS GÉNÉRAL



Total des actifs gérés : 103 Mds € au 31 décembre 2011

*Notations selon l'agence Standard & Poor's.

En France, les pertes financières futures éventuelles, estimées sur la durée de vie des contrats, font l'objet d'une provision pour aléas financiers. Cette provision est constituée lorsque le quotient du montant total des intérêts techniques et du minimum contractuellement garanti par le montant moyen des provisions techniques constituées devient supérieur à 80 % du taux de rendement des actifs de l'entreprise. Aucune provision pour aléas financiers n'a été constituée aux 31 décembre 2011 et 2010 du fait de la faible exposition au risque de taux garanti, la durée des engagements étant courte et les taux garantis peu élevés.

RISQUE DE RACHAT

Les contrats d'épargne présentent une clause de rachat, qui permet au souscripteur de demander le remboursement, total ou partiel, de l'épargne accumulée. L'assureur court alors le risque que le nombre de rachats soit supérieur à la prévision retenue dans les modèles de gestion actif-passif, le conduisant à constater des moins-values sur les cessions des actifs nécessaires au financement des rachats excédentaires.

Le risque de rachat est cependant limité. En effet :

- la plupart des contrats prévoient la suspension temporaire des rachats si la situation financière du moment est très dégradée et porte potentiellement préjudice à la mutualité des assurés ;
- le comportement des souscripteurs fait l'objet d'un suivi permanent afin d'ajuster régulièrement la duration des actifs à celle des passifs, ce qui réduit le risque de cessions massives et instantanées des actifs. Les études portent notamment sur les flux prévisionnels des passifs et des actifs sur des périodes pouvant aller jusqu'à 40 ans. Elles visent à déterminer les décalages de trésorerie prévisionnels et à identifier les échéances sur ou sous couvertes représentant un risque de liquidité pour orienter le choix des échéances des nouveaux investissements et des arbitrages à réaliser. Des études de liquidité à court terme (12 mois) sont aussi réalisées, qui intègrent des scénarii d'augmentation des rachats afin de s'assurer de la capacité de l'entreprise à faire face à des situations de stress ;
- la revalorisation garantie des contrats est complétée par une participation aux bénéfices, partiellement discrétionnaire, qui procure aux contrats une rémunération globale en ligne avec les références de marché limitant ainsi le risque d'une augmentation des rachats ;
- la protection du rendement des actifs financiers est assurée notamment par le recours à des instruments de couverture financière.

GARANTIE PLANCHER DES CONTRATS EN UNITÉS DE COMPTE

La valeur des passifs en unités de compte est égale à la somme des valeurs de marché des actifs supports des unités de compte. Les obligations de l'assureur inscrites au passif sont donc couvertes par la détention à l'actif des instruments correspondants. La cohérence de cette couverture fait l'objet de contrôles mensuels.

Certains contrats en unités de compte prévoient que le capital versé aux bénéficiaires en cas de décès de l'assuré ne peut pas être inférieur à la somme des primes investies sur le contrat, quelle que soit la situation des marchés financiers au moment du décès. Le risque se caractérise donc par une composante statistique (probabilité de sinistre) et par une composante financière (valeur de marché des unités de compte).

En règle générale, des limites sont apportées à la mise en œuvre de cette garantie plancher. Ainsi, en France, la plupart des contrats commercialisés prévoient une durée de la garantie limitée à 1 an, un âge limite de 80 ans pour bénéficier de la garantie, et un plafond individuel de la garantie à 765 000 euros par assuré.

La provision constituée pour garantie plancher, revue chaque trimestre, tient compte de la survenance des décès sur la base d'un scénario déterministe et de la variation des marchés financiers à partir d'une approche stochastique. Au 31 décembre 2011, la provision s'élève à 19 millions d'euros (contre 16 millions au 31 décembre 2010).

RISQUES DE SOUSCRIPTION D'ASSURANCE

Les risques de souscription d'assurance concernent principalement l'activité Prévoyance, dont les provisions représentent environ 5 % des passifs des filiales d'assurance du Groupe.

Ces risques procèdent essentiellement de la commercialisation de contrats d'assurance des emprunteurs dans le monde, ainsi que d'autres activités de protection (prévoyance individuelle, extension de garantie, contrats de rentes viagères en France).

La gouvernance mise en place afin de prévenir et de contrôler les risques actuariels en France et à l'international repose sur des documents de référence et des outils, qui définissent les principes, les règles, les méthodologies et les meilleures pratiques devant être suivies par les équipes d'actuaire tout au long du cycle de vie des contrats ainsi que les travaux à réaliser et les rapports à produire. Elle précise également les pratiques interdites ou acceptées sous conditions.

La souscription des risques répond à des règles de délégation précises faisant intervenir plusieurs niveaux, à la fois, locaux et centraux en fonction, notamment du montant des capitaux sous risque, de l'évaluation de la perte maximale acceptable, de l'estimation du besoin en capital Solvabilité II et de la rentabilité estimée des contrats considérés. L'expérience acquise par la gestion de portefeuilles diversifiés géographiquement permet d'actualiser régulièrement les bases de données utilisées pour la tarification des risques en tenant compte de nombreux paramètres (crédit, garantie, population...). Chaque tarif est élaboré en considérant les objectifs de rentabilité et de rémunération sur fonds propres fixés par la Direction Générale de BNP Paribas Cardif.

Le suivi trimestriel des risques par le Comité Exécutif de BNP Paribas Cardif repose sur le suivi de la sinistralité des contrats.

L'assurance des emprunteurs couvre les risques de décès, de perte totale et irréversible d'autonomie, d'incapacité de travail, de perte d'emploi et de pertes financières sur des crédits permanents, personnels et immobiliers. Cette activité est assise sur une multitude de contrats individuels de montants de risques et de primes faibles dont la rentabilité dépend de l'importance de la base de contrats et de la mutualisation effective des risques ainsi que de la maîtrise des frais de gestion.

La sinistralité des contrats de rentes viagères est fondée sur des tables de mortalité réglementaires, corrigées pour certaines, par des données spécifiques au portefeuille et faisant l'objet d'une certification indépendante. Il en résulte un risque faible.

L'adéquation entre la sinistralité attendue et la sinistralité observée est régulièrement suivie par les services d'actuariat et la tarification revue en conséquence.

Les risques de souscription d'assurance sont couverts par différentes provisions : une provision pour primes non acquises généralement calculée *pro rata temporis* et par contrat ; une provision pour sinistres connus déterminée à partir de l'inventaire des sinistres déclarés ; une provision pour sinistres inconnus déterminée soit à partir des cadences de règlement constatées, soit à partir du nombre de déclarations attendu et du coût moyen d'un sinistre.

Annexes : Informations relatives aux exigences en fonds propres pour les filiales « significatives »

Les exigences en fonds propres des filiales significatives sont présentées par type de risque, en contribution au Groupe.

BNP PARIBAS FORTIS

En millions d'euros	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Actifs pondérés(*)	Exigences en Fonds propres(*)	Actifs pondérés(*)	Exigences en Fonds propres(*)
RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE	108 566	8 685	113 008	9 041
Risque de crédit	104 174	8 334	108 326	8 666
Risque de crédit - IRBA	58 625	4 690	64 074	5 126
Administrations centrales et banques centrales	1 551	124	1 593	127
Entreprises	31 980	2 558	32 798	2 624
Établissements	3 149	252	6 037	483
Clientèle de détail	13 201	1 056	12 401	992
<i>Prêts immobiliers</i>	6 151	492	5 263	421
<i>Expositions renouvelables</i>	74	6	65	5
<i>Autres expositions</i>	6 976	558	7 073	566
Positions de titrisation	8 610	689	11 042	883
Autres Actifs Risqués	134	11	203	16
Risque de crédit - Approche standard	45 549	3 644	44 252	3 540
Administrations centrales et banques centrales	933	75	2 307	185
Entreprises	21 374	1 710	20 474	1 638
Établissements	1 507	121	1 932	155
Clientèle de détail	14 947	1 196	12 235	979
<i>Prêts immobiliers</i>	804	64	445	36
<i>Expositions renouvelables</i>	200	16	442	35
<i>Autres expositions</i>	13 943	1 115	11 348	908
Positions de titrisation	23	2	212	17
Autres Actifs Risqués	6 765	541	7 092	567
Risque de contrepartie	4 392	351	4 682	375
Risque de contrepartie - IRBA	3 440	275	3 673	294
Administrations centrales et banques centrales	22	2	5	0
Entreprises	2 045	163	1 481	119
Établissements	1 373	110	2 187	175
Risque de contrepartie - Approche standard	952	76	1 009	81
Administrations centrales et banques centrales	0	0	6	0
Entreprises	837	67	982	79
Établissements	101	8	12	1
Clientèle de détail	14	1	9	1
RISQUE DE PARTICIPATIONS EN ACTIONS	4 922	394	4 437	355
Méthode des modèles internes	2 614	209	978	78
<i>Capital investissement dans des portefeuilles diversifiés</i>	8	1		
<i>Actions cotées</i>	3	0	13	1
<i>Expositions sur actions</i>	2 603	208	965	77
Méthode de pondération simple	1 248	100	1 407	113
<i>Capital investissement dans des portefeuilles diversifiés</i>	1 109	89	1 085	87
<i>Actions cotées</i>	14	1	15	1
<i>Autres expositions sur actions</i>	125	10	307	25
Approche Standard	1 060	85	2 052	164
RISQUE DE MARCHÉ	523	42	3 485	279
Modèle interne (**)			1 304	104
Approche Standard	523	42	2 181	175
RISQUE OPÉRATIONNEL	12 065	965	12 042	963
Approche modèle interne AMA	8 969	717	8 256	660
Approche Standard	371	30	269	22
Approche de Base	2 725	218	3 517	281
TOTAL	126 076	10 086	132 972	10 638

(*) Fin de période.

(**) Suite à l'extension du périmètre de la VaR Groupe à BNP Paribas Fortis, le risque de marché de BNP Paribas Fortis en contribution Groupe ne peut plus être isolé.

BNL

En millions d'euros	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Actifs pondérés(*)	Actifs pondérés(*)	Actifs pondérés(*)	Exigences en Fonds propres(*)
RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE	69 098	5 528	68 524	5 482
Risque de crédit	68 258	5 461	67 840	5 427
Risque de crédit - IRBA	167	13	145	12
Administrations centrales et banques centrales	13	1	10	1
Entreprises	153	12	111	9
Établissements	0	0	24	2
Risque de crédit - Approche standard	68 091	5 447	67 695	5 416
Administrations centrales et banques centrales	54	4	56	5
Entreprises	45 999	3 680	45 761	3 661
Établissements	2 573	206	1 554	124
Clientèle de détail	16 499	1 320	16 825	1 346
Prêts immobiliers	7 701	616	8 960	717
Expositions renouvelables	314	25	0	0
Autres expositions	8 484	679	7 865	629
Positions de titrisation	224	18	212	17
Autres Actifs Risqués	2 743	219	3 287	263
Risque de contrepartie	841	67	684	55
Risque de contrepartie - Approche standard	841	67	684	55
Entreprises	726	58	600	48
Établissements	115	9	84	7
RISQUE DE PARTICIPATIONS EN ACTIONS	709	57	575	46
Méthode des modèles internes	709	57	575	46
Actions cotées	0	0	1	0
Expositions sur actions	709	57	574	46
RISQUE DE MARCHÉ	9	1	16	1
Approche Standard	9	1	16	1
RISQUE OPÉRATIONNEL	3 203	256	4 682	375
Approche modèle interne AMA	2 880	230	39	3
Approche Standard	255	20	4 561	365
Approche de Base	68	5	82	7
TOTAL	73 020	5 842	73 797	5 904

(*) Fin de période.

BANCWEST

En millions d'euros	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Actifs pondérés(*)	Actifs pondérés(*)	Actifs pondérés(*)	Actifs pondérés(*)
RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE	41 440	3 315	39 968	3 197
Risque de crédit	41 013	3 281	39 650	3 172
Risque de crédit - Approche standard	41 013	3 281	39 650	3 172
Administrations centrales et banques centrales	3	0		
Entreprises	24 734	1 979	22 787	1 823
Établissements	836	67	1 246	100
Clientèle de détail	12 591	1 007	12 106	969
Prêts immobiliers	5 664	453	5 639	451
Expositions renouvelables	485	39	509	41
Autres expositions	6 441	515	5 958	477
Positions de titrisation	290	23	707	57
Autres Actifs Risqués	2 561	205	2 804	224
Risque de contrepartie	427	34	318	25
Risque de contrepartie - Approche standard	427	34	318	25
Entreprises	427	34	318	25
RISQUE DE PARTICIPATIONS EN ACTIONS	37	3	5	0
Méthode des modèles internes	37	3	5	0
Actions cotées	0	0	0	0
Expositions sur actions	37	3	5	0
RISQUE DE MARCHÉ	19	2	75	6
Approche Standard	19	2	75	6
RISQUE OPÉRATIONNEL	3 114	249	3 002	240
Approche Standard	3 114	249	3 002	240
TOTAL	44 610	3 569	43 050	3 444

(*) Fin de période.

PERSONAL FINANCE

En millions d'euros	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Actifs pondérés(*)	Actifs pondérés(*)	Actifs pondérés(*)	Actifs pondérés(*)
RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE	40 990	3 279	42 543	3 403
Risque de crédit	40 974	3 278	42 527	3 402
Risque de crédit - IRBA	9 290	743	9 305	744
Entreprises	0	0	18	1
Établissements	0	0	102	8
Clientèle de détail	9 290	743	9 185	735
Expositions renouvelables	4 887	391	4 929	394
Autres expositions	4 403	352	4 256	341
Risque de crédit - Approche standard	31 684	2 535	33 222	2 658
Administrations centrales et banques centrales	72	6	77	6
Entreprises	341	27	233	19
Établissements	728	58	253	20
Clientèle de détail	29 319	2 345	31 025	2 482
Prêts immobiliers	11 919	954	12 495	1 000
Expositions renouvelables	2 023	162	2 076	166
Autres expositions	15 377	1 230	16 454	1 316
Positions de titrisation	0	0	266	21
Autres Actifs Risqués	1 224	98	1 368	109
Risque de contrepartie	16	1	16	1
Risque de contrepartie - Approche standard	16	1	16	1
Établissements	16	1	16	1
RISQUE DE PARTICIPATIONS EN ACTIONS	162	13	152	12
Méthode des modèles internes	162	13	152	12
Expositions sur actions	162	13	152	12
RISQUE DE MARCHÉ	32	3	124	10
Approche Standard	32	3	124	10
RISQUE OPÉRATIONNEL	4 534	363	4 462	357
Approche modèle interne AMA	1 804	144	1 738	139
Approche Standard	898	72	959	77
Approche de Base	1 832	147	1 765	141
TOTAL	45 718	3 657	47 281	3 783

(*) Fin de période.

BNP PARIBAS SUISSE SA

En millions d'euros	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Actifs pondérés(*)	Actifs pondérés(*)	Actifs pondérés(*)	Actifs pondérés(*)
RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE	7 677	614	11 408	913
Risque de crédit	7 639	611	11 393	911
Risque de crédit - IRBA	5 629	450	9 056	724
Administrations centrales et banques centrales	3	0	7	1
Entreprises	4 571	366	7 873	630
Établissements	1 055	84	1 176	94
Risque de crédit - Approche standard	2 010	161	2 337	187
Administrations centrales et banques centrales	43	3		
Entreprises	1 495	120	1 116	89
Établissements	69	5		
Clientèle de détail	81	6	819	66
Autres Actifs Risqués	322	26	402	32
Risque de contrepartie	38	3	15	1
Risque de contrepartie - Approche standard	38	3	15	1
Entreprises	38	3	15	1
Risque de participations en actions	0	0	1	0
Méthode des modèles internes	0	0	1	0
Expositions sur actions	0	0	1	0
RISQUE DE MARCHÉ	10	1	0	0
Approche Standard	10	1	0	0
RISQUE OPÉRATIONNEL	708	57	916	73
Approche Modèle interne AMA	708	57	916	73
TOTAL	8 395	672	12 325	986

(*) Fin de période

6

INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX

6.1	États financiers de BNP Paribas SA	296
	Compte de résultat de l'exercice 2011	296
	Bilan au 31 décembre 2011	297
	Notes annexes aux États financiers des comptes sociaux	298
	Note 1 Résumé des principes comptables appliqués par BNP Paribas SA	298
	Note 2 Faits marquants	304
	Note 3 Notes relatives au compte de résultat de l'exercice 2011	305
	Note 4 Notes relatives au bilan au 31 décembre 2011	307
	Note 5 Engagements de financement et de garantie	317
	Note 6 Rémunérations et avantages consentis au personnel	318
	Note 7 Informations complémentaires	320
6.2	L'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et la mise en distribution de dividende	326
6.3	Tableau des 5 derniers exercices de BNP Paribas SA	327
6.4	Principales filiales et participations de BNP Paribas SA	328
6.5	Informations relatives aux prises de participations de BNP Paribas SA en 2011 portant sur au moins 5 % du capital de sociétés françaises	331
6.6	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	332

6.1 États financiers de BNP Paribas SA

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2011

<i>En millions d'euros au 31 décembre</i>	Notes	Exercice 2011	Exercice 2010
Intérêts et produits assimilés	3.a	23 427	21 516
Intérêts et charges assimilées	3.a	(16 693)	(15 261)
Revenus des titres à revenu variable	3.b	2 626	1 796
Commissions (produits)	3.c	5 534	4 878
Commissions (charges)	3.c	(805)	(1 047)
Gains nets sur opérations des portefeuilles de négociation		152	2 533
Pertes nettes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		(953)	(788)
Autres produits d'exploitation bancaire		246	180
Autres charges d'exploitation bancaire		(124)	(194)
PRODUIT NET BANCAIRE		13 410	13 613
Frais de personnel	6.a	(5 324)	(5 517)
Autres frais administratifs		(3 466)	(3 103)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(499)	(507)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		4 121	4 485
Coût du risque	3.d	(1 923)	(1 289)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		2 198	3 196
Gains nets sur actifs immobilisés	3.e	969	343
Dotations nettes aux provisions réglementées		(1)	43
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		3 166	3 583
Impôt sur les bénéfices	3.f	300	(118)
RÉSULTAT NET		3 466	3 465

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2011

<i>En millions d'euros au</i>	Notes	31 décembre 2011	31 décembre 2010
ACTIF			
Caisse, banques centrales et CCP		41 389	23 453
Effets publics et valeurs assimilées	4.c	116 528	136 232
Créances sur les établissements de crédit	4.a	311 868	336 700
Opérations avec la clientèle	4.b	334 692	365 772
Obligations et autres titres à revenu fixe	4.c	96 017	95 816
Actions et autres titres à revenu variable	4.c	2 541	8 717
Participations et autres titres détenus à long terme	4.c	4 857	4 924
Parts dans les entreprises liées	4.c	53 698	55 266
Crédit-bail et location avec option d'achat		66	94
Immobilisations incorporelles	4.i	6 225	6 124
Immobilisations corporelles	4.i	2 204	2 185
Actions propres	4.d	556	68
Autres actifs	4.g	247 788	189 633
Comptes de régularisation	4.h	84 779	73 190
TOTAL ACTIF		1 303 208	1 298 176
DETTES			
Banques centrales et CCP		944	1 714
Dettes envers les établissements de crédit	4.a	351 480	365 432
Opérations avec la clientèle	4.b	283 328	324 378
Dettes représentées par un titre	4.f	144 480	173 946
Autres passifs	4.g	363 163	295 004
Comptes de régularisation	4.h	85 214	60 779
Provisions	4.j	3 945	3 070
Dettes subordonnées	4.k	16 542	21 083
TOTAL DETTES		1 249 096	1 245 406
CAPITAUX PROPRES			
Capital souscrit	7.b	2 415	2 397
Prime d'émission		22 225	21 850
Réserves		26 006	25 058
Résultat de l'exercice		3 466	3 465
TOTAL CAPITAUX PROPRES		54 112	52 770
TOTAL PASSIF		1 303 208	1 298 176
Hors-bilan			
Engagements donnés			
Engagements de financement	5.a	171 712	210 259
Engagements de garantie	5.b	141 881	141 933
Engagements sur titres		304	370
Engagements reçus			
Engagements de financement	5.a	73 720	105 266
Engagements de garantie	5.b	250 272	185 441
Engagements sur titres		4	135

Notes annexes aux États financiers des comptes sociaux

Note 1 RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR BNP PARIBAS SA

Les comptes de BNP Paribas SA sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit.

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les prêts consentis et les engagements de crédit confirmés sont répartis entre les encours réputés sains, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une restructuration et les encours jugés douteux. Il en est de même des risques de crédit attachés aux instruments financiers à terme dont la valeur actuelle est représentative d'un actif pour l'entreprise.

Le suivi des créances s'appuie sur le système de notation des risques de crédit de BNP Paribas SA. Ce dernier prend en compte deux paramètres fondamentaux : la probabilité de défaut de la contrepartie qui s'exprime au moyen d'une note et le taux de récupération global qui est attaché à la nature des transactions. L'échelle de note de contrepartie comprend douze niveaux : dix couvrant les créances saines et deux relatifs aux clients douteux et douteux compromis.

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la Banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Les crédits présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois, plus de six mois en matière immobilière, ou plus de six mois en matière de crédits aux collectivités locales, ainsi que les crédits faisant l'objet d'une procédure contentieuse sont considérés comme douteux. La classification en douteux d'une créance entraîne immédiatement celle de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie.

Ces crédits donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses, qui correspondent à la différence entre la valeur brute de la créance et la valeur actualisée au taux effectif d'origine du crédit (pour

les crédits à taux fixe) ou au dernier taux contractuel connu (pour les crédits à taux variables) des flux futurs estimés recouvrables comprenant les flux en capital et en intérêts, ainsi que ceux résultant de la réalisation des garanties. Les garanties considérées sont constituées de garanties hypothécaires et nantissements, ainsi que de dérivés de crédit que la Banque a acquis pour protéger le risque de crédit attaché aux portefeuilles de créances.

La restructuration d'une créance pour cause de difficultés financières de l'emprunteur donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart, en valeur actualisée, entre les nouvelles conditions de rémunération et les conditions initiales de rémunération de ladite créance. Les décotes sont comptabilisées en déduction de l'actif et reprises en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle de la créance. Lorsqu'une créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau des échéances impayées, la créance est immédiatement déclassée en créances douteuses ou en créances douteuses compromises.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés, et pour lesquelles le risque de crédit n'est plus avéré, sont également reclassées en créances saines.

Sont considérées comme douteuses compromises, les créances sur des contreparties dont les conditions de solvabilité sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en douteux, aucun reclassement en sain n'est prévisible, les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée, la plupart des créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut, ainsi que les créances classées en douteux depuis plus d'un an, sur lesquelles un défaut de paiement a été constaté, et qui ne sont pas assorties de garanties de recouvrement quasi intégral de la créance.

Les dépréciations pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature, des provisions pour pertes à terminaison relatives aux prises de participation dans des programmes immobiliers et des provisions pour procès et autres préjudices, ainsi que des provisions pour risques non spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions et de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables, les récupérations sur créances amorties et les décotes calculées sur créances restructurées sont regroupées dans la rubrique « Coût du risque ».

Les intérêts correspondant à la rémunération de la valeur comptable des créances dépréciées, ou à la reprise de l'effet d'actualisation, sont comptabilisés en « Produits d'intérêts », tout comme les reprises de décote sur créances restructurées.

CONTRATS D'ÉPARGNE ET DE PRÊT RÉGLEMENTÉS

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour BNP Paribas SA qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs de BNP Paribas SA relatifs à chaque génération – les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération – sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent aux encours statistiquement probables pour les crédits, et à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus pour l'épargne, les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase d'épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase de crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase de crédit, et de celles observées sur les produits d'assurance-vie en euro pour la phase d'épargne.

Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode Monte-Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour BNP Paribas SA, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée dans la rubrique « Provisions » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêts et assimilés ».

TITRES

Le terme « Titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations

et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe – c'est-à-dire à rendement non aléatoire – qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables, les actions et les autres titres à revenu variable.

Selon les dispositions du règlement CRC n° 2005-01 les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

En cas de risque de crédit avéré, les titres à revenu fixe des portefeuilles de placement et d'investissement sont identifiés comme des titres douteux, selon les mêmes critères que ceux applicables aux créances et engagements douteux.

Lorsque des titres supportant un risque de contrepartie sont classés en douteux, la dépréciation relative à ce risque, lorsqu'il peut être isolé, est inscrite dans la rubrique « Coût du risque ».

Titres de transaction

Les titres qui à l'origine sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et ceux détenus du fait d'une activité de mainteneur de marché, sont comptabilisés dans la rubrique « Titres de transaction », et évalués individuellement à leur prix de marché, s'ils répondent aux caractéristiques suivantes :

- ces titres sont négociables sur un marché actif (tout marché sur lequel les prix de marché des titres concernés sont constamment accessibles aux tiers auprès d'une Bourse de valeurs, ou auprès de courtiers, de négociateurs ou d'établissements assujettis mainteneurs de marché) ;
- les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normales.

Sont également considérés comme des titres de transaction les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée (notamment en sensibilité) de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres, ou d'autres instruments financiers appréhendés globalement.

Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de ce portefeuille. Les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable, et continuent de suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie, les titres de transaction peuvent être reclassés dans les catégories « Titres de placement » ou « Titres d'investissement » en fonction de la nouvelle stratégie de détention adoptée.

De même, lorsque les titres de transaction à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance, ils peuvent être transférés dans les catégories « Titres de placement » ou « Titres d'investissement ».

Les dispositions de chaque catégorie concernée sont applicables à la date du transfert.

Si les caractéristiques du marché sur lequel les titres de transaction ont été acquis évoluent de sorte que ce marché ne puisse plus être considéré comme actif, la valeur de réévaluation des titres concernés est déterminée en utilisant des techniques de valorisation qui tiennent compte des nouvelles caractéristiques du marché.

Titres de placement

Sont comptabilisés en titres de placement les titres qui ne sont inscrits dans aucune des autres catégories existantes.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de Bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire est enregistré en résultat selon la méthode actuarielle, sur la durée de vie résiduelle des titres. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les actions sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de Bourse pour les actions cotées et par référence à la quote-part de capitaux propres revenant à BNP Paribas SA, calculée à partir des informations disponibles les plus récentes pour les actions non cotées. Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé selon la méthode « premier entré, premier sorti ». Les plus-values et moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat, de même que les dépréciations de titres dotées ou reprises.

Dans le cas de situations exceptionnelles nécessitant un changement de stratégie ou lorsque les titres ne sont plus négociables sur un marché actif, les titres classés dans la catégorie « Titres de placement » peuvent être transférés dans la catégorie « Titres d'investissement » et doivent être identifiés au sein de ce portefeuille. Ces titres sont alors comptabilisés selon les dispositions relatives à la catégorie « Titres d'investissement ».

Titres de l'activité de portefeuille

Relèvent d'une activité de portefeuille, les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif, d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital-risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est déterminée par référence au cours sur une période d'un mois.

Titres d'investissement

Les titres à revenu fixe assortis d'une échéance déterminée (notamment les obligations, les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et autres titres de créances négociables) sont comptabilisés en « Titres d'investissement » lorsqu'il existe l'intention et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance.

Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement est enregistré en résultat selon la méthode actuarielle, sur la durée de vie résiduelle des titres. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Une dépréciation est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

En cas de cession de titres ou de transferts vers une autre catégorie, pour un montant significatif par rapport au montant total des autres titres d'investissement détenus, le classement dans cette catégorie n'est plus autorisé pour la période en cours et pendant les deux exercices suivants. Tous les titres détenus et classés en « Titres d'investissement » sont alors reclassés dans la catégorie « Titres de placement ».

Lorsque, dans les cas de situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie, des titres de transaction et de placement ont été transférés dans cette catégorie, les cessions réalisées avant l'échéance de ces titres d'investissement, si elles sont liées au fait qu'ils redeviennent négociables sur un marché actif, n'entraînent pas l'application de la règle de reclassement des autres titres détenus décrite au paragraphe précédent.

Titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation sont constitués des participations pour lesquelles BNP Paribas SA dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités de BNP Paribas SA. Cette influence est présumée lorsque le pourcentage de contrôle de BNP Paribas SA est supérieur ou égal à 10 %.

Les « Autres titres détenus à long terme » sont des actions et valeurs assimilées que BNP Paribas SA entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les parts dans les entreprises liées sont constituées d'actions et autres titres à revenus variables détenus dans les entreprises liées pour lesquelles BNP Paribas SA dispose d'un contrôle exclusif, c'est-à-dire celles susceptibles d'être incluses par intégration globale dans le Groupe.

Les titres détenus dans ces catégories sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une méthode d'évaluation multicritère fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué et les rapports communément utilisés qui leur sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titre. Pour les titres cotés, la valeur d'utilité est considérée au moins égale au coût quand le cours de Bourse à la clôture n'est pas inférieur de plus de 20 % au coût et que le cours de Bourse n'est pas inférieur au coût depuis les 12 derniers mois consécutifs. Au-delà, si l'évaluation multicritère fait apparaître que la valeur comptable doit être dépréciée, la valeur d'utilité est considérée égale au cours de Bourse. Il en est de même en tout état de cause, si le cours de Bourse est inférieur au coût depuis 24 mois

consécutifs ou si le cours de Bourse à la clôture est inférieur de 50 % au coût ou encore si le cours moyen sur 12 mois est inférieur de plus de 30 % au coût. Les lignes de titres cotés représentant une valeur d'acquisition inférieure à dix millions d'euros peuvent être évaluées, par mesure de simplification, par référence au cours de Bourse moyen de clôture.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dotations ou reprises de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Les dividendes sont enregistrés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'Assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Actions propres

Les actions propres détenues par BNP Paribas SA sont classées et évaluées selon les modalités suivantes :

- les actions détenues, acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité ainsi que celles acquises dans le cadre d'opérations d'arbitrage sur indices, sont inscrites dans la catégorie des titres de transaction et évaluées au prix de marché ;
- les actions détenues dans la perspective d'une attribution aux salariés sont inscrites dans la catégorie des titres de placement.

Conformément au règlement n° 2008-17 du Comité de la Réglementation Comptable publié le 30 décembre 2008, les actions propres détenues dans le but d'une attribution aux salariés suivent les règles d'évaluation du règlement n° 2008-15 relatif à la comptabilisation des plans d'option d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux salariés, qui prévoient qu'elles ne soient pas dépréciées, en raison de la constitution au passif d'une provision déterminée en fonction des services rendus par les bénéficiaires. La quote-part des actions attribuées aux salariés des filiales de BNP Paribas SA est refacturée à celles-ci sur la période d'acquisition des droits ;

- les actions détenues en vue de leur annulation ou dont l'intention de détention ne répond en particulier à aucun des motifs précédemment mentionnés sont inscrites en valeurs immobilisées. Les actions destinées à être annulées sont maintenues à leur coût d'acquisition. Les autres actions sont évaluées au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage.

IMMOBILISATIONS

Les immeubles et le matériel figurent au coût d'acquisition ou au coût réévalué pour ceux ayant fait l'objet d'une réévaluation, conformément aux lois de finances de 1977 et 1978 en France. L'écart de réévaluation sur biens non amortissables, dégagé à l'occasion de ces réévaluations légales, a été incorporé au capital.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés par la Banque, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et sur la durée d'utilité attendue du bien. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultat.

La fraction des amortissements pratiqués qui excède l'amortissement économique, principalement calculé sur le mode linéaire, est enregistrée dans la rubrique « Provisions réglementées : amortissements dérogatoires » au passif du bilan. Aucun effet d'impôt différé n'est calculé sur les amortissements dérogatoires.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. Cette approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation.

Les durées d'amortissement pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 3 ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle et 8 ans pour les développements d'infrastructure.

Les immobilisations amortissables font en outre l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation systématique au moins une fois par an.

Si un indice de dépréciation est identifié, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

Les provisions pour engagements internationaux sont constituées en fonction de l'appréciation portée d'une part sur le risque de non-transfert attaché à la solvabilité future de chacun des pays composant la base provisionnable et d'autre part sur le risque systémique de crédit auquel sont exposés les débiteurs dans l'hypothèse d'une dégradation continue et persistante de la situation économique et générale des pays compris dans cette base. Les provisions constituées ou libérées au titre de ces risques sont regroupées au compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque ».

PROVISIONS NON LIÉES À DES OPÉRATIONS BANCAIRES

BNP Paribas SA constitue des provisions afin de couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément aux textes en vigueur, la constitution de telles provisions non liées à des opérations bancaires est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, à la probabilité de sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

COÛT DU RISQUE

La rubrique « Coût du risque » comprend les charges résultant de la manifestation de risques de contrepartie, litiges et fraudes inhérents à l'activité bancaire réalisée avec des tiers. Les dotations nettes aux provisions ne relevant pas de tels risques sont classées dans les rubriques du compte de résultat correspondant à leur nature.

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs ou à des fins de transaction.

Les engagements relatifs à ces instruments sont enregistrés au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats. Leur traitement comptable dépend de la stratégie de gestion de ces instruments.

Instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture

Les produits et charges relatifs aux instruments financiers dérivés à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts et sous la même rubrique comptable.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux d'intérêt sont inscrits au prorata temporis au résultat.

Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction

Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction peuvent être négociés sur des marchés organisés ou assimilés ou sur des marchés de gré à gré.

Les instruments inclus dans un portefeuille de transaction sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation ».

L'évaluation de la valeur de marché est effectuée :

- soit par référence à la valeur de cotation lorsque celle-ci est disponible ;
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues, et des paramètres dont la valeur est déterminée, pour certains, à partir des prix de transactions observés sur des marchés actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives.

Dans tous les cas, des corrections de valeur conservatrices sont effectuées afin de tenir compte des risques de modèle, de contrepartie ou de liquidité.

Certains instruments complexes, généralement réalisés sur mesure et peu liquides et résultant de la combinaison synthétique d'instruments, sont évalués avec des modèles d'évaluation utilisant des paramètres pour partie non observables sur un marché actif.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes a été immédiatement comptabilisée en résultat pour les opérations initiées jusqu'au 31 décembre 2004.

Pour les opérations initiées à partir du 1^{er} janvier 2005, la marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes est différée et reprise en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

Autres opérations de transaction sur instruments financiers dérivés

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans le compte de résultat au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques par ensembles homogènes de contrats.

IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, BNP Paribas SA comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan et les taux d'imposition applicables dans le futur dès lors qu'ils ont été votés. Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

PARTICIPATION DES SALARIÉS

Conformément à la réglementation française, BNP Paribas SA enregistre le montant de la participation dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La dotation est inscrite dans la rubrique « Frais de personnel ».

AVANTAGES BÉNÉFICIAIRE AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel de BNP Paribas SA sont classés en quatre catégories :

- les indemnités de fin de contrat de travail versées notamment dans le cadre de plans de cessation anticipée d'activité ;
- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés (le compte épargne temps) et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire versés par les Caisses de retraite de BNP Paribas SA, par les primes de fin de carrière, et à l'étranger par les régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par BNP Paribas SA du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la

fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement tout comme l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime.

Sont notamment concernées par cette catégorie les rémunérations versées en numéraire et différées de plus de douze mois, qui sont provisionnées dans les comptes des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants. Lorsque ces rémunérations variables différées sont soumises à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'un passif. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et pour les rémunérations différées indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, de la variation de valeur du titre.

En l'absence de condition de présence, la rémunération variable différée est provisionnée immédiatement sans étalement dans les comptes de l'exercice auquel elle se rapporte ; le passif est ensuite réestimé à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et pour les rémunérations différées indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, de la variation de valeur du titre, et ce jusqu'à son règlement.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi dont bénéficient les salariés de BNP Paribas SA en France et à l'étranger résultent de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies », comme la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse qui verse une pension de retraite aux salariés français de BNP Paribas SA ainsi que les régimes de retraite nationaux complémentaires et interprofessionnels, ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'Entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies », soit notamment les compléments de retraite versés par les Caisses de retraite de BNP Paribas SA et les primes de fin de carrière, sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'Entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si BNP Paribas SA est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'Entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur d'actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. BNP Paribas SA applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et

de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat de façon étalée dans le temps jusqu'à l'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions assimilées aux intérêts comprennent notamment certaines commissions perçues lorsque celles-ci sont incorporées dans la rémunération des prêts (participation, engagement, frais de dossier). Les coûts marginaux de transaction que la Banque supporte à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours font également l'objet d'un étalement sur la durée de vie effective du crédit.

Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation ou de façon proratisée sur la durée du service rendu lorsque celui-ci est continu.

OPÉRATIONS EN DEVISES

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les écarts de change résultant de la conversion des actifs en devises détenus de façon durable, comprenant les autres titres détenus à long terme, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, libellés en devises et financés en euros, sont inscrits dans des comptes d'écarts de conversion rattachés aux comptes de bilan enregistrant ces différents actifs.

Les écarts de change résultant de la conversion des actifs en devises détenus de façon durable, comprenant les autres titres détenus à long terme, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, libellés et financés en devises, sont comptabilisés de manière symétrique aux écarts de change des financements correspondants.

CONVERSION DES COMPTES EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, des succursales étrangères exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. L'écart résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères est enregistré dans les comptes de régularisation.

Note 2 FAITS MARQUANTS

Trois pays européens, la Grèce, l'Irlande et le Portugal, ont connu une notable dégradation de leurs comptes publics dans le contexte de la crise économique et financière, qui a conduit les marchés à se détourner progressivement des titres de dette publique de ces pays, ne leur permettant plus de lever les ressources nécessaires au financement de leurs déficits publics.

La politique de solidarité européenne définie dans ce contexte par les pays membres de la zone euro les a conduit, en concertation avec le Fonds Monétaire International, à élaborer un dispositif de soutien qui s'est traduit par la définition et la mise en œuvre de plusieurs plans au bénéfice de la Grèce, puis de l'Irlande et du Portugal.

L'identification au cours du deuxième semestre 2011 des difficultés de la Grèce à respecter les objectifs économiques sur lesquels était fondé le plan du 21 juillet, en particulier s'agissant de la soutenabilité de sa dette, a conduit à un nouvel accord de principe en date du 26 octobre.

Ce plan, précisé et complété par accord en date du 21 février 2012 est fondé sur un abandon de créance de 53,5 % de la part du secteur privé.

Sur le fondement (1) d'un abandon de créance de 53,5 %, (2) du remboursement immédiat de 15 % de la créance par des titres du Fonds Européen de Stabilité Financière – FESF – à deux ans et à taux de marché, (3) du paiement des intérêts courus par des titres FESF à 6 mois et à taux de marché, (4) d'un coupon de 2 % de 2012 à 2015, puis de 3 % de 2015 à 2020 et de 4,3 % jusqu'à 2042 sur les titres amortissables de 2023 à 2042 à recevoir lors de l'échange des anciens, et (5) d'un taux d'actualisation des flux futurs de 12 %, la Banque a estimé à 75 % le risque de perte sur les titres détenus, taux quasiment identique à l'appréciation par le marché de la décote moyenne des titres au 31 décembre 2011.

La valeur au bilan des titres grecs s'élève à 768 millions d'euros au 31 décembre 2011. La perte constatée au titre de l'exercice en coût du risque s'élève à 1 281 millions d'euros, après reclassement en portefeuille d'investissement au 30 juin 2011 (cf. note 3.d)

Note 3 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2011

3.a MARGE D'INTÉRÊTS

BNP Paribas SA, présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en

valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques.

En millions d'euros	Exercice 2011		Exercice 2010	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	6 559	(5 665)	5 682	(4 878)
Comptes à vue, prêts et emprunts	5 286	(4 491)	4 912	(3 901)
Titres reçus (donnés) en pension livrée	1 149	(1 174)	683	(977)
Prêts subordonnés	124		87	
Clientèle	9 757	(3 709)	9 092	(4 187)
Comptes à vue, prêts et comptes à terme	9 359	(3 119)	8 860	(3 861)
Titres reçus (donnés) en pension livrée	369	(590)	200	(326)
Prêts subordonnés	29		32	
Crédit-bail	15	(11)	19	(17)
Dettes représentées par un titre	1 691	(6 039)	873	(4 491)
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 405		5 850	
Titres de transaction	1 245		1 453	
Titres de placement	3 976		3 941	
Titres d'investissement	184		456	
Instruments de macro-couverture		(1 269)		(1 688)
PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS	23 427	(16 693)	21 516	(15 261)

3.b REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE

En millions d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
Titres de placement et assimilés	41	63
Participations et autres titres détenus à long terme	248	278
Parts dans les entreprises liées	2 337	1 455
REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE	2 626	1 796

3.c COMMISSIONS

En millions d'euros	Exercice 2011		Exercice 2010	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations bancaires et financières	2 905	(613)	2 472	(797)
Opérations avec la clientèle	1 929	(121)	2 011	(134)
Autres	976	(492)	461	(663)
Prestations de services financiers	2 629	(192)	2 406	(250)
PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS	5 534	(805)	4 878	(1 047)

3.d COÛT DU RISQUE, PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES OU RISQUES

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation de BNP Paribas SA ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers dérivés négociés de gré à gré.

En millions d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
Dotations ou reprises nettes aux provisions de l'exercice	(1 864)	(1 188)
Clientèle et établissements de crédit	(391)	(954)
Engagements par signature	(95)	(114)
Titres	(1 347)	(25)
<i>dont dette souveraine grecque⁽¹⁾</i>	<i>(1 281)</i>	
Créances risquées et assimilées	25	37
Instruments financiers des activités de marché	(56)	(132)
Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	(107)	(145)
Récupération sur créances amorties	48	44
COÛT DU RISQUE	(1 923)	(1 289)

(1) La charge relative au provisionnement de la dette souveraine grecque résulte de compléments de provisions constitués à hauteur de 75 %, enregistrés après la date de reclassification de ces titres au sein du portefeuille de titres d'investissement.

En millions d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
Solde au 1^{er} janvier	9 217	7 837
Dotations ou reprises nettes aux provisions de l'exercice	1 864	1 188
Amortissement de créances irrécouvrables antérieurement provisionnées	(1 324)	(968)
Variation des parités monétaires et divers	1 120	1 160
PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES OU RISQUES	10 877	9 217

Les provisions se décomposent comme suit :

En millions d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
Provisions déduites de l'actif	10 016	8 354
Relatives aux créances sur les établissements de crédit (note 4.a)	469	653
Relatives aux créances sur la clientèle (note 4.b)	6 721	6 876
Relatives aux opérations de crédit-bail	6	4
Relatives aux titres	2 322	326
<i>dont dette souveraine grecque</i>	<i>1 849</i>	
Relatives aux instruments financiers des activités de marché	498	495
Provisions inscrites au passif (note 4.j)	861	863
Relatives aux engagements par signature	813	720
Relatives aux créances risquées et assimilées	48	144
PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES OU RISQUES	10 877	9 217

3.e GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

En millions d'euros	Exercice 2011		Exercice 2010	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Participations et autres titres détenus à long terme	314	(840)	391	(771)
Cessions	249	(72)	48	(52)
Provisions	65	(768)	343	(719)
Parts dans les entreprises liées	1 993	(450)	1 186	(550)
Cessions	1 768	(89)	1 068	(3)
Provisions	225	(361)	118	(547)
Immobilisations d'exploitation	13	(61)	90	(2)
TOTAL	2 320	(1 351)	1 667	(1 323)
GAINS NETS SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	969		343	

3.f IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

En millions d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
Impôts courants de l'exercice	127	(291)
Impôts différés de l'exercice	173	173
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	300	(118)

Note 4 NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2011

4.a CRÉANCES ET DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Prêts et créances	215 020	216 268
Comptes ordinaires débiteurs	15 595	8 069
Comptes à terme et prêts	192 945	202 779
Prêts subordonnés	6 480	5 420
Titres et valeurs reçus en pension	97 317	121 085
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AVANT DÉPRÉCIATION	312 337	337 353
<i>dont créances rattachées</i>	1 223	1 040
Dépréciations relatives aux créances sur les établissements de crédit (note 3.d)	(469)	(653)
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT NETS DE DÉPRÉCIATION	311 868	336 700

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Dépôts et emprunts	238 386	229 498
Comptes ordinaires créditeurs	15 861	18 058
Comptes à terme et emprunts	222 525	211 440
Titres et valeurs donnés en pension	113 094	135 935
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	351 480	365 432
<i>dont dettes rattachées</i>	1 320	985

4.b OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Prêts et créances	299 449	322 274
Créances commerciales	1 952	2 286
Comptes ordinaires débiteurs	10 897	10 823
Crédits de trésorerie	63 600	66 652
Crédits à l'habitat	72 879	69 742
Crédits à l'équipement	52 452	51 117
Crédits à l'exportation	17 120	17 175
Autres crédits à la clientèle	77 847	101 260
Prêts subordonnés	2 702	3 220
Titres et valeurs reçus en pension	41 965	50 374
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE AVANT DÉPRÉCIATION - ACTIF	341 414	372 648
<i>dont créances rattachées</i>	748	694
<i>dont créances éligibles au refinancement de la Banque de France</i>	169	236
<i>dont créances douteuses</i>	4 188	5 137
<i>dont créances douteuses compromises</i>	5 546	5 339
<i>dont créances sur encours restructurés</i>	28	53
Dépréciations relatives aux créances sur la clientèle (note 3.d)	(6 722)	(6 876)
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE NETS DE DÉPRÉCIATION - ACTIF	334 692	365 772

Le total des prêts et créances sur la clientèle nets de dépréciation, ventilé par contrepartie se répartit de la façon suivante :

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2011			31 décembre 2010		
	Encours sains	Encours douteux	Total	Encours sains	Encours douteux	Total
Clientèle financière	9 328	674	10 002	9 838	766	10 604
Entreprises	189 561	2 245	191 806	215 256	3 282	218 538
Entrepreneurs	16 087	656	16 743	12 666	344	13 010
Particuliers	66 423	998	67 421	63 952	773	64 725
Autres non financiers	6 742	13	6 755	8 513	8	8 521
TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES NETS DE DÉPRÉCIATION	288 141	4 586	292 727	310 225	5 173	315 398

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Dépôts	230 966	263 618
Comptes ordinaires créditeurs	71 685	69 584
Comptes à terme	107 882	147 864
Comptes d'épargne à régime spécial	51 399	46 170
<i>dont comptes d'épargne à régime spécial à vue</i>	38 312	33 726
Titres donnés en pension livrée	52 362	60 760
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - PASSIF	283 328	324 378
<i>dont dettes rattachées</i>	947	871

4.c TITRES DÉTENUS

En millions d'euros, au	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Transaction	79 888	79 888	78 345	78 345
Placement	35 525	36 131	54 715	54 853
<i>dont provisions</i>	(1 048)		(1 414)	
Investissement	1 115	1 030	3 172	3 299
<i>dont provisions</i>	(1 849)			
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	116 528	117 049	136 232	136 497
<i>dont créances représentatives de titres prêtés</i>	25 968		15 883	
<i>dont écarts d'acquisition</i>	1 205		1 159	
Transaction	68 210	68 210	71 386	71 386
Placement	24 108	24 906	19 642	20 269
<i>dont provisions</i>	(825)		(972)	
Investissement	3 699	3 951	4 788	4 942
<i>dont provisions</i>	(113)		(144)	
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	96 017	97 067	95 816	96 597
<i>dont titres non cotés</i>	7 419	7 155	12 648	12 998
<i>dont créances rattachées</i>	1 283		1 624	
<i>dont créances représentatives de titres prêtés</i>	10 226		2 579	
<i>dont écarts d'acquisition</i>	(130)		(92)	
Transaction	611	611	6 519	6 519
Placement	1 930	2 243	2 198	2 383
<i>dont provisions</i>	(383)		(248)	
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	2 541	2 854	8 717	8 902
<i>dont titres non cotés</i>	1 835	2 121	2 306	2 460
<i>dont créances représentatives de titres prêtés</i>	49		2 639	
Participations	4 488	5 582	4 210	5 667
<i>dont provisions</i>	(1 382)		(940)	
Autres titres détenus à long terme	369	423	714	821
<i>dont provisions</i>	(135)		(120)	
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	4 857	6 005	4 924	6 488
<i>dont titres non cotés</i>	1 591	2 665	1 698	2 930
Parts dans les entreprises liées	53 698	78 407	55 266	83 412
<i>dont provisions</i>	(1 900)		(1 809)	
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES	53 698	78 407	55 266	83 412

Les participations et parts dans les entreprises liées détenues par BNP Paribas SA dans des établissements de crédit s'élèvent respectivement à 1 915 millions d'euros et 27 336 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 1 983 millions d'euros et 27 461 millions d'euros au 31 décembre 2010.

4.d ACTIONS PROPRES

En millions d'euros, au	31 décembre 2011		31 décembre 2010
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Transaction	7	7	7
Placement	112	110	0
Titres de participation	439	439	61
ACTIONS PROPRES	558	556	68

En application de la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011 qui annule et remplace la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010, BNP Paribas a été autorisé à acquérir, pour un prix maximum d'achat de 75 euros par action (identique à la précédente), un nombre d'actions n'excédant pas 10 % du nombre des actions composant le capital social de BNP Paribas SA en vue de leur annulation dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Mixte du 11 Mai 2011 dans le but d'honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, et de couvrir toute forme d'allocation d'actions au profit des salariés de BNP Paribas et des sociétés contrôlées exclusivement par BNP Paribas au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, dans le cadre d'un contrat de

liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers et à des fins de gestion patrimoniale et financière. Cette autorisation a été consentie pour une durée de dix-huit mois.

Au 31 décembre 2011, BNP Paribas SA détient 13 028 609 actions enregistrées en titres de participation avec pour objectif de les annuler.

BNP Paribas SA détient également 2 675 925 actions enregistrées en titres de placement et destinées à l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel du Groupe, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés du Groupe dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du plan d'actionnariat salarié du Groupe ou du plan d'épargne d'entreprise.

En outre, dans le cadre du contrat de liquidité du titre BNP Paribas sur le marché italien, conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF et conclu avec Exane BNP Paribas, BNP Paribas SA détient au 31 décembre 2011, 229 587 actions BNP Paribas enregistrées en titre de transaction.

4.e IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En millions d'euros	Valeurs brutes					Provisions					Valeurs nettes	
	1 ^{er} janv. 2011	Acquisitions	Remboursements et cessions	Transferts et autres variations	31 dec. 2011	1 ^{er} janv. 2011	Dotations	Reprises	Autres variations	31 dec. 2011	31 dec. 2011	31 dec. 2010
Titres d'investissement (note 4.c)	8 108	177	(4 460)	2 951 ^(a)	6 776	144	1 281	(379)	916 ^(a)	1 962	4 814	7 960
Participations et ATDLT (note 4.c)	5 982	339	(436)	489	6 374	1 058	520	(57)	(4)	1 517	4 857	4 924
Parts dans les entreprises liées (note 4.c)	57 075	3 305	(3 680)	(1 101) ^(b)	55 599	1 810	322	(291)	60	1 901	53 698	55 266
Actions propres (note 4.d)	61	378	-	-	439	-	-	-	-	-	439	61
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	71 226	4 199	(8 576)	2 339	69 188	3 012	2 123	(727)	972	5 380	63 808	68 212

(a) Les transferts relatifs aux titres d'investissement sont principalement liés à la reclassification des titres souverains grecs dans cette catégorie pour une valeur brute de 2 999 millions d'euros et des provisions à hauteur de 914 millions d'euros.

(b) Les transferts et autres variations sur les parts dans les entreprises liées comprennent notamment l'annulation des titres des sociétés fusionnés ou ayant fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) pour - 2 001 millions d'euros en 2011, ainsi que la valeur d'entrée au bilan des titres détenus par ces sociétés pour 764 millions d'euros.

Le règlement n°2008-17 du 10 décembre 2008 du Comité de la Réglementation Comptable a permis de reclasser les instruments initialement détenus à des fins de transaction ou de placement au sein du portefeuille de titres d'investissement.

Ces reclassements sont résumés dans le tableau suivant :

En millions d'euros	Date de reclassement	Montant à la date du reclassement	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
			Valeur de bilan	Valeur de marché ou de modèle	Valeur de bilan	Valeur de marché ou de modèle
Titres souverains en provenance du portefeuille de placement et reclassés						
En titres d'investissement (titres souverains grecs)	30 juin 2011	2 085	768	699		
Actifs financiers en provenance du portefeuille de transaction et reclassés						
En titres d'investissement	1 ^{er} octobre 2008	4 404	1 322	1 266	1 860	1 870
En titres d'investissement	30 juin 2009	2 760	1 821	1 793	2 372	2 378

Le tableau ci-dessous présente les éléments de résultats afférents à ces actifs reclassés tels que comptabilisés sur la période, ainsi que ceux qui auraient été comptabilisés si ces actifs n'avaient pas été reclassés :

En millions d'euros	Exercice 2011				Exercice 2010	
	Avant reclassement	Après reclassement	Réalisé	Pro forma sur la période après reclassement ⁽¹⁾	Réalisé	Pro forma sur la période après reclassement ⁽¹⁾
			Total			
Éléments de résultats (avant impôts)	372	(1 008)	(636)	(749)	217	240
En produit net bancaire	372	215	587	532	224	240
dont titres souverains grecs	372	105	477	477		
dont autres titres à revenus fixes		110	110	55	224	240
En gains ou pertes sur actifs immobilisés		24	24		(4)	
dont autres titres à revenus fixes		24	24		(4)	
En coût du risque		(1 247)	(1 247)	(1 281)	(3)	
dont titres souverains grecs		(1 281)	(1 281)	(1 281)		
dont autres titres à revenus fixes		34	34		(3)	

(1) Les données « pro-forma » retracent ce qu'aurait été la contribution au résultat de l'exercice si les instruments concernés n'avaient pas été reclassés.

4.f DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Titres de créances négociables	138 592	169 779
Emprunts obligataires	5 384	3 405
Autres dettes représentées par un titre	504	762
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	144 480	173 946
dont primes d'émission non amorties	1 084	776

► EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Au 31 décembre 2011, les emprunts obligataires émis par BNP Paribas SA présentent, selon les clauses des contrats d'émission les échéances suivantes :

En millions d'euros	Encours au 31/12/2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 à 2021	Au-delà de 2021
Emprunts obligataires	5 384	738	738	335	1 903	911	698	61

4.g AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Instruments conditionnels achetés	204 751	160 925
Comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	3 402	3 607
Impôts différés - actif	2 135	1 768
Autres actifs divers	37 500	23 333
AUTRES ACTIFS	247 788	189 633
Instruments conditionnels vendus	199 495	156 344
Comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	2 282	3 431
Dettes rattachées aux opérations sur titres	128 344	110 847
Impôts différés - passif	269	44
Autres passifs divers ⁽¹⁾	32 773	24 338
AUTRES PASSIFS	363 163	295 004

(1) Les dettes fournisseurs de BNP Paribas Métropole s'élèvent à 5,7 M€ au 31 décembre 2011 contre 22,8 M€ au 31 décembre 2010. La ventilation des dettes fournisseurs de BNP Paribas Métropole par échéance fait apparaître à hauteur de 81,4 % une antériorité inférieure à 60 jours.

4.h COMPTES DE RÉGULARISATION

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Réévaluation des instruments dérivés et de change	59 303	48 261
Produits à recevoir	11 784	8 865
Comptes d'encaissement	473	2 764
Autres comptes de régularisation débiteurs	13 219	13 300
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	84 779	73 190
Réévaluation des instruments dérivés et de change	63 981	46 647
Charges à payer	12 372	10 785
Comptes d'encaissement	801	748
Autres comptes de régularisation créditeurs	8 060	2 599
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	85 214	60 779

4.i IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION

En millions d'euros, au	31 décembre 2011			31 décembre 2010
	Montant brut	Amortissement et provisions	Montant net	Montant net
Logiciels informatiques	2 052	(1 455)	597	520
Autres immobilisations incorporelles	5 661	(33)	5 628	5 604
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 713	(1 488)	6 225	6 124
Terrains et constructions	2 321	(696)	1 625	1 496
Équipement, mobilier, installations	2 106	(1 634)	472	453
Autres immobilisations	107	-	107	236
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 534	(2 330)	2 204	2 185

4.j PROVISIONS

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	Dotations	Reprises	Autres variations	31 décembre 2011
Provisions pour engagements sociaux	566	171	(90)	40	687
Provisions pour créances risquées et assimilées (note 3.d)	144	10	(28)	(78)	48
Provisions pour engagements par signature (note 3.d)	720	176	(93)	10	813
Autres provisions					
■ liées à des opérations bancaires et assimilées	751	657	(79)	3	1 332
■ non liées à des opérations bancaires	889	235	(70)	11	1 065
PROVISIONS	3 070	1 249	(360)	(14)	3 945

► PROVISIONS POUR RISQUES SUR PRODUITS D'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne logement	14 699	14 171
dont au titre des plans d'épargne logement	11 846	11 400
Ancienneté de plus de 10 ans	5 897	3 764
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	3 290	5 752
Ancienneté de moins de 4 ans	2 659	1 884
Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne logement	438	515
dont au titre des plans d'épargne logement	96	126
Provisions et assimilées constituées au titre des comptes et plans d'épargne logement	243	226
dont au titre des plans d'épargne logement	224	203
Ancienneté de plus de 10 ans	65	67
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	91	102
Ancienneté de moins de 4 ans	68	34

► VARIATION DES PROVISIONS RELATIVES AUX PRODUITS D'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE

En millions d'euros	Exercice 2011		Exercice 2010	
	Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne logement	Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne logement	Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne logement	Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne logement
Provisions et assimilées constituées en début de période	203	23	165	36
Dotations aux provisions	21	-	37	-
Reprises de provisions	-	(4)	-	(12)
Provisions et assimilées constituées en fin de période	224	19	203	23

4.k DETTES SUBORDONNÉES

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Dettes subordonnées remboursables	7 705	11 079
Dettes subordonnées perpétuelles	8 765	9 925
Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	7 081	7 750
Titres Subordonnés à Durée Indéterminée	1 454	1 947
Titres participatifs	230	228
Dettes rattachées	72	79
DETTES SUBORDONNÉES	16 542	21 083

Dettes subordonnées remboursables

Les emprunts subordonnés remboursables émis par le Groupe sont des titres à moyen et long terme assimilables à des créances de rang subordonné simple dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les titulaires de prêts participatifs et de titres participatifs.

Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de l'émetteur, ils peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées.

Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP Paribas SA peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (call option), ou dans l'hypothèse où des modifications aux

règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du Groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

Au cours du quatrième trimestre 2011, une offre publique d'échange portant sur des dettes subordonnées remboursables éligibles en fonds propres complémentaires (tier 2) contre de nouvelles dettes senior BNP Paribas a été réalisée. Cette opération s'est traduite par une diminution de l'encours de dettes subordonnées remboursables de 1 433 millions d'euros.

En outre, deux dettes subordonnées émises ont fait l'objet d'un remboursement au quatrième trimestre 2011 avant l'échéance, conformément à la date fixée dans la notice d'émission (call-option). Ces opérations se sont traduites par une diminution de l'encours de dettes subordonnées remboursables de 1 729 millions d'euros.

Au 31 décembre 2011, l'échéancier des emprunts subordonnés remboursables se présente de la façon suivante :

En millions d'euros	Encours au 31/12/2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 à 2021	Au-delà de 2021
Dettes subordonnées remboursables	7 705	1 856	680	363	556	286	810	3 154

Dettes subordonnées perpétuelles

Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée

Depuis 2005, BNP Paribas SA a procédé à dix-neuf émissions perpétuelles prenant la forme de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée, pour un montant global de 7 081 millions en contre-valeur euros. Ces émissions offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe ou variable et peuvent être remboursées à l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non-remboursement à l'issue de cette période, il sera versé pour certaines de ces émissions un coupon indexé sur le Libor ou l'Euribor.

Fortis Banque France, absorbée par BNP Paribas SA le 12 mai 2010, avait émis en décembre 2007 des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 60 millions d'euros.

Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux variable. Ces titres ont été remboursés de manière anticipée le 23 mai 2011.

Au cours du quatrième trimestre 2011, les opérations suivantes ont été réalisées sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée :

- une offre publique d'échange portant sur l'émission de juin 2005 libellée en US dollars contre une nouvelle dette senior BNP Paribas. Cette opération s'est traduite par une diminution de l'encours de 280 millions d'US dollars ;
- une offre publique d'achat sur les émissions d'avril 2006 libellée en euros, de juillet 2006 libellée en livres sterling et d'avril 2007 libellée en euros. Cette opération s'est traduite par une diminution de l'encours de ces émissions pour respectivement 201 millions d'euros, 162 millions de livres sterling et 112 millions d'euros.

Caractéristiques des émissions de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée :

Date d'émission	Devise	Montant (en millions)	Périodicité de tombée du coupon	Taux et durée avant la première date de call		Taux après la première date de call	31 déc. 2011	31 déc. 2010
juin 2005	USD	1 070	semestrielle	5,186 %	10 ans	USD Libor 3 mois + 1,680 %	826	1 010
octobre 2005	EUR	1 000	annuelle	4,875 %	6 ans	4,875 %	1 000	1 000
octobre 2005	USD	400	annuelle	6,25 %	6 ans	6,250 %	309	299
avril 2006	EUR	549	annuelle	4,73 %	10 ans	Euribor 3 mois + 1,690 %	549	750
avril 2006	GBP	450	annuelle	5,945 %	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,130 %	539	525
juillet 2006	EUR	150	annuelle	5,45 %	20 ans	Euribor 3 mois + 1,920 %	150	150
juillet 2006	GBP	163	annuelle	5,945 %	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,810 %	195	379
avril 2007	EUR	638	annuelle	5,019 %	10 ans	Euribor 3 mois + 1,720 %	638	750
juin 2007	USD	600	trimestrielle	6,50 %	5 ans	6,50 %	463	449
juin 2007	USD	1 100	semestrielle	7,195 %	30 ans	USD Libor 3 mois + 1,290 %	849	823
octobre 2007	GBP	200	annuelle	7,436 %	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,850 %	239	233
décembre 2007	EUR	60	trimestrielle	Euribor 3 mois + 2,880 %	10 ans	Euribor 3 mois + 3,880 %	-	60
juin 2008	EUR	500	annuelle	7,781 %	10 ans	Euribor 3 mois + 3,750 %	500	500
septembre 2008	EUR	650	annuelle	8,667 %	5 ans	Euribor 3 mois + 4,050 %	650	650
septembre 2008	EUR	100	annuelle	7,570 %	10 ans	Euribor 3 mois + 3,925 %	100	100
décembre 2009	EUR	2	trimestrielle	Euribor 3 mois + 3,750 %	10 ans	Euribor 3 mois + 4,750 %	2	2
décembre 2009	EUR	17	annuelle	7,028 %	10 ans	Euribor 3 mois + 4,750 %	17	17
décembre 2009	USD	70	trimestrielle	USD Libor 3 mois + 3,750 %	10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750 %	54	52
décembre 2009	USD	0,5	annuelle	7,384 %	10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750 %	1	1
TITRES SUPER SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE							7 081	7 750

Les intérêts dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés si aucun dividende n'a été versé sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA, ni aucun dividende sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée au cours de l'année précédente. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée prévoient, qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels - non

intégralement compensée par une augmentation de capital ou toute autre mesure équivalente - le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué. En cas de liquidation de BNP Paribas SA et nonobstant toute réduction éventuelle du nominal d'origine des titres émis, les porteurs produiront leurs créances pour leur montant nominal d'origine.

Titres Subordonnés à Durée Indéterminée

Les Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) émis par BNP Paribas SA sont des obligations subordonnées perpétuelles remboursables à la liquidation de la Société, après le remboursement de toutes les autres dettes mais avant celui des titres participatifs. Ils ne donnent aucun droit aux actifs résiduels.

Caractéristiques des émissions de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée :

Date d'émission	Devise	Montant (en millions)	Taux et durée avant la première date de call		Taux après la première date de call	31 décembre 2011	31 décembre 2010
octobre 1985	EUR	305	TMO - 0,25 %	-	-	254	254
septembre 1986	USD	500	Libor 6 mois + 0,75 %	-	-	211	205
octobre 2001	EUR	500	6,625 %	10 ans	Euribor 3 mois + 2,6 %	-	500
janvier 2002	EUR	660	6,342 %	10 ans	Euribor 3 mois + 2,33 %	660	660
janvier 2003	EUR	328	5,868 %	10 ans	Euribor 3 mois + 2,48 %	329	328
TITRES SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE						1 454	1 947

Pour les TSDI émis en octobre 1985, d'un nominal de 305 millions d'euros, le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividendes.

Pour les TSDI émis en septembre 1986, d'un nominal de 500 millions de dollars, le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'Administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à la distribution d'un dividende, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende. La Banque a la faculté de reprendre le paiement des arriérés d'intérêts, même en l'absence de distribution d'un dividende.

Les autres TSDI émis présentent la particularité de pouvoir être remboursés au pair par anticipation, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission, mais après accord des autorités de surveillance bancaire (call option). Ils ne sont pas assortis de clause de majoration d'intérêt. Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à une distribution de dividendes, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts.

Titres participatifs

Les titres participatifs émis par BNP Paribas SA entre 1984 et 1988 pour un montant global de 337 millions d'euros ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la Société mais peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Dans ce cadre, il a été procédé entre 2004 et 2007 au rachat de 434 267 titres sur 2 212 761 titres émis à l'origine qui ont fait l'objet d'une annulation.

Note 5 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

5.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Établissements de crédit	38 024	53 700
Clientèle	133 688	156 559
Ouverture de crédits confirmés	77 412	87 209
Autres engagements en faveur de la clientèle	56 276	69 350
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS	171 712	210 259
Établissements de crédit	64 726	81 886
Clientèle	8 994	23 380
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS	73 720	105 266

5.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Établissements de crédit	33 053	37 207
Clientèle	108 828	104 726
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	141 881	141 933
Établissements de crédit	69 350	61 901
Clientèle	180 922	123 540
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS	250 272	185 441

5.c INSTRUMENTS FINANCIERS DONNÉS OU REÇUS EN GARANTIE

► INSTRUMENTS FINANCIERS DONNÉS EN GARANTIE

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Instruments financiers (titres négociables et créances privées) déposés auprès des banques centrales et mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement	58 919	74 301
■ Mobilisés en garantie auprès des banques centrales	34 669	15 623
■ Disponibles pour des opérations de refinancement	24 250	58 678
Autres actifs donnés en garantie d'opérations auprès des établissements de crédits et de la clientèle financière	67 432	65 483

Au 31 décembre 2011, la Banque a déposé ou rendu éligibles à un dépôt 58 919 millions d'euros (74 301 millions d'euros au 31 décembre 2010) d'instruments financiers (titres négociables et créances privées) auprès des banques centrales qui sont mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement, dont 43 379 millions (50 154 millions d'euros au 31 décembre 2010) auprès de la Banque de France dans le cadre du système de Gestion Globale des Garanties couvrant les opérations de politique monétaire de l'Eurosystème et d'emprunts intrajournaliers. Dans ce cadre, la Banque avait mobilisé auprès des banques centrales 34 669 millions d'euros au 31 décembre

2011 (15 623 millions d'euros au 31 décembre 2010) dont 29 726 millions d'euros (7 000 millions d'euros au 31 décembre 2010) auprès de la Banque de France.

Les autres actifs donnés en garantie d'opérations auprès des établissements de crédit et de la clientèle financière concernent notamment des financements de BNPP HL Covered Bonds, de la Société de Financement de l'Économie Française et de la Caisse de Refinancement de l'Habitat et s'élèvent à 46 715 millions d'euros au 31 décembre 2011 (45 916 millions d'euros au 31 décembre 2010).

► INSTRUMENTS FINANCIERS REÇUS EN GARANTIE

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Instruments financiers reçus en garantie	27 321	27 025

Note 6 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

6.a FRAIS DE PERSONNEL

En millions d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
Salaires et traitements	(3 500)	(3 788)
Charges sociales et fiscales	(1 635)	(1 479)
Participation et intéressement des salariés	(189)	(250)
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	(5 324)	(5 517)

L'effectif de BNP Paribas SA se répartit de la façon suivante :

Effectif, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
BNP Paribas Métropole	40 258	39 523
dont cadres	22 335	21 319
Succursales hors Métropole	9 526	10 148
TOTAL BNP PARIBAS SA	49 784	49 671

6.b ENGAGEMENTS SOCIAUX

Avantages postérieurs à l'emploi relevant de régimes à cotisations définies

En France, BNP Paribas SA cotise à différents organismes nationaux et interprofessionnels de retraites de base et complémentaires. BNP Paribas SA a mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par capitalisation. À ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

À l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays (États-Unis, Royaume-Uni, Hong Kong, Irlande, Norvège, Australie principalement) aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies. Dans le cadre de ces plans, l'engagement de l'Entreprise consiste essentiellement à verser, au plan de pension, un pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire.

Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies français et étrangers sont de 243 millions d'euros pour l'exercice 2011 contre 232 millions d'euros pour l'exercice 2010.

Avantages postérieurs à l'emploi relevant de régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies en vigueur chez BNP Paribas SA font l'objet d'évaluations actuarielles indépendantes selon la méthodologie des unités de crédit projetées afin de déterminer la charge correspondant aux droits acquis par les salariés et aux prestations restant à verser aux préretraités et retraités. Les hypothèses démographiques et financières utilisées pour estimer la valeur actualisée des obligations et des actifs de couverture de ces régimes tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays. La fraction des écarts actuariels à amortir, après application de la limite conventionnelle de 10 % (méthode du corridor), est calculée séparément pour chaque plan à prestations définies.

Les provisions constituées au titre des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies s'élèvent à 447 millions d'euros au 31 décembre

2011 (319 millions d'euros au 31 décembre 2010), dont 308 millions d'euros pour les engagements français et 139 millions d'euros pour les engagements étrangers.

Les excédents de valeurs des actifs de retraite sur les obligations liées aux régimes correspondant représentent 101 millions d'euros au 31 décembre 2011 (35 millions au 31 décembre 2010).

Régimes de retraite et autres avantages liés à la retraite

Régimes de retraite

En France, BNP Paribas SA verse un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date. Ces engagements résiduels sont couverts par une provision constituée dans les comptes de BNP Paribas SA, ou sont externalisés auprès d'une compagnie d'assurance.

Les régimes de retraite à prestations définies dont bénéficiaient les cadres supérieurs de BNP Paribas SA issus de la BNP, de Paribas et de la Compagnie Bancaire, ont tous été fermés et transformés en régimes de type additif. Les montants attribués aux bénéficiaires, sous réserve de leur présence dans BNP Paribas SA au moment de leur départ à la retraite, ont été définitivement déterminés lors de la fermeture des régimes antérieurs. Ces régimes de retraite ont été externalisés auprès de compagnies d'assurance, dans le bilan desquelles la valeur de marché des actifs investis en représentation de ces régimes se répartit à hauteur de 84 % en obligations, 7,7 % en actions et 8,3 % en immobilier.

Dans les succursales de BNP Paribas SA à l'étranger, les régimes de retraite reposent, soit sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service (Royaume-Uni), soit sur l'acquisition annuelle d'un capital constitutif d'une pension exprimée en pourcentage du salaire annuel et rémunéré à un taux prédéfini (États-Unis). À Hong Kong, une population fermée de collaborateurs bénéficie d'un régime de retraite à cotisations définies avec une garantie de rendement minimum supportée par l'employeur. Du fait de cet engagement de rendement, ce plan entre dans le cadre des régimes à prestations définies.

La gestion de certains régimes est assurée par des organismes de gestion indépendants (Royaume-Uni). Au 31 décembre 2011, 84 % des engagements bruts de ces régimes sont concentrés sur 7 plans situés au Royaume-Uni, aux États-Unis et à Hong Kong. La valeur de marché des actifs de ces régimes se répartit à hauteur de 33 % en actions, 54 % en obligations, et 13 % en autres instruments financiers.

Autres avantages liés à la retraite

Les salariés de BNP Paribas SA bénéficient de diverses prestations contractuelles telles que les indemnités de départ ou de fin de carrière. En France, la couverture de ces indemnités fait l'objet d'un contrat externalisé auprès d'une compagnie d'assurance indépendante de BNP Paribas SA.

Régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi

En France, BNP Paribas SA n'a plus d'engagement au titre des régimes de couverture médicale à l'égard de ses retraités.

Dans les succursales de BNP Paribas SA à l'étranger, il existe plusieurs régimes de couverture médicale pour les retraités dont les principaux se situent aux États-Unis. Les provisions constituées au titre des engagements existant à l'égard des ayants droits s'élèvent à 8 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 9 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Les engagements existant au titre des régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi sont évalués en utilisant les tables de mortalité en vigueur dans chaque pays et les hypothèses d'évolution des coûts médicaux. Ces hypothèses, basées sur des observations historiques, tiennent compte des évolutions futures estimées du coût des services médicaux résultant à la fois du coût des prestations médicales et de l'inflation.

Indemnités de fin de contrat de travail

La Banque favorise en France le départ anticipé fondé sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaire font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire.

En outre dans le cadre du plan de réduction du bilan engagé au deuxième semestre 2011, un plan d'adaptation des effectifs a été mis en œuvre, notamment au sein du pôle Corporate and Investment Banking. Au titre des actions engagées au 31 décembre 2011, des provisions ont été constituées à hauteur de 107 millions d'euros.

Note 7 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

7.a ÉVOLUTION DU CAPITAL

Résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires utilisables au cours de l'exercice 2011

Les délégations suivantes en cours de validité en 2011, ont été accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration pour procéder à des augmentations ou réductions de capital :

Résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires		Utilisation faite au cours de l'exercice 2011
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (21 ^e résolution)	Autorisation de procéder à l'attribution d'actions gratuites aux salariés de BNP Paribas et aux salariés et mandataires sociaux des sociétés liées. <i>Les actions attribuées pourront être existantes ou à émettre et représenteront au maximum 1,5 % du capital social de BNP Paribas à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration, soit moins de 0,5 % par an. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois et a été privée d'effet par la 15^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011.</i>	Attribution de 1 040 450 actions gratuites lors du Conseil d'administration du 4 mars 2011
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (22 ^e résolution)	Autorisation de consentir à certains membres du personnel et aux mandataires sociaux des options de souscription ou d'achat d'actions. <i>Cette autorisation porte sur un nombre de titres représentant au maximum 3 % du capital social de BNP Paribas à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration, soit moins de 1 % par an. Ce plafond est global, commun aux 21^e et 22^e résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois et a été privée d'effet par la 16^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011.</i>	Attribution de 2 296 820 options de souscription lors du Conseil d'administration du 4 mars 2011
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (5 ^e résolution)	Autorisation donnée au Conseil d'administration de mettre en place un programme de rachat d'actions par la Société jusqu'à détenir au maximum 10 % du nombre des actions composant le capital social. <i>Lesdites acquisitions d'actions, pour un prix maximum de 75 euros, seraient destinées à remplir plusieurs objectifs, notamment :</i> <ul style="list-style-type: none"> - honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise ; - annuler les actions dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (20^e résolution) ; - couvrir toute forme d'allocation d'actions au profit des salariés de BNP Paribas et des sociétés contrôlées exclusivement par BNP Paribas au sens de l'article L233-16 du Code de commerce ; - aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; - dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ; - à des fins de gestion patrimoniale et financière. <i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et a été privée d'effet par la 5^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011.</i>	Dans le cadre du contrat de liquidité, 1 319 710 actions d'un nominal de 2 euros ont été achetées et 1 295 795 actions d'un nominal de 2 euros ont été vendues du 1 ^{er} janvier 2011 au 10 mai 2011
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (12 ^e résolution)	Émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance. <i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 1 milliard d'euros (soit 500 millions d'actions). Le montant nominal des titres de créance donnant accès au capital de la société, susceptibles d'être émis en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 10 milliards d'euros. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution

Résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires		Utilisation faite au cours de l'exercice 2011
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (13 ^e résolution)	Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription et faculté d'octroi d'un délai de priorité, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance. <i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 350 millions d'euros (soit 175 millions d'actions). Le montant nominal des titres de créance donnant accès au capital de la société, susceptibles d'être émis en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 7 milliards d'euros. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (14 ^e résolution)	Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital, destinées à rémunérer les titres apportés dans le cadre d'offres publiques d'échange. <i>Le montant maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, en une ou plusieurs fois, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 350 millions d'euros. Cette délégation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (15 ^e résolution)	Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions destinées à rémunérer des apports de titres non cotés dans la limite de 10 % du capital. <i>Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, en une ou plusieurs fois, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 10 % du capital social de BNP Paribas à la date de décision du Conseil d'administration. Cette délégation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (16 ^e résolution)	Limitation globale des autorisations d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription. <i>La décision est prise de limiter le montant global des autorisations d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'une part, à hauteur de 350 millions d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées dans le cadre des autorisations conférées par les 13^e à 15^e résolutions de la présente Assemblée Générale, et d'autre part, à hauteur de 7 milliards d'euros le montant nominal maximal des titres de créance susceptibles d'être émis dans le cadre des autorisations conférées par les 13^e à 15^e résolutions de l'Assemblée Générale du 12 mai 2010.</i>	Sans objet
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (17 ^e résolution)	Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport. <i>L'autorisation est donnée d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social dans la limite d'un montant nominal de 1 milliard d'euros par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital, de tout ou partie des réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion, ou d'apport, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (18 ^e résolution)	Limitation globale des autorisations d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription. <i>La décision est prise de limiter le montant global des autorisations d'émissions, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, d'une part, à hauteur de 1 milliard d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées dans le cadre des autorisations conférées par les 12^e à 15^e résolutions de la présente Assemblée Générale, et d'autre part, à hauteur de 10 milliards d'euros le montant nominal maximal des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu des autorisations conférées par les 12^e à 15^e résolutions de l'Assemblée Générale du 12 mai 2010.</i>	Sans objet
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (19 ^e résolution)	Autorisation donnée au Conseil d'administration de réaliser des opérations réservées aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de groupe BNP Paribas pouvant prendre la forme d'augmentations de capital et/ou de cessions de titres réservés. <i>L'autorisation est donnée d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social d'un montant nominal maximal de 46 millions d'euros, par l'émission d'actions (avec suppression du droit préférentiel de souscription) réservée aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de groupe BNP Paribas ou par cession d'actions. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i>	Émission de 6 315 653 actions nouvelles pour un nominal de 2 euros constatée le 13 juillet 2011

Résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires		Utilisation faite au cours de l'exercice 2011
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (20 ^e résolution)	<p>Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions.</p> <p><i>L'autorisation est donnée d'annuler, en une ou plusieurs fois, par voie de réduction du capital social, tout ou partie des actions que BNP Paribas détient et qu'elle pourrait détenir dans le cadre de l'autorisation donnée par ladite Assemblée, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social existant à la date de l'opération, par période de 24 mois.</i></p> <p>Délégation de tous pouvoirs, pour réaliser cette réduction de capital, et imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé.</p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et a été privée d'effet par la 17^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011 (5 ^e résolution)	<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration de mettre en place un programme de rachat d'actions par la société jusqu'à détenir au maximum 10 % du nombre des actions composant le capital social.</p> <p><i>Lesdites acquisitions d'actions, pour un prix maximum de 75 euros (identique au précédent), seraient destinées à remplir plusieurs objectifs, notamment :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise ; - annuler les actions dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011 (17^e résolution) ; - couvrir toute forme d'allocation d'actions au profit des salariés et des mandataires sociaux de BNP Paribas et des sociétés contrôlées exclusivement par BNP Paribas au sens de l'article L233-16 du Code de commerce ; - aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; - dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ; - à des fins de gestion patrimoniale et financière. <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et se substitue à celle accordée par la 5^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010.</i></p>	<p>Hors contrat de liquidité, 14 684 591 actions d'un nominal de 2 euros ont été rachetées en août 2011 et septembre 2011</p> <p>Dans le cadre du contrat de liquidité, 1 290 651 actions d'un nominal de 2 euros ont été achetées et 1 234 575 actions d'un nominal de 2 euros ont été vendues du 11 mai 2011 au 31 décembre 2011</p>
Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011 (15 ^e résolution)	<p>Autorisation à l'effet de procéder à des attributions d'actions de performance au profit de membres du personnel salarié et de mandataires sociaux du Groupe.</p> <p><i>Les actions attribuées pourront être existantes ou à émettre et représenteront au maximum 1,5 % du capital social de BNP Paribas, soit moins de 0,5 % par an.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois et se substitue à celle accordée par la 21^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011 (16 ^e résolution)	<p>Autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit de membres du personnel salarié et de mandataires sociaux du Groupe.</p> <p><i>Cette autorisation porte sur un nombre de titres représentant au maximum 3 % du capital social de BNP Paribas, soit moins de 1 % par an. Ce plafond est global, commun aux 15^e et 16^e résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois et se substitue à celle accordée par la 22^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011 (17 ^e résolution)	<p>Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions.</p> <p><i>L'autorisation est donnée d'annuler, en une ou plusieurs fois, par voie de réduction du capital social, tout ou partie des actions que BNP Paribas détient et qu'elle pourrait détenir, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social existant à la date de l'opération, par période de 24 mois.</i></p> <p>Délégation de tous pouvoirs pour réaliser cette réduction de capital, et imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé.</p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et se substitue à celle accordée par la 20^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution

OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LE CAPITAL

Opérations sur le capital	En nombre	Valeur unitaire (en euros)	En euro	Date d'autorisation par l'Assemblée Générale	Date de décision du Conseil d'administration	Date de jouissance
NOMBRE D'ACTIONS ÉMISES AU 31 DÉCEMBRE 2009	1 185 281 764	2	2 370 563 528			
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	595 215	2	1 190 430	(1)	(1)	1 ^{er} janvier 2009
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	522 529	2	1 045 058	(1)	(1)	1 ^{er} janvier 2010
Réduction de capital	(600 000)	2	(1 200 000)	13 mai 2009	5 mars 2010	
Augmentation de capital liée à la fusion de Fortis Banque France	354	2	708	12 mai 2010	12 mai 2010	1 ^{er} janvier 2010
Augmentation de capital résultant du paiement du dividende en actions	9 160 218	2	18 320 436	12 mai 2010	12 mai 2010	1 ^{er} janvier 2010
Augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Épargne Entreprise	3 700 076	2	7 400 152	12 mai 2010	12 mai 2010	1 ^{er} janvier 2010
NOMBRE D'ACTIONS ÉMISES AU 31 DÉCEMBRE 2010	1 198 660 156	2	2 397 320 312			
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	2 736 124	2	5 472 248	(1)	(1)	1 ^{er} janvier 2010
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	34 053	2	68 106	(1)	(1)	1 ^{er} janvier 2011
Augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Épargne Entreprise	6 315 653	2	12 631 306	12 mai 2010	11 mai 2011	1 ^{er} janvier 2011
NOMBRE D'ACTIONS ÉMISES AU 31 DÉCEMBRE 2011	1 207 745 986	2	2 415 491 972			

(1) Diverses résolutions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires et décisions du Conseil d'administration autorisant l'attribution des options de souscription d'actions levées au cours de la période.

7.b TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 31 DÉCEMBRE 2009 AU 31 DÉCEMBRE 2011

En millions d'euros	Capital	Primes d'émission et autres primes	Résultat et réserves de la période	Total capitaux propres
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2009	2 371	21 331	26 843	50 545
Dividendes sur le résultat de l'exercice 2009	18	402	(1 776)	(1 356)
Augmentations de capital	9	191	3	203
Réduction de capital par annulation d'actions	(1)	(39)		(40)
Autres variations		(35)	(12)	(47)
Résultat de l'exercice 2010			3 465	3 465
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2010	2 397	21 850	28 523	52 770
Dividendes sur le résultat de l'exercice 2010			(2 521)	(2 521)
Augmentations de capital	18	375	2	395
Autres variations			2	2
Résultat de l'exercice 2011			3 466	3 466
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2011	2 415	22 225	29 472	54 112

7.c NOTIONNEL DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité de BNP Paribas SA sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

Portefeuille de transaction

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Instruments dérivés de cours de change	2 179 487	1 973 422
Instruments dérivés de taux d'intérêt	39 870 124	37 120 905
Instruments dérivés sur actions	1 749 540	1 825 489
Instruments dérivés de crédit	2 331 624	2 384 781
Instruments dérivés de matières premières	87 781	88 124
Autres instruments dérivés	21	3
INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME DE TRANSACTION	46 218 577	43 392 724

Les opérations sur instruments financiers réalisés sur des marchés organisés représentent 47 % des opérations portant sur des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2011 (44 % au 31 décembre 2010).

Stratégie de couverture

Le montant total des notionnels des instruments financiers dérivés utilisés en couverture s'établit à 695 497 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 502 412 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Les opérations sur instruments financiers dérivés contractés à des fins de couverture sont conclues de gré à gré.

Valeur de marché

La valeur de marché de la position nette négative des opérations fermes est évaluée à environ 4 950 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre une position nette positive de 1 500 millions d'euros au 31 décembre 2010. La valeur de marché de la position nette acheteuse des opérations conditionnelles est évaluée à environ 5 000 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre une position nette acheteuse de 3 100 millions d'euros au 31 décembre 2010.

7.d INFORMATIONS SECTORIELLES

Les encours au bilan des opérations interbancaires et assimilées ainsi que des opérations avec la clientèle se répartissent géographiquement de la manière suivante :

En millions d'euros, au	Opérations interbancaires et assimilées		Opérations avec la clientèle et crédit-bail		Total par zone géographique	
	31 décembre 2011	31 décembre 2010	31 décembre 2011	31 décembre 2010	31 décembre 2011	31 décembre 2010
France	326 517	336 431	227 635	239 552	554 152	575 983
Autres pays de l'espace économique européen	90 321	99 431	55 584	63 275	145 905	162 706
Pays des zones Amérique et Asie	51 548	57 948	48 165	58 415	99 713	116 363
Autres pays	1 399	2 575	3 374	4 625	4 773	7 199
TOTAL DES EMPLOIS	469 785	496 385	334 758	365 867	804 543	862 252
France	290 993	254 311	189 058	179 210	480 051	433 522
Autres pays de l'espace économique européen	33 902	49 714	61 044	94 024	94 946	143 738
Pays des zones Amérique et Asie	25 017	56 805	28 327	46 870	53 344	103 675
Autres pays	2 512	6 316	4 899	4 273	7 411	10 589
TOTAL DES RESSOURCES	352 424	367 146	283 328	324 378	635 752	691 524

Le produit net bancaire de BNP Paribas SA en 2011 pour l'ensemble de ses activités est réalisé à hauteur de 86 % avec des contreparties appartenant à l'espace économique européen (86 % en 2010).

7.e ÉCHÉANCES DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

En millions d'euros	Opérations à vue au jour le jour	Durée restant à courir					Dont Provisions	Total
		Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans			
Emplois								
Caisse, banques centrales et CCP	40 496	893					41 389	
Effets publics et valeurs assimilées	218	52 729	8 242	26 594	28 745	(1 048)	116 528	
Créances sur les établissements de crédit	9 186	184 311	30 905	57 979	29 487	(469)	311 868	
Opérations avec la clientèle et crédit-bail	19 347	99 401	31 356	96 978	87 676	(6 727)	334 758	
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 386	29 546	12 888	25 218	23 979	(2 788)	96 017	
Ressources								
Dettes envers les établissements de crédit et banques centrales et CCP	29 251	214 930	24 917	64 939	18 387		352 424	
Opérations avec la clientèle	45 756	185 877	22 861	21 873	6 961		283 328	
Dettes représentées par un titre hors emprunts obligataires et autres dettes représentées par un titre (note 4.f)	703	56 917	24 635	39 759	22 466		144 480	

7.f ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

La création d'implantations par BNP Paribas SA, ou les filiales qui en dépendent au sein du Groupe, constituées autour de BNP Paribas SA, dans les États considérés comme non coopératifs au sens de l'article 238-O A du CGI est soumise à une procédure spéciale d'autorisation par la Conformité. Ces implantations, conformément au principe d'uniformité

et d'universalité du dispositif de contrôle interne du Groupe, et à son principe de « mieux disant déontologique », sont soumises aux règles du Groupe en matière de contrôle des risques de toute nature, de lutte contre le blanchiment, la corruption et le financement du terrorisme et de respect des embargos financiers.

Dénomination	% intérêt	Forme juridique	Nature d'agrément	Activité
Brunei				
BNP Paribas Asset Management (B) SDN BHD	90,55	SDN BHD (Private Limited Company)	Investment Advisor License	Gestion d'actifs
Panama				
BNP Paribas - succursale Panama	100,00	Sucursal	Licence bancaire	Inactive - en cours de radiation
BNP Paribas (Panama) SA	99,68	Sociedad anonima	-	Inactive - en liquidation
BNP Paribas Wealth Management - succursale Panama	100,00	Sucursal	Licence bancaire	Inactive - en cours de radiation
Philippines				
BNP Paribas - succursale Manille	100,00	Branch	Licence bancaire offshore	Banque commerciale

6.2 L'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et la mise en distribution de dividende

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale du 23 mai 2012 une affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et une mise en distribution du dividende selon les modalités suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	
Bénéfice net de l'exercice	3 466
Report à nouveau bénéficiaire	16 748
TOTAL À AFFECTER	20 214
Dividende	1 449
Report à nouveau	18 765
TOTAL AFFECTÉ	20 214

Le dividende d'un montant de 1 449 millions d'euros à verser aux actionnaires de BNP Paribas – sur la base du nombre d'actions existantes au 31 janvier 2012 – correspond à une distribution de 1,20 euro par action au nominal de 2 euros.

6.3 Tableau des 5 derniers exercices de BNP Paribas SA

	2007	2008	2009	2010	2011
Situation financière en fin d'exercice					
■ Capital social (en euros)	1 810 520 616	1 824 192 214	2 370 563 528	2 397 320 312	2 415 491 972
■ Nombre d'actions émises	905 260 308	912 096 107	1 185 281 764	1 198 660 156	1 207 745 986
■ Nombre d'obligation convertibles en actions	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Résultat global des opérations effectives (en millions d'euros)					
■ Chiffre d'affaires hors taxes	47 028	48 642	33 104	28 426	31 033
■ Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	5 257	3 400	7 581	7 193	7 366
■ Impôts sur les bénéfices	285	1 201	(540)	(118)	300
■ Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	4 532	715	4 009	3 465	3 466
■ Montant des bénéfices distribués ⁽¹⁾	3 034	912	1 778	2 518	1 449
Résultats des opérations réduits à une seule action en euros					
■ Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	6,12	5,04	5,94	5,90	6,35
■ Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	5,00	0,78	3,38	2,89	2,87
■ Dividende versé à chaque action ⁽¹⁾	3,35	1,00	1,50	2,10	1,20
Personnel					
■ Nombre de salariés au 31 décembre	47 466	47 443	46 801	49 671	49 784
■ Montant de la masse salariale (en millions d'euros)	3 554	3 112	3 812	3 977	3 829
■ Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, Œuvres sociales, etc.) (en millions d'euros)	1 106	1 053	1 750	1 141	1 212

(1) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 23 mai 2012.

6.4 Principales filiales et participations de BNP Paribas SA

Libellé titre	Dev.	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Quote-part de capital détenue
		en millions de devises			en %
I - Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur nette excède 1 % du capital de BNP Paribas					
1. Filiales (détenues à + de 50 %)					
ANTIN PARTICIPATION 5	EUR	170	12	5	100,00 %
ANTIN PARTICIPATION 8	EUR	62	(10)	1	100,00 %
AUSTIN FINANCE	EUR	799	175	46	92,00 %
BANCA NAZIONALE DEL LAVORO SPA	EUR	2 077	2 630	148	100,00 %
BANCO BNP PARIBAS BRASIL SA	BRL	506	573	241	84,10 %
BANCWEST CORPORATION	USD	1	7 755	101	98,74 %
BGL BNP PARIBAS	EUR	713	4 651	230	15,96 %
BNL INTERNATIONAL INVESTMENT SA	EUR	110	307	6	100,00 %
BNP INTERCONTINENTALE	EUR	31	4	0	100,00 %
BNP PARIBAS CARDIF (ex-BNP PARIBAS ASSURANCE)	EUR	1 000	3 962	151	100,00 %
BNP PARIBAS BDDI PARTICIPATIONS	EUR	46	84	41	100,00 %
BNP PARIBAS CANADA	CAD	533	294	45	100,00 %
BNP PARIBAS (CHINA) LTD	USD	653	165	91	100,00 %
BNP PARIBAS COLOMBIA CORPORACION FINANCIERA S.A.	COP	103 721	0	(7 860)	94,00 %
BNP PARIBAS COMMODITY FUTURES LTD	USD	75	116	29	100,00 %
BNP PARIBAS DÉVELOPPEMENT SA	EUR	101	326	27	100,00 %
BNP Paribas SAE	EGP	1 700	65	216	95,19 %
BNP PARIBAS EL DIAZAIR	DZD	10 000	5 273	5 008	84,17 %
BNP PARIBAS EQUITIES FRANCE	EUR	6	20	2	99,96 %
BNP PARIBAS ESPANA SA	EUR	52	34	(7)	99,62 %
BNP PARIBAS FACTOR	EUR	3	24	17	100,00 %
BNP PARIBAS FACTOR PORTUGAL	EUR	13	68	4	64,26 %
BNP PARIBAS HOME LOAN SFH (ex-BNP PARIBAS HOME LOAN COVERED BONDS)	EUR	225	2	1	100,00 %
BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS	EUR	23	2 498	7	66,67 %
BNP PARIBAS IRELAND	EUR	902	458	(30)	100,00 %
BNP PARIBAS LEASE GROUP LEASING SOLUTIONS SPA (ex-BNP PARIBAS LEASE Group SPA)	EUR	164	100	38	95,94 %
BNP PARIBAS MALAYSIA BERHAD	MYR	350	0	(25)	100,00 %
BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE	EUR	453	4 468	212	98,94 %
BNP PARIBAS REAL ESTATE	EUR	329	184	74	100,00 %
BNP PARIBAS RÉUNION	EUR	25	26	7	100,00 %
BNP PARIBAS SB RE	EUR	450	33	19	100,00 %
BNP PARIBAS SECURITIES JAPAN LTD	JPY	201 050	9	(8 731)	100,00 %
BNP PARIBAS SECURITIES (ASIA) LTD	HKD	2 429	425	(130)	100,00 %

Libellé titre	Dev.	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Quote-part de capital détenue
		en millions de devises			en %
BNP PARIBAS SECURITIES (JAPAN) LTD	JPY	30 800	(60 148)	60 152	100,00 %
BNP PARIBAS SECURITIES KOREA COMPANY LTD	KRW	250 000	(9 387)	10 392	100,00 %
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - BP2S	EUR	165	476	58	94,44 %
BNP PARIBAS SUISSE SA	CHF	320	3 308	389	99,99 %
BNP PARIBAS UK HOLDINGS LTD	GBP	1 227	19	36	100,00 %
BNP PARIBAS VOSTOK LLC	RUB	1 890	0	105	100,00 %
BNP PARIBAS VPG MASTER LLC	USD	34	(7)	(4)	100,00 %
BNP PARIBAS WEALTH MANAGEMENT	EUR	103	186	(10)	100,00 %
BNP PARIBAS YATIRIMLAR HOLDING ANONIM SIRKETI	TRY	1 021	0	(2)	100,00 %
BNP PARIBAS ZAO	RUB	5 798	1 109	339	100,00 %
BNP PUK HOLDING LTD	GBP	257	(8)	12	100,00 %
COBEMA	EUR	439	1 642	165	99,20 %
COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS DE PARIS - C.I.P.	EUR	395	221	21	100,00 %
COMPAGNIE FINANCIÈRE OTTOMANE SA	EUR	9	272	10	96,85 %
CORTAL CONSORS	EUR	58	285	4	94,22 %
FIDEX HOLDINGS LTD	EUR	300	(2)	3	100,00 %
FINANCIÈRE BNP PARIBAS	EUR	227	141	29	100,00 %
FINANCIÈRE DES ITALIENS SAS	EUR	412	27	3	100,00 %
FINANCIÈRE DU MARCHÉ ST-HONORÉ	EUR	42	4	44	100,00 %
FORTIS BANQUE SA (BNP PARIBAS FORTIS)	EUR	9 375	5 619	553	74,93 %
BNP PARIBAS LEASING SOLUTIONS (ex-FORTIS LEASE GROUP SA)	EUR	2 261	551	(55)	65,00 %
GESTION ET LOCATION HOLDING	EUR	266	903	18	99,24 %
GRENACHE & CIE SNC	EUR	871	595	71	57,27 %
HAREWOOD HELENA 1 LTD(*)	USD	43	9	(1)	100,00 %
HAREWOOD HOLDINGS LTD	GBP	100	7	42	100,00 %
IMS ABS FCP(**)	EUR	37	0	1	100,00 %
OMNIUM DE GESTION ET DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER	EUR	459	50	42	100,00 %
OPTICHAMPS	EUR	411	43	(12)	100,00 %
ORANGE - BNP PARIBAS SERVICES	EUR	30	(2)	(1)	100,00 %
PARIBAS NORTH AMERICA INC.	USD	1 282	52	59	100,00 %
PARILEASE SAS	EUR	54	267	2	100,00 %
PARTICIPATIONS OPERA	EUR	410	30	3	100,00 %
PETITS CHAMPS PARTICIPACOES E SERVICOS SA	BRL	102	(64)	30	100,00 %
PT BANK BNP PARIBAS INDONESIA	IDR	726 320	407 643	62 484	99,00 %
ROYALE NEUVE I SARL	GBP	0	503	2	100,00 %
SAGIP	EUR	218	1 009	39	100,00 %
SOCIÉTÉ ORBAISIENNE DE PARTICIPATIONS	EUR	311	(408)	5	100,00 %
STRADIOS FCP FIS	EUR	86	(2)	2	54,39 %
TAITBOUT PARTICIPATION 3 SNC	EUR	792	33	252	100,00 %
UCB ENTREPRISES	EUR	97	100	2	100,00 %

(*) Données au 31 décembre 2010.

(**) Données au 30 septembre 2010.

INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX

Principales filiales et participations de BNP Paribas SA

Libellé titre	Dev.	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Quote-part de capital détenue
		en millions de devises			en %
UKRSIBBANK	UAH	7 512	(4 683)	(1 385)	100,00 %
WA PEI FINANCE COMPANY LTD	HKD	341	6	92	100,00 %
2. Participations (détenues entre 10 et 50 %)					
BANQUE DE NANKIN	CNY	2 969	15 651	3 246	12,68 %
CREDIT LOGEMENT(*)	EUR	1 254	68	87	16,50 %
ERBE	EUR	120	2 067	76	39,18 %
GEOJIT BNP PARIBAS FINANCIAL SERVICES LTD	INR	228	3 273	321	33,58 %
ORIENT COMMERCIAL BANK	VND	3 028 418	363 010	255 414	20,00 %
PARGESA HOLDING SA(*)	CHF	1 699	555	244	11,33 %
VERNER INVESTISSEMENTS	EUR	15	337	53	50,00 %

En millions d'euros	Filiales		Participations	
	Françaises	Étrangères	Françaises	Étrangères

II - Renseignements globaux concernant toutes les filiales et participations

Valeur Comptable des titres détenus

Valeur brute	21 197	34 401	3 207	2 664
Valeur Nette	20 504	33 195	2 314	2 174
Montants des prêts et avances accordés	135 861	20 749	2 136	2 777
Montants des cautions et avals donnés	32 871	10 412	317	77
Montants des dividendes encaissés	1 006	1 331	133	76

(*) Données au 31 décembre 2010.

6.5 Informations relatives aux prises de participations de BNP Paribas SA en 2011 portant sur au moins 5 % du capital de sociétés françaises

Franchissement de seuil supérieur à 5 % du capital		
Non coté	NAVIMO GROUP	SAS
Non coté	BREST'AIM	SAEM
Franchissement de seuil supérieur à 10 % du capital		
Néant		
Franchissement de seuil supérieur à 20 % du capital		
Néant		
Franchissement de seuil supérieur à 33,33 % du capital		
Néant		
Franchissement de seuil supérieur à 66,66 % du capital		
Non coté	FOUGÈRES RUE DU TRIBUNAL -SCI	SCI
Non coté	HANOVRE FINANCEMENT 1	SASU
Non coté	HANOVRE FINANCEMENT 2	SASU
Non coté	HANOVRE FINANCEMENT 3	SASU
Non coté	HANOVRE FINANCEMENT 4	SASU
Non coté	HANOVRE FINANCEMENT 5	SASU
Non coté	NORLUM SCI	SCI
Non coté	ORANGE - BNP Paribas SERVICES	SA
Non coté	PIERRE AVENIR 3 SCPI	SCI
Non coté	QUAI DUGUAY TROUIN -SCI	SCI
Non coté	SOFICINEMA 2	SA
Non coté	STE IMMOBILIÈRE DU RONCERAY	SAS

6.6 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Deloitte & Associés

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Exercice clos le 31 décembre 2011

BNP Paribas

Aux Actionnaires

16, boulevard des Italiens

75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de BNP Paribas, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, marqué par une crise économique et une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Provisionnement des risques de crédit et de contrepartie

Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 1, 3.d, 4.a, 4.b, 4.c et 4.e de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des expositions, au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et de portefeuille, notamment en ce qui concerne le risque souverain grec.

Valorisation des instruments financiers

Votre société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions et l'appréciation de la pertinence de la qualification en opérations de couverture. Nous

avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination du caractère inactif d'un marché, à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés.

Valorisation des titres de participation et autres titres détenus à long terme

Les titres de participation et autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritères (notes 1 et 4.e de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes de portefeuille.

Provisionnement des engagements sociaux

Votre société constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 1, 4.j et 6.b de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 7 mars 2012

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Pascal Colin

PricewaterhouseCoopers Audit

Patrice Morot

Mazars

Guillaume Potel

7 ACTION SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

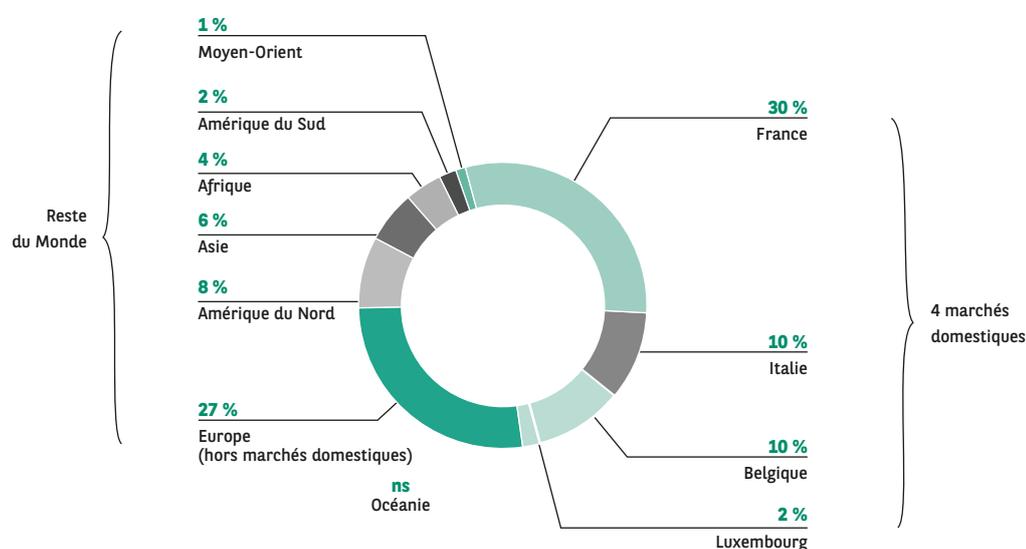
7.1	Le développement des ressources humaines	336
	Évolution des effectifs	336
	Développer et renforcer le sentiment d'appartenance	337
	Promouvoir la diversité	340
	Accompagner les collaborateurs dans un contexte de changement	346
	Fidéliser et motiver les collaborateurs sur la durée	350
	Concertation, écoute, attention aux personnes	353
7.2	Annexe NRE – volet social	357
7.3	Annexe NRE – volet sociétal	362
7.4	Annexe NRE – volet environnemental	367

7.1 Le développement des ressources humaines

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

RÉPARTITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Fin 2011, les effectifs gérés par le Groupe ont atteint 198 423 ETP (Équivalent Temps Plein - 186 577 ETP en effectif financier⁽¹⁾), soit à périmètre constant, une augmentation de 2 576 ETP par rapport au 31 décembre 2010 (193 046 ETP en 2009).



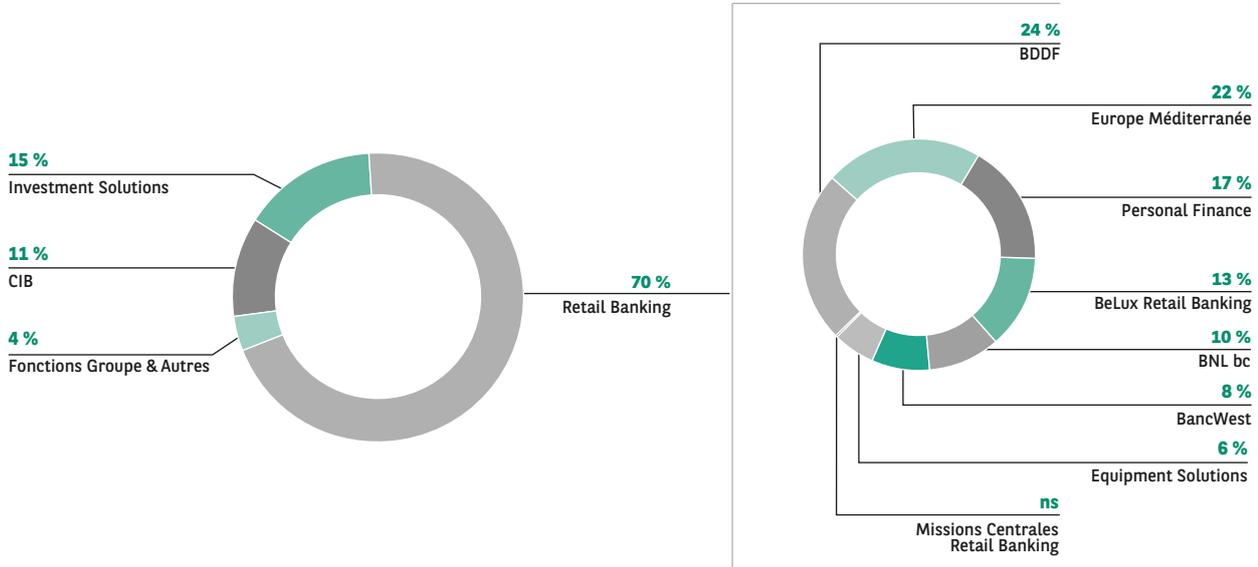
	2001	2006	2011
France	51 756	57 124	59 877
Europe (hors France)	14 424	53 461	95 533
Amériq ue du Nord	7 627	14 810	15 079
Asie	3 850	5 571	12 713
Afrique	5 205	6 201	8 361
Amériq ue latine	1 083	2 924	3 994
Moyen-Orient	749	1 308	2 218
Océanie	500	513	650
TOTAL	85 194	141 911	198 423

En 2011, la répartition des effectifs par zone géographique est demeurée stable par rapport à 2010.

(1) Il s'agit de l'effectif équivalent temps plein (ETP géré) pondéré par la méthode de consolidation financière de l'année.

La part des effectifs travaillant dans les quatre marchés domestiques (France, Belgique, Italie, Luxembourg) représente 51 % des effectifs du Groupe.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR MÉTIER



DÉVELOPPER ET RENFORCER LE SENTIMENT D'APPARTENANCE

DES VALEURS ET DES PRINCIPES DE MANAGEMENT

Les valeurs de BNP Paribas, choisies en 2000, expriment la volonté de mobiliser l'ensemble des salariés autour du projet stratégique du Groupe. Elles ont une vocation fédératrice permettant de rassembler des femmes et des hommes d'origines diverses dans un sentiment de forte appartenance au Groupe. Elles sont orientées vers l'action qu'il s'agisse des comportements individuels ou collectifs.

Réactivité – Être rapide dans l'évaluation des situations et des évolutions comme dans l'identification des opportunités et des risques ; être efficace dans la prise de décision et dans l'action.

Créativité – Promouvoir les initiatives et les idées nouvelles ; distinguer leurs auteurs pour leur créativité.

Engagement – S'impliquer au service des clients et de la réussite collective, être exemplaire dans ses comportements.

Ambition – Développer le goût du challenge et du leadership ; avoir la volonté de gagner en équipe une compétition dont l'arbitre est le client.

Quatre principes de management, présentés début 2011 et partagés avec le senior management de BNP Paribas, permettent de renforcer la cohésion et le sentiment d'appartenance en rendant les pratiques de management plus explicites au sein d'un Groupe qui a subi de profondes mutations au cours des dernières années : forte croissance externe, internationalisation des équipes et impact de la crise financière.

Focus client – Donner à nos équipes la volonté d'innover au service du client, l'intérêt du client étant toujours au cœur de notre action.

Entreprendre en pleine conscience des risques – Prendre en pleine responsabilité des initiatives de développement et d'efficacité opérationnelle, ce qui suppose d'agir de manière interdépendante et coopérative avec les autres entités au service de l'intérêt général du Groupe et de ses clients, d'être en permanence attentif aux risques relevant de notre périmètre de responsabilité, et de donner à nos collaborateurs l'autonomie et les moyens de faire de même.

Valoriser les personnes – Être attentifs à nos collaborateurs, les respecter, développer leurs compétences et promouvoir la diversité des talents.

Exemplarité – Montrer l'exemple dans nos comportements et notre éthique en respectant la loi, en appliquant les règles de la Conformité et en adoptant un comportement socialement responsable.



Les Principes de Management



UNE CULTURE PARTAGÉE

La culture d'entreprise au sein d'un groupe de taille significative renforce le sentiment d'appartenance et fidélise les collaborateurs. Afin de diffuser la culture du Groupe dans l'ensemble de son périmètre, par l'intermédiaire de la formation, des outils ont été développés de manière transversale dans les différentes régions du monde.

Des espaces où se forge et se renforce la culture du Groupe

Le Campus BNP Paribas

Situé dans un cadre exceptionnel proche de Paris, il constitue une véritable université d'entreprise dont la mission est de développer les compétences tout en constituant un lieu d'échanges et un cadre fédérateur. Il réunit des collaborateurs issus de tous métiers, de tous pays et de toutes cultures.

En 2011, environ 30 000 stagiaires y ont été accueillis pour participer aussi bien à des séminaires d'intégration, à des formations dédiées à des métiers ou transversales qu'à des événements marquants pour le Groupe.

Toutes les informations relatives au Campus sont disponibles sur Internet en quatre langues (français, anglais, italien et néerlandais à l'adresse suivante) :

<http://www.campus-louveciennes.bnpparibas.-com>

Les académies Groupe

Afin de diffuser la culture Groupe, BNP Paribas a conçu deux académies : la *Risk Academy* lancée en mai 2010 et la *Management Academy*, opérationnelle depuis mars 2011.

La Risk Academy

Après un an et demi de fonctionnement, la *Risk Academy* a déployé à l'ensemble des collaborateurs son offre initiale qui inclut les pratiques fondamentales de risque, un module de sensibilisation et le portail d'accès à l'ensemble des initiatives (catalogues, librairie, label...). L'offre s'est étoffée avec le programme *Risk Essentials* pour les senior managers, les premières communautés de pratiques et les *Risktalks* qui permettent un partage des connaissances. Ce déploiement a été mis en œuvre notamment grâce à la gouvernance participative d'un réseau de 110 correspondants dans le monde.



La Management Academy

Cette seconde académie s'appuie sur une structure et une démarche similaires et a pour objectifs de permettre à terme à l'ensemble des managers :

- d'acquérir et renforcer des compétences (développement personnel et techniques managériales) ;
- d'échanger les bonnes pratiques, les méthodes et les savoirs ;
- de partager et diffuser la culture managériale du Groupe.

Les premiers travaux (lancement d'un portail Intranet spécifique, tenue d'un cycle de conférences, séminaire de management de l'innovation) ont été plus particulièrement dédiés à la population des senior managers afin d'en faire des relais de la culture managériale du Groupe.



La communication interne, vecteur de cohésion des collaborateurs

À travers les différents médias (*Ambition*, le magazine trimestriel – *Starlight*, la WebTV mensuelle – *EchoNet*, le site Intranet – le *Flash Groupe*, newsletter hebdomadaire), les collaborateurs sont sensibilisés sur les changements du Groupe, les nouvelles réglementations de la finance mondiale, les grands projets et la stratégie mise en œuvre. La direction de la communication interne contribue également à conforter la confiance des collaborateurs et à renforcer leur fierté de travailler au sein d'un groupe responsable, au service de l'économie. En 2011, une attention particulière a été portée sur la communication des Principes de Management et le renforcement de la communication managériale (diffusion d'un kit de communication sur les résultats du Groupe notamment). Un dispositif périodique d'information sur le suivi de la crise financière a été mis en place. Avec la fusion entre Fortis et TEB en Turquie, *Starlight* et *Ambition* sont désormais proposés en turc (en plus de l'anglais, du français, de l'italien, du néerlandais – et du russe pour *Ambition*).

LA FIERTE D'APPARTENANCE

En 2011, l'enquête *Global People Survey*, déployée auprès de 177 500 personnes dans 65 pays, montre que 84 % des collaborateurs sont fiers d'appartenir au groupe BNP Paribas (+ 2 % par rapport à 2010).

Le respect des principes du Pacte Mondial

Le Groupe est implanté dans 79 pays, ce qui le conduit à exercer ses activités dans des contextes politiques et réglementaires hétérogènes qui exigent une vigilance particulière pour assurer le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies auquel BNP Paribas a adhéré.

BNP Paribas effectue une revue annuelle des pays à risque en matière de respect des droits humains⁽¹⁾. En 2011, BNP Paribas est présent dans 8 pays à risque, représentant 6 % de son effectif total, et dans 21 pays en situation préoccupante, soit 17 % de son effectif total. Dans les pays les plus exposés, dont les réglementations locales sont souvent peu exigeantes, les règles du Groupe qui garantissent le respect du Pacte Mondial s'appliquent aux gestionnaires des ressources humaines et aux managers pour tous les actes de gestion des salariés.

BNP Paribas a contribué à créer *Entreprises pour les Droits de l'Homme* (EDH) avec sept autres grands groupes français. Désormais constitué en association, ce groupement a pour vocation de mieux identifier les modalités d'application par les entreprises des principes de respect des droits humains fondamentaux. Il associe des experts en matière de droits humains, de grandes organisations non gouvernementales et des universitaires et a pour ambition de favoriser la promotion de cette démarche auprès d'autres entreprises. Un module de formation destiné aux managers et aux responsables ressources humaines dans les pays à risques a été conçu en 2009.

L'insertion de BNP Paribas dans la cité

En tant qu'entreprise citoyenne conciliant, dans une perspective de long terme, performance économique et dimension humaine au service de l'économie et de la collectivité, BNP Paribas contribue au développement économique et social des pays dans lesquels le Groupe est implanté, en mettant en place de nombreuses actions solidaires déclinées autour de trois grands champs d'actions :

- la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité : il s'agit de fournir une aide sur mesure à des populations victimes de discriminations en relation notamment avec leur état de santé, leur âge ou leur origine ;
- la lutte contre l'exclusion, dont l'objectif est de soutenir grâce à un appui financier des populations qui subissent une rupture économique et sociale ;
- le transfert de la connaissance et le soutien de programmes en faveur de l'égalité des chances pour favoriser la transmission et l'acquisition des savoirs, de l'alphabétisation à la recherche de pointe.

Partout dans le monde et depuis de nombreuses années, notamment à travers la Fondation BNP Paribas et les neuf autres fondations du Groupe, BNP Paribas intervient en mécénat dans cinq domaines majeurs : l'insertion, l'éducation, la recherche médicale, l'environnement et la culture. BNP Paribas s'affirme également chaque jour comme membre actif de la société. Proche de ses clients, de ses partenaires et de ses collaborateurs, le Groupe s'implique à leurs côtés et leur donne les moyens d'agir (voir Annexe 7.3 NRE volet Sociétal).

(1) Source : Maplecroft qui identifie 27 pays à risque et 65 pays en situation préoccupante.



Voici quelques-unes des actions poursuivies par le Groupe en 2011 :

En France :

- Projet Banlieues, avec le financement de créations d'emploi et d'entreprises de l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique), l'accompagnement de l'Afev (l'Association de la Fondation étudiante pour la ville) qui contribue à lutter contre les inégalités scolaires et culturelles des enfants des quartiers défavorisés et le soutien d'actions de proximité ; Odyssée Jeunes, projet qui finance des voyages scolaires ;
- la mobilisation de 150 parrains-collaborateurs pour l'association Nos Quartiers ont des Talents (NQT) qui aide de jeunes diplômés des quartiers sensibles à trouver un emploi ; des actions en faveur de la diversité avec l'IMS-Entreprendre pour la Cité, qui encourage les entreprises à embaucher des profils divers ;
- membre fondateur de HandiFormaBanques qui forme des personnes en situation de handicap à différents métiers bancaires ;
- un soutien actif aux associations Bénévolat de Compétences et Solidarité (BCS), qui met en relation des salariés ou retraités bénévoles avec des associations partenaires en France, et Microfinance Sans Frontières (MFSF), qui propose aux collaborateurs et retraités du Groupe de mettre leurs compétences à la disposition d'instituts de microfinance dans les pays émergents.

Le programme Coup de pouce aux projets du personnel a permis de soutenir 57 projets d'intérêt général en France. Le programme se développe dans sept autres pays : Belgique, Luxembourg, Italie, Espagne, Portugal, Maroc, Suisse.

En Belgique, outre les récompenses distribuées à de nombreuses associations, BNP Paribas Fortis organise et participe à de nombreux programmes solidaires dans lesquels les salariés s'impliquent bénévolement tels que notamment *Help2Help*, *Help2Help Plus*, les *Solidarity Team Buildings* et les *Solidarity Days*. Par ailleurs, BNP Paribas Fortis a proposé 40 emplois d'été à des jeunes pour leur faire découvrir le monde bancaire. Cette initiative, novatrice en Belgique, a représenté 6 % des postes d'été proposés.

Avec son label d'Entreprise Socialement Responsable, BGL BNP Paribas est, au Luxembourg, un mécène actif dans les domaines culturel, solidaire, sportif et de la recherche, qui accompagne ses clients dans leur démarche philanthropique, leur propose des produits d'Investissement Socialement Responsable et soutient l'activité des ONG et associations locales. La Banque promeut aussi la microfinance, le *social business* et l'économie solidaire.

En Inde, un partenariat est mis en place avec *Pratham India*, une ONG spécialisée dans l'hébergement, l'éducation et la formation de jeunes filles issues de milieux défavorisés dans la banlieue de Mumbai.

Des initiatives liées à la scolarisation, à la transmission des savoirs et à la formation se multiplient dans d'autres pays tels que le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Italie, la Turquie, le Maroc, la Pologne et Hong Kong.



PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ

DES POLITIQUES À L'ÉCHELLE DU GROUPE

La fierté d'appartenance se nourrit aussi d'une perception positive de la promotion de la diversité qui progresse au sein du Groupe.

La lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité

Diversité des origines et égalité d'accès à l'embauche

L'engagement du Groupe dans la diversité est très présent dans le recrutement et passe par un dispositif complet pour garantir une égalité de traitement et favoriser la diversité des profils.

L'information des candidats et le déploiement de nouveaux canaux de contacts

En amont de la sélection des candidatures, la communication innovante déployée en 2011 et la participation à des événements de recrutements diversifiés ont permis de faire connaître les métiers du Groupe à des

candidats potentiels qui n'auraient pas spontanément postulé et d'élargir les profils des candidats. Les outils suivants ont été élaborés :

- le site « *Backstage* », plate-forme de discussion interactive entre les candidats et les collaborateurs du Groupe, qui favorise les échanges et vulgarise le discours des experts ;
- les *Backstages Meetings* (événements *off line* du site *Backstage*) ont été l'occasion de tisser des liens privilégiés sur des thématiques ciblées (ex. : la place des femmes dans l'entreprise) ;
- « *Dr Job* », application de *coaching* permettant aux candidats de se préparer aux entretiens de recrutement ;
- la collaboration avec les milieux associatifs (IMS-Entreprendre pour la Cité, Nos Quartiers ont des Talents, l'Afev) et des partenariats avec des écoles et universités.

Un processus de recrutement qui garantit l'égalité de traitement

La qualité du processus de recrutement est au cœur des engagements de BNP Paribas. La Charte de Déontologie du Recrutement rappelle que les principes fondamentaux que sont l'objectivité, la transparence et le respect doivent être observés. L'égalité de traitement des candidatures est ainsi assurée par une méthode fiabilisée qui encadre le risque de discrimination :

- la sélection des candidatures est centrée sur une évaluation objective des compétences requises pour le poste ;
- la traçabilité complète du processus de recrutement dans un outil dédié et l'envoi d'informations au candidat aux étapes clés de sa sélection ;
- un parcours de formation complet a permis la professionnalisation des recruteurs et une sensibilisation de tous les managers en charge du recrutement ;
- une démarche de veille sur les nouvelles pratiques en matière de recrutement : à titre d'exemple BNP Paribas a participé à une expérimentation de la Méthode de Recrutement par Simulation (MRS), visant à recruter les candidats sans CV.

Les contrôles a posteriori du processus de recrutement

Le Groupe s'est doté d'outils permettant de contrôler que les principes de non-discrimination sont correctement appliqués tout au long du processus de recrutement :

- des contrôles trimestriels d'analyse de dossiers de candidatures sélectionnés aléatoirement ;
- un contrôle annuel de la qualité des comptes rendus d'entretiens et des commentaires présents dans l'outil de gestion des candidatures ;

- des contrôles périodiques des annonces diffusées sur le site de recrutement (critères de sélection annoncés / critères de sélection utilisés dans la sélection des CV) ;
- une analyse trimestrielle des embauches au titre de l'engagement de BNP Paribas dans le Plan Espoir Banlieues : en 2011, le Groupe a rempli son objectif en embauchant plus de 10 % de jeunes de moins de 26 ans issus des quartiers sensibles.

La diffusion des bonnes pratiques

La Direction des Ressources Humaines Groupe a un rôle transverse et anime notamment l'*International Recruitment Community* qui favorise les échanges de bonnes pratiques entre les pays. C'est ainsi que l'outil de gestion des candidatures qui garantit leur traçabilité et le contrôle du risque de discrimination, déjà utilisé en France, au Portugal et partiellement au Royaume-Uni, a été déployé en 2011 en Asie, à New York, au Canada et au Luxembourg.

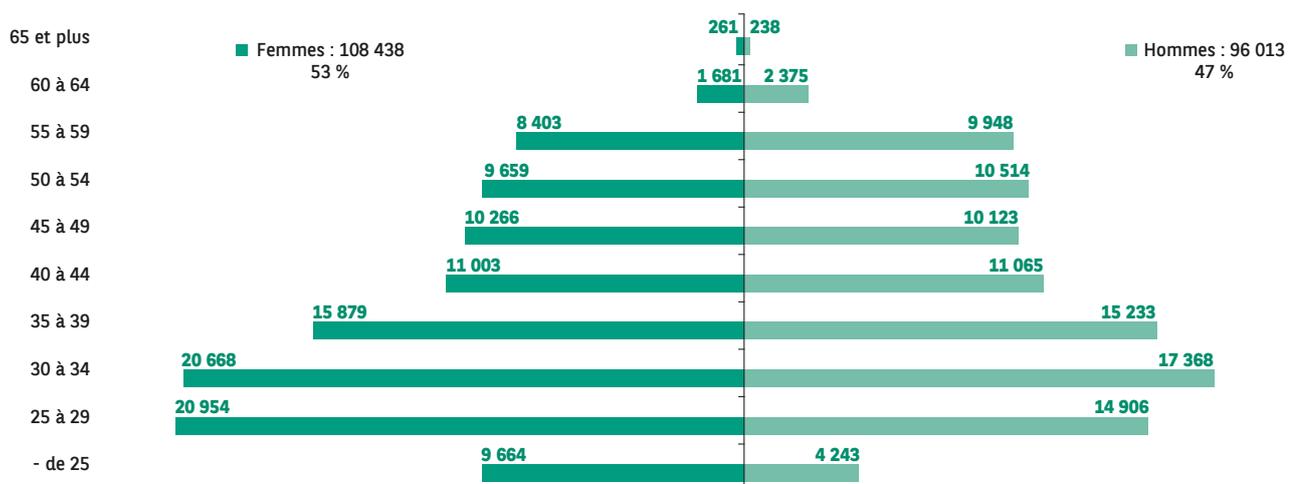
La formation à la diversité pour lutter contre les stéréotypes

La diversité est abordée dans les séminaires de management ou des ressources humaines organisés pour l'ensemble du Groupe. Depuis 2007, une formation spécifique d'une journée appelée « Manager la Diversité : un enjeu de performance » a été mise en place en France pour sensibiliser les gestionnaires RH, les managers et les partenaires sociaux aux enjeux de la diversité et au risque de discrimination dans leur pratique professionnelle (3 000 personnes formées). Au niveau mondial, 8 000 collaborateurs ont bénéficié de différentes formations à la diversité (Belgique, États-Unis, France, Royaume-Uni, Suisse, Luxembourg, etc.).

Un suivi de la diversité des âges

Au sein du groupe BNP Paribas, les pyramides des âges sont très variées selon les pays et les métiers, nécessitant la mise en place de politiques seniors différenciées.

➤ **PYRAMIDE DES ÂGES DU GROUPE – EFFECTIFS PHYSIQUES – DÉCEMBRE 2011**



Âge moyen dans le Groupe : 41,2 ans.

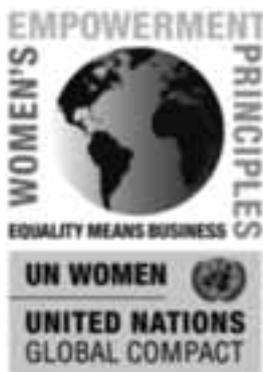
La pyramide des âges du Groupe reste globalement équilibrée. Elle recouvre des réalités différentes marquées par une prédominance des tranches d'âge les plus jeunes dans la plupart des métiers du Groupe et

une forte proportion de seniors dans les réseaux de banque de détail en Europe de l'Ouest. Cette diversité de situations conduit à privilégier des politiques définies localement en fonction des enjeux.

L'égalité entre les femmes et les hommes

Un engagement international au plus haut niveau

En mars 2011, Baudouin Prot a signé la *Charte Women's Empowerment Principles (WEP) des Nations Unies*, consistant en un ensemble de recommandations concrètes pour renforcer le rôle des femmes dans l'entreprise, sur le marché du travail et au sein de la société. En signant cette charte, le Groupe s'engage volontairement dans une voie d'amélioration durable et dans une communauté de partage de bonnes pratiques sur la manière de mettre en œuvre les principes du WEP.



L'exposition « *Women Changing India* » organisée en 2011 à l'occasion des 150 ans de présence de BNP Paribas en Inde, et présentée à travers le monde, s'inscrit dans ce cadre.



En interne

En application des dispositions légales en vigueur, BNP Paribas a choisi dès 2004 d'examiner les conditions dans lesquelles s'exerce **le principe d'égalité entre les femmes et les hommes** au sein du Groupe. Malgré une répartition équilibrée des effectifs, les femmes peuvent se heurter au "plafond de verre" qui les empêche de progresser au-delà d'un certain niveau. Sur ce constat, le Groupe s'est engagé à favoriser l'égalité des chances et de traitement entre femmes et hommes à toutes les étapes de la vie professionnelle et l'accès des femmes aux postes d'encadrement.

La représentation des femmes dans les instances dirigeantes

Au Conseil d'administration

Au 31 décembre 2011, le taux de représentation des femmes parmi les quatorze administrateurs élus par les actionnaires est de 35,7 %. Par ailleurs, le Conseil comprend deux administrateurs élus par les salariés, dont une femme.

Au Comité Exécutif

Le 1^{er} décembre 2011, une femme ayant fait toute sa carrière au sein de BNP Paribas devient membre du Comité Exécutif du Groupe. Elle prend la responsabilité de la Banque De Détail en France (soit 2 250 agences et plus de 32 000 collaborateurs), ce qui constitue un signal fort.

Objectif 2012 : 20 % de femmes au sein du senior management du Groupe

La mixité dans l'entreprise étant un facteur d'efficacité, la Direction Générale du Groupe s'est engagée sur un objectif volontariste : au moins 20 % des postes de *senior managers* du Groupe seront occupés par des femmes fin 2012. Cela a imposé une action spécifique et volontariste pour faire accéder sur 3 ans au moins 100 femmes supplémentaires à ces positions.

À fin 2011, le Groupe compte plus de 19 % de femmes parmi les *senior managers*.

En France, globalement, le pourcentage de femmes promues à des postes de cadres supérieurs (hors classification dans la convention collective des banques ou cadres de direction pour les filiales non régies par cette convention en France) est en augmentation constante, soit 40 % en 2011 (à comparer à 28,5 % en 2007).

Les réseaux en faveur de l'égalité professionnelle

En France, l'association **BNP Paribas MixCity** a fêté son deuxième anniversaire et a connu un essor qui s'est confirmé tout au long de l'année. Son ambition reste de devenir un réseau social actif, porteur de valeur ajoutée dans l'entreprise, et acteur de la promotion de la mixité interne et externe. L'association BNP Paribas MixCity compte plus de 500 adhérentes. À l'occasion de la convention annuelle des *senior managers*, l'association a organisé, pour la deuxième année consécutive, une soirée réunissant des femmes *senior managers* du monde entier afin

de leur permettre de se rencontrer et d'échanger. Plus généralement, le développement de réseaux féminins se poursuit dans l'ensemble du Groupe (Royaume-Uni, États-Unis, Bahreïn, Belgique, etc.).



À noter également, le lancement en mars 2011 de **Financi'elles**, fédération de réseaux internes de femmes cadres de huit entreprises du secteur de la banque, de la finance et de l'assurance, ayant pour objet de rassembler les réseaux professionnels féminins et les femmes du secteur pour constituer un réseau de *cross-networking* et le partage de bonnes pratiques. L'association BNP Paribas MixCity était l'un des réseaux à l'initiative de ce projet.

L'internationalisation du senior management

Accompagnant la croissance de tous les métiers et l'expansion de BNP Paribas, les effectifs mondiaux du Groupe ont évolué depuis la constitution du Groupe pour atteindre près de 200 000 collaborateurs à la fin de l'année 2011. Parallèlement, la part du personnel, qui compte 166 nationalités, est passée de 41 % à 70 % hors de France.

Aujourd'hui, la composition du *senior management* tend à refléter sa dimension toujours plus internationale, avec des *senior managers* de 52 nationalités répartis dans 60 pays, et 24 % de non-Français au sein du G 100. Au 1^{er} décembre 2011, la part de membres non-Français du Comité Exécutif est passée à 17 %.

DES POLITIQUES DE PROMOTION DE LA DIVERSITÉ RÉPONDANT AUX SITUATIONS SPÉCIFIQUES DE CHAQUE PAYS

La politique volontariste de diversité du Groupe se décline dans de nombreux pays qui mettent en œuvre des politiques adaptées à leurs spécificités juridiques et culturelles.

En France

Faire vivre le label Diversité

L'obtention du label Diversité en janvier 2009 a constitué une reconnaissance des actions menées depuis 2004 et un formidable levier pour aller plus loin dans l'engagement de l'ensemble des collaborateurs. Aller plus loin, c'est valoriser toutes les différences dans un « Esprit Diversité » en évitant le communautarisme et en sensibilisant tous les collaborateurs pour que la diversité devienne véritablement une valeur.

L'audit intermédiaire de l'Afnor, prévu 18 mois après l'obtention initiale, a permis d'intégrer de nouvelles entités du Groupe (telles que BNP Paribas Cardif) dans son périmètre de certification.

La deuxième édition du Bilan Diversité de BNP Paribas SA permet de mesurer les actions engagées en matière de non-discrimination et de promotion de la diversité. À partir de données chiffrées, ce bilan souligne les points forts, les points d'effort de la politique Diversité et les domaines d'actions à mener.

En vue du renouvellement du label Diversité, BNP Paribas SA a mandaté un cabinet spécialisé afin de réaliser un diagnostic de sa politique Diversité. Celui-ci a révélé qu'une vision claire de sa politique était communiquée, avec une prise en compte de nombreux critères dans un souci d'amélioration continu et une définition d'objectifs suivis de mesures.

Enfin, en créant en 2011 un Référent à l'égalité professionnelle, BNP Paribas SA a ouvert au niveau national une voie d'examen de dossiers individuels de salariés s'estimant discriminés. Une formation intitulée « Traitement des réclamations » a également été créée à destination des ressources humaines, afin de les aider à répondre aux collaborateurs qui exprimeraient un ressenti de discrimination.

Les accords d'entreprise

Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Dès 2004, BNP Paribas SA a signé un accord d'entreprise sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes qui définit les principes applicables pour respecter et développer l'égalité des chances et de traitement à toutes les étapes de la vie professionnelle. Renouvelé en 2007, cet accord prévoit également un rattrapage salarial sur trois ans lorsque des écarts sont constatés entre hommes et femmes de niveau, formation, responsabilité, efficacité professionnelle (sur la base des évaluations professionnelles), compétence et expérience comparables. Ce dispositif avait été doté d'une enveloppe de 1 million d'euros par an et des rattrapages ont été effectués de 2008 à 2010. Une enveloppe budgétaire de 1 million d'euros a été adoptée pour 2012 dans le cadre de l'accord salarial d'entreprise.

Un avenant signé en juillet 2010 a complété et poursuivi l'effort et les actions engagées avec, comme axes majeurs, une amélioration de la mixité dans les parcours professionnels et des mesures favorisant l'exercice de la parentalité pour les femmes et les hommes. À ce titre, une formation d'une journée est proposée à toutes les femmes reprenant leur activité professionnelle après un congé maternité ou d'adoption à la suite de l'arrivée d'un premier enfant.

Cet accord d'égalité s'est traduit par une progression régulière de la proportion de femmes cadres qui est passée de 38,8 % en 2005 à 45,2 % en 2011 chez BNP Paribas SA (voir Annexe 7.2 NRE volet Social). La profession bancaire s'était fixée un objectif de 40 % de femmes parmi les cadres à fin 2010. Déjà dépassé chez BNP Paribas SA, la Banque s'était donné un objectif plus ambitieux de 44 % qui a été atteint avec un an d'avance. Un nouvel objectif de 46 % a été fixé pour fin 2012.

La parentalité et la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle

BNP Paribas est adhérent de l'Observatoire de la parentalité, réseau engagé dans la recherche d'une conciliation entre vie privée et vie professionnelle et sur la parentalité. En 2011, par le biais d'un questionnaire adressé aux collaborateurs, BNP Paribas SA a participé, avec 8 autres entreprises, à une étude s'inscrivant dans le cadre d'une mission commanditée par la ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale sur la parentalité au masculin ou l'égal accès des hommes et des femmes aux responsabilités familiales.

Près de 900 enfants ont participé aux *Family Days* organisés par plusieurs entités du Groupe, notamment CIB, Investment Solutions, BNP Paribas Cardif, Klépierre et Ressources Humaines Groupe. L'objectif de ces initiatives est de faire découvrir aux enfants des collaborateurs l'environnement de travail de l'un de leurs parents, et de faire évoluer les représentations liées à la parentalité dans l'entreprise. Ces moments d'échanges uniques ont remporté un vif succès auprès des collaborateurs.

Par ailleurs, pour les entités de grande taille appelées à intégrer une nouvelle localisation géographique, un service de crèche est désormais proposé à certains collaborateurs (par exemple la crèche « Les petits minotiers » de BNP Paribas Securities Services).

Le handicap : suivi de l'accord de BNP Paribas SA en faveur de l'emploi des personnes handicapées signé pour une durée de 4 ans (2008 – 2011). Un nouvel accord a été signé pour la période 2012 – 2015.

L'intégration de personnes handicapées constitue un important enjeu de responsabilité sociale pour BNP Paribas. La Banque mène ainsi une politique volontariste et durable en faveur de l'emploi direct et indirect (via les établissements spécialisés) des personnes handicapées et de leur insertion.

Elle conduit en continu des actions de **sensibilisation** auprès de tous les salariés : expositions, ateliers itinérants, mises en situation sur le thème du handicap sensoriel ou physique, avec des sessions spécifiques en faveur des principaux acteurs (ressources humaines, managers, syndicats, etc.).

L'objectif fixé en matière de **recrutement est atteint** : 170 salariés ont rejoint BNP Paribas SA en France au cours des quatre dernières années (voir indicateurs dans l'Annexe 7.2 NRE volet Social). Pour cela, l'équipe Projet Handicap a développé des sources de recrutement avec des salariés en situation de handicap et a participé à un grand nombre de forums sur tout le territoire. D'autres vecteurs d'intégration ouvrent le champ des possibles, comme l'association HandiFormaBanques qui accompagne les banques pour recruter des demandeurs d'emploi handicapés, ou la formation d'Attaché Commercial Banque, fruit d'un partenariat avec un Centre de Réadaptation Professionnelle.

La sécurisation des parcours professionnels et le **maintien dans l'emploi** des salariés actifs qui vivent une situation de handicap au cours de leur carrière sont des axes essentiels de notre politique. Le nombre d'actions de ce type a pratiquement été multiplié par sept depuis 2008. 138 personnes ont été accompagnées en 2011.

Former les managers au handicap

Une formation interactive permet de donner aux managers une première connaissance de la réalité du handicap, de leur faire prendre conscience de leurs propres représentations et de répondre à leurs premières interrogations lors de l'intégration d'un nouveau collaborateur. 78 managers ont ainsi partagé des bonnes pratiques pour intégrer et gérer la différence au sein de leurs équipes.

Un répertoire pour favoriser l'accès aux études

Le Projet Handicap soutient le dispositif d'aide à l'orientation et à l'insertion des jeunes handicapés mis en place par le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ). L'objectif est de promouvoir l'accès de ces jeunes aux études supérieures, gage d'une meilleure insertion professionnelle, par la mise en ligne d'un répertoire national sur l'accessibilité des établissements d'enseignement supérieur.

Les seniors

Les entités du Groupe ont poursuivi le déploiement des plans d'actions et accords d'entreprise applicables aux salariés seniors. Ces plans d'action et accords ont tous un objectif global de maintien dans l'emploi et autres dispositions favorables à l'emploi. Ils sont assortis d'indicateurs chiffrés qui prennent en compte les caractéristiques démographiques de chaque entité et s'inscrivent dans la démarche globale et volontaire de non-discrimination et d'égalité professionnelle dans laquelle le Groupe est engagé depuis plusieurs années.

Chez BNP Paribas SA, la moitié des collaborateurs a 45 ans et au-delà, et plus d'un tiers a plus de 50 ans. Pour atteindre l'objectif global de maintien dans l'emploi des collaborateurs seniors dans les meilleures conditions, les dispositions retenues sont de trois ordres : gestion de carrière, formation professionnelle et santé au travail. À fin 2011, l'âge moyen de départ des plus de 55 ans est de 60 ans.

Ainsi, en matière de gestion de carrière, l'entreprise s'engage à ce que tout collaborateur, quel que soit son âge, bénéficie d'un entretien régulier avec son gestionnaire RH. Elle encourage la mobilité professionnelle des collaborateurs seniors et confirme l'accès à la formation de façon identique pour tous. Enfin, un suivi médical rapproché des 55 ans et plus est assuré par les services de santé au travail dans l'entreprise.

En Belgique

Depuis son intégration dans le Groupe, BNP Paribas Fortis déploie une politique Diversité active définie après la réalisation d'audits. Le plan d'action Diversité a été validé par le Comité Exécutif de BNP Paribas Fortis, illustrant un engagement fort au plus haut niveau. Des groupes de travail sur la diversité sont en place dans chaque métier. La banque bénéficie du soutien des pouvoirs publics pour son plan Diversité dans trois régions de Belgique.

Des actions spécifiques sont menées en matière de prévention des discriminations : une formation de lutte contre les discriminations est dispensée aux responsables RH et aux chargés de recrutement ; une formation e-learning est mise à la disposition de tous les managers ; la lutte contre les discriminations a été intégrée dans la formation aux techniques d'entretien (au total plus de 3 700 collaborateurs ont été sensibilisés).

En outre, BNP Paribas Fortis a lancé en 2011 son propre réseau féminin : MixCity Belgium. Ce réseau est ouvert à tous les collaborateurs, hommes ou femmes, et a pour objectif de renforcer la visibilité des femmes dans l'entreprise et d'améliorer la mixité à tous les niveaux.

BNP Paribas Fortis a créé en 2011 deux guides pratiques sur le handicap : le premier est destiné à faciliter l'embauche et l'intégration de personnes en situation de handicap par les managers ; le second, guide des civilités, a pour objectif le développement d'une connaissance et d'une compréhension mutuelle selon les différentes natures de handicap.

En Italie

BNL a fortement travaillé à renforcer la parité. Ainsi en 2011, 41,8 % des collaborateurs sont des femmes (contre 40,8 % en 2010). Elles représentent désormais 29,7 % des cadres (contre 29,1 % en 2010) et 13,5 % des équipes dirigeantes (contre 11,7 % en 2010).

En 2011, CIB Italie a créé un groupe de travail sur l'égalité professionnelle en partenariat avec l'AIBE, l'association des banques étrangères en Italie, avec un double objectif de sensibilisation et de partage des meilleures pratiques entre banques. Dans le cadre de cette démarche, plusieurs initiatives ont été menées, notamment l'organisation d'un séminaire d'échanges sur la valeur de la diversité au sein de CIB à Milan, avec des représentants de 15 banques étrangères.

En outre, une formation intitulée « *Womaneyse* » visant à promouvoir la parité hommes-femmes au sein de l'entreprise a été développée. Ce programme de formation de trois jours répartis sur trois mois porte sur les différences, ainsi que sur le potentiel et les compétences de chaque genre.

Après une année consacrée à l'optimisation des infrastructures et des technologies, BNL a poursuivi son action pour l'intégration des salariés handicapés en organisant des groupes de travail composés de managers et de salariés qui proposeront en 2012 des projets en matière de qualifications professionnelles et de conditions de travail.

Au Luxembourg

En 2011, BGL BNP Paribas a créé un poste de « *Diversity officer* » pour prendre en charge la sensibilisation des collaborateurs à la diversité et développer un plan concret d'actions sur l'ensemble des entités du Groupe au Luxembourg. Plusieurs actions ont été menées, comme par exemple :

- possibilité d'achat de jours de congé afin de mieux équilibrer vie privée et vie professionnelle ;
- mise en place d'un service de conciergerie ;
- signature de la charte d'engagement au programme « Actions positives » du ministère luxembourgeois de l'Égalité des Chances qui prévoit notamment un audit externe sur les pratiques de l'entreprise en matière d'égalité des chances professionnelles entre hommes et femmes.

On dénombre désormais au sein de BGL BNP Paribas 9 % de femmes au sein du Comité de direction, 16 % de femmes cadres de direction et 25,8 % de femmes cadres.

Enfin, BGL BNP Paribas a concentré son action sur l'accessibilité des personnes handicapées aux immeubles de la banque ainsi qu'à l'accompagnement professionnel des salariés au moment de l'intégration et de la reprise après la survenance d'une incapacité.

Aux États-Unis

BNP Paribas dispense systématiquement son séminaire « *Inclusion and Leadership* » auprès de tous ses managers. Un système d'évaluation par objectifs des managers sur les sujets de diversité a été mis en place.

L'entité dispose de réseaux professionnels de femmes, d'Hispano-Américains, d'Asiatiques, de minorités ethniques, de lesbiennes Gays Bisexuels et Transsexuels (LGBT) et propose un atelier de développement de réseau professionnel. Dans le but de promouvoir ces réseaux, plusieurs événements ont été organisés. Chaque année à New York se déroule la journée Diversité.

En 2011, BNP Paribas a mis en place un dispositif de compensation fiscale concernant l'imposition des allocations sociales pour les couples de même sexe afin d'assurer un traitement égal à tous ses collaborateurs.

Au Royaume-Uni

BNP Paribas est membre de l'association « *Resp for opportunity* » dont l'action est d'encourager la diversité dans le recrutement, dans les plans de successions et la gestion de carrière.

Un plan d'action a été élaboré en 2011, intitulé EDI pour « *Equality Diversity Inclusion* », sous la supervision d'un comité diversité qui prévoit une politique d'égalité des chances et des formations. La banque propose un accompagnement lors du retour de congé maternité pour ses collaboratrices et leurs managers afin d'assurer une meilleure compréhension des attentes de chacun.

BNP Paribas a élaboré un guide des bonnes pratiques pour établir son propre réseau Diversité. Après le lancement en 2010 du réseau de femmes et du réseau « *Pride* » (réseau de Gays Lesbiennes, Bisexuels et Transsexuels), la communauté BAME (*Black, Asian and Minority Ethnic*) a vu le jour en 2011 sous l'impulsion de collaborateurs de la Banque. Par ailleurs, « *RESPECT* » est un réseau ouvert à tous les employés de la banque, sans considération d'origine ethnique, dont l'objectif est de promouvoir toutes les cultures.

À Bahreïn

Un comité de pilotage, établi dans le sillage de l'association BNP Paribas MixCity, a lancé plusieurs initiatives pour aider les femmes à progresser dans la hiérarchie en utilisant, entre autres, le levier de la formation. L'objectif de la DRH est de sensibiliser et d'éduquer l'ensemble des équipes en matière de diversité et de mixité. Intégré dans la politique parentalité, le « *BNP Paribas Kids Club* » a été lancé en février 2010.

Au Canada

Un plan d'action triennal vise notamment à améliorer l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et le statut des personnes en situation de handicap. Un rapport sur la diversité est envoyé chaque année au gouvernement canadien. Enfin, BNP Paribas Canada organise tous les ans une Semaine de la Diversité pour sensibiliser les équipes.

ACCOMPAGNER LES COLLABORATEURS DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT

UNE GESTION DE L'EMPLOI À LONG TERME

La gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC)

Sur le plan qualitatif, le Groupe assure une gestion à long terme des carrières et du développement des compétences des collaborateurs, inscrite dans les processus RH du Groupe, notamment par l'affectation à chaque collaborateur d'un gestionnaire de carrière, la publication des postes disponibles en interne, l'élaboration de plans de relève et un effort soutenu sur la formation. L'ensemble de ces mesures favorise le développement des compétences et l'employabilité des collaborateurs.

Sur le plan quantitatif, une gestion rigoureuse des effectifs est menée, tout particulièrement pour assurer le suivi de la gestion prévisionnelle de l'emploi à court et moyen terme. BNP Paribas s'est doté sur ses quatre marchés domestiques (France, Belgique, Italie et Luxembourg) d'un dispositif composé, d'une part, d'un outil de prévision et, d'autre part, d'un ensemble de mesures de gestion. L'outil permet d'évaluer par anticipation le niveau du turnover ainsi que les variations d'emplois pour l'année en cours et les deux années à venir, de manière à pouvoir identifier par anticipation les besoins éventuels d'ajustement d'emploi. L'ensemble des mesures de gestion porte sur les différents volets de la gestion RH : recrutement, mobilité interne, formation, etc.

De plus, une fonction de veille et de coordination est assurée sur les sujets d'emploi du Groupe en France afin de garantir la cohérence des politiques RH en lien avec la situation de l'emploi de toutes les entités.

La réorganisation de certains métiers pour faire face aux évolutions réglementaires et de marché

En 2011, tout en poursuivant son développement, BNP Paribas a dû prendre en compte les nouvelles contraintes réglementaires et l'accélération du calendrier de leur mise en œuvre, qui affectent profondément le secteur bancaire et, en conséquence, adapter l'organisation de certains de ses métiers.

Dans ce contexte, les métiers de la gestion des fonds (BNP Paribas Investment Partners), de la banque de financement et d'investissement (CIB), des financements spécialisés immobiliers (BNP Paribas Personal Finance) et des équipements professionnels (Leasing Solutions) ont revu leur organisation et positionnement en vue de sauvegarder leur compétitivité et d'assurer leur développement à long terme. Les activités de banques de réseau ne sont pas concernées par ces réorganisations.

Conformément à ses pratiques sociales, BNP Paribas gère la situation de l'emploi qui en résulte selon les principes suivants :

- le respect des personnes ;
- le strict respect des législations et des usages sociaux dans les pays concernés ;
- la transparence et le dialogue avec les représentants du personnel ;
- la priorité donnée au reclassement en favorisant la mobilité interne et la formation dans tous les pays où la taille du Groupe et la nature de ses activités le permettent.

Au total, 2 358 postes dans le monde seront touchés en 2012 dans quatre domaines d'activités, dont 1 396 pour CIB, 278 pour Investment Partners, 274 pour Leasing Solutions et 410 pour Personal Finance.

Dans ces quatre domaines d'activités, la répartition géographique est la suivante :

- 801 en France ;
- 809 en Europe hors de France dont 134 concernent l'activité CIB à Londres ;
- 748 répartis entre l'Asie, les États-Unis, l'Amérique du Sud, la région Moyen-Orient et l'Afrique, essentiellement dans l'activité CIB.

Dans les quatre marchés domestiques, les réorganisations se font sans départ contraint, en privilégiant le reclassement interne des collaborateurs dont le poste est affecté, dans un processus de mobilité interne dynamique et habituel au sein du Groupe. En complément de ces actions, des plans de départs ont été mis en place, sur la base du volontariat, réservés aux collaborateurs dont le poste est affecté et ayant un projet professionnel construit validé par un cabinet extérieur.

Suite et fin du rapprochement BNP Paribas – Fortis

Par ailleurs, le rapprochement de BNP Paribas avec les entités contrôlées par Fortis s'achève. Ce rapprochement sur le plan social s'est appuyé sur des principes d'intégration garantissant le respect des personnes et des cultures, avec la priorité accordée au repositionnement interne des collaborateurs, au respect des engagements sociaux individuels et collectifs ainsi qu'à un processus de nomination équitable et fondé sur des considérations professionnelles. Le taux de réponse au *Global People Survey 2011* de 67 % des collaborateurs venant de Fortis (+ 3 points par rapport au Groupe) et leur fierté d'appartenance au Groupe de 85 % (+ 1 point par rapport au Groupe) montrent le succès de ce rapprochement.

En France, au total 1 500 collaborateurs venant des entités de Fortis en France ont été intégrés dans le Groupe.

En Belgique, le plan industriel de rapprochement de BNP Paribas et Fortis continue à être scrupuleusement suivi. Le turnover naturel est resté important et BNP Paribas Fortis a continué à être très présent sur le marché du recrutement avec quelque 1 500 nouveaux collaborateurs engagés à durée indéterminée au cours de l'année. La mobilité interne a elle aussi fonctionné avec succès grâce à l'apport du « *Mobility Center* ».

En Italie, des réorganisations dans certaines filiales italiennes de BNP Paribas (Leasing Solutions, Personal Finance, Artigiancassa, Findomestic, Insinger) ont marqué la politique de l'emploi en 2011 car un certain nombre de collaborateurs dont les postes étaient affectés par ces réorganisations ont souhaité bénéficier du plan d'adaptation des effectifs de BNL qui a intégré 305 personnes en provenance de ses filiales.

Au Luxembourg, la banque a accueilli 314 nouveaux collaborateurs en 2011, dont deux tiers de contrats à durée indéterminée. Sur la même période, 324 collaborateurs ont quitté l'entreprise, dont notamment 62 départs en retraite, 100 démissions et 102 fins de contrats. La mobilité interne a continué, sous l'influence du « *Mobility Center* », à représenter un levier important de développement et d'ajustement des effectifs : pas moins de 339 mouvements entre entités et départements différents ont été réalisés.

En dehors de ces pays, et à l'exception de la Turquie (1 900 mobilités et 400 départs pour 10 000 collaborateurs), le rapprochement BNP Paribas – Fortis n'a pas eu d'impact direct en 2011, l'ensemble des équipes ayant été regroupées dès 2010, notamment en Asie et aux États-Unis.

UN EFFORT SOUTENU EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

La formation au service de l'efficacité professionnelle

L'environnement économique instable et complexe, l'impact de la crise et les nouvelles réglementations sont en train de transformer profondément les conditions de l'activité bancaire. Il apparaît essentiel, dans ce contexte, d'être capable de fidéliser les collaborateurs, d'accompagner le développement de leurs compétences et de leur donner envie de contribuer au déploiement des nouvelles stratégies du Groupe.

Le développement du sentiment d'appartenance au Groupe apparaît à cet égard comme un enjeu d'importance majeure. Les objectifs de la formation et du développement des compétences sont en cohérence avec ces défis et contribuent à y répondre. Ils restent les suivants :

- valoriser et fidéliser les collaborateurs ;
- véhiculer la culture et les messages stratégiques du Groupe ;
- élever le niveau de performance des collaborateurs ;
- développer l'employabilité au sein de l'entreprise.

Dans le cadre de ces objectifs, les formations développées doivent :

- servir un besoin clair et identifié ;
- s'insérer dans des parcours de formation lisibles pour les collaborateurs et leurs managers ;
- permettre d'articuler de manière cohérente les messages de portée Groupe, pôle, entités opérationnelles et fonctions.

Élever le niveau de performance des collaborateurs

Les formations des métiers ont pour vocation première d'élever le niveau de professionnalisme et d'expertise des collaborateurs dans leur métier. C'est pourquoi chaque métier, en établissant son plan de formation, veille à maintenir le niveau de compétence nécessaire aux collaborateurs dans l'exercice de leurs responsabilités. Les programmes de formation sont ensuite conçus et développés avec l'aide de spécialistes de la formation afin d'utiliser de manière optimale de nouvelles modalités d'apprentissage. Ainsi les parcours de formation combinent désormais des temps de formation « présentielle » et du *e-learning*. Des tests viennent compléter l'approche de formation dans un souci d'appropriation des connaissances.

Développer l'employabilité des collaborateurs

Le développement des compétences des salariés renforce leur employabilité et contribue à la mobilité interne. Plusieurs dispositifs sont en place en France :

- la qualification des compétences grâce aux formations diplômantes : une nouvelle licence « Conseiller Expert » en partenariat avec la profession bancaire et les universités a été mise en place en 2011 ;
- la validation des connaissances dans le cadre de la réglementation AMF, avec 1 913 collaborateurs formés ;
- le développement professionnel : des formations relatives à la gestion de projet, à l'efficacité personnelle et au management opérationnel sont assurées avec en outre une volonté de brasser les salariés de différents horizons ;

- la formation à l'anglais : le dispositif mis en œuvre depuis 2010 assure une adéquation optimale entre les besoins identifiés à l'aide d'un test et les formations permettant d'atteindre le niveau requis. Ce dispositif, qui inclut diverses modalités de *e-learning*, est également déployé en Italie, au Luxembourg, en Asie, en Turquie, en Afrique et au Brésil.

La qualification des compétences grâce aux formations diplômantes et la formation à l'anglais sont progressivement étendues dans le Groupe lorsqu'une telle démarche s'avère pertinente.

Offrir des modalités d'apprentissage adaptées aux besoins des collaborateurs

Le *e-learning*

Le *e-learning*, qui bénéficie d'un fort savoir-faire en interne et correspond aux attentes des collaborateurs, est devenu une modalité pédagogique couramment utilisée. De plus, l'ensemble du Groupe fait des expériences de « *blended learning* », qui combine différentes modalités d'apprentissage à distance et présentielles, permettant de développer de nouvelles actions de formation.

En 2011, 825 modules complémentaires ont été publiés par les différentes entités du Groupe, portant à 1 073 le nombre total de modules de formation mis à disposition des 79 pays au niveau du Groupe.

Développer la transmission des connaissances

La valorisation des compétences des collaborateurs passe également par la transmission des savoirs vers d'autres collaborateurs du Groupe. Les raisons pour lesquelles le savoir doit être partagé sont multiples :

- la complexité de l'industrie bancaire rend l'expertise de plus en plus critique à la bonne réalisation de nos missions ;
- le partage des connaissances crée un lien social essentiel entre les générations ;
- il s'agit d'un acte managérial fort et exemplaire.

Le déploiement des offres de formation destinées aux formateurs et aux tuteurs a été poursuivi. Ces programmes de tutorat et de *mentoring* permettent la transmission des savoirs et des expériences.

En Belgique, dans une optique de partage de connaissances, un projet de « *peer coaching* » a été lancé en 2011. Il s'agit d'une action de co-développement étalée dans le temps pour plus de 2 000 managers.

L'ESPRIT D'INNOVATION AU CŒUR DE LA STRATÉGIE DE BNP PARIBAS

Le Groupe s'engage à aider ses clients à faire face aux défis des changements profonds de l'environnement. Cet engagement est conforme à sa signature. L'esprit d'innovation est plus que jamais nécessaire pour apporter aux clients les réponses appropriées aux questions nouvelles qu'ils se posent.



Le programme Esprit d'Innovation vise à promouvoir le management d'une innovation responsable, à l'écoute des préoccupations des clients en matière de responsabilité sociale et environnementale. Pour appuyer cette volonté de BNP Paribas, les Prix de l'Innovation intègrent des catégories et des critères de sélection mettant en lumière cette dimension.

Prix de l'Innovation de BNP Paribas

Au sein du programme Esprit d'Innovation, ce concours est destiné à stimuler et récompenser la créativité et le savoir-faire des collaborateurs du Groupe. Les lauréats de l'édition 2011, avec 110 dossiers sélectionnés parmi plus de 440 dossiers présentés par 832 collaborateurs dans 20 pays représentés, témoignent du succès du concours et de l'adhésion des salariés.

Trois projets particulièrement innovants ont été développés en 2011 par la DRH du Groupe :

- le lancement de « *Backstage* », premier site en Europe dédié aux candidats désireux de mieux connaître le Groupe et de poser des questions en ligne à des experts opérationnels ; cette innovation qui facilite l'orientation des étudiants a été très appréciée par les écoles et saluée par les leaders d'opinion du Web RH ;
- le lancement de la *Risk Academy*, innovation primée dans la catégorie « Satisfaction Collaborateurs » ;
- la création d'un Forum Mobilité proposé aux collaborateurs en mobilité en Ile-de-France pour mettre en relation leurs demandes et les offres à pourvoir, en présence de managers et des RH concernés.

Formation à l'innovation

Depuis 2010, plusieurs offres de formation ont été mises en œuvre pour soutenir le management de l'innovation au niveau du Groupe. Renforçant cette démarche, le séminaire « *My Way to Innovation - Leading Teams Out of the Box* » créé en 2011 au sein de la *Management Academy*, vient compléter les formations déployées dans les métiers et un cycle de conférences a bénéficié à plusieurs centaines de collaborateurs.

BNP PARIBAS, EMPLOYEUR DE RÉFÉRENCE, CONTINUE DE RECRUTER

BNP Paribas continue de recruter

Avec plus de 27 600 nouveaux collaborateurs permanents en 2011, dont 5 800 dans les marchés domestiques (France, Italie, Belgique et Luxembourg), y compris 3 400 en France, le Groupe réalise une augmentation importante de ses recrutements. Nettement plus marquée pour le premier semestre, cette augmentation est ralentie au deuxième semestre de 2011. Les pays qui recrutent le plus sont par ordre décroissant⁽¹⁾ : la France, les États-Unis, l'Inde, la Turquie et la Belgique. Le domaine d'activité *Retail Banking* regroupe 70 % des recrutements.

BNP Paribas, un employeur apprécié

BNP Paribas a lancé une nouvelle campagne de recrutement fondée sur les notions de fierté d'appartenir au Groupe et fierté de financer les projets de ses clients avec une notoriété accrue au plan mondial.

« *Ace Manager* » :

toujours plus de succès avec les nouvelles éditions

Ace Manager est un jeu conçu par le Groupe qui met en avant, de manière ludique, le rôle central du banquier pour financer les projets de ses clients dans l'économie réelle. Il s'inscrit dans la stratégie de développement de la notoriété et de l'attractivité de BNP Paribas auprès des jeunes.

La troisième version de ce jeu d'entreprise en ligne a réuni, en 2011, 12 382 participants (soit 3 200 équipes de trois ou quatre étudiants) provenant de 98 pays des 5 continents et de 140 nationalités. Afin d'être sélectionnés, plus d'un million d'étudiants du monde entier ont été en contact avec la marque BNP Paribas durant le tour des campus et la promotion du jeu.

Le site « *Ace Manager* » a totalisé plus de 337 000 visites depuis sa mise en ligne et sa page Facebook compte plus de 7 300 fans.

En France

Pour la deuxième année consécutive, BNP Paribas atteint la deuxième place du podium au palmarès des employeurs préférés des Français⁽²⁾ et se distingue sur les sujets de parité homme-femme, la place des seniors, le handicap et la formation. C'est également l'entreprise préférée des étudiants Grandes Ecoles Palmarès Région⁽²⁾. En France, BNP Paribas a reçu 195 400 candidatures⁽³⁾ (+ 2 % par rapport à 2010).

Une communication digitale performante

L'année 2011 a été ponctuée de projets de grande envergure dans le paysage Web avec le lancement en février du site « *Backstage* » qui a généré, à fin décembre, plus de 1 200 contributions et plus de 155 000 visiteurs, et de l'application « *Dr Job* », à vocation universelle, qui prépare tout candidat aux entretiens de recrutement. Cette application s'est rapidement hissée parmi les 5 applications les plus téléchargées du secteur de l'Économie.

(1) Outre la Russie, avec un fort développement du crédit automobile sur le lieu de vente via BNP Paribas Personal Finance, et l'Ukraine avec un turnover important.

(2) Sources : Palmarès Région Job/Express réalisé auprès de plus de 10 000 internautes ; TNS Sofres.

(3) Hors BNP Paribas Personal Finance, BNP Paribas Arbitrage et BNP Paribas Real Estate.

En Belgique

Dans la continuité de sa politique « marque employeur » lancée en 2010, BNP Paribas Fortis a inauguré son nouveau site Internet en septembre 2011. Se voulant plus proche des candidats, le site Web révèle le dynamisme et la créativité de l'entité belge. Par ailleurs, BNP Paribas Fortis a choisi de décliner la campagne de recrutement Groupe en lui donnant un visage « interne » dans la mesure où ce sont des collaborateurs qui mettent en scène leur poste.

En Italie

En 2011, BNL a renouvelé son engagement de recrutement des jeunes talents au travers des « *BNL Recruiting Day* » et « *OrienteMente* » et a reçu des milliers de CV pour participer à ces événements qui permettent d'être recruté en une journée. La journée « *OrienteMente* » a ainsi permis à 15 jeunes diplômés, sélectionnés parmi les profils les plus motivés ayant répondu à un questionnaire déployé sur toutes les pages Facebook de BNL (*BNL Job*, *BNL per il Tennis*, *BNL per Telethon*, *BNL LIFE*, *6 miliardi di altri*), d'échanger avec un panel d'experts sur les opportunités du marché et la façon d'approcher les entreprises. Ces initiatives illustrent la volonté de BNL d'être proche des jeunes, d'utiliser leur langage et leurs outils pour susciter leur engagement et d'approcher ainsi de jeunes talents prometteurs pour leur proposer des postes dans le Groupe.

Au Royaume-Uni

Le lancement d'une nouvelle campagne de recrutement de « *graduates* » alliant dynamisme et vision holistique du domaine d'activité CIB a inclus la réalisation d'une nouvelle brochure, d'un nouveau guide du stagiaire et d'un nouveau site Internet. En outre, le site Web et la page Facebook du « *graduate programme* » proposent un « *BNP Paribas CIB Genius Quiz* » qui permet de tester ses connaissances en finance. En parallèle, la banque a développé son réseau d'ambassadeurs sur les campus à travers le monde afin d'augmenter la visibilité de la marque BNP Paribas.

Une politique de partenariat avec les écoles et les universités

En France

La formation des jeunes en entreprise : une priorité

En 2011, le Groupe a intégré en France plus de 1 400 nouveaux alternants portant leur nombre à 2 100 dans le Groupe. Ces jeunes, qui préparent des diplômes de bac + 2 à bac + 5, reçoivent, en parallèle de leur formation à leur futur métier, une expérience qui leur permettra d'être opérationnels dès l'obtention de leur diplôme. Grâce à ces formations, l'entreprise dispose d'un vivier de jeunes diplômés formés à ses métiers et à sa culture dont elle a évalué le potentiel sur une longue période. Ascenseur social et facteur d'intégration, l'alternance permet de recevoir un salaire pendant la formation. Des jeunes, issus notamment de milieux défavorisés, accèdent ainsi à un niveau de formation supérieur et à un emploi. En 2011, le Groupe a transformé 54 % des contrats d'alternants embauchables en CDI.

Des partenariats innovants

- BNP Paribas a signé en 2011 des partenariats globaux avec les Universités Paris Est Créteil (UPEC) et Paris IX Dauphine, qui permettent d'avoir des relations plus soutenues avec les étudiants dans la diffusion d'offres d'emploi et la présentation des métiers. Ce partenariat a par ailleurs obtenu le premier prix des rencontres AEF (Agence Education Formation) de 2011 ;
- un programme d'études intégrées de 6 Instituts d'études politiques de province accompagne 1 200 lycéens issus de quartiers défavorisés pour la préparation du concours commun ;
- l'École de la deuxième chance, soutenue activement depuis plusieurs années, a pour mission d'assurer l'insertion professionnelle et sociale, par l'éducation et la formation, de jeunes adultes de 18 à 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification depuis au moins un an. En 2011, la Fondation BNP Paribas a apporté un soutien supplémentaire qui a permis de développer un programme d'ouverture professionnelle ;
- un partenariat Inde - France qui renouvelle le financement des bourses d'études de deux étudiants d'universités indiennes pour une année à l'Essec. Ces étudiants termineront leur scolarité par un stage dans le Groupe afin d'acquérir une première expérience. Le Groupe espère ainsi intégrer ces personnes de façon durable.

En Belgique

Depuis le début de l'année académique 2010-2011, BNP Paribas Fortis a intensifié ses partenariats avec les universités belges et parraine désormais cinq chaires à travers le pays. Outre ces parrainages, le Groupe soutient un programme d'encadrement d'élèves issus de milieux défavorisés par des étudiants plus âgés dans plusieurs universités et, pour HEC-ULg, la réalisation de projets au profit d'entreprises à court de temps ou de moyens. Enfin, BNP Paribas Fortis a lancé avec ses partenaires, CreaPME et HEC Liège Executive School, la deuxième édition de CRE'ACTION, un programme d'accompagnement à la création d'entreprises. Ces engagements vis-à-vis des universités et de l'éducation démontrent l'ancrage du Groupe dans la société belge.

FIDÉLISER ET MOTIVER LES COLLABORATEURS SUR LA DURÉE

INTÉGRATION DES COLLABORATEURS : UN DISPOSITIF GROUPE, DES DISPOSITIFS LOCAUX

Les dispositifs d'intégration permettent aux nouveaux entrants de découvrir BNP Paribas et de situer leur activité par rapport à l'ensemble des métiers. Ils facilitent le premier lien des collaborateurs avec le Groupe pour comprendre son organisation et leur offrent l'occasion de constituer leur premier réseau relationnel dans l'entreprise. Le parcours d'intégration et les outils développés permettent aux nouveaux embauchés d'articuler de manière cohérente les actions de portée Groupe, pôles, entités opérationnelles et fonctions.

Ainsi, les nouveaux entrants des différentes entités présentes en Italie ont été réunis en mai lors d'une première session d'intégration dont l'objectif était de renforcer le sentiment d'appartenance au Groupe et de mettre l'accent sur les valeurs de BNP Paribas.

Au Luxembourg, le dispositif « *Team Contact* » mis en place pour accompagner l'intégration des collaborateurs dans le cadre de la fusion BGL et BNP Paribas, se poursuit avec plus de 650 collaborateurs formés en 2011.

En Belgique, les nouveaux collaborateurs sont accueillis lors d'un « *Induction Day* » dont l'objectif est de présenter les valeurs et les ambitions du Groupe.

En France, le séminaire d'intégration de BDDF est destiné aux nouveaux embauchés de niveau cadres, expérimentés ou non. Par ailleurs, les fonctions organisent régulièrement des sessions d'accueil de leurs nouveaux entrants.

Deux séminaires ont été organisés au niveau régional à Singapour (pour la région Asie-Pacifique) et à San Francisco (pour la région Amériques) avec plus de 200 collaborateurs.

Enfin, deux séminaires de portée transversale, destinés à près de 400 managers expérimentés ayant rejoint le Groupe, ont été organisés en France.

UNE GESTION DES PARCOURS INDIVIDUELS

La gestion de carrière des collaborateurs est effectuée dans le cadre de la politique définie par la Direction des Ressources Humaines du groupe BNP Paribas, selon un principe général de décentralisation. Chaque collaborateur est suivi par un gestionnaire de carrière local, avec une attention particulière à un niveau global pour deux catégories de populations spécifiquement identifiées : le Senior Management et les Hauts Potentiels, pour la préparation du plan de relève du Groupe.

2011 s'est révélée une année charnière pour ces populations spécifiques puisque, en janvier, une première liste de 2 200 senior managers a été arrêtée selon de nouveaux critères (fondée sur le « poids relatif » du poste occupé, une meilleure représentativité des différent(e)s entités/territoires composant le Groupe, etc.). Puis, en septembre, une nouvelle liste des Hauts Potentiels a été définie dans le cadre d'un processus d'identification refondu.

Les actions structurantes menées depuis l'intégration de BNP Paribas Fortis se sont par ailleurs poursuivies avec la publication, en septembre, d'un nouveau référentiel des compétences comportementales Groupe visant à harmoniser, promouvoir et faciliter l'intégration d'une approche compétences dans les divers processus RH.

Au cœur de la politique de gestion des carrières se trouve la relation régulière du collaborateur avec son manager. Les gestionnaires de carrière ont pour mission d'accompagner cette relation et de mettre en œuvre un suivi de carrière individualisé. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des collaborateurs sur toutes les questions liées à l'évolution de leur carrière : évolution professionnelle, mobilité et rémunération. Ils connaissent les collaborateurs à travers leurs évaluations professionnelles, les contacts ponctuels ou réguliers avec leur manager, et bien sûr, les entretiens de carrière. Ils sont également garants de l'absence de discrimination tout au long de la carrière.

Une politique de mobilité volontariste

Des enjeux majeurs

Dans la période actuelle, la mobilité permet d'accompagner l'adaptation du Groupe à son environnement. Elle est un moyen privilégié pour répondre aux besoins des entités en utilisant de façon optimale les compétences disponibles en interne. Au-delà de cet enjeu de croissance, la mobilité constitue également un atout dans la carrière des collaborateurs.

En cohérence avec la vision RH, la mobilité constitue aussi une contribution indispensable au pacte social garanti par le Groupe dans ses marchés domestiques et répond aux objectifs majeurs suivants : développer les perspectives d'évolution et accompagner les collaborateurs dans leur parcours professionnel, anticiper les situations de changement et gérer les réorganisations.

Des principes d'action

La mobilité interne est privilégiée avant tout recrutement externe, et s'effectue de la même manière dans le respect de la diversité et de la non-discrimination à chaque étape du processus. À l'échelle du grand groupe international qu'est BNP Paribas, le choix des postes est large et représentatif de toutes les activités du Groupe. Aucun profil particulier n'est favorisé, la diversité des carrières et des parcours personnalisés étant privilégiée. À titre d'exemple, depuis plusieurs années, en France le taux de mobilité avoisine les 20 %.

Un fort développement des outils

Pour permettre aux collaborateurs de bénéficier effectivement des opportunités de mobilité offertes à l'échelle d'un grand groupe, des outils ont été développés :



- *e-jobs* est un site interne de publication des postes à pourvoir dans tous les métiers du Groupe. Il est accessible à tous les collaborateurs sur Intranet et Internet. Le nombre de postes ouverts sur *e-jobs* s'élève, pour 2011, à 3 776 dans le monde dont 2 415 en France. Près de 750 postes sont en permanence disponibles pour la France ;
- un « Forum Mobilité » sur deux jours a été proposé aux collaborateurs en mobilité en Île-de-France, l'objectif étant de les mettre en relation directe avec les managers et responsables RH ayant des postes à pourvoir. Compte tenu de son succès, cette initiative sera reconduite.

La valorisation de tous les talents grâce à des politiques ciblées

L'adaptation et le déploiement du « Talent Development Program »

Le *Talent Development Program* est dédié aux collaborateurs à fort potentiel international. Élaboré de manière participative avec le concours des managers et des responsables RH des entités du Groupe, son objectif est de préparer la relève à moyen terme de la population Senior Management et Hauts Potentiels et d'accompagner la croissance du Groupe.

Dans ce cadre, les Hauts Potentiels du Groupe bénéficient d'une gestion de carrière spécifique. En sus des formations des pôles et des métiers, trois programmes de formation leur sont dédiés au Campus BNP Paribas qui rassemblent des participants de toutes les entités du Groupe au niveau mondial pour leur permettre d'acquérir des compétences transversales. Ces programmes sont en outre un excellent moyen de tisser des liens professionnels privilégiés au sein de l'ensemble des activités du Groupe.

La mobilité internationale

E-jobs est devenu l'outil interne incontournable de la mobilité dans le Groupe y compris à l'international puisqu'il est désormais déployé dans 25 pays.

Le dispositif « *International Retail Key Resources* » au sein de Retail Banking

Les « *International Retail Key Resources* » (IRKR) sont les collaborateurs issus du Retail Banking dotés de capacités professionnelles techniques, comportementales (interculturelles/managériales) et linguistiques, ayant les appétences et l'envie de s'ouvrir à une carrière à vocation internationale, pour prendre en charge, au sein de Retail Banking, à court ou moyen terme, une mission, un projet ou une responsabilité managériale dans un autre pays que celui de leur nationalité ou au sein d'une équipe multinationale dans leur pays ou dans un autre pays.

L'identification des IRKR se fait sur l'ensemble des populations Retail Banking, soit 138 000 collaborateurs dans 47 pays.

Fin décembre 2011, 296 « IRKR » ont été identifiés de 25 nationalités différentes, issus de 34 pays, ainsi que 263 successeurs potentiels de ces IRKR, représentant 28 nationalités et issus de 36 pays.

165 mobilités d'IRKR et successeurs potentiels, dont 82 en 2011, ont été organisées : 65 % des mobilités sont internationales (changement de pays) ; la mobilité des femmes est de 19 %.

Le plan de relève du Groupe

Une des missions essentielles fixées par le Groupe pour la gestion des carrières est de préparer l'avenir en assurant la relève à plus long terme de ses dirigeants. Pour cela, des comités de relève réunissent régulièrement, à tous niveaux (des échelons opérationnels jusqu'aux cadres dirigeants du Groupe), les managers et les gestionnaires Ressources Humaines, en vue de détecter les cadres susceptibles d'assurer la relève du Senior Management de l'entreprise. Les fonctions de management proposées par le Groupe permettent de valoriser les talents, de favoriser leur intégration au sein du Groupe et de développer leurs capacités de « *leadership* ».

(1) *Capital Requirements Directive*.

UNE POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION COMPÉTITIVE ET EN LIGNE AVEC LES RÈGLES INTERNATIONALES

La rémunération du travail et de la performance

Le travail réalisé, les compétences, l'implication dans les tâches confiées et le niveau de responsabilité sont rémunérés par un salaire fixe en adéquation avec l'expérience acquise par les salariés et les pratiques observées pour chaque métier sur le marché. Les performances individuelles et collectives de l'année au regard des objectifs fixés déterminent le niveau des rémunérations variables. Celles-ci revêtent différentes formes selon les métiers.

Plus généralement, la politique de rémunération du Groupe repose sur des principes d'équité et de transparence qui se traduisent notamment par :

- un processus annuel mondial unique ;
- un système de délégation rigoureux fonctionnant dans le cadre des directives décidées au niveau du Groupe ;
- une gouvernance renforcée reposant sur des comités CRIF (conformité-risque-finance), et l'implication renforcée du Comité des rémunérations du Conseil d'administration.

L'adaptation de la politique de rémunération aux nouvelles réglementations et aux exigences de marché

La crise a mis en lumière la nécessité de réformer profondément le système de rémunération variable des opérateurs de marché. BNP Paribas est un acteur majeur de ces évolutions, dans une logique de développement durable de ses activités alliant responsabilité et compétitivité. La politique de rémunération a été harmonisée conformément à la directive européenne CRD III⁽¹⁾ et à l'arrêté du ministère de l'Économie et des Finances du 13 décembre 2010, ce qui traduit encore une fois une forte volonté de prudence et de rigueur du Groupe en matière de rémunération. Le Groupe entend promouvoir la cohérence nécessaire entre les comportements des salariés dont l'activité est susceptible d'avoir une incidence sur le profil de risque de l'entreprise et ses objectifs à long terme, particulièrement en matière de risques.

Les données relatives à la rémunération et aux avantages sociaux des mandataires sociaux sont détaillées au paragraphe 8.e du chapitre 4 - États financiers consolidés au 31 décembre 2011. Pour 2011, les informations à publier en application de l'article 43-2 du règlement 97-02 pour les membres de l'organe exécutif et pour les personnes dont l'activité professionnelle a une influence significative sur le profil de risque de l'entreprise seront disponibles sur le site Internet de BNP Paribas <http://invest.bnpparibas.com> avant l'Assemblée Générale du 23 mai 2012.

Les pratiques de rémunérations variables des personnels exerçant des activités susceptibles d'avoir une incidence sur le profil de risque de l'entreprise

La mise en œuvre de cette politique conduit notamment à :

- différer une fraction importante des rémunérations variables sur une durée de trois ans, le paiement des parts différées étant soumis à chaque échéance à des conditions dont le non-respect entraîne la perte totale ou partielle de la fraction annuelle (système de « *malus* ») ;

- indexer une partie de la rémunération variable à la performance de l'action BNP Paribas, pour aligner les intérêts des bénéficiaires et des actionnaires.

Le mode de détermination des rémunérations variables individuelles intègre l'examen de la performance quantitative et qualitative par rapport aux objectifs fixés. L'appréciation du comportement professionnel de chacun au regard du respect des valeurs, de la déontologie, de l'esprit d'équipe, des procédures du Groupe et de la contribution à la maîtrise des risques (y compris le risque opérationnel) est également prise en compte.

UNE PALETTE D'AVANTAGES SOCIAUX QUI TRADUIT UNE VISION RESPONSABLE DE LA RELATION DE TRAVAIL DANS LA DURÉE

Au niveau Groupe

L'actionnariat des salariés

Depuis plus de 10 ans, BNP Paribas réalise chaque année une augmentation de capital en faveur des salariés. Cette opération permet aux collaborateurs de participer à la croissance de BNP Paribas et de renforcer le sentiment d'appartenance au Groupe.

En 2011, 173 000 collaborateurs répartis dans plus de 70 pays étaient éligibles à la souscription d'actions dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe (Plan Mondial) avec une décote de 20 %. Environ 63 000 collaborateurs dans le monde y ont souscrit (soit 36 %).

Par ailleurs, un nouveau plan de fidélisation à long terme du management (« Plan Global d'Intéressement en Actions ») a été mis en œuvre sous forme d'attribution d'actions de performance et de stock-options soumises à conditions de performance.

À fin 2011, la part de capital détenue directement ou indirectement par les salariés du Groupe s'élève à 6,2% (voir section 1.5 du chapitre 1 - BNP Paribas et ses actionnaires).

La protection sociale

Au-delà des dispositifs légaux et conventionnels, dans les différents pays où il est présent, le Groupe s'efforce d'assurer la couverture sociale des collaborateurs et de leurs familles pour qu'ils bénéficient de régimes sociaux couvrant les frais de consultations et d'hospitalisation et leur assurent une protection de haut niveau. Ces dispositifs ont été harmonisés afin d'assurer une certaine cohérence entre des systèmes parfois marqués par de fortes spécificités locales (voir États financiers note 7 - Rémunérations et avantages consentis au personnel).

Les retraites

En France, le Groupe cotise à différents organismes nationaux et interprofessionnels de retraite de base et complémentaires. BNP Paribas SA et certaines filiales ont mis en place, par accord d'entreprise une retraite par capitalisation permettant aux salariés de bénéficier au moment de leur départ d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

C'est également le cas dans de nombreux pays à l'étranger, où les nouveaux collaborateurs bénéficient de plans de pension à cotisations définies leur permettant de constituer tout au long de leur vie professionnelle un capital qui au moment de leur retraite viendra en complément des éventuelles pensions versées par les régimes locaux obligatoires (voir États financiers note 7 - Rémunérations et avantages consentis au personnel).

En France

Autres avantages sociaux

Parallèlement aux rémunérations fixes et variables, le Groupe offre une large gamme d'avantages sociaux avec d'une part, ceux qui touchent au cadre du travail et à l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle et, d'autre part, ceux qui permettent aux collaborateurs de financer leurs projets personnels, d'appréhender les risques de la vie et de préparer leur retraite.

Le temps de travail

L'exercice de l'activité professionnelle se fait autant que possible dans un cadre aménagé en fonction des besoins de chacun : travail à temps partiel, congés annuels, réduction du temps de travail (RTT), dispositifs de temps à la carte, compte Épargne Temps, etc. Les circonstances particulières de la vie privée sont également prises en compte, au travers de congés spéciaux pour mariage, décès, déménagement, naissance, etc.

L'épargne salariale

Le Groupe cherche à optimiser les dispositifs d'intéressement collectif aux résultats selon le contexte légal, social et fiscal des entités par la participation et l'intéressement qui permettent, en France, la redistribution au profit des collaborateurs d'une partie des bénéfices qu'ils ont contribué, par leur travail, à réaliser et par les plans de *profit sharing* dans de nombreux territoires.

Participation et Intéressement BNP Paribas SA en euros

Au titre des exercices	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Montant brut	186 076 788	227 719 000	232 530 560	84 879 969	181 349 984	235 833 607	239 003 000
Montant minimum par salarié ⁽¹⁾	3 772	4 696	4 728	1 738	3 782	4 627	3 938
Montant maximum par salarié ⁽¹⁾	10 689	12 732	12 800	4 641	10 128	12 447	10 571

(1) Montant brut pour un salarié travaillant à temps plein et présent toute l'année

Épargne et retraite

BNP Paribas accompagne les efforts d'épargne volontaire des salariés par un Plan d'Épargne Entreprise (PEE), un Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO) et des régimes de retraite supplémentaires. Le PEE est un système d'épargne collectif qui permet aux salariés de se constituer une épargne. Le PERCO a été souscrit par près de 15 000 salariés qui disposeront de cette épargne à leur départ en retraite sous la forme d'une rente ou d'un capital. En 2011, le montant cumulé des abondements (PEE + PERCO) est de l'ordre de 40 millions d'euros (dont 13,5 millions d'euros pour le PERCO).

La prévoyance personnalisée

Créé par un accord d'entreprise, le régime de prévoyance flexible (couverture incapacité, invalidité, décès) de BNP Paribas a peu d'équivalents dans les entreprises françaises. Il offre aux salariés un niveau élevé de garanties en cas d'arrêt de travail, d'invalidité et de décès. À partir d'un régime de base applicable par défaut, chacun personnalise sa protection selon sa situation personnelle et familiale en choisissant le niveau adapté de prestation ou de garantie complémentaire. Les choix peuvent être modifiés annuellement.

Le « BSI » : Bilan Social Individuel

En 2011, pour la troisième année consécutive, près de 54 000 collaborateurs travaillant en France ont reçu leur Bilan Social Individuel. Ce document fait une présentation synthétique et structurée de la rétribution globale de chaque collaborateur au titre de l'année précédente. Il a pour ambition de donner à chacun une vision simple et pédagogique de sa situation personnelle en regroupant dans un document unique des informations souvent dispersées, notamment sur la rémunération, les avantages sociaux et la formation.

En Belgique**Nouveau modèle de rémunération**

Des négociations ont eu lieu entre la direction de BNP Paribas Fortis et les syndicats sur la définition d'un nouveau modèle de rémunération pour les 17 000 collaborateurs (employés et cadres) de BNP Paribas Fortis. Fin 2011, la direction a signé un accord avec les deux plus importants syndicats. Ce nouveau modèle de rémunération, effectif à partir du 1^{er} janvier 2012, repose sur 3 principes :

- baisse de salaire de 3 % pour tous les collaborateurs dans le cadre du programme de réduction des coûts « Initiative 2014 » en contrepartie d'une garantie d'emploi jusqu'à fin 2016 ;
- partie de la rémunération variable « collective » liée à des critères de développement durable, tels que la satisfaction client, la promotion de la diversité, l'amélioration du bien-être au travail, la conscience du risque et de la conformité et la réduction de l'impact négatif de la banque sur l'environnement ;
- une modernisation du modèle de rémunération actuel avec la possibilité de convertir tout ou partie de la rémunération variable « individuelle » en un *package* mobilité dit « vert » (voiture de société ou abonnement à diverses formules de transport écologiques) et/ou un plan de retraite bonifié.

En Italie

À côté des dispositifs de rémunération variable traditionnels, BNL propose à certains collaborateurs des mesures incitatives ponctuelles visant à les récompenser pour l'excellence de leurs résultats. Ainsi, les collaborateurs les mieux classés des filières Retail, Private, Corporate, Recouvrement Créances et Production et Assistance commerciale se voient proposer de participer au programme « *BNL Master* », un stage de formation dédié.

Par ailleurs, BNL propose à l'ensemble des collaborateurs de bénéficier d'un certain nombre d'avantages tels qu'une assurance maladie, une assurance accidents, une prévoyance complémentaire, des prêts à taux préférentiels, des tickets repas, une prime d'ancienneté (après 25 années de service), des bourses d'études, etc.

Au Luxembourg**Un « statut unique » pour l'ensemble des collaborateurs**

Dans le cadre de la fusion de BGL et de BNP Paribas, un « statut unique » pour les collaborateurs des deux entités (autres que les cadres hors convention) a été mis en place en 2010 afin d'instaurer un socle commun d'avantages sociaux et d'améliorer le cadre général des relations de travail. L'harmonisation s'est poursuivie en 2011 par l'extension de ce « statut unique » aux cadres hors convention.

CONCERTATION, ÉCOUTE, ATTENTION AUX PERSONNES**UNE PRÉSENCE ACTIVE
AUPRÈS DE NOS COLLABORATEURS
CONFRONTÉS AUX SITUATIONS DE CRISE****Au Japon**

Bien que le tremblement de terre qui a frappé le Japon dans l'après-midi du 11 mars ait été de forte amplitude, les immeubles de bureaux du Groupe n'ont fort heureusement pas été trop endommagés, et aucun employé n'a été blessé. Cependant, la plupart des trains ne pouvant circuler, certains employés ont dû passer la nuit au bureau. La Banque les a pris en charge et leur a donné à manger. Pendant la semaine qui a suivi, la circulation des trains n'avait toujours pas été rétablie et le gaz et l'eau n'étaient pas disponibles partout. La Banque a donc réservé des

chambres d'hôtel pour les personnes qui ne pouvaient rejoindre leur domicile ou y vivre.

Elle a également réservé des chambres d'hôtel dans les zones de Nagoya et d'Osaka pour ceux qui souhaitaient éloigner leur famille. La Banque a permis aux expatriés d'envoyer leurs familles soit dans leurs pays d'origine soit dans les hôtels de Nagoya ou d'Osaka. Elle s'est assurée quotidiennement du bien-être des membres du personnel et de leurs familles.

Le Groupe et son personnel ont fait don de 260 millions JPY (2,4 millions d'euros) à la Croix-Rouge du Japon. En outre, le Comité RSE de BNP Paribas à Tokyo a organisé cinq voyages de bénévoles dans le nord du pays, qui avait été durement touché. Ces bénévoles ont aidé à débayer les maisons et les champs, et à nourrir les habitants.

Les pays du « printemps arabe » et la Côte d'Ivoire

Dans l'ensemble Europe Méditerranée, plusieurs pays ont été marqués par des soulèvements populaires et des affrontements. Ces événements ont eu chacun leurs propres caractéristiques, mais, chaque fois, la priorité du Groupe a été la sécurité de tous les collaborateurs (locaux et expatriés). Une cellule de crise restait en veille permanente afin d'apporter en direct les réponses adaptées à la situation.

En Egypte, Côte d'Ivoire et Libye, les familles des expatriés, puis les expatriés eux-mêmes, ont, très tôt, été rapatriés dans leur pays d'origine. L'excellent travail d'anticipation de la Sécurité Groupe leur a permis de le faire dans de bonnes conditions, et ils ont immédiatement été pris en charge par les équipes Ressources Humaines. Au-delà du traumatisme subi, nos collaborateurs et leurs familles ont dû composer avec l'incertitude de l'issue des conflits et le manque de visibilité de leur dénouement. Tout a donc été mis en œuvre pour sécuriser les volets logistiques et financiers. En Côte d'Ivoire, certains collaborateurs locaux, dont la sécurité n'était pas garantie sur place ont également été pris en charge en France.

UN DIALOGUE SOCIAL DE QUALITÉ

Le Comité européen

Après son installation en juin 2010, le Comité européen (composé de 49 membres en provenance de 20 pays) et son bureau (composé de 10 membres du Comité en provenance de 6 pays) est désormais complètement opérationnel dans l'organisation interne des travaux et sa concertation avec la Direction Générale.

Une intense actualité sociale en 2011 a dicté le rythme des rencontres, avec deux réunions plénières et huit réunions de bureau (certaines élargies aux pays spécialement concernés). Ont été débattus, notamment l'évaluation du rapprochement BNP Paribas-Fortis, le lancement du métier Corporate & Transaction Banking Europe (CTBE), ainsi que les plans d'adaptation des métiers Personal Finance, Leasing Solutions, CIB et Investment Partners.

Deux importantes sessions de formation du Comité se sont tenues, l'une sur sa mission, pendant deux jours en avril sur le Campus BNP Paribas, l'autre sur les contraintes de Bâle 3.

Par ailleurs, le Comité a entamé sa réflexion sur la rédaction de trois chartes sociales européennes, défini son cahier des charges pour un code des pratiques sociales en cas de restructuration et lancé une enquête auprès de ses membres sur leur perception de leur politique diversité locale.

Le dialogue social au niveau national

En France

La Commission de Droit Social, instance nationale d'information et de négociation de BNP Paribas SA, s'est réunie à vingt-deux reprises et a permis la signature de six accords d'entreprise dont un sur les salaires, un sur la prime de partage des profits, un sur la prévention du harcèlement et de la violence au travail, un en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle de personnes handicapées pour les années 2012-2015 et deux sur l'organisation du dialogue social. A la suite de l'accord signé en 2010, la Banque a également poursuivi sa politique sur les risques psychosociaux par la constitution de quatre groupes de travail paritaires qui ont formulé des propositions d'améliorations concrètes de prévention du stress, actuellement en cours de réalisation.

Par ailleurs, 65 accords ont été signés en 2011 dans les 10 plus importantes filiales du Groupe en France, hors Immobilier, dont 6 accords

sur la prévention des discriminations et le développement de la diversité, 3 accords de prévention sur les risques psychosociaux et 30 accords sur les salaires, prime de partage des profits et épargne salariale.

En Belgique

Dans un souci commun de développement de l'entreprise et un esprit de respect mutuel, la direction et les représentants du personnel ont finalisé l'accord sur un nouveau système de rémunération. Outre six conventions collectives fondamentales du travail portant sur les éléments de ce nouveau système (salaires fixes, rémunération variable collective et rémunération variable individuelle), huit autres ont été signées dans le courant de l'année, dont deux pour harmonisation des conditions de rémunération, deux sur la mobilité, une sur la formation, une organisant les élections sociales (avec un nouveau mécanisme d'*e-voting*) et deux sur divers avantages.

En Italie

Le dialogue social a été très intense avec la signature de 25 accords portant sur des sujets aussi divers que la classification des fonctions, la sécurité dans les agences grâce à l'emploi de vidéo surveillance, le fonds de pension, la formation, des primes diverses, etc. Par ailleurs, dans un souci de coordination des politiques entre les différentes entités, BNL a signé un des accords sociaux organisant la mobilité entre les filiales du Groupe et BNL et le maintien de certaines conditions (ancienneté, avantages divers) avec Findomestic (14 accords), Investment Solutions (6 accords) et Leasing Solutions (5 accords), CIB (4 accords), Arval (4 accords) et Ifitalia (4 accords). Enfin, d'importantes négociations sur la réduction des coûts au sein de BNL ont débuté et devraient aboutir début 2012.

Au Luxembourg

En matière de dialogue social, le fait majeur concerne tout le secteur bancaire puisqu'une nouvelle convention collective a été signée en mars, portant sur les années 2011 à 2013 et régissant, pour toutes les banques luxembourgeoises, des matières aussi diverses que le système de rémunération, la durée et l'aménagement du temps de travail, les jours de congé, les primes diverses, la formation, etc.

UNE ÉCOUTE ACTIVE DES COLLABORATEURS AVEC LE GLOBAL PEOPLE SURVEY

Fidèle à sa tradition d'écoute des collaborateurs, BNP Paribas a reconduit le dispositif d'enquête annuelle mondiale, en partenariat avec *Towers Watson* (spécialiste de baromètres internationaux) qui analyse et traite les données sur une base strictement anonyme et confidentielle.

Le *Global People Survey* (GPS) 2011 a fait l'objet d'un **record de participation** avec un taux de réponse de 64 % (113 886 répondants sur les 177 550 salariés interrogés dans 65 pays), en progrès de 12 points (52 % en 2010).

Quinze thématiques telles que l'engagement, le leadership, le management de proximité et la formation ont été abordées à travers 73 questions d'opinion posées en 20 langues et une question ouverte : « Que changeriez-vous chez BNP Paribas ? Comment ? » qui a généré plus de 41 000 commentaires. Une thématique nouvelle, l'innovation, qui suscite de nombreuses attentes, a été abordée en 2011.

Le GPS est un outil de management opérationnel qui permet d'identifier de manière fine, au niveau de chaque métier et de chaque pays, les attentes des collaborateurs et d'orienter des plans d'actions. Il s'attache à comprendre les leviers de l'engagement des collaborateurs et à mesurer la perception de leur vie au sein du Groupe. Ce sondage s'étoffe chaque année pour couvrir de nouvelles thématiques.

Les principaux enseignements

Les grandes tendances du GPS 2011 mettent en lumière une stabilité d'ensemble des résultats, un sentiment de fierté d'appartenance toujours aussi marqué ainsi qu'une confiance renouvelée dans les dirigeants du Groupe, une évolution positive dans la relation avec le manager de proximité, de la RSE, de la Diversité et de l'Égalité des chances.

Les attentes des collaborateurs s'expriment majoritairement en faveur de l'émergence et de la promotion d'une véritable culture internationale au sein du Groupe. La complexité des processus de décision, la clarification des responsabilités pour favoriser la mobilité interne, une meilleure reconnaissance de la performance individuelle et la poursuite des efforts engagés dans le cadre de l'égalité des chances sont des sujets sur lesquels les collaborateurs demandent que les efforts soient poursuivis.

Le GPS a également apporté une première perception des quatre Principes de Management présentés en début d'année. Une étude au fil des ans permettra de mesurer leur insertion et leur impact sur la culture et les comportements managériaux au sein du Groupe.

LA PROTECTION DE LA SANTÉ DES COLLABORATEURS

La politique de santé au travail du Groupe va au-delà de la simple conformité à l'évolution des législations. Les enjeux majeurs tiennent à la prévention des risques, à la prise en compte des problèmes de santé publique et à l'accompagnement des fragilités et inaptitudes.

En France

La prévention des risques professionnels

En 2011, l'équipe en charge de la prévention des risques professionnels a focalisé ses travaux sur :

- la poursuite de l'actualisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (décret du 5 novembre 2001), document permettant d'identifier les risques professionnels liés aux métiers exercés au sein du Groupe ;
- une veille sanitaire sur les chocs acoustiques pour les salariés des plates-formes téléphoniques ;
- l'ergonomie des postes de travail (Projet Alice) ;
- un nouvel accord d'entreprise en faveur de l'emploi des personnes handicapées ;
- un projet de charte européenne sur le stress ;
- une participation aux groupes de travail « pénibilité » sous l'égide de la Fédération des Banques Françaises ;
- la suppression des papiers thermiques contenant du bisphénol A des distributeurs de billets des agences bancaires et dans les restaurants d'entreprise ;
- la poursuite du programme de prise en charge des risques psychosociaux.

La prévention des risques professionnels fait l'objet de mesures adaptées : campagnes d'information, formation, ergonomie de conception, ergonomie de correction et procédures d'alerte.

L'accompagnement médical des salariés victimes d'agression se poursuit, notamment en région parisienne, où il s'intègre dans un dispositif développé avec les Urgences médicales de Paris. Progressivement renforcé, ses effets bénéfiques se mesurent par la diminution des arrêts

de travail post-agression et par la baisse de la durée des arrêts de travail et du nombre de mutations pour inaptitude au poste.

La prise en compte des problèmes de santé publique

Le Service de Santé au Travail de BNP Paribas SA est engagé dans une démarche de promotion de la santé des salariés. Les initiatives en matière de santé publique qui ont marqué l'année 2011 sont notamment :

- une action de prévention cardio-vasculaire en Médecine du Travail avec le dépistage de facteurs de risques cardio-vasculaires : cholestérol, hypertension, tabagisme et stress ;
- le dépistage du cancer colo-rectal par HémoCult proposé à tous les collaborateurs de plus de 50 ans ;
- l'organisation de plusieurs journées de prévention des maladies cardio-vasculaires, stress, troubles musculo-squelettiques, addictions, etc. sur différents sites médicaux. Lors de ces journées, 190 personnes ont été formées aux gestes qui sauvent et à l'utilisation du défibrillateur par deux médecins du Service de Santé au Travail ;
- une sensibilisation sur la conduite à tenir face aux problèmes sanitaires en voyage, proposée aux managers de BDDF - Retail Banking en novembre 2011 ;
- un accompagnement des fragilités et inaptitudes ;
- la mise en place d'une visite médicale annuelle « senior » à l'intention des collaborateurs de plus de 55 ans ;
- un journal médical « Bien-être et santé » présentant des conseils de prévention médicale et d'informations sur l'alimentation et l'environnement est proposé chaque trimestre à l'intention de tous les collaborateurs ;
- l'organisation de collectes de sang chez BNP Paribas SA et ses filiales ;
- une formation de Sauveteurs Secouristes du Travail dispensée par deux médecins et une infirmière.

Comme pour la prévention, le reclassement des salariés après plusieurs mois d'absence à la suite d'une maladie fait l'objet d'une collaboration entre le Service de Santé, les gestionnaires Ressources Humaines et les managers. Compte tenu de la rapidité des évolutions dans l'entreprise, la réintégration doit prendre en compte les changements, dissiper les inquiétudes des salariés et donner le temps de trouver de nouveaux repères.

L'Observatoire Médical du Stress, de l'Anxiété et de la Dépression (OMSAD)

Compte tenu de sa prévalence, le stress, deuxième pathologie professionnelle après les troubles musculo-squelettiques, fait l'objet d'un dispositif dédié avec l'OMSAD en collaboration avec l'Institut Français d'Action sur le Stress (IFAS) à Paris et à Lyon. Lors de la visite médicale périodique, le collaborateur peut remplir un questionnaire anonyme et confidentiel immédiatement analysé et commenté par le médecin du travail en vue d'un diagnostic personnel. Les données sont ensuite compilées et traitées par l'IFAS, cabinet indépendant, qui restitue les résultats à BNP Paribas. Ils mesurent le niveau de stress, localisent les populations à risques pour mettre en place des actions préventives. Ce dispositif a été mis en place chez BNP Paribas SA, BNP Paribas Personal Finance, BNP Paribas Assurance, BNP Paribas Leasing Solutions et Arval et, depuis février 2011, chez BNP Paribas Securities Services. A fin 2011, près de 25 000 collaborateurs ont renseigné ce questionnaire.

Ligne téléphonique « Stress, Information, Assistance »

Une ligne téléphonique d'aide et d'écoute est opérationnelle depuis le 1^{er} décembre 2010. De 8h15 à 17 heures, une infirmière ou un médecin du travail du Service de Santé au Travail à Paris, répond aux salariés qui désirent s'informer sur le stress ou demander une aide. Le Service de Santé au Travail peut éventuellement recourir à l'assistance d'un médecin spécialisé qui rappellera le collaborateur dans les meilleurs délais.

Audit « Stress on line »

Mise en place d'un audit « *Stress on Line* » chez Personal Finance (avril 2010), BP2S (janvier 2011) et BDDF (avril et septembre 2011). Sur les 19 500 collaborateurs BDDF sollicités, 65 % ont répondu à cette enquête. Un plan d'actions est en cours d'élaboration.

Médecin écoutant

Un médecin écoutant, spécialisé en thérapie comportementale et cognitive reçoit, à la demande du médecin du travail, les salariés en situation de souffrance psychologique. Depuis sa création, en septembre 2010, 95 salariés ont bénéficié de ce suivi (soit 166 consultations). Le nombre de consultations est limité à trois par salarié.

Accompagnement médical des salariés victimes d'agressions

SOS INTERNATIONAL : activation d'un plateau d'assistance psychologique (15 dossiers ouverts en 2011).

En Belgique

Les faits marquants de l'année 2011 dans le domaine médical ont été :

- l'élaboration d'un nouveau **Plan global de prévention Santé, Sécurité et Bien-être au travail 2012-2016** approuvé par le management et les partenaires sociaux, avec un programme de diffusion et d'information, des formations et actions de prévention, de sensibilisation et de gestion en cas de crise, ainsi que la mise en place d'un questionnaire « *Health check* » systématique, similaire à celui de l'OMSAD utilisé en France ;
- la mise en place d'une **politique de prévention** des dysfonctionnements au travail liés à l'usage d'alcool et/ou de drogues ;
- l'aide et les conseils aux salariés **en difficulté psychosociale** liée au travail et/ou à des motifs privés. Ce point implique d'intensifier la collaboration déjà existante entre les médecins et infirmières, les assistants sociaux et le conseiller en prévention pour la charge psychosociale au travail ;
- la poursuite des efforts entrepris par le service médical et les assistants sociaux de conseils au personnel RH pour faciliter la **réintégration professionnelle et la reprise de travail** par une adaptation des exigences professionnelles aux capacités temporairement réduites de la personne pour motif de maladie (physique ou psychique) ou d'accident ;
- les **consultations médicales** : pour une population d'environ 18 000 personnes ont été effectués quelque 7 000 examens médicaux périodiques, 1 500 examens d'embauche, 2 000 contacts téléphoniques avec des membres du personnel en absence - maladie de plus d'un mois, 700 consultations spontanées, 600 examens de reprise du travail, 600 examens de dépistage cardiovasculaire, 2 500 vaccins contre la grippe ;
- les **formations et recyclage annuel** des 350 secouristes d'entreprise.

En Italie

Évaluation des risques psychosociaux chez BNL : un numéro vert d'assistance aux collaborateurs en difficulté a été mis en place.

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DES COLLABORATEURS**En France**

Le Service d'Action Sociale, composé d'une trentaine d'assistantes sociales d'entreprise, déploie des actions et services en direction des collaborateurs confrontés à une problématique d'ordre privé ou professionnel, ou qui ont simplement besoin de conseils et d'orientation.

Ce rôle d'aide et d'information se traduit également par la publication de guides traitant des thèmes essentiels de la vie privée : la maternité, la paternité, l'adoption, les modes de garde et l'emploi direct d'une garde d'enfant, les enfants étudiants, les aidants familiaux, les parents âgés, les régimes de protection des majeurs, le décès d'un collaborateur en cours d'activité, etc. Bien d'autres aspects peuvent être abordés au sujet du couple, de la famille, du budget, de la maladie ou du handicap.

Au carrefour de la vie privée et de la vie au travail, l'Action Sociale propose des réunions d'information animées par des assistantes sociales spécialisées :

- aux collaborateurs proches de l'âge de la retraite, sous forme de journées consacrées aux aspects financiers et à la dimension psychosociale de la cessation d'activité. En 2011, 600 personnes ont participé à ces réunions, complétées par 985 entretiens individuels, nombre particulièrement élevé du fait de la publication des textes sur la réforme des retraites ;
- aux collaborateurs désirant recevoir de l'information sur les modes de garde des enfants et sur les formalités d'embauche d'assistantes maternelles. Deux réunions organisées à Paris en partenariat avec la Fédération du Particulier Employeur (FEPEM) ont rassemblé une cinquantaine de personnes (55 % de femmes et 45 % d'hommes).

En Belgique

L'équipe sociale, composée de 5 assistants sociaux, travaille dans le même esprit et la même philosophie que l'Action Sociale en France. Les assistants sociaux répondent au quotidien aux sollicitations des salariés confrontés à une problématique sociale : maladie, problèmes financiers, situations de séparation, décès d'un proche, handicap, agression, problème sur le lieu de travail, etc.

En étroite collaboration avec le service médical, ils maintiennent le contact avec les salariés en incapacité de travail dans le but de faciliter leur réinsertion professionnelle et d'identifier les causes éventuelles de facteurs de mal-être lié au travail. Ils ont participé à différentes actions collectives :

- projet « Diversité » notamment dans l'aide à la création du « Guide pour l'embauche de personnes ayant un handicap » et du « Guide des civilités face à une personne présentant un handicap ou une maladie chronique » ;
- organisation de sessions d'information « accueil des victimes de hold-up » ;
- intervention lors des séminaires sur les aspects psychosociaux de la retraite.

Le rôle légal de la personne de confiance en cas de harcèlement moral ou sexuel sur le lieu du travail est également assuré par les assistants sociaux.

7.2 Annexe NRE – volet social

Indicateurs de la loi NRE - Exercice 2011	Périmètre 2011
1. Rémunération totale et avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social	
Voir le Document de référence dans le chapitre 2 <i>Gouvernement d'entreprise</i> .	Groupe
2. Rémunérations et avantages de toute nature que chacun des mandataires sociaux a reçus durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-13	
Voir le Document de référence dans le chapitre 2 <i>Gouvernement d'entreprise</i> .	Groupe
3. Liste de l'ensemble des mandataires et fonctions exercées dans toute société par chacun de ces mandataires durant l'exercice	
Voir le Document de référence dans le chapitre 2 <i>Gouvernement d'entreprise</i> .	Groupe
4. Effectif total de l'entreprise dont Contrats à Durée Déterminée	
Voir le Document de référence dans la partie <i>Évolution des effectifs</i> .	
L'effectif Équivalent Temps Plein (ETP) du Groupe à fin 2011 est de 198 423 ETP, en progression de 2 576 ETP à périmètre égal. Les ETP sont mesurés au prorata du temps de travail. Dans ces effectifs sont comptés les collaborateurs actifs ou absents payés en CDI et CDD (hors stagiaires, apprentis, VIE, prestataires et intérimaires).	Groupe
À fin 2011, l'effectif géré par le Groupe en France a atteint 59 877 ETP, dont 841 CDD.	France
La notion de cadre, utilisée dans un environnement français, n'est pas transposable en tant que telle au plan mondial. À titre indicatif, la proportion de cadres au sein de BNP Paribas SA progresse : 35,7 % en 2002 ; 37,7 % en 2003 ; 39,7 % en 2004 ; 42,4 % en 2005 ; 44,6 % en 2006 ; 47,4 % en 2007 ; 47,3 % en 2008 ; 49 % en 2009 ; 51,1 % en 2010 ; 52,5 % en 2011. Depuis 2008, cet indicateur est basé sur l'effectif total comprenant les absents non rémunérés et les contrats en alternance.	BNP Paribas SA Métropole
5. Embauches en distinguant Contrats à Durée Déterminée et Contrats à Durée Indéterminée	
Au 31 décembre 2011, le nombre total de recrutements au niveau mondial s'est élevé à 27 649 nouveaux collaborateurs permanents dont 56,5 % de femmes.	Groupe
Le Groupe a réalisé 3 483 recrutements en CDI en France pour l'année 2011. Voir le Document de référence dans la partie <i>Un Groupe qui recrute</i> .	France
6. Difficultés éventuelles de recrutement	
L'attractivité du groupe BNP Paribas reste très élevée avec 195 400 candidatures en 2011 (contre 191 000 en 2010). En 2011, la répartition par profil des recrutements reste équilibrée avec 38 % de jeunes diplômés (ayant moins de 2 ans d'expérience professionnelle) et 62 % de collaborateurs expérimentés (au moins 2 ans d'expérience professionnelle). Voir le Document de référence dans la partie <i>Un Groupe qui recrute</i> .	France
7. Licenciements et leurs motifs	
Pour l'année 2011, le nombre total de licenciements s'établit à 4 219 au sein du Groupe.	Groupe
En France, ce nombre s'élève à 381. Les motifs de licenciement demeurent les insuffisances professionnelles, les inaptitudes et les fautes.	France
8. Heures supplémentaires	
En 2011, le volume d'heures supplémentaires payées a atteint 85 719 heures.	BNP Paribas SA Métropole
9. Main-d'œuvre extérieure à la Société	
<i>Intérim</i> : en 2011, le nombre moyen mensuel d'intérimaires est de 1 274 ETP pour le Groupe.	France
En 2011, le nombre moyen mensuel d'intérimaires est de 631 ETP pour BNP Paribas SA en France métropolitaine, avec une durée moyenne des contrats qui s'établit à 37 jours.	BNP Paribas SA Métropole
<i>Assistance extérieure</i> : A fin 2011, le nombre de salariés appartenant à une entreprise extérieure est de 4 246.	BNP Paribas SA Métropole
Une vigilance particulière est exercée sur les contrats liant BNP Paribas aux agences d'intérim et sociétés de services quant au respect des législations sociales et à la prévention du délit de marchandage.	BNP Paribas SA Métropole

Indicateurs de la loi NRE - Exercice 2011	Périmètre 2011
10. Le cas échéant, informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement	
Voir le Document de référence dans la partie <i>Une gestion de l'emploi à long terme</i> .	France, Belgique, Italie, Luxembourg
11. Organisation du temps de travail	
Des possibilités multiples d'aménagement du temps de travail sont offertes aux salariés. Le pourcentage des effectifs physiques utilisant la formule de temps partiel s'établit en France à 9,5 %. À partir d'un an d'ancienneté, les salariés peuvent bénéficier d'un Compte Épargne Temps alimenté par des jours de congés. Les jours ainsi placés peuvent être pris sous diverses formes. À fin 2011, 29 447 salariés disposaient d'un Compte Épargne Temps.	France
12. Durée de travail pour le salarié à temps plein	
En France, la durée de travail hebdomadaire moyenne d'un salarié à temps complet selon la règle générale est de 35 heures. Le nombre de jours théoriques annuels travaillés par salarié en horaire collectif était de 206 jours en 2011.	BNP Paribas SA Métropole
13. Durée du temps de travail pour le salarié à temps partiel	
Les principales formules permettent de travailler à 50 %, 60 %, ou 80 % d'un équivalent temps plein. 94 % des salariés ayant opté pour le temps partiel sont des femmes. 79,1 % des salariés à temps partiel ont opté pour un temps partiel supérieur ou égal à 80 %.	France
Sur le périmètre BNP Paribas SA en France métropolitaine, 93,6 % des salariés ayant opté pour le temps partiel sont des femmes. 73,4 % des salariés ont opté pour un temps partiel supérieur ou égal à 80 %.	BNP Paribas SA Métropole
14. L'absentéisme et ses motifs	
Le taux d'absentéisme 2011 relatif aux absences rémunérées s'élève à 3,5 % (maladies, accidents et autres congés autorisés), plus 2,1 % d'absences pour maternité et paternité (contre 3,8 % et 2,1 % en 2010).	France
15. Les rémunérations	
Pour le Groupe en France : ■ la rémunération annuelle moyenne (fixe et variable) s'élève à 51 075 euros ; ■ 93,4 % des salariés ont bénéficié d'une rémunération variable (92,5 % des femmes et 94,6 % des hommes) ; ■ 46,9 % ont bénéficié d'une augmentation du salaire fixe (contre 46,6 % en 2010, 43,2 % en 2009). Voir le Document de référence dans la partie <i>Une politique de rémunération compétitive et en ligne avec les règles internationales</i> .	France
Le salaire fixe moyen mensuel pour BNP Paribas SA en France métropolitaine s'est établi à 3 510 euros en 2011 (contre 3 389 euros en 2010) : 13,7 % des salariés ont bénéficié d'une promotion à un niveau supérieur.	BNP Paribas SA Métropole
16. L'évolution des rémunérations	
La négociation salariale annuelle de 2011 au titre de 2012 a abouti à un accord signé par une des cinq organisations syndicales représentant 30,6 % de suffrages exprimés aux dernières élections professionnelles. L'accord comporte notamment : ■ une mesure d'augmentation pérenne des salaires de 0,60 % avec un plancher de 220 euros ; ■ la mise en place d'une enveloppe budgétaire spécifique d'un million d'euros dans le cadre de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. En 2011, une nouvelle négociation relative à la prime de partage des profits au titre de l'année 2010 a été réalisée et a débouché sur le versement d'une prime de 690 euros pour tous les salariés.	BNP Paribas SA Métropole
17. Les charges sociales	
Voir le Document de référence chapitre 4 Note 7 <i>Rémunérations et avantages consentis au personnel</i> .	
Le montant des charges sociales au titre de 2011 pour le Groupe s'élève à 3 724 millions d'euros.	Groupe

Indicateurs de la loi NRE - Exercice 2011	Périmètre 2011
18. Application des dispositions du Titre IV Livre IV du Code du travail (intéressement et participation et plans d'épargne salariale)	
Voir le Document de référence dans la partie <i>Une palette d'avantages sociaux qui traduit une vision responsable de la relation de travail dans la durée</i> et le chapitre 4 <i>Rémunérations et avantages sociaux consentis au personnel</i> .	
La participation et l'intéressement aux résultats du Groupe au titre de l'année 2011 ont atteint 239 millions d'euros soit un minimum par collaborateur de 3 938 euros et un maximum de 10 571 euros (sur une base collaborateur à temps complet).	BNP Paribas SA
Pour l'augmentation de capital mondiale réservée aux salariés en 2011, le montant des souscriptions d'actions s'est élevé à 267,8 millions d'euros, avec un taux de participation global de 36 % (+ 5 points). La participation par zone géographique est la suivante : France : 57 % ; Asie : 55 % ; Océanie : 31 % ; Moyen-Orient : 35 % ; Amérique du Nord : 26 % ; Europe (hors France) : 18 % ; Amérique latine : 17 % ; Afrique : 7 %. Hors de France, la répartition mondiale des souscripteurs d'actions par zone géographique s'établit comme suit : Europe (hors France) : 66,6 % ; Asie : 19,9 % ; Amérique du Nord : 4,9 % ; Amérique latine : 3,4 % ; Afrique : 2,7 % ; Océanie : 1,4 % ; Moyen-Orient : 1,0 %.	
	Groupe
19. Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes de l'entreprise	
Voir le Document de référence dans la partie <i>Promouvoir la diversité</i> .	
53 % des collaborateurs de BNP Paribas (effectif physique) dans le monde sont des femmes.	Groupe
Pour le Groupe en France la répartition de l'effectif physique s'établit à 44,1 % d'hommes et 55,9 % de femmes.	
La proportion des femmes dans la catégorie cadres, poursuit sa progression :	
■ 43,9 % en 2010 ;	
■ 44,4 % en 2011.	France
La répartition de l'effectif physique s'établit à 19 369 hommes et 25 906 femmes (contre 19 057 hommes et 25 388 femmes à fin 2010).	
L'accord d'entreprise du 9 avril 2004 sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en 2005 et 2006, puis remplacé par l'accord du 30 juillet 2007, définit les principes qu'il convient d'appliquer afin de respecter et de développer l'égalité des chances et de traitement entre les femmes et les hommes à toutes les étapes de la vie professionnelle.	
En créant en 2011 un Référent à l'égalité professionnelle, BNP Paribas SA a ouvert au niveau national une voie d'examen de dossiers individuels de salariés s'estimant discriminés dans leur situation professionnelle. Une formation a également été créée afin d'aider la RH à répondre aux collaborateurs qui exprimeraient un ressenti de discrimination.	
La proportion des femmes dans la catégorie cadres poursuit sa progression : 34,2 % en 2001 ; 35,7 % en 2002 ; 36,9 % en 2003 ; 37,7 % en 2004 ; 38,8 % en 2005 ; 40,3 % en 2006 ; 41,4 % en 2007 ; 43,1 % en 2008 ; 44,0 % en 2009 ; 44,6 % en 2010 ; 45,2 % en 2011.	BNP Paribas SA Métropole
La proportion de femmes dans les promotions à une catégorie supérieure évolue comme suit : 54,7 % en 2002 ; 55,6 % en 2003 ; 55,8 % en 2004 ; 57,1 % en 2005 ; 58,1 % en 2006 ; 58 % en 2007 ; 59 % en 2008 ; 59,6 % en 2009 ; 60,6 % en 2010 ; 61,2 % en 2011.	BNP Paribas SA Métropole
En 2011, pour BNP Paribas en France, 40 % des nominations cadres hors classification et cadres de direction sont des femmes contre 39 % en 2010, 38 % en 2009 et 32 % en 2008.	France
20. Relations professionnelles et bilan des accords collectifs	
Voir le Document de référence dans la partie <i>Un dialogue social de qualité</i> .	
En 2011, comme les années précédentes, le dialogue social au sein de BNP Paribas a été constructif. La Commission de Droit Social de BNP Paribas SA s'est réunie à 22 reprises et 6 nouveaux accords ont été conclus avec les organisations syndicales. 65 accords ont été signés dans les 10 principales filiales françaises hors BNP Paribas Real Estate.	
	France
En Belgique, 14 conventions collectives ont été signées, dont 6 fondamentales. En Italie, 25 accords ont été signés. Au Luxembourg, une nouvelle convention collective porte sur l'ensemble du secteur bancaire.	Belgique, Italie, Luxembourg

Indicateurs de la loi NRE - Exercice 2011

Périmètre 2011

21. Les conditions d'hygiène et de sécurité

Voir le Document de référence dans la partie *La protection de la santé des collaborateurs*.

- Le nombre d'accidents du travail ayant entraîné un arrêt de travail s'élève à 583, soit un taux de 3,22 %.
- Accompagnement médical des salariés victimes d'agression.
En 2011, 29 personnes ont bénéficié d'un accompagnement médical à la suite d'une agression et 4 ont été orientées en consultation spécialisée pour une prise en charge psychologique.
- Formation du personnel médical et recyclage des secouristes :
 - Formations des moniteurs (2 médecins) sur 3 jours ;
 - Formations des collaborateurs « Sauveteurs Secouristes du Travail » dispensées par 2 médecins et 1 infirmière du Service de Santé au Travail : 128 formations initiales et 305 recyclages.
- Prévention et prise en charge des risques psychosociaux :
 - Observatoire Médical du Stress, de l'Anxiété et de la Dépression (OMSAD) : depuis 2008, 24 959 collaborateurs ont répondu au questionnaire qui permet d'identifier les collaborateurs à risques ;
 - Plate-forme d'assistance psychologique : 15 dossiers ouverts en 2011 ;
 - Ligne téléphonique « Stress, Information, Assistance » mise à la disposition des collaborateurs : 9 appels reçus depuis sa mise en service le 1^{er} décembre 2010 ;
 - Consultation créée en septembre 2010, assurée par un médecin écoutant externe et destinée aux salariés en situation de souffrance psychologique, qui lui sont adressés par le médecin du travail : 166 consultations depuis septembre 2010, portant sur 95 personnes ;
 - Concernant les incivilités commerciales dans les agences bancaires : recensement des incivilités et mise en place d'une formation dédiée aux collaborateurs concernés (10 000 collaborateurs formés au sein de BDDF, dont 2 890 en 2011).
- Autres actions de prévention :
 - Forum « Prévention des maladies cardio-vasculaires » organisé sur 5 sites à l'intention des collaborateurs : 100 bilans cardio-vasculaires effectués, 190 personnes formées à l'utilisation du défibrillateur ;
 - Campagne de vaccination contre la grippe : 2 448 vaccinations ;
 - Dans le cadre du maintien dans l'emploi des seniors, 2 574 visites médicales annuelles « Senior » à l'intention des collaborateurs de plus de 55 ans (Paris, IDF et Lyon) ;
 - Troubles musculo-squelettiques : mise en place d'une formation « Gestes et postures » animée par un infirmier : 120 personnes formées en 2011 ;
 - Ambiance sonore : dépistage d'éventuels troubles auditifs chez les collaborateurs travaillant sur les plate-formes téléphoniques avec 254 tests effectués en 2011, soit au total 4 857 tests auditifs réalisés pour l'ensemble des collaborateurs suivis par les Services de Santé au Travail ;
 - Dépistage du cancer colo-rectal par HémoCult proposé aux collaborateurs de plus de 50 ans ;
 - Dépistage du glaucome et du diabète.
- 1 278 personnes ont participé à la campagne de don du sang.

France

22. La formation

Voir le Document de référence dans la partie *Un effort soutenu en faveur du développement des compétences*.

Pour l'année scolaire 2011-2012, le nombre d'inscrits en formations diplômantes s'est établi à :

265 pour le Brevet Professionnel (BP) de Banque (245 en 2010 - 2011) ; 394 pour le Brevet de Technicien Supérieur (BTS) Banque (355 en 2010 - 2011) et 248 pour l'Institut Technique de Banque (ITB) (224 en 2010 - 2011).

France

En 2011, 9 042 collaborateurs ont engagé un DIF.

BNP Paribas SA

Le nombre moyen d'heures de formation par collaborateur s'élève à 37,7.

Métropole

En 2011, 37 185 collaborateurs ont suivi des modules de formations *e-learning* déployées par les différentes entités sur la plate-forme du Groupe ; 81 588 modules ont été terminés.

Groupe

Indicateurs de la loi NRE - Exercice 2011

Périmètre 2011

23. Emploi et insertion des travailleurs handicapés dans l'entreprise

Voir le Document de référence dans la partie *Promouvoir la diversité*.

À fin décembre 2011 :

- BNP Paribas SA emploie 983 salariés handicapés (contre 893 en 2010, 850 en 2009, 754 en 2008 et 730 en 2007) et en a recruté 59 (48 en 2010, 41 en 2009, soit 170 en 4 ans), avec un taux d'emploi de 2,8 % (2,6 % en 2010) ;
- le nombre d'unités de handicap (unités bénéficiaires liées à la situation de chaque salarié) s'établit à 1 147 et le nombre d'unités de handicap complémentaires générées par les travaux confiés aux ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail) à 18 ; soit un total d'unités bénéficiaires (UB) de 1 165 contre 1 066 en 2010 ;
- 138 salariés handicapés ont bénéficié de mesures liées au maintien dans l'emploi (122 en 2010).

Un accord dans le domaine de l'emploi et de l'insertion professionnelle de personnes handicapées a été signé en 2008 pour 4 ans et renouvelé en 2011 pour 2012-2015. Il participe à la démarche globale de BNP Paribas de non-discrimination et d'ouverture à la diversité et accompagne les engagements pris par le Groupe en 2004 dans le cadre de la Charte de la Diversité. Cet accord exprime la volonté de voir mise en œuvre une politique volontariste et durable en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées. Il prévoit des actions concrètes dans 4 domaines :

- développement d'un plan d'embauche en milieu ordinaire ;
- amélioration des conditions d'accueil et d'insertion des personnes handicapées en favorisant notamment leurs conditions de travail, leur accès à la formation professionnelle et l'adaptation aux mutations technologiques ;
- recherche d'un partenariat accru avec le secteur adapté et protégé ;
- attention soutenue aux divers aspects du maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Une démarche active de recensement des acteurs du secteur protégé permet de référencer des sous-traitants auxquels les entités du Groupe pourront avoir recours.

BNP Paribas SA
Métropole

Belgique : nombre total de salariés handicapés fin 2011 : 59

BNP Paribas
Fortis

Italie : nombre total de salariés handicapés fin 2011 : 532

Groupe BNL

Luxembourg : nombre total de salariés handicapés fin 2011 : 35

BGL BNP Paribas

24. Les œuvres sociales

Les activités sociales et culturelles à caractère national sont gérées par le Comité Central d'Entreprise. Les services de proximité sont gérés par les Comités d'Établissement Locaux. Leurs prestations vont de l'organisation de séjours de vacances pour les enfants et les salariés à la participation aux frais de repas, l'aide sociale aux familles et la mise à disposition de bibliothèques, de discothèques, vidéothèques, médiathèques et d'abonnements à tarifs réduits pour des théâtres et cinémas. Par ailleurs, une amicale sportive et culturelle offre la possibilité de pratiquer différents sports collectifs et de nombreuses activités culturelles. La répartition des concours apportés par BNP Paribas SA au financement des œuvres sociales figure dans son bilan social. Le budget consacré en 2011 aux œuvres sociales est estimé à 96,81 millions d'euros (contre 93,55 millions d'euros en 2010).

BNP Paribas SA
Métropole

7.3 Annexe NRE – volet sociétal

Indicateurs de la loi NRE - Exercice 2011

Périmètre 2011

25. Les relations entretenues par le Groupe auprès de la société civile, notamment auprès des associations d'insertion, des établissements scolaires, des associations de défense de l'environnement, des associations de consommateurs et des populations riveraines

Voir le Document de référence dans la partie *La Fierté d'Appartenance*

Le Groupe finance plus de 530 programmes de mécénat pour un budget annuel global de 24 millions d'euros en 2011. 21 millions en 2010.

Groupe

Le réseau de banque de proximité de BNP Paribas SA en France est historiquement engagé dans plus de 1 500 partenariats volontaires dans le cadre d'accords formalisés ou non. Des relations avec plus de 1 000 établissements de formation passent souvent par des offres de stages, des contrats d'apprentissage ou de qualification. 500 de ces partenariats ont pour objectif de promouvoir les initiatives sportives, culturelles et artistiques de jeunes, ainsi que des initiatives locales en faveur de l'insertion, de la lutte contre l'exclusion et de la protection de l'environnement.

Projet Banlieues : lancé en 2006, sous le pilotage de la Fondation BNP Paribas en étroite relation avec le réseau de la Banque en France, ce programme aide de façon pérenne le développement des quartiers sensibles en France, via trois axes :

- la création d'emploi et d'entreprises avec l'Adie (Association pour le Droit à l'Initiative Économique) : en six ans, le Projet Banlieues a permis de financer l'ouverture de 12 antennes sur l'ensemble du territoire français. En 2011, 1 097 microcrédits ont été octroyés sur ces antennes, permettant la création de 660 entreprises ;
- l'accompagnement scolaire : en partenariat avec l'Afev (Association de la fondation étudiante pour la ville), la mobilisation de plus de 1 000 étudiants supplémentaires a permis l'accompagnement de près de 1 400 jeunes en zones sensibles ;
- le soutien aux actions de proximité : 122 actions ont été soutenues par la Fondation BNP Paribas et la Banque en 2011 – dont 57 nouveaux projets, portant essentiellement sur les thèmes de l'éducation, de la formation et de l'insertion professionnelle, par le sport et par la culture.

Odyssee Jeunes : lancé en 2009 par la Fondation BNP Paribas, en partenariat avec le Conseil général de la Seine-Saint-Denis, ce programme destiné à soutenir la réalisation de voyages scolaires organisés par les collèges du département, a permis, en 2011, la réalisation de 421 projets ayant bénéficié à près de 18 000 collégiens, par subventions de plus de la moitié du coût de ces voyages, réduisant d'autant la contribution financière des familles.

Cartooning for Peace : créée par le journaliste caricaturiste Jean Plantu, l'association a pour objectif de promouvoir, par le dessin de presse, une meilleure compréhension et un respect mutuel entre des populations de différentes croyances ou cultures. En 2011, une exposition a été organisée pour des étudiants d'IEP.

Le Bal : présidé par Raymond Depardon, le Bal est un lieu dédié à l'image du réel : photographie, cinéma, vidéo, nouveaux médias... Ses différentes missions sont la présentation d'expositions temporaires, l'édition, la réflexion, les rencontres/débats, l'éducation et la formation des jeunes (notamment les plus démunis) à la lecture des images. La Fondation BNP Paribas et BNP Paribas Wealth Management apportent leur soutien conjoint au programme d'éducation et de soutien pédagogique « **La fabrique du regard** ».

Médiation bancaire : BNP Paribas est l'un des rares établissements financiers à s'être engagé depuis 2003 à suivre en tout état de cause les recommandations et avis rendus par le Médiateur. Dès mars 2009, désireux de répondre à l'attente de sa clientèle d'entrepreneurs, BNP Paribas a décidé de mettre en place une procédure de médiation spécifique et a nommé un Médiateur des Entrepreneurs, au même titre que le poste de Médiateur des Particuliers créé en 2001. Depuis 2010, les Médiateurs ont vu leurs prérogatives élargies et participent par le biais de leurs rapports à l'évolution de la Banque pour une prise en compte croissante de l'équité dans le règlement des litiges.

Relations avec les écoles :

- la politique très active du Groupe en termes de campus management – avec plus de 100 événements organisés dans les écoles en 2011 – a permis d'augmenter le flux de candidatures de pré-recrutement (stages, Volontariat International en Entreprise, alternance) avec près de 72 000 candidatures ;
- dans le cadre de conventions de partenariat, ou ponctuellement sur des opérations spécifiques, les groupes d'agences du réseau de BNP Paribas entretiennent des relations très soutenues avec près de 500 écoles et plus de 120 associations et relations avec les populations riveraines de leurs secteurs. Ces partenariats dépassent souvent le cadre des relations purement commerciales, pour s'étendre au soutien financier, technique, pédagogique ou organisationnel des actions menées par les partenaires ;
- BNP Paribas a attribué 750 000 euros à des établissements scolaires situés en Zones Urbaines Sensibles au titre de versement de la taxe d'apprentissage. Cette enveloppe a permis l'achat, la location et l'entretien de matériels et de biens d'équipement pédagogiques et professionnels.

France

Offre Associations :

Partenaire financier des associations et ONG, la Banque propose à celles-ci un compte épargne à taux d'intérêt bonifié ainsi que la gratuité des services bancaires à distance. Pour un engagement concret, elle assure plus spécifiquement aux ONG la tenue de leurs comptes sans frais, des conditions spéciales sur les transferts de fonds, le versement d'une prime correspondant à 10% de la totalité des intérêts annuels perçus sur leur compte d'épargne et une levée des droits d'entrée des fonds d'investissement maison.

Luxembourg

Indicateurs de la loi NRE - Exercice 2011

Périmètre 2011

26. Méthodes selon lesquelles l'entreprise prend en compte l'impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement régional

BNP Paribas est un groupe bancaire européen (4 marchés domestiques : France, Belgique, Italie et Luxembourg) implanté dans 79 pays.

Groupe

Il compte près de 200 000 collaborateurs, de 166 nationalités différentes, dont 155 400 en Europe, 19 100 en Amérique, 12 700 en Asie, 8 400 en Afrique, 2 200 au Moyen-Orient et 600 en Océanie.

Le Groupe contribue ainsi au développement local en tant qu'employeur, mais également par son métier de banquier en finançant l'économie. Depuis plus de 10 ans, BNP Paribas réinvestit 2/3 des résultats dans le Groupe, afin de renforcer sa capacité à accompagner ses clients. C'est ainsi que la Banque est devenue l'un des principaux acteurs de la banque de détail en Europe et accompagne environ 24 millions de clients (particuliers et PME) dans le monde.

France

MARCHÉS DOMESTIQUES**France :**

Plus que jamais, la Banque de Détail en France de BNP Paribas est au service de tous ses clients et notamment de ses clients entrepreneurs afin de favoriser le développement économique et la création d'emplois. Depuis plus de deux ans, BNP Paribas a mis en place de nombreuses actions afin de soutenir les TPE et PME dans leurs activités et notamment grâce à la création de Maisons des Entrepreneurs (BNP Paribas a inauguré la 46^e Maison des Entrepreneurs en 2011), dispositif novateur, qui regroupe en un lieu unique l'ensemble de ses forces commerciales dédiées aux entrepreneurs et aux PME. Ainsi, les dirigeants d'entreprises peuvent gérer, en un seul et même lieu, leurs besoins professionnels et leurs besoins personnels.

Par ailleurs, en France, BNP Paribas a également réaffirmé sa volonté et sa capacité à accompagner ses clients dans le financement de leurs projets. En 2011, BNP Paribas a octroyé plus de 6 milliards de nouveaux crédits à moyen et long terme aux micro-entreprises et PME indépendantes. Plus de 77 000 dossiers de crédit TPE et PME indépendantes ont été réalisés, soit 4 % de plus que l'an passé.

France

Italie (BNL) :

En juin, BNL a signé un accord avec la Banque Européenne d'Investissement (European Bank of Investment) permettant la mise à disposition d'une enveloppe de 50 millions d'euros afin de favoriser le développement d'entreprises par des prêts à des taux préférentiels.

En septembre, BNL a signé un accord avec Cooperfidi Italy, un consortium promu par l'association italienne des coopératives (Italian Cooperatives Association). Cet accord permettra le soutien de plus de 3 000 coopératives, avec un plafond de 100 millions d'euros.

En novembre, la banque a signé un partenariat avec Eurofidi, pour un plafond de 30 millions d'euros, afin d'apporter son soutien aux entreprises implantées en Campanie ; ainsi qu'avec Valfidi en faveur des 3 000 membres situés dans le Val d'Aoste pour un plafond de 10 millions d'euros.

En décembre, BNL a signé un accord avec la FEI pour promouvoir la croissance des PME en Sicile. Cette initiative permet la mise en place d'une enveloppe de 110 millions d'euros, dont 44 provenant de la FEI et 66 millions de BNL à des conditions préférentielles.

Italie

Belgique (BNP Paribas Fortis):

En décembre 2011, la Banque européenne d'investissement (BEI) et BNP Paribas Fortis ont signé un nouvel accord de partenariat, portant sur un prêt BEI de 150 millions d'euros à l'intention des PME belges, suite à la forte demande des PME et à l'utilisation de la quasi-totalité des prêts ouverts en août 2009 et décembre 2010. Dans la continuité des deux premières opérations, les agences du réseau BNP Paribas Fortis se chargeront de rétrocéder les fonds BEI sous forme de crédits aux petites et moyennes entreprises afin d'appuyer leurs projets d'investissement. Avec son programme de «Prêts pour les PME», la BEI, l'institution de financement de l'Union européenne, met des fonds à la disposition des petites et moyennes entreprises afin de soutenir leurs projets d'investissement. La nouvelle ligne financière BEI- BNP Paribas Fortis prendra le relais des premières lignes d'un total de 300 millions utilisées en 2009, 2010 et 2011 pour les projets de PME belges.

Par ailleurs, BNP Paribas Fortis intervient dans le soutien à la création d'entreprises dans le cadre du programme Bryo (Brillant Young), un incubateur de projets développés en commun avec les chambres de commerce des Flandres et de Bruxelles et 4 autres membres fondateurs.

Grâce à un programme de formation, de coaching et de networking, Bryo permet à de jeunes entrepreneurs (18-36 ans) à haut potentiel de lancer leur projet. Depuis fin 2010, Bryo a compté 265 participants et 53 entreprises ont été créées.

Belgique

Indicateurs de la loi NRE - Exercice 2011

Périmètre 2011

INTERNATIONAL

Tunisie (UBCI) :

Les agences de l'UBCI ont de nouveau ouvert aux horaires habituels depuis le 7 février 2011. Symbole de ce retour à l'activité, une campagne de crédit destinée aux professionnels a été lancée afin de soutenir l'activité des acteurs économiques fragilisés par un contexte national exceptionnel. Une enveloppe de 15,5 millions d'euros est ainsi dédiée aux projets de développement des artisans, commerçants et professionnels libéraux. Cette campagne, qui s'inscrit dans le plan d'action de la direction commerciale de l'UBCI, contribue à la reprise de l'économie nationale.

Pologne (BNP Paribas Polska) :

BNP Paribas Polska a été élue le 22 septembre 2011, meilleure banque pour les PME par *Forbes*. BNP Paribas Bank Polska s'est vu attribuer le meilleur score (cinq étoiles) du classement annuel des meilleures banques pour les entreprises dévoilé à l'occasion du congrès bancaire organisé le 22 septembre par *Forbes* et *Newsweek*. *Forbes* évalue l'attrait de l'offre à destination des PME selon quatre critères : coût des services aux PME, meilleure offre de crédit, meilleurs comptes de dépôt et qualité du service client. Les banques Idea Bank et Millennium Bank sont arrivées ex-aequo avec BNP Paribas Polska.

Groupe

27. Importance de la sous-traitance – méthodes selon lesquelles la société promeut auprès de ses sous-traitants les dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

Pour les contrats signés avec les fournisseurs, les Normes et Standards Achats du Groupe recommandent à l'ensemble des entités situées en France et à l'étranger d'utiliser les modèles de contrats-types incluant des clauses spécifiques relatives au respect des pratiques sociales. Ces clauses types prévoient qu'outre la réglementation qui lui est applicable, le prestataire s'engage à respecter les principes des conventions de l'Organisation de l'OIT, notamment en ce qui concerne l'âge minimum et le travail des enfants, la liberté syndicale, le droit d'organisation et de négociation, le travail forcé ou obligatoire, l'égalité de rémunération entre femmes et hommes, et l'interdiction de toute discrimination dans l'emploi. Ces clauses prévoient en outre que le prestataire s'engage à appliquer sa politique sociale dans tous les pays où il est présent et met tout en œuvre pour la faire appliquer par ses propres fournisseurs, sous-traitants et distributeurs.

Groupe

Dans la même logique, l'équipe centrale de la fonction Achats (ITP ARF) intègre depuis mi-2010, dans les appels d'offres lancés via sa plate-forme eSourcing un questionnaire RSE portant sur la politique environnementale et sociale du fournisseur. Le volet social concerne la politique mise en place par le fournisseur en matière d'égalité des chances et de prévention des discriminations (handicap, égalité professionnelle, diversité des âges, diversité des origines, etc.). Les réponses à ce questionnaire entrent en ligne de compte dans la sélection finale des fournisseurs.

France

Enfin, dans le cadre de la renégociation de l'accord d'entreprise pour l'insertion des personnes en situation de handicap à horizon 2015, la fonction Achats Groupe a lancé mi-2011 un projet visant à améliorer le montant d'achat de BNP Paribas SA réalisé avec le Secteur Adapté et Protégé sur le périmètre France.

27 bis. Importance de la sous-traitance, évaluation des fournisseurs selon les critères ESG

BNP Paribas est consciente de l'importance de la mise en place de politiques de RSE chez ses fournisseurs. Depuis mi-2010, un questionnaire portant sur leur performance sociale et environnementale est systématiquement inclus dans les appels d'offres menés par l'équipe centrale de la fonction Achats à travers sa plate-forme eSourcing.

International

Ce questionnaire RSE comprend 11 questions qui couvrent 7 thèmes :

- Global Compact
 - Q1 - L'adhésion de l'entreprise au Pacte Mondial (Global Compact)
- Politique / charte
 - Q2 - La mise en place d'une politique de RSE globale
 - Q3 - Citation des 3 axes majeurs de leur politique RSE
- Social
 - Q4 - La mise en place d'une politique volontariste en matière d'égalité des chances et de prévention des discriminations
 - Q5 - Description de leurs 2 ou 3 actions majeures mises en œuvre sur ce sujet
- Environnement
 - Q6 - Mise en place d'une politique environnementale
 - Q7 - Description des 2 ou 3 actions majeures mises en œuvre sur ce sujet
- Achats durables
 - Q8 - Mise en place d'une politique d'Achats durables
 - Q9 - Description des 2 ou 3 actions majeures mises en œuvre sur ce sujet
- Pièces justificatives
 - Q10 - Envoi de leur Rapport annuel RSE ou de leur politique/charte de développement durable
- Général
 - Q11 - Actions entreprises ou modifications à apporter depuis leur dernière évaluation

Groupe

Ce questionnaire fait l'objet d'une pondération à minima (5 %) dans l'évaluation globale du fournisseur.

À fin 2011, plus de 500 fournisseurs ont fait l'objet, dans le cadre des appels d'offres Achats Groupe, de ce scoring RSE.

International

Indicateurs de la loi NRE - Exercice 2011

Périmètre 2011

28. Méthodes selon lesquelles la société s'assure du respect par ses filiales des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

Au-delà des contrôles hiérarchiques définis par le système de contrôle interne du Groupe, la responsabilité de la vérification de la conformité à ces directives est du ressort des équipes d'audit et de l'Inspection. En 2008, la méthodologie d'audit RSE du Groupe a fait l'objet d'une refonte avec l'actualisation des documents de référence et des guides méthodologiques et la prise en compte plus systématique des problématiques et des enjeux que rencontrent les entités du Groupe en France et sur les territoires. Le dispositif de droit d'alerte éthique permet à tout collaborateur de faire part d'interrogations sur les risques de dysfonctionnement en matière de conformité auxquels il peut se trouver confronté.

Groupe

29. Méthodes selon lesquelles les filiales étrangères de l'entreprise prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales

Toutes les filiales du Groupe sont systématiquement rattachées à un pôle, contribuant à la réalisation de sa stratégie, à la mise en œuvre de ses politiques et à l'exercice de sa responsabilité sociale.

Le niveau de rémunération assuré par BNP Paribas à ses collaborateurs, notamment dans les pays émergents, et les dispositifs de prévention et de couverture santé dont ils bénéficient, contribuent à l'amélioration du niveau de vie de leur environnement familial et social.

Le Groupe limite son recours à l'expatriation et ouvre aux salariés locaux la possibilité d'accéder à des postes de responsabilité et de management.

Groupe

30. Soutien du groupe BNP Paribas aux institutions de microfinance

Banque socialement responsable, BNP Paribas considère la microfinance comme un des outils les plus puissants de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. C'est pourquoi le Groupe s'investit depuis plus de quinze ans dans le développement du microcrédit. En France, BNP Paribas est partenaire de l'Adie, de PlaNet Guarantee (la filiale du groupe PlaNet Finance consacrée à la micro-assurance) et de Financités (entreprise de capital-risque caractérisée par l'acquisition et la gestion d'un portefeuille d'investissements composé, majoritairement, de parts de sociétés françaises exerçant une activité industrielle ou commerciale dans les quartiers en difficulté).

France

À travers sa Fondation, BNP Paribas apporte son appui à des projets d'intérêt général en faveur des quartiers sensibles.

Lancé en 2006, le « Projet Banlieues » est au cœur de ce dispositif : 12 antennes Adie dédiées au microcrédit ont ainsi été financées.

En 2009, la Banque a créé l'association BCS (Bénévolat de Compétences et Solidarité) dans le but de promouvoir le bénévolat de compétences auprès des collaborateurs actifs et retraités du Groupe en France. Cette association leur propose de devenir accompagnateurs bénévoles de créateurs d'entreprise bénéficiant de microcrédits de l'Adie. L'équipe de BCS s'est mobilisée et a reçu 300 candidats, dont 150 ont rejoint l'Adie.

Enfin, en matière de microcrédit personnel, depuis 2007, BNP Paribas Personal Finance soutient le développement du microcrédit personnel garanti par le Fonds de cohésion sociale. Fin 2011, PF a financé plus de 253 microcrédits à hauteur de 507 127 euros.

BNP Paribas est également très actif hors de France : au cours de l'année 2011, une trentaine d'institutions de microfinance professionnelles et engagées socialement ont été financées dans 19 pays.

International

Cette année, dans un contexte d'accroissement de la précarité dans les pays développés, BNP Paribas a renforcé son soutien aux IMF (Institution de Microfinance) sur ses marchés d'Europe de l'Ouest et a notamment noué des partenariats avec les IMF suivantes :

- Permico, le leader italien du financement aux personnes n'ayant pas accès au crédit ;
- Microstart en Belgique, créée par l'Adie, BNP Paribas Fortis et le Fonds Européen d'Investissement ;
- Fair Finance au Royaume-Uni, qui offre des produits financiers et des services pour répondre aux besoins des personnes financièrement exclues.

Enfin, l'association MicroFinance sans frontières (MFSF) propose du bénévolat de compétences à des IMF dans les pays émergents, afin qu'elles bénéficient des compétences et qualifications bancaires des actifs et retraités de BNP Paribas. Depuis sa création en 2009, plus de 60 missions d'assistance technique ont été mises en place sur le terrain avec de nombreuses organisations partenaires. Plus de 200 personnes se sont engagées en France, Belgique, au UK, aux USA, en Argentine et bientôt au Luxembourg et en Tunisie.

Globalement, en 2011, le soutien de BNP Paribas à ces institutions de microfinance représente un total de 47,9 millions d'euros.

Groupe

Il est effectué sous forme de :

- financements (autorisations de prêts) en France, au Royaume-Uni et dans les pays émergents à hauteur de 42,4 millions d'euros ;
- dons (en numéraire) en France et aux États-Unis à hauteur de 1,37 million d'euros ;
- investissements (fonds propres) en France, en Italie et en Belgique pour un montant total de 4,1 millions d'euros à fin 2011 réparti entre :
 - Permico pour 1 500 000 €,
 - Microstart pour 950 000 €,
 - PlaNet Guarantee pour 625 000 €,
 - Financités pour 1 000 000 €.

Indicateurs de la loi NRE - Exercice 2011

Périmètre 2011

31. Actifs sous gestion ISR

BNP Paribas a développé dès 1997 une expertise sur l'« Investissement Socialement Responsable », une stratégie qui, parallèlement à la recherche de performance financière, prend en compte la valeur ajoutée sociale et/ou environnementale des investissements.

La gestion ISR intègre de manière systématique des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans l'évaluation et la sélection des fonds confiés à ou conseillés par BNP Paribas. Elle comprend deux grandes approches : les gestions « best in class » qui privilégient les émetteurs faisant preuve des meilleures pratiques ESG, et les gestions thématiques centrées sur des activités liées à la protection de l'environnement et/ou au bien-être social.

BNP Paribas Investment Partners propose aujourd'hui une gamme diversifiée de fonds qui totalisent 15,1 milliards d'euros d'actifs gérés et conseillés. Ces encours sont stables par rapport à l'année précédente malgré un contexte financier défavorable.

En 2011, BNP Paribas Investment Partners a reçu le label ISR de Novethic pour 16 de ses fonds. Ce label, décerné aux fonds ouverts enregistrés en France, a pour objectif d'encourager la transparence sur les processus de gestion et la composition des fonds ISR. Il est réservé aux fonds qui produisent un reporting extra-financier et s'appuient sur une analyse systématique des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Il offre ainsi un repère simple pour les épargnants.

La gamme de fonds ISR de BNP Paribas Investment Partners, labellisés par Novethic, comprend désormais un ensemble complet de fonds actions et obligataires ISR «best in class», ainsi que plusieurs fonds thématiques.

Enfin, BNP Paribas a participé tout au long de l'année à de nombreuses opérations de sensibilisation à l'ISR en interne (sites Intranet et Internet dédiés) et en externe (participation à la Semaine de l'ISR et au Forum de l'Investissement, publication d'un guide de l'investisseur responsable, e-mailing client, animations dans les agences bancaires).

Groupe

32. Accès facilité aux services bancaires dans les marchés émergents

BNP Paribas, à travers Europe Méditerranée (EM), propose un accès facilité aux services bancaires aux populations des marchés émergents (pays du Maghreb, Egypte, Afrique sub-saharienne, Europe Centrale et Orientale).

Les banques du réseau EM disposent d'un fort ancrage local et opèrent souvent sous une marque locale. Elles s'appuient sur la force du Groupe et sur ses savoir-faire pour assurer le meilleur service aux clients particuliers, professionnels et entreprises et les accompagner dans la durée.

Le Groupe a développé des offres spécifiques pour permettre aux populations des pays émergents d'accéder à des services bancaires, dont deux offres phares :

- une offre de mobile banking qui permet à des personnes non bancarisées d'effectuer des opérations bancaires simples par le biais d'un téléphone mobile.

À fin 2011, BNP Paribas comptait plus de 2,3 millions d'abonnés mobile banking répartis sur la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Mali ;

- une offre permettant de rentrer dans le système bancaire de manière simple et à moindre coût : l'Offre Mass Retail sous l'appellation Mertah au Maroc, qui propose un package comportant un compte bancaire à vue et une carte de retrait.

De plus, afin de répondre aux événements en Côte d'Ivoire, BNP Paribas a mené une opération spécifique dans ce pays intitulée « Ensemble Redémarrons ».

Il s'agit de trois offres de crédits proposées de mai à juillet 2011. Une offre à taux zéro sur 12 mois avec un montant maximum de 1 million de CFA, un crédit sur 36 mois et un crédit sur 60 mois à des taux bonifiés par rapport au taux standard de 15,50 %. Au total, 4 410 prêts ont été accordés sur cette période pour un volume total de 6,2 milliards de CFA (soit environ 9,4 millions d'euros).

International

7.4 Annexe NRE – volet environnemental

Indicateurs NRE 2011

Périmètre	<i>L'ensemble des données ci-dessous sont des données Groupe extrapolées depuis les données collectées sur le périmètre de reporting, soit 17 pays sollicités et qui représentent 82,1 % des 198 423 effectifs Equivalents Temps Plein (ETP) gérés par le Groupe au 31 décembre 2011.</i>
1. Consommation de ressources en eau	<p>La consommation totale d'eau du Groupe en 2011 a été de 6,78 millions de m³. La consommation d'eau moyenne par ETP s'élève à 34 m³/ETP.</p> <p>Cette consommation moyenne recouvre des réalités assez hétérogènes suivant la géographie des territoires et la nature des dispositifs sur place. Notamment dans les régions du monde où la ressource hydrique est plus rare qu'ailleurs, plusieurs entités ont mis en place des systèmes d'économie d'eau sanitaire ou encore de récupération d'eau de pluie pour les usages non alimentaires.</p>
2. Consommation de matières premières	<p>Le Groupe consomme des matières premières au travers de ses achats (immobilier, mobilier, fournitures de bureau, matériel IT, etc.) qui font l'objet d'une démarche d'optimisation continue.</p> <p>Les achats verts (produits dont la performance environnementale est reconnue par un label <i>ad hoc</i>) représentent 10,2 % (contre 10,6 % en 2010) du volume total de fournitures achetées par le Groupe.</p> <p>Le Groupe a consommé en 2011 37 739 tonnes de papier, soit 190 kg/ETP (+ 9 % vs 2010). Cette consommation prend en compte les ramettes, les bobines de papier des centres éditiques, les enveloppes et le papier acheté par les imprimeurs pour le compte de BNP Paribas. Le papier responsable (papier recyclé à plus de 50 % ou papier labellisé FSC ou PEFC) représente 39 % du total (contre 30,5 % en 2010). Une politique Papier « consommer moins, consommer mieux, trier plus » a été adoptée en 2011 et fait des recommandations aux entités du Groupe pour contribuer aux ambitions globales qu'elle établit pour le Groupe à l'horizon 2013 : - 20 % de papier interne par ETP vs 2010, - 10 % de papier client par client, 40 % de papier responsable dans la consommation de papier interne, 100 % de papier responsable dans la consommation de papier client, + 10 % de papier interne trié et collecté en vue de son recyclage. Cette politique se double d'une politique « Imprimons moins, imprimons mieux », qui pose les recommandations en matière de choix et d'usage des équipements d'impression à travers le Groupe.</p>
3. Consommation d'énergie	<p>Pour chauffer ses bâtiments, les éclairer et y alimenter les équipements (PC, Data Centers, impressions, téléphonie, divers...), le Groupe a en 2011 consommé 1 950 GWh (contre 2 039 GWh en 2010) répartis entre 73,1 % d'électricité, 17,5 % de gaz naturel, 3 % de fioul, 4,4 % de chaleur urbaine, le reste étant du froid urbain et de la chaleur renouvelable produite et consommée sur place.</p> <p>Autre source de consommation énergétique, les déplacements professionnels ont en 2011 représenté 987 millions de km (soit 4 979 km/ETP) répartis entre 65,3 % en avion, 22,0 % en voiture et 12,7 % en train. En 2010, le total était de 984 millions de km avec une répartition assez similaire entre les modes de transport.</p>
4. Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique	<p>Le Groupe est signataire du Manifeste pour l'Efficacité Énergétique dans les Bureaux du <i>World Business Council for Sustainable Development</i> (WBCSD) qui l'engage dans une démarche globale sur ses bureaux, que ce soit au travers de l'optimisation des éclairages ou des systèmes de chauffage optimisés.</p> <p>Ainsi en France, la consommation électrique des agences a été réduite de 13 % entre 2009 et 2011, dans le cadre de la certification ISO 14001 du modèle « Accueil et Services ». Toutes les agences sont par exemple équipées d'un système d'interrupteur crépusculaire qui réagit en fonction de la lumière du jour, activant ou désactivant l'éclairage selon la densité de la luminosité. Deux immeubles parisiens ont été certifiés HQE Exploitation et un accord-cadre a été passé avec un certificateur pour largement étendre ce dispositif à l'avenir.</p> <p>Fin novembre 2011, 38 agences et bâtiments au Luxembourg étaient équipés d'un nouveau système de suivi informatique calculant en temps réel les consommations d'électricité, de gaz, de fioul, d'eau et de chaleur urbaine, et permettant d'optimiser et donc réduire ces consommations.</p> <p>Après la catastrophe nucléaire de Fukushima, les mesures prises par Cardif Japan, la filiale de BNP Paribas Cardif au Japon, en matière de réduction de la consommation d'électricité ont dépassé les objectifs fixés par le gouvernement japonais de 15 % en allant jusqu'à moins 31 % en seulement trois mois. Les ampoules ont été remplacées par des LED et les thermostats ont été fixés à 28°C de juin à septembre pour le déclenchement de la climatisation.</p> <p>En parallèle, le Groupe travaille à la réduction des consommations du système informatique : prise en compte de critères énergétiques dans les appels d'offres pour les PC et écrans individuels, mise en place de programme de gestion de veille permettant la réduction de la consommation des PC individuels – du type Interact, implanté sur 1 500 postes dans les agences françaises à fin 2011 –, ou encore reconduction de la certification ISO 14001 de la filiale BNP Paribas Partners for Innovation (BP²I) qui gère l'ensemble des Data Centers de BNP Paribas en France et la grande majorité de ses postes de travail.</p>

Indicateurs NRE 2011

5. Recours aux énergies renouvelables

Les énergies renouvelables ont représenté 9,3 % (contre 10,6 % en 2010) de la consommation totale d'énergie du Groupe dans ses bâtiments (i.e. hors transports). Dans ce cadre, l'électricité renouvelable (kWh faisant l'objet d'un « certificat vert », soit un contrat certifiant l'affectation « virtuelle » au client d'une production équivalente d'électricité verte) a représenté 180 GWh soit 12,6 % des achats totaux d'électricité. Ainsi, depuis la signature d'un partenariat entre BNP Paribas et le consortium Idroenergia en août 2011, les succursales CIB et Security Services Italie utilisent 4 GWh/an provenant de centrales hydro-électriques situées dans le Val d'Aoste. Certains bâtiments du Groupe sont équipés de **panneaux photovoltaïques** et produisent de l'électricité renouvelable : 14 MWh à Scandicci en Italie, 20 MWh à Bruges en Belgique, 25 MWh à Hawaii ont été produits en 2011.

6. Conditions d'utilisation des sols

Pour chaque opération immobilière pour le compte de ses clients, le Groupe désigne un bureau d'études spécialisé qui établit un diagnostic sur l'état de pollution des sols. Un programme de reconnaissance des sols est défini, les études de pollution sont mises en œuvre (sondages, analyses) et un rapport est rédigé. Après analyse, le Groupe s'appuie sur le diagnostic pour réaliser les travaux de dépollution nécessaires à l'obtention d'un sol en parfaite conformité avec la réglementation.

7. Rejets dans l'air, l'eau et le sol

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont mesurées avec soin en convertissant en tonnes équivalentes de CO₂ (teqCO₂ prenant en compte les 6 GES de Kyoto) les énergies consommées dans nos bâtiments (chauffage, climatisation, éclairage, alimentation équipements IT) et dans les moyens de transports (avion, train, voiture) utilisés par les collaborateurs du Groupe dans le cadre de leurs déplacements professionnels. Sur cette base-ci, **le Groupe a en 2011 émis 673 543 teqCO₂** (soit **3,39 teqCO₂/ETP**, contre 3,42 teqCO₂/ETP en 2010) réparties entre 75 % pour ses bâtiments et 25 % pour les déplacements professionnels. Les rejets dans l'eau et le sol ne sont en revanche pas significatifs pour un groupe de services tertiaires comme BNP Paribas.

8. Nuisances sonores et olfactives

Aucune plainte juridique liée à des nuisances sonores ni olfactives n'a été déposée contre le Groupe en 2011. L'impact des projets de BNP Paribas Real Estate sur l'environnement extérieur du point de vue du bruit et des odeurs fait l'objet d'études spécifiques et d'un dialogue avec les populations riveraines. Les équipements techniques pouvant être sources de nuisances sonores sont choisis en fonction de leurs caractéristiques acoustiques. Des contrôles spécifiques sont réalisés après la construction, et, si besoin, des moyens complémentaires sont mis en place pour respecter les seuils de nuisances acoustiques. Le positionnement des prises d'air neuf et de rejet d'air vicié est conçu en fonction des constructions avoisinantes et du régime des vents. Les méthodes et outils de chantier, et la gestion des déchets de chantier sont définis pour limiter au maximum l'impact des travaux sur l'environnement immédiat.

9. Traitement des déchets

Le Groupe a généré en **2011 37 240 tonnes de déchets** (hors mobilier de bureau) soit **188 kg/ETP** (contre 183 en 2010). La part **recyclée ou traitée pour revalorisation** de ces déchets s'est élevée à **34,6 %** (contre 27,7 % en 2010).

Le déchet papier trié pour recyclage s'est élevé à **59 kg de papier/ETP**. Le tri et la récupération du papier en vue de son recyclage est **généralisé** aux agences et immeubles centraux en **France** et en **Belgique**. De plus, la politique Papier Groupe pose l'ambition du Groupe en matière de recyclage du papier usagé : + 10 % de papier interne trié et collecté en vue de son recyclage en 2013 vs 2010, + 30 % en 2015 vs 2010. Les douilles en aluminium et le verre des tubes fluorescents qui éclairent la plupart des bureaux sont aussi recyclés et le gaz retraité dans les immeubles centraux en France. En France toujours, près de 100 tonnes de cartouches d'encre ont été collectées en 2011 pour être soit réutilisées par les constructeurs, soit faire l'objet d'une valorisation matière ou d'une valorisation énergétique.

Certaines entités ont poussé la démarche de tri jusqu'aux restaurants d'entreprises, dont elles recyclent les déchets organiques en biogaz ou en biodiesel.

Une politique interne de **traitement en fin de vie du matériel informatique** a aussi été définie en 2011 et est entrée en vigueur début 2012 afin de minimiser les impacts environnementaux de nos matériels informatiques et d'impression arrivés en fin de vie pour le Groupe : en leur redonnant si possible une seconde vie, ou sinon en assurant un recyclage maximisé de leurs composants ou de leurs matières premières.

10. Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique

L'impact direct des activités bancaires sur l'équilibre biologique se traduit principalement au travers de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre induites, et de la consommation de matière première. C'est donc prioritairement par la **maîtrise de sa consommation énergétique** ainsi que par sa **politique papier** « consommer moins, consommer mieux, trier plus », toutes deux explicitées ci-dessus, que le Groupe cherche à limiter ses atteintes directes à l'équilibre biologique. De même en France, il n'est plus commandé que du papier sans Bisphénol-A pour alimenter les distributeurs automatiques de billets (DAB).

Par ailleurs, le Groupe a mis en place des **politiques internes pour réguler ses financements** dans des domaines sensibles d'un point de vue environnemental comme la production d'huile de palme, les centrales nucléaires, les centrales électriques à charbon, la production de pâte à papier, ou encore les matières agricoles essentielles – cf. rubrique n° 16.

Indicateurs NRE 2011

11. Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité aux dispositions législatives

La fonction Conformité Groupe (CG), dont le responsable est membre du Comité Exécutif, et dont fait partie la Délégation à la RSE, dispose de larges attributions concernant la coordination du système de contrôle interne du Groupe. La fonction CG diffuse des directives de niveau Groupe dans le domaine du contrôle permanent et suit l'évolution du dispositif des entités du Groupe. La conformité aux exigences réglementaires en matière de RSE s'inscrit pleinement dans ce processus interne.

Le Groupe exerce une **veille active** sur l'évolution de la réglementation environnementale et l'intègre de suite dans ses procédures et directives. L'année 2012 verra ainsi la publication de plusieurs décrets d'application de la loi Grenelle II en France, qui pourraient venir modifier la façon dont le Groupe anime son reporting RSE ; en prévision de ces nouvelles attentes, le Groupe a notamment mis à jour son Protocole de Reporting Environnemental, mis en place un Protocole d'élaboration du Bilan GES, et déployé un outil spécialisé et dédié au reporting environnemental.

12. Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement

Les entités suivantes sont certifiées ISO 14001 au 31 décembre 2011 :

- 1 590 agences et 133 espaces banque privée en France dans le cadre de la démarche « Accueil & Services » ;
- BNP Paribas Editique en France ;
- BP²I en France, ce qui intègre les 3 principaux Data Centers en France et les postes de travail qui sont sous gestion de cette entité ;
- BNP Paribas Factor en France ;
- Personal Finance Métier Automobile en France ;
- BNP Paribas Real Estate au Royaume-Uni ;
- Arval au Royaume-Uni, en Italie, en France, en Hongrie, aux Pays-Bas ;
- BNP Paribas Fortis Facilities en Belgique ;
- Türk Ekonomi Bankasi (TEB) en Turquie.

L'ensemble de ces périmètres certifiés représente **20 795 collaborateurs**, contre 11 880 l'année passée, soit un **quasi-doublement en une année**.
D'autres certifications ISO 14001 sont prévues en 2012.

13. Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement

Les **achats verts** (produits dont la performance environnementale est reconnue par un label *ad hoc*) représentent 10,2 % du montant total de fournitures achetées par le Groupe, contre 10,6 % l'année passée. De même, le **papier responsable** (papier recyclé à plus de 50 % ou papier labellisé FSC ou PEFC) représente 39 % du volume total de papier acheté par le Groupe, contre 30,5 % l'année passée.

Avec **64 salles de visioconférence** haute définition (contre 45 l'année passée) et **11 salles de téléprésence** déployées à travers le monde, le Groupe propose à ses collaborateurs une alternative efficace et à faible impact environnemental au voyage.

14. Existence de services internes de gestion de l'environnement

L'**équipe Environnement** au sein de la Délégation à la RSE, sous la direction du Responsable Environnement Groupe, définit et anime la politique environnementale du Groupe, en coordination avec les **relais RSE/Environnement** au sein des pôles et entités et avec la fonction Groupe **ITP** (Informatique, Technologie et Processus) qui assure le pilotage de l'IT (PC et Data Centers) pour une bonne partie du Groupe, la gestion des immeubles occupés par le Groupe en France ou encore les Achats Groupe. Le reporting environnemental sollicite plus d'une **centaine de contributeurs** et plus de **soixante-dix validateurs** à l'international. Toujours au sein d'ITP, une équipe se consacre au **déploiement de la certification ISO 14001** dans les entités du Groupe et a permis d'atteindre les résultats mentionnés dans la rubrique n° 12 ci-dessus.

Le **Corporate Real Estate Steering Center** (CREST) est une entité centrale du Groupe servant de centre d'expertise aux entités locales responsables de la gestion opérationnelle des locaux – agences, bureaux. Le CREST intègre depuis sa création en 2010 des compétences RSE / Environnement afin de systématiser les meilleures pratiques en termes d'efficacité énergétique dans les bâtiments du Groupe.

La fonction **Achats** intègre aussi depuis 2009 des compétences RSE / Environnement afin de systématiser la prise en compte des enjeux environnementaux dans les relations avec les fournisseurs.

Enfin, un **Climate Change Steering Committee**, dirigé par le membre du Comité Exécutif auquel est rattachée la RSE, pilote depuis 2010 dans sa globalité les démarches de réduction de nos impacts climatiques au travers de nos impacts directs ou indirects.

15. Formation et information des salariés

BNP Paribas a mis en place un **module de formation RSE en ligne** (bilingue français/anglais) pour sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux enjeux de la RSE et à la politique de BNP Paribas dans ce domaine. Le participant se voit confier 6 «missions» telles qu'identifier les éléments qui contribuent à réduire les impacts directs de la Banque sur l'environnement, sélectionner une opération de financement en tenant compte de son impact environnemental et social, ou encore constituer un portefeuille d'Investissements Socialement Responsables (ISR). Ce module est de plus intégré au parcours de formation des nouveaux arrivants.

Une formation RSE, qui s'est achevée en 2011, a permis à **67 acheteurs Groupe** de renforcer dans leurs pratiques opérationnelles la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux.

La démarche de mécénat climatique (voir rubrique 16) a été accompagnée par une vaste opération de communication et de sensibilisation des employés à l'enjeu et aux programmes de recherches financés. Près de 6 500 collaborateurs ont voté en ligne sur l'Intranet de l'entreprise pour leur projet « coup de cœur », auquel le Groupe a alors accordé un financement supplémentaire de 50 000 euros.

Indicateurs NRE 2011

16. Moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement

En tant qu'acteur financier responsable, BNP Paribas travaille à réduire les risques environnementaux de ses activités de financement et d'investissement.

- Depuis 2008, le Groupe adhère aux **Equator Principles** et procède à ce titre à une analyse extra-financière dans le cadre de son activité de financement de projet, dont il rend compte dans un reporting annuel.
- Le Groupe est aussi membre du **Pacte Mondial des Nations Unies** qui l'engage sur ses 10 principes.
- Le Groupe s'est engagé dans une démarche de **meilleure intégration des risques environnementaux et sociaux dans ses décisions de financement et d'investissement**. Cet effort passe par :
 - le développement des **politiques de financement et d'investissement** qui visent à réduire les risques environnementaux et sociaux pour les secteurs les plus sensibles. En 2010, BNP Paribas a ainsi publié une politique relative à l'industrie de l'huile de palme, qui a conduit le Groupe à exclure de son portefeuille de financement et d'investissement certaines contreparties et à devenir membre du RSPO (Roundtable on Sustainable Palm Oil). D'autres politiques internes ont vu le jour en 2011 pour réguler nos financements et nos activités dans le secteur nucléaire, dans le domaine des centrales électriques à charbon, des producteurs de pâte à papier, ou encore des matières agricoles essentielles. Ces politiques sectorielles s'appliquent à toutes les entités et activités du Groupe. Une liste d'exclusion des secteurs les plus controversés a également été publiée (amiante, PCB, espèces en voie d'extinction, filets dérivants) ;
 - la mise en œuvre de **normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG)** conformes aux principes du Pacte mondial des Nations Unies dans la gestion des actifs pour compte de tiers. Tous les actifs de BNP Paribas Investment Partners sont maintenant analysés ;
 - un travail de fond des équipes de risque pour **mieux évaluer les risques environnementaux et sociaux dans les financements**, quel que soit le secteur concerné.
- La réduction des risques environnementaux passe également par le développement de **produits plus favorables à l'environnement** comme le financement des énergies renouvelables, les fonds ISR ou encore la finance carbone dédiée à la recherche et à la promotion de solutions de marchés pour ses clients désireux de remplir leurs obligations de réduction d'émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du protocole de Kyoto et des directives européennes sur les quotas d'émission de CO₂.
- Les filiales du Groupe s'engagent aussi sur la protection de l'environnement. Ainsi, **BNP Paribas Real Estate** fait certifier Haute Qualité Environnementale (HQE) toutes ses nouvelles opérations réalisées dans les bureaux tertiaires depuis 2007 et certifier Habitat & Environnement tous ses nouveaux programmes de logements depuis 2006 ; et BNP Paribas Real Estate est membre actif de l'International Sustainable Alliance (ISA), France Green Building Council (membre du CA), l'association HQE (membre du CA), l'Institut de la Performance Énergétique (IFPEB).
- BNP Paribas continue de participer activement à différents **groupes de place et associations** pour améliorer ses connaissances sur les risques environnementaux et leur atténuation. À ce titre, BNP Paribas est membre de EpE (Entreprises pour l'Environnement, www.epe-asso.org) qui est le partenaire français du World Business Council for Sustainable Development (WBCSD).
- Enfin, dans le cadre des engagements de BNP Paribas dans la lutte contre le changement climatique, la Fondation BNP Paribas a renforcé en 2011 son action dans le domaine de l'environnement en lançant un **programme de mécénat destiné à soutenir la recherche sur le changement climatique**, ses facteurs et les conséquences qu'il pourrait avoir sur notre environnement et nos modes de vie. La Fondation BNP Paribas avait déjà soutenu en 2010, avec un montant de 100 000 euros, le projet **Subglacier** dont l'objectif est de remonter dans l'histoire du climat, pour mieux comprendre son fonctionnement, grâce à un carottage innovant de la glace en Antarctique. Le programme décidé en 2011, d'une durée de 3 ans, doté d'un budget de **3 millions d'euros**, va permettre de soutenir 4 programmes supplémentaires de recherche menés par des laboratoires internationaux :
 - **Accès aux Archives du Climat** : traitement, numérisation et archivage de documents anciens contenant des observations météorologiques afin de rendre ces données historiques sur le climat accessibles aux scientifiques du monde entier ;
 - **eFOCE** : mise en œuvre de systèmes expérimentaux immergés afin de comprendre et prédire les conséquences de l'acidification de l'océan sur les écosystèmes marins ;
 - **PRECLIDE** : développement et application de méthodologies pour estimer le changement climatique sur les trente prochaines années ;
 - **Global Carbon Atlas** : création d'un outil en ligne qui fournira des informations complètes sur les flux de gaz à effet de serre à l'échelle du globe.

17. Organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution au-delà des établissements de la société

Toute situation de crise est gérée par un **comité ad hoc** impliquant les plus hauts responsables du Groupe. Le comité prend alors les mesures qui lui semblent les plus appropriées et les transmet auprès des entités opérationnelles concernées. Si l'ampleur de la crise le justifie, une information est transmise à l'ensemble du Groupe et des appels à la solidarité peuvent être lancés. Dans le cadre de la validation du modèle de risque opérationnel, des travaux approfondis ont été menés pour définir et renforcer le Plan de Continuité d'Activité, notamment en cas de pollution ou d'accident.

18. Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

3,4 millions USD. Il s'agit d'une provision pour litige de nature privée et non d'une provision destinée à couvrir un risque de condamnation pour non-respect de la réglementation.

Indicateurs NRE 2011

19. Montant des indemnités versées sur décision de justice en matière d'environnement	Le Groupe n'a fait l'objet en 2011 d'aucune condamnation judiciaire et n'a versé aucune indemnité résultant d'une décision de justice, en matière environnementale.
20. Eléments sur les objectifs assignés aux filiales à l'étranger	Toutes les politiques et directives environnementales s'appliquent à l'échelle du Groupe. Les pôles d'activité assurent la mise en œuvre des principes d'action du Groupe dans toutes les entités qui leur sont rattachées, y compris dans les filiales et les territoires.

8

INFORMATIONS GÉNÉRALES

8.1	Documents accessibles au public	374
8.2	Contrats importants	374
8.3	Situation de dépendance	374
8.4	Changement significatif	375
8.5	Investissements	375
8.6	Actes constitutifs et statuts	376
8.7	Plan de Rétablissement et de Réorganisation	380
8.8	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	381

8.1 Documents accessibles au public

Ce document est disponible sur le site Internet www.invest.bnpparibas.com ou sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers www.amf-france.org.

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le groupe BNP Paribas peut, sans engagement, demander les documents :

- par courrier : BNP Paribas – Finances-Développement Groupe
Relations Investisseurs et Information Financière
3, rue d'Antin – CAA01B1
75002 Paris

- par téléphone : 01 40 14 63 58

L'information réglementée est accessible sur le site : <http://invest.bnpparibas.com/fr/pid757/information-r-eglement-ee.html>

8.2 Contrats importants

À ce jour, BNP Paribas n'a pas conclu de contrat important, autre que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant une obligation ou un engagement dirimant pour l'ensemble du Groupe.

8.3 Situation de dépendance

En avril 2004 est entrée en fonctionnement la co-entreprise « BNP Paribas Partners for Innovation » (BP²I) qui, constituée avec IBM France fin 2003, assure progressivement des services d'infrastructure de production informatique pour BNP Paribas SA et plusieurs de ses filiales françaises (BNP Paribas Personal Finance, BP2S, BNP Paribas Cardif...) ou européennes (Suisse, Italie). Mi-décembre 2011, le dispositif contractuel avec IBM France a été renouvelé et prolongé jusqu'à fin 2017.

BP²I est placée sous le contrôle opérationnel d'IBM France ; BNP Paribas exerce une forte influence sur cette entité qu'elle détient à parts égales avec IBM France : les personnels de BNP Paribas mis à disposition de BP²I composent la moitié de son effectif, les bâtiments et centres de

traitement sont la propriété du Groupe, la gouvernance mise en œuvre garantit contractuellement à BNP Paribas une surveillance du dispositif et sa réintégration au sein du Groupe si nécessaire.

ISFS, société détenue à 100 % par le groupe IBM, assure également des services d'infrastructure de production informatique pour BNP Paribas Luxembourg.

La production informatique de BancWest est assurée par un fournisseur externe : Fidelity Information Services. La production informatique de Cofinoga France est assurée par SDDC, société détenue à 100 % par IBM.

8.4 Changement significatif

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des États financiers vérifiés ont été publiés et en particulier depuis la signature du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés en date du 7 mars 2012.

8.5 Investissements

Les investissements d'un montant unitaire supérieur à 500 millions d'euros, considéré comme significatif à l'échelle du Groupe, sont les suivants depuis le 1^{er} janvier 2009 :

Pays	Date de l'annonce	Transaction	Montant de la transaction	Commentaires
Belgique	8 mars 2009	Acquisition par Fortis Banque d'une participation de 25 % plus 1 action dans Fortis Insurance Belgium (AG Insurance)	1 375 M€ (pour 25 %)	Participation de 25 % dans Fortis Insurance Belgium (AG Insurance) permettant de nouer un partenariat industriel fort dans le domaine de la bancassurance en Belgique
Italie	4 août 2009	BNP Paribas et Intesa Sanpaolo ont conclu un accord sur Findomestic, la société de crédit à la consommation détenue à 50 % par les deux groupes, au terme duquel BNP Paribas augmente sa participation à hauteur de 75 %	517 M€ (pour 25 % avant augmentation de capital)	Prise de contrôle de Findomestic
Italie	22 juin 2011	Acquisition par BNP Paribas auprès du groupe Intesa Sanpaolo de sa participation de 25 % du capital de Findomestic	629 M€ (pour 25 %)	Prise de contrôle de 100 % du capital de Findomestic par BNP Paribas Personal Finance

8.6 Actes constitutifs et statuts

Les statuts de BNP Paribas peuvent être consultés sur le site Internet www.invest.bnpparibas.com et sont disponibles sur simple demande à l'adresse indiquée au point 8.1.

Les statuts mis à jour au 17 janvier 2012 sont reproduits ci-après dans leur intégralité :

TITRE I

FORME - DÉNOMINATION - SIÈGE SOCIAL - OBJET

Article 1

La Société dénommée BNP PARIBAS est une société anonyme agréée en qualité de banque en application des dispositions du Code Monétaire et Financier (Livre V, Titre 1^{er}) relatives aux établissements du secteur bancaire.

La Société a été fondée suivant un décret du 26 mai 1966, sa durée est portée à quatre-vingt dix neuf années à compter du 17 septembre 1993.

Outre les règles particulières liées à son statut d'établissement du secteur bancaire (Livre V, Titre 1^{er} du Code Monétaire et Financier), BNP PARIBAS est régie par les dispositions du Code de Commerce relatives aux sociétés commerciales, ainsi que par les présents Statuts.

Article 2

Le siège de BNP PARIBAS est établi à PARIS (9^e arrondissement) 16, Boulevard des Italiens.

Article 3

BNP PARIBAS a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicable aux établissements de crédit ayant reçu l'agrément du Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement en tant qu'établissement de crédit, de fournir ou d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger :

- tous services d'investissement,
- tous services connexes aux services d'investissement,
- toutes opérations de banque,
- toutes opérations connexes aux opérations de banque,
- toutes prises de participations,

au sens du Livre III, Titre 1^{er} relatif aux opérations de banque, et Titre II relatif aux services d'investissement et leurs services connexes, du Code Monétaire et Financier.

BNP PARIBAS peut également à titre habituel, dans les conditions définies par la réglementation bancaire, exercer toute autre activité ou effectuer toutes autres opérations que celles visées ci-dessus et notamment toutes opérations d'arbitrage, de courtage et de commission.

D'une façon générale, BNP PARIBAS peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus énoncées ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

TITRE II

CAPITAL SOCIAL - ACTIONS

Article 4

Le capital social est fixé à 2 415 491 972 euros ; il est divisé en 1 207 745 986 actions de 2 euros nominal chacune entièrement libérées.

Article 5

Les actions entièrement libérées sont de forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les actions donnent lieu à inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et se transmettent par virement de compte à compte.

La Société peut demander communication des renseignements relatifs à la composition de son actionariat conformément aux dispositions de l'article L. 228-2 du Code de Commerce.

Tout actionnaire agissant seul ou de concert, sans préjudice des seuils visés à l'article L. 233-7, alinéa 1, du Code de Commerce, venant à détenir directement ou indirectement 0,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société ou un multiple de ce pourcentage inférieur à 5 % est tenu d'informer, par lettre recommandée avec avis de réception, la Société dans le délai prévu à l'article L. 233-7 du Code de Commerce.

Au-delà de 5 %, l'obligation de déclaration prévue à l'alinéa précédent porte sur des fractions du capital ou des droits de vote de 1 %.

Les déclarations mentionnées aux deux alinéas précédents sont également faites lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils ci-dessus mentionnés.

Le non-respect de déclaration des seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à privation des droits de vote dans les conditions prévues à l'article L. 233-14 du Code de Commerce sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 2 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Article 6

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité de capital qu'elle représente.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs titres pour exercer un droit quelconque, notamment en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou à la suite d'une augmentation ou d'une réduction de capital, qu'elles qu'en soient les modalités, d'une fusion ou de toute autre opération, les propriétaires de titres en nombre inférieur à celui requis ne peuvent exercer leurs droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres ou de droits formant rompus nécessaire.

TITRE III

ADMINISTRATION

Article 7

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé :

1/ D'administrateurs nommés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires

Leur nombre est de neuf au moins et de dix-huit au plus. Les administrateurs élus par les salariés ne sont pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et maximal d'administrateurs.

La durée de leurs fonctions est de trois années.

Lorsqu'en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, un administrateur est nommé en remplacement d'un autre, il n'exerce ses fonctions que pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les administrateurs sont toujours rééligibles, sous réserve des dispositions légales relatives notamment à leur âge.

Chaque administrateur, y compris les administrateurs élus par les salariés, doit être propriétaire de 10 actions au moins.

2/ D'administrateurs élus par le personnel salarié de BNP PARIBAS SA

Le statut et les modalités d'élection de ces administrateurs sont fixés par les articles L. 225-27 à L. 225-34 du Code de Commerce, ainsi que par les présents Statuts.

Leur nombre est de deux, dont un représentant les cadres et l'autre les techniciens des Métiers de la banque.

Ils sont élus par le personnel salarié de BNP PARIBAS SA.

La durée de leurs mandats est de trois années.

Les élections sont organisées par la Direction Générale. Le calendrier et les modalités des opérations électorales sont établis par elle en concertation avec les organisations syndicales représentatives sur le plan national dans l'entreprise de telle manière que le second tour puisse avoir lieu au plus tard quinze jours avant la fin du mandat des administrateurs sortants.

L'élection a lieu dans chacun des collèges au scrutin majoritaire à deux tours.

Chaque candidature présentée lors du premier tour des élections doit comporter outre le nom du candidat celui de son remplaçant éventuel.

Aucune modification des candidatures ne peut intervenir à l'occasion du second tour.

Les candidats doivent appartenir au collège dans lequel ils sont présentés.

Les candidatures autres que celles présentées par une organisation syndicale représentative au niveau de l'entreprise doivent être accompagnées d'un document comportant les noms et signatures de cent électeurs appartenant au collège dont elles dépendent.

Article 8

Le Président du Conseil d'administration est nommé parmi les membres du Conseil d'administration.

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration peut désigner un ou plusieurs vice-Présidents.

Article 9

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il se réunit sur convocation de son Président. Le tiers au moins des administrateurs peut demander au Président de convoquer le Conseil sur un ordre du jour déterminé, même si la dernière réunion date de moins de deux mois. Le Directeur Général peut également demander au Président de convoquer le Conseil sur un ordre du jour déterminé.

Les réunions du Conseil d'administration ont lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation.

Les convocations sont faites par tout moyen et même verbalement.

Le Conseil peut toujours valablement délibérer, même en l'absence de convocation, si tous ses membres sont présents ou représentés.

Article 10

Les réunions du Conseil d'administration sont présidées par le Président, un administrateur proposé par le Président pour ce faire, ou à défaut par l'administrateur le plus âgé.

Tout administrateur pourra assister et participer au Conseil d'administration par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation.

Tout administrateur empêché d'assister à une réunion du Conseil peut mandater, par écrit, un de ses collègues à l'effet de le représenter, mais chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues et chaque pouvoir ne peut être donné que pour une réunion déterminée du Conseil.

La présence de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations.

En cas de vacance pour quelque raison que ce soit d'un ou des sièges d'administrateurs élus par les salariés, ne pouvant donner lieu au remplacement prévu à l'article L. 225-34 du Code de Commerce, le Conseil d'administration est régulièrement composé des administrateurs élus par l'Assemblée générale des actionnaires et peut se réunir et délibérer valablement.

Des membres de la direction peuvent assister, avec voix consultative, aux réunions du Conseil à la demande du Président.

Un membre titulaire du comité central d'entreprise, désigné par ce dernier, assiste, avec voix consultative, aux séances du Conseil dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante, sauf lorsqu'il s'agit de la proposition de la nomination du Président du Conseil d'administration.

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, établi conformément à la législation en vigueur et signés par le Président de séance, ainsi que par l'un des membres du Conseil ayant pris part à la délibération.

Le Président désigne le secrétaire du Conseil qui peut être choisi en dehors de ses membres.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement signés par le Président, le Directeur Général, les Directeurs Généraux délégués ou l'un des fondés de pouvoirs spécialement habilité à cet effet.

Article 11

L'Assemblée générale ordinaire peut allouer aux administrateurs des jetons de présence dans les conditions prévues par la loi.

Le Conseil d'administration répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend.

Le Conseil peut allouer des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs dans les conditions applicables aux conventions sujettes à autorisation, conformément aux dispositions des articles L. 225-38 à L. 225-43 du Code de Commerce. Il peut aussi autoriser le remboursement des frais de voyage et de déplacement et des dépenses engagées par les administrateurs dans l'intérêt de la Société.

TITRE IV**ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DU PRÉSIDENT, DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DES CENSEURS**Article 12

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de BNP PARIBAS et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de BNP PARIBAS et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration reçoit du Président ou du Directeur Général de la Société tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les décisions du Conseil d'administration sont exécutées, soit par le Président, le Directeur Général ou les Directeurs Généraux délégués, soit par tout délégué spécial que le Conseil désigne.

Sur proposition de son Président, le Conseil d'administration peut décider la création de comités chargés de missions spécifiques.

Article 13

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de BNP PARIBAS et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La rémunération du Président est fixée librement par le Conseil d'administration.

Article 14

Au choix du Conseil d'administration, la Direction Générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil et portant le titre de Directeur Général.

Ce choix est porté à la connaissance des actionnaires et des tiers conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le Conseil d'administration aura la faculté de décider que ce choix est à durée déterminée.

Dans l'hypothèse où le Conseil déciderait que la Direction Générale est assurée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions des présents Statuts relatives au Directeur Général s'appliqueront au Président du Conseil d'administration qui prendra dans ce cas le titre de

Président Directeur Général. Il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 65 ans.

Dans l'hypothèse où le Conseil déciderait de la dissociation des fonctions, le Président est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 68 ans ; toutefois, le Conseil peut décider de prolonger les fonctions du Président jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 69 ans. Le Directeur Général est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 63 ans ; toutefois, le Conseil peut décider de prolonger les fonctions du Directeur Général jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 64 ans.

Article 15

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de BNP PARIBAS. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente BNP PARIBAS dans ses rapports avec les tiers. BNP PARIBAS est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des Statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Directeur Général est responsable de l'organisation et des procédures de contrôle interne et de l'ensemble des informations requises par la loi au titre du rapport sur le contrôle interne.

Le Conseil d'administration peut limiter les pouvoirs du Directeur Général, mais cette limitation est inopposable aux tiers.

Le Directeur Général a la faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs, de façon temporaire ou permanente, autant de mandataires qu'il avisera, avec ou sans la faculté de substituer.

La rémunération du Directeur Général est fixée librement par le Conseil d'administration.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions du Président du Conseil d'administration.

Lorsque le Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Article 16

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut nommer, dans les limites légales, une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général délégué.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux délégués. Ces derniers disposent toutefois à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Les rémunérations des Directeurs Généraux délégués sont fixées librement par le Conseil d'administration, sur proposition du Directeur Général.

Les Directeurs Généraux délégués sont révocables à tout moment, sur proposition du Directeur Général, par le Conseil. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Lorsqu'un Directeur Général délégué est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Les fonctions des Directeurs Généraux délégués prennent fin au plus tard à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel ils atteignent l'âge de 65 ans.

Article 17

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration peut désigner un ou deux censeurs.

Les censeurs sont convoqués et participent avec voix consultative aux réunions du Conseil d'administration.

Ils sont nommés pour six ans et peuvent être renouvelés dans leurs fonctions, de même qu'il peut à tout moment être mis fin à celles-ci dans les mêmes conditions.

Ils sont choisis parmi les actionnaires et peuvent recevoir une rémunération déterminée par le Conseil d'administration.

TITRE V

ASSEMBLÉES DES ACTIONNAIRES

Article 18

Les Assemblées générales sont composées de tous les actionnaires.

Les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par le Code de Commerce.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Elles sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un administrateur désigné à cet effet par l'Assemblée.

Tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux Assemblées générales, en y assistant personnellement, en retournant un bulletin de vote par correspondance ou en désignant un mandataire.

Cette participation est subordonnée à l'enregistrement comptable des titres soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, dans les délais et conditions prévus par la réglementation en vigueur. Dans le cas des titres au porteur, l'enregistrement comptable des titres est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

La date ultime du retour des bulletins de vote par correspondance est fixée par le Conseil d'administration et communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

Dans toutes les Assemblées générales, le droit de vote attaché aux actions comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

Si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, la retransmission publique de l'intégralité de l'Assemblée par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet est autorisée. Le cas échéant, cette

décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

Tout actionnaire pourra également, si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, participer au vote par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. En cas d'utilisation d'un formulaire électronique, la signature de l'actionnaire pourra prendre la forme soit d'une signature sécurisée soit d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

TITRE VI

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Article 19

Au moins deux commissaires aux comptes titulaires et au moins deux commissaires aux comptes suppléants sont nommés par l'Assemblée générale des actionnaires pour six exercices, leurs fonctions expirant après approbation des comptes du sixième exercice.

TITRE VII

COMPTES ANNUELS

Article 20

L'exercice commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

À la fin de chaque exercice, le Conseil d'administration établit les comptes annuels, ainsi qu'un rapport écrit sur la situation de la Société et l'activité de celle-ci pendant l'exercice écoulé.

Article 21

Les produits de l'exercice, déduction faite des charges, amortissements et provisions constituent le résultat.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi et augmenté du report bénéficiaire.

Sur le bénéfice distribuable, l'Assemblée générale a la faculté de prélever toutes sommes pour les affecter à la dotation de toutes réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou pour les reporter à nouveau.

L'Assemblée générale peut également décider la distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition.

Toutefois, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée générale peut, conformément aux dispositions de l'article L. 232-18 du Code de Commerce, proposer aux actionnaires une option du paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en tout ou partie par remise d'actions nouvelles de la Société.

TITRE VIII**DISSOLUTION**Article 22

En cas de dissolution de BNP PARIBAS, les actionnaires déterminent le mode de liquidation, nomment les liquidateurs sur la proposition du Conseil d'administration et, généralement, assument toutes les fonctions dévolues à l'Assemblée générale des actionnaires d'une société anonyme pendant le cours de la liquidation et jusqu'à sa clôture.

TITRE IX**CONTESTATIONS**Article 23

Toutes les contestations qui peuvent s'élever au cours de l'existence de BNP PARIBAS ou lors de sa liquidation, soit entre les actionnaires, soit entre eux et BNP PARIBAS, à raison des présents Statuts, seront jugées conformément à la loi et soumises à la juridiction des tribunaux compétents.

8.7 Plan de Rétablissement et de Réorganisation

BNP Paribas a remis officiellement fin décembre 2011 à l'Autorité de Contrôle Prudentiel une première version complète de son Plan de Rétablissement et de Réorganisation (PRR), en conformité avec les recommandations du Conseil de Stabilité Financière. Ce plan, de niveau Groupe, décrit les options de rétablissement disponibles en cas de crise grave, et rassemble les informations nécessaires aux autorités pour en gérer la réorganisation.

Ce premier PRR, établi en anticipation des futures règles en la matière, a été soumis à l'examen du Comité de contrôle interne, des risques et de la

conformité du Conseil d'administration, qui en a approuvé les orientations dans sa séance du 1^{er} décembre 2011. Le Président de ce comité en a présenté une synthèse au Conseil d'administration du 14 décembre.

Une version préliminaire avait été préalablement présentée à un collège d'autorités de supervision nationales réunissant les autorités de la Belgique, des États-Unis, de l'Italie et de la France.

Une équipe permanente a été créée pour actualiser ce plan et l'adapter aux textes réglementaires qui seront finalement retenus.

8.8 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Deloitte & Associés

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Aux Actionnaires

BNP Paribas

16, boulevard des Italiens

75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention et de l'engagement suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

- Convention conclue entre BNP Paribas et Monsieur Baudouin Prot relative à la rupture du contrat de travail de Monsieur Baudouin Prot (autorisée par le Conseil d'administration du 3 mai 2011)

Administrateur concerné :

M. Baudouin Prot, Administrateur,

Président du Conseil d'administration de BNP Paribas à compter du 1^{er} décembre 2011.

Dans le respect du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, BNP Paribas et M. Baudouin Prot ont décidé par convention en date du 6 mai 2011 de mettre fin au contrat de travail de celui-ci.

Cette rupture entraînant la perte du bénéfice de l'indemnité de fin de carrière due au titre des accords d'entreprise en vigueur, BNP Paribas aux termes de cette convention s'engage, à la condition que M. Baudouin Prot quitte BNP Paribas pour prendre sa retraite, à lui verser à la date de son départ une compensation d'un montant de 150 000 euros correspondant à la prime de fin de carrière qu'il aurait reçue, en application des accords précités, s'il était resté salarié de BNP Paribas jusqu'à son départ à la retraite.

- Engagement conclu entre BNP Paribas et Monsieur Michel Pébereau relatif aux moyens mis à sa disposition dans le cadre de ses nouvelles fonctions de Président d'Honneur (autorisé par le Conseil d'administration du 1^{er} décembre 2011)

Administrateur concerné :

M. Michel Pébereau, Administrateur,

Président d'Honneur de BNP Paribas à compter du 1^{er} décembre 2011.

Le Conseil d'administration de BNP Paribas, lors de sa séance du 1^{er} décembre 2011, a autorisé la société à mettre à disposition de M. Michel Pébereau, nommé Président d'Honneur, un bureau, une voiture avec chauffeur et des moyens de secrétariat, pour lui permettre de réaliser les missions qu'il accomplira à la demande de la Direction Générale dans l'intérêt du groupe BNP Paribas.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- Protocole fixant les relations avec AXA (autorisé par le Conseil d'administration du 30 juillet 2010)

Administrateur concerné :

M. Michel Pébereau, Membre du Conseil d'administration d'AXA.

Le Conseil d'administration de BNP Paribas, lors de sa séance du 30 juillet 2010, a autorisé la signature d'un protocole d'accord (ci-après le « Protocole ») entre la société AXA, d'une part, et la société BNP Paribas d'autre part, dont la nature, l'objet et les modalités essentielles sont décrites ci-après.

Le Protocole, conclu en date du 5 août 2010, entre la société AXA (agissant pour elle-même et pour le compte des sociétés du groupe AXA) et la société BNP Paribas (agissant pour elle-même et pour le compte des sociétés du groupe BNP Paribas), est entré en vigueur à sa date de signature et s'est substitué à compter de cette date au précédent protocole du 15 décembre 2005 dont vous aviez précédemment été avisés.

Le Protocole prévoit des obligations d'information réciproques en cas de mouvements sur les participations détenues par chaque Groupe dans l'autre Groupe.

Aux termes du Protocole, les parties se sont également consenties des options d'achat réciproques en cas de changement de contrôle inamicale de l'une d'elle : en cas de prise de contrôle majoritaire inamicale du capital de BNP Paribas par un tiers, le groupe AXA aura la faculté de racheter tout ou partie de la participation en capital encore détenue par le groupe BNP Paribas dans AXA à la date d'exercice de l'option d'achat. Réciproquement, en cas de prise de contrôle majoritaire inamicale du capital d'AXA par un tiers, le groupe BNP Paribas bénéficiera d'une option d'achat identique sur la participation détenue par le groupe AXA dans BNP Paribas.

Conclu pour une durée de trois ans à compter du 5 août 2010, le Protocole est renouvelable ensuite par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an chacune, sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis de trois mois avant échéance.

Le Protocole a fait l'objet d'une publicité par l'Autorité des Marchés Financiers le 9 août 2010.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 7 mars 2012

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Pascal Colin

PricewaterhouseCoopers Audit

Patrice Morot

Mazars

Guillaume Potel

9

RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

9.1 Commissaires aux comptes

384

9.1 Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

– Deloitte & Associés a été nommé Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2006 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Deloitte & Associés est représenté par M. Pascal Colin.

Suppléant :

Société BEAS, 7-9, Villa Houssay, Neuilly-sur-Seine (92), identifiée au SIREN sous le numéro 315 172 445 RCS Nanterre.

– PricewaterhouseCoopers Audit a été renouvelé en tant que Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2006 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Son premier mandat lui a été confié par l'Assemblée Générale du 26 mai 1994.

PricewaterhouseCoopers Audit est représenté par M. Patrice Morot.

Suppléant :

Pierre Coll, 63, rue de Villiers, Neuilly-sur-Seine (92).

– Mazars a été renouvelé en tant que Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2006 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Son premier mandat lui a été confié par l'Assemblée Générale du 23 mai 2000.

Mazars est représenté par M. Guillaume Potel.

Suppléant :

Michel Barbet-Massin, 61, rue Henri Regnault, Courbevoie (92).

Deloitte & Associés, PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars sont enregistrés comme Commissaires aux comptes auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et placés sous l'autorité du « Haut Conseil du Commissariat aux Comptes ».

10

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

10.1	Personne responsable du Document de référence et du rapport financier annuel	386
10.2	Attestation du responsable	386

10.1 Personne responsable du Document de référence et du rapport financier annuel

M. Jean-Laurent BONNAFÉ, Directeur Général de BNP Paribas

10.2 Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que les informations relevant du rapport de gestion, dont une table de correspondance indique le contenu en page 389, présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, Deloitte & Associés, PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document.

Les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010 présentés dans le Document de référence déposé à l'AMF sous le numéro de visa D.11.0116 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en pages 335 à 336, qui contient une observation.

Fait à Paris, le 9 mars 2012

Le Directeur Général

Jean-Laurent BONNAFÉ

11 TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du Document de référence, la table de concordance suivante renvoie aux principales rubriques exigées par l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004 pris en application de la directive dite « Prospectus ».

Rubriques de l'annexe I du règlement européen n° 809/2004		N° de page
1.	Personnes responsables	386
2.	Contrôleurs légaux des comptes	384
3.	Informations financières sélectionnées	
3.1.	Informations historiques	4
3.2.	Informations intermédiaires	NA
4.	Facteurs de risque	213-287
5.	Informations concernant l'émetteur	
5.1.	Histoire et évolution de la société	5
5.2.	Investissements	189-190 ; 331 ; 375
6.	Aperçu des activités	
6.1.	Principales activités	6-15 ; 126-128
6.2.	Principaux marchés	6-15 ; 126-128
6.3.	Événements exceptionnels	72 ; 129-131 ; 221-223 ; 304
6.4.	Dépendance éventuelle	374
6.5.	Éléments fondateurs de toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	6-15
7.	Organigramme	
7.1.	Description sommaire	4
7.2.	Liste des filiales importantes	170-187 ; 328-330
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1.	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	148-149 ; 312
8.2.	Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	367-371
9.	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1.	Situation financière	102-104 ; 296-297
9.2.	Résultat d'exploitation	102-103 ; 296
10.	Trésorerie et capitaux	
10.1.	Capitaux de l'émetteur	106-107
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie	105
10.3.	Conditions d'emprunt et structure financière	98 ; 201-202
10.4.	Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	NA
10.5.	Sources de financement attendues	NA

Rubriques de l'annexe I du règlement européen n° 809/2004		N° de page
11.	Recherche et développement, brevets et licences	NA
12.	Information sur les tendances	97-98
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice	NA
14.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14.1.	Organes d'administration et de direction	28-39 ; 70
14.2.	Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction	45 ; 190-199
15.	Rémunération et avantages	
15.1.	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	40 ; 190-199
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	190-199
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1.	Date d'expiration des mandats actuels	28-39
16.2.	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	NA
16.3.	Informations sur le Comité d'audit et le Comité des rémunérations	50-53 ; 56-58
16.4.	Gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	42
17.	Salariés	
17.1.	Nombre de salariés	336-337 ; 341
17.2.	Participation et stock-options	158-163 ; 190-199 ; 352
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	352
18.	Principaux actionnaires	
18.1.	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	16-17
18.2.	Existence de droits de vote différents	15
18.3.	Contrôle de l'émetteur	16
18.4.	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	16-17
19.	Opérations avec des apparentés	190-201
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1.	Informations financières historiques	4 ; 102-205 ; 296-331
20.2.	Informations financières pro forma	NA
20.3.	États financiers	102-205 ; 296-325
20.4.	Vérification des informations historiques annuelles	206-207 ; 332-333
20.5.	Date des dernières informations financières	102 ; 295
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	NA
20.7.	Politique de distribution des dividendes	23
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	203-204
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	375
21.	Informations complémentaires	
21.1.	Capital social	15 ; 163-170 ; 314-316 ; 320-323 ; 376
21.2.	Actes constitutifs et statuts	376-380
22.	Contrats importants	374
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	NA
24.	Documents accessibles au public	374
25.	Informations sur les participations	147-148 ; 328-330

Afin de faciliter la lecture du Rapport Financier Annuel, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations prévues par l'article L451-1-2 du Code monétaire et financier.

Rapport Financier Annuel	N° de page
Attestation du responsable du document	386
Rapport de gestion	
■ Analyse des résultats, de la situation financière, des risques et liste des délégations en matière d'augmentation du capital de la société mère et de l'ensemble consolidé (art. L225-100 et L225-100-2 du Code de commerce)	72-95 ; 163-170 ; 211-293 ; 312 ; 320-323
■ Informations requises par l'article L225-100-3 du Code de commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	NA
■ Informations relatives aux rachats d'actions (art. L225-211, al.2, du Code de commerce)	167-168
États financiers	
■ Comptes annuels	295-325
■ Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	332-333
■ Comptes consolidés	99-205
■ Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	206-207

En application de l'article 28 du règlement 809-2004 sur les prospectus, les éléments suivants sont inclus par référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010, présentés respectivement aux pages 101 à 253 et 254 à 255 du Document de référence n° D11-0116 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 11 mars 2011 ;

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2009, présentés respectivement aux pages 103 à 243 et 244 à 246 du Document de référence n° D10-0102 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 11 mars 2010 ;

Les chapitres des Documents de références n° D11-0116 et n° D10-0102 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent Document de référence.

Conception & réalisation  Labrador +33 (0)1 53 06 30 80

Ce document a été imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier recyclable, exempt de chlore élémentaire, certifié PEFC, à base de pâtes provenant de forêts gérées durablement sur un plan environnemental, économique et social.

SIÈGE SOCIAL

16, boulevard des Italiens - 75009 Paris (France)

Tél : +33 (0)1 40 14 45 46

RCS Paris 662 042 449

Société anonyme au capital de 2 415 491 972 euros

RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Tél : +33 (0)1 42 98 21 61 / +33 (0)1 40 14 63 58

www.bnpparibas.com



BNP PARIBAS | La banque d'un monde qui change